
000311704

RÉPUBLICAIN RADICAL
RADICAL-SOCIALISTE

26E CONGRÈS

DU

PARTI RÉPULICAIN
RADICAL ET RADICAL-SOCIALISTE
TENU A REIMS

Les 24, 25, 26 et 27 Octobre 1929

Prix : 12 francs

A Paris, au Siège du Comité Exécutif
17, Rue de Valois, 17

PARTI RÉPUBLICAIN RADICAL

ET RADICAL-SOCIALISTE

26E CONGRÈS

DU

PARTI RÉPULICAIN

RADICAL ET RADICAL-SOCIALISTE

TENU A REIMS

Les 24, 25, 26 et 27 Octobre 1929

A Paris, au Siège du Comité Exécutif

17, Rue de Valois, 17

26e CONGRÈS

DU

PARTI RÉPUBLICAIN

RADICAL ET RADICAL-SOCIALISTE

TENU A REIMS

LES 24, 25, 26 ET 27 OCTOBRE 1929

SEANCE PREPARATOIRE

Jeudi matin, 24 octobre 1929.

La séance est ouverte à 11 heures et demie, sous la présidence de M. Fabius de Champville, vice-président du Comité Exécutif du Parti, assisté de M. Martinaud-Deplat, secrétaire général du Parti.

M. Fabius de Champville, *président*. — Nous avons tout d'abord, en cette séance préparatoire, à procéder à la désignation de la Commission de vérification des pouvoirs. Je vous invite, mes chers amis, à pro-

céder immédiatement à cette désignation, afin que la Commission puisse sans retard aborder son travail.

NOMINATION DE LA COMMISSION DE VERIFICATION DES POUVOIRS

Il est procédé au tirage au sort de 15 membres destinés à constituer la Commission de vérification des pouvoirs.

Cette Commission se réunit immédiatement, sous la présidence de M. Fabius de Champville.

La séance est levée à 11 heures 45 minutes.

PREMIERE SEANCE

Jeudi, 24 octobre, après-midi

La séance est ouverte à 14 heures et demie, sous la présidence de M. Edouard Daladier, président du Comité exécutif du Parti républicain radical et radical-socialiste, député, assisté de M. Paul Marchandeau, député, maire de Reims, et des membres du Bureau en exercice.

M. Edouard Daladier, *Président*. — La parole est à M. Paul Marchandeau, député, maire de Reims. (*Vifs applaudissements.*)

DISCOURS DE M. PAUL MARCHANDEAU

M. Paul Marchandeau. — Mesdames, messieurs, au nom des militants rémois et du département de la Marne qui, avec moi, ont exprimé le vif désir de voir le 26e Congrès de notre grand Parti se réunir à Reims, permettez-moi d'adresser à tous les congressistes la plus cordiale des bienvenues.

Tous ici, depuis nos chefs aimés et respectés, depuis ceux qui ont présidé avec tant d'autorité aux destinées de notre Parti, les Caillaux, les Maurice Sarraut, les Herriot, jusqu'à notre président actuel M. Edouard Daladier (*Applaudissements*), tous ici, élus du Parti ou militants, des plus importants aux plus humbles, vous représentez en ce qu'elle a de plus sincère, de plus solide et de plus sain, la France républicaine. (*Applaudissements.*) Aussi ne vous étonnez pas si vous êtes accueillis avec joie, avec enthou-

siasme par cette cité depuis si longtemps attachée aux grands principes démocratiques qui sont les nôtres. (*Nouveaux applaudissements.*)

Reims, qui a la grande joie de vous recevoir aujourd'hui, est une des premières peut-être parmi les grandes villes de France qui, dans son passé, ait montré sa confiance dans les idées que nous défendons tous. Aux heures les plus tragiques de son histoire, au moment où se posaient devant elle les problèmes les plus angoissants, elle n'a pas cru qu'il fût nécessaire de marquer un recul pour en assurer la solution. (*Applaudissements.*)

Sans remonter bien loin dans notre histoire, puisqu'aussi bien c'est une simple et brève allocution que je vous dois, permettez-moi, dans le passé tout récent, de me souvenir et de vous convier à vous souvenir qu'au moment où nous subissions ici le martellement qui, dans l'esprit de certains, devait marquer la fin de cette cité immortelle, c'est un maire radical, le Dr Langlet, jusqu'à la dernière heure fidèle aux grands principes qui sont les nôtres, principes de laïcité et de solidarité humaine, qui a présidé à la résistance héroïque de la cité martyre. (*Vifs applaudissements.*)

Puis, au lendemain de ces heures tragiques, alors qu'après la dévastation il s'agissait de reconstruire tout ce qui avait été si malheureusement détruit, la population rémoise, dans sa grande majorité, a encore pensé que c'était aux républicains unis qu'elle pouvait confier le soin de présider à l'accomplissement de cette œuvre immense. (*Nouveaux applaudissements.*)

Certes, nous ne revendiquons pas pour nous tout l'honneur et le mérite d'avoir pu redonner la vie là où si longtemps, de façon terrible, avait soufflé le vent effrayant de la mort. Nous devons rendre hommage à toute une population qui, sans distinction d'opinions, est venue se grouper autour de ses élus républicains pour assurer la reconstitution de Reims. (*Applaudissements.*)

Ne pourrait-on tirer de ce fait des enseignements propices, susceptibles d'application dans les limites

élargies de la Nation ? Certains prétendent que notre Parti serait inapte à accomplir de grandes œuvres à procéder à un travail vraiment constructif. Qu'on regarde l'exemple de Reims ! Ici, je le répète, sans rien abdiquer, sans croire que c'est par des capitulations que l'on peut arriver à des résultats meilleurs, la population républicaine de cette cité, hier entièrement détruite, aujourd'hui presque totalement reconstruite, a su confier à ses élus, en lesquels elle mettait toute sa confiance, le soin d'assurer l'œuvre gigantesque de restauration qui s'imposait sans que nous ayons eu, en ce qui nous concerne, à consentir aucune espèce de concession qui ne fût compatible avec nos principes. Nous avions convié des républicains à s'unir à nous sur le programme qui était le nôtre, et c'est sur ce programme que l'œuvre s'est accomplie avec la collaboration de tous. (*Applaudissements.*)

Qu'on vienne donc maintenant prétendre, dénigrant notre grand Parti, qu'il est incapable de se consacrer à ces nobles tâches qui sont seules susceptibles d'assurer la prospérité et la grandeur de la Nation ! Nous répondons pour notre part que tous les citoyens animés d'une même bonne volonté, que tous ceux qui peuvent déployer une activité féconde pour le bien général, peuvent se grouper autour d'un parti qui représente dans sa majorité l'opinion républicaine de la France. (*Vifs applaudissements.*)

Et pourquoi voudrait-on que ce Parti acceptât une position diminuée vis-à-vis de ceux qui ne représentent pas au même degré l'ensemble de l'opinion républicaine ? Pourquoi le voudrait-on, sinon pour créer ou perpétuer l'équivoque et la confusion qui sont profondément préjudiciables aux réalisations fécondes ? (*Applaudissements.*) Si l'on veut vraiment faire œuvre utile, il faut que ce soit autour de ceux qui représentent l'opinion républicaine dans ce qu'elle a de plus sain et aussi dans ce qu'elle offre un maximum de possibilités de réalisations, qu'on se groupe et qu'on se serre à l'heure où l'œuvre à accomplir est si considérable. Et c'est parce que, dans cette cité rémoise, l'exemple a été donné que doit s'élever de

cette ville l'affirmation de notre volonté de voir le Parti radical et radical-socialiste proclamer d'abord et avant tout son indépendance à l'égard de quelque parti que ce soit (*Vifs applaudissements*), et qu'une fois son programme établi, ses volontés nettement précisées sur le but à atteindre, peuvent se joindre à lui tous ceux qui ne cherchent pas dans une politique trouble des moyens d'aboutir, et qui veulent loyalement, en harmonie avec le sentiment qui est celui de ce pays, obtenir des résultas heureux et féconds. (*Nouveaux applaudisements.*)

Aussi désirons-nous, Marnais et Rémois, que sortent de ce Congrès des solutions de sagesse. Nous ne nous dissimulons pas qu'à cette heure et en présence des événements, la mission qui s'impose à vous tous, militants du Parti radical et radical-socialiste, est particulièrement grave; nous comprenons que vous devez peser vos décisions, car elles influeront pour longtemps peut-être sur la politique de ce pays. Vous affirmerez donc votre indépendance afin de ne pouvoir être suspectés d'être les esclaves de personne, et vous formerez un programme autour duquel vous appellerez toutes les bonnes volontés républicaines. Nous resteront ainsi dans la bonne et saine tradition de notre Parti. (*Applaudissements.*)

Au reste, puisque je rappelle cette tradition, permettez-moi d'évoquer, en cette ville de Reims, les enseignements d'hommes dont la mémoire plane heureusement encore sur notre Parti. Oui, cette terre champenoise et notre région en particulier n'oublieront jamais l'un d'eux, qui fut un de vos chefs les plus justement aimés et respectés. J'ai nommé Léon Bourgeois (*vifs applaudissements*), le grand homme d'Etat dont l'action généreuse a valu tant de bienfaits à ce département de la Marne qui lui a conservé par-delà la mort une affection profonde. C'est lui qui, en 1901, lors du premier Congrès radical et radical-socialiste, adressait cet appel admirable à tous ceux qu'anime la foi républicaine; laissez-moi vous relire les paroles textuelles de celui dont je voudrais que nous nous inspirions dans les décisions que nous allons prendre :

« Marchons unis, s'écriait-il, contre le cléricalisme qui ne peut nous conduire qu'à la discorde et à la guerre religieuse, contre le césarisme — contre toutes les dictatures pourrions-nous dire aujourd'hui — qui, sur les ruines de la liberté politique, ne peut mener une fois encore qu'à la ruine de la Patrie, contre cet égoïsme aveugle et imbécile qui voudrait laisser à ces grandes puissances financières le droit d'achever la conquête économique du monde au détriment de la dignité et de la liberté de tous. » (*Vifs applaudissements.*)

Oui, marchons unis encore, mes chers amis, me permettrai-je d'ajouter, pour respecter la tradition que nous a léguée Léon Bourgeois, quand il s'agit d'assurer la paix du monde, de créer l'union entre les peuples et d'éviter le retour de ces conflits sanglants qui ont laissé des traces si douloureuses dans notre cité, traces encore visibles qui montrent combien est stupide l'œuvre néfaste de la destruction. Marchons unis, unis d'abord entre nous, membres de ce grand Parti, unis avec les républicains qui voudront se joindre à nous pour la réalisation nécessaire au progrès infini de la démocratie. (*Vifs applaudissements*).

Excusez-moi, mes chers amis, de cette exhortation qui n'est, croyez-le bien, ni un ordre, ni même un conseil que je n'ai pas qualité pour vous donner. N'y voyez, je vous prie, que l'expression des aspirations des radicaux et radicaux-socialistes de Reims et de la Marne, qui ont aujourd'hui la grande joie de vous accueillir parmi eux. (*Vifs applaudissements répétés.*)

DISCOURS DE M. LE PRESIDENT EDOUARD DALADIER

(*Au moment de prendre la parole, M. le Président est salué par les vifs applaudissements de l'Assemblée.*)

M. le Président. — Mes chers amis, je remercie en votre nom notre éminent ami, M. le Député-

maire Marchandeau, et avec lui tous les élus et tous les militants radicaux et radicaux-socialistes de Reims et de la Marne, de l'accueil si fraternel qu'ils nous ont réservé et de l'activité qu'ils ont déployée avec une ardeur inlassable pour assurer l'organisation et le succès de notre Congrès national. (*Applaudissements.*)

Certes, parmi les villes de France, il n'en est aucune qui invite davantage aussi bien à la méditation qu'à l'effort créateur, qui encourage non seulement à relever les ruines, mais qui permette d'espérer un magnifique destin.

C'est ici même, dans cette illustre cité, vivant symbole de l'histoire de la Patrie, que parmi l'anarchie et le tumulte des invasions la barbarie se laissa séduire par la pensée latine alors exprimée par une religion nouvelle. Ici même, une héroïque fille du peuple, qui, dans la défaillance de la monarchie et le désarroi de l'Eglise déchirée par les factions ou agenouillée devant la force (*Vifs applaudissements*), avait quitté les sillons de sa terre natale pour rétablir la paix, comme nous la voulons, dans l'indépendance et la fierté de la Nation, vit couronner une œuvre prodigieuse qui survécut à son tragique destin. (*Applaudissements.*)

Mais comment notre pensée n'irait-elle point aussi à ces années de la guerre mondiale, où nous avons vu cette noble cité, paisible et sereine parmi les obus et l'incendie, encerclée par l'ennemi lors de la terrible année 1918, et gardant parmi ses ruines une espérance invincible ? Le Dr Langlet, maire radical de cette ville (*Applaudissements*), auquel on n'adressa peut-être point durant sa vie tous les éloges auxquels il avait droit, dont le grand mérite fut trop souvent obscurci par une autre gloire, nous l'avons vu à l'œuvre, dans les rues de votre cité que les obus détruisaient quartier par quartier, maison par maison, donner le spectacle admirable d'une conscience droite, d'une foi indestructible dans la renaissance de sa patrie. (*Applaudissements.*) Cette heure est aujourd'hui venue, et permettez-moi de vous dire, mon cher Marchandeau, que ce n'est enle-

ver à aucun de vos prédécesseurs ou de vos collaborateurs sa part légitime de sincères louanges, que d'affirmer bien haut que vous, républicain laïque éprouvé, radical-socialiste ferme, sincère et sûr, vous avez été le plus habile et le plus vigoureux artisan de la renaissance que nous célébrons en ce jour. (*Vifs applaudissements.*)

Notre Parti, dans les circonstances présentes, est prêt à recueillir la leçon qui se dégage de l'exemple de Reims. Avec ténacité, avec énergie, sans se laisser décourager par les difficultés, sans se laisser dominer ou séduire par les forces adverses que nous devons briser au lieu de pactiser avec elles (*vifs applaudissements*), le radicalisme doit travailler, et travaillera sans relâche à la renaissance de notre patrie, à l'organisation de son activité selon la justice, au bien-être et à la liberté de tous ses fils. C'est par la République libérée et fortifiée que le Parti radical et radical-socialiste veut réaliser son idéal de progrès social, de laïcité, d'entente internationale entre les peuples, qui est conforme aux enseignements de l'histoire comme aux lois de la raison. (*Nouveaux applaudissements.*)

Nous sommes réunis dans une heure grave. Hier, le Groupe de vos élus au Parlement n'a pas voulu voter un ordre du jour qui aurait pu, de quelque façon que ce soit, limiter votre liberté qui est entière. (*Très bien ! et applaudissements.*) Il n'y a pas de radicaux de premier et de second degrés : élus et militants, nous formons un bloc. (*Vifs applaudissements.*) A l'interrogation qui monte du pays ou d'autres sphères, ce n'est point seulement le Groupe de vos élus, quelle que soit l'amitié que vous ayez pour eux, qui doit répondre ; ce sont les élus et les militants, associés une fois de plus dans une pensée fraternelle pour la Patrie et pour la République. (*Vifs applaudissements unanimes.*)

Mais d'abord, n'est-il pas vrai, nous avons le devoir de répondre à ceux qui, malgré des leçons répétées, prouvent peut-être leur manque d'imagination à prédire soit la disparition, soit la division de notre Parti et qui, tantôt déconfits et tantôt exaspérés,

nous prodiguent tour à tour les invitations au voyage ou les attaques les plus injustes. Pour moi, j'ai la certitude que le Congrès de Reims, que l'on prétendait préparé par de savantes manœuvres appuyées par de l'artillerie lourde (*sourires*), saura accomplir une éclatante manifestation d'amitié fraternelle et d'entière solidarité. (*Vifs applaudissements.*) Cette certitude, elle s'établit sur les chiffres et les faits que voici qui vous montreront — aussi bien mon devoir est-il de vous le dire — quelle est la situation du Parti radical dans le pays et au Parlement.

Il y a deux ans, en 1927, nous avions 53 Fédérations représentées au Congrès de Wagram. Nous en avions 74 représentées au Congrès d'Angers. Nous avons aujourd'hui 87 Fédérations et plus d'un millier de Comités, et il suffit encore d'un effort pour que la France entière soit couverte des organisations radicales. (*Vifs applaudissements.*)

Ces remarquables progrès sont dûs à l'ardeur de nos militants. Ils sont dûs aussi à l'activité que nos élus ont déployée dans les petites communes, dans les conseils d'arrondissement, dans les conseils généraux, où ils ont donné la preuve de leur dévouement aux collectivités rurales et urbaines. Mais je m'en voudrais de ne pas rendre un juste hommage à vos élus à la Chambre des Députés qui, par une discipline cordiale librement consentie, qui n'a rien de commun avec l'obéissance à un dogme, mais qui résulte de la volonté d'harmoniser les efforts dans la bataille, ont réussi à grouper dans tous les scrutins importants ces votes massifs dont je puis dire qu'ils ont inquiété ceux qui rêvent d'une politique de confusion ou d'équivoque, qu'ils ont ranimé la foi des militants dans le radicalisme et accrû encore leur certitude dans la victoire. (*Vifs applaudissements.*)

Voilà pourquoi, après les élections législatives, qui datent d'un an à peine et qui furent, certes, pour notre Parti une défaite, nous avons enregistré ces élections municipales qui, malgré les statistiques qui, d'ailleurs, ne furent point maintenues avec

beaucoup de ténacité (*sourires*), assurèrent la victoire de notre Parti. Puis vinrent les élections cantonales, dont il me suffira de dire qu'elles nous ont donné le tiers de tous les mandats dans l'ensemble des Conseils généraux. (*Applaudissements.*) Enfin ont eu lieu les élections sénatoriales, sur lesquelles on discute beaucoup. Je reconnais que des élections qui portent sur un renouvellement partiel du Sénat ne peuvent pas se traduire par un déplacement d'une amplitude considérable. J'ai lu dans un journal : « La gauche a fait un bond au Sénat ». Nous savons bien qu'on ne fait pas de bond au Sénat. (*Rires.*) Mais si au lieu d'avoir gagné neuf sièges, nous les avions perdus, qu'aurait-on dit dans la grande presse qui obéit aux mots d'ordre des chefs d'orchestre invisibles et toujours présents ! (*Rires et applaudissements.*)

Ainsi, malgré l'échec regrettable et douloureux de quelques-uns de nos amis, nous enregistrons la réélection triomphale de la plupart de nos amis de la gauche démocratique, la réélection triomphale entre toutes de Maurice Sarraut, président d'honneur de notre Parti. (*Vifs applaudissements répétés.*) Et, à ceux qui racontent que le Parti radical ne peut pas vivre si ne tombe pas sur lui la manne dont dispose, paraît-il, le Pouvoir, permettez-moi de répondre que, parmi les députés qui sont entrés au Luxembourg, nous saluons la victoire d'hommes qui, dans le radicalisme, s'étaient depuis deux ans nettement affirmés comme particulièrement ardents et résolus. (*Applaudissements.*)

Ainsi, comme j'avais l'honneur de le dire dans une séance du Comité exécutif, après avoir cheminé longtemps dans une sorte de tunnel, nous voyons enfin la lumière apparaître à l'horizon. Et ce qui justifie nos espérances, c'est que dans tous nos départements, partout où je me suis rendu pendant deux années porter en votre nom la parole radicale, j'ai vu venir vers notre Parti cette jeunesse ardente et forte, l'arbre à la rude écorce dont parle le poète, qui trouve dans le radicalisme l'espoir de réaliser

ses magnifiques aspirations. (*Vifs applaudissements.*)

Tels sont les faits, tels sont les chiffres que nous opposons à nos adversaires. Je suis sûr que le Congrès de Reims y trouvera une raison nouvelle d'affirmer son programme avec une force accrue, sans transaction, sans compromission d'aucun ordre, sans faiblesse d'aucune sorte, afin de demeurer fidèle à l'espoir que le peuple de notre pays a mis en lui. (*Applaudissements.*)

Dirai-je que le Congrès de Reims doit définir un programme ? Ce serait faire injure à nos grands devanciers. Ce serait faire injure à ceux qui, déjà, dans les années précédentes, au prix de tant d'efforts, ont réalisé des réformes telles que l'impôt général sur le revenu qui est dû au Président Caillaux, ou la loi sur les associations, ou la loi sur les congrégations, ou la loi des huit heures à laquelle un radical, M. Justin Godart, a attaché son nom, ou bien encore cette politique de paix que le Président Herriot a maintenue sous les outrages (*vifs applaudissements*) avec une telle force que ce programme d'organisation de la paix et de liquidation de la guerre, que notre Parti a défendu, s'impose à une majorité qui est incapable d'avoir un programme et de dire nettement sa pensée.

Il appartient au Congrès, non point tant de définir un programme qui existe déjà, qui est celui de notre Parti, que de rédiger les articles essentiels d'un programme minimum, valable pour une législature, inspiré de la doctrine et de l'esprit de notre Parti. (*Très bien ! et applaudissements.*) Je parle d'un programme de radicalisme, et non d'une sorte de catalogue édulcoré destiné à permettre la moindre association entre le Parti radical et la droite, ou les alliés de la droite qui sont plus dangereux que la droite elle-même. (*Applaudissements.*)

Pour nous, nous considérons qu'un fait essentiel domine toute la situation présente. Depuis qu'à la cruelle révolution que fut la guerre mondiale s'est ajoutée une période d'instabilité monétaire à la faveur de laquelle l'inflation monétaire a aggravé les ruines

de la guerre, il s'est constitué dans tous les pays du monde une sorte de féodalité nouvelle qui a l'ambition de substituer au nationalisme guerrier d'autrefois l'impérialisme des affaires, qui traduit sa puissance par les privilèges, qu'elle arrache à tous les Gouvernements au point de vue monétaire comme au point de vue social, une oligarchie qui déborde les continents, qui franchit les mers, qui dispose de la puissance du crédit, qui demain asservira le paysan auquel elle a seule le droit de livrer l'engrais ou la machine indispensable à une agriculture industrialisée, qui imposera à l'ouvrier de l'usine rationnalisée, en dehors de sa collaboration, une sorte de paternalisme patronal qui marquera la fin de la liberté individuelle, une féodalité qui veut l'asservissement de toutes les démocraties. (*Applaudissements.*)

Ce n'est point par des formules vagues, ce n'est point par des déclamations que nous arrêterons ces progrès, nous, radicaux, qui sommes attachés au principe de la propriété individuelle des moyens de production et d'échange parce qu'elle est légitimée par l'utilité sociale elle-même. (*Applaudissements.*) Nous voulons établir le contrôle de l'esprit, le contrôle de la démocratie sur ces grandes forces mécaniques dont un grand Allemand, qui était un grand Européen, Walter Rathenau, mort au service de la paix, disait qu'elles étaient à la fois fatales, utiles et périlleuses.

Voilà l'idée générale qui anime notre doctrine.

Pour résister à ce danger, nous ferons d'abord l'école unique, parce qu'elle nous permettra d'aller puiser dans les masses profondes de la Nation l'élite désintéressée qui pourra se dresser contre la coalition de ces forces. (*Applaudissements.*)

Nous poursuivrons aussi notre politique de réformes sociales. Laissez-moi vous dire à ce sujet que, si nous donnons notre adhésion au programme de la C.G.T., cela ne veut dire nullement, vous le pensez bien, que nous ayons besoin d'une autre organisation que la nôtre pour définir un plan de réformes sociales, puisqu'aussi bien ont été déjà préconisées par nos amis la plupart des réformes que la C.G.T. a élaborées dans son magnifique et récent Congrès qui

marque une transformation profonde du mouvement ouvrier et sa volonté d'accéder (comme le voulait Waldeck-Rousseau lui-même) à la discussion des grands intérêts généraux. Au surplus la plupart d'entre elles — je pourrais vous le démontrer avec la plus grande facilité — ont fait au Parlement l'objet de projets ou de propositions de loi déposés par les élus radicaux et radicaux-socialistes. (*Applaudissements.*)

Et puis, et surtout, nous nous attacherons à la réforme de l'Etat traditionnel et bureaucratique, qui n'a que trop tendance à abdiquer devant les puissances dont j'ai parlé et dont l'indépendance sera sauvegardée dans la mesure où vous aurez incorporé aux cadres de la République rajeunie les forces nouvelles du syndicalisme. (*Applaudissements.*)

Enfin, il nous faudra aborder résolument le programme de paix, le programme d'organisation de l'Europe dont nos chefs les plus aimés furent les meilleurs artisans : organisation de l'Europe dans le domaine économique, d'accord ; ajoutons aussi la préoccupation que l'union politique fasse corps avec l'union économique, car vous n'arriverez point à faire participer toutes les Nations à la même œuvre d'organisation économique si d'abord vous ne leur avez donné la sécurité matérielle dont les peuples ont besoin pour vivre et pour travailler. (*Applaudissements.*)

Telle est notre pensée. Je ne veux pas insister davantage. Aussi bien mon rôle est-il de définir ou d'exposer des idées générales, puisque c'est le Congrès lui-même qui doit arrêter les termes du programme minimum dont j'ai parlé.

Je voudrais cependant dire en terminant qu'à l'heure où, sur une intervention de notre ami Jean Montigny au talent et à la parfaite courtoisie duquel la Chambre tout entière a rendu hommage, le Gouvernement n'a pu maintenir plus longtemps l'équivoque dont il est mort et qui consistait à faire assurer par une majorité de droite une politique extérieure de paix qui est une politique de gauche, nous avons le devoir de définir en quelques mots notre tactique.

sur laquelle, militants, vous aurez à vous prononcer.

C'est à la lumière des idées générales que j'ai exposées peut-être trop longuement devant vous (*non, non !*) que nous considérons la crise ministérielle qui s'est ouverte avant-hier. La politique qui avait pour objet de poursuivre la liquidation de la guerre avec une majorité parlementaire que dominaient la droite et ses alliés a été condamnée par la Chambre. Qu'on le veuille ou non, les chiffres sont clairs. Ce Gouvernement est tombé à droite, renversé par une majorité où les gauches ont fourni un contingent énorme. (*Applaudissements.*) En fait, il semble qu'une majorité de gauche s'est affirmée au moins pour cette politique.

Le devoir des partis de démocratie est donc, selon nous, d'affronter résolument les responsabilités qui s'offrent à eux et de ne pas se dérober, sous quelque prétexte que ce soit, à leur véritable devoir. (*Vifs applaudissements.*)

Il leur appartient, par une entente loyale, une collaboration confiante et sincère de part et d'autre, de constituer un Gouvernement pouvant avoir l'appui de toutes les gauches unies dans la bataille républicaine. (*Nouveaux applaudissements.*)

Le pays attend de ses élus qu'ils soient dignes des grandes espérances qu'il a placées en eux, dans leur volonté de réaliser les réformes qui apparaissent nécessaires aux classes laborieuses de la Nation. Si, par leur faute, par des querelles de personnes ou d'écoles, ils laissaient le Gouvernement retomber aux mains de ceux qui ont toujours combattu dans le passé les réformes démocratiques, ils supporteraient alors le jugement sévère de la démocratie dont ils auraient en réalité abandonné la cause et trahi le drapeau pour livrer le Pouvoir, par leur propre défaillance, aux forces de conservation sociale, de réaction politique et de nationalisme qu'ils n'ont point cessé et qu'ils ne cessent point les uns et les autres de dénoncer devant le pays. (*Vifs applaudissements.*)

Vos parlementaires, votre Bureau ont décidé de vous laisser le soin de rédiger les ordres du jour, les motions, les textes qui porteront ailleurs, dans

une autre salle que celle-ci, une lumière et une clarté dont on a, paraît-il, besoin. Vous êtes l'émanation du Parti. C'est vous qui représentez sa souveraineté. C'est vous qui devez avoir à la fois la liberté et la responsabilité de décider. Je pense que vous vous rendrez compte que la France républicaine attend votre décision, et qu'avec elle l'attendent tous les peuples de l'Europe qui savent que le Parti radical est l'ouvrier le plus robuste, le plus patient et le plus tenace de cette entente internationale que notre génération a le devoir de réaliser. (*Vifs applaudissements.*)

Je vous demande d'affirmer par votre union indissoluble, par la clarté et la précision de vos ordres du jour, que notre Parti, en ce qui le concerne, est prêt à la bataille et à l'action pour la grandeur de la République et de la Patrie. (*Applaudissements unanimes et prolongés.*)

DESIGNATION DU PRESIDENT DU PARTI

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Hulin, pour donner lecture d'une motion votée ce matin par la Conférence des présidents et secrétaires généraux de fédérations.

M. HULIN. — Voici le texte de cette motion :

« La Conférence des présidents et secrétaires généraux de fédérations propose au Congrès souverain de renouveler par acclamations au citoyen Edouard Daladier son mandat de Président du Comité exécutif. »

« Le Président de la Conférence :
Signé : « GAVAUDAN. »

(*Vifs applaudissements.*)

Votre accueil démontre que vous attendiez cette proposition. Je me permets de la mettre aux voix.

(Cette proposition est adoptée aux applaudissements de l'assemblée.)

M. Hulin. — J'ai donc le très grand honneur de proclamer le citoyen Edouard Daladier Président du Parti pour deux ans. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — Je vous remercie, mes chers amis, de votre manifestation. Je l'interprète en ce sens que vous estimez que, au cours des deux années qui viennent de s'écouler, j'ai servi de mon mieux les intérêts du Parti radical et radical-socialiste que vous m'aviez confié le soin de défendre au Parlement comme devant le pays. (*Applaudissements.*)

DESIGNATION DES PRESIDENTS D'HONNEUR

M. le Président. — Je suis saisi d'une proposition à laquelle je m'associe avec le plus vif plaisir. Nous avons déjà élu comme présidents d'honneur d'anciens présidents du Parti qui nous ont tracé la route à suivre et qui demeurent nos conseillers et nos guides les plus sûrs. C'est ainsi que, dans un précédent Congrès, nous avons donné ce titre à notre ami M. Maurice Sarraut. Je vous demande, dans un mouvement d'enthousiasme et par acclamations, de nommer présidents d'honneur de notre Parti nos amis Edouard Herriot et Joseph Caillaux. (*Vifs applaudissements.*)

Je suis heureux de constater que le Congrès, par ses acclamations, vient de ratifier ces désignations.

M. Edouard Herriot. — Je suis très sensible à l'honneur inattendu qu'ont bien voulu me faire le Bureau et le Congrès de notre Parti, et je les en remercie l'un et l'autre. Je veux voir dans ce témoignage si touchant de votre amitié la preuve de vos sentiments de camaraderie fidèle pour un homme qui ne veut invoquer en ce moment d'autre titre à votre affection que celui d'être sans doute dans cette enceinte l'un de nos plus anciens membres de nos Congrès radicaux. (*Vifs applaudissements.*)

FIXATION DU DEBAT SUR LA POLITIQUE INTERIEURE

M. le Président. — Nous avons à résoudre au plus tôt un important problème. Il n'est nullement dans notre pensée d'écourter de quelque manière et pour quelque raison que ce soit le Congrès national du Parti. (*Très bien ! et applaudissements.*) Nous allons donc ce soir entamer le grand débat de politique intérieure, sujet rapporté par notre éminent ami Camille Chautemps dont je suis heureux de saluer avec vous la rentrée triomphale au Parlement où, par son talent et son dévouement au radicalisme, il ne manquera point d'occuper le rang que méritent son admirable intelligence et un sens politique auquel nous avons tous eu l'occasion de rendre hommage dans les crises les plus délicates que notre Parti ait connues. (*Vifs applaudissements.*)

Mais j'ai été saisi par plusieurs membres du Congrès d'une question de procédure. Nous tenons ordinairement avant ce débat une réunion de commission de politique générale.

Plusieurs voix. — Elle est inutile.

M. le Président. — Les commissions étant en effet, suivant nos traditions, ouvertes à tous les membres du Congrès, il en résulte qu'en réalité c'est le Congrès même qui se tient en cette réunion de commission de politique générale, et qu'on ne fait que répéter le lendemain les discours et les motions entendus la veille, en présence d'ailleurs des représentants de la presse que nous admettons même aux séances de nos commissions dans un sentiment de courtoisie qui n'est pas imité par beaucoup de partis politiques.

Plusieurs de nos amis demandent que le débat en séance plénière commence tout de suite (*oui, oui !*), après cependant que notre ami Fabius de Champville, exerçant ses prérogatives habituelles, aura procédé à l'opération de la vérification des pouvoirs.

Le Congrès ne fait pas opposition à tenir, immédiatement après, une séance plénière consacrée au débat de politique intérieure ?... (*Non ! non !*)

Il en est ainsi décidé.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE VERIFICATION DES POUVOIRS

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est donc à M. Fabius de Champville, pour soumettre au Congrès le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.

M. FABIUS DE CHAMPVILLE, *rapporteur de la Commission de vérification des pouvoirs.*

Aucune contestation ne nous étant parvenue nous proposons la validation des pouvoirs de tous nos délégués.

M. VARENNE (Seine). — Il nous a été indiqué ce matin que, pour le département de l'Hérault, les délégués de deux Fédérations rivales avaient été acceptés. J'indique au Congrès que cette acceptation est formellement interdite par le règlement.

M. LE PRÉSIDENT. — Il est exact en effet qu'à la suite d'incidents que beaucoup d'entre nous connaissent une scission s'est produite dans le Parti radical de l'Hérault, les uns étant d'avis de maintenir le siège de la Fédération à Montpellier où elle a un grand foyer d'activité, les autres créant une nouvelle Fédération transportant son siège dans une ville un peu rivale de la précédente, pour des considérations historiques et géographiques, j'ai nommé Béziers.

Or, il se trouve que les radicaux de Montpellier comme ceux de Béziers sont adhérents à notre Parti depuis un quart de siècle. Et vous auriez voulu que le Bureau du Parti radical prit la décision d'exclure les uns ou les autres ? Allons donc ! (*Applaudissements.*)

Au-dessus de la lettre des règlements, il y a l'intérêt du Parti. C'est lui qui nous a inspirés, et nous avons dit à nos amis de Montpellier comme à ceux de Béziers : « Il faut essayer de vous mettre d'ac-

cord. » Nous leur avons proposé de nous rendre dan leur pays pour les réconcilier. (*Très bien !*) L'accuei qui nous a été fait n'a pas été très enthousiaste (*Sourires.*) Nous avons donc compté sur l'action cal mante du temps, et nous avons dit que, jusqu'à l décision du Congrès, nous nous refusions à prononce toute exclusion. (*Très bien !*)

J'espère que, devant le spectacle d'union qui es aujourd'hui donné par le Parti tout entier, les radi caux de l'Hérault, qu'ils soient d'une ville ou d l'autre, feront trève à des querelles qui doivent êtr reléguées dans un lointain passé pour s'associer l'action commune que nécessite la grandeur de leu Parti dans leur département. (*Vifs applaudissements.*

Sous ces réserves, je mets aux voix les conclusion du rapport de la Commission de vérification des pou voirs.

(Ces conclusions, mises aux voix, sont adoptées.)

M. LE PRÉSIDENT. — En conséquence, je déclare l Congrès constitué et ses délibérations valables.

LA POLITIQUE INTERIEURE

M. LE PRÉSIDENT. — J'ouvre maintenant le déb sur la politique intérieure.

Le Congrès désire-t-il nommer un autre Bureau (*Non ! non !*)

Le Bureau de la séance d'ouverture reste donc e fonctions.

La parole est à notre ami Camille Chautemps, rap porteur de la Commission. (*Applaudissements.*)

M. CAMILLE CHAUTEMPS, *rapporteur*. — Presqu aussi heureux que notre ami Fabius de Champvill je suis désigné à peu près aussi souvent que lui pa le sort, depuis que j'appartiens au Parti, comme rap porteur de notre Commission de politique général

Cette année, notre Bureau a estimé, et vous ven de ratifier son opinion, que dans les circonstance

parlementaires délicates qui coïncident avec l'ouverture de nos travaux, il était indispensable, en séance publique, de mettre le Congrès en mesure de manifester dès aujourd'hui son sentiment sur la politique générale.

S'il est vrai que la motion que je vais m'efforcer de justifier devant vous n'aura pas été soumise au préalable à l'examen de notre Commission du Congrès, dont la réunion se tient, selon nos usages, en présence de ces confidents aimables mais indiscrets que sont les membres de la presse, je tiens à dire qu'elle n'est cependant pas l'œuvre personnelle du rapporteur. Elle a été soumise par lui d'abord au Président de notre Parti, puis délibérée et acceptée à la quasi-unanimité par la Commission de politique générale du Comité exécutif.

Je dois la défendre devant vous, en exprimant le profond espoir qu'après le débat tout à fait légitime qui devra s'engager, la plupart des orateurs qui se sont fait inscrire voudront bien s'y rallier, afin que notre motion soit aux yeux du pays l'affirmation de l'unité étroite et sincère de notre Parti. (*Applaudissements.*)

A vrai dire, en dépit de certaines manœuvres par lesquelles on s'est efforcé depuis quelques semaines de provoquer parmi nous la désunion ou les rivalités, j'ai le sentiment que le Congrès sera unanime à vouloir débattre de l'avenir de notre Parti entre nous, librement, sans accepter aucune contrainte extérieure, et sans autre souci que celui de l'intérêt républicain. (*Applaudissements.*)

La tâche du rapporteur est singulièrement facilitée, car nos chefs, tous d'accord sur la doctrine, ont pris successivement la parole ces dernières semaines ; et tout à l'heure, après le discours du Président Daladier auquel je m'associe entièrement, votre manifestation significative et enthousiaste a montré le sentiment unanime du Congrès.

En vérité, nous voulons répondre à des problèmes de tactique pressants qui se posent devant nous. Mais nous avons aussi la volonté de ne pas nous abaisser à certaines polémiques médiocres dont nous

avons lu le récit avec quelque tristesse. Nous pensons que c'est par des raisons élevées et désintéressées de doctrine que notre grand Parti doit diriger son action. Pour répondre à un problème de tactique — problème, en dépit des circonstances, peut-être après tout secondaire, inférieur, certes, à la doctrine — c'est dans le programme précis que le Parti se propose de réaliser pour le bien du pays que nous devons puiser nos inspirations. (*Applaudissements.*)

Tout à l'heure, le discours de M. Daladier a répondu par avance à ces calomnies tenaces par lesquelles on représente notre Parti comme sans programme et sans idéal. Nous voulons dire, au contraire, de la manière la plus simple, que, quel que soit notre désir sincère d'union, il est tout de même honnêtement, raisonnablement impossible de consentir à la réunion dans un même Gouvernement, d'une manière durable, des hommes qui, sur la direction des affaires publiques, professent des idées opposées. (*Vifs applaudissements.*)

Il n'en pourrait résulter, au détriment de l'intérêt général, qu'inertie et stagnation. L'essentiel est donc, dans un Congrès comme celui-ci, qui doit être le Congrès de la doctrine, de définir avec clarté, et notre conception générale de la vie publique, et les réformes essentielles et immédiates qui caractérisent notre politique.

Nous ne partageons pas l'optimisme facile de ce ministre distingué qui, il y a quelque temps, nous conviait à abolir les frontières des partis (*très bien !*), pour nous consacrer avec lui, dans une concorde généreuse, à la seule et apaisante politique de l'outillage économique et de l'hygiène sociale. Nous pensons, au contraire, que pour réussir, même dans ce domaine limité des améliorations matérielles — et c'est l'honneur des républicains de jeter plus loin et plus haut leurs regards et de songer à la libération intellectuelle et sociale des citoyens — il est nécessaire de s'appuyer sur une doctrine permanente, à la fois raisonnable et généreuse, qui commande et soutienne l'action, qui anime les volontés, et qui soit

soutenue par une majorité républicaine homogène et ardemment réformatrice. (*Vifs applaudissements.*)

Cette doctrine, elle se fonde sur des principes moraux dont personne ne peut contester ni la noblesse, ni la générosité.

Le premier, qui domine notre politique sociale, est celui que Léon Bourgeois résumait dans ce mot admirable de « solidarité », que nous appelons aussi la justice sociale. A côté de quelques hommes qui ont trouvé dans leur berceau toutes les facilités de la vie, il est une masse, hélas plus nombreuse, de citoyens qui gagnent péniblement leur existence par un dur labeur ; à côté de quelques grands industriels, il est une masse de petits producteurs libres qui travaillent péniblement pour assurer la vie de leur famille. A tous ces humbles, à tous ces faibles, la République a le devoir de tendre une main maternelle pour les préserver des risques de l'existence et leur permettre d'avoir, par leur travail et dans la mesure de leur mérite, le bien-être et la sécurité. (*Applaudissements.*)

Le second principe qui commande notre politique économique est la prédominance de l'intérêt général, représenté par l'Etat politique, sur tous les intérêts privés quelle qu'en soit la puissance. (*Applaudissements.*)

De ces deux principes découle tout naturellement le programme démocratique que notre Parti se propose de réaliser.

Dès l'enfance, l'individu est déjà le créancier de la République qui a le devoir de veiller à la fois à lui assurer la liberté de sa conscience et le libre développement de son intelligence. Et voilà justifié notre programme laïque et scolaire.

Par le maintien du régime de la laïcité, nous devons le protéger contre la pression d'une Eglise militante qui prétend dominer sa volonté. Par cette école unique dont parlait Daladier, par la gratuité de l'enseignement secondaire décrétée à son début par notre ami Herriot (*applaudissements*), nous devons lui permettre de marcher sur le chemin du savoir aussi loin et aussi haut que le permettent son intel-

ligence et son travail, sans qu'il rencontre jamais l'obstacle injuste et douloureux de la pauvreté. (*Applaudissements.*)

Laissez-moi ajouter que s'il est conduit par son destin vers une profession manuelle, et c'est un des points de notre programme sur lequel je voudrais le plus attirer l'attention de nos militants, nous avons le devoir, par un développement efficace et généreux des œuvres post-scolaires et d'éducation populaire, de lui permettre de perfectionner lui-même sa compétence technique et de former son intelligence pour la vie civique.

Puis, arrivé à l'âge adulte, la République a le devoir, à l'atelier, au bureau, au champ, de le protéger contre tous les risques de maladie, d'accident, de chômage ou de vieillesse qui le menacent. Elle a le devoir de lui apporter toutes ces améliorations sociales réclamées par la Confédération générale du travail avec laquelle notre Parti s'honore de collaborer loyalement. (*Applaudissements.*) Elle a le devoir de lui assurer des conditions humaines de travail et la légitime rémunération de son effort, ainsi que la part légitime de profit et de gestion dans l'entreprise fécondée par son courageux labeur. (*Applaudissements.*)

A côté des travailleurs salariés, la République doit se pencher aussi vers ces producteurs libres, petits commerçants, artisans, paysans, patrons dérisoires auxquels un travail acharné ne donne que de maigres profits, assure une pénible existence, et dont le plus souvent — vous le savez, vous, militants de province — les économies ne sont faites que des plus héroïques privations. (*Applaudissements.*) C'est pour eux surtout que nous devons obtenir la justice fiscale. Ce sont eux qui portent la plus lourde part de ces impôts formidables que l'Etat thésaurise en faisant la vie chère et en paralysant l'activité économique du pays. (*Applaudissements.*) Ce sont eux qu'il importe de dégrever très largement en leur assurant un minimum d'existence, en les protégeant comme nous l'avons depuis si longtemps demandé contre les tracasseries de la taxe sur le chiffre d'affaires, en les

déchargeant de ces impôts sur les transports et de ces impôts de consommation qui ruinent leur travail. Ce sont eux qui bénéficieront d'une équitable répartition de l'impôt par l'application de la formule radicale de l'impôt progressif sur le revenu. (*Applaudissements.*) Ce sont eux, comme le demandait Daladier tout à l'heure, c'est surtout le paysan, que nous devons protéger contre cette dîme injuste que certains monopoles privés, comme celui des engrais, font peser sur le travail journalier ; ce sont eux auxquels nous devons donner des instruments de travail et des moyens de défense économique ; c'est à leur profit que nous devons développer les institutions collectives de coopération et de crédit mutuel. (*Applaudissements.*)

Mais c'est notre devoir de porter plus haut nos regards, et c'est dans l'intérêt du pays tout entier qu'il importe d'aborder, à l'époque où nous sommes, un problème qu'on a trop ajourné et que notre Président a eu raison d'évoquer, celui de l'organisation économique de la France elle-même, qui doit être revisée, développée, intensifiée et disciplinée.

Il est sans doute nécessaire, comme on nous y convie — et je n'ai pas besoin de dire que nous sommes unanimes à accueillir un programme si excellent, mais si limité — d'entreprendre une vaste réforme du travail scientifique de la Nation, de l'outillage économique, de ce qu'on appelle la rationalisation. Mais des démocrates ne sauraient permettre que cette réforme soit accomplie par le patronat dans une seule pensée de lucre, et qu'elle devienne pour la classe ouvrière, tenue à l'écart de ses résultats, une source nouvelle de souffrances et de révolte. (*Applaudissements.*)

A une réforme de ce genre, nous sommes tout acquis. Nous honorons le travail créateur ; nous proclamons la légitimité de l'épargne et de la propriété ; bien loin de leur apporter des entraves, nous entendons aider et féconder leurs efforts dans ce qu'ils ont de légitime et d'utile à la Nation. Mais il arrive trop souvent que de grandes associations de capitaux prennent une telle puissance qu'elles peuvent écra-

ser les faibles et prétendre à dominer l'Etat lui-même.

Pour que cette transformation de l'industrie soit possible et utile, une réforme profonde de l'Etat s'impose donc, réforme qui appelle, dans les organismes officiels des Pouvoirs publics, des représentants légitimement élus de toutes les catégories de la production, qui intègre comme on l'a dit le syndicalisme dans l'Etat, syndicalisme commercial, industriel, agricole, administratif, syndicalisme patronal et syndicalisme ouvrier, c'est-à-dire l'un des plus grands bienfaits de la vie moderne que jusqu'à présent l'Etat a redouté, ignoré ou paralysé et qui, au contraire, lorsqu'il sera régulièrement associé aux Pouvoirs publics, peut devenir le pilier le plus solide de l'armature économique et sociale de ce pays. (*Applaudissements.*)

Le rôle immense du grand Conseil technique que nous prévoyons sera d'apporter aux Pouvoirs publics la garantie d'un maximum de compétence économique, d'orienter, de discipliner, de coordonner les efforts de toutes les catégories de producteurs, de faire entre elles — qui ont souvent, vous le savez, des revendications contradictoires — les conciliations nécessaires, et d'apporter, le cas échéant, aux Pouvoirs publics et au Parlement les éléments d'un arbitrage qui doit demeurer souverain, afin de faire prévaloir sur les intérêts privés l'intérêt public et la volonté nationale. (*Applaudissements.*)

Enfin, et c'est la dernière partie des principes que je voulais rapidement dégager devant vous, tout cela serait vain, aucune de ces réformes ne pourait être durable si, comme notre Parti s'en préoccupait avant-hier par la voix éloquente de notre ami Montigny, la France ne consacrait pas tous ses efforts au maintien et à l'organisation de la paix et de rapports internationaux confiants entre les Nations de l'Europe.

Il faut donc poursuivre, par la ratification et la mise à exécution des accords sur la liquidation de la guerre, dont nous devons dire que ni le principe ni le négociateur n'ont été atteints par le vote de la

Chambre, une politique sincère de rapprochement avec l'Allemagne. (*Vifs applaudissements.*)

Il faut préparer, par la création d'organismes économiques communs, cette Fédération européenne dont M. Aristide Briand a pris heureusement l'initiative au nom de la France, et pour laquelle notre grand ami M. Edouard Herriot vient de faire à travers l'Europe une tournée si utile et si brillante. (*Vifs applaudissements.*)

Il faut développer les institutions de la Société des Nations. Il faut enfin fonder la sécurité des peuples sur l'arbitrage et préparer la réduction simultanée des armements. (*Nouveaux et vifs applaudissements.*)

Telle est l'œuvre à la fois rationnelle et généreuse, vitale pour l'avenir de l'humanité, qui doit être l'admirable et nécessaire couronnement du programme des républicains que je viens de m'efforcer de définir devant vous.

Je m'excuse de ce que cet exposé doctrinal — je sais le péril de ce genre de discours — peut avoir d'insuffisant en dépit de sa longueur. (*Non ! non !*) Mais j'ai voulu, d'une part, répondre à ceux qui nous calomnient, de quelque côté que viennent ces attaques (*bravo ! bravo !*), et, d'autre part, montrer que notre Parti est en mesure de commander, sans s'abaisser à de misérables querelles, la solution du problème de tactique que nous avons maintenant à résoudre.

La concentration, dont il a été question depuis un mois dans la presse, a-t-elle pour but, dans l'esprit de ceux qui nous l'offrent, de réaliser le programme que je viens de définir ? (*Non ! non !*)

Qui donc oserait le prétendre ? Il suffit de parcourir les journaux modérés pour se rendre compte qu'ils sont le plus souvent foncièrement hostiles à toutes les institutions auxquelles nous sommes attachés. Il y a quelques jours, l'un des plus grands d'entre eux, qui s'est montré si grossièrement injuste à l'égard de la politique extérieure des gauches, condamnait dans le même numéro le syndicalisme, les assurances sociales et l'impôt sur le revenu, et il qualifiait ces trois réformes de « pires erreurs de la

démagogie » ! Est-ce avec les députés qui reçoivent leur mot d'ordre de ce journal qu'on nous demande de collaborer pour la réalisation de nos idées ? (*Non ! non !*)

Citoyens, j'en ai assez dit. Le problème est clair. En repoussant les offres de la droite, notre Parti demeurera fidèle à ses plus anciennes traditions. Et puisque tout à l'heure — je veux par là rassurer ceux de nos amis qui peuvent avoir quelque inquiétude — on évoquait si justement dans cette salle la grande et noble mémoire de Léon Bourgeois, laissez-moi vous rappeler que déjà en 1898 le fondateur de notre Parti, répondant à un appel à l'union que lui adressait M. Méline, disait qu'il ne consentirait aucune concession de principes, parce qu'elle serait une trahison de l'idée républicaine ; il déclarait nécessaires les luttes politiques entre les groupes de partis qui représentent des conceptions opposées ; et, faisant largement appel à l'ensemble des vrais républicains, il leur demandait de s'unir contre le Parti réactionnaire dont ils étaient, disait-il, « séparés par un abîme ». (*Applaudissements.*)

Eh bien, la situation n'a pas changé. Notre Parti n'a pas dégénéré. Contre les mêmes adversaires, il gardera la même énergie que ses devanciers, et notre consigne demeure la lutte vigoureuse contre la réaction. (*Vifs applaudissements.*)

Mais voici que les événements politiques se précipitent, que la majorité de droite que nous avions en vue lorsque nous délibérions à la Commission du Comité exécutif a été dissociée et abattue. Le problème se pose alors de savoir quelle serait l'attitude de notre Parti si, ce que peut-être conseille la correction constitutionnelle, on faisait appel à lui pour participer au pouvoir.

Après notre Président Daladier, je réponds de la manière la plus nette : parti de Gouvernement, fidèle à ses traditions, notre Parti a le devoir de répondre à l'appel qui lui serait adressé et de remplir son devoir dans l'esprit qui l'a toujours animé. (*Vifs applaudissements.*)

Très simplement, autour de son programme libre-

ment et complètement exposé, il s'efforcera de réaliser l'union de toutes les gauches. Sans ostracisme, comme le disait tout à l'heure M. Marchandeau, il fera appel à ces républicains laïques sincèrement attachés à la paix et aux réformes sociales vigoureuses dont parlait il y a quelques jours notre Président Maurice Sarraut. De même, ai-je besoin de le dire, il demandera le concours, et il espère fermement l'obtenir, du Parti socialiste. (*Applaudissements.*)

S'il est vrai que certains chefs de ce Parti manifestent parfois des résistances qui gagneraient, permettez-moi de le dire, à se traduire en termes plus équitables (*très bien !*), on peut espérer que, se trouvant en face d'un devoir impérieux et clair, ils hésiteront à prendre devant le suffrage universel la lourde responsabilité de rendre impossibles les réformes dont ils se prétendent les plus fervents champions. (*Applaudissements.*)

J'ajoute, et j'espère que vous partagerez cette pensée, que la politique de soutien, nécessairement précaire et révocable, ne correspond pas aux besoins d'un Gouvernement démocratique. (*Applaudissements répétés.*) Celui-ci est attaqué chaque jour par l'opposition ; il a le droit d'exiger de sa majorité non pas seulement le vote facile d'un programme commun, mais un appui constant dans tous les incidents quotidiens et si délicats de la vie parlementaire.

Il est, d'autre part, nécessaire, au nom de la justice, qu'un des deux partis associés ne puisse pas profiter de la liberté qu'il se serait prudemment réservée pour choisir commodément, parmi les actes accomplis en commun, ceux qu'il jugerait avantageux et dont il s'attribuerait la meilleure part devant le pays, pour laisser à l'autre Parti la responsabilité de ceux qu'il estimerait impopulaires. (*Vifs applaudissements.*)

Nous sommes unanimes à penser que seule, dans les circonstances graves où nous sommes, une participation effective, complète et loyale au Gouvernement répond aux vœux ardents de la population républicaine de voir les grands Partis de gauche associés

pour une vaste action réformatrice. (*Nouveaux applaudissements.*)

Quoi qu'il en soit, je tiens à ajouter que, si je donne mon sentiment et le vôtre, j'entends réserver la pleine liberté des autres partis. Mais ce sera alors notre droit, en cas de refus de nos offres, de statuer à notre tour en pleine indépendance sur l'avenir de notre propre Parti.

Si nous estimons qu'il est impossible, dans l'état présent des choses, de constituer à nous seuls un Gouvernement capable de réaliser le programme que nous venons de définir, notre devoir est tout tracé, et je pense que, pour être différente, l'action d'un grand Parti comme le nôtre n'en sera ni moins utile, ni moins énergique.

Je ne partage pas le pessimisme et l'angoisse de ceux qui, faisant peu de crédit à notre doctrine, jugent notre Parti incapable de vivre éloigné du Pouvoir. (*Applaudissements.*) Si vous avez un doute à ce sujet, rappelez-vous l'histoire la plus récente. L'opposition clairvoyante et résolue que nous avons menée sous la direction d'Herriot contre le Bloc National n'a-t-elle pas abouti au magnifique réveil de 1924 ? (*Applaudissements.*) Et cette année même, les élections municipales et sénatoriales, et même les élections législatives partielles, ne sont-elles pas la preuve que l'indépendance et la discipline exigées par notre Président Daladier n'ont en rien affaibli notre Parti ? (*Nouveaux applaudissements.*)

D'ailleurs, en dépit de sarcasmes amicaux, je persiste à dire qu'une opposition, pour être énergique, n'est pas forcément stérile. Par une activité parlementaire fondée sur le droit d'interpellation, d'initiative et d'amendement, nous avons la possibilité de faire pénétrer une part de nos doctrines dans la législation, « d'aiguillonner » (pour reprendre un mot d'Albert Garnier) le Gouvernement, de l'obliger à agir ou de dénoncer devant le pays sa carence et son inertie. (*Applaudissements.*)

Et puis, permettez-moi de me rappeler que je ne suis redevenu député que depuis quelques jours. Je demande aux militants s'il est vrai, comme on le

croit trop souvent, que la vie politique s'arrête aux limites du Palais-Bourbon. Dans nos départements, dans nos communes, qui par bonheur ont une énorme majorité de municipalités républicaines, n'avons-nous pas la possibilité — l'exemple de M. Marchandeau le prouve — de réaliser toutes ces institutions sociales et scolaires si fécondes, qui sont l'expression la plus tangible de la démocratie et dont les bienfaits attirent au Parti qui les fonde la reconnaissance et la gratitude des citoyens ? (*Applaudissements.*)

Enfin, le rôle essentiel d'un parti d'opposition, c'est l'organisation méthodique d'une propagande ardente et continue dans le pays. Or je puis vous donner l'assurance, connaissant bien l'état de nos circonscriptions où je vais assez souvent faire de la propagande, que le programme du Parti radical ne rencontre pas de contradicteurs sérieux. Et quand vous viendrez dire à vos adversaires de droite : « Voilà les idées raisonnables auxquelles, par égoïsme, vous êtes obstinément opposés » ; quand vous viendrez dire à vos contradicteurs de gauche : « Voilà les idées que vous approuvez, mais dont vous avez empêché la réalisation par votre défaillance », je vous assure que nous aurons bientôt conquis dans le pays la position la plus forte, que nous ne serons point un parti inférieur, et que c'est autour de nous que se grouperont les masses démocratiques, également éloignées des conversateurs attardés et des rêveurs stériles. (*Vifs applaudissements.*)

Je suis de ceux qui souhaitent sincèrement que notre Parti, parce que c'est sa tradition et son rôle, puisse prendre courageusement les responsabilités du pouvoir et y réaliser son programme. Mais laissez-moi vous le dire en terminant, mes amis, que notre grand Parti ne se laisse détourner par aucun mirage de la route droite et magnifique qui s'ouvre devant lui. Que ce soit au Gouvernement, que ce soit dans l'opposition, qu'il demeure fidèlement attaché à sa doctrine, à son unité, à son indépendance, qu'il travaille sans relâche à servir son grand idéal, et qu'il se prépare, peut-être pour demain, en tous cas pour

une heure prochaine, à assumer avec désintéressement la lourde et noble tâche de guider la démocratie vers un meilleur destin. (*Applaudissements enthousiastes et répétés. L'orateur est vivement félicité par les membres du Bureau qui l'entourent.*)

M. le Président. — La parole est à M. Dufour.

M. Dufour (Seine-et-Oise). — Après le discours si éloquent de notre ami Chautemps, les paroles sont à peu près inutiles. Il a dit ce que pensent les militants, étroitement associés aux membres du Parlement pour accomplir l'œuvre que nous envisageons pour 1932.

Que nous importe, à nous les militants, qu'on puisse prendre le pouvoir dès maintenant, pourvu que la moisson qui s'annonce ample en 1932 puisse être recueillie !

Nous ajoutons cependant que, dans les moments graves que traverse le pays, le Parti radical-socialiste, si on lui offre le Pouvoir, n'a pas le droit de le refuser. Minoritaire en Angleterre, le parti travailliste n'en a pas moins pris la barre du Gouvernement où il impose sa doctrine et ses volontés. Pourquoi, en France, le Parti radical-socialiste, qui est le parti le plus nombreux au Parlement, ne ferait-il pas la même expérience ?

Nous ne nous dissimulons pas, comme l'a dit Chautemps, que la participations socialiste est éminemment désirable. Pour les raisons qu'il a indiquées, il faut offrir clairement cette participation au parti socialiste et ne pas lui permettre, comme cela c'est fait lorsque M. le Président Herriot a proposé la participation à Léon Blum, de dire ensuite qu'on ne la lui avait pas offerte. (*Exclamations et bruit.*)

Voyons ! Il n'est pas douteux qu'en ce moment on discute sur ce point dans des sections de fédérations socialistes.

M. Edouard Herriot. — Je demande la parole.

M. Dufour (Seine-et-Oise). — Vous avez offert la

participation aux socialistes, monsieur Herriot, ce n'est pas douteux, et vous la leur avez offerte dans toute son ampleur. Mais, dans certaines sections socialistes, on dit encore aujourd'hui qu'on ne leur a pas offert la participation.

M. Edouard HERRIOT. — Je demande au Congrès la permission de ne pas laisser commettre une erreur de fait.

Dans la polémique que nous avons eue avec nos voisins, on nous a dit souvent, pour intimider nos candidats ou nos propagandistes, que nos offres de participation n'avaient pas été faites en termes formels. C'est notre tort, à nous radicaux, de céder à ces intimidations. Nos offres ont été faites en termes formels. Les textes en ont été publiés ; vous les trouverez facilement, rassemblés dans une petite brochure que j'ai mise à la disposition de tous les membres du Parti. Les textes y sont dans leur intégralité, avec leurs dates ; ils ne laissent rien à désirer du point de vue de la clarté, de la précision et de la loyauté. Et je supplie nos amis radicaux de ne jamais commettre une erreur qui peut être dommageable pour notre Parti. (*Applaudissements.*)

M. DUFOUR (Seine-et-Oise). — Il n'est pas douteux pour nous, et nous n'en avons jamais douté, parce que nous avons connu les textes dont vous parlez, que vous avez offert la participation. Pas un instant, nous n'avons eu l'ombre d'un doute à ce sujet. Mais je répète que certaines sections socialistes mettent encore ce fait en doute.

En tous cas, la participation vient d'être offerte d'une façon catégorique, maintenant autant qu'en 1924; et le parti socialiste a pour devoir étroit vis-à-vis de la démocratie, de prendre la participation qui lui est offerte publiquement et officiellement par le Parti radical.

Si le Parti radical n'a pas la participation des socialistes, nous sommes assez nombreux à penser qu'il peut prendre le pouvoir.

Sur divers bancs. — Avec qui ?

M. Dufour (Seine-et-Oise). — Enfin, si le Parti radical-socialiste n'accepte pas cette charge, nous n'en serons que plus forts, nous militants, vis-à-vis du pays, jusqu'en 1932, et nous pourrons, comme l'a dit Chautemps, marquer que notre Parti est resté fidèle à son programme et qu'il entend le réaliser à son heure.

Je m'excuse d'avoir pris la parole après Camille Chautemps. Mais il est des moments où il faut que la voix des militants soit entendue. Ce sont eux qui se battent dans le pays, ce sont eux qui, de 1926 jusqu'en 1929 ont entendu tous les reproches. Nous avons soutenu et nous soutiendrons toujours les parlementaires du Parti qui ont assumé les responsabilités du Pouvoir ; mais il faut tout de même considérer que nous ne voulons pas que les efforts que nous entendons faire pour 1932 soient ruinés par avance.

En 1932, notre certitude est absolue. Si notre tactique est menée comme elle doit l'être, une vague de fond formidable amènera une imposante majorité radicale au Parlement. (*Très bien !*)

M. le Président. — La parole est à M. Bergery.

M. Bergery. — En principe, une crise ministérielle n'est pas de la compétence d'un Congrès ; elle est de la compétence du groupe parlementaire et du Président de la République. Cependant, il est des circonstances où les décisions que doit prendre un parti comme le nôtre impliquent des décisions de doctrine tellement essentielles qu'il est très heureux qu'un Congrès se réunisse au moment où ces décisions doivent être prises.

Je vais tâcher de montrer que la décision que vous prendrez aujourd'hui engagera, je ne dis pas définitivement, car rien n'est bien définitif dans la vie politique, mais pour longtemps l'avenir de notre Parti.

Avant la guerre, le Parti était rassemblé, était cimenté si je puis dire, par deux grandes idées : l'idée de laïcité d'abord, qui a impliqué des luttes

héroïques, puis l'idée de l'impôt sur le revenu. La guerre est survenue. Au lendemain de la guerre, il a fallu que ce Parti cherche un nouveau ciment (*Mouvement*), car les idées grandissent vite et meurent, et à chaque époque historique correspond une idée essentielle qui peut servir à grouper un parti. (*Exclamations sur divers bancs.*)

Ne vous méprenez pas ! Je ne suis pas de ceux qui pensent que le souci de la laïcité et le combat pour la laïcité aient aujourd'hui perdu toute importance. Loin de là ! (*Très bien !*) Je dis simplement que cela ne suffit plus aujourd'hui pour cimenter un grand parti.

Au lendemain de la guerre, autour de quoi notre Parti s'est-il cimenté ? Autour d'une grande idée de politique extérieure. Ce fut la lutte contre la politique poincariste de 1919 à 1924, la protestation contre l'occupation de la Ruhr, et enfin l'avènement triomphal de cette politique de 1924 au sujet de laquelle je crois être aussi bien placé qu'un autre pour rendre un hommage au citoyen Edouard Herriot. (*Applaudissements.*)

Et puis — je m'excuse de passer très vite, cette histoire vaudrait la peine d'être faite en détail, mais ce n'est pas l'heure — le Gouvernement de l'Union des Gauches est tombé. Il est tombé après avoir dû choisir entre deux voies : l'une qui était d'accepter l'Union nationale, de renoncer provisoirement à l'application de son programme, pour relever le franc, l'autre qui était la lutte, la lutte à outrance.

J'ai vécu auprès d'Edouard Herriot aux heures où il a fallu choisir. Il sait, et je le lui ai dit l'année passée, dans des termes qui, je crois, l'avaient un peu blessé, et je le regrette (*très bien !*), que j'aurais préféré qu'on choisît la lutte, parce que je pressentais la longue perturbation, la longue hésitation politique où devait nous conduire l'acceptation de l'Union nationale. Mais je comprends que, devant les drames qui pouvaient se produire si l'on choisissait la lutte, un homme qui aime autant son pays

qu'Edouard Herriot ait choisi l'autre voie. Je le comprends parfaitement.

Un jour, l'Union nationale à son tour est tombée. Elle est tombée au Congrès d'Angers. Vous vous souvenez de ce Congrès, vous y étiez tous, ou presque tous. Je suis monté à une tribune analogue à celle-ci. J'ai proclamé d'abord que l'Union nationale était morte, et je dois dire que j'ai été assez applaudi. Puis, j'en ai tiré les conséquences, et j'ai dit : « Maintenant, nous allons passer dans l'opposition », et j'ai été beaucoup moins applaudi. (*Sourires.*) Cela n'empêche pas que nous y sommes passés, et que nous y sommes encore.

Enfin, c'est le dernier acte de ce raccourci historique, nous avons eu la Concorde républicaine, fille de l'Union nationale, petite-fille du Bloc national, et que certains auraient voulu voir mère de la Concentration.

Ce Gouvernement de Concorde républicaine a réalisé un paradoxe qui, je crois, est sans exemple dans notre histoire politique. Ces gens, qui étaient des revalorisateurs, ont fait la stabilisation ; ces gens, qui étaient hostiles à la ratification des dettes, les ont ratifiées sans aucunes réserves ; ces gens qui voulaient le maintien intégral de la dette allemande (132 milliards), ont accepté le forfait le plus bas auquel on ait jamais songé : ces gens qui ont interrompu la discussion du Budget à la Chambre pour lui faire voter le fameux projet sur les congrégations, n'en ont pas exigé le vote définitif ; vous vous rappelez les trémolos du Président Briand disant à la tribune qu'il fallait maintenir le drapeau tricolore sur les toits de nos missions ; depuis lors, vous savez où est le projet, qui était tellement urgent qu'on ne pouvait pas attendre huit jours pour le voter : il est dans les cartons du Sénat, et le Gouvernement n'a même pas pensé à l'en faire sortir. (*Applaudissements.*)

Aujourd'hui, — j'arrive enfin à aujourd'hui, mais je crois qu'il n'était pas inutile de replacer le moment actuel sur son plan historique, — nous sommes de

nouveau à la croisée des chemins. Concentration ou non concentration !

Qu'est-ce que cela veut dire ? Et d'abord, qu'est-ce que la concentration ?

La concentration, car il faut s'entendre sur les mots, cela consiste à prendre le parti radical d'abord, et puis à aller à droite aussi loin qu'il faut pour avoir une majorité. Eh bien, je vais en parler sans parti-pris.

On peut concevoir cette organisation politique. Le parti radical deviendrait alors ce que j'ai appelé « l'aile marchante du capitalisme ». Elle aurait peut-être un grand destin. C'est une civilisation à la manière américaine qui se préparerait, civilisation qui, bien entendu, tiendrait compte des besoins des ouvriers : comme me le disait récemment un des grands chefs capitalistes « quand on veut avoir de bons chevaux, il faut les nourrir ». Oui, la France se couvrirait peut-être de maisons ouvrières, les salaires des ouvriers monteraient : vous connaissez la doctrine américaine : payer cher les ouvriers pour qu'ils deviennent consommateurs. Et le Parti radical, dans son ensemble, et dans les membres qui le constituent, aurait peut-être un destin assez doré, et peut-être pendant un assez long temps.

Mais il y a le revers de la médaille.

Le revers de la médaille, ne vous faites pas d'illusions, c'est d'abord que notre programme, ce qui a été notre raison d'être depuis la fondation du Parti, serait abandonné. Il serait accepté dans ses termes, et abandonné dans son fond.

Je sais que les gens avec lesquels nous nous concentrerions diraient : « Nous voulons comme vous la paix, nous voulons comme vous la justice fiscale. » A vrai dire, je n'ai jamais encore rencontré personne pour dire : « Je désire la guerre et je désire l'injustice fiscale. » (*Sourire.*) Mais la paix qu'ils réaliseront, l'union européenne qu'ils préparent, ce n'est — il faut que vous le compreniez — ni notre paix, ni notre union.

Ils ont constaté que la guerre, qui procure aux grands capitaines d'industrie quelques profits à cause

des commandes, leur cause en réalité des torts qui font plus que contrebalancer ces profits. La guerre est suivie d'une désorganisation économique durable du pays. Ils se sont aperçu que cette désorganisation fait plus que compenser pour eux des gains provisoires.

Ils ont vu aussi que la paix était le meilleur argument de propagande pour les partis de gauche et ils se sont dit qu'il fallait leur arracher cet argument.

Ils se sont rendu compte enfin que l'organisation sur le plan international était pour eux une nécessité technique. C'est ainsi que vous voyez M. Paul Reynaud mener des conversations à Berlin. Ces gens veulent réaliser leur Internationale, la IVe Internationale ; mais ils veulent la réaliser contre nous, soyez-en certains.

Il en est de même pour la justice fiscale, de même pour tous les autres articles de notre programme.

Je ne reprendrai pas la démonstration que Lautier faisait il y a un mois dans son journal. Il montrait, chiffres à l'appui, jusqu'où nous devrions aller pour constituer dans cette Chambre une majorité dont les socialistes seraient exclus. La main dans la main, d'abord, avec Franklin-Bouillon, certainement ! mais cela ne suffira pas. Il faudra aller prendre les groupes du centre, il faudra prendre M. Paul Reynaud lui-même. Je ne m'étonne pas que personne ici ne veuille proposer que nous marchions la main dans la main avec Franklin-Bouillon et avec M. Paul Reynaud.

D'ailleurs, pour vous donner une idée nette de la concentration, je vais vous citer cinq lignes d'un homme politique qui la caractérise fort bien. M. de Kérillis écrit dans l'*Echo de Paris* :

« M. Tardieu, ministre de l'Intérieur, est le meilleur que nous ayons depuis longtemps, pourrait faire une majorité où il y aurait beaucoup de bon. Mais il marque sa préférence pour cette salade, pour ce cocktail de la concentration, où se mêleront les combinards et les profiteurs de tous les groupes. Il rêve de rassembler une cohue parlementaire, sans autre programme précis que celui de tenir le manche. »

J'avoue que, pour une fois, je suis complètement d'accord avec M. de Kérillis.

L'autre voie qui s'offre à nous, c'est le refus de la concentration, c'est l'union des gauches : c'est le Parti radical restant le grand parti de libre examen, aux côtés du parti socialiste qui est un parti de doctrine marxiste.

C'est la tradition de nos Congrès depuis la fondation même du Parti, c'est leur doctrine constante, que cette union des gauches. Voyons-en les avantages ; voyons aussi les objections qu'on peut élever contre elle.

En ce qui concerne les avantages, et sans parler des autres partis, vous connaissez l'événement essentiel de cette période de vacances, cette crise de l'organisation communiste qui s'est traduite par tant de démissions retentissantes. Le parti communiste compte entre 15.000 et 45.000 adhérents ; 15.0000 est le chiffre minimum, 45.000 est celui que le parti communiste déclare lui-même. Mais, à des élections récentes, il a obtenu 1 million de voix dans ce pays, les voix d'un million de mécontents, il faut bien le dire, qui ont été, à raison souvent, écœurés par certains abandons. Ces hommes, je les connais : j'ai recueilli leurs voix, et je n'en rougis pas ici. Vous savez très bien qu'ils viendront à nous si nous savons rester dignes de notre doctrine : or, ces hommes, surtout dans les provinces, sont les militants les plus courageux et les plus sincères. (*Mouvements divers*).

Passons maintenant aux objections. Il y en a, et de graves.

On nous dit d'abord que les S. F. I. O. ne veulent pas prendre le pouvoir avec nous. Il faut que nous examinions cette objection avec calme et avec logique comme nous avons examiné toutes les autres.

Je réponds que la tendance à la participation, dans le parti S. F. I. O., et je vais être très modéré pour ne pas le gêner, prend de jour en jour plus de force. Déjà, au Congrès de 1925, lorsque M. Briand a offert la participation, il s'est trouvé 1.300 voix contre 1.700 en faveur de la participation. Depuis

lors, vous connaissez le mouvement qui s'est développé dans ce parti, et, sans trahir des conversations personnelles, je crois pouvoir dire que le parti S.F.I.O. ne peut pas se refuser pour toujours à la fois à la révolution et au Gouvernement. (*Sourires.*)

D'ailleurs, la concentration est peut-être ce qu'on pourrait faire de mieux pour empêcher les socialistes de jamais accepter le pouvoir avec nous.

Et puis, il faut aussi que nous laissions de côté cet argument qui prend trop facilement sur les esprits. Excusez-moi si je choque certains d'entre vous. On dit parfois : « Ne soyez pas à la remorque du parti socialiste. » Assurément, il faut que nous soyons nous-mêmes avant tout ! Mais, quand il faut être deux pour régner, voulez-vous me dire qui est à la remorque de l'autre ? Il n'est pas plus vrai de dire que nous sommes à la remorque du parti socialiste qu'il n'est vrai de dire que les socialistes sont à notre remorque.

Une voix. — Nous ne voulons pas être « des poires ». Voilà tout !

Enfin, — je termine sur ce point, — que pourrait-on dire de notre Parti si, reconnaissant que seule une majorité avec les socialistes permet d'appliquer son programme, il se résolvait, devant le refus des socialistes, à contracter des alliances sur sa droite et à prendre un autre programme ? Serait-ce une attitude digne de notre Parti ?

Sur divers bancs. — Il n'en est pas question !

M. Bergery. — Ah ! si la question avait été nettement posée ici, si des hommes étaient montés à cette tribune pour dire qu'ils voulaient la concentration, si d'autres étaient venus affirmer qu'ils ne voulaient pas de cette concentration, je suis bien tranquille sur le résultat du scrutin ! Il y a ici des militants sur lesquels on peut compter, et je sais que les partisans de la concentration n'auraient pas pesé lourd.

Mais ce qui m'inquiète, et j'en arrive à l'essentiel de ce que j'avais à vous dire, c'est qu'avant les

vacances, il y avait dans nos rangs — et je vous demande instamment de ne pas me prier de les citer, car je me réjouis de voir que ce Congrès s'est élevé d'emblée au-dessus des questions de personnes (*Très bien !*) — des gens qui, ouvertement, dans des déclarations, dans des articles, dans de nombreuses conversations particulières, se montraient partisans de la concentration. Personnellement (je ne vous demande pas de me croire), j'estime qu'il y avait presque une majorité dans notre groupe en faveur d'une concentration.

Je ne parle pas du passé pour le passé lui-même. Ce qui m'inquiète, c'est que tout-à-coup, aujourd'hui, il n'y a plus personne pour défendre la concentration.

M. le Président. — Il en est des partisans qui sont inscrits dans ce débat.

M. Bergery. — Vraiment ? Je ne les ai pas encore vus. Je félicite ceux qui auront le courage de venir ici ouvertement défendre leur opinion.

Mais je crains que ces concentrationnistes, qui ont aujourd'hui disparu, ressuscitent comme Lazare au lendemain des décisions du Congrès, je suis obligé de vous demander de prendre garde à l'ordre du jour que vous allez voter, afin que cet ordre du jour ne soit pas susceptible de plusieurs interprétations.

Je m'adresse donc à Chautemps, avec qui j'ai eu des conversations en toute franchise, et je lui demande la permission de redire ici ce que je lui ai dit à lui-même.

Les intentions de Chautemps ne sont pas douteuses. Vous avez entendu son discours, que j'ai applaudi comme vous. Il n'empêche que le texte qu'il nous a soumis a été, dès le lendemain de son apparition, interprété dans certain journal comme rendant possible, comme permettant, comme signifiant la concentration. Je ne voudrais pas que ce texte soit susceptibles de pareille interprétation, et je vais indiquer les additions ou modifications que je désire lui voir apporter pour les besoins de la clarté. Aussi

bien n'est-ce pas une modification à l'esprit du rapport, mais une précaution que je vous demande, afin que demain on ne puisse pas ergoter sur le texte. (*Applaudissements.*)

L'ordre du jour de notre ami Chautemps est divisé en trois parties.

Dans la première partie, le Parti radical refuse de s'additionner à la majorité, je ne dirais plus actuelle, mais à la défunte majorité ; il refuse, en d'autres termes, de reconstituer l'Union nationale. Sur ce point, nous sommes tous d'accord.

La deuxième partie déclare que, si cette majorité disparaît (maintenant, elle est disparue), nous devons offrir la participation aux socialistes. Sur ce point encore, nous sommes tous d'accord, et je dirai que Franklin-Bouillon lui-même était d'accord là-dessus huit jours avant de quitter le Parti.

Mais nous arrivons à la troisième partie, la seule qui ait une importance, parce que c'est la seule sur laquelle nous puissions avoir des opinions différentes. Si les socialistes refusent, que faisons-nous? C'est là que je constate que la rédaction préparée par Camille Chautemps est un peu moins claire, présente une légère défaillance. Je lis ce texte :

« Il déclare (le Congrès) qu'au cas où la défaillance des autres partis démocratiques rendrait momentanément impossible la constitution d'une majorité de gauche... »

Dans le paragraphe qui précède, il s'agissait d'une « union des gauches ».

Eh bien, l'union des gauches, à défaut de signification grammaticale absolue, cela a au moins l'avantage d'avoir un sens précis. Nous savons tout ce que cela veut dire, et on ne peut pas dénaturer le sens de ces mots sans être de mauvaise foi ; tandis qu'une majorité de gauche, c'est tout ce qu'on veut. Le journal auquel j'ai fait allusion, l'interprète comme une concentration de gauche, c'est-à-dire, étant donné les chiffres numériques des partis à la Chambre, une majorité dans laquelle on n'acceptera ni Louis Marin, ni ses 40 fidèles.

C'est pourquoi je vous demande de modifier sur ce

point l'ordre du jour en disant : « la consttiution d'une majorité d'union des gauches ».

De plus, pour que le texte en soit tout à fait net, je demande, et je crois d'ailleurs répondre ainsi au sentiment de Chautemps lui-même, de remplacer le premier paragraphe par le paragraphe suivant, qui reproduit les termes traditionnels auxquels je faisais allusion tout-à-l'heure : « Fidèle à sa doctrine permanente d'union des gauches, affirmée par tous ses Congrès, repoussant toute concentration de quelque nom qu'on la déguise ». Ce texte précis ne laissera place à aucun doute.

J'ai terminé. Je n'interviendrai pas pour demander des additions au programme, ne voulant pas lasser votre patience. Je les ferai déposer par quelqu'un d'autre quand il s'agira de définir le programme.

Je vous demande de choisir librement, nettement, de façon que demain, quand le Congrès se sera séparé, personne au groupe parlementaire — je m'excuse de me défier de mes collègues — ne puisse interpréter le sens de cet ordre du jour à sa guise et y trouver une porte ouverte vers la concentration. Je vous demande d'être francs et de dire exactement ce que vous voulez.

Ainsi nous pourrons à notre tour, et selon une expression devenue célèbre, marcher d'un pas allègre sur le chemin de nos destinées.

M. le Président. — La parole est à M. Milhaud.

M. Benjamin Milhaud (Hérault). — Je vous demande quelques minutes seulement de bienveillante attention pour faire entendre ici une voix qui, je le pense, trouvera dans cette salle des échos nombreux, la voix des militants de province qui ont bien le droit, me semble-t-il, dans un Congrès comme celui-ci, où ils sont venus de fort loin, d'exposer leurs idées et de montrer leur situation.

Nous avons admiré sans réserves et nous avons applaudi chaleureusement le magnifique discours de M. Chautemps. Tout ce qu'il a dit était en germe dans la pensée du plus obscur de nos militants. Ses

paroles répondent à l'obligation que le Parti radical a de rester lui-même. Un parti qui a une si grande histoire, qui a rendu à la démocratie tant de services, qui a apposé sa signature au bas de toutes les grandes réformes démocratiques et sociales, a le droit d'être fier de son passé et n'a pas besoin d'aller chercher ni à droite, ni à gauche, des raisons d'exister. Il les porte en lui-même.

Le problème qui se pose devant vous est d'une gravité exceptionnelle. Il s'agit de savoir si vous resterez vous-mêmes, ou si vous abdiquerez votre personnalité.

Demain notre Parti peut être appelé au Pouvoir. Je dis même que la règle parlementaire exige qu'il y soit appelé. Quelle attitude va-t-il prendre ? Va-t-il se mettre aux pieds de tel ou tel autre parti ? Va-t-il attendre passivement que tel autre parti de gauche ait décidé de la conduite qu'il tiendra ? Et si cet autre parti décide d'observer encore pendant un temps plus ou moins long son attitude de prudente expectative, que ferons-nous ? Est-ce que par hasard nous allons attendre, pour prendre le pouvoir, d'y être autorisés par Léon Blum ? N'avons-nous pas en nos principes, en nos hommes, des éléments suffisants pour prendre le pouvoir ?

Une voix. — Et pour le garder ?

M. Benjamin Milhaud (Hérault). — J'entends dire « Et pour le garder ? ». Je m'explique.

Si vous avez le pouvoir, avec votre programme intégral, sans en rien cacher, ni dissimuler, sans abdication et sans défaillance, si derrière vous une majorité se forme, allez-vous vous livrer à une savante analyse, renvoyer celui-ci, congédier celui-là, et faire le jeu des socialistes ? C'est une histoire que nous connaissons depuis longtemps dans nos provinces. On nous traite de réactionnaires, mais on fait appel aux partis réactionnaires contre nous. (*Applaudissements.*)

A Montpellier, nous avons déjoué cette mauvaise plaisanterie. Nous sommes allés à la bataille avec

notre programme, sans en rien retrancher, pas même l'article sur la laïcité qu'on n'a pas vu paraître dans le programme des unifiés. De très nombreux électeurs sont venus à nous, parce qu'ils ont eu confiance en nous, parce que, si toutes leurs conceptions n'étaient pas semblables aux nôtres, ils ont vu en nous des démocrates, des républicains et d'honnêtes gens.

Pour faire plaisir à Léon Blum, allons-nous abandonner une grande mairie que nous avons conquise dans ces conditions, sur laquelle nous avons planté le drapeau radical ?

Si une majorité se forme derrière vous, y renoncerez-vous, ou aurez-vous le courage de la diriger ?

Tel est le sens de mon intervention. Le Parti radical est à une heure critique. S'il n'a pas le courage de faire les actes qui s'imposent à lui, il ouvrira la porte ou au parti socialiste, ou aux partis réactionnaires. C'est à lui de choisir. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. le Dr Sorel.

M. le Dr Sorel (Seine). — Nous avons entendu faire, par un jeune et sympathique député, la définition du mot « concentration ». Je vois que les gens se battent très facilement sur des mots, et non sur des faits. Car enfin, qu'est-ce que la concentration ? Je puis bien dire que c'est ce qui nous donne aujourd'hui l'espoir d'arriver au pouvoir : c'est la réunion de Blum, de Montigny, de Mandel et de Marin. Cela, c'est une concentration. (*Rires.*) Eh bien, celle-là, je ne peux pas la refuser (*Exclamations*), et je crois que vous-mêmes vous ne la repoussez pas. (*Nouveaux rires.*)

J'ai entendu dire près de moi : « Le pouvoir, il faut le garder. » Or, si vous faites une addition — ce n'est plus une définition de dictionnaire, ce sont des mathématiques précises —, vous avez 100 voix d'un côté, 123 de l'autre, soit 223. Avec cela, vous ne pouvez pas avoir une majorité à la Chambre. Vous serez donc obligés de faire la concentration, non seulement à votre gauche avec les socialistes, mais à votre

droite avec ceux qui se rapprochent le plus de vous. Ce n'est pas possible autrement.

J'attire également votre attention sur la nécessité, que vous a signalée le Maire de Montpellier, de ne pas subordonner votre conduite à celle des socialistes. L'homme de la rue, dont on parle toujours, qu'on rencontre souvent, mais qui n'existe pas, viendra vous dire : « Si vous êtes socialistes, il est bien plus simple pour moi d'aller au parti S. F. I. O., car il me sera impossible de rester dans un parti qui est socialiste sans l'être tout en l'étant. » (*Rires.*)

Le Parti radical, qui est un vieux parti historique, qui a su gagner à la République les couches profondes de la démocratie — c'est une vérité que les jeunes oublient trop facilement, car les jeunes se figurent que le monde n'a commencé qu'au moment de leur naissance —, doit avant tout rester lui-même.

Il faut dire franchement les choses. A notre gauche, il y a un fossé. Vous allez voir qu'on peut le sauter, mais il n'en existe pas moins. Il y a tout de même une différence entre les socialistes et nous. Nous croyons à l'initiative privée, à la propriété personnelle, nous sommes opposés au « chambardement » général du régime capitaliste. Nous avons parmi nous de braves gens, qui ont gagné un peu d'argent par leur travail, qui ont acquis une petite boutique; vous n'allez pas leur dire que ce sont de misérables exploitants !

Nous avons une raison d'être : c'est la classe moyenne, qui nous soutiendra avec vigueur, comme elle a toujours soutenu la République.

Voilà le fossé du côté gauche; il est énorme. Quant au fossé du côté droit, il est aussi profond : c'est le fossé de la laïcité.

La laïcité est une question très importante. Ce n'est pas seulement une question actuelle. Depuis que le monde existe, il y a toujours eu une lutte entre l'observation et la révélation, entre la science et la foi. Si vous êtes pour la théorie de M. Karl Marx, comme d'autres sont pour la théorie de l'Evangile de M. Jésus-Christ (*rires*), vous êtes pour la révélation. Moi, je ne crois pas plus à Karl Marx qu'à

Jésus-Christ ; je veux être un homme de science, qui observe les faits, un homme de progrès, et par conséquent un homme qui n'est pas stable et immobile : je suis l'homme qui marche. (*Rires.*)

Un Congressiste. — C'est en votre nom personnel, et non pas au nom de la Fédération de la Seine que vous prenez la parole.

M. le Dr Sorel (Seine). — Peu importe ! Si je dis des vérités, tout le monde en profitera.

Je dis donc que le Parti radical doit avoir confiance en lui. A cette condition, il peut doubler ses effectifs. Mais, pour cela, il faut que nos députés, nos sénateurs, nos militants qui sont maires de leur commune, s'imprègnent d'un esprit pratique et réalisateur. On a trop tendance à penser que les hommes politiques ne sont entrés dans un parti que pour satisfaire leurs ambitions, et on leur reproche souvent avec raison de ne rien réaliser.

Nous avons acclamé tout à l'heure un homme qui honore notre Parti, qui en est maintenant Président d'honneur, un homme de grand talent, un littérateur de premier ordre, un musicien fort délicat, qui est M. Herriot. Il revient d'un voyage en Europe Centrale. Il a pu y constater des faits que j'ai constatés moi-même lorsque, il y a plus de trente ans, j'ai eu l'avantage d'être le premier médecin qui soit allé étudier en Allemagne. Il y a là des partis de réalisation. M. Herriot va bientôt, selon notre désir, devenir ministre de l'Instruction publique. Je le prie de se souvenir de son voyage en Allemagne, de ne pas oublier que l'Allemagne, dont le Gouvernement n'était pas radical, a fait cependant des universités magnifiques, a formé des professeurs qui gagnent largement leur vie.

Une démocratie doit se baser sur la science. Nos belles cathédrales n'ont pas été bâties par des démocrates, et il est utile qu'à côté des cathédrales il y ait des universités splendides où les hommes de mérite puissent trouver leur voie.

L'école unique est une conception admirable, mais

il faut prendre garde à ce que les jeunes gens qui en sortiront, qui deviendront peut-être de grands savants, qui honoreront la science et l'humanité, ne soient pas exposés à mourir de faim, avec les appointements pitoyables que nous leur donnons aujourd'hui.

Je conclus. Si vous prenez le pouvoir, ne soyez pas seulement des doctrinaires, tâchez d'être des réalistes, et faites que, lorsque tombera le Gouvernement radical, on puisse dire que vous avez fait quelque chose de neuf et de bien, non seulement pour la généralité des citoyens de ce pays, mais surtout pour les savants modestes qu'on oublie trop souvent. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Dalimier.

M. Albert Dalimier (Seine-et-Oise). — Permettez-moi de vous ramener au problème très exact qui est posé devant vous.

Je m'attendais à une rude bataille à ce Congrès, et il me parait dès maintenant que le combat est fini, faute de combattants.

La campagne entamée pour essayer de détourner notre Parti de la ligne droite a commencé il y a déjà plusieurs semaines. Elle a été menée par un chef d'orchestre invisible et inconnu, mais qui a magnifiquement dirigé son orchestre.

On annonçait qu'un certain nombre — on disait même, je crois, un grand nombre — de députés radicaux viendraient demander ici au Parti radical de renoncer à ses traditions anciennes et de se prononcer pour l'alliance avec les partis modérés.

Cette campagne s'est poursuivie. On a dénaturé les textes, les intentions. On est allé jusqu'à chercher à atteindre celui qui nous a débarrassés de l'unionisme à la Salle Wagram, parce qu'en l'atteignant, c'était toute la politique traditionnelle de notre Parti qu'on pensait atteindre. (*Applaudissements.*)

Et ici, il n'y a plus personne !

Je dois dire à la vérité, pour l'honneur de ce Parti, que je n'ai trouvé cette campagne sous la signature

d'aucun de ses membres. De cette campagne, qui avait pour souci de nous orienter, de nous guider, de nous conseiller, de nous rappeler même au respect de nos propres statuts — comme si cela ne regardait pas que nous-mêmes ! —, aucun écho n'est entré dans cette salle.

Gardons au moins ce souvenir que c'est une ancienne campagne qui recommence. Elle a pour but d'essayer de diviser et les militants, et le groupe parlementaire de notre Parti. Cette année, nous avons assisté au Parlement au spectacle bien singulier de membres du Gouvernement se vantant, à chaque scrutin, d'avoir avec eux 30 ou 40 membres de notre groupe. Ils n'en ont pas trouvé. Nous sommes restés unis, et la campagne abominable qui se poursuit depuis deux mois n'a pas eu plus de prise sur les élus du Parlement qu'elle n'en a eu sur vous-mêmes. (*Applaudissements.*)

Et maintenant, parlons net et clair.

Je suis tout à fait d'accord avec le discours de Chautemps, avec les intentions qu'exprime son ordre du jour, et je pense que nous serions unanimes pour préciser, s'il était nécessaire, sa propre pensée.

Au surplus, comment ne serions-nous pas d'accord? Est-ce que les hommes les plus qualifiés de notre Parti n'ont pas donné leur sentiment ? Est-ce que Maurice Sarraut n'a pas écrit que la concentration nous conduirait à l'abandon de notre doctrine ? Est-ce qu'Herriot n'a pas dénoncé, dans un article à la fois ironique et méprisant, la tentative qui était faite sur notre Parti ? Nous sommes donc tous d'accord aujourd'hui. Il est nécessaire que nous soyons tous d'accord demain. (*Applaudissements.*)

On nous a dit au cours de ce débat : « Il faut prendre le Pouvoir », et l'orateur qui m'a précédé distribuait déjà des portefeuilles. (*Sourires.*)

Le Pouvoir ? Oui, c'est le but des partis politiques.

Le Pouvoir pour appliquer son programme, même avec une majorité très faible, à condition qu'elle soit fidèle, soit ! Combes et Waldeck-Rousseau ont tenu respectivement trois ans et trois ans et demi avec 10

voix de majorité, parce que cette majorité les suivait immuablement.

Mais le Pouvoir avec une majorité fragile, avec la nécessité de gagner tous les jours, ou de garder tous les jours sa majorité par des sourires, des concessions à ses adversaires, je dis non ! (*Applaudissements.*)

Quelle est la situation dans cette Chambre ? Les chiffres sont simples. Il y a 270 députés qui ont pris l'engagement écrit, demandé par le Général de Castelnau — c'était leur droit de le signer, c'est leur devoir de le tenir — de mettre à mort toute notre législation laïque. C'est un fait. De l'autre côté, si vous enlevez les 10 voix communistes, il reste 330 élus. Retirez 100 voix socialistes; il reste 230 députés. Vous ne pouvez gouverner sans le secours des socialistes, qu'en vous appuyant sur une partie des groupes qui ont signé l'engagement du Général de Castelnau. (*Applaudissements.*)

Eh bien, je dis que si vous voulez d'un seul coup et le même jour envoyer la grosse masse de vos militants grossir les partis voisins, vous n'avez qu'à accomplir cette tâche. J'ai entendu une autre objection. Il faut s'en expliquer nettement. On a dit : « Etes-vous sûrs que les socialistes accepteront de collaborer avec vous? Il y a la participation et il y a le soutien. »

Les socialistes ne sont pas toujours très justes et aimables avec nous. Paul Faure, bien plus, je crois, pour plaire à ses amis que pour nous déplaire à nous-mêmes, a parlé, il n'y a pas si longtemps, « de la planche fatiguée du radicalisme ». Je lui répondrai simplement que sur cette planche Bracke a passé par 4 voix avec ses amis pour gagner la Mairie de Lille, et que, même lorsqu'on dresse la planche très droite pour gravir les sommets, un homme qui n'est pas un poids-plume, le citoyen Ferdinand Bouisson, a passé pour gagner la présidence de la Chambre. (*Très bien! et applaudissements.*) Je voudrais bien qu'on soit à la fois juste et loyal avec nous.

La politique de soutien, si ceux qui l'ont connue, si ceux qui l'ont éprouvée voulaient dire à quelles

difficultés quotidiennes ils se sont heurtés, je crois que vous seriez tout à fait édifiés. Mais oui ! comme le disait Chautemps, les réformes, on les vote et on en a le bénéfice; mais les actes qu'un Gouvernement est obligé d'accomplir, la nécessité de maintenir l'ordre, soit dans un service public, soit dans la rue... vous risquez alors d'être abandonnés et de prendre seuls des responsabilités qu'on ne partage pas avec vous et dont on se servira contre vous. (*Applaudissements.*)

Le Parti socialiste a le choix à cette heure, ou de laisser se former un Gouvernement de droite, ou de prendre à côté de vous les responsabilités du Pouvoir pour appliquer un programme net de réalisations immédiates. Nous lui tendons la main. Nous lui disons qu'il a le choix, ou d'appliquer notre programme, ou de prendre la responsabilité de laisser gouverner la droite jusqu'à la fin de cette législature. (*Très bien !*)

Prenons garde! Nous avons vécu depuis 1924 dans une situation difficile. Vous savez dans quelles conditions ont été brisés des ministères de gauche qui cependant avaient eu au départ 117 voix de majorité. Les puissances financières ont pu exercer contre eux un chantage dont vous n'avez pas perdu le souvenir et les mettre bas. Aujourd'hui, les partis politiques ont recouvré leur indépendance. La décision que vous allez prendre, qui sera connue de la France républicaine ce soir ou demain matin, qui sera aussi connue ailleurs, dictera les destinées de cette législature, les destinées de la République et de la paix. Voilà pourquoi il faut être très clair et très net.

M. Bergery vous disait tout à l'heure — et quelle joie c'est pour moi de ne plus vous donner ici le spectacle de députés de Seine-et-Oise qui ne sont pas d'accord ! — que, dès l'apparition du rapport de M. Chautemps et de l'ordre du jour qu'on vous lira dans quelques instants, un journal s'en était saisi pour tâcher de démontrer que Chautemps s'était prononcé pour la concentration. Dans un autre article, nous avons pu lire : « Le Congrès de Reims, certes,

se prononcera contre la concentration par une motion nègre-blanc, et les parlementaires la réaliseront le lendemain. » Eh bien, non, non, et non ! (*Applaudissements.*)

Il faut que le texte qui sortira d'ici soit si net que ni le pays, ni le Parlement, ni ceux qui sont chargés de former les Gouvernements ne s'y trompent. C'est cet appel à la netteté, dans l'intérêt de l'avenir d'un Parti que je sers depuis longtemps, moi aussi, que je vous adresse.

On faisait appel tout à l'heure à M. Herriot, comme étant un des plus anciens membres du Parti. Nous sommes, mon cher Herriot, de la même génération. Nous avons l'un et l'autre vingt-huit ans de services dans le Parti radical. Ce Parti, suivant une formule dont on se sert souvent, mais qui est profondément vraie aujourd'hui, est à un tournant de son histoire et à une heure décisive.

Je me résume en disant : je prends acte tout d'abord qu'ici personne n'est venu soutenir la concentration.

M. PFEIFFER. — Attendez ! J'ai demandé la parole. (*Mouvement.*)

M. ALBERT DALIMIER. — Attendez ! me dit-on ?

Au dernier Congrès, Garnier disait : « Ne tirez pas sur le pianiste. » Je cède la parole au chef d'orchestre. (*Applaudissements. Mouvement prolongé.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Pfeiffer.

M. PFEIFFER. — Mon ami Bergery a félicité à l'avance du courage dont ils feraient preuve ceux qui viendraient ici soutenir une thèse opposée à la sienne. Je ne supposais pas avoir à montrer ici de la témérité; nous sommes entre amis; mais je spécifie tout de suite que, sans vouloir faire preuve de courage, j'ai l'intention de défendre en effet une thèse qui n'a pas encore été défendue.

En premier lieu, comme Bergery l'a dit, ainsi que plusieurs orateurs, personne ne doit croire que, pour des divergences de tactique, l'unité du Parti radical

pourrait se trouver atteinte, car il est un point que Bergery a fait admirablement ressortir et sur lequel il est de mon devoir d'insister : c'est que nous sommes tous d'accord sur le programme du Parti. Les divergences de tactique, quelles sont-elles ? Où commencent-elles ? C'est ce que je vais essayer de déterminer.

Tout d'abord, il n'y a, à ma connaissance, aucun radical qui ait jamais déclaré qu'il souhaitait voir demain se former une majorité englobant le groupe Marin. Je suis d'autant plus à l'aise pour faire cette déclaration qu'écrivant il y a six mois un article sur la concentration, je disais qu'une majorité de concentration devait, à mon sens, exclure non seulement le groupe Marin, mais exclure sur sa droite environ 150 députés.

En second lieu, nous sommes tous d'accord pour réclamer de cette majorité l'exécution du programme minimum du Parti.

En troisième lieu, nous voulons tous acculer les socialistes à la participation.

Où commencent les divergences entre nous, divergences légères, mais sur lesquelles il subsiste quelque confusion ? Nous offrons la participation aux socialistes. Nous sommes donc obligés d'envisager l'éventualité où les socialistes nous répondront par un refus. Il n'y a plus alors que deux solutions, et je ne crois pas qu'il puisse se trouver quelqu'un ici pour en suggérer une troisième : comme l'a dit Bergery, à la méthode duquel j'applaudis, ou bien le Parti radical reste dans l'opposition, ou bien il prend le pouvoir. Et, s'il prend le pouvoir, il tombe sous le sens commun que, puisque les socialistes ont refusé la participation, il ne peut le prendre qu'avec des groupes modérés. (*Non ! Non !*)

Alors, c'est l'opposition ! Je crois soutenir ici une thèse de bon sens.

Nous admettons l'éventualité où les socialistes refusent la participation et le soutien; je veux même être encore plus clair. On offre le pouvoir au Parti radical, qui l'accepte. Etant donné que notre Parti comprend 120 députés, qu'il peut compter sur l'ap-

pui de 40 députés républicains socialistes et d'une quinzaine d'indépendants de gauche ou non inscrits, il aura en tout 175 voix Il va de soi, et mes contradicteurs même devraient être d'accord avec moi sur ce point, que, si l'on veut gouverner dans ces conditions, on ne le pourra qu'en collaborant avec des républicains du centre. Ou bien alors, comme Bergery l'a soutenu, il faut rester dans l'opposition.

Voilà les deux solutions qui se présentent devant vous, il n'en est pas d'autre et je crois qu'il est nécessaire de le dire très clairement et avec la plus grande précision.

Pour ma part, je ne suis pas partisan de l'opposition pour la raison suivante.

On dit qu'il n'y a pas de majorité possible si demain nous essayons de collaborer à notre droite avec des groupes du centre. Laissez-moi vous rappeler que dans la dernière législature, le Cartel ne pouvait gouverner qu'avec l'appoint des deux tiers des voix du groupe de la gauche radicale, et parfois même, dans des circonstances exceptionnelles, avec l'appoint du centre droit. Nous étions donc obligés de faire appel à des concours qui s'étendaient encore plus loin que les groupes du centre.

Quelle sera la situation demain ? Nous avons déterminé notre programme minimum. Perdez-vous l'espoir de voir réaliser ce programme minimum par des groupes du centre ? Pour ma part, je n'en crois rien, ca nous avons tout de même marqué depuis quelques mois un succès qui nous met, non pas seulement devant les groupes du centre, mais devant la droite même, en meilleure posture devant le pays. Nous avions inscrit dans notre programme la stabilisation, la ratification et l'évacuation, et nous avons vu des réactionnaires accepter la stabilisation, la ratification et l'évacuation. Et n'est-ce pas notre ami Chautemps qui nous a dit dans son discours que, sur notre programme, les groupes même du centre n'élevaient pas de très sérieuses objections ?

Pour ma part, je suis convaincu que les groupes du centre ont peur en ce moment d'affirmer leur programme. Et si nous affirmons le nôtre, si nous som-

mes l'axe de la prochaine majorité, ce qui est la condition *sine qua non* d'une concentration, d'une conjonction des gauches et du centre — peu m'importe la dénomination que vous lui donnerez ! —, c'est nous qui pouvons entraîner les groupes du centre, ces républicains modérés qui sont à notre droite et qui nous apporteront leurs suffrages ?

Mais il faut pour cela que nous soyons extrêmement précis et, dans les ordres du jour des Fédérations que j'ai lus, je n'ai pas toujours trouvé toute la précision nécessaire. J'étais presque tenté d'être d'accord avec M. Bergery quand il employait cette formule : « La concentration serait-elle repoussée dans les mots et réalisée dans les faits ? »

Pourquoi cette équivoque à propos de la concentration ? Elle est bien simple. Nous sommes tous venus ici dans le but de condamner une concentration qu'on a voulu confondre avec l'unionisme. C'est la droite qui, la première, quand il a été question de concentration, s'est écriée : « La concentration, c'est l'unionisme. » Et pourquoi ? C'est qu'elle voulait le maintien au pouvoir d'une majorité de droite, avec l'appui des socialistes qui sont venus à la rescousse pour des raisons faciles à comprendre.

Eh bien, je suis de ceux qui croient que la concentration est tout le contraire de l'unionisme, puisqu'elle ne s'appuie pas sur le groupe Marin. Voilà où est l'équivoque.

Mais si cette concentration, qui n'est pas l'unionisme, est condamnée, allez jusqu'au bout de votre pensée, dites que nous voulons rester dans l'opposition, car c'est tout le problème.

Or, qu'ont dit la plupart de nos Fédérations ? Elles se sont prononcées contre la concentration, à laquelle on attachait des significations très différentes. Mais, après avoir affirmé cette condamnation formelle de principe, ont-elles ajouté que, si les socialistes refusaient la participation, il fallait rester dans l'opposition ? 57 Fédérations sur 87 ont voté des ordres du jour. 3 seulement se sont déclarées pour l'opposition. Les autres ont dit : « Il faut appeler à nous

les républicains laïques, les républicains pacifistes, les républicains épris de progrès social. »

M. Bergery a dit que, sur les bancs du centre droit, capable de toutes les volte-face, qui se dit républicain et qui ne l'est pas sincèrement, on ne rencontrerait pas un homme qui ne se déclarerait pas pacifiste et épris de progrès social. Mais, si l'on accepte demain tous les républicains pacifistes et épris de progrès social, on est obligé de dire qu'on est prêt à la formation d'une nouvelle majorité. Et que serait-elle, si elle n'est pas constituée par les groupes du centre, une fois que les socialistes auraient refusé la participation au pouvoir ?

Je conclus.

La thèse de Bergery, je la trouve dangereuse.

Si demain une majorité de droite était portée au pouvoir, restons dans l'opposition. Un parti ne se diminue pas quand il reste dans l'opposition, d'accord ! Mais le Parti radical a-t-il intérêt à vouloir écarter systématiquement la collaboration du centre ? Voilà ce que je nie.

Quant à moi, je vous dis : si l'on nous offre le pouvoir, acceptons-le, car nous ne pouvons pas y laisser une majorité de droite : mais si vous vous prononcez contre la thèse de la concentration, si vous ne voulez pas collaborer avec des groupes du centre, vous aboutirez à laisser au pouvoir une majorité de droite jusqu'à la fin de la législature.

Je ne crois pas pour ma part, même si les socialistes acceptent la participation, que nous puissions dégager une majorité. En tous cas, si le cartel ne se réalise pas, le problème est simple : ou bien vous suivez mon ami Bergery, et alors vous restez dans l'opposition, thèse brillante, que le Président du Parti a soutenue tout à l'heure avec une clarté à laquelle je rends hommage quand il a parlé de la nécessité de l'union des gauches, pour une opposition constructive, ou bien vous vous déclarez partisans de l'autre thèse, de quelque nom que vous l'affubliez, à savoir qu'il n'y a possibilité de dégager une majorité qu'avec les groupes du centre. C'est celle que j'ai soutenue et que je continue à soutenir.

Quel que soit votre choix, je suis d'accord avec Bergery pour vous demander un vote de clarté et de précision. Et bien entendu, si vous repoussez la thèse que je soutiens, je m'inclinerai en soldat discipliné, et j'estime assez Bergery pour être sûr qu'il en fera autant. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Weinmann.

M. WEINMANN (Alger). — M. Bergery a dit que la question de la laïcité était autrefois le ciment qui liait tous les militants. J'ai entendu l'honorable Maire de Montpellier dire qu'il avait eu le courage d'inscrire dans son programme, aux élections municipales, le mot de laïcité. C'est une question qui a une grande importance, et il faut ici trancher la question.

L'an dernier, au Congrès d'Angers, nous avons discuté sur les articles 70 et 71. Nous avons eu la désagréable surprise de voir une Chambre réactionnaire voter le retour des congrégations. C'est un retour à cet esprit superstitieux de la génération qui monte, et nous devons nous élever contre le retour des congrégations. Le dossier dort dans les cartons du Sénat, mais il reviendra à la Chambre. Et croyez-vous que ce soient ces modérés dont on parlait tout à l'heure, qui ont voté le retour des congrégations, qui feraient la moindre opposition à un ministère qui poursuivrait le vote définitif du projet ?

Nous, militants, nous sommes inquiets de voir M. Briand, à la politique extérieure de qui nous applaudissons, faire en même temps une politique intérieure qui nous ramène au Concordat. Nous avons nommé M. Briand « l'émule du pape ». (*Rires.*)

Un gros argument fourni à la Chambre en faveur du retour des congrégations a été celui des Pères-Blancs. Eh bien, c'est un vaste bluff. Il y a en Algérie 200 Pères-Blancs, contre 1.500 instituteurs qui sont abandonnés par les Pouvoirs publics.

On a fait valoir aussi les œuvres d'assistance des Pères-Blancs. Il ne devrait pas y avoir des œuvres

d'assistance privée, mais des œuvres d'assistance publique en Algérie.

M. le Président. — La parole est à M. Blanc du Collet, au nom de la nouvelle Fédération de l'Hérault. Et je rappelle que nous espérons tous que les deux Fédérations rivales de ce département se rejoindront à bref délai pour le bien du Parti. (*Applaudissements.*)

M. Blanc du Collet (Hérault). — Tout a été dit pour et contre la concentration. Certains d'entre vous ont applaudi les paroles du délégué qui a parlé au nom de la Fédération de l'Hérault. J'ai le mandat de parler au nom de la nouvelle Fédération radicale-socialiste de l'Hérault. (*Protestations.*) Je vous indique seulement que ma Fédération m'a chargé de voter pour la politique d'union des gauches, et contre la politique de concentration républicaine.

Voix nombreuses. — La clôture !

M. le Président. — Notre ami M. François Albert s'est fait inscrire dans ce débat. Je vous demande de l'entendre avant de prononcer la clôture. (*Assentiment.*)

La parole est donc à M. François Albert.

M. François Albert. — Je m'excuse d'intervenir à une heure aussi tardive après tant d'autres, alors que le débat semble épuisé. Je ne voudrais pas cependant laisser passer sans quelques répliques de fait les interprétations, de fait également, qu'a apportées à la tribune notre camarade Pfeiffer.

L'attitude que je préconise dès maintenant, par laquelle je crois d'ailleurs résumer assez fidèlement les opinions exprimées ici par notre rapporteur M. Camille Chautemps, se caractérise en quelques mots très simples. Le Parti radical-socialiste, à l'heure grave qui sonne peut-être pour lui, heure décisive dans son histoire et dans celle de la République, n'a peur ni de l'opposition, ni de la responsabilité de l'action. Il est prêt à l'une et à l'autre, dans

des conditions que je vous demanderai la permission de préciser tout à l'heure.

Mais auparavant, je voudrais poser à M. Pfeiffer, qui est venu doctriner ici une concentation où il voit la seule conclusion logique de la géographie présente des partis à la Chambre, quelques questions au sujet de l'élimination qu'il a faite afin de trouver une majorité, ce qui n'est pas facile. Quand on arrive au calcul des chiffres, c'est peut-être une opération laborieuse pour une formation du bloc des gauches; mais vous m'accorderez qu'elle ne l'est pas moins pour vous, si j'en juge par les oscillations de frontières et les déplacements fréquents de poteaux qu'ont opérés les hommes qui se sont appliqués à défendre successivement dans toutes ses positions de repli la thèse de la concentration.

Vous avez fixé une barrière à droite : 150 exclus de droite, marinistes ou autres.

150 : Pourquoi? Pourquoi 150, plutôt que 50 ou 100? Pourquoi 150, plutôt que... 270, par exemple ? (*Rires et applaudissements.*) Car enfin, je vous rappelle à la question qui est posée dans la presse, partout : demain, si derechef la question se pose d'une formation gouvernementale et de ces fameux articles 70 et 71, ou de toute autre question qui engagerait le principe de la laïcité, est-ce que vous faites à aucun de ces 270 l'affront de penser qu'il reniera sa signature? (*Applaudissements.*) Et, même, en admettant qu'ils soient moralement prêts, est-ce que vous les supposez assez naïfs pour ne pas reculer devant les conséquences électorales qui résulteraient pour eux d'avoir signé un papier qu'ils auraient ensuite renié par leur vote?

Vous dites : « programme d'abord ». Oui, Chautemps vous l'a dit : un programme, c'est beau ! cela figure dans les déclarations ministérielles. (*Sourires.*) Poincaré, lui aussi, avait un programme. Vous vous rappelez qu'au mois de janvier il avait un grand plan d'action qui comprenait, je crois, 42 articles. En a-t-il abordé un seul ? Est-ce que sa majorité lui a demandé compte de n'en avoir abordé aucun ? Et ne

pensez-vous pas que votre « programme d'abord », si vous l'insériez demain dans votre déclaration de Gouvernement de concentration, ne serait là que pour être exhibé le jour où vous vous exhiberez vous-mêmes, et qu'il ne serait toléré par vos amis du centre droit qu'à condition de réintégrer les cartons verts où dorment déjà tant de projets mort-nés ? (*Applaudissements.*)

J'entends bien ! Vous dites : « On s'est bien converti à la politique extérieure que préconisaient les gens de gauche ! » Oui, et cela prouve une chose : cela prouve qu'en effet dans l'opposition on peut faire œuvre utile. Mais attendez ! Je suis très fier que nous ayons atteint ce résultat ; cependant je ne me gonfle pas — passez-moi cette expression vulgaire — au point de penser qu'il ait été atteint par la seule force de notre propagande. C'est que, voyez-vous, en matière de politique extérieure, on n'est pas seul, on est plusieurs. Et puis, il y a la pression des circonstances, à laquelle M. Poincaré, après huit ou dix ans de résistance, a dû céder, lui aussi, comme les camarades.

Mais, dans le domaine de la politique intérieure, il n'en est plus de même. Et quand vous aurez inscrit dans votre programme le syndicalisme des fonctionnaires, l'intégration des syndicats dans l'Etat, que sais-je encore !..., vos amis, vos alliés, vos nouveaux alliés, que vous pensez avoir détachés du bloc de droite dont ils étaient constamment solidaires dans la bataille électorale, ne tolèreront les articles de votre programme démocratique que comme une clause de style, et je vous mets au défi de prétendre sérieusement qu'ils vous suivront demain dans les voies de l'école unique ou de la défense de la laïcité. Je voudrais vous voir demain, avec votre majorité de centre, — excusez ce souvenir personnel — ayant sur les bras une nouvelle affaire George Scelle, où nous avons vu se grouper derrière je ne sais quel soviétisme d'étudiants et de professeurs tous ceux qui nous accusent d'ordinaire de marcher à la remorque des partis révolutionnaires. (*Applaudissements.*)

Si donc vous défalquez de la Chambre ces 270 dé-

putés, et je retombe ici dans le raisonnement de notre ami Dalimier, vous n'en sortirez pas. Vous restez 330; puis, comme sur ces 330 il vous faut encore retrancher une centaine de voix de l'autre côté, vous restez 230. Et alors?...

Certes, comme le disait un des orateurs qui m'a précédé, après avoir pris le pouvoir, il faut le garder. Eh bien, rassurez-vous! Je n'ai pas peur d'essayer de le prendre. Si demain ceux à qui nous faisons appel se dérobent pour des raisons d'école, de doctrine, d'amour-propre, ou pour toute autre dont je ne suis pas juge, et qu'on nous dise « il faut marcher quand même », je suis résolument partisan que nous marchions. Je suis partisan qu'en effet, à l'appel de l'arbitre des partis, nous répondions « présents ». Un grand Parti n'a pas le droit de se dérober. (*Applaudissements.*)

M. Joseph Caillaux. — Très bien !

M. François Albert. — Présents, oui, mais présents sans capitulations, sans abdications (*applaudissements*), présents avec un ministère résolument homogène, présents non pas seulement avec tout notre programme, présents avec notre drapeau hardiment planté sur la tribune, notre drapeau, nos hommes, nos idées, tout ! Et puis, advienne que pourra ! (*Applaudissements.*) Si nous tombons au bout de deux jours, si nous tombons le premier jour, cela m'est égal ! (*Vifs applaudissements.*)

M. Grisoni. — Il n'y a pas d'autre solution.

M. François Albert. — Nous serons du moins tombés avec honneur, et, quand on tombe avec honneur, on se relève toujours. (*Nouveaux applaudissements.*)

Seulement, si nous tombons, alors plus d'hésitations : la bataille dans le pays, l'opposition au Parlement. (*Vifs applaudissements répétés.*)

L'opinion publique ne comprendrait pas que nous nous dérobions sans avoir marché au drapeau et à la bataille. Mais elle ne comprendrait pas davantage qu'ayant été vaincus dans cette bataille, nous ten-

tions de nous rattraper par des accommodements et des concessions. (*Applaudissements.*)

A l'heure où nous sommes, prenez-y garde, dans les fluctuations et dans la décomposition d'un certain nombre de partis, de ces partis du centre surtout, qui prennent pour de la volonté les apparences de la poigne, dans cette situation singulièrement grave, le sort du régime peut-être se joue. Pour assurer sa défense, vous avez besoin de créer au cœur des citoyens, des électeurs, une de ces mystiques comparables à celles qui les ont portés en 1923 et en 1924. (*Applaudissements.*) Vous croyez que c'est avec vos cuisines de dosages et de marchandages (*applaudissements*) que vous arriverez à créer cette mystique ? Eh non ! on dira que les politiciens d'ici sont comme ceux d'Espagne et d'Italie, qui se partagent des morceaux de gâteau. Tant que vous n'aurez pas d'idéal à proposer à vos électeurs, comment diable voulez-vous qu'ils vous suivent ? (*Applaudissements.*)

Pour sauvegarder cet idéal, pour lui assurer la revanche, je dis et je maintiens qu'il n'y a pas deux méthodes : il n'y en a qu'une, qui consiste à le préserver de toute compromission et de toute atteinte.

Et puis, il faut aussi avoir la foi, vous m'entendez ! la foi dans la victoire. Permettez-moi, et c'est par là que je veux terminer, de vous rappeler l'exemple de ceux que nous combattions hier, quand ils étaient au pouvoir, que nous combattons aujourd'hui encore. J'entends toujours dire, dans une sorte de cri de pessimisme désespéré, que de cette Chambre on ne peut tirer aucune majorité républicaine. Dites-moi donc, est-ce que les gens de droite ont raisonné ainsi au lendemain du 11 mai ? Se sont-ils dit, comme vous dites aujourd'hui dans une sorte de défaitisme républicain : « Il n'y a pas moyen de reprendre le pouvoir que nous ont arraché les élus du 11 mai » ? Non ! Par des moyens que je ne veux pas juger après tant d'autres, et qui furent souvent abjects et inspirés de l'oubli du patriotisme et du sentiment national, qui tombèrent même parfois au-dessous du mépris, ils ont lutté contre tous les ministères qui n'étaient pas spécifiquement et complè-

tement leurs. Ils ont réussi à abattre le ministère Herriot. Se sont-ils déclarés contents ? Ont-ils parlé de concentration, eux ? Non, non ! Après Herriot, Painlevé, combattu avec le même acharnement, renversé de la même façon implacable; après Painlevé, Caillaux; après Caillaux, Briand combattu et renversé; après Briand, un autre ministère Briand combattu et renversé; puis d'autres, puis d'autres encore. Et cela jusqu'au jour où, d'hécatombe ministérielle en hécatombe, ils sont arrivés à ressaisir le pouvoir avec Poincaré, l'homme du Bloc national, l'homme de l'Union sacrée. Non, je ne veux pas être injuste, ce n'était pas le Poincaré de l'Union sacrée; mais c'était le Poincaré qui fatalement s'y acheminait et qui y est arrivé le 11 novembre de l'an dernier. (*Applaudissements.*)

Eh bien, cela vous dicte votre devoir. Vous n'avez pas le droit de considérer qu'au lieu d'une victoire possible on peut opérer des transactions évidemment plus possibles encore, mais qui ne donnent pas, je vous assure, beaucoup d'élasticité électorale à vos troupes. Vous n'avez pas le droit de penser que la victoire est impossible. Ceux qui doutent d'eux-mêmes ne sont pas dignes de diriger un pays, de diriger un parti. (*Vifs applaudissements.*)

Contre l'arithmétique électorale et parlementaire de M. Pfeiffer, je fais appel à cet impondérable, que je crois plus fort que toutes les additions et les soustractions : la confiance dans vos forces, la foi dans la démocratie et dans la République. (*Vifs applaudissements répétés.*)

M. Pfeiffer. — Je réponds d'un mot à M. François Albert. Je souhaite comme vous, et je l'ai dit tout à l'heure, qu'un Gouvernement des gauches puisse se réaliser, et je ne fais pas de défaitisme républicain. Vous pouvez oublier l'arithmétique parlementaire; mais, pour que ce Gouvernement de gauche puisse se réaliser, il n'en reste pas moins qu'il faut les voix de toutes la gauche radicale. Je vous demande de ne pas être aussi sévère que vous vous l'êtes montré vis-à-vis de certains des hommes de la gauche radi-

cale qui ont collaboré avec vous au pouvoir, et de certains républicains de gauche qui, dans la dernière législature, faisaient partie du Gouvernement dont vous avez parlé.

M. le Président. — Il n'y a pas d'opposition à la clôture du débat ? (*Non, non !*)

La clôture est prononcée.

Avant de passer au vote sur le texte qui vous est soumis, je crois que notre ami Camille Chautemps veut répondre, au nom de la Commission de politique générale, aux observations qui ont été présentées. Je lui donne la parole.

M. Camille Chautemps, *rapporteur*. — Bien que l'ordre du jour que j'ai l'honneur de vous soumettre ait été publié, il me semble nécessaire de le relire. (*Oui, oui !*). Je vous demande donc, même pour moi, la permission de le faire. J'ai, en effet, entendu à la fois approuver mes idées et condamner mon texte. (*Sourires.*) On pouvait penser, à voir tous les professeurs agrégés de l'Université qui me faisaient des critiques, qu'il s'agissait d'une querelle de grammaire. Cela, au reste, va nous permettre de nous entendre. N'étant ni un agrégé, ni un cuistre, j'accepte volontiers les leçons de grammaire.

Voici le texte que nous avions arrêté :

« Le parti républicain radical et radical-socialiste,

« Fidèle à la doctrine et à la tactique affirmée traditionnellement par ses congrès antérieurs.

« Repousse toute participation de ses membres à une combinaison parlementaire ou gouvernementale dirigée ou soutenue par la droite et ses alliés, et qui n'aurait pour but, de quelque nom qu'on la décore, que de prolonger, en y associant des républicains, une formation politique désormais condamnée;

« Il affirme sa volonté, tant que se maintiendra autour d'un gouvernement une majorité parlementaire de droite, de demeurer fermement dans l'opposition;

« Il se déclare prêt au contraire, en cas d'échec

de la majorité actuellement au pouvoir, à s'efforcer de constituer autour d'un programme immédiat, précis et limité, de laïcité, de paix, de justice fiscale et de progrès social, tel qu'il est résumé dans la motion annexée à cet ordre du jour, une union de toutes les gauches;

« Il déclare enfin qu'au cas où la défaillance des autres partis démocratiques rendrait momentanément impossible la constitution d'une majorité de gauche en vue d'une action réformatrice immédiate, il poursuivrait son effort en pleine indépendance, par une opposition constructive au Parlement et par une propagande ardente et méthodique dans le pays, afin de grouper autour de lui les forces républicaines en vue de reprendre dès que possible l'action nécessaire. »

Voici maintenant le texte du programme minimum arrêté par la Commission :

« Le parti républicain radical et radical-socialiste,

« En exécution de son ordre du jour tendant à la réalisation de l'Union des gauches autour d'un programme minimum commun,

« Décide de proposer notamment les réformes suivantes :

« *Dans l'ordre laïque.* — Maintien et application des lois laïques, renonciation à tous projets de lois sur les congrégations missionnaires, réalisation de l'école unique, encouragement effectif aux œuvres postcolaires d'éducation populaire.

« *Dans l'ordre extérieur.* — Exécution des accords de La Haye, poursuite de la politique de rapprochement avec l'Allemagne et continuation de l'entente avec la démocratie anglaise,

« Préparation de la fédération européenne,
« Développement de la Société des Nations,
« Arbitrage et désarmement,

« *Dans l'ordre fiscal.* — Larges dégrèvements, notamment des impôts de consommation et de ceux qui frappent le travail et la production,

« Réforme de la taxe du chiffre d'affaires,

« Refonte des impôts, départementaux et communaux sur la base d'une fiscalité démocratique,

« Répartition plus équitable des charges par l'application de l'impôt sur le revenu.

« *Dans l'ordre social.* — Mise en œuvre des assurances sociales,

« Améliorations réclamées par la C. G. T.

« Contrats collectifs du travail. Coopération,

« Amnistie pour les délits d'opinion,

« Politique du logement et de l'hygiène, encouragement aux familles nombreuses.

« *Dans l'ordre économique.* — Politique d'outillage national et de production,

« Défense agricole par le développement de la coopération, caves et silos coopératifs,

« Réduction des frais de transport,

« Contrôle de la fabrication et de la vente des engrais,

« Réorganisation du conseil national économique,

« Réforme de l'Etat avec le concours du syndicalisme. »

Je veux faire entendre au Congrès une fois de plus des paroles de conciliation, qui contribueront à établir plus solidement que jamais ma réputation de faiblesse. (*Sourires.*) Je dois dire que ma pensée, à tous les instants de chacun de nos congrès annuels, est avant tout de travailler à l'union et à l'unité profonde de notre Parti. (*Applaudissements.*) Je n'apporte donc aucun amour-propre déplacé au maintien de telle ou telle ligne ou de tel ou tel mot de mon ordre du jour. Ai-je besoin d'ajouter, pour la dignité de votre Commission, que c'est à la condition expresse que ces modifications apportent simplement des précisions à notre propre pensée et ne puissent être en aucune façon interprétées par qui que ce soit, ici ou

au dehors, comme un changement d'opinion de la part de la Commission? (*Applaudissements.*)

Je vous demande d'ailleurs de comprendre que ce serait, à l'heure où nous sommes, une déplorable atteinte à la dignité de notre Parti, que de paraître modifier en quoi que ce soit la position politique de votre Commission et celle du Congrès, parce qu'au dehors les commentaires — et vous savez qu'on s'efforcera de déformer notre pensée — ne manqueraient pas de souligner un tel changement et de nous accuser d'avoir deux doctrines : une quand nous discutons en théorie pure, et l'autre quand nous sommes au jour d'une crise ministérielle. Il est donc indispensable que quelques mots d'explication précisent exactement notre pensée qui, je l'espère, sera commune.

Je dois dire très franchement à Bergery — ce n'est pas une querelle que je lui cherche, car je rends hommage à la netteté de ses sentiments — que, si je me trouvais seulement en face de l'interprétation qu'il a donnée de notre texte, je serais au regret de ne pouvoir l'accepter.

En effet, Bergery a soulevé des problèmes divers, qui sont d'une gravité très grande. Je ne veux pas insister sur les problèmes de doctrine. Il a parlé, avec une grande élévation de pensée, de ces idées-forces qui, à un moment donné, cimentent l'unité d'un grand Parti, et il semblait dire que certaines de ces idées, qui avaient été la raison d'être historique du Parti radical, étaient aujourd'hui mortes ou en train de mourir.

Qu'il me permette de lui répondre que notamment ces deux grandes idées, auxquelles il a fait allusion, de la laïcité et de la paix sont, à l'heure présente, aussi importantes, aussi graves et aussi immédiates qu'elles l'ont jamais été. (*Applaudissements.*)

D'ailleurs, en ce qui concerne la politique de paix, est-ce que le vote même de la Chambre, il y a deux jours, en ouvrant la crise ministérielle sur le problème de la politique étrangère, n'a pas pour conséquence possible, au cas où les gauches seraient impuissantes à former un Gouvernement, de faire

constituer dès demain à la Chambre une majorité qui n'aura pour premier but que de combattre et de détruire toute l'œuvre de paix qui est notre légitime fierté ? (*Applaudissements.*)

Et, en ce qui concerne la laïcité, M. François Albert vous a rappelé qu'un très grand nombre de députés, qui ne sont peut-être pas tous sincères par bonheur, ont été obligés pour des besoins électoraux d'apporter au Général de Castelnau, qui demande à être payé d'avance, une signature compromettante. Mais cela, c'est peu de chose, parce que, comme on vous l'a dit, les parlementaires sont entraînés par de grands courants qui les emportent.

Mais il y a quelque chose de plus grave sur ce terrain, quelque chose que nos militants n'ignorent pas : c'est ce noyautage de la France entière par le parti clérical qui, profitant des facilités que les Gouvernements lui ont laissées depuis la guerre, essaie de confisquer la plupart des institutions économiques et sociales, de s'emparer des assurances sociales, du mouvement économique, du mouvement agricole. (*Applaudissements.*) Dans toutes les communes, nous voyons s'organiser des patronages, des sociétés sportives, des sociétés de tir, de gymnastique, qui marchent au pas derrière le curé. (*Nouveaux applaudissements.*)

Eh bien, ne laissons pas prescrire notre programme, ni notre idéal. Ne nous associons pas à ceux qui, pour des facilités politiques, à notre extrême-gauche, nient l'existence du péril laïque, peut-être afin de rendre plus aisées certaines combinaisons auxquelles on faisait allusion tout à l'heure. (*Applaudissements.*)

Je veux dire également un mot de certaine évocation, autrement périlleuse, qu'a cru devoir faire M. Bergery concernant la désagrégation du parti communiste, et de l'espérance qu'il concevait de tirer de cette désagrégation un profit plus grand que celui qu'en tireront les socialistes. Peut-être est-ce là l'explication de son idée, qu'à côté du parti marxiste nous devrions prendre une formule qu'il traite de formule de libre examen, formule peut-être un peu vague et incertaine dans son esprit. Elle demanderait

à être précisée, car enfin c'est le but même de notre Parti de s'opposer sur ce point aux marxistes. (*Vifs applaudissements.*) Parti de libre examen, est-ce que nous ne le sommes pas parfois trop ? Est-ce qu'un autre parti respecte autant que le nôtre la souplesse d'esprit de ses membres ? En vérité, il est des points de doctrine sur lesquels il est indispensable de répondre, et laissez-moi vous dire, monsieur Bergery, que c'est un mirage que de s'imaginer qu'en dehors d'un certain nombre de mécontents qui voteraient peut-être aussi bien pour la droite que pour l'extrême-gauche, les communistes ne sont pas en réalité des marxistes peut-être plus impatients, peut-être plus épris de leur doctrine que les autres. En tout cas, l'idée de les recueillir n'est pas une formule que nous puissions accepter dans un congrès radical, et je n'accepte pas pour ma part qu'on fasse luire à nos yeux l'espérance, si minime soit-elle, d'être demain les héritiers des communistes mécontents. (*Vifs applaudissements unanimes.*)

Enfin, la formule qui nous a été proposée aboutirait en pratique à l'opposition dès ce soir décidée. M. Bergery voulait bien, dans des conversations très amicales dont je le remercie, me dire ces jours-ci que ce qu'il demandait était très peu de chose. Et, faisant en même temps la demande et la réponse, il ajoutait : « Votre texte a à peu près le même sens que le mien. » A quoi je lui répondais : « Vraiment ? Eh bien, puisqu'il a été admis par la Commission et vu par le président de notre Parti, pourquoi le changer et faire croire que nous ne sommes pas d'accord ? »

Et je lui dis encore : « Par le seul fait que vous proposez un changement à mon texte, les journalistes qui nous écoutent vont penser que nous ne sommes pas d'accord, bien que les deux textes paraissent être identiques, et ils se demanderont, puisque l'orateur critique le rapporteur, ce que peut bien vouloir dire l'ordre du jour proposé par ce dernier. Rien d'autre que ceci :

Demain nous tenterons, ce sur quoi nous sommes tous d'accord, la grande union des gauches que nous

préconisons, parce que, comme le pense François-Albert, elle seule est capable de galvaniser ce pays, de lui donner la conviction qu'il y a les bleus et les blancs, des hommes qui veulent le progrès et d'autres qui défendent les privilèges, des hommes qui veulent la laïcité et d'autres la domination de l'Eglise. Je suis donc d'avis qu'il faut offrir sincèrement la participation au parti socialiste.

Mais, lorsque j'envisage l'éventualité où son refus empêcherait la constitution d'une majorité de gauche, M. Bergery m'objecte : « Il faut dire la majorité d'union des gauches. » Quelle est donc sa pensée ? Quel est du moins le résultat fatal qui serait tout à l'heure télégraphié dans la France entière si nous n'y répondions pas ? C'est que le Parti radical s'incline d'avance devant la décision d'un autre parti. (*Vifs applaudissements.*)

M. Bergery nous a dit : « Quand on fait une offre et qu'elle est refusée, pourquoi donc un des deux partis serait-il davantage le prisonnier de l'autre ? » Je lui réponds que celui qui est davantage le prisonnier, c'est celui qui, ayant fait une offre, s'incline piteusement devant la réponse et attend un changement d'esprit de celui à qui elle a été adressée. (*Nouveaux applaudissements.*)

En vérité, ce serait une atteinte à l'indépendance, à la dignité et à la fierté de notre Parti. Et permettez-moi de vous dire que ce serait en outre un paradoxe comique pour la France qui lirait cela dans deux jours, alors qu'elle sait que nous avons envisagé la constitution d'un cabinet d'union des gauches qui ne serait pas présidé par un des chefs du Parti radical et qui, lui, n'aurait pas hésité à changer sa majorité. Nul plus que moi ne professe de loyale estime pour l'homme auquel je fais allusion. Mais est-il un seul d'entre vous qui puisse croire qu'on pourrait faire un tel cabinet de cartel non seulement sans les voix de la gauche radicale que Léon Blum déclare suspectes, mais encore sans au moins 50 ou 60 voix à droite de la gauche radicale?

Ne serait-il donc pas comique d'interdire de ce côté toute initiative au Parti radical, alors qu'en

réalité vous seriez prêts demain à aller beaucoup plus loin avec le chef d'un autre parti ? (*Applaudissements.*)

Je pense donc que nous serons tous d'accord pour écarter de cette formule tout ce qui pourrait avoir une signification semblable.

Par contre, notre ami François-Albert a proposé une formule tout à fait différente, à laquelle pour ma part je me rallie bien volontiers, car je désire avant tout maintenir l'indépendance de notre Parti.

M. François-Albert, avec des accents d'une éloquence et d'une sincérité qui nous ont tous profondément touchés, a dit qu'il n'y avait pas nécessairement et uniquement place pour telle combinaison ou telle autre. Nous-mêmes, nous avons fixé notre programme, non pas comme on l'a dit dans une formule magique pour en faire un « programme d'abord », ou comme un programme permettant l'union avec tous les partis quels qu'ils soient, mais comme un programme net et complet. Et M. François-Albert vous a dit : « Prenons ce programme. Si nous sommes seuls, tant pis ! Allons à la bataille. » (*Applaudissements.*)

J'ai, d'autre part, déterminé ce que devrait être demain l'opposition s'il était nécessaire, et sur ce point encore je rejoins M. François-Albert.

Dans ces conditions, les mots et les textes étant clairement définis entre nous, je réponds très volontiers à l'appel qui m'est adressé. Peut-être certaines formules sont-elles dangereuses. Peut-être certains enthousiasmes risquent-ils d'être de courte durée. C'est un des dangers parlementaires, quand on part avec un ministère homogène, qu'il ne dépend pas de vous que des députés votent pour votre Gouvernement d'un côté ou de l'autre, et c'est une question de savoir si vous pouvez nécessairement empêcher une majorité de devenir ou le soutien, ou la concentration.

Mais cela ne m'inquiète pas, car il faut tout de même faire confiance à nos chefs. Si l'un d'eux est appelé demain pour prendre les responsabilités du pouvoir, est-ce que sa présence ne rend pas superflue

toute cette querelle de mots ? Est-ce que l'arbitre normal, ce n'est pas notre chef ? (*Applaudissements.*)

Je vous demande donc d'écarter de nous ces querelles, de consacrer notre accord. Et pour ma part, précisant dans le texte ce que j'ai eu l'honneur de vous dire, et réservant une éventualité qui maintienne toute l'indépendance et la liberté de notre Parti, je vous propose le texte nouveau que voici et qui, je l'espère, aura l'assentiment de François-Albert et de Bergery :

« Le Parti républicain radical et radical-socialiste,

« Fidèle à la doctrine et à la tactique d'union des gauches affirmée antérieurement par ses congrès,

« Repousse toute participation ou tout appui de ses membres à une combinaison parlementaire ou gouvernementale dirigée ou soutenue par la droite et ses alliés, et qui n'aurait pour but, soit sous le nom de concentration, soit sous tout autre nom, que de prolonger, en y associant des républicains, une formation politique désormais condamnée.

« Il affirme sa volonté, s'il se formait autour d'un Gouvernement une majorité parlementaire de droite, de demeurer fermement dans l'opposition.

« Il se déclare prêt au contraire à s'efforcer de constituer autour d'un programme immédiat, précis et limité, de laïcité, de paix, de justice fiscale et de progrès social, tel qu'il est résumé dans la motion annexée à cet ordre du jour, une union de toutes les gauches.

« Il déclare enfin qu'au cas où la défaillance des autres partis démocratiques rendrait momentanément impossible la constitution d'une telle majorité ou l'existence d'un Gouvernement radical en vue d'une action réformatrice immédiate, il poursuivrait son effort en pleine indépendance... », le reste sans changement. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — Avant de passer au vote, je veux en quelques mots très brefs prier nos amis d'accepter ces modifications qui, vous me permettrez de le dire très librement, ne me paraissent pas avoir au fond une très grande importance, et de se rallier à

cette formule où je verrai surtout pour ma part la volonté fortement exprimée de notre Parti d'être unanime à dire : « Je prendrai toutes mes responsabilités ; je resterai sur mon terrain ; je m'y ferai, s'il le faut, battre et renverser ; mais je ne me livrerai à aucune transaction qui serait une abdication et je me refuserai à incliner, en quelque circonstance que ce soit, la dignité de ce Parti et son honneur. » (*Vifs applaudissements.*)

Je vous demande donc de voter ce texte qui représente notre pensée commune, qui montrera à tous les militants dispersés dans le pays que le Parti affirme une fois de plus sa volonté de s'opposer aux manœuvres qui se dessinent encore pour nous diviser, pour nous dresser les uns contre les autres, pour le plus grand malheur du radicalisme et de la République elle-même. (*Vifs applaudissements.*)

Je mets aux voix cet ordre du jour, auquel fait suite le programme minimum dont notre rapporteur vous a donné lecture.

(Ces textes sont adoptés à l'unanimité, aux applaudissements répétés des congressistes.)

M. le Président. — Personne ne demande plus la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à 18 h. 15.)

DEUXIEME SEANCE

Vendredi 25 octobre, matinée

La séance est ouverte à 9 h. 15, sous la présidence de M. Julien DURAND, député, assisté de MM. RIPAULT, PETIT et GRANDIGNEAUX comme vice-présidents, et de MM. NOUGUIER, GUYOT, LIAUTEY, FRIBOURG et WEINMANN comme secrétaires.

M. JULIEN DURAND, *président*. — Je remercie le Congrès de la marque de confiance qu'il a bien voulu me donner ainsi qu'au Bureau qui m'entoure, et je l'invite à passer immédiatement à l'ordre du jour.

COMMUNICATION DU PRESIDENT DU PARTI

M. LE PRÉSIDENT. — Je dois tout d'abord vous donner connaissance d'une lettre de notre président, M. Edouard Daladier. Elle est ainsi conçue :

« Mes chers amis,

« Appelé à Paris par M. le Président de la République, je m'excuse de ne pouvoir assister à la séance de ce matin. J'ai la certitude que le Congrès de notre Parti poursuivra l'examen des problèmes soumis à son ordre du jour avec le calme et la dignité qui ont donné à la séance d'hier un caractère si émouvant.

« Je vous adresse, mes chers amis, l'assurance de ma plus entière affection.

« Le Président du Comité exécutif,
E. DALADIER.

Je suis certain d'être votre interprète en adressant à M. Edouard Daladier l'expression de notre confiance et de notre affectueux dévouement. (*Applaudissements.*)

NOMINATION DES DELEGUES AU COMITE EXECUTIF

M. le Président. — La parole est à M. Fabius de Champville pour une communication concernant la nomination des délégués au Comité exécutif.

M. Fabius de Champville. — J'ai l'honneur de faire connaître au Congrès que le Bureau a décidé d'admettre les listes présentées pour la nomination des délégués au Comité exécutif, sous la réserve, afin de ne pas vous faire perdre un temps précieux, que si des erreurs s'étaient produites, elles seraient rectifiées à la prochaine réunion du Comité exécutif.

TIRAGE DE LA LETTRE POUR LA NOMINATION DES CANDIDATS AU BUREAU DU COMITE EXECUTIF

Il est procédé au tirage de la lettre fixant l'ordre alphabétique des candidats au Bureau du Comité exécutif. Mme Suzanne Schreiber tire la lettre R.

NOMINATION DE LA COMMISSION DE LA DECLARATION DU PARTI

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la nomination de la Commission de la Déclaration du Parti.

La parole est à M. Martinaud-Deplat, secrétaire général du Parti.

M. MARTINAUD-DEPLAT, *secrétaire général.* — Vous devez nommer ce matin la Commission de la Déclaration du Parti. Nous vous proposons de composer cette Commission des membres de la Conférence des présidents et secrétaires généraux de Fédérations et des membres du Bureau du Parti, auxquels s'adjoindront ceux qui se sont fait inscrire pour en faire partie. (*Assentiment.*)

La Commission de la Déclaration du Parti est ainsi constituée.

LA REFORME DES FINANCES DU PARTI

M. LE PRÉSIDENT. — L'ordre du jour appelle la réforme des finances du Parti.

M. ETIENNE KAHN. — Je demande la parole.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez la parole.

M. ETIENNE KAHN. — La réforme des finances du Parti, qui est une question statutaire, devait être jointe à la question des modifications aux statuts. J'ai été amené à renoncer à vous donner lecture du rapport que j'avais préparé concernant ces modifications et qui avait été approuvé par la Commission du règlement, le Comité exécutif ayant omis de statuer sur ce rapport avant qu'il ne vienne en discussion devant vous. Mais je dois informer le Congrès que, contrairement aux informations qui ont été publiées, je n'ai nullement donné ma démission de rapporteur, pas plus que la Commission du règlement n'a renoncé à la réforme qu'elle avait proposée.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Michel Curinier, rapporteur de la Commission de gestion des finances du Parti.

M. MICHEL CURINIER, *rapporteur.* — Mes chers col-

lègues, notre grand parti politique a vécu jusqu'à ce jour et s'est développé progressivement grâce au prestige et à l'autorité de ses chefs, à l'ardente volonté de ses militants, aux réformes audacieuses qu'il a suggérées ou réalisées lui-même, grâce aussi à l'attrait de son programme dont certains points essentiels, après avoir été violemment attaqués et rejetés par nos adversaires politiques, ont été adoptés et réalisés par ceux-ci, sans grand amour propre, dès qu'ils ont accédé au pouvoir.

A l'heure actuelle, pour que notre parti puisse, sous peine de décroître ou de disparaître, continuer son essor progressif, il a surtout besoin de ces trois facteurs indispensables : de la *méthode*, de la *discipline*, un *budget important*.

La *méthode* est nécessaire pour l'organisation des cadres, l'extension quotidienne et le rayonnement du parti dans toute la France.

La *discipline* est indispensable pour la puissance de réalisation et l'avenir de notre programme.

Le *budget* a une répercussion essentielle sur l'efficacité de notre propagande, le recrutement de nos adhérents et le développement de notre rayon d'action. C'est sur cette question seule que va porter notre rapport, les autres considérations intéressant la Commission de propagande et de tactique et celle de politique intérieure.

Le Parti radical et radical-socialiste, qui répond aux aspirations avouées ou secrètes de la grande majorité des Français, est bien loin de posséder les ressources matérielles nécessaires à sa plus grande expansion. Les partis qui sont à notre gauche, pour ne parler que de ceux-là, disposent de capitaux autrement importants qui contribuent d'une façon *directe* et *efficace* à la diffusion de leur doctrine et au recrutement de leurs adeptes. Les socialistes et les communistes ont acheté des immeubles pour installer méthodiquement leurs services administratifs, leur propagande, leur journal ou leur banque. Ils ont un organe *officiel* de leur parti, quotidien à trente cen-

times, qui donne chaque jour le compte rendu des diverses réunions de leurs sections, qui annonce ou commente les manifestations de leurs groupes, et entretient d'une façon constante dans l'esprit de leurs adhérents les principes de la doctrine et ses applications dans la vie politique et sociale du moment.

Le Parti socialiste possède, nous dit-on, un budget annuel régulier de plus de 3 millions, dont 2 millions 400.000 frs proviennent de la vente de ses cartes aux simples militants et 690.000 frs de la cotisation des parlementaires. Ceux-ci abandonnent 9.000 frs par an sur leur indemnité parlementaire, dont 6.000 frs vont au Comité central et 3.000 frs à leur fédération.

Le Comité central perçoit 2 frs par *mois*, soit 24 frs par an sur chaque carte du parti, ce qui fait, pour 100.000 cotisants, 2 millions 400.000 frs.

Ce même parti socialiste S. F. I. O. vient d'acquérir pour 2 millions un superbe hôtel particulier, rue Victor-Massé, pour y installer ses divers services et la rédaction du *Populaire*, son journal quotidien officiel.

Loin de posséder un immeuble à lui, notre parti est locataire, dans une très vieille maison de la rue de Valois, de plusieurs pièces au 4e étage donnant sur les jardins du Palais-Royal. Ces locaux insuffisants, trop haut perchés, archaïques, ne permettent pas une organisation rationnelle et moderne de nos services.

C'est là, au sein du Comité exécutif, que siègent, plusieurs fois par semaine, dans des pièces mal fermées et étroites, les commissions qui étudient les questions sociales d'actualité qui sont soumises à chaque Congrès et dont les rapports se retrouvent souvent, pour la gloire du parti radical, concrétisés dans des textes législatifs.

Loin de disposer annuellement de plusieurs millions comme le Parti S. F. I. O., notre Parti radical et radical-socialiste, bien qu'il ait beaucoup plus d'adeptes et de sympathisants, possède un budget absolument *dérisoire* qui n'atteint même pas le dixiè-

me de celui de nos voisins de gauche, et cela nuit incontestablement au développement de notre Parti.

Pour réunir les commissions, correspondre avec les membres du Comité exécutif, des Fédérations et des Comités, s'occuper des rapports, des procès-verbaux des congrès, des brochures, de la propagande, de la documentation aux Comités ou Fédérations, des encaissements de cotisations, des impressions de brochures, de l'organisation des conférences à travers le pays, des élections de toutes sortes, le Parti a besoin de ressources.

On ne peut pas, en effet, avec des finances aussi ridicules que les nôtres et qui ne correspondent aucunement, à l'heure actuelle, aux finances d'un grand parti politique, entreprendre une organisation méthodique et progressive de notre activité en vue d'accroître notre force et de lutter victorieusement contre la grande concurrence des partis mieux et plus solidement charpentés que le nôtre.

A l'heure actuelle, hélas, la puissance des doctrines et l'attrait des programmes ne suffisent pas pour permettre à un groupement politique de vivre et de prospérer. Il lui faut, pour la diffusion de ses idées et le recrutement de ses adeptes, organiser tout un ensemble de manifestations constantes qui seraient impossibles sans argent. On ne peut pas toujours demander le concours gratuit des militants, et notamment des parlementaires tenus à tant d'obligations dans leur propre département et qui, malgré cela, répondent fréquemment aux demandes de réunions et de conférences qui leur sont faites par le Bureau du Comité exécutif.

Notre distingué collègue, M. Bauzin, dans un rapport substantiel et précis, nous dira ce qu'il propose en vue d'une propagande intensive. Nous ne pourrons entreprendre vraiment son programme qu'en réorganisant nos finances.

Si, enfin, voulant profiter de la force nouvelle et de la vive impulsion que vient de lui donner le président Daladier, par son énergie farouche, notre Parti veut étendre véritablement et rapidement son rayon d'action dans toute la France, il lui faut un budget

moins aléatoire et bien plus important. (*Applaudissements.*)

Pour toutes ces raisons, forcément résumées, votre Commission des finances du Parti, après en avoir discuté longuement au cours de plusieurs réunions, a jugé nécessaire et urgent de vous demander le relèvement des diverses cotisations et de voter les résolutions suivantes :

« Le Congrès,

« Considérant que des ressources nouvelles sont indispensables au Parti pour lui permettre de poursuivre, d'une façon progressive et méthodique, son action intense à travers le pays tout entier,

« Décide :

« 1° Que la cotisation des parlementaires sera portée de 500 frs à 1.000 frs par an,

« 2° Que la carte de délégué au Comité exécutif sera élevée de 25 à 50 frs.

« 3° Que les entrées au Congrès et la cotisation des Fédérations seront portées de 25 à 30 frs,

« 4° Que la carte de membre du Parti sera désormais de 2 frs par an. »

La Commission a pesé ses décisions, envisagé des chiffres plus élevés, d'autres plus bas ; elle s'est ralliée à une mesure transactionnelle qu'ont acceptée le Bureau du Comité et en principe la Conférence des présidents et secrétaires généraux des Fédérations. Je suis persuadé que le Congrès voudra bien homologuer les conclusions de ce rapport. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Je remercie notre ami Curinier de son rapport clair et vigoureux. La parole est à M. Bousquet.

M. BOUSQUET (Haute-Garonne). — Hier, à la Conférence des présidents et secrétaires généraux de fédération, j'ai pris la parole, au nom de la fédération de la Haute-Garonne, pour contester les chif-

fres qui nous étaient soumis, pour protester contre les propositions qui nous étaient faites. C'est ce même devoir que je viens remplir devant le Congrès.

Je considère comme vous tous qu'il est essentiel pour notre Parti d'avoir des finances bien organisées ; mais nous ne pouvons accepter les propositions du Bureau sans élever au moins une protestation. Nous considérons, en effet, qu'on demande aux militants un effort trop considérable, et qu'on ne demande pas une contribution suffisante à nos parlementaires. (*Très bien! sur divers bancs.*)

On fait valoir que les parlementaires ont des obligations. Nous le reconnaissons. Mais, puisqu'on a fait allusion à un parti qui est à notre gauche, on nous permettra de dire que nos parlementaires ne font pas le même effort que ceux de ce parti. Nous ne voulons pas leur demander un effort équivalent, parce que notre organisation n'est pas constituée sur les mêmes bases que celles du parti socialiste ; mais, si vous demandez aux militants un effort de plus, il faut admettre que, comme les parlementaires, ils ont leurs obligations.

Quand il y a de la propagande à faire dans nos départements, nous ne demandons pas, que je sache, au Comité exécutif de réunir les fonds nécessaires à cette propagande. En période d'élections, nous ne lui demandons pas de nous aider de ses finances.

Les militants combattent pour leur idéal ; ils sont animés de la foi dans les destinées de leur parti ; mais aucune autre considération ne vient soutenir leur ardeur. Les parlementaires, au contraire, trouvent dans leur situation, à côté de l'idéal, des satisfactions d'ambition ou d'amour-propre que les militants ignorent.

D'autre part, l'indemnité parlementaire a été relevée il y a peu de temps, et les militants, dont les moyens sont restés les mêmes, ne comprennent pas qu'on ne demande pas aux parlementaires un sacrifice plus important.

Nous désirons donc que la cotisation des parlementaires soit portée à un minimum de 1.500 frs, et que la cotisation des militants soit maintenue à 1 fr. Nous

éprouvons déjà des difficultés dans notre recrutement; si vous augmentez la cotisation des militants, le recrutement s'en ressentira. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

M. Dassonville (Seine-Inférieure). — J'ai le regret de dire que le Comité du Havre a été surpris en apprenant que la question du relèvement des cotisations serait soumise à ce Congrès. Nous estimons, en effet, que l'organisation essentielle du Parti est constituée par les sections primaires et les comités cantonaux. Or, sur les propositions dont nous sommes actuellement saisis, et qui sont primordiales pour notre recrutement, nous désirons pouvoir discuter librement pour examiner les répercussions, et nous demandons au Congrès souverain de laisser cette discussion se faire dans les organismes primaires du Parti.

Nous vous proposons donc de ne pas aborder ce sujet aujourd'hui, et de le renvoyer au petit Congrès, qui s'occupera spécialement des finances du Parti, afin de nous permettre de présenter devant lui les observations que nous jugerons utiles. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

M. Thouvenin (Calvados). — Ainsi que je l'ai exposé à la Conférence des présidents à Paris, et hier matin à la Conférence des présidents et secrétaires généraux de Fédérations, je veux vous parler chiffres.

Les cotisations apportent actuellement aux finances du Parti une somme de 272.000 frs. Les augmentations qu'on vous propose, et qui se montent à environ 200.000 frs, nous donneront une disponibilité de 472.000 frs.

M. Etienne Kahn. — En admettant que tout le monde paie !

M. Thouvenin (Calvados). — Si vous enlevez de ces 472.000 frs les dépenses nécessaires pour couvrir les frais généraux, pour les besoins du secrétariat, de la correspondance, que restera-t-il pour la propagande ? Rien.

Je me rallie donc à la proposition qui nous a été faite par le délégué de la Haute-Garonne de porter l'indemnité parlementaire à 1.500 frs, mais je ne suis pas partisan de maintenir la cotisation des militants à son taux actuel. Je ne vois pas d'autre moyen de sortir de difficultés, si nous voulons sincèrement améliorer notre situation financière. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

M. Dassonville (Seine-Inférieure). — D'ailleurs je m'étonne qu'on ne signale pas dans le rapport que la Conférence des présidents et secrétaires généraux de Fédérations, qui a senti le danger, a été d'avis, pour éviter des perturbations possibles, de reporter à l'année prochaine l'application de l'augmentation de la carte de délégué au Comité exécutif.

M. Michel Curinier, *rapporteur*. — Je voudrais d'abord rectifier une erreur commise par M. Dassonville.

La décision prise par la Commission dont j'ai l'honneur d'être rapporteur, a été soumise au Bureau du Comité exécutif, qui l'a approuvée après une vive discussion. Cette décision, ainsi homologuée, a été transmise à la réunion des présidents et secrétaires généraux de Fédérations. Notre collègue du Havre ne peut donc pas dire qu'il n'a pas eu la possibilité de saisir ses comités locaux de la proposition qui vient aujourd'hui devant le Congrès et qui, ayant suivi toutes les phases ordinaires de la procédure, ne peut pas être ajournée.

Je dis que la question ne peut pas être ajournée parce que nos finances sont dérisoires, parce qu'il y a péril pour notre Parti à laisser se perpétuer la situation présente. Si notre Parti ne veut pas être grignoté par des partis voisins mieux charpentés que le nôtre, il est de toute urgence de transformer radicalement nos finances et d'accepter les augmentations que nous vous demandons et que nous considérons même comme insuffisantes.

Je n'ai pas à prendre la défense des parlementaires. Je crois devoir cependant faire remarquer que,

s'il est vrai qu'ils ont bénéficié d'un relèvement de leur indemnité, nous demandons d'augmenter leur cotisation de 500 frs, ce qui revient à la doubler. D'autre part, les députés sont astreints, entre autres obligations, à abandonner contre 600 frs par an au secrétariat politique de la Chambre. Vous n'ignorez pas non plus que, dans leurs circonscriptions, les parlementaires sont constamment mis à contribution. Si nous voulons qu'ils vivent décemment, il faut cependant leur laisser une partie importante de leur indemnité parlementaire, qui en tout état de cause me paraît d'ailleurs personnellement insuffisante étant donné l'obligation où ils sont d'avoir un pied-à-terre en province et un appartement à Paris.

Cela dit, je vous répète que nous avons bien pesé tous les arguments que vous pouvez faire valoir pour et contre, qu'au sein de la Commission des finances du Parti certains membres étaient partisans de taux de relèvement plus importants, d'autres de taux plus bas. Nous sommes arrivés à une solution transactionnelle. Je supplie le Congrès de ne pas s'éterniser sur cette question et d'homologuer purement et simplement les décisions qui lui sont soumises. (*Applaudissements.*)

M. Etienne Kahn. — Je m'excuse de reprendre la parole, mais voilà justement ce qui a motivé ce qu'on a appelé ma démission de rapporteur de la Commission du règlement.

Si l'on s'en était tenu au règlement, que dit-il ? « Revision des statuts... », et c'est bien d'une revision des statuts qu'il s'agit, puisque la question financière du Parti est traitée dans les statuts : « Les présents statuts sont revisables par le Congrès, après inscription à l'ordre du jour, discussion en séance plénière du Comité exécutif, et sur un rapport de la Commission du règlement et de l'organisation. »

Eh bien, je déplore que la discussion ne soit pas venue devant le Comité exécutif, parce que vos délégués auraient pu vous apporter une solution au point, sur laquelle vous n'auriez plus eu qu'à voter.

Je ne puis donc que me rallier à la proposition

qui vous est faite de reporter cette discussion à un petit Congrès. Il semble d'ailleurs que votre décision ne serait pas applicable pour cette année.

M. Fabius de Champville. — Sauf décision du Congrès.

M. Etienne Kahn. — Sauf décision du Congrès, bien entendu.

J'ai interrompu tout à l'heure en disant : « Nos ressources ne seront augmentées qu'à condition que tout le monde paie. » Or, je viens d'interroger notre trésorier ; je lui ai demandé combien de comités ont cotisé cette année par rapport à l'an dernier. Eh bien, il y en a moins cette année. Est-il sage dans ces conditions d'augmenter la cotisation des comités et de la porter à 30 frs ? Je me suis rallié cependant à la décision de la Commission, puisque j'en fais partie.

M. Michel Curinier, *rapporteur*. — Il était temps de le dire !

M. Etienne Kahn. — ...Mais je mets le Congrès en garde contre le danger de prendre des décisions qui ne seraient pas appliquées, car reste à savoir si tout le monde paiera. C'est pourquoi je me rallie à la proposition de renvoyer l'ensemble de la question au petit Congrès.

M. le Président. — Je vous demande de ne pas éterniser le débat sur cette question qui est grave pour le Parti. Ni les uns, ni les autres, nous ne gagnerions à la discuter plus longtemps.

Vous vous trouvez en présence d'une délibération prise après mûre réflexion, après des débats approfondis, tout à la fois par le Bureau du Parti et par la Conférence de vos présidents. La nécessité de redresser nos finances s'impose.

En ce qui concerne la cotisation des parlementaires, vous pensez bien qu'étant moi-même parlementaire je n'avais nulle intention d'intervenir dans ce débat. Mais vous estimeriez que je manquerais

de courage au poste que j'occupe en ce moment, et mes amis du Parlement ne le comprendraient pas, si je ne vous indiquais de la manière la plus simple quelle est exactement la situation.

On vous propose le doublement de la cotisation versée par les parlementaires. Je suis certain d'être leur interprète en vous disant que, puisqu'on fait appel à eux, ils l'acceptent. (*Applaudissements.*)

C'est mon devoir également de vous dire, sans y insister puisque vous le savez, que d'ores et déjà vos députés ont non seulement les charges d'arrondissement que vous connaissez, mais l'obligation de verser au secrétariat politique de leur groupe une somme de 600 frs, ce qui portera pratiquement à 1.600 frs la contribution qu'ils donnent au Parti.

Au surplus, ce n'est pas tant dans la voie d'une augmentation de leur cotisation qu'il faut se diriger ; c'est plutôt un effort de propagande qu'il importe de leur demander. Ce qui est intéressant pour le Parti, c'est que, chaque fois qu'on fait appel à l'un de nous pour vous défendre, pour se battre aux côtés des vaillants militants que vous êtes, cet appel ne reste pas sans écho. Voilà la meilleure collaboration qui puisse s'établir entre militants et élus.

Je demande aux auteurs de demandes de renvoi de ne pas insister, afin que le Congrès puisse dès maintenant prendre les décisions qui s'imposent.

M. Dassonvile (Seine-Inférieure). — Je maintiens ma proposition de renvoyer la question au petit Congrès.

M. le Président. — Je consulte le Congrès sur ce point.

(Le Congrès se prononce contre le renvoi.)

M. le Président. — Je mets donc aux voix, par division, les différentes résolutions dont nous sommes saisis.

La Commission propose :

« 1° Que la cotisation des parlementaires sera por-

tée de 500 à 1.000 frs par an. » Je mets cette proposition aux voix.

(Cette proposition, mise aux voix, est adoptée.)

M. le Président. — « 2° Que la carte de délégué au Comité exécutif sera élevée de 25 à 50 frs. »

(Cette proposition est repoussée.)

« 3° Que les entrées au Congrès et la cotisation des Fédérations seront portées de 25 à 30 frs. »

(Adopté.)

« 4° Que la carte de membre du Parti sera désormais de 2 frs par an. »

(Adopté.)

LA POLITIQUE AGRICOLE

M. le Président. — Nous passons à la discussion des questions de politique agricole.

Je donne la parole à notre ami Queuille, sur la question du blé. (*Applaudissements.*)

M. Queuille. — Le 4 juin dernier, c'est-à-dire bien avant l'aggravation de la crise dont souffrent les producteurs de blé, le Groupe parlementaire du Parti radical a déposé sur le Bureau de la Chambre une proposition de loi tendant à améliorer les conditions de vente du blé indigène.

Dans l'exposé des motifs de notre proposition, nous rappelions que, dès le mois d'avril, certains d'entre nous avaient écrit que, si la modération des droits de douane était décidée, elle n'aurait pas pour résultat, contrairement à ce qu'affirmaient beaucoup d'associations agricoles et de parlementaires, d'assainir un marché qui déjà devenait inquiétant, et nous indiquions qu'il y avait une série de mesures à prendre si l'on ne voulait pas voir s'aggraver la crise.

Nous avions proposé que des crédits nouveaux fussent mis à la disposition de la Caisse nationale de crédit agricole pour que le blé pût facilement être warranté. Nous avions demandé que des crédits fus-

sent mis à la disposition de la même Caisse pour permettre la constitution de magasins coopératifs qui écouleraient régulièrement la production nationale et éviteraient toute spéculation, et pour favoriser la construction de ces magasins communs, ou silos groupant seulement quelques petits propriétaires, où ils pourraient engranger la récolte avec la paille. Nous disions qu'un concours technique et financier devrait être apporté par le Génie rural aux cultivateurs, et que l'Intendance militaire, qui dépense chaque année des millions pour constituer les stocks indispensables à la défense nationale, trouverait dans les stocks ainsi entretenus les quantités de blé dont elle a besoin, en même temps qu'elle disposerait d'organisations toutes prêtes pour le temps de guerre. Nous indiquions en outre que nous n'étions pas partisans du bon d'importation dont on a beaucoup parlé dans les journaux, qui permettrait, à notre sens, une spéculation plus grande que celle qu'on a connue, mais que nous ne voyions qu'avantages à donner aux magasins communs, aux coopératives d'agriculteurs la possibilité d'user de ces bons, et d'en user seuls, car on leur permettrait ainsi de faire les importations de blé qui peuvent être utiles, non seulement en évitant la spéculation, mais en la contrariant même.

Cette proposition, qui remonte au 4 juin 1929, a passé un peu inaperçue alors ; mais elle a pris une actualité nouvelle avec la crise, et nous avons vu les représentants de différents partis présenter des suggestions, envoyer des lettres retentissantes, faire toute une publicité autour des magasins coopératifs, autour des crédits qu'il fallait mettre à la disposition des agriculteurs pour pallier à la crise. Nous les avons vus en somme reprendre en détail la proposition que nous avions faite, nous, radicaux-socialistes, sans dire, bien entendu, qu'une fois de plus nous étions en avance sur eux.

Depuis le 4 juin, la crise s'est encore aggravée. Elle a pris aux yeux de la Chambre une importance assez grande puisqu'aux interpellations nombreuses déposées dès la rentrée sur la question du blé s'ajoute

une proposition de résolution dont M. Blum a parlé et qui doit, selon lui, être une des pierres de touche permettant de distinguer ceux qui peuvent faire partie d'une majorité républicaine.

M. Blum a dit : « Nous allons demander qu'on institue le monopole des importations. » Nous n'avons pas, contre le monopole des importations, des idées préconçues. Mais nous croyons que la constitution d'un Office qui fera l'importation des blés ne doit pas avoir de conséquence immédiate sur un marché dont les agriculteurs se plaignent très justement, et qu'elle ne peut pas avoir de résultat sur les cours du blé. L'organisation d'un monopole des importations suppose d'abord qu'on y consacrera des centaines de millions, dont le prélèvement sur les excédents budgétaires rendra impossibles tous dégrèvements correspondants. Puis, comme je l'indiquais à l'instant même, quel effet cela aura-t-il sur le marché français, étant donné qu'actuellement le blé indigène est à un cours très inférieur à celui du blé exotique ?

Il faut donc chercher autre chose, et, tout en envisageant pour l'avenir une organisation comme celle dont les socialistes nous parlent, essayer de trouver des mesures qui, s'ajoutant à celles que nous avons déjà proposées, permettront d'apporter aux agriculteurs une aide indispensable.

Que peut-on faire ?

Votre Commission d'agriculture vous demande d'abord d'approuver les conclusions de la proposition déposée par notre Groupe parlementaire.

Elle vous demande en outre de réclamer dès à présent la réglementation de l'emploi des blés exotiques en France. Nous avons cette année, du fait des importations massives qui ont précédé le relèvement — trop imprudemment annoncé — des droits de douane, et par suite de notre excellente récolte, des quantités de blé considérables qui sont plus que suffisantes, étant donné les offres d'achat. Il faut éviter que le marché s'engorge davantage par l'apport de nouvelles quantités de blé exotique, et il faut éviter que les meuniers, ayant déjà constitué des stocks de

blé étranger, restreignent leurs offres d'achat en blé indigène. Est-ce possible ?

Pour répondre affirmativement à la question, il suffit de se souvenir que, pendant les années qui ont suivi la guerre, à des époques où l'on n'était pas sans inquiétudes sur l'approvisionnement du pays, en particulier au moment de la baisse du franc, on avait eu le souci d'échelonner sur toute la campagne les achats indispensables de blé exotique, et l'on avait imposé aux meuniers, par une réglementation spéciale, l'obligation d'incorporer à leurs farines un certain pourcentage de blé exotique.

C'est ce qu'il faut faire aujourd'hui, mais dans une mesure beaucoup moindre. A l'heure où nous avons sur le marché des quantités considérables de blé indigène, il ne faut pas permettre aux meuniers, pour satisfaire une clientèle qui peut se contenter d'une farine un peu moins facile à travailler et d'un pain un peu moins bon, d'acheter de grandes quantités de blé étranger alors que le blé français ne serait pas utilisé par eux. (*Applaudissements.*) Les meuniers, les grands meuniers tout au moins, ont pris l'habitude de livrer à la consommation des farines dans lesquelles sont incorporés jusqu'à 30, 40, et même parfois 50 % de blé étranger. Nous avons le devoir de leur interdire d'acheter de pareilles quantités de blé exotique quand le marché français est approvisionné suffisamment en blé indigène, et de n'employer le blé exotique que dans la proportion d'un maximum de 10 %. (*Applaudissements.*)

Cette mesure immédiate peut avoir des résultats incontestables sur le marché des blés. J'ajoute qu'elle ne s'inspire pas seulement de notre réglementation d'après-guerre, car elle a été prise par des pays voisins. La crise agricole ne sévit pas seulement en France et, dans d'autres pays, on a été obligé de prendre des mesures de protection.

Le 4 juillet 1929, au début de la crise, et non pas quatre mois après, l'Allemagne imposait à ses meuniers l'obligation d'incorporer, de travailler 30 à 40 % de blé indigène. Ce serait peu pour la France ; c'est

beaucoup pour l'Allemagne qui n'est pas grosse productrice de blé.

De même le Gouvernement espagnol décidait que, pour la campagne en cours, il serait interdit aux meuniers d'utiliser moins de 75 % de blé national.

C'est cela qu'en France on aurait dû faire, en adoptant les propositions du Parti radical. C'est cela qu'on peut faire encore utilement. C'est cela que nous vous demandons de faire. (*Applaudissements.*)

Sans doute, ce n'est pas toute la solution du problème, et, ainsi que je l'indiquais tout à l'heure, d'autres questions devront être examinées par le groupe parlementaire, celle des facilités qu'il convient de donner à nos exportateurs de blé indigène (nous l'avons précisée dans l'exposé des motifs de notre proposition de loi), celle des accords commerciaux, des débouchés qu'il faut désormais assurer aux producteurs agricoles français de façon certaine.

M. Tardieu a repris cette thèse. Nous pouvons constater que sur ce point au moins nous sommes d'accord avec lui. Il faudra peut-être faciliter dans des conditions plus heureuses l'exportation de ces blés indigènes qui bientôt, étant donné l'augmentation de nos rendements et l'accroissement de nos emblavures, seront récoltés en telle quantité qu'on ne pourrait plus les écouler sur le marché français si le marché extérieur restait obstinément fermé devant nos exportateurs. Mais c'est une question pour demain. Pour aujourd'hui, je vous demande d'adopter les conclusions de votre Commission d'agriculture que résume le bref exposé que je viens de vous faire. Voici le vœu que je vous soumets :

« Le Congrès approuve la proposition de loi tendant à améliorer les conditions de vente des blés indigènes, présentée par le Groupe parlementaire radical-socialiste.

« Le Congrès demande, en outre :

« 1° Que soit réglementé l'emploi en France des blés exotiques ;

« 2° Que soit favorisée l'exportation des blés indigènes... »

Et ici une suggestion présentée par notre camarade M. Didelot, de Girancourt :

« 3° Que soit étudiée la fixation d'un prix minimum du blé. » (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — On ne dira jamais assez combien notre ami M. Queuille a rendu de services à l'agriculture et à notre Parti. Nous, qui avons suivi de près son action, nous pouvons dire qu'elle honore le Parti radical, car notre ami jouit à la Chambre d'une autorité incontestée, même parmi nos adversaires. (*Vifs applaudissements.*)

La parole est à M. Lenay.

M. Lenay (Indre-et-Loire). — Je m'associe sans réserve aux louanges si justifiées que le président de séance vient d'adresser à notre distingué et sympathique ancien ministre de l'agriculture, M. Queuille. M. Queuille, dont je m'honore d'avoir suivi les travaux d'aussi près que les événements me l'ont permis, a fait pour l'agriculture française un travail considérable, dont à l'extérieur on n'a connu que la manifestation finale, mais qui a été mené de longue haleine dans son cabinet avec l'activité et le soin que, nous le savons, il apporte en toutes choses.

M. Joseph Caillaux. — Très bien !

M. Lenay (Indre-et-Loire). — Sans combattre les projets qu'il vient de nous exposer, je me permettrai cependant de lui présenter quelques suggestions.

Puisqu'on a demandé la réglementation de l'introduction des blés exotiques en France, je vous demande de m'autoriser à vous donner quelques explications techniques, sur lesquelles je serai très bref, car je sais que ce genre de développements n'est pas toujours très goûté dans un congrès.

L'expérience montre que, chaque fois que, dans une culture quelconque, qu'il s'agisse de la vigne, du blé ou de tout autre produit, on vise la surproduction, la grosse production à l'hectare, on fait œuvre utile, parce que tout revenu du sol est ensuite capi-

talisé. Cependant, permettez-moi d'attirer votre attention sur le fait que, très souvent, la qualité n'est pas fonction de la quantité.

Vous n'êtes pas sans avoir entendu parler des campagnes de presse, qui ont été menées ces dernières années contre la qualité d'un blé qu'on appelait le Vilmorin 23, qui a un rendement énorme à l'hectare, mais que les meuniers, à raison je vous l'affirme, et à tort disent certains autres, déprécient. Je voudrais vous faire comprendre que, si le meunier déprécie un blé, c'est sans doute parce que le client qu'il sert n'en veut pas. Que lui importe de travailler du Vilmorin 23 ou du Vilmorin 27, pourvu que le client qui lui achète sa farine ait satisfaction!

Aussi ne suis-je pas entièrement de l'avis de M. Queuille. J'estime que nous pouvons difficilement réglementer l'importation des blés exotiques en France. J'ai souffert personnellement de l'importation des blés exotiques, mais je fais abstraction de ma personnalité qui n'existe pas devant l'intérêt du pays. (*Applaudissements.*)

C'est dans l'intérêt même du consommateur que je ne peux pas vous suivre. Vous dites : « Peu nous importe si le pain est moins bon ! » Non ! nous voulons en France conserver le pain parfait. Notre pays accueille les Américains, les Anglais, les Allemands, qui viennent y apporter leurs dollars, leurs livres, leurs marks-or ; nous voulons que ces gens-là savourent chez nous un pain excellent. (*Applaudissements.*)

Une voix. — Ils n'en mangent pas !

M. Lenay (Indre-et-Loire). — Je vous demande pardon. Un des effets de la guerre a été d'avoir appris aux étrangers qui servaient dans les armées alliées à consommer et à aimer le pain.

Nous aussi, nous voulons avoir du bon pain.

Eh bien, mon cher ministre, je suis un technicien. Ce qu'il nous faut, pour avoir du bon pain, ce sont des blés de force. Vous avez un réservoir plus que

suffisant de blés de force, c'est le Maroc. N'interdisez donc pas dès maintenant l'importation des blés exotiques, de ces manitobas dont vous connaissez certainement la valeur. Employez-vous tout de suite à développer la production du Maroc, faites-y la culture de blés de remplacement ; et lorsque, dans trois ou quatre ans, vous aurez obtenu au Maroc les 7 ou 8 millions de quintaux de blés de force qui vous sont nécessaires, vous direz alors aux Américains du Nord et du Sud et aux autres pays producteurs de blé que vous n'avez plus besoin de leurs services.

Sans combattre donc la motion de M. Queuille, je demande au Congrès d'en reporter l'effet à quelques années. N'oubliez pas qu'en matière d'économie politique, on n'improvise pas et que les remèdes qu'on préconise aujourd'hui ne porteront leurs fruits que dans le cours des années.

Je prie M. Queuille de me dire s'il pourrait accepter une modification dans ce sens, en reportant l'effet de la réglementation des blés exotiques au moment où le Maroc, ayant accru sa production, pourra fournir à la mère-patrie, les blés de force dont elle a besoin. (*Applaudissements.*)

M. QUEUILLE, *rapporteur*. — Je n'ai pas l'impression que la proposition que j'ai faite au nom de la Commission de l'agriculture sacrifie l'intérêt des consommateurs. Les meuniers français n'incorporent pas tous une proportion considérable de blés exotiques. Le petit meunier livre une farine uniquement faite avec du blé indigène. Certains meuniers moyens n'incorporent que 5 ou 10 % de blés exotiques. Une grande partie de la population française est donc nourrie avec de la farine comportant surtout du blé français. Seuls les grands moulins, pour lutter contre les petits meuniers et avoir de la farine qui soit plus facilement acceptée par les boulangers parce qu'elle a un rendement meilleur, ont écrasé à certains moments, je ne dis pas cette année, de 40 à 50 %, quelquefois plus, de blés exotiques.

Nous nous trouvons en présence d'une situation exceptionnelle. Il y a en ce moment en France des quantités considérables de blés indigènes. Que peut-on faire ? En faire manger une partie aux animaux ? Cela s'est fait déjà, mais ce n'est pas une opération avantageuse pour ceux qui s'y livrent. D'autre part, on ne peut pas exporter ces blés indigènes, parce que les pays étrangers, en raison de la crise, ont pris les mesures de protection indispensables, ont élevé leurs droits de douane, comme l'Italie qui a porté les siens à 68 francs, et nous ont ainsi fermé leur marché. Qu'allez-vous faire de ces blés, qui restent sur notre marché ?

Ce qu'il faut, c'est faire comprendre au consommateur des villes qu'il peut, aussi bien que les gens de la campagne, manger du pain fait surtout avec du blé français. C'est pour cela que je préconise la réglementation de l'emploi des blés exotiques.

Mais vous avez parlé des qualités boulangères de certains blés. Croyez-vous, sans aller même au Maroc, que nous ne pouvons pas, dans certaines régions de France, produire ces blés de force qu'il faut incorporer avec les blés ordinaires pour faire du bon pain ? Nous pouvons arriver à trouver chez nous tous les blés nécessaires, quand nous aurons différencié les parties de notre production qui correspondent à peu près à la production américaine et qui peuvent se substituer aux blés de force étrangers. C'est là, un besoin. Ce travail doit être fait. Il sera profitable pour l'avenir.

Mais, je vous en supplie, étant donné la situation tragique du marché des blés dans le moment présent, ne parlons pas de mesures qui n'auraient d'effet pratique que dans quelques années. Ce que nous vous proposons est conforme à la fois à l'intérêt des agriculteurs et à celui des finances françaises, car il ne faut pas oublier que tout achat fait à l'étranger, quand il n'est pas indispensable aux besoins de la Nation, est préjudiciable à notre situation financière et qu'une limitation s'impose à cet égard. (*Applaudissements.*)

M. Viaux (Vienne). — Les propositions de la Commission me paraissent un peu insuffisantes. Le Parti radical, en effet, ne doit pas se préoccuper seulement de la solution immédiate des problèmes qui s'offrent à lui ; il doit aussi envisager dans ce domaine le problème d'avenir qui intéresse à un si haut point nos agriculteurs.

La réglementation des importations de blés exotiques, les encouragements à donner à l'exportation des blés indigènes, ne suffiront point à décongestionner le marché sur lequel pèse cette année une surcharge de 30, peut-être de 40 millions de quintaux, c'est-à-dire beaucoup plus qu'il ne faut pour précipiter dans quelques mois la baisse dont se plaignent les cultivateurs. Je crains donc que les dispositions que l'on nous suggère soient insuffisantes. Que faut-il faire ?

On devrait s'efforcer, à mon sens, d'obtenir une utilisation plus grande du blé indigène. Sous quelle forme ? Peut-être en reprenant, mais à contre-pied, certaines mesures édictées en périodes de crise. On avait alors augmenté considérablement le taux de blutage, qu'on a porté à certains moments à 72 %. Je crois que le Gouvernement pourrait aujourd'hui imposer à la meunerie de moudre du blé à 55 ou 60 %. Nous reviendrions ainsi d'ailleurs à la qualité de la farine d'avant-guerre. Le gros avantage d'une telle mesure serait de décongestionner le marché intérieur de 15 ou 20 millions de quintaux, et de donner au consommateur, en contre-partie de l'élévation du prix du pain, un pain de meilleure qualité. Ainsi, producteurs et consommateurs seraient intéressés à la mesure. (*Applaudissements.*)

D'autre part, j'appartiens à une région particulièrement éprouvée par la crise du blé. Mon département est surproducteur. Mes compatriotes se sont rendu compte qu'ayant des frais de culture très élevés qui atteignent en moyenne 2.800 francs à l'hectare, il leur faut récolter 20 quintaux à l'hectare, ce qui est un rendement moyen assez important. Or, si ce rendement a été sensiblement dépassé dans une région de la Vienne, il est d'autres régions de

ce département où le rendement n'a été que de 10 à 15 quintaux.

Depuis la guerre, on a suivi en matière agricole une politique dangereuse, qui a consisté à engager les cultivateurs à produire en toutes régions le plus possible de blé. Il eût été plus sage de leur conseiller de ne faire du blé que dans les terrains où la culture en est avantageuse. Il importe donc, à mon avis, d'orienter l'agriculture vers des méthodes plus rationnelles, et de n'intensifier la culture du blé que là où elle est essentiellement productive.

C'est là un problème d'avenir. Vous ne sortirez pas de difficultés si vous vous contentez de mesures destinées à parer aux besoins immédiats. Vous vous trouverez peut-être l'an prochain en face des mêmes difficultés. Si vous avez encore une récolte surabondante, que ferez-vous de votre excédent de blé ? Vous ne pourrez même plus à ce moment vous contenter d'intervenir sur les importations, et de favoriser les exportations, ce qui d'ailleurs est impossible en raison des prix des marchés.

Il faut donc envisager une large politique agricole, et sur ce point je sais que je prêche un convaincu, car M. Queuille est l'un des hommes qui, au Parlement, se sont le plus intéressés à ces questions. Il faut que le parti radical prenne la tête du mouvement paysan que nos adversaires voudraient exploiter à leur profit. (*Applaudissements.*) Parti des petits propriétaires, des petits exploitants, il est plus qu'aucun autre capable d'apporter au monde agricole des solutions conformes à son esprit de liberté et à son ardent patriotisme. Mais il doit alors aborder résolument des méthodes nouvelles de rationalisation de l'agriculture. L'agriculture est devenue une industrie particulièrement délicate, à laquelle il faut donner un plus grand nombre de techniciens, dont il faut modifier les méthodes, dans laquelle il faut surtout pratiquer une politique du prix de revient. Ce n'est pas une politique que de dire aux agriculteurs : « Nous allons nous efforcer de relever le prix du blé. » Il faut les mettre dans des conditions d'exploitation telles qu'ils soient ré-

munérés de leur travail sans augmenter la cherté de la vie.

Comment doit se faire cette politique du prix de revient ? Il importe tout d'abord d'entrer courageusement en lutte contre certains grands consortiums d'engrais. (*Vifs applaudissements.*) Pour ma part, je suis prêt au monopole des engrais qui seul mettra fin à ce scandale, auquel nous assistons depuis trop longtemps, d'organisations industrielles qui, par la faute des organisations agricoles parfois, prélèvent sur le monde des agriculteurs une dîme devenue insupportable.

M. Joseph Caillaux. — La première mesure et la plus immédiate serait de supprimer l'impôt sur les transports d'engrais.

M. le Président. — Le Bureau me fait remarquer que doit venir tout à l'heure un rapport général sur l'agriculture et que nous traitons actuellement la question spéciale du marché du blé. Je demande donc à l'orateur, quelque intéressants que soient ses développements, de bien vouloir se tenir dans le cadre de cette question. Ses autres observations trouveront plus utilement place lors de la discussion du rapport général.

M. Viaux (Vienne). — Je conclus donc sur ce problème immédiat.

Les propositions de la Commission, excellentes dans leur principe, sont tout de même insuffisantes. Vous ne parviendrez pas, par la seule interdiction ou la réglementation des importations, par les encouragements de toutes sortes donnés à l'exportation du blé indigène, à décongestionner suffisamment le marché pour que nos agriculteurs trouvent cette année la juste rémunération de leur travail et pour écarter d'eux le désespoir qui les étreint. Faites plus encore : obtenez du Gouvernement, qui sera demain, je l'espère, un Gouvernement radical, que disparaisse de notre marché l'excédent de 30 ou 40 millions de quintaux qui pèse sur lui, soit par

la diminution obligatoire du taux de blutage, soit peut-être aussi par la distillation des produits de la culture du blé, qui pourrait être d'ailleurs une source de profits considérables pour les agriculteurs. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Ce débat est très intéressant. Mais permettez-moi d'attirer votre attention sur le fait que notre ordre du jour est particulièrement chargé. Vous avez encore à entendre, en matière agricole, un rapport de notre ami Chevrier sur la question betteravière, un rapport de M. Liautey, et le rapport général qui sera présenté par M. Jaubert. Notre ordre du jour appellera ensuite la discussion des questions sociales, sur lesquelles vous entendrez un rapport très intéressant de M. Durafour.

J'adresse donc à tous les orateurs, bien que j'entende respecter leur liberté de parole, la prière instante de bien vouloir condenser leurs observations dans toute la mesure possible.

La parole est à M. Dufour.

M. Dufour. — Je réponds à l'appel de notre Président, et je serai extrêmement bref.

De nombreux projets ou propositions de loi ont été déposés pour venir en aide à l'agriculture. Seule, la proposition du Groupe radical-socialiste de la Chambre a pour but réel d'apporter une aide à l'agriculture, et non pas à la meunerie.

Je demande à M. Queuille de consentir une addition à son ordre du jour, en ce qui concerne l'admission temporaire des blés. Cette admission se fait sur échantillons faits pour les meuniers, et qui ne sont pas des échantillons à mouture normale ; ce sont des échantillons de différents taux de blutage, destinés à satisfaire uniquement les intérêts de la meunerie. On importe ainsi temporairement des blés étrangers, et il reste en France une quantité considérable de farine extraite de blés qui n'ont pas supporté les droits de douane. C'est la raison pour laquelle je voudrais que l'ordre du jour de Monsieur Queuille comportât l'indication très nette d'une

étude du régime de l'admission temporaire des blés, et la modification des échantillons-types de farines.

M. Queuille, *rapporteur*. — La proposition de M. Dufour est tout à fait raisonnable et conforme aux intérêts de l'agriculture et du Trésor. J'accepte donc de l'incorporer à mon ordre du jour.

Je réponds maintenant aux observations de Monsieur Viaux. Il a insisté sur la nécessité d'avoir un grand programme agricole. Je m'excuse de lui faire observer que la seule question que j'avais à traiter était celle du marché du blé. Tout à l'heure, le Congrès aura à se prononcer sur les conclusions de la Commission relativement à la politique générale agricole du Parti. Pour le moment, restons-en sur le marché du blé.

M. Viaux a dit qu'il était insuffisant de recourir à des mesures immédiates et qu'il fallait envisager des mesures pour l'avenir. Si j'ai parlé surtout ici de la situation présente, je rappelle cependant que la proposition de loi déposée par nos amis du Groupe parlementaire a prévu l'organisation du marché des blés dans l'avenir. Il suffit d'évoquer quelle était il y a quelques années dans ce pays, la situation de la viticulture et de constater qu'elle est arrivée par la coopération à défendre ses intérêts, pour penser que si nos agriculteurs avaient des coopératives telles que celles du Midi, des magasins communs groupant une grande partie de la production nationale du blé, cette production, dont l'écoulement serait surveillé par les intéressés eux-mêmes, arriverait sur le marché dans des conditions telles que bien des spéculations seraient évitées. (*Applaudissements.*)

Pour aujourd'hui, étant donné la gravité de la crise, il fallait, je crois, donner une très grande importance aux mesures qui doivent avoir un effet immédiat. Je vous ai proposé la réglementation de l'incorporation des blés exotiques. M. Viaux nous dit qu'il faudrait y ajouter la réduction du taux de blutage. Pourquoi ne l'ai-je pas fait ? C'est que, si l'on réglemente l'entrée des blés exotiques et

qu'on réduise la proportion des blés exotiques à incorporer dans la farine, les meuniers seront obligés, pour obtenir une qualité assez bonne, d'abaisser le taux de blutage. J'ajoute qu'à mon sens la réglementation que demande M. Viaux n'aurait pas l'effet utile qu'il en escompte, parce qu'il est à peu près impossible de contrôler le taux de blutage auquel travaillent les meuniers, car suivant leur outillage, le taux de blutage peut être plus ou moins élevé à qualité de farine cependant à peu près égale. Si vous dites aux meuniers que, pour avoir de bonne farine, ils ne devront plus incorporer autant de blé exotique qu'autrefois, ils seront conduits à abaisser le taux de blutage. On obtiendra donc ainsi le résultat que désire M. Viaux.

D'accord avec lui sur le fond, faut-il aller plus loin que mes propres propositions et demander de réglementer ce taux ? Le résultat serait d'augmenter le prix du pain, sans que les meuniers écrasent une quantité plus grande de blé. Toutefois, il peut être désirable que cette question du taux de blutage soit examinée par les services compétents du ministère de l'Agriculture, en vue de voir ce qu'il est possible de faire à ce sujet.

Je demande donc au Congrès d'ajouter aux conclusions que je lui ai soumises :

1° La réglementation de l'admission temporaire, comme le propose M. Dufour ;

2° Une étude concernant l'abaissement du taux de blutage, ainsi que le demande M. Viaux.

M. le Président. — Je mets aux voix l'ordre du jour dont M. Queuille nous a donné lecture, avec les deux additions qu'il vient de formuler.

(Cet ordre du jour, ainsi complété, est adopté à l'unanimité.)

M. le Président. — La parole est à M. Chevrier, sur la question betteravière.

M. Chevrier, *rapporteur*. — J'ai à vous présenter un rapport sur la production betteravière. Ce

n'est pas que nous nous penchions avec intérêt sur le sort des raffineurs ou des sucriers ; ils savent se défendre eux-mêmes. Mais la culture de la betterave est, pour les pays prodructeurs de blé, la condition d'une bonne production de blé l'année suivante. Nous avons donc deux raisons de vous présenter ce rapport : d'abord le souci d'assurer aux producteurs de betteraves la récompense de leurs peines, ensuite celui d'encourager la production du blé en garantissant aux producteurs de betteraves la rémunération de leur travail.

La question du sucre n'est pas seulement une question nationale ; elle est devenue une question européenne. Permettez-moi à ce sujet de vous donner quelques chiffres.

La production du sucre de betterave était avant la guerre de 9 millions de tonnes. Elle n'a pas de beaucoup dépassé ce chiffre aujourd'hui. Par contre, celle du sucre de canne est passée de 10 millions à 18 millions de tonnes. La consommation n'a pas suivi une progression aussi rapide, de sorte que nous nous trouvons avoir aujourd'hui, sur le marché français comme sur le marché européen, des offres de sucre de canne contre lesquelles les planteurs de betterave ne pourraient pas se défendre si le Parlement n'était intervenu en instituant la barrière douanière nécessaire pour les protéger, en votant un droit de 100 francs sur les sucres exotiques.

Aujourd'hui, devant la crise qui sévit, nous croyons devoir demander au Congrès d'émettre un vœu invitant le Gouvernement et le Parlement à instituer une nouvelle protection douanière en faveur des planteurs de betterave par une légère augmentation des droits de douane, mais à la condition que parallèlement soient diminués les droits de circulation et de consommation sur les sucres, afin que le prix du sucre n'augmente pas.

Je vous disais que la question sucrière était devenue une question européenne. Le Conseil économique de la Société des Nations s'en est préoccupé, et il a recommandé comme remède le contingente-

ment des quantités de sucre exportées. Mais c'est là une question que je ne puis traiter ici en détail, car elle n'intéresse que ceux de nos amis qui représentent des régions à production betteravière intense.

En conclusion, je vous demande donc simplement d'adopter les vœux qui ont été discutés par notre Groupe parlementaire, de demander au Gouvernement de relever les droits protecteurs de douane sur les sucres exotiques, à condition que parallèlement soit opérée une nouvelle diminution du droit de circulation et du droit de consommation. Nous ajoutons à ces mesures le contingentement de l'importation des betteraves étrangères. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix les conclusions du rapport de M. Chevrier, dans les termes ci-après :

« 1° Extension « au sucre » de la loi du 15 décembre 1897, dite loi « du cadenas ».

« (Elle permettrait au Gouvernement de prendre le décret au moment opportun et éviterait que les spéculateurs, toujours à l'affût, puissent profiter de la modification des droits de douane.)

« 2° Augmentation des droits de douane à 150 fr., avec en parallèle, un nouvel abaissement de 25 à 30 francs du droit de consommation. (Certaines plantations de canne ont produit de 12 à 13.000 kilos de sucre à l'hectare. Son prix de revient est de 100 à 120 francs de moins que celui du sucre de betterave.)

« 3° Etablissement d'un droit de douane de 12 fr. les 100 kilos sur les betteraves fraîches importées de Belgique et limitation du contingent à 100.000 tonnes (cette quantité donnant 10 à 12.000 tonnes de sucre ne peut influer sur les cours.)

« 4° Que ces mesures soient le plus rapidement possible votées par le Parlement. »

(Ces conclusions sont adoptées.)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Liautey.

M. André Liautey. — Comme président de la Commission de l'Agriculture, je veux profiter de cette réunion des délégués ruraux pour leur demander d'apporter à la Commission d'agriculture du Comité exécutif une collaboration qui, à mon sens, est nécessaire.

Jusqu'ici, la Commission d'agriculture du Parti est surtout composée de cultivateurs de Montparnasse et de Montmartre. (*Sourires.*) Cette situation doit prendre fin. (*Très bien !*)

Nous avons obtenu de M. le Président Daladier que les séances de la Commission d'agriculture seraient fixées à l'après-midi qui précède la réunion du Comité exécutif, afin de permettre à nos amis de province qui viennent au Comité exécutif de prendre part à nos réunions. Je leur demande de profiter de cette facilité et d'en remercier avec moi notre Président. (*Très bien !*)

La Commission de l'agriculture m'avait chargé d'un rapport sur une question touchant à la politique, celle de l'exploitation des associations agricoles par les partis de réaction, question d'autant plus brûlante que nous approchons de la date d'application de la loi des assurances sociales et que nous assistons sur ce point à une offensive réactionnaire. Désirant faciliter le débat qui va suivre sur la question très importante que va traiter notre ami M. Jaubert, je renonce à développer mon rapport que je vous demande de renvoyer au Comité exécutif.

Je veux cependant dès aujourd'hui jeter un cri d'alarme et appeler l'attention de nos amis sur l'effort des partis de droite. Non contents de créer des Mutuelles qui ont souvent un caractère fictif, les réactionnaires se préoccupent aujourd'hui de former des états-majors. Nous voyons ainsi, dans les Facultés de droit catholique, des cours spéciaux destinés à former des dirigeants pour toutes les associations agricoles.

Je demande aux républicains d'y réfléchir, de faire également un effort, de faire donner par exemple aux instituteurs de l'école laïque une formation grâce à laquelle ils pourraient devenir les animateurs

des associations agricoles, en les dégageant de la politique. Ce que nous voulons, ce n'est pas faire des associations agricoles radicales-socialistes ; c'est affranchir le mouvement agricole, essentiellement professionnel et corporatif, de l'ingérence de la politique. Si nous avons vu des populations agricoles élire des députés réactionnaires, c'est trop souvent, à la faveur d'une équivoque, parce que les associations agricoles sont aux mains du clergé. C'est pourquoi je vous demande de faire effort pour dégager le mouvement agricole de l'emprise du cléricalisme réactionnaire. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Vos applaudissements montrent que nous sommes tous d'accord avec M. André Liautey pour engager une lutte ardente contre la tentative de main-mise du clergé et des hoberaux sur les organisations agricoles.

Je donne la parole à notre ami M. Jaubert, rapporteur général des questions agricoles.

M. JAUBERT, *rapporteur*. — Je n'ai nullement l'intention, à l'heure où nous sommes, de vous faire un exposé complet de toutes les questions agricoles. Permettez-moi de me borner à vous donner lecture des conclusions de la Commission, sur lesquelles vous pourrez ensuite exercer votre droit de libre examen et de discussion. Les voici :

« Le Parti Radical et Radical-socialiste, résolu à instaurer et à soutenir une politique agricole hardiment réaliste et réformatrice indispensable au relèvement économique du pays, et soucieux d'apporter des remèdes efficaces et rapides à la crise extrêmement grave que traverse l'agriculture, industrie vitale de la Nation, demande à ses élus parlementaires :

« 1° En ce qui concerne le **REGIME DOUANIER** :

« *a*) D'achever la révision des tarifs en corrigeant les inégalités qui subsistent encore entre la protection accordée à certains produits industriels et celle accordée à certains produits agricoles, afin

d'aboutir à un juste équilibre entre toutes les branches de la production ;

« *b*) De veiller à ce que, dans les accords commerciaux conclus avec les pays étrangers, soient insérées des clauses favorables à l'exportation des produits agricoles, et notamment de nos primeurs, vins et produits d'élevage, et pour cela que les agriculteurs soient plus largement représentés dans le Comité consultatif chargé de préparer ces accords ;

« *c*) De réclamer la constitution, par la Société des Nations, d'un organisme chargé de statuer sur les interdictions d'exportation édictées en considération de prétextes sanitaires, lorsque les Etats en litige auront accepté les recommandations de la Conférence Economique de Genève d'octobre 1927, afin de pouvoir établir si ces interdictions sont bien motivées par un état sanitaire réellement défectueux de la zone d'origine des animaux ou des végétaux importés. »

M. LE PRÉSIDENT. — Dans un but de clarté, je crois préférable de procéder par division, dans la mise aux voix des conclusions très variées du rapport général de notre ami Jaubert. (*Assentiment.*)

Si personne ne demande la parole sur les conclusions concernant le régime douanier, je les mets aux voix.

(Ces conclusions, mises aux voix, sont adoptées.)

M. JAUBERT, *rapporteur :*

« ...En ce qui concerne les **TRANSPORTS :**

« De proposer aux Chambres, non seulement la suppression des impôts frappant la circulation par voie ferrée des produits de première nécessité, des engrais et machines agricoles, mais aussi un notable abaissement de leurs barèmes de transport, de manière que les prix tiennent compte de la valeur marchande de ces produits. » (*Adopté.*)

« En ce qui concerne l'**organisation de la vente, de la transformation et de la conservation des produits agricoles :**

« *a*) De réclamer et d'obtenir la création d'attachés agricoles à l'étranger ;

« *b*) De demander au Gouvernement de faciliter l'organisation rationnelle de l'approvisionnement régulier des villes en viande, lait et autres produits d'élevage ou de culture, en perfectionnant les transports et en moralisant les marchés par l'interdiction de publier des statistiques de production et de mercuriales non contrôlées, au lieu de l'entraver par des mesures de taxation temporaires basées sur des prix de revient inexacts ou imparfaits de ces produits, qui découragent l'agriculteur sans profit réel pour le consommateur, et ne peuvent aboutir, en opposant les villes aux campagnes, qu'à diviser les forces vives du pays ;

« *c*) **Coopératives :**

« De dresser le plus tôt possible le statut légal des coopératives et unions de coopératives qui les exonérera totalement de la patente, de la licence de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux, de la taxe sur le chiffre d'affaires et des taxes assimilées et de l'impôt foncier pour les bâtiments affectés à leur usage, quels que soient les produits et sous-produits obtenus, la nature de la transformation et l'importance de l'outillage employé, sous réserve qu'elles soient constituées sous la forme de sociétés civiles, qu'elles fassent porter leurs opérations exclusivement sur les produits de leurs adhérents, que la gestion des administrateurs soit gratuite, que les excédents de recettes soient répartis entre les adhérents, qu'il n'y ait pas de dividendes, que les parts soient nominatives et ne produisent pas un intérêt supérieur à celui fixé par la législation sur le Crédit Agricole, que les réserves sociales soient limitées aux sommes nécessaires au remboursement des capitaux empruntés, à tous amortissements, aux fonds de roulement et au perfectionnement de l'outillage, et qu'en cas de dissolution, l'actif soit dévolu à des œuvres d'intérêt collectif agricole... ; »

M. Jaubert, *rapporteur.* — Messieurs, ce texte est la reproduction de celui qui a été élaboré et approuvé par la Confédération générale des coopératives de France, aussi bien celles de vente, de production, que de consommation. Il a donc reçu l'approbation de toutes les parties intéressées.

« ... *d*) De doter la Caisse Nationale de Crédit Agricole de ressources plus abondantes, afin de lui permettre de pouvoir accorder des avances plus importantes aux coopératives en voie de constitution, le crédit actuellement affecté étant notamment insuffisant, surtout en présence des mesures préconisées pour enrayer la crise du marché des blés qui comporte la création de silos collectifs ;

« *e*) De provoquer, par des mesures législatives appropriées, la constitution des coopératives de production et de vente, notamment par des avances et des subventions plus substantielles, et leur étroite collaboration avec les coopératives de consommation sur le plan national par l'institution de comités économiques communs et ensuite, sur le plan international, par des ententes destinées à assainir les marchés et à régulariser la production et la consommation sous la direction et le contrôle d'un Comité de représentation de tous les organismes collectifs des producteurs et des consommateurs siégeant à la Société des Nations. »

Cette suggestion est une des recommandations de la Conférence économique de Genève d'octobre 1927.

M. Albert Kahn. — En ce qui touche cette partie des conclusions du rapport de M. Jaubert, je dois dire que je suis formellement opposé, en ce qui me concerne, à la création d'attachés commerciaux spécialisés pour l'agriculture. Je ne crois pas qu'ils rendraient de réels services. Ce seraient de nouveaux fonctionnaires. Nous en avons déjà suffisamment à l'étranger.

M. Jaubert, *rapporteur.* — Il ne s'agit pas, mon cher collègue, de créer de nouveaux fonctionnaires.

Il s'agit, dans le cadre des attachés commerciaux actuels, d'introduire des spécialistes des questions agricoles qui puissent s'occuper à l'étranger de la vente de nos primeurs et de nos produits. Sans dépense supplémentaire, sans création d'emploi, c'est donc simplement une technicité que je voudrais voir posséder par les agents actuels.

M. JOSEPH CAILLAUX. — Si j'ai bien compris, vous demandez que les attachés commerciaux actuels soient appelés à s'intéresser aussi bien aux questions agricoles qu'aux questions commerciales. A cette condition, nous souscrirons tous à vos conclusions. Autrement, vous auriez rencontré les plus grosses objections non seulement de mon voisin M. Kahn, mais de moi-même et de beaucoup d'autres de nos amis, car il ne peut être question de créer un cadre nouveau d'attachés commerciaux. (*Applaudissements.*)

M. JAUBERT, *rapporteur.* — On ne peut se méprendre sur mes intentions, si l'on se rappelle que, dans la discussion du budget, j'ai traduit ma pensée d'une façon très claire en disant que, parmi les attachés commerciaux, on devrait désigner des ingénieurs agricoles et agronomes.

M. LE PRÉSIDENT. — Sous cette réserve, et si personne ne demande plus la parole, je mets aux voix cette partie des conclusions du rapport. (Adopté.)

M. JAUBERT, *rapporteur...*

« **ENGRAIS :**

« *a*) D'établir le contrôle légal des unions et ententes des producteurs et des vendeurs de matières fertilisantes brutes, raffinées ou de synthèse, afin de fixer des cours normaux, notamment en ce qui concerne les superphosphates, les scories et les produits azotés ;

« *b*) De faire mettre en discussion le plus tôt possible le projet de loi sur le régime nouveau des mines de potasse déjà adopté par le Sénat, en re-

poussant tout contre-projet qui tendrait à aliéner la part de l'Etat sur les mines domaniales... »

M. JOSEPH CAILLAUX. — Très bien !

M. JAUBERT, *rapporteur*. — « ...ou à restreindre le rôle du comptoir de vente, l'amender par des dispositions législatives qui permettraient la fixation de prix de vente sur le marché intérieur voisins des prix de revient et l'affectation de la part des bénéfices revenant à l'Etat à la dotation de l'Office des Combattants et de la Caisse de réassurance contre les calamités agricoles instituées par la loi de finance du 30 décembre 1928 ;

« *c*) De pousser plus activement la marche de l'usine de Toulouse destinée à la fabrication des azotés de synthèse. De rejeter toute taxation douanière sur les engrais azotés, et de maintenir l'admission en franchise de ces produits indispensables à l'agriculture. » (Adopté.)

IMPOTS AGRICOLES

« *a*) De proposer et de voter des mesures législatives qui tendront vers une exonération totale des droits de succession en ligne directe du petit bien de famille et une réduction très sensible des droits de mutations et d'échange sur les biens ruraux ;

« *b*) De préparer et de voter dans le plus court délai possible les mesures portant refonte complète des impositions communales et départementales et la constitution immédiate d'une caisse d'avances aux communes pour la réalisation de leurs œuvres d'intérêt public qui soit pourvue d'une très large dotation et puisse prêter à un intérêt ne dépassant pas 3 % ;

« *d*) De proposer d'exonérer les emprunts passés et futurs contractés par les communes pour l'exécution de travaux d'intérêt collectif de tous les impôts

qui les frappent actuellement, afin que l'Etat ne reprenne plus par ces impôts ce qu'il donne sous forme de subvention pour la réalisation de ces œuvres. » (Adopté.)

TRAVAUX DE GENIE RURAL

Electrification des campagnes

« De relever à 700 francs le maximum de dépenses subventionnable par habitant actuellement fixé à 500 francs, afin de permettre plus facilement la desserte des fermes isolées et l'établissement des réseaux sur supports durables pourvus de tous appareils de sécurité et susceptibles de distribuer largement le courant force motrice ;

« De voter sans délai un crédit de payement de 150 millions et d'abaisser à 2 % le taux des avances de la Caisse Nationale de Crédit Agricole. » (Adopté.)

Chemins ruraux et adductions d'eau dans les villages

« *a*) De voter les mesures qui permettront aux communes d'exécuter ces travaux en bénéficiant des subventions de l'importance de celles allouées aux Associations syndicales ;

« *b*) De porter le crédit de subvention du Ministère de l'Agriculture à 100 millions et de relever le taux des subventions de 30 à 50 % ;

« *c*) De réserver sur les tranches annuelles du crédit de 500 millions inscrit à l'article 142 de la dernière loi de finances, au moins 50 millions pour les chemins ruraux et adductions d'eau dans les villages;

« *d*) D'abaisser à 2 % le taux d'intérêt de ces avances ;

« *e*) D'inviter le Ministre de l'Agriculture à créer un plus grand nombre d'ingénieurs du Génie Rural, le nombre actuel étant absolument insuffisant pour

faire face à l'étude et au contrôle d'exécution des projets ressortissant à leurs attributions. » (Adopté.)

Adductions d'eau dans les chefs-lieux de communes

« De voter un crédit de subventions d'au moins 100 millions et de porter à 50 millions la part des avances revenant à ces travaux sur la tranche annuelle à prélever sur le crédit de 500 millions de la dernière loi de finances (art. 142). » (Adopté.)

Chemins vicinaux et de grande communication

« De mettre l'entretien de ceux qui sont soumis à une circulation très active entièrement à la charge de l'Etat et d'accorder de larges subventions aux collectivités locales pour l'entretien des autres catégories. » (Adopté.)

Logements ruraux

« En ce qui concerne les modifications à apporter à la loi du 13 juillet 1928, afin de la rendre véritablement applicable à l'agriculture :

« 1° Que la priorité sur le tiers des crédits et des subventions accordées au programme de constructions rurales pour son exécution ne s'entende pas du programme annuel, mais de l'ensemble du programme quinquennal, c'est-à-dire que les crédits réservés, non utilisés une année, soient reportés sur les années suivantes, ou mieux encore qu'ils soient versés en dotation à la Caisse Nationale de Crédit Agricole pour être avancés par elle aux Caisses Régionales Agricoles suivant le mécanisme de la loi du 5 août 1920 pour permettre la construction et la réparation des maisons d'habitation et des bâtiments d'exploitation des travailleurs et exploitants ruraux;

« 2° Que soit institué un système de prêts à taux réduit, ne dépassant pas 3 1/2 % sans subvention, en faveur des propriétaires exclus de la loi actuelle, qui, dans les limites des maxima légaux, se propo-

sent de construire ou d'améliorer les logements de leurs ouvriers, métayers ou fermiers ;

3° Que les maxima légaux de construction soient très sensiblement relevés en tenant compte des prix régionaux et notamment que le maximum relatif à la construction des annexes et ateliers soit porté de 2.000 à 1.500 francs, et celui relatif aux réparations de 25.000 à 35.000 francs ;

« 4° Que soient allouées des subventions pour achat de maisons existantes, lorsque ces maisons répondent d'une façon générale aux conditions imposées pour les maisons neuves ;

« 5° Que les prêts et les subventions soient consentis même lorsque la construction et les réparations n'intéressent que des annexes de l'habitation (écurie, grange, puits, citerne, atelier, etc.) ;

« 6° Que les accidentés du travail agricole antérieurs à 1922 et non titulaires d'une pension soient autorisés à faire la preuve que leur invalidité provient de l'exercice de la profession agricole et à faire fixer le taux de cette invalidité afin que s'il est reconnu égal ou supérieur à 60 % ils puissent bénéficier des subventions prévues par loi ;

« 7° Que lorsque la subvention est accompagnée d'un prêt, le taux de cette subvention, qu'elle soit de construction ou de réparation ne soit pas arrêté définitivement au moment de la fin des travaux ; mais qu'il soit revisé ultérieurement, au cours de la période de remboursement, en tenant compte des charges nouvelles de famille ou des degrés supplémentaires d'invalidité des bénéficiaires et que le droit à subvention puisse être acquis aux emprunteurs qui, durant cette même période, seront parvenus à se placer dans les conditions exigées par l'article 11 de la loi ;

« 9° Que les réparations supérieures à 20.000 francs donnent droit à la subvention entière qui est allouée dans le cas de construction neuve ;

« 10° que soient tempérées les obligations impo-

sées pour l'octroi du prêt et de la subvention dans le cas de réparations, en ce qui concerne l'interdiction de louer et de vendre ;

« 11° Que la production du certificat médical ne soit pas exigée des pensionnés de guerre et des invalides du travail pour contracter l'assurance sur la vie et qu'il soit créé un fonds de garantie d'Etat pour couvrir les risques supplémentaires que l'état de santé de ces catégories de bénéficiaires fait courir aux organismes prêteurs ;

« 12° Que l'assurance sur la vie soit facultative pour les emprunteurs possesseurs de biens fonciers autres que les immeubles construits acquis ou réparés, lorsque ces biens ont une valeur égale ou supérieure à la moitié du montant du prêt ;

« 13° Que pour permettre au titulaire d'un prêt à long terme consenti en vertu de la loi du 5 août 1920 ou de l'article 67 de la loi des Finances du 19 décembre 1926, de contracter un prêt au titre de la loi du 13 juillet 1928, le Conseil d'administration de la Caisse Régionale Agricole procède à un cantonnement de son hypothèque ou qu'il permette au Directeur générale de la Caisse des Dépôts et Consignations de prendre, au profit de l'Etat, une hypothèque concurrente ;

« 14° Que conformément à l'article 21 de la loi du 13 juillet 1928, les Caisses régionales de Crédit Agricoles soient assimilées d'une façon complète aux Sociétés de Crédit immobilier et que, notamment, les acquisitions faites par elles en application des articles 19 et 20 de la loi précitée soient exonérées de la taxe exceptionnelle de 7 % à la première mutation, comme le sont les acquisitions faites par les Sociétés de Crédit immobilier, en vertu de la loi des Finances du 19 décembre 1926. » (Adopté.)

MACHINISME AGRICOLE

« *a*) De demander au gouvernement d'intervenir au moment de la conclusion des ententes relatives

aux produits métallurgiques, pour obtenir que la priorité de fabrication et de livraison soit accordée aux fabricants de matériel agricole ;

« *b*) De réclamer la simplification, la standardisation et l'adaptation à la petite culture de ce matériel, condition nécessaire pour obtenir à la fois sa vulgarisation et la diminution de son prix de revient. (Adopté.)

MAIN-D'ŒUVRE AGRICOLE

« *a*) De demander l'établissement d'un contrôle administratif ausi complet que possible pour éviter le passage d'une profession à une autre et l'application rigoureuse de la loi de 1926 sur le débauchage ;

« *b*) D'étudier s'il ne conviendrait pas d'obliger toutes les industries à production continue installées à la campagne occupant un certain nombre d'ouvriers à avoir dans leurs effectifs un pourcentage déterminé d'ouvriers étrangers variable suivant les régions de façon que ces industries n'opèrent pas leur recrutement uniquement dans les milieux ruraux, comme elles le font à l'heure actuelle. » (Adopté.)

CREDIT AGRICOLE

« De réclamer, pour satisfaire aux besoins de l'agriculture, accrus par la situation difficile où elle se trouve à l'heure présente :

« 1° Que la Caisse nationale de Crédit Agricole soit, de façon générale, pourvue de ressources suffisantes pour que l'application de la loi du 5 août 1920 sur le Crédit Mutuel et la Coopération Agricole ne subisse pas d'arrêt, mais qu'au contraire elle se poursuive de la façon la plus large possible ;

« 2° Que pour le crédit à court terme, et conformément à l'article 35 de la loi du 15 juillet 1920,

la Caisse nationale de Crédit agricole soit autorisée à remplir effectivement le rôle de caisse de compensation entre les dépôts de fonds reçus par les caisses régionales et que celles-ci remettraient librement à la Caisse nationale afin de libérer dans le plus bref délai les 62 millions consacrés jusqu'ici au crédit à court terme et de les reporter sur le moyen et le long terme ;

« 3° Que pour les prêts à moyen terme, le crédit de 500 millions voté par la loi du 15 juillet 1928 soit augmenté, puisqu'il est insuffisant, et qu'en outre soit publié sans nouveau retard le décret qui autorise les caisses régionales à prendre pour base du taux d'intérêt à court et à moyen terme non plus le taux de l'escompte, mais le taux des avances de la Banque de France, car de la sorte les caisses régionales pourront se procurer des dépôts à échéance ou émettre des bons de caisse au moyen desquels des demandes de crédit à moyen terme pourraient recevoir satisfaction en restreignant d'autant les ressources demandées à l'Etat ;

« 4° Qu'une dotation spéciale au crédit individuel et collectif à long terme soit constituée en s'inspirant des dispositions de la loi du 15 juillet 1928 et qu'elle soit peu à peu majorée au moyen de sommes récupérées soit sur la dotation du court terme, quand les caisses régionales auront accru suffisamment les ressources propres qu'elles peuvent lui consacrer ;

« 5° Que les caisses régionales soient traitées par la Caisse nationale sur un pied de stricte égalité et en tenant compte uniquement de leurs besoins justifiés, dans la répartition des avances au titre des diverses dotations ;

« 6° Que des dispositions législatives nouvelles permettent d'accorder des prêts à long terme spéciaux aux petits artisans ruraux et des avances soit aux départements, soit à des communes, soit à des syndicats de communes, pour des travaux d'intérêt collectif agricole, de façon à favoriser le plus pos-

sible le développement de la production agricole et le maintien à la terre de la population rurale. » (Adopté.)

Les conclusions que j'ai à vous soumettre intéressent maintenant le chapitre des assurances sociales. J'avais l'intention de vous proposer d'adopter d'une manière ferme des vœux très précis qui ont reçu l'agrément et des ministres intéressés, et de l'assemblée plénière des présidents de Chambres d'agriculture. Mais, mon ami M. Durafour devant traiter tout à l'heure l'ensemble de la question des assurances sociales, je me bornerai pour l'instant à vous lire cette partie de mes conclusions dont je vous propose de reporter la discussion sur le rapport de M. Durafour.

M. Durafour est d'ailleurs, je crois, d'avis de ne pas prendre de décision immédiate, de renvoyer la question au Comité exécutif, et de prier le groupe parlementaire, qui a déjà constitué une commission spéciale à ce sujet, de préparer un texte sur lequel tous les intéressés puissent se mettre d'accord.

Cela dit, je donne lecture de mes conclusions, que je ne vous présente qu'à titre documentaire :

ASSURANCES SOCIALES

« De demander que la loi sur les assurances sociales soit appliquée à l'agriculture en même temps qu'aux autres branches de l'activité nationale à la date fixée afin de ne pas accroître l'exode rural et la pénurie de main-d'œuvre, mais que, conformément aux engagements pris au moment du vote de ladite loi, des aménagements spéciaux y soient apportés qui tenant compte de la situation particulière des travailleurs ruraux et des conditions difficiles dans lesquelles s'exerce actuellement la production agricole, consisteront comme le prévoit le rectificatif déposé fin août au Sénat par le gouvernement, en une application par paliers, en une réduction des cotisations et à leur bonification par

de plus larges subventions de l'Etat surtout en ce qui concerne les assurés facultatifs très nombreux en agriculture, c'est-à-dire, au début :

« 1° **Assurances vieillesse,** seule obligatoire avec maximum de cotisation de 2 % du montant du salaire, dont 1 % à la charge de l'assuré et 1 % à la charge de l'employeur, l'Etat devant fournir l'appoint nécessaire pour procurer aux assurés les pensions prévues par la loi du 5 avril 1928 ;

« 2° **Assurance maladie** pour le salarié et sa famille ; invalidité de décès facultative en ce qui concerne l'assuré, mais obligation pour l'employeur de verser une cotisation égale à celle de son employé s'il adhère à la loi jusqu'à la limite d'un maximum de 5 francs par mois. Versement supplémentaire de l'Etat jusqu'à concurrence de 50 % du versement total ;

« 3° Classement de tous les métayers sans exception dans la catégorie des assurés facultatifs ;

« 4° Aide de l'Etat à tous les assurés facultatifs sous la forme d'une subvention annuelle égale au montant de leurs cotisations, pour les risques dont ils voudraient, à leur libre choix, se couvrir ;

« 5° Faculté pour le salarié de faire liquider son contrat d'assurance-vieillesse en vue de l'acquisition, l'aménagement, la transformation ou la reconstitution d'exploitations rurales et d'habitations de travailleurs ruraux ;

« 6° Application de la loi exclusivement par la mutualité avec superposition des réassurances dans le cadre départemental et national, le contrôle de l'Etat s'exerçant sur les caisses des différentes catégories ;

« 7° Obligation pour les caisses si elles veulent faire le placement des fonds libres de leurs services de répartition et de capitalisation, de passer par l'intermédiaire des Caisses de Crédit Agricole régies par la loi du 5 août 1920. »

M. le Président. — Le Congrès n'a donc pas à se

prononcer au fond sur cette partie des conclusions du rapport de M. Jaubert, qu'il y a lieu de renvoyer au Comité exécutif pour étude par lui et le groupe parlementaire.

Il n'y a pas d'opposition au renvoi ?...

Le renvoi est prononcé.

M. Jaubert, *rapporteur*.

ASSURANCES CONTRE LES RISQUES DES CALAMITES AGRICOLES

« *a*) De discuter et de voter le plus tôt possible la proposition de loi sur l'assurance grêle déposée au Sénat par M. Carrère ;

« *b*) De réclamer au gouvernement le dépôt immédiat du projet de loi prévu par le 3e alinéa de l'article 16 de la loi de finances de 1928 qui doit déterminer les ressources de la Caisse nationale d'assurance, de réassurance et de protection en faveur des victimes des calamités agricoles pour les indemniser de leurs pertes de récoltes en cas de gel, de grêle, d'inondation ou d'ouragan ;

« *c*) De veiller à ce que ce projet de loi soit bien conforme à la volonté des promoteurs de l'article 16 de la loi de finances qui ont entendu créer une caisse puissamment dotée et susceptible :

« 1° De pratiquer la réassurance des caisses mutuelles, de réassurance grêle du 1er et 2e degré à des tarifs très avantageux, voire même à des tarifs parfois déficitaires avec, comme contrepartie, un droit de regard et de contrôle sur les tarifs pratiqués par les caisses réassurées à elle,

« 2° D'organiser d'une façons rationnelle et équitable la répartition des secours afférents aux pertes provenant des risques non assurables (gel, inondation, ouragan) et ceux afférents aux pertes du risque grêle non couvertes par une assurance, de telle

manière que ces secours ne constituent pas, pour ce dernier risque, un encouragement à l'imprévoyance et n'entrave pas la création et le développement des caisses mutuelles d'assurance grêle ;

« *d*) De proposer que la dotation de ladite Caisse nationale soit assurée :

« 1° Par l'établissement de centimes additionnels au principal de la propriété non bâtie, exception faite des forêts, jusqu'à concurrence de 20.

« 2° Par l'attribution de la plus grande part des bénéfices réalisés par les mines domaniales de potasse d'Alsace,

« 3° Par une attribution budgétaire annuelle au moins égale au double du crédit moyen voté depuis la guerre pour venir en aide aux agriculteurs victimes des calamités atmosphériques,

« 4° De proposer et de voter des dispositions législatives qui donneront aux conseils généraux et aux conseils municipaux la faculté d'établir un nombre déterminé de centimes additionnels au principal des propriétés non bâties dont les produits seront employés par ces assemblées à subventionner les Caisses mutuelles régionales de réassurance grêle et les Caisses mutuelles locales d'assurance grêle. » (Adopté.)

M. le Président. — Il nous reste, à la fin de ce débat sur les questions agricoles, à remercier M. Jaubert de son travail si consciencieux et si complet. (*Vifs applaudissements.*)

LA POLITIQUE SOCIALE

M. le Président. — L'ordre du jour appelle l'examen de la politique sociale.

Je donne tout d'abord la parole à Mme Suzanne Schreiber, que je me garderai bien de saluer par des propos d'une galanterie déplacée. Ce que nous sa-

luons en elle, c'est son travail, son dévouement, l'admirable contribution qu'elle apporte, par sa claire intelligence et la bonté de son cœur, à l'œuvre de réformes sociales que nous poursuivons. (*Applaudissements.*)

Mme Suzanne Schreiber, *rapporteur.* — Il n'est nullement dans mon intention de vous faire aujourd'hui un long exposé de la question des enfants assistés. La plupart d'entre vous, conseillers municipaux, conseillers généraux, prenant part à la gestion de grandes villes, connaissent la question aussi bien que moi.

La loi de 1904, faite à une époque où on la croyait parfaite, ne répond plus aux nécessités présentes. Les progrès sociaux ont été tels qu'une refonte de cette loi s'impose. Mais c'est là un projet complexe, qui concerne beaucoup plus les commissions parlementaires que le Comité exécutif. Aussi me bornerai-je à vous montrer en quoi la question des enfants assistés est importante, à vous exposer des solutions pratiques et à justifier les quelques vœux que je dois vous soumettre.

Les enfants assistés sont de plusieurs catégories. Je ne m'occuperai que de celle des enfants qui sont placés par la mère lorsqu'elle ne veut pas ou n'a pas les moyens de les garder, et celle des enfants dont les parents ont vu prononcer leur déchéance paternelle et qui sont mis à notre charge.

Qu'il soit mauvais d'abandonner un enfant, nous sommes tous d'accord sur ce point. Dernièrement, on préconisait la création de maisons maternelles, afin d'éviter l'abandon. Cette création est indispensable. Mais, pour le moment, nous devons nous préoccuper de l'enfant abandonné.

Les enfants abandonnés appartiennent à la Nation. La Nation ne fait pas pour eux ce qu'elle devrait.

Dans un journal du Midi, le président Herriot a adressé un appel aux radicaux et aux femmes radicales en faveur des enfants assistés. Nous venons de répondre au président Herriot que nous ne nous demandons pas mieux que de nous en occuper, mais

qu'aux termes de la loi aucune femme ne peut s'occuper des enfants assistés.

En ce qui concerne les enfants d'un an à 12 ans, il n'est pas douteux qu'il faut les grouper dans des centres d'élevage. Je vous apporte à cet égard non pas un projet, mais une expérience réalisée.

Il y a trois ans, au Congrès de Bordeaux, je donnais des statistiques écrasantes pour certains départements, des statistiques accusant un pourcentage de mortalité épauvantable. Je me trouvais devant quelques élus de départements, qui ont cru y voir des attaques personnelles. Je ne donnerai aujourd'hui aucune statistique ; je les garde comme termes de comparaison pour l'avenir.

Dans le département de la Seine(grâce à l'aide de M. le Dr Mourier, Directeur de l'Assistance Publique, et sous sa vigoureuse impulsion, nous avons pu réaliser une expérience qui a fait tomber le taux de la mortalité infantile dans des proportions considérables, puisque, de 30 % en 1921, la mortalité infantile est tombée à 9,22 en 1927 et à 8 % en 1928. Ce remarquable résultat est dû à la création de centres d'élevage.

Dans tous les autres départements, la mortalité infantile est considérable parmi les enfants assistés. Comment en serait-il autrement, lorsqu'on songe que dans l'Hérault, par exemple, c'est à un seul inspecteur qu'incombe le soin de surveiller 875 enfants.

Pour simplifier la tâche des inspecteurs, il faut grouper les enfants par centres d'élevage, où, avec l'aide des infirmières visiteuses, les inspecteurs sauront dans quelles conditions ces enfants sont élevés. L'infirmière visiteuse est à la base de toute bonne organisation sociale, capable d'accomplir un bon travail. C'est elle qui peut seule se tenir en contact permanent aussi bien avec les parents nourriciers qu'avec les enfants eux-mêmes. C'est par elle que la mortalité des enfants sera diminuée.

Mais je voudrais maintenant vous dire quelques mots d'un autre aspect du problème, je veux dire la fréquentation scolaire et l'orientation professionnelle.

Comment voulez-vous qu'au sortir de l'école, à 12 ans, un enfant qui va obligatoirement être placé dans une ferme aux termes de la loi, puisse exprimer qu'il voudrait faire autre chose, qu'il désire aller au lycée et continuer ses études ? J'ai ici des lettres émouvantes de jeunes filles, qui ont maintenant 22 ou 23 ans, et qui, quel que soit l'attachement qu'elles ont conservé pour leur famille adoptive, manifestent leur regret d'être devenues filles de ferme, alors que leurs aspirations les portaient vers un destin plus élevé. (*Applaudissements.*)

Sans vouloir médire de l'administration ou attaquer aucun inspecteur de l'assistance, il n'est pas douteux qu'il est impossible à ces fonctionnaires de parler avec chaque enfant assisté, de savoir ce qu'il veut faire, de connaître ses aptitudes. Il n'en est pas moins navrant de constater que la plupart de ces enfants assistés sont des illettrés, qu'ils ne savent ni lire, ni écrire, parce qu'on ne s'occupe pas d'eux.

Nous vous demandons de penser à ces pauvres petits, qui vous appartiennent. Il faut bien vous dire que ce sont des enfants qui sont à vous, car on vous les a abandonnés, que ces enfants souffrent et meurent. Est-ce qu'aujourd'hui vous ne ferez rien pour eux ?

Il faut que vous demandiez la création d'un Office départemental des enfants assistés, comme il existe un Office départemental des pupilles de la Nation. A l'instar de ce qui se passe à l'Office des pupilles, des femmes pourraient entrer dans cet Office des enfants assistés où, collaborant avec l'administration officielle, elles rendraient les plus grands services.

Nous vous apportons l'expérience de la Seine. Elle a réussi. On nous oppose la loi de 1904 et le manque de ressources. Il n'y a pas de lois qui ne soient modifiables et de crédits qu'on ne puisse obtenir. Un centre d'élevage coûte 60.000 francs par an. Songez que toutes les grandes réformes sociales ont été faites par notre Parti. Il faut, aujourd'hui encore, que la création des Offices départementaux

des enfants assistés soit l'œuvre du Parti radical. (*Applaudissements.*)

En conclusion de cet exposé, je soumets au Congrès les vœux suivants émis par la Commission de politique sociale :

« 1° Que dans les départements le placement isolé des enfants assistés soit remplacé par le placement en centres d'élevage ;

« 2° Que pour unir les efforts de l'assistance publique et de l'initiative privée soient créés, à l'exemple des offices départementaux des pupilles de la Nation, des offices départementaux des enfants assistés ;

« 3° Que pour éviter des mesures arbitraires envers les enfants assistés, les sanctions disciplinaires ne puissent être prises qu'après approbation de l'Office départemental des enfants assistés.

(*Vifs applaudissements.*)

M. Goldschild (Seine). — Je demande à Mme Shreiber, à côté des enfants matériellement abandonnés, de ne pas oublier les enfants moralement abandonnés. La loi de 1912 est insuffisante à ce point de vue, car elle n'a prévu aucun moyen d'application. Il est indispensable que les départements s'organisent pour instituer des établissements de redressement et d'éducation pour les enfants moralement abandonnés.

Mme Suzanne Schreiber, *rapporteur.* — Je suis d'accord avec vous, mais c'est là une question assez différente. Je ne me suis occupée aujourd'hui que de l'enfant abandonné par sa mère. Mais nous pourrons en effet, dans une autre motion, tenir compte de votre désir.

M. le Président. — Je vous propose de saluer respectueusement Mme Schreiber. (*Vifs applaudissements.*) Elle vient de montrer de façon magnifique quelle précieuse collaboration les femmes peuvent nous apporter lorsqu'il s'agit de défendre l'enfance malheureuse. L'émotion qui se dégageait de son intervention n'est pas due à des moyens factices. Son dis-

cours s'est déroulé dans une admirable simplicité, avec une méthode parfaite. Nous avons tous été impressionnés par les faits qu'elle a su nous exposer d'une façon simple et claire et qui portent en eux-mêmes leur enseignement. C'est là l'éloquence véritable, devant laquelle je m'incline respectueusement. (*Nouveaux applaudissements.*)

M. Grisoni. — Il m'est très agréable d'avoir pu applaudir Mme Schreiber, qui a bien voulu amorcer ce matin dans notre Parti la politique de l'enfance que nous nous efforçons, nous, municipalistes radicaux, d'organiser dans nos villes. Demain, j'aurai sans doute quelques mots à dire dans la discussion des questions municipales. Mais qu'il me soit permis dès maintenant de déclarer que, tout en m'associant entièrement aux déclarations de Mme Schreiber, je lui demande d'apporter une légère rectification aux conclusions qu'elle nous propose concernant l'Office dont elle désire la création.

Il y a quelque dix ans que de grandes associations d'anciens combattants et de victimes de la guerre ont demandé que les pupilles de la Nation ne soient pas dirigés systématiquement vers l'apprentissage d'un métier manuel, encore que je rende hommage au travail manuel que nous honorons tous, nous, radicaux. Mais il est conforme aux traditions de notre Parti de vouloir donner à tous les enfants, y compris bien entendu ceux qui sont créanciers de la Nation, l'instruction et la possibilité de développer toutes leurs aptitudes. Je suis de ceux qui ont réussi à faire modifier la loi sur ce point en ce qui concerne les offices départementaux et communaux des pupilles de la Nation, et je ne puis qu'approuver Mme Schreiber lorsqu'elle demande que les mêmes facilités d'instruction soient données aux enfants assistés.

Mais on amorce en ce moment ce que j'appelle la politique de l'enfance, et Mme Schreiber préconise la création d'Offices des enfants assistés. Faut-il créer ces offices ?

Déjà, depuis près de deux ans, grâce à l'initiative de notre Fédération d'élus municipaux, nous avons

organisé dans certaines villes à municipalités radicales, sur le plan de l'assistance et de la solidarité, des offices des œuvres de mutualité, des œuvres sociales, j'ajouterai même des œuvres charitables, en vue, je le précise devant M. Durafour, d'être prêts à l'application de la loi des assurances sociales ; et rien n'était plus amusant, il y a huit jours à peine, que d'entendre par T.S.F. le Ministre du Travail, en retard de seize mois, préconiser la création de l'office organisé par nous-mêmes. N'est-il pas à craindre, je le signale à Mme Schreiber, que le nouvel office dont elle propose la création ne chevauche sur nos autres organismes municipaux et ne nuise au but que nous visons ? D'accord avec elle sur le fond, je lui demande de la souplesse dans les conclusions.

M. Levêque. — Le mal qu'a signalé, avec juste raison, Mme Schreiber, concernant la mortalité infantile des enfants assistés vient de ce que les comités départementaux, lorsqu'ils placent les enfants chez les particuliers, ne préviennent pas les autorités locales, chargées légalement de la surveillance de ces enfants. La réforme à introduire consisterait moins à créer des centres d'élevage, quels que soient les services qu'ils peuvent rendre, qu'à prévenir les maires des placements faits dans leur commune, afin que les médecins de l'état-civil s'assurent de temps à autre des conditions d'hygiène où se trouvent les enfants assistés.

Sur divers bancs. — C'est ce qui se fait. C'est obligatoire.

M. le Dr Dupuy (Dordogne). — Si je suis d'accord avec Mme Schreiber sur la création d'un Office départemental des enfants assistés analogue à l'Office départemental des pupilles de la Nation, je ne crois pas à la nécessité d'instituer des centres d'élevage. C'est à titre de médecin de campagne et de maire d'une petite commune rurale que je parle.

Dans la Dordogne, nous avons pu faire la différence entre le placement des enfants chez les particuliers et leur hospitalisation dans des centres d'éle-

vage. Nous avons créé, il y a quelques années, dans la Dordogne, à Vauxin, un centre d'élevage où nous avons eu des résultats de mortalité infantile épouvantables, bien supérieurs à ceux que l'on constate pour les enfants placés chez les particuliers. Pourquoi ? C'est que la prophylaxie, dans ces centres d'élevage, est absolument impossible. Il y manque aux enfants ce dont on parlait tout à l'heure, l'assistance morale. Les enfants y ont affaire à des salariés, souvent à des jeunes filles, et vous n'empêcherez pas que des jeunes filles partent se promener le soir, laissant les enfants manquer des soins nécessaires.

Ce qu'il faut à l'enfant assisté, c'est une assistance morale, autant qu'une assistance matérielle, et il ne la trouvera que chez des particuliers.

Il est vrai qu'on ne trouve jamais assez de gens qui consentent à élever des enfants assistés. La raison en est dans l'insuffisance des allocations qu'on donne aux parents nourriciers. 100 francs à ces gens-là, 150 francs à une nourrice, quelles sont les familles, familles miséreuses qui ont déjà 8 ou 9 enfants, qui veulent prendre des enfants à ce prix !

Voilà la clef du problème. Evitez de mettre des enfants dans des centres hospitaliers, dans des maisons où la prophylaxie est impossible ; continuez plutôt à les placer chez les particuliers, en les groupant si l'on peut pour faciliter la surveillance de l'inspecteur ; et surtout élevez considérablement le taux des allocations d'assistance, afin de pouvoir placer les enfants dans des familles d'un niveau matériel et moral plus élevé. Ils y seront certainement dans de meilleures conditions d'existence et n'auront pas cette mentalité que nous déplorons tous.

Mme Suzanne Schreiber, *rapporteur*. — Certains d'entre vous ne me semblent pas avoir très bien saisi ce qu'est un centre d'élevage. Je n'avais pas voulu en expliquer le mécanisme en détail, pour écourter le débat ; je dois cependant vous donner quelques explications à ce sujet.

Un centre d'élevage est un groupement d'enfants placés à la campagne, autour d'une maison, telle qu'il

existe à Reims ou dans d'autres villes, comportant une infirmerie temporaire, une pharmacie, une biberonnerie, une salle de consultations, et où habite l'infirmière visiteuse. C'est à cette infirmière qu'incombe le soin de choisir les nourrices, étant bien entendu qu'il n'y a pas d'enfants dans cette maison et qu'ils sont placés dans des familles.

Nous avons un centre dans une cité du Nord, à Longueau par exemple. Les enfants sont placés chez les femmes de mineurs, qui sont tenues de présenter les enfants, chaque semaine, à la consultation de nourrissons. On trouve au centre des consultations d'ophthalmologie, des consultations dentaires et même des consultations prénatales.

Le système a fait ses preuves. Il est incontestablement supérieur au système actuel, où le placement des enfants assisté se fait sur simple demande et où l'on voit des maires donner des enfants assistés aux familles les plus nécessiteuses et qui ont les logements les plus insalubres.

Ce mot de « centres d'élevage » a pu choquer certains d'entre vous. Je rappelle cependant qu'en 1925 il a été approuvé par l'Académie de médecine et par l'Académie des sciences. C'est pourquoi je suis obligée de l'employer. Si vous préférez dire « centres d'hygiène », je le veux bien.

Je crois qu'il faudrait maintenant clôturer cette discussion qui doit se borner aux enfants assistés abandonnés. Si nous voulons l'étendre aux questions prénatales, d'une manière générale à toute la question de l'enfance, nous n'en finirons pas.

M. Grisoni a bien voulu nous parler de son Office, qui est un office type comme il devrait y en avoir dans toutes les agglomérations urbaines. Il ne me semble pas qu'il puisse être gêné par celui dont je demande la création, et qui vise uniquement les enfants assistés.

M. Mounié, *sénateur* (Seine). — Au cours de son discours, Mme Schreiber a rendu à M. Mourier, directeur de l'Assistance publique, un hommage auquel je m'associe bien volontiers. Mais, puisqu'elle a engagé

les radicaux à s'occuper tout spécialement du sort des enfants assistés, j'ai le devoir de rappeler ici que c'est à un vieux militant du Parti radical-socialiste, mon ami, M. Rebeillard, président de la 3e Commission du Conseil général de la Seine, aux côtés de qui j'ai eu l'honneur de siéger pendant dix ans, que nous devons les premiers projets qui nous ont permis d'enregistrer une diminution de la mortalité infantile. J'ajoute que c'est grâce à lui que le nombre des enfants assistés diminue dans le département de la Seine, et que c'est lui qui (d'accord, d'ailleurs, avec l'administration de l'Assistance Publique et la Commission des secours préventifs d'abandon) a fait relever l'allocation qu'on donne aux jeunes femmes qui n'abandonnent pas leur enfant. (*Applaudissements.*)

M. Pinot (Seine). — La question des enfants assistés est une de celles que les assemblées municipales ou départementales ne doivent pas négliger, et je suis heureux de voir que les femmes s'y intéressent d'une façon publique et officielle. Si elles ne l'ont pas fait plus tôt, c'est que sans doute on ne leur en donnait pas les facilités.

J'insiste pour que tous nos élus, tant au Parlement que dans les assemblées municipales ou départementales, s'inspirent du vœu que nous présente Mme Schreiber en vue de modifier les conditions de placement des enfants assistés. En tant que membre de la 5e Commission du Conseil municipal de Paris qui s'occupe des questions d'assistance publique, j'approuve les centres d'élevage. Dans ces centres, à la tête desquels se trouve une infirmière qualifiée qui préside au placement des enfants, ainsi qu'on vient de nous l'expliquer, la mortalité infantile diminue considérablement. Nous en avons eu un exemple frappant dans le département de la Seine.

Dans ce domaine, un des plus importants des questions sociales, le Parti radical doit prendre nettement position. Ce faisant, il ramènera à lui certains électeurs qui semblent avoir perdu confiance dans son action.

J'indique en terminant qu'il est des organisations officielles qui s'occupent de l'enfance, tel que le Conseil de surveillance de l'assistance publique. J'estime que la présence d'une femme comme Mme Schreiber y serait tout indiquée, et j'insiste sur la nécessité de faire représenter l'élément féminin dans toutes les organisations sociales concernant l'enfance. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix les conclusions du rapport de Mme Schreiber, avec l'addition qui vient d'être suggérée et que vous accepterez tous, à savoir que, dans toute la mesure possible, on fasse appel à la collaboration des femmes dans les œuvres d'assistance publique.

(Ces conclusions, ainsi complétées, sont adoptées à l'unanimité.)

M. LE PRÉSIDENT. — Je suis saisi, d'autre part, du vœu suivant : « qu'en application de la loi de juillet 1913 sur l'enfance abandonnée ou coupable, des établissements départementaux de rééducation soient constitués, pour ne pas en limiter la charge à l'initiative privée. »

Je le mets aux voix.

(Ce vœu est adopté.)

M. LE PRÉSIDENT. — Je donne maintenant la parole à notre ami M. Marcel Bloch. Au nom de tous, je le salue affectueusement. Nous l'écouterons avec le plus grand respect. (*Applaudissements.*)

M. MARCEL BLOCH. — A la suite du rapport lumineux présenté par Mme Schreiber, je crois devoir soumettre au Congrès une question d'actualité, question sociale particulièrement importante en ce qui concerne la doctrine du Parti radical. Les hasards de l'existence m'ont amené à me préoccuper tout spécialement du sort de certains anormaux physiques, j'ai nommé les sourds-muets et les aveugles.

Il existe en France 32.000 aveugles, 40.000 sourds-muets. Or, les journaux ont fait apparaître récemment une réalité troublante. Vous avez appris, par

un jugement rendu par un tribunal parisien, que les aveugles et les sourds-muets n'avaient pas droit à l'instruction gratuite et obligatoire. S'il est un principe qui devrait être hors de discussion, c'est bien que les déshérités du sort, ceux qui sont à la charge de la Société, devraient avoir les moyens de devenir des citoyens utiles et productifs. Les sourds-muets et les aveugles — de nombreux exemples le prouvent — peuvent se libérer de leur infirmité par le travail. Or, dans l'article 4 de la loi de 1882, il a bien été indiqué que tous les Français ont droit à l'instruction gratuite, et cet article 4 ajoute qu'un règlement d'administration publique interviendra ultérieurement pour fixer le statut définitif des enfants aveugles et sourds-muets. Mais, depuis 1882, nous attendons encore ce règlement d'administration publique. C'est là un scandale navrant. (*Applaudissements.*)

On proclame à cette tribune la nécessité de l'enseignement unique, de la gratuité de l'enseignement dans les écoles secondaires. Comment admettre qu'on puisse obtenir, d'une façon normale, la gratuité de l'enseignement secondaire, alors qu'on refuse même l'enseignement primaire aux enfants qui en ont le plus besoin ? (*Applaudissements.*)

La France est le dernier pays où l'instruction des enfants aveugles ou sourds-muets ne soit pas obligatoire. Cet enseignement est donné d'une façon positive dans la plupart des pays d'Europe, ainsi qu'en Amérique du Nord et dans l'Amérique du Sud.

Je demande au Congrès de rendre hommage à nos élus radicaux qui se sont préoccupés de la question, notamment à M. Charles Lambert, député du Rhône, qui, il y a quelques mois, posait sur ce sujet des questions fort intéressantes au Ministre de l'Instruction publique d'alors, et qui se propose de continuer sa bonne et saine campagne en vue de permettre non pas seulement l'accomplissement d'un devoir d'humanité, mais la réalisation des grands principes de démocratie qui s'imposent en faveur des sourds-muets et des aveugles. (*Applaudissements.*)

J'ajoute, en ce qui concerne les lois sociales, qu'il est indispensable de réformer au plus tôt la loi du

14 juillet 1905 sur l'assistance obligatoire aux infirmes et incurables, et notamment l'article 20 de cette loi d'après lequel quiconque gagne plus de 2 fr. 50 par jour n'a pas droit à la sollicitude des pouvoirs publics, autrement dit doit, pour pouvoir bénéficier de cette sollicitude, rester paresseux et être entièrement à la charge de la Société.

Il y a dans notre législation une série de dispositions scandaleuses qu'il est de notre honneur, à nous, démocrates, de faire modifier. Nous devons clamer ces injustices ; nous devons faire en sorte, non seulement que l'obligation et la gratuité de l'enseignement soit appliquée aux aveugles et aux sourds-muets, mais que tous les Français amoindris trouvent dans des lois bienfaisantes une légitime compensation de leur malheur. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — Je suis votre interprète en remerciant notre ami M. Marcel Bloch de bien vouloir nous faire bénéficier de ce recueillement et de cette méditation intérieure que le sort lui a imposées et qui lui permettent de surmonter le malheur. Je veux le remercier d'être un de ceux dont M. le Président Herriot disait éloquemment hier « qu'ils chantent dans le noir ». Il est de ces hommes courageux qui, dans l'adversité, se concentrent sur eux-mêmes pour mieux se dévouer à la solidarité humaine. (*Vifs applaudissements.*)

La parole est à M. Charles Lambert.

M. Charles Lambert. — Notre ami M. Marcel Bloch nous a dit la détresse d'une catégorie d'enfants infiniment plus abandonnés que les enfants assistés dont il a présenté la plus éloquente des défenses. Il nous a montré ensuite ces infirmes et incurables qu'une législation imparfaite met à la charge publique. Sur ces deux points, je veux dire en deux mots ce que notre Parti a fait à la Chambre.

Lorsque M. Herriot était ministre de l'Instruction publique, j'ai eu l'occasion d'intervenir auprès de lui en vue de rattacher l'instruction des aveugles et des sourds-muets à son ministère. M. Herriot nous avait

fait à ce sujet une promesse formelle. Malheureusement, le commencement d'exécution qui avait fait suite à ses paroles n'a pas eu le résultat définitif que nous attendions. Le Gouvernement de gauche que nous espérons aujourd'hui nous donnera certainement sur ce point satisfaction.

D'autre part, en ce qui concerne l'imperfection de la loi de 1905 sur l'assistance, notre groupe parlementaire a déposé une proposition de loi demandant que les assistés qui ont besoin de l'aide constante d'une tierce personne soient mis sur un pied d'égalité avec les assistés à domicile. Si notre Parti était resté au pouvoir, cette proposition aurait force de loi depuis longtemps. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je propose au Congrès de renvoyer au début de la séance de cet après-midi la suite du débat de politique sociale. (*Assentiment.*)

La séance est levée.

(La séance est levée à midi 15 minutes.)

TROISIEME SEANCE

Vendredi 25 octobre, après-midi

La séance est ouverte à 14 heures et demie, sous la présidence de M. FRANÇOIS DE TESSAN, assisté de MM. LENOIR, THIERRY-CAZES, ALBERT GARNIER et TÊTE, comme vice-présidents, et de MM. SATRAGNE, PETIT, ANQUETIN et COMBAS, comme secrétaires.

ALLOCUTION DE M. LE PRESIDENT

M. FRANÇOIS DE TESSAN, *président*. — Je vous remercie, mes chers amis, de l'honneur que vous avez bien voulu me faire en me portant à la présidence de cette séance. J'y vois bien moins un hommage personnel qu'un hommage symbolique à tous mes camarades de la Commission des affaires extérieures qui ont travaillé non seulement pour le plus grand bien de notre Parti, pour l'idéal démocratique qui nous est commun en politique internationale, mais pour le rayonnement même et pour le prestige de la France à l'extérieur. (*Applaudissements.*)

Qu'il me soit permis de vous rappeler avec quelle autorité, avec quel talent sont intervenus dans les diverses questions extérieures nos amis François-Albert, Berthod, Jacquier et Rucart, lorsqu'il s'est agi de la question des congrégations, problème qu'on nous disait urgent et qui dort depuis dans les cartons du Sénat, il faut le répéter pour bien montrer à quel point le Gouvernement a essayé de duper l'opinion publique.

Plus récemment, vous avez pu voir que la politique extérieure avait pris une telle ampleur qu'elle avait débordé même sur notre politique intérieure

et qu'elle avait provoqué au Parlement un débat au cours duquel notre camarade Montigny a montré quels étaient à la fois la force de sa doctrine républicaine et son très grand talent personnel que vous allez apprécier tout à l'heure. (*Applaudissements.*)

Sur le plan international, le Parti radical-socialiste ne craint aucun parti démocratique rival. Tout au contraire, c'est dans un sentiment de fraternité qu'il s'avance sur ce terrain, où les bonnes volontés de tous les démocrates sont nécessaires.

Nous sommes allés à Genève, où nous avons été brillamment représentés à la dernière Assemblée de la Société des Nations par nos amis Pierre Cot, Mistler et Paganon. Je suis heureux que ce soient trois radicaux-socialistes qui, dans cette circonstance, aient mené le train sur le terrain international. (*Applaudissements.*)

Je suis heureux de vous dire également que toute notre organisation radicale-socialiste travaille, avec un plein succès, avec les autres organisations similaires d'Europe, au rapprochement des peuples. C'est pour moi un grand plaisir que de saluer la présence à ce Congrès de M. le Dr Heile, secrétaire général du Comité de coopération européenne, et vice-président de l'Entente internationale des partis radicaux. (*Vifs applaudissements.*)

J'ai aussi le vif plaisir de vous lire la dépêche suivante que le Groupe radical du Luxembourg vient d'adresser à notre Président : « Parti radical du Luxembourg exprime meilleurs vœux de succès aux travaux du Congrès. Le Président, Marcel Cahen. » (*Applaudissements.*)

Permettez-moi maintenant de me réjouir de voir les travaux du Parti radical-socialiste suivis par une aussi nombreuse assistance. J'aperçois sur les bancs de la presse non seulement les meilleurs de nos techniciens, mais aussi les plus farouches de nos critiques. La critique est nécessaire ; sans elle, on ne fait rien de grand. Nous remercions les journalistes de grand talent qui, bien que ne partageant pas nos idées, veulent bien nous montrer qu'ils s'intéressent à nos travaux. Rien n'est pire que le silence en cette

matière, et leur présence rehausse encore les assises de notre grand Parti. (*Applaudissements.*)

Je vous demande d'apporter à notre séance, qui sera très importante, autant d'attention que vous avez bien voulu en montrer hier pendant le débat de politique intérieure. Vous entendrez les meilleurs techniciens de notre Parti sur les problèmes de politique extérieure qui sont à l'ordre du jour. Il est de plus en plus nécessaire que ces problèmes complexes soient mis à la portée de tous et que les leaders de notre Parti se sentent soutenus dans leur action par votre attention vigilante. Je ne doute pas que cette journée sera extrêmement fructueuse à ce point de vue et que vous en tirerez le plus utile des enseignements.

Mais je ne voudrais pas terminer cette simple allocution sans vous donner des nouvelles de l'homme qui vous intéresse le plus, de notre Président, M. Edouard Daladier. On vous a déjà lu ce matin un message de notre Président s'excusant d'être obligé de quitter le Congrès pour se rendre à Paris où l'appelait la confiance de M. le Président de la République. Dans un message téléphonique que je viens de recevoir, il m'a donné l'assurance qu'il serait bientôt de retour parmi nous et que le Congrès ne se séparerait pas sans qu'il ait repris contact avec les militants auxquels, en partant, il a confié son cœur. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la suite de l'examen du débat de politique sociale qui n'a pu être épuisé ce matin.

La parole est à M. Durafour, ancien ministre du Travail.

M. Durafour, *rapporteur*. — Le débat sur la politique sociale, si important pour le rayonnement de notre Parti, a débuté ce matin par un très beau discours de Mme Suzanne Schreiber devant laquelle, non seulement en galant homme, mais en féministe fervent, je me suis respectueusement incliné en lui cédant mon tour de parole. Cet orateur, à la fois

délicat et convaincu, nous a présenté un émouvant exposé d'une des questions les plus humaines qui soient, celle du sort des enfants assistés, des enfants abandonnés et sans famille, sur lesquels la nation républicaine a le devoir de se pencher avec la tendresse de la meilleure des mères. (*Applaudissements.*)

C'est pour vous entretenir d'autres problèmes que j'ai été mandaté par le Bureau du Comité exécutif. Voici près de cinq ans que j'accomplis devant vous la même tâche, grâce à une confiance qui m'honore. Voici cinq ans que je reviens chaque année à la tribune de nos Congrès nationaux affirmer notre fidélité à des principes de démocratie sociale qui sont à la base même de notre action et que nos illustres devanciers ont si brillamment défendus.

Laissez-moi au seuil de cet exposé vous faire cette confession un peu humiliante pour moi, parlementaire, que les Chambres légifèrent, en matière sociale, avec une lenteur désespérante que je ne saurais trop condamner. (*Très bien !*)

Il y a un an, vous avez avalisé un programme minimum dont on peut dire que chacun des articles, était susceptible d'un réalisation rapide. Quelles sont les réalisations auxquelles, au cours de cette année, nous avons abouti. J'ai le regret de dire que, sur presque tous ces articles, nous ne pouvons constater qu'une carence. A peine une loi définitivement promulguée a-t-elle pu surgir des débats des deux assemblées, celle qui est relative à l'interdiction du couchage à la paille dans les travaux agricoles. A peine avons-nous pu faire entériner par la Chambre — au prix de quels efforts, mes collègues du Parlement le savent — des dispositions législatives réajustant les rentes des mutilés, des accidentés du travail, résultats que nous n'aurions sans doute pas obtenu sans un secours précieux, venu du dehors : celui de la Fédération nationale des mutilés du travail. Quant aux réformes profondes que nous avions inscrites dans le programme de notre Congrès

de 1928, réformes auxquelles la démocratie française demeure si passionnément attachée, réformes que le Parti radical s'honore d'avoir inscrites le premier dans ses cahiers nationaux : reconnaissance du droit syndical des fonctionnaires, vacances obligatoires et payées pour tous les travailleurs français, extension des pouvoirs des délégués mineurs, et création de délégués à la sécurité dans les industries dangereuses et insalubres, proposition généreuse de notre ami Lambert en faveur des assistés à domicile ayant besoin d'une tierce personne, — encore que les matériaux soient à pied-d'œuvre, que les commissions parlementaires en aient délibéré, que les rapports aient été distribués et qu'il ne s'agisse plus que d'antériner dans un débat public ces grandes réformes sociales, — rien n'a été fait. La législature, jusqu'à l'heure où nous sommes, est demeurée entièrement stérile, et c'est dans cette politique de confusionnisme qu'a si justement condamnée notre Président M. Edouard Daladier, que le programme social du Parti radical est resté jusqu'à présent enlisé.

Demain, il faudra que la Chambre et le Sénat comprennent enfin que, dans un grand pays comme le nôtre, on ne combat l'action persévérante des partis de réaction, comme des partis de révolution, qu'en donnant au peuple la preuve que l'action parlementaire, loin de se résorber en de vaines formules démagogiques, aboutit à des réalités matérielles, apportant à tous les travailleurs de France les satisfactions auxquelles ils ont droit. (*Applaudissements.*)

Je m'excuse de tenir un tel langage devant les militants que vous êtes ; mais on ne saurait condamner, avec une sévérité trop impitoyable, les partis de stagnation qui s'imaginent que, dans les heures critiques que nous vivons, où les enrichis de cette guerre qui fut la plus effroyable conflagration que le monde ait connue, se permettent tous les luxes en face de gens qui se débattent au milieu de nécessités de la vie chère, une simple politique d'immobilité puisse suffire à calmer les mécontentements. Je vous demande donc de proclamer, avec

toute la foi qui nous anime, la nécessité de voter des réformes que je crois rapidement réalisables, et notamment l'une d'elles à laquelle j'attache la signification la plus haute, celle de ces vacances obligatoires et payées qui permettront à tous les citoyens français, qu'ils travaillent aux champs, à l'usine, à la mine ou à l'atelier, à tous ceux qui produisent et qui accroissent les ressources de la nation, de se sentir huit jours ou quinze jours par an des citoyens libres, dégagés de toute obligation et pouvant enfin vivre en grands citoyens d'une République démocratique. (*Applaudissements.*)

Je ne saurais terminer ces explications sans aborder d'un mot une question qui a fait ce matin l'objet d'un court exposé de M. Jaubert et sur laquelle mon devoir me contraint de revenir, celle de l'application de la loi sur les assurances sociales.

Le distingué rapporteur de la politique agricole du Parti a donné lecture, au nom de sa Commission, d'une motion qui, tout en rendant hommage à la générosité de la grande loi inscrite depuis le 5 avril 1928, dans la législation française, proposait, en ce qui concerne les agriculteurs, des modifications sur lesquelles la Commission de politique sociale a dû formuler des réserves.

J'indique immédiatement que, dans un sentiment de franche cordialité et d'étroite union qui doit inspirer nos résolutions, il a été entendu qu'une assemblée aussi nombreuse que la vôtre ne pouvait pas être saisi du conflit délicat séparant nos deux thèses, et que ces thèses seraient déférées au Comité exécutif juge en dernier ressort.

Sans entrer dans le fond de la controverse à laquelle je viens de faire allusion et en respectant la pleine liberté de décision du Comité Exécutif, il ne m'est cependant pas possible de ne pas évoquer la question capitale des assurances sociales dans ce Congrès qui sera le dernier avant que la loi entre en application.

Vous savez que depuis l'origine de notre parti, depuis ces grands et symboliques Congrès de 1900, de 1901, de 1902 et de 1903, depuis cette émouvante

manifestation du Trocadéro de 1904 où les paroles enthousiastes de Léon Bourgeois, d'Henri Brison et de Camille Pelletan se confondaient dans un même concert d'invocations vers les grandes réformes souhaitées par la Démocratie, le Parti radical a inscrit dans ses cahiers la nécessité d'assurer aux travailleurs la garantie nécessaire contre les risques que lui font courir les fléaux sociaux que sont la maladie, l'invalidité, la vieillesse et la mort.

Vous savez aussi avec quelle ténacité le Parti radical et radical-socialiste a été le premier à mettre sur pied dans tous ses Congrès, grâce aux efforts d'un de nos amis, dont je tiens ici, malgré la modestie qui caractérise son action, à saluer le nom, M. Cahen-Salvador, cette grande doctrine de la loi des assurances sociales, cette doctrine de solidarité qui fait que les gens bien portants viennent au secours des malades et les jeunes au secours de la vieillesse et qu'après le deuil qui vient d'assombrir un foyer ce sont ceux qui restent qui viennent au secours de la veuve et des orphelins. Tel est le grand principe de solidarité fraternelle que nous avons entendu inscrire dans la législation française. (*Applaudissements.*)

Cette loi, que la France est un des derniers pays d'Europe à avoir réalisée, a été votée au mois d'avril 1928. Son application a été fixée au 5 février 1930, c'est-à-dire dans quelques mois. Vous connaissez tous, vous, militants, qui vous tenez jour par jour au courant des événements, la campagne d'extrême violence déclenchée contre le principe même de la loi, et contre son application à la date prévue, par tout ce que le pays compte de conservateurs et de réacteurs. Le Parti radical socialiste s'honore d'avoir fait front à cette campagne. Dans la déclaration de ses élus au cours des débats parlementaires auxquels ils ont été mêlés, comme aussi dans la presse, partout où son action a pu rayonner par la parole ou par la plume, le Parti radical-socialiste a déclaré qu'il n'admettrait ni mutilation, ni ajournement de la loi, ce qui serait contraire à la constitution même, et qu'une loi définitivement votée et promulguée ne

pouvait pas ne pas être appliquée à l'heure fixée par le législateur.

Personne n'admettrait davantage, ce qui serait non seulement une anomalie dans notre législation sociale, mais un affront fait au principe même de la constitution, que des modifications pûssent être apportées à la loi avant qu'elle eût subi l'épreuve des faits. C'est cette déclaration que je vous demande d'affirmer à nouveau, réserve faite du problème dont je vais vous parler dans un instant. Je vous demande de dire qu'on ne peut ajourner l'application d'une loi définitivement votée, attendue au surplus par tous les démocrates français, que l'adoption d'une autre doctrine aboutirait non seulement à ruiner aux yeux des masses l'efficacité de l'action parlementaire, mais dans le cadre des institutions parlementaires, et qu'il n'y a plus à choisir qu'entre deux thèses, ou la réaction avec tous ses égoïsmes, ou la révolution avec toutes ses violences.

Pourquoi le renvoi a-t-il été ce matin décidé et pourquoi, sans aucune arrière-pensée, avons-nous, aussi bien à la Commission de politique sociale qu'à la Commission de politique agricole, préféré ajourner la difficulté ? Je l'expose en peu de mots, et ce sera la dernière partie de mes observations.

Au moment où la loi a été votée, un certain nombre de réserves ont été présentées par un grand nombre de députés ou de sénateurs inscrits à notre Parti. Ils ont demandé que, pour les agriculteurs dont la situation n'avait peut-être pas été suffisamment examinée par les rédacteurs du texte primitif, un correctif législatif intervienne avant l'application de la loi, en vue d'assurer aux agriculteurs, en même temps que les avantages inscrits dans la loi, certaines garanties qu'ils étaient en droit d'exiger. Cette déclaration solennelle a été faite à maintes reprises à la tribune du Parlement dans les derniers jours de la discussion à laquelle la loi a donné lieu. Le Gouvernement lui-même, tant par la bouche du Président du Conseil d'alors, M. Poincaré, que par celle du ministre du Travail, a pris la responsabilité de s'engager à déposer un projet de loi nouveau qui appor-

terait aux agriculteurs les apaisements auxquels je viens de faire allusion.

Quelles sont les deux thèses qui s'affrontent et dont le Comité exécutif sera juge ?

M. Jaubert vous a donné ce matin lecture des conclusions qu'il avait élaborées. Quant à moi, ma thèse est la suivante ; elle est celle, je crois, de tout le pays républicain qui n'admettrait pas que les travailleurs des campagnes ne reçoivent pas de la plus grande loi sociale que le Parlement ait jamais votée, le même traitement que celui accordé aux travailleurs des villes. Ma thèse est que, dans le domaine de la vieillesse, comme dans celui de la maternité, du décès, ou du risque-invalidité si fréquent à la campagne où se développent avec une redoutable progression la plupart de nos fléaux sociaux, il faut éviter d'établir une inégalité choquante entre les travailleurs des champs et les ouvriers des usines. On ne peut assister dans ce pays à ce paradoxe — devant lequel je ne m'inclinerai jamais, encore que je ne représente que des ouvriers des villes — qu'un ouvrier de ville, tombant malade, recevrait la gratuité ou la quasi-gratuité des secours médicaux, pharmaceutiques et chirurgicaux, qu'il aurait droit à obtenir de sa caisse primaire, pour le sauver de la misère, une allocation égale à la moitié de son salaire, alors qu'un travailleur des champs, se trouvant dans les mêmes conditions, impuissant à assurer l'existence des siens pendant une longue maladie, n'aurait pas droit aux mêmes garanties légales. (*Applaudissements.*)

C'est ce sentiment d'égalité profonde, d'entente cordiale et fraternelle entre tous les travailleurs de ce pays, à l'encontre de certains partis extrémistes, attachés à dresser les citoyens les uns contre les autres, qui domine toute mon inspiration. Je tiens à préciser ce point, pour que se dégage de mes paroles l'impression que vous n'avez pas devant vous un rapporteur hypnotisé par quelques intérêts électoraux immédiats, mais un homme profondément convaincu que les bienfaits de la grande réforme des assurances sociales doivent s'étendre à tous les travailleurs

de France. (*Applaudissements.*) C'est moi, représentant d'une ville, qui vient combattre cette thèse que les travailleurs des champs n'auraient pas les mêmes avantages que les travailleurs des villes et qu'une distinction décevante devrait être établie entre eux. Nous devons être attachés, en ce qui les concerne, à une formule d'égalité. (*Nouveaux applaudissements.*)

Est-ce à dire que, dans l'aménagement d'une loi aussi complexe et délicate, un statut particulier ne doive pas tenir compte de la situation spéciale des travailleurs agricoles et faire l'objet d'un projet rectificatif qui précéderait la mise en application de la loi ? Certes non ! et dans ce domaine encore nous nous sommes efforcés, à la Commission de politique sociale, d'aménager des textes apportant au monde rural les apaisements qu'il n'a cessé de réclamer. Vous sentez bien qu'une législation de cette importance, qui intéresse 15 millions d'hommes, sans compter ceux qu'elle touche indirectement, ne résisterait même pas quelques mois à l'épreuve des faits si elle n'était pas instaurée dans une pleine et cordiale entente.

J'ai eu l'honneur, il y a quelques mois, d'être appelé, au ministère du Travail, à présider une Commission spéciale, dite Commission agricole, qui avait été chargée d'élaborer un projet de règlement d'administration publique visant le cas des travailleurs agricoles. Ce sont les suggestions présentées devant cette Commission, à laquelle participaient les dirigeants les plus notoires du monde agricole, que j'ai inscrites dans un texte qui sera soumis, comme je l'ai dit tout à l'heure, au Comité exécutif. Permettez-moi d'insister sur quelques-unes d'entre elles.

Les assurés facultatifs du monde agricole, c'est-à-dire les fermiers et les métayers, sont tenus, parce qu'ils n'ont pas de patron, de souscrire une double cotisation, celle que le patron devrait verser pour eux, et celle qu'ils devront verser eux-mêmes en qualité d'assurés, soit 10 % au total. Nous demandons que la part correspondante à la contribution patronale soit versée non pas par les assurés facultatifs, mais par l'Etat.

Je prends maintenant le cas, fréquent à la campagne, du petit propriétaire qui a pour ouvriers ses propres enfants, au sujet duquel un sénateur éminent, qui pourra me rectifier si j'expose mal sa pensée, faisait remarquer qu'il était impossible qu'on mît à sa charge pour chacun des enfants 10 % du salaire, qu'on lui imposerait ainsi une charge écrasante, disproportionnée avec ses possibilités et qu'on risquerait même de ruiner sa petite exploitation agricole. Dans ce cas encore, nous demandons que la contribution patronale soit supportée par l'Etat.

Bien plus, sans entrer dans des détails techniques qui fatigueraient ce Congrès, j'indique que, dans le projet rectificatif auquel s'est arrêté la Commission de politique sociale, nous allons jusqu'à décréter que l'Etat se substituera, pour une part à déterminer, tout à la fois à l'assujetti et à l'assuré obligatoire agricole, c'est-à-dire à l'employeur et à l'ouvrier, pour assurer le paiement des cotisations dont l'ensemble permettra de garantir les travailleurs des champs contre des risques prévus par la loi.

Telle est la pensée qui nous anime.

Le terrain sur lequel nous nous maintenons avec force, celui qu'il faut que connaisse bien l'ensemble de la démocratie française quand elle lira les travaux de notre Congrès, c'est que nous n'admettrons à aucun degré que le monde de l'agriculture soit la rançon de la réforme. Lorsqu'après tant d'années d'attente et d'anxiété la démocratie française sent que la grande heure va sonner où la plus bienfaisante des réformes va enfin sortir de la léthargie parlementaire, nous n'admettrons pas que le monde des campagnards, qui a droit de notre part à la même sollicitude que celui des ouvriers des villes, soit brutalement écarté de la loi. (*Applaudissements.*)

Il y a à cela une autre raison. Nous ne cessons d'affirmer dans nos Congrès nationaux que nous épousons le programme que la C. G. T. a inséré dans ses cahiers de revendications. A l'heure où va entrer en application une des réformes les plus généreuses et les plus humaines que jamais les grands pays aient

pu voter pour leurs ressortissants, nous nous mettrions en conflit violent avec cette grande organisation ouvrière si nous n'admettions pas, dans un sentiment de fraternité sociale, l'égalité entre tous les travailleurs, qu'ils soient de la ville ou de la campagne. (*Applaudissements.*)

Messieurs, j'en ai fini. Je m'excuse de vous avoir imposé cet exposé d'une question ardue et technique à l'heure où vous êtes impatients d'applaudir vos orateurs de politique extérieure. Avant de quitter cette tribune, je voudrais cependant formuler un vœu qui, j'en suis sûr, est dans le cœur de tous les militants.

Renversement de ministère, modification de politique, substitution d'une majorité à une autre, passage du flambeau d'une main dans une autre, qu'est-ce que cela peut bien nous faire, à nous militants, si dans les réalisations matérielles, dans le progrès démocratique et social, le peuple ne sent pas passer sur lui un souffle libérateur ? (*Applaudissements.*)

Est-ce que ces constructions théoriques qui n'intéressent que le Parlement, suffiraient à épuiser notre activité si, derrière ces larges déblaiements de terrain vers lesquels nous nous orientons, n'apparaissait pas l'espoir d'horizons nouveaux s'ouvrant devant les yeux des travailleurs ? Voilà ce qui s'impose à l'attention non seulement des militants, mais aussi des parlementaires. Nous ne recherchons pas des crises ministérielles, nous ne nous efforçons pas de bouleverser la situation parlementaire pour de simples satisfactions matérielles. Ce qui nous intéresse, j'y insiste, c'est que cette opération de libération préalable soit une condition nécessaire du progrès démocratique.

J'ignore ce que demain réserve au Parlement. Je ne sais pas si les grands espoirs qu'ont fait briller hier des voix éloquentes, se traduiront dans l'histoire parlementaire par de nouvelles formules politiques. Mais ce que je souhaite, si ces formules triomphent, c'est qu'elles se traduisent non seulement par une modification de gouvernements, mais par une transformation des méthodes parlemen-

taires. Il faut que le pays sente que, sous les gouvernements de gauche, de grandes réformes démocratiques et sociales se dressent, que la moisson si lentement semée germe enfin, et que, grâce à un gouvernement imprégné d'une mentalité tout entière orientée vers la démocratie, le peuple de France va devenir enfin le premier peuple de l'univers par la beauté des réalisations sociales qui lu seront offertes, par la douceur de ses lois fraternelles, par le bien-être qui assure la dignité des citoyens, car le premier pays du monde n'est pas celui qui est le plus riche, mais le plus heureux dans ses masses profondes et dans ses éléments démocratiques. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — Je suis certain d'être votre interprète en félicitant chaleureusement M. Durafour de son magnifique discours et de ses généreuses suggestions. Les problèmes touchant à l'application de la loi des assurances sociales seront soumis à la Commission technique du Bureau exécutif comme à nos Commissions parlementaires compétentes. Vous pouvez être assurés que la volonté des parlementaires radicaux-socialistes sera de faire appliquer dans l'esprit le plus généreux cette loi si utile à la démocratie. (*Applaudissements.*)

Je suis saisi du vœu suivant présenté par M. Durafour en ce qui concerne les vacances payées :

« Le Congrès, considérant que le projet Durafour instituant un congé obligatoire et payé est en instance depuis plus de quatre ans, qu'il a fait l'objet en 1927 et en 1929 de deux rapports favorables, que la démocratie républicaine attend avec impatience la réalisation de cette bienfaisante réforme, invite tous les élus du Parti à joindre leurs efforts pour assurer le vote immédiat de cette loi. »

M. Durafour, *rapporteur*. — J'ajoute, pour donner à cette initiative toute l'autorité qu'elle mérite, et pour montrer au Congrès combien sur ce point l'action de notre Parti est unanime, que le projet dont il s'agit porte, en même temps que ma très mo-

deste signature, la très haute couverture de notre ami Steeg et de notre ami M. Joseph Cailaux. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je mets aux voix ce vœu.

(Le vœu est adopté à l'unanimité.)

M. le Président. — Je suis saisi d'une motion présentée par M. Weinmann, délégué de l'Algérie, au sujet des assurances sociales. Elle est ainsi conçue :

« La Fédération algérienne radicale et radicale-socialiste demande que toutes les lois sociales soient *de plano* applicables à l'Algérie

Je mets aux voix cette motion, qui se passe de commentaires.

(La motion est adoptée.)

M. Grisoni (Seine). — Sans vouloir contrarier mon ami M. Weinmann, je demande instamment au Congrès, dont la bonne foi est évidente, que la motion si grave dans ses conséquences que nous venons de voter sans discussion, soit renvoyée à une Commission d'études du Comité exécutif. S'il est en effet une population indigène de l'Algérie qui peut bénéficier de la législation sociale métropolitaine, il me semble impossible d'en étendre l'application à toute la population algérienne sans que cette décision ait reçu l'apostille du Comité exécutif. (*Assentiment.*)

ELECTIONS AU BUREAU DU COMITE EXECUTI

M. le Président. — Je suis chargé de soumettre au Congrès une proposition concernant les élections au Bureau du Comité exécutif.

Un certain nombre de délégués ayant manifesté l'intention de regagner leur foyer, on propose que

les élections au Bureau du Comité exécutif soient fixées à demain matin.

S'il n'y a pas d'opposition, il en est ainsi décidé.

LA QUESTION ALSACIENNE

M. le Président. — L'ordre du jour appelle l'examen des questions d'Alsace-Loraine.

La parole est à M. Albert Kahn, rapporteur de ces questions.

M. Albert Kahn, *rapporteur*. — En raison d'un manque d'énergie et faute d'un esprit de suite, la France rencontre de grosses difficultés dans l'Est. Nous devons protester énergiquement contre cette habitude prise par nos gouvernants de composer avec certains éléments alsaciens-lorrains qui n'agissent que pour amplifier le désordre.

L'Alsace-Lorraine est une entité allemande dont la formation remonte à 1871, époque de nos revers. C'est une conception administrative et politique créée par le Reich pour les besoins de son organisation pangermanique.

Comme conséquence de la formation administrative française, nous n'avons à connaître que trois départements réintégrés à la mère patrie.

Il ne peut exister des Français de première, seconde ou troisième zone ; nous devons tous être citoyens soumis aux mêmes lois.

Un ex-président du Conseil a lancé cette phrase malheureuse :

« L'Alsace n'a pas été consultée sur la loi de séparation ».

Relevant semblable théorie soutenue par un député de la défunte majorité en une réunion du mois de mai 1929, salle Wagram, j'ai déclaré qu'en soutenant de telles assertions, on pourrait aller loin et lancer le pays dans de graves aventures :

1° L'Alsace a-t-elle été consultée sur le régime politique lui convenant le mieux : République, Monarchie ou Empire ?

2° L'Alsace a-t-elle été consultée lors du traité de paix avec l'Allemagne ?

La gravité d'une telle conception ne peut échapper aux esprits les moins avertis ; la riposte n'a pas tardé.

Au cours d'un meeting organisé par les moscoutaires de Strasbourg, un délégué du comité régional nommé Liebrich, a déclaré que l'alliance des communistes et des autonomistes est contraire au dogme de Moscou, les autonomistes étant des bourgeois ayant baissé pavillon devant le jury du Doubs. Il rappela que la question d'Alsace-Lorraine, aux yeux de tout communiste pur, est un problème international ne pouvant être résolu que par un plébiscite allant jusqu'à la séparation complète de l'Alsace et de la France. (Journal *Le Matin*, juin 1929.)

Est-ce assez clair ; n'y a-t-il pas dans cette déclaration la preuve évidente de la collusion des communistes et des cléricaux autonomistes que nous avons toujours signalée ?

La France, dès la réintégration des trois départements, n'a pas su adopter la bonne méthode pour l'adaptation avec le minimum de heurts possible, à l'unité française des territoires recouvrés.

Certes, il était indispensable dans l'intérêt bien compris de la République et des nouvelles populations, d'établir un régime de transition dont le but devait tendre à faciliter la fusion du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle avec la mère patrie, en apportant tous les ménagements compatibles pour l'intégration à l'Etat français ; dix années sont écoulées. Au lieu de procéder ainsi, on a augmenté à plaisir les difficultés inhérentes à tous changements de vie et d'habitudes.

« Engagé dans une politique de mauvaise inspiration, le Gouvernement avait complètement perdu de vue que les mesures de transition ne devaient servir qu'à mener d'un régime provisoire à un autre définitif. Les mobiles de cette façon d'agir sont aisés à démêler ; les autorités, loin de suivre une règle de conduite appropriée aux circonstances,

crurent habile d'orienter toute la politique d'après la devise du moindre effort, « pas d'histoires ».

Or, le parti clérical, en bon psychologue, ne manqua pas de menacer de nombreuses « histoires » pour le cas où on tenterait de mettre en péril sa prédominance. Celle-ci pouvait être sérieusement compromise si l'action des partis pouvait suivre son cours normal sans être gênée par des pressions gouvernementales.

L'opportunisme gouvernemental fut fort bien secondé d'ailleurs par la mentalité de certains fonctionnaires dirigeants auxquels fut confiée l'administration des trois départements. On a jugé bon de s'appuyer exclusivement sur le parti clérical et réactionnaire qui semblait le plus fort dans cette région. Ce parti présentant, ainsi que nous le démontrerons plus loin, des variétés d'opinions nettement tranchées au point de vue de la conception générale politique.

A l'exception de la courte période de l'administration de M. Maringer et d'une éclaircie malheureusement sans lendemain lors de l'avènement du ministère Herriot, la politique dans les trois départements était d'inspiration cléricale et réactionnaire. Les éléments libéraux et démocratiques qui avaient espéré du gouvernement de la République l'application d'une politique républicaine, ont eu la douloureuse surprise de voir continuer le régime de réaction allemande et ne peuvent apprécier les avantages d'une démocratie.

Des divergences se produisirent continuellement, nous ne retiendrons que deux faits typiques : Lors de la lecture au Reichstag de la protestation des députés d'Alsace-Lorraine, l'évêque Raess de Strasbourg fit une réserve au nom des catholiques en affirmant leur loyalisme à l'égard du traité de Francfort ; ses collègues en furent indignés et particulièrement l'évêque de Metz, Mgr Dupont des Loges. Il ne trouva aucun écho et les masses populaires à Strasbourg manifestèrent bruyamment leur désapprobation de l'attitude de l'évêque Raess.

En sens inverse, nous eûmes à constater récem-

ment la polémique entre l'évêque Ruch de Strasbourg et l'abbé Haegy ; ces faits sont trop proches de nous pour qu'il fût utile d'y insister.

Actuellement, on paraît avoir reconnu être engagé sur une pente fatale et si on se décide à en terminer avec la politique de tâtonnement et d'hésitation, on assistera à l'effondrement de l'autonomisme créé par le parti clérical.

Les principales doléances peuvent être examinées et solutionnées rapidement :

Bilinguisme avec primauté du français.

Accélération dans la solution des questions administratives.

Examen et meilleure répartition des impôts locaux.

Seules les questions religieuses et scolaires occasionnent une division profonde, les cléricaux en ont pris prétexte pour mener une abominable campagne contre la France laïque, campagne qui a abouti à l'autonomisme.

Certains cléricaux ont été effrayés des conséquences des cette agitation ; ils se sont séparés du gros du parti (UPERNA) pour s'organiser dans l'action populaire nationale alsacienne (APNA).

Les autonomistes irréductibles revendiquent des institutions incompatibles avec l'unité de l'Etat français (pouvoir législatif et exécutif, budget autonome) ; ils ne rencontreraient aucun enthousiasme pour de telles demandes s'ils n'y ajoutaient l'exigence d'un statut religieux et confessionnel spécial sous le fallacieux prétexte que les intérêts religieux sont menacés par la France.

Le Gouvernement n'a pas compris ou n'a pas voulu comprendre l'étendue du danger que présentait l'excitation des autonomistes ; il n'a pas affirmé immédiatement sa volonté inébranlable de ne pas tolérer une action séparatiste qu'on tentait en vain d'étendre jusqu'à la Bretagne. Il a de ce fait rendu la situation plus délicate par la proclamation que les Alsaciens et les Lorrains pourraient conserver le *statu quo* religieux et scolaire tant qu'ils ne manifesteraient pas un désir contraire.

Cette déclaration était inutile car elle n'est pas

conforme à la constitution de la France d'après laquelle seul le Parlement est souverain dans le domaine législatif.

Les cléricaux alsaciens sont libres comme leurs collègues politiques français de l'intérieur, de combattre la laïcité de l'Etat et les lois sur les relations de celui-ci et des églises, mais ils ont également *le devoir* de se conformer à toutes les lois tant qu'elles ne sont pas abrogées.

La politique qui s'impose actuellement doit avant tout aider les Alsaciens et les Lorrains qui se sont conformés aux lois républicaines à intensifier leur propagande et faire aimer et comprendre à ceux qui sont encore imprégnés de la culture cléricale, à les rejoindre dans le cadre des lois en vigueur, tenir compte du désarroi dans lequel se trouvent manifestement les autonomistes de tout bord afin de les décourager définitivement.

Les cléricaux autonomistes ne peuvent avoir confiance dans la solidité de leur alliance avec les communistes de plus en plus divisés eux-mêmes et diminués en puissance. Ces cléricaux ne peuvent espérer avoir une action sérieuse qu'avec le concours de faveurs gouvernementales ; ils ne peuvent continuer leur effort que pour extorquer des avantages de domination confessionnelle. Il appartient au Gouvernement de déclarer s'il est partisan de la paix intérieure et d'en terminer avec les menées antifrançaises en exigeant de tous les citoyens le respect des lois.

L'élection sénatoriale du dimanche 20 octobre dans le Haut-Rhin est caractéristique. Alors que les éléments de gauche sont traités de sectaires par la réaction, ce sont nos amis radicaux et les S. F. I. O. qui, aux deux premiers tours de scrutin, avaient voté pour le citoyen Wicky, maire de Mulhouse, ont assuré, par le retrait de la candidature S. F. I. O. et leur discipline, l'échec retentissant de l'abbé Haegy, chef incontesté de l'autonomisme.

De plus, les résultats du scrutin ayant été proclamé aux accords de la *Marseillaise*, l'hymne national fut sifflé par les admirateurs de l'abbé Hae-

gy ; cette manifestation est symptomatique et se passe de commentaires.

Le Congrès du Parti républicain radical et radical-socialiste de 1929 demande à ses élus parlementaires de poursuivre légalement et dans le plus bref délai possible, l'assimilation à toutes les lois françaises des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — Je mets aux voix ces conclusions.

(Ces conclusions sont adoptées à l'unanimité.)

M. le Président. — La parole est à M. Becker, président de la Section de Strasbourg.

M. Georges Becker, *rapporteur*. — Je manquerais à mon devoir si je n'adressais dès mes premiers mots à la Cité martyre de Reims, si magnifiquement administrée par M. Marchandeau, le salut fraternel de l'Alsace, et je n'exclus pas de ce témoignage personnel nos adversaires mêmes.

Je tiens à remercier ensuite les organisateurs de ce Congrès de nous donner une fois de plus l'occasion de nous prononcer sur les questions d'Alsace et de Lorraine, bien que nous regrettions qu'un tel débat soit nécessaire, car il y a longtemps que les républicains d'Alsace auraient préféré une solution qui ne fît pas aux trois départements recouvrés une situation différente de celle des autres départements de France.

Si vous voulez bien vous donner la peine d'étudier le rapport que j'ai eu l'honneur de vous soumettre, si vous voulez vous reporter aux paroles que je me suis permis de prononcer à Angers, ainsi qu'à ce qui a été dit au Congrès régional de l'Est qui s'est tenu au printemps dernier à Besançon, vous serez entièrement fixés. Vous pourrez constater que, nous, républicains d'Alsace, nous repoussons toute responsabilité de la situation grave où nous ont si malheureusement placés tous les gouvernements qui se sont succédés depuis l'armistice.

L'effort que nous poursuivons ensemble depuis quelques années a malgré tout porté ses fruits. En venant assister à vos assises, je suis accompagné d'une vingtaine des nôtres, ce qui constitue un record que je ne désespère pas de voir battre dans un avenir prochain si nous continuons d'être fermes dans nos principes et de regarder de sang-froid les questions qui se posent devant nous. (*Applaudissements.*)

Au début de mon rapport, j'explique que nous constatons actuellement une sorte de trève dans la question qui nous préoccupe. Mais nous sommes loin de voir dans ce fait un changement susceptible d'amener une amélioration dans la situation générale de l'Alsace.

Mon rapport a été écrit au début du mois passé. Depuis cette époque, a eu lieu dimanche dernier l'élection au Sénat du Dr Pfleger, ami du ministre Oberkirch ; et la défaite bien méritée du grand leader de l'autonomisme en Alsace, l'abbé Haegy, nous redonne de la clarté et dissipe toute équivoque.

J'ajoute qu'en ce qui concerne nos idées républicaines le succès de M. Pfleger n'est pas moins déplorable qu'eut été celui de l'abbé Haegy. Mais il faut bien comprendre que nos amis radicaux du Haut-Rhin, qui sont représentés ici, avaient l'occasion d'infliger à l'abbé Haegy une défaite, sans renoncer à leurs principes, sans entamer des pourparlers occultes. Il est tout naturel qu'ils aient agi comme ils l'ont fait. Je les en félicite, et je demande au Congrès de les féliciter de leur action. (*Applaudissements.*)

Mais j'attire en même temps votre attention sur la faute grave qu'il y aurait à suivre les conseils que vos adversaires et les nôtres vous donneront maintenant de chercher notre repos dans la continuation de l'obscurité et de l'équivoque.

Pour nous, républicains d'Alsace, qui demandons une fois pour toutes que les questions politiques en Alsace cessent d'être des questions nationales, nous voulons avoir les mêmes droits que vous avez dans tout autre département de la France. (*Applaudissements.*) Et si des personnalités, aussi haut placées qu'elles soient, vous disent encore que les radicaux

d'Alsace font une œuvre qui n'est pas celle de la France, répondez-leur que ce sont eux qui ne permettent pas à l'âme républicaine française de pénétrer en Alsace, et que ce sont au contraire les radicaux qui poursuivent cette assimilation si nécessaire à la réalisation de l'unité et individualité de la France. (*Vifs applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Vos applaudissements montrent à M. Becker que les sections radicales-socialistes de tous les autres départements de France sont de cœur avec les sections d'Alsace. (*Applaudissements.*)

La parole est à M. Dreyfus, adjoint au maire de Mulhouse.

M. EDOUARD DREYFUS (Haut-Rhin). — J'ai entendu hier à cette tribune dire que la laïcité ne serait plus le ciment de première ligne du Parti radical et radical-socialiste. Je lui souhaite de venir en Alsace. (*Rires.*) Il verra de ses propres yeux que le cléricalisme est loin d'y être abattu. (*Applaudissements.*)

Je vous rappelle cette élection de dimanche dernier, où j'étais parmi les délégués sénatoriaux de notre Parti. Sans doute, le Parti autonomiste de l'abbé Haegy a été battu. Mais par qui ? Par un autre clérical, le Dr Pfleger. L'abbé Haegy a réuni sur son nom 47 % des voix, et l'autre candidat clérical, clérical tricolore si vous voulez, clérical national, j'en conviens, mais clérical tout de même, a eu besoin de nous et de nos amis socialistes pour pouvoir vaincre.

Le remède, il doit bien y en avoir un. Est-ce un pur hasard que, dans tous les pays, ce sont les partis de l'Eglise qui ont la majorité quand l'école est confessionnelle ? (*Applaudissements.*)

On nous dit que notre école ne peut pas être laïque, parce qu'il y a la loi Falloux, qui est un obstacle insurmontable. Mais pourquoi faut-il alors que chez nous l'école normale soit confessionnelle ? (*Applaudissements.*)

Serait-il donc si terrible, serait-il si funeste que le maître d'enseignement fut laïque dans une école confessionnelle ?

C'est à quoi il faut arriver, et je veux espérer qu'un jour un Gouvernement assez fort pourra, d'un trait de plume, sans loi, de par les prérogatives administratives qui lui appartiennent, modifier le statut de notre école normale. (*Applaudissements.*)

En un mot, je caractérise la situation de nos trois départements en vous disant : donnez-nous l'école laïque, et nous vous donnerons des électeurs républicains. (*Vifs applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Caillot, président de la Fédération du Bas-Rhin.

M. CAILLOT (Bas-Rhin). — J'ai un double devoir de gratitude à remplir.

Je veux d'abord remercier M. le Président Daladier pour être venu nous apporter en février dernier le réconfort de sa parole républicaine à Strasbourg. (*Applaudissements.*)

Je tiens ensuite, puisque j'aperçois dans cette salle le citoyen Edouard Herriot qui a été l'objet des plus abjectes calomnies, à le remercier, au nom des républicains d'Alsace, d'avoir enfin réduit à néant, dans son magnifique discours à la Chambre pendant le débat sur l'Alsace-Lorraine, cette légende abominable d'après laquelle le mouvement autonomiste s'expliquerait par l'apparition au pouvoir d'un véritable Gouvernement républicain démocratique et laïque. (*Vifs applaudissements.*) Si le mouvement autonomiste, ou plutôt l'emprise cléricale, a une telle importance en Alsace dans la vie politique, c'est principalement, pour reprendre un mot de notre ami Dreyfus, parce que, si le poilu nous a apporté la France, aucun des Gouvernements qui se sont succédés depuis 1918 ne nous a apporté la République française. (*Nouveaux applaudissements.*)

Permettez-moi, en terminant, de vous donner lecture de ce que j'appellerai les Cahiers de l'Alsace républicaine. Je les dépose sur le Bureau du Congrès, en priant les parlementaires du Parti de nous aider à réaliser nos desiderata. Les voici :

« Le Congrès,

« Tout en condamnant l'autonomisme dont les utopies, dommageables aux intérêts matériels et moraux de l'Alsace, pourraient entraver la grande œuvre de la réconciliation franco-allemande et, dans certaines conjonctures, mettre en danger la paix européenne, estime que, sous un régime républicain, ce mouvement ne doit être combattu que sur le terrain de la libre discussion, dans le respect par tous de la légalité et du droit;

« Demande aux parlementaires du parti de voter le projet d'amnistie pleine et entière, déposé par le Gouvernement :

« Partant du principe qu'il n'appartenait à personne de juger l'attitude des Alsaciens et des Lorrains pendant la domination allemande, et qu'il eût été à la fois équitable et politique d'accueillir à bras ouverts tous nos compatriotes retrouvés en leur demandant uniquement de vivre désormais en bons et loyaux citoyens dans la communauté française, le Congrès estime nécessaire la réparation de toutes les injustices commises par les néfastes commissions de triage, dont la constitution et le fonctionnement ne présentaient aucune des garanties légales les plus élémentaires;

« En ce qui concerne la question cultuelle et scolaire, le Congrès rappelle, d'une part, que la séparation des églises et de l'Etat est la condition essentielle de la souveraineté et de la neutralité de l'Etat, d'autre part, que le régime scolaire de la France républicaine constitue la plus efficace garantie de la liberté de conscience ;

« Le Congrès invite donc tous les éléments de gauche à se grouper pour éclairer l'opinion publique alsacienne par une propagande incessante, et pour préparer, sans heurt et sans violence, l'introduction dans les départements recouvrés, des lois fondamentales de la République française.

« Le Congrès rappelle les mesures d'adaptation transitoires que le Parti a déjà étudiées et approuvées au Congrès national d'Angers et au Congrès des fédérations de l'Est de Besançon, à savoir :

« 1° Que, conformément aux principes démocratiques, l'Ecole interconfessionnelle ou laïque soit introduite dans les communes qui en émettront le vœu par l'organe de leur Conseil municipal ;

« 2° Que soit reconnue à tous les pères de famille la liberté de faire donner ou non l'enseignement religieux à leurs enfants ;

« 3° Que l'admission dans les Ecoles normales soit permise à tous les jeunes gens qui auront satisfait aux concours d'entrée, abstraction faite de leur confession ;

« 4° Que l'enseignement religieux soit assuré, non par les instituteurs, mais par les ministres des différents cultes que leur caractère et leurs études désignent spécialement pour cette tâche ;

« 5° Que l'enseignement de la morale civique fasse partie des programmes des Ecoles primaires.

« En ce qui concerne la question des langues, le Congrès demande :

« 1° Que des mesures soient prises une fois pour toutes, afin qu'en aucune occasion de la vie quotidienne, administrative, juridique, les citoyens ne puissent se sentir gênés ou diminués par le fait qu'ils ignorent la langue française ;

« 2° Que les programmes scolaires soient compris de telle sorte que l'enseignement du français et de l'allemand puisse être donné efficacement, tout en assurant la légitime prépondérance du français.

« Le Congrès constate d'ailleurs avec satisfaction les résultats obtenus dans ce domaine grâce au dévouement du corps enseignant.

« Le Congrès proteste avec énergie contre la répartition scandaleusement injuste des impôts départementaux et communaux qui écrasent les classes laborieuses.

« Le Congrès rappelle que le programme du Parti radical et radical-socialiste préconise une hardie décentralisation qui résoudrait rapidement les problèmes administratifs et économiques se posant encore en Alsace.

« Le Congrès adresse un pressant appel aux parlementaires du Parti pour réaliser un programme d'action seul susceptible de faire disparaître la cause et les prétextes d'une agitation stérile habilement exploitée par la démagogie cléricale-communiste. On ramènerait ainsi le calme et la confiance dans tous les esprits de bonne foi, et on permettrait à l'Alsace d'évoluer normalement vers les idées et les institutions républicaines conformes à son génie et à ses anciennes traditions de liberté et de démocratie. » (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Herriot.

M. Edouard Herriot. — Je remercie M. Caillot des paroles si touchantes qu'il a bien voulu m'adresser et qui, s'il était nécessaire, compenseraient, et bien au-delà, les effets des injures que j'ai pu subir, et dont beaucoup d'ailleurs venaient de l'intérieur de la France. (*Très bien ! et applaudissements.*)

Nous sommes ici beaucoup de radicaux appartenant à une génération qui a été élevée dans le deuil constant de l'Alsace perdue, de la Lorraine abandonnée, et dans l'espoir de voir un jour ces provinces réincorporées à la France. Aujourd'hui que ce fait est accompli, nous nous rappelons deux grands faits qui font partie essentielle de notre tradition.

Le premier fait, c'est que c'est la Ire République qui, jadis, a consommé l'union morale de l'Alsace et de la France. (*Applaudissements.*)

Le deuxième fait, c'est que c'est la IIIe République qui a réincorporé dans la patrie ces deux provinces perdues par les fautes et par la politique du Second Empire. (*Vifs applaudissements.*)

Fidèles à ces souvenirs, nous ne consentirons jamais, nous, radicaux et radicaux-socialistes, à laisser exiler d'Alsace et de Lorraine l'idée républicaine. Nous travaillerons à hâter le jour où son triomphe fera cesser ces difficultés dont on vient de nous entretenir. Nous voulons que la République soit complètement chez elle dans le pays d'où jadis s'est envolé sur la France et sur le monde la *Marseillaise*,

(*Vifs applaudissements répétés, acclamations.*) Et, en attendant que vienne ce jour, nous étendrons sans rancune, sans mémoire des incidents personnels, notre affection sur tous les habitants, sur toutes les villes de cette Alsace et de cette Lorraine que la République française a passionnément aimées et défendues. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — Je ne puis malheureusement pas mettre aux voix les conclusions dont M. Caillot nous a donné lecture. Mais je lui donne l'assurance que le Comité exécutif les examinera de la manière la plus attentive, et que son travail nous fournira les plus précieuses indications pour notre politique alsacienne qui est fondée, comme vient de le dire M. le Président Herriot, sur le sentiment profond et nécessaire de l'unité française. (*Applaudissements.*)

Une voix. — Nos acclamations ont d'ailleurs déjà fait à ces conclusions le sort qu'elles méritent.

M. le Président. — Nous remercions une fois de plus nos camarades d'Alsace de l'utile contribution qu'ils ont apportée à nos travaux.

M. le Président. — Nous passons à la discussion de la politique extérieure du Parti.

La parole est à M. Jacques Kayser.

M. Jacques Kayser, *rapporteur*. — Messieurs, votre Commission de politique générale a considéré qu'il était nécessaire d'appuyer sur un point particulier le rapport de M. Jean Montigny, et d'insister sur la question de la Banque des règlements internationaux.

A cette heure, je n'ai point l'intention d'entrer dans le détail du fonctionnement de cette Banque. Aussi bien, dans le rapport qui vous a été distribué avant l'ouverture du Congrès, ai-je indiqué à la fois les avantages et les inconvénients de cet organisme financier international.

Ses avantages sont incontestables. D'une part, il permet de résoudre commercialement le problème des

Réparations qui, depuis 1924, depuis l'adoption du Plan Dawes, enfin soustrait à la politique, avait cessé d'empoisonner l'atmosphère internationale, comme cela avait été le cas de 1919 à 1924; désormais, par la Banque internationale, le problème des réparations échappe complètement à la politique. D'autre part, la Banque internationale peut opérer une véritable rationalisation financière du monde, et, depuis 1919, bien des projets avaient été éllaborés pour tenter de réaliser un tel Institut international de crédit.

Mais il faut en voir aussi les inconvénients. Nous sommes obligés de nous pencher sur les textes publiés, sur le Plan Young et de rechercher s'ils ne comportent pas quelques sujets d'inquiétudes.

Il est normal, je l'ai dit, qu'une Banque des réparations soit créée. Il est normal également qu'un tel Institut soit soumis à des contrôles politiques précis des Gouvernements ou de la Société des Nations. (*Applaudissements.*)

Si, comme on peut le supposer par la lecture du rapport des experts, le but essentiel de la Banque est de régler la question des réparations, et que ce n'est que comme un corollaire, comme une conséquence, que la Banque des réparations, dotée d'une certaine élasticité, augmentera le champ de ses affaires, nous ne voyons point de grandes objections s'il y a contrôle. Mais les experts ont publié une annexe précisant l'esprit des statuts de la Banque des règlements internationaux, statuts qui sont, encore aujourd'hui, discutés par la conférence de Baden-Baden. Or, cette annexe est en contradiction avec le texte même du Plan Young, puisque ce qui était secondaire et subsidiaire, c'est-à-dire l'élargissement du champ d'affaires de la Banque des règlements, devient la préoccupation essentielle et que la question des réparations n'en est plus qu'un corollaire.

Dans ces conditions, nous estimons qu'il est nécessaire, d'une manière ou d'une autre, de réaliser un contrôle.

Ce contrôle a été réclamé lors de la dernière Assemblée de la Société des Nations par un certain nombre d'Etats qu'on qualifie souvent de « Puissances

à intérêts limités ». Leur demande paraissait devoir être accueillie favorablement par la majorité des représentants de l'Assemblée. Néanmoins, il s'est trouvé deux représentants de grandes Puissances pour présenter des objections à l'établissement de ce contrôle. Je rappelle que l'un d'eux appartient à un Parti voisin du nôtre. Et, puisqu'on peut lire tous les jours dans le *Populaire*, par exemple, que la Banque des règlements internationaux est le fruit du capitalisme mondial, que les radicaux-socialistes ne lui font qu'une opposition de principe, mais qu'ils s'inclineront, nous pouvons répondre que c'est un représentant du Parti socialiste, M. Breitscheid qui a déclaré à Genève qu'il est douteux que la Banque, dont les statuts prévoient la complète indépendance, « *accepte l'ingérence d'un autre organisme dans ses affaires.* »

Ainsi, ce sont des socialistes gouvernementaux, membres de la II[e] Internationale, et nous le regrettons, qui s'inclinent par avance devant l'œuvre des experts et qui consacrent la soumission de la politique aux affaires. (*Applaudissements.*)

Vous vous rendez bien compte que, par le mécanisme même de la Banque des règlements internationaux, les personnalités des banques centrales d'émission qui siègeront à cette Banque, où ils représenteront pour la plupart des intérêts privés, seront fatalement obligés d'y faire, en même temps que la politique de leurs Etats, celle de leurs intérêts concordants. Il y aura donc désormais au siège de la Banque des règlements internationaux — excusez-moi d'employer ce mot qui veut tout dire — une vaste « concentration » des affaires, et on sera obligé d'y faire la politique des grands trusts internationaux. Je suis convaincu pour ma part que si demain un pays démocratique voulait, par exemple, instituer le monopole des engrais, il ne serait pas difficile à la Banque des règlements internationaux, qui peut octroyer des crédits, mais qui peut aussi les refuser, et qui sera un instrument de pression et de chantage, de juguler le Gouvernement qui voudrait réaliser cette réforme. (*Applaudissements.*)

Permettez-moi de vous soumettre une dernière considération tirée de la politique extérieure. La Banque des règlements internationaux peut être un organisme essentiel de la nouvelle Europe fédérée. Mais elle préexiste à l'organisation de cette Europe, de telle sorte que l'Europe, à peine naissante, sera dès l'origine hypothéquée d'une Banque dotée de privilèges sur lesquels il sera impossible de revenir par la suite.

On nous dit : « Commencez comme le veulent les experts ; nous instituerons ensuite le contrôle. » J'ai la conviction que, s'il n'y a pas de contrôle au départ, les experts financiers qui siègeront à la Banque, et qui sont maîtres de ses statuts, refuseront toute ingérence future de la politique et de la diplomatie.

En résumé, je considère que la Banque des règlements internationaux sans contrôle constitue un grave danger. Elle peut juguler les Gouvernements démocratiques. Elle peut mettre en péril notre conception même de l'indépendance et de la liberté des Etats.

On dira qu'il s'agit de forces extérieures contre lesquelles toute lutte est vaine, et qu'il faut subir. Pour ma part, je crois qu'il est temps encore de réagir contre elles.

Mirabeau, a dit : « Les esclaves volontaires font plus de tyrans que les tyrans ne font d'esclaves forcés. » Si nous sommes des esclaves volontaires, nous aurons une Banque tyrannique.

Mais nous ne nous inclinerons pas. Et, sans démagogie facile, mais avec persévérance, je suis convaincu que notre Parti mènera la lutte pour le respect des droits de l'homme, de la Démocratie et de la Paix. (*Vifs applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Je remercie en votre nom M. Jacques Kayser des explications si utiles qu'il vient de nous donner au sujet de la Banque des règlements internationaux, et des dangers qu'elle peut comporter.

La parole est à M. Jean Montigny.

M. Jean Montigny, *rapporteur*. — Mesdames, messieurs, j'ai tellement abusé déjà de la bienveillance de nos Congrès que, mes amis de la Commission de politique générale le savent, j'avais résolu de ne pas prendre la parole au Congrès de Reims. Et voici que je suis obligé à la fois de me disculper devant vous d'avoir pu recueillir ces jours derniers la succession de M. Bergery, et de m'excuser de vous avoir imposé les émotions d'une crise ministérielle. (*Rires.*)

La bienveillance de votre accueil me prouve que vous m'accordez au moins des circonstances atténuantes, celles que le magistrat accorde aux coupables qui n'ont pas eu d'intention homicide. (*Sourires.*) J'ai dû défendre, en effet, à l'improviste, à la Chambre, un texte de mon Groupe, et, je le confie à Sa Majesté la Presse dont je connais la discrétion (*rires*), Ceux qui ont vu une sorte de conjugaison entre les interventions de M. Mandel, de M. Marin et de moi-même, ceux qui ont cru voir en nous des conspirateurs masqués, prouvent que l'imagination des Chevaliers de Thémis n'a pas complètement disparu avec l'infortuné Marquis de Champaubert. (*Nouveaux rires.*)

J'ai donc défendu la décision de mon Groupe relative à l'organisation du travail parlementaire, et j'apportais des solutions de sagesse si pleines de bon sens qu'elles ont reçu de l'Assemblée le meilleur accueil. Mais le débat s'est élevé ; la question s'est posée du pouvoir du Parlement de contrôler les actes les plus importants de la vie nationale, et nous avons vu alors un Ministère se renverser lui-même (*très bien !*), en soutenant une thèse qui, parlementairement, était vraiment inadmissible. Voilà pourquoi je crois pouvoir dire qu'il n'y a pas eu meurtre, mais plutôt suicide. (*Rires et applaudissements.*)

En tous cas, je dois vous le dire, il ne faut pas regretter l'événement, parce qu'il met fin à une double équivoque qui pesait sur le pays.

La première est que, depuis 1926, et surtout depuis un an, la droite dominait un pays qui était resté à gauche. (*Applaudissements.*) Les élections municipales, les élections cantonales, les élections sénatoria-

les l'ont prouvé. Et si, lors des élections législatives de 1928, il n'y avait pas eu à la fois la confusion organisée sur le nom d'un homme et la trahison communiste (*applaudissements*), nous aurions à la Chambre une majorité de gauche plus solide que celle qui existe à l'heure présente.

La deuxième équivoque est que, depuis 1924, notre doctrine, notre programme se sont imposés de plus en plus en matière extérieure et que les circonstances ont fait que la droite, pour garder le pouvoir à tout prix, faisait notre politique, avec répugnance du reste.

Je crois donc que ce vote du 22 octobre va nous ramener à la logique et, si je puis dire, à la morale parlementaire, car il va permettre, et il faut qu'il permette, derrière une politique extérieure de gauche, de dégager une majorité de gauche, qui peut seule poursuivre l'œuvre à achever, qui pourra seule lui donner le nouvel élan dont elle a besoin. (*Applaudissements.*)

Et ici, je voudrais que les paroles que je prononce au nom du Parti responsable de la crise aillent plus loin que les murs de cette salle, plus loin même que les frontières de notre pays, car il ne faut pas qu'à l'étranger on se méprenne sur le sens du vote de mardi dernier et qu'on doute de nos résolutions.

M. Joseph Caillaux. — Très bien !

M. Jean Montigny, *rapporteur*. — Est-ce que notre passé n'est pas le plus sûr garant de nos intentions ? Faut-il rappeler que notre Parti n'a cessé, depuis huit ans, en matière extérieure, de prouver constamment sa clairvoyance et son énergie ?

C'est nous qui, en 1921, au retour de Cannes, soutenions contre les efforts conjugués de M. Millerand et de M. Poincaré l'homme qui essayait déjà un premier geste de pacification européenne. (*Applaudissements.*)

C'est nous qui, de 1922 à 1924, avons condamné les solutions de force, avons protesté contre l'occupation de la Ruhr, avons préconisé ces méthodes d'en-

tente internationale pour le règlement du problème des réparations qui ont seules donné des résultats. (*Applaudissements.*)

C'est nous qui, lorsque M. Herriot a pris le pouvoir en 1924, avons donné avec lui une impulsion décisive à l'œuvre de paix. (*Vifs applaudissements.*)

C'est lui qui, par les accords de Londres, par l'évacuation de la Ruhr, par la mise en œuvre du plan Dawes qui aura été le régime de réparations le plus fructueux que la France ait pu connaître (*très bien!*), par son effort et son action à la Société des Nations, a renversé la situation, car sans son effort ni les accords de Locarno, ni le Pacte Kellogg-Briand n'auraient été possibles dans l'avenir. (*Applaudissements.*)

C'est nous qui, tout en restant fidèles à l'amitié anglaise dans laquelle nous persistons à voir l'une des bases essentielles de notre politique extérieure...

M. Joseph Caillaux. — Très bien !

M. Jean Montigny, *rapporteur.* — ...avons osé cependant, parmi les premiers, demander le rapprochement franco-allemand. (*Applaudissements.*)

C'est nous qui, il y a deux ans, à la salle Wagram, disions : « Il faut enlever d'un pays voisin les échardes qui restent piquées dans sa chair et négocier un gage fragile pendant qu'il a encore quelque valeur. Et les événements nous ont donné raison.

C'est nous qui disions : « Faites confiance à l'Allemagne républicaine. » Et les élections de 1928 au Reichstag, en faisant refluer la vague nationaliste et en amenant les démocrates allemands au pouvoir, nous ont donné raison.

C'est nous qui disions, contre quels quolibets : « Ayez confiance dans la bonne foi, dans la bonne volonté de M. Stresemann. » Et nous avons vu récemment, devant sa tombe que nous saluons avec respect (*applaudissements*), que même ceux qui avaient douté étaient obligés de reconnaître que cet homme avait donné cette utile leçon à son pays et aux autres que, tout en restant un bon patriote, on pouvait être un bon Européen, et que même, au temps où nous sommes,

dans tous les pays, le patriote le plus clairvoyant est celui qui ne sépare jamais les intérêts de sa patrie de ceux de l'Europe et de la France. (*Applaudissements.*)

Nous avons eu sans cesse raison. Et c'est un journal modéré, qui a longtemps soutenu la politique de M. Millerand, qui avait la bonne foi de reconnaître ces jours-ci que l'Allemagne républicaine nous donnait encore, par son attitude dans l'affaire du plébiscite, un exemple d'honnêteté et de courage. Notre ami M. Julien Durand vient de faire un séjour en Allemagne ; je crois pouvoir me faire votre interprète en le priant de nous faire part tout à l'heure de ses impressions et des convictions qu'il a rapportées de son voyage.

Il faut donc que l'Europe ait confiance dans la sincérité et l'énergie avec lesquelles nous poursuivrons notre œuvre de pacification européenne. Qu'il me soit permis de dire ici, quels que soient le respect et la gratitude que je veux personnellement affirmer pour M. Aristide Briand, car nous ne devons pas oublier avec quelle noblesse d'âme, quelle ténacité et quel courage il a servi au cours de ces dernières années la politique de paix, qu'il me soit permis de dire que cette politique n'est l'apanage d'aucun homme politique, et que si M. Briand a eu les fatigues, mais aussi la fierté de la récolte, les semailles avaient été faites par M. le Président Herriot (*vifs applaudissements*), et qu'avant les semailles il y avait eu le dur labour.

Ici, deux noms me viennent aux lèvres : celui de mon parrain politique, d'Estournelles de Constant, qui fut le collaborateur de Léon Bourgeois dont on honorait hier encore ici la mémoire, et c'est, mon cher Marchandeau, entre votre département et le mien, un lien que je suis heureux de saluer avec respect ; puis, à côté de d'Estournelles de Constant et de Léon Bourgeois, celui de mon ami M. Joseph Caillaux (*vifs applaudissements*), qui a connu les épreuves réservées aux précurseurs (*applaudissements*), qui a failli connaître les épreuves réservées aux martyrs. (*Nouveaux applaudissements.*) Mais, s'il a eu le lourd

privilège de connaître un lot d'épreuves et de souffrances particulièrement dur, il ne faut pas oublier que tous les ouvriers de cette œuvre ont eu leur part de sarcasmes, leur part d'injures, prodigués par cette droite nationaliste qui ne cessait de suspecter notre patriotisme, qui jetait la boue sur nos chefs, hier encore, parce que nous faisions par conviction ce qu'ils font aujourd'hui par intérêt. (*Applaudissements.*)

Mardi dernier, ne la voyais-je pas une fois de plus prise entre son désir de domination, de pouvoir, et ses préjugés et ses haines ? Et je me disais : elle n'a pas changé ! nous nous en apercevrons demain. Lorsque les gauches poursuivront leur effort, elles retrouveront demain les mêmes campagnes de haine et de fiel que, j'ose le dire, nous ne craignons pas. (*Applaudissements.*) Seulement, quand la droite recommencera, nous aurons le droit de lui rappeler les reniements qu'elle a accumulés d'une façon inouïe depuis dix-huit mois, car, j'y reviens après d'autres, car il faut que ce thème soit un des principaux de notre propagande.

Ces gens, qui avaient fait une campagne démagogique contre la revalorisation, ils ont stabilisé à bas taux pour rester au pouvoir.

Ces gens, qui avaient fait une campagne démagogique contre toute ratification des dettes, ils ont ratifié, sans clause de sauvegarde, sans réserves sérieuses, pour rester au pouvoir.

Hier, car c'est le sens du vote de mardi, M. Maginot, M. Bonnefous et leurs amis, 85 membres du Groupe de l'Union républicaine démocratique sur 100, approuvaient cette évacuation de la Rhénanie pour laquelle ils auraient demandé en notre faveur la Haute-Cour, et ils l'acceptaient, je vais le démontrer, sans commercialisation de la dette allemande, et sans ces fortifications de l'Est qu'ils avaient déclarées indispensables ; tout cela, pour rester au pouvoir.

Et alors, je les attends quand ils recommenceront leur campagne contre nous, quand ils nous accuseront de vouloir toutes les places.

Eh bien, oui, messieurs, nous les voulons, parce

qu'il ne nous plaît pas d'être trahis par des ambassadeurs comme celui que vous fustigiez récemment, monsieur Herriot. (*Applaudissements.*)

Nous, quand nous prenons les places, c'est pour servir nos idées, tandis que vous, messieurs de la droite, quand vous vous y cramponnez, c'est en abandonnant et en reniant les vôtres. (*Applaudissements.*)

Ah ! s'il y avait eu conversion sincère, totale, de leur part, nous ne serions pas sévères. L'œuvre de paix demande tous les concours, toutes les bonnes volontés. Nous accueillerions même les ouvriers de la onzième heure. Mais en vérité, aussi bien leurs préjugés tenaces que la conscience du ridicule où ils s'exposaient, faisaient que, dans cette œuvre de paix à laquelle ils travaillaient, ils avaient des hésitations, des réticences qui affaiblissaient — je vais le prouver maintenant, — qui ralentissaient l'action extérieure de M. Briand, et c'est cette équivoque qui a été la véritable cause de sa chute ministérielle.

Messieurs, je m'excuse d'avoir distribué trop tard mon rapport écrit. Vous savez pourquoi. Et comme beaucoup d'entre vous n'ont pas eu le temps nécessaire pour le lire, je suis obligé de reprendre au au moins une partie de cette démonstration par laquelle je crois avoir prouvé que tous les retards, tous les fléchissements de la politique extérieure de M. Briand tiennent en réalité à des causes de politique intérieure et s'expliquent par la nécessité où il s'était placé de ménager la droite. La démonstration que je vais faire s'appliquera au problème principal de politique étrangère devant lequel nous sommes, qui concerne les accords de La Haye et la mise en œuvre du plan Young.

Avant de parler de ce que je considère comme des erreurs de nos Gouvernements, je tiens cependant à dire que la Confércne de La Haye a été dominée par un homme, M. Snowden. M. Snowden avait raison de défendre les intérêts anglais tels qu'il les concevait. Mais je prétends que, membre d'un parti internationaliste, il n'avait pas le droit de faire preuve d'un nationalisme intégral et agressif ; membre d'un Gouvernement pacifiste, il n'avait pas le droit, pour

des sommes relativement dérisoires, de risquer de remettre en jeu tous les résultats si péniblement acquis dans les développements de la politique de paix. Il me serait facile de faire de l'ironie — je m'y refuse — et de dire que si la IIe Internationale comptait beaucoup de nationalistes de la mentalité de M. Snowden, et qu'ils fussent assemblés un jour au pouvoir pour ajuster les intérêts de leurs pays respectifs, il faudrait voiler de crêpe le buste de Karl Marx. (*Applaudissements.*)

Ceci étant dit au passif de M. Snowden, nous ne sommes pas dispensés d'examiner et d'analyser ce qu'ont pu être les erreurs, les fautes de nos Gouvernements. Je vais maintenant vous montrer par quelques exemples que l'hypothèque qui a pesé sur la Conférence de La Haye et qu'il nous a fallu finalement payer — car dans la caisse ouverte pour apaiser le courroux de M. Snowden la France a dû verser une obole importante — tient toujours à la même raison : le souci de ménager la droite.

Pourquoi s'est-on mis dans l'obligation d'obtenir à tout prix le plan Young, ce qui évidemment excitait tous les chantages possibles ? C'est qu'on avait fait du plan Young la base de la politique du règlement des dettes interalliées. Et pourquoi avait-on basé tout le règlement des dettes interalliées, des paiements certains, sur l'exécution du plan Young ? C'est que, pour justifier la volte-face, le reniement de la droite dans cette question, il avait fallu lui offrir un paravent.

On lui avait dit : « Nous acceptons d'enthousiasme le plan Young ; il est déjà définitif », parce que c'était le seul moyen pour elle de justifier cette volte-face.

Que s'était-il donc passé à Paris ? Quelques mots d'explications techniques s'imposent sur ce point. Ce sont des voiles qu'il n'est pas sans intérêt de soulever.

Incontestablement, et nous sommes obligés de reconnaître que M. Snowden n'avait pas absolument tort à cet égard, l'Italie avait été avantagée, au détriment de l'Angleterre dans la répartition des futures

annuités allemandes. Le Gouvernement conservateur anglais, qui était en pleine bataille électorale, avait laissé faire ses experts. Pourquoi ? Raisons de politique intérieure encore ! On était en flirt diplomatique avec Mussolini ; on voulait lui payer certains services éventuels et on se montrait très coulant en faveur de l'Italie.

Mais, quand les travaillistes sont arrivés au pouvoir, ils ont dit : « Les experts du Gouvernement conservateur anglais ont crû devoir signer des traites en blanc au profit de l'Italie. Nous, travaillistes, nous estimons que nous ne sommes pas obligés de les payer. »

C'était une bagarre entre l'Italie et l'Angleterre. Nous avions tout avantage à leur dire : « Débrouillez-vous entre vous. » Seulement, on avait accepté intégralement, d'enthousiasme, sans réserve, le plan Young, toujours, vous le savez, pour ménager la droite française devant l'obstacle des dettes. Et, comme on s'était lié d'avance par cette acceptation totale et peut-être imprudente, on s'est trouvé forcément à La Haye solidaires de l'Italie contre l'Angleterre, de l'Italie avantagée contre l'Angleterre désavantagée.

Dans cette situation délicate, le jour où il a fallu trouver des avantages compensateurs en faveur de l'Angleterre, nous avons payé les avantages accordés à l'Italie par des sacrifices que notre ami Palmade évaluait l'autre jour à 100 millions par annuité, ce qui représente, quand on les capitalise sur 62 annuités, une somme relativement considérable.

Je ne prétends pas qu'on ait eu tort de vouloir sauver à tout prix la Conférence. Mais j'ai le droit de dire que ce sacrifice que nous, contribuables français, nous serons un jour appelés à acquitter, tient à la faute du Gouvernement et d'une majorité qui n'est pas nôtre, faute où nous n'avons aucune part de responsabilité. *(Applaudissements.)*

Pourquoi enfin, puisqu'en bonne foi l'acceptation du plan Young entraînait l'évacuation de la Rhénanie, a-t-on gardé le silence à ce point de vue ? Pourquoi n'a-t-on pas voulu reconnaître que les

deux choses étaient liées, en perdant vis-à-vis de l'Allemagne le bénéfice moral d'un geste fait à temps, en perdant vis-à-vis de M. Snowden l'avantage qu'une parole plus nette nous aurait donné ? Les travaillistes voulaient avant tout la libération de la Rénanie. Si elle était apparue, dès le début de la discussion, comme une conséquence rapide et inévitable du plan Young, M. Snowden aurait été bien plus gêné dans sa liberté de manœuvre. Pourquoi cette faute ? Parce que, bien que l'évacuation de la Rhénanie, et j'y reviendrai, fût la conséquence inévitable et rapide du plan Young, on ne voulait pas le dire par souci de ménager la droite française.

Je crois avoir prouvé par ces quelques exemples que toutes les fautes, toutes les erreurs que nous serons obligés bientôt d'acquitter dans les conditions que je vous ai indiquées ont eu pour cause essentielle — ce qui montre à quel point politique intérieure et politique extérieure ne sont que l'endroit et l'envers d'un même canevas de politique générale — le souci de ménager la droite de la Chambre.

Mais soyons justes. N'ayons pas l'air d'accabler M. le Président du Conseil d'hier. Et ici, j'aborde un sujet particulièrement délicat. Je compte n'y toucher qu'avec précaution. Je veux rester déférent devant le lit d'un malade dont nous sommes heureux du reste qu'on nous annonce le prochain rétablissement. (*Très bien !*) Je ne veux même pas indiquer que nous serions autorisés à le considérer comme appartenant encore à la vie publique, puisque les conseils qu'il nous donne passent par un chemin où d'abord on est un peu surpris de le trouver, celui de Buenos-Ayres. (*Sourires.*) Mais soyons justes. Il ne faut pas que quiconque cherche à esquiver les responsabilités qui lui incombent.

L'acceptation immédiate du plan Young, son acceptation totale et prématurée qui nous liait à l'Italie, qui nous désolidaraisait de l'Angleterre, qui favorisait tous les chantages, la polémique sur le lieu de la Conférence, le défaut de contact avec le ministère anglais, à qui remontent-ils en définitive ?

Alors que nous étions prévenus par sa campagne électorale, par ses déclarations à la Chambre des Communes — car M. Snowden ne nous a pas pris en traître —, que nous n'étions pas d'accord avec le Gouvernement anglais, nous n'avons pas fait ce qu'on fait dans chaque conférence : nous n'avons pas pris contact avec nos alliés jusqu'à la veille du jour où nous allions discuter devant l'opinion mondiale. Chose prodigieuse, l'homme dont le principe en matière extérieure, et je l'en approuve, est toujours de causer, M. Briand, n'a pas pris contact avec le Gouvernement anglais entre le jour où le litige s'était élevé jusqu'au seizième jour de la Conférence, et il a fallu que M. l'Ambassadeur Adatci offre une tasse de thé aux délégués des Puissances représentées à La Haye pour que nos délégués puissent enfin parler avec M. Snowden.

Pourquoi ce défaut de contact qui dépasse l'imagination ? Par souci de ménager la droite, parce qu'on avait joué jusqu'alors la carte du parti conservateur anglais, qu'on était en défiance contre les travaillistes, qu'on ne voulait pas causer avec eux et que, plutôt que de rechercher un accord sur le fond des choses, on se livrait à cette polémique de prestige sur le lieu de la Conférence.

Eh bien, ces fautes, elles incombent plus à l'avant-dernier Gouvernement qu'au dernier.

En ce qui concerne la responsabilité de l'évacuation de la Rhénanie, sur laquellle certes de grandes polémiques vont s'engager, il importe donc de préciser que, de même qu'en bonne foi, en 1924, et ce n'est pas M. Herriot qui me contredira, l'acceptation du plan Dawes avait pour conséquence l'évacuation de la Ruhr, de même l'acceptation du plan Young, c'était l'évacuation de la Rhénanie à bref délai. Demain, quand les hommes de gauche seront appelés à réaliser cette évacuation, il ne faut pas qu'à la faveur d'une équivoque on cherche à renverser les responsabilités. Ce n'est pas parce que l'homme dont je n'ai pas prononcé le nom a pu éviter par deux fois, après l'acceptation du plan Dawes et celle du plan Young, de parapher les textes finaux qui comportaient la

conséquence inévitable de sa politique, que nous accepterions demain, devant l'opinion française, que la responsabilité de cette mesure importante qu'est l'évacuation de la Rhénanie puisse être transférée sur nous. (*Applaudissements.*)

Ici, je rencontre un homme sur ma route ; excusez du peu, c'est M. Maginot. Et voici que nous allons saisir encore l'équivoque perpétuelle dans laquelle se débattait le Gouvernement.

Je l'ai dit : en bonne foi, l'acceptation du plan Young en avril dernier, c'était en fait l'évacuation rapide de la Rhénanie. Mais ceux qui, comme M. Maginot et M. Bonnefous, avaient toujours protesté contre cette éventualité, devaient ou bien continuer à protester, donner leur démission et passer dans l'opposition, ou bien, s'ils voulaient rester au pouvoir, il leur fallait encore une fois, ce qu'ils ont fait, masquer la volte-face. Ils ont alors laissé entendre pendant un certain temps que l'opinion nationaliste française n'avait pas à s'inquiéter de l'évacuation rhénane vers laquelle on courait, parce qu'on y mettrait des conditions terribles. On disait expressément alors dans la majorité — M. Poincaré le disait, et M. Fabry le répétait avec d'autres — que la condition essentielle serait la commercialisation de la dette allemande, c'est-à-dire la mobilisation de la tranche inconditionnelle du plan Young.

Ah ! messieurs, si nous avions pu obtenir ce résultat, je m'en serais réjoui, et nous y aurions travaillé. Mais il ne fallait pas se faire d'illusions. Là encore, nous avons été clairvoyants. Cette condition, l'Allemagne ne l'accepterait pas, et nos alliés non plus, parce qu'elle faisait dependre l'évacuation de la de la Rhénanie.

A La Haye, en effet, M. Briand a été obligé d'en passer par là. Il a été obligé d'abandonner la commercialisation de la dette opérée avant l'évacuation de la Rénanie. Je souriais vraiment ces temps-ci en voyant que M. Maginot voulait jouer encore de cette fameuse condition qu'il prétendait résumée dans la déclaration très nette faite par M. Briand à la Conférence et que j'ai rappelé mardi à la Chambre :

l'évacuation de la 3e zone devra commencer dès que le plan Young aura été ratifié par le Reichstag et qu'il sera prêt à être mis à exécution.

Là encore, il fallait percer à jour l'équivoque, car la raison profonde de cette prétention émise publiquement par M. Maginot dans un récent discours, c'est le désir de masquer une nouvelle volte-face devant l'opinion. (*Applaudissements.*)

La question est tellement importante que M. Mandel, qui ne s'y est pas trompé, y insistait sans cesse mardi dernier. En réalité, si M. le Président du Conseil n'a pas voulu, contrairement à l'obligation parlementaire qu'il en avait, donner les explications qu'on lui demandait non pas toute de suite, mais dans un délai de plus de trois semaines, ce n'était pas pour des raisons de politique internationale ; M. Lautier rappelait, en effet, avec sa haute compétence, que ce sont des problèmes dont on s'est entretenu publiquement, et au Reichstag, et à la Chambre des Communes. Si M. le Président du Conseil a refusé de parler, c'est qu'il avait le souci de ménager la droite et qu'il ne voulait pas faire l'aveu de la situation que je viens d'exposer. (*Vifs applaudissements.*)

J'ai terminé, messieurs, cette partie de mon exposé, et j'arrive maintenant à sa partie positive.

Ces accords de La Haye, cette mise à exécution du plan Young, nous accepterons demain d'en être les artisans, malgré les inconvénients qu'ils peuvent comporter, mais à la condition — M. Kayser l'a indiqué — que soit d'abord écarté ce danger, grave pour les nations démocratiques, d'une Banque des règlements internationaux trop puissante et sans contrôle. Nous les accepterons à la condition également qu'ils comportent dans l'œuvre de paix les développements nécessaires. Ici, je pense à deux questions que vous connaissez déjà, qui constituent deux articles essentiels de notre programme extérieur, je veux dire l'arbitrage et la réduction des armements.

Je vous rappelle rapidement où en est la question de l'arbitrage.

La Société des Nations a mis au point une formule d'arbitrage type, entraînant l'arbitrage général et obligatoire, et qui s'appelle l'acte général d'arbitrage. Elle a accepté du reste que des réserves puissent être insérées dans l'acceptation de l'acte général d'arbitrage.

Un an après l'élaboration de cet acte, où en sommes-nous ? Il est assez triste de le dire. Il n'y a qu'une Nation, et cela lui fait honneur, qui, au cours de cette année, ait adhéré sans réserve à l'acte général d'arbitrage : c'est la Belgique. Nous constatons avec surprise, car ce fait donne à réfléchir, que ni l'Angleterre, ni l'Allemagne, où cependant les socialistes sont au pouvoir, n'ont encore pu prendre la décision de soumettre à la ratification de leurs Parlements la signature de l'acte général d'arbitrage. L'un des devoirs de notre Gouvernement démocratique de demain sera de rappeller au Gouvernement allemand et au Gouvernement anglais leur obligation morale de faire honneur à la signature que leurs délégués ont déjà donnée au texte de l'acte général d'arbitrage.

En France, que s'est-il passé ? A notre demande, à la suite de la ratification par le Parlement du Pacte de Paris, M. Briand a accepté de déposer un projet de loi autorisant le Gouvernement français à signer l'acte général d'arbitrage. Nous l'avons applaudi de grand cœur. Mais lorsqu'à la Commission des affaires étrangères nous nous sommes penchés sur le texte de ce projet, nous nous sommes aperçu que les Services du Quai d'Orsay y avaient inséré la faculté d'introduire des réserves avec une telle prodigalité qu'en fait l'arbitrage, général et obligatoire, avait cessé d'être l'un et l'autre, et que, notamment dans tous les conflits importants, les conflits politiques, il n'y aurait pas d'arbitrage général et obligatoire.

Notre ami M. Bastid, rapporteur désigné par la Commission, a fait preuve de courage. Il a engagé la lutte avec le Quai d'Orsay et lui a demandé de renoncer à ces réserves excessives. M. Briand, tou-

jours paralysé par les éléments de droite de sa majorité, qui peuplent aussi le Quai d'Orsay, n'a pas pu jusqu'au jour de sa chute nous donner à ce point de vue les satisfactions indispensables.

Je considère, et M. Bastid que nous remercions pour son effort est d'accord avec moi, qu'une des premières attitudes que le Gouvernement de gauche de demain devra prendre est de faire de la France, devant le monde, le champion de l'arbitrage général et obligatoire. (*Applaudissements.*)

Il est indispensable que nous reprenions cette cause. C'est du reste la seule méthode par laquelle on pourra réaliser une grande œuvre.

Quant à la deuxième question, la réduction des armements, ce n'est que lorsque l'arbitrage général et obligatoire aura été accepté loyalement par tous que nous pourrons dépasser le premier terme que nous assignons à nos efforts, c'est-à-dire l'arrêt de l'augmentation des dépenses militaires, de la course aux armements. Il ne faut semer d'illusions dans le public. Il faut lui dire que nous ne pourrons dépasser ce stade et réduire très sensiblement les dépenses militaires que lorsque le premier problème aura été réglé. (*Applaudissements.*)

Je ne veux pas abuser de votre attention. J'aurais encore un problème à évoquer, celui des Etats-Unis d'Europe qui nous trouveront dévoués à leur réalisation. Mais je me tourne respectueusement vers M. le président Herriot et je lui demande, sûr d'être votre interprète, de bien vouloir tout à l'heure nous faire le plaisir de monter à la tribune pour traiter cette question. (*Applaudissements.*)

J'arrive, messieurs, à ma conclusion.

Telle est notre politique de paix, tel est notre programme de politique extérieure. Non seulement sa réalisation demande l'union des gauches, mais elle l'exige. De même que notre ami Chautemps indiquait hier à juste titre que l'union des gauches était nécessaire pour mettre en œuvre les autres parties de notre programme de politique extérieure, qu'il s'agisse de la justice fiscale, du progrès social, de

l'école unique, de même il faut une majorité d'union des gauches pour réaliser notre politique extérieure.

Mais, là encore, il reste à dissiper une dernière équivoque.

Oui, il n'y a que vous, socialistes, et nous, qui puissions réaliser cette œuvre. Mais on fait contre nous, en ce moment, une campagne. On nous dit : « Il ne faudrait pas considérer la paix comme la chasse gardée des gauches. Les gens de droite sont d'aussi bons artisans que vous de cette politique de paix. » Qui tient ce langage ? Ce sont les journaux qui, depuis 1920 jusqu'à 1924, ont mené la campagne que vous savez, qui n'ont cessé de dénigrer l'œuvre de la Société des Nations, qui nous ont salis, qui ont injurié Herriot et le convive de Thoiry, qui se sont efforcés de saper le rapprochement franco-allemand. Mais nous avons le droit de leur dire : « Il en est de votre ralliement à la politique de paix comme de votre ralliement à la République. (*Vifs applaudissements.*) Vous ne vous êtes ralliés à cette politique de paix que pour mieux l'abattre. »

Oui, pour achever l'œuvre de paix comme pour achever la République, il n'y a vraiment que les hommes de gauche, car les concours dédaigneux ne suffisent pas ; c'est une œuvre où il faut encore la foi.

L'union des gauches s'impose donc, et nous sommes reconnaissants — nous venons de l'apprendre par des dépêches de presse — à un homme comme Paul Boncour, qui a été le bon ouvrier de cette œuvre, d'avoir insisté encore ce matin au sein du Groupe du parti socialiste en faveur de l'union des gauches, en montrant qu'elle ne devait pas être à la merci des susceptibilités, des petites déceptions d'amour-propre et que tous devaient la souhaiter d'un grand cœur. Il se grandissait en disant cela. (*Applaudissements.*)

Avant de terminer, je voudrais ajouter un nouvel argument qui me paraît décisif à l'égard de nos amis socialistes. Je me permettrai, puisque le droit

d'interpellation m'a si bien réussi, d'interpeller maintenant M. Léon Blum lui-même. Il est absent d'ici, mais ma voix finira bien par l'atteindre.

Je lui dirai d'abord que nous regrettons ses scrupules excessifs, car un souci trop prolongé de pureté conduit à la stérilité. (*Sourires et applaudissements.*)

Nous saluons en lui un homme de haute conscience, qui cherche son devoir. Mais nous lui disons : votre participation avec nous, votre association avec nous au Gouvernement, vous ne pouvez pas nous la refuser en ce moment. (*Applaudissements.*)

N'avez-vous pas déploré comme nous cette fatalité qui a pesé sur l'Europe depuis dix ans ? Pour achever l'œuvre de paix, il aurait fallu que dans les trois grandes démocraties occidentales, l'Allemagne, l'Angleterre, la France, il y eut en même temps des démocrates au pouvoir. Des Gouvernements conservateurs s'y succédaient. En 1923, les travaillistes arrivent au pouvoir en Angleterre, pendant que le Bloc National règne en France. En 1924, la France se ressaisit : c'est Herriot et le Cartel ; le Gouvernement travailliste anglais tombe pour faire place à un Gouvernement conservateur, tandis que le nationalisme allemand revient au pouvoir. L'an dernier, l'Allemagne se ressaisit à son tour : c'est la victoire des gauches en Allemagne, alors qu'il se produit en France une aggravation du glissement à droite. Demain, enfin, nous pouvons avoir ce synchronisme nécessaire qui permettra aux hommes de gauche, aux radicaux et aux socialistes qui seront au pouvoir dans les trois Gouvernements de nos Nations démocratiques, de donner une impulsion décisive à l'œuvre de paix. Ami Léon Blum, je vous le demande, si vous laissez passer cette occasion internationale, quand la retrouverez-vous ? Peut-être jamais ! (*Vifs applaudissements.*)

Si la nécessité de sauver, en un moment critique, la politique de paix n'est pas à vos yeux un argument suffisant, quand aurons-nous un argument qui puisse toucher votre cœur ? Si vous demandez à la

démocratie française d'attendre le moment, lointain même dans vos espérances, où vous aurez la majorité, combien cette démocratie devra-t-elle accepter d'épreuves dans cette attente ? (*Nouveaux applaudissements.*)

Laissez-nous vous le dire avec amitié, mais avec fermeté : redoutez les conséquences de votre refus ! Le pays républicain ne pourra s'empêcher de penser que ce souci de pureté excessive dont je parlais tout à l'heure ressemble fort à un aveu déguisé d'impuissance, et en tous cas aboutit au même résultat.

Le pays vous dira encore, car vous ne pourrez l'empêcher de faire des comparaisons : Oui ou non, êtes-vous un parti international ? Ne vous intitulez-vous pas vous-mêmes Section française de l'Internationale ouvrière ? Et, alors que les socialistes belges ont collaboré avec les cléricaux de Belgique, alors qu'en ce moment les socialistes danois sont au pouvoir avec les radicaux danois, alors que les social-démocrates allemands sont au pouvoir non seulement avec les catholiques, mais avec ce parti grand capitalisme qu'est le parti populiste, parti de haute banque et de la métallurgie, comment expliquerez-vous à cette opinion impatiente et angoissée angoissée que vous ne puissiez pas collaborer avec nous, républicains laïques, radicaux et radicaux-socialistes ? (*Vifs applaudissements.*)

Je vous en adjure, amis socialistes, ne prenez pas cette lourde responsabilité devant la France républicaine, devant l'Europe, et je puis le dire devant le prolétariat international, car je suis sûr que cet appel que nous lançons est sur les lèvres de ces social-démocrates d'Allemagne, de ces travaillistes anglais, qui sont à la peine, qui veulent collaborer demain avec la démocratie française toute entière. (*Vifs applaudissements.*)

Nous allons nous rendre sur le chantier. Venez travailler avec nous, à pleins bras, à plein cœur. (*Vifs applaudissements répétés. — L'orateur reçoit les félicitations du bureau.*)

M. le Président. — Je n'ajouterai rien à vos applaudissements qui montrent combien vous avez vibré de cœur avec notre ami M. Montigny, compris la valeur de ses arguments, et combien vous êtes prêts, chacun dans votre sphère, à collaborer a cette œuvre d'union de tous les démocrates.

M. le Président. — La parole est à M. Edouard Herriot.

LA FEDERATION EUROPEENNE

Mesdames, Messieurs, je me garderai bien de reprendre, même pour partie, l'exposé si remarquable que vient de vous faire, sur la politique extérieure de notre Parti, notre ami Jean Montigny. Il a procédé, en effet, avec une clarté d'esprit et une vigueur d'analyse qui nous ont tous impressionnés, et vous avez eu la preuve au cours de son exposé — comme l'aura, je l'espère, l'ensemble de l'opinion française — de la méthode avec laquelle notre Parti, si souvent accusé de céder à des illusions, examine les problèmes dont nos doctrines commandent les solutions.

Je ne reviendrai pas non plus sur le passé, ou, si j'y touche, ce sera simplement pour deux raisons très limitées et très précises.

La première est que, si j'entends remercier notre ami des paroles obligeantes qu'avec votre assentiment il a bien voulu m'adresser au sujet de mes actes de politique extérieure, quelquefois encore discutés, paraît-il, je veux surtout m'associer à l'éloge qu'il a fait si justement de ceux qui ont tracé la voie dans laquelle, à mon tour, je suis engagé et où j'ai essayé de faire un certain nombre de pas.

L'un de ceux qu'il a loués fort à propos est M. Aristide Briand qui, dans des circonstances que nous nous rappelons tous, tenta à Cannes des efforts qui, sur le moment, furent infructueux mais qui, plus tard, ont donné, vous le savez, de magnifiques résultats. (*Applaudissements.*)

Un autre de ces précurseurs que M. Jean Montigny a nommé aussi, c'est M. le Président Caillaux. (*Vifs applaudissements.*) Je veux dire à mon tour en public ce que j'ai écrit à plusieurs reprises, et récemment encore, à savoir qu'au moment d'Agadir, c'est lui qui, par sa sagesse, par sa prudence, et, d'un mot plus général qui enveloppe le tout, par l'intelligence de sa diplomatie, nous a évité la guerre. (*Vifs applaudissements.*) Au moment où ce grave incident évolua, j'étais en Allemagne (je suis, vous le savez, un vieux traître) (*Sourires.*) C'est de là que j'ai suivi l'action de sa diplomatie, partageant l'émotion de tous mes compatriotes, que j'ai connu le développement de cette crise qui eut pu si facilement devenir tragique; et j'ai vu, j'ai admiré avec quelle sagesse, avec quelle minutie, avec quelle patience il a débrouillé cet écheveau si singulièrement complexe, et je l'ajoute, car c'est la vérité, en faisant prévaloir l'intérêt français.(*Nouv. et vifs applaudissements.*)

Je ne touche pas au passé que pour une seconde raison : pour m'associer, non pas aux ironies, puisqu'il n'aime pas ce mot, du moins aux observations que M. Jean Montigny vient de présenter sur l'étrange attitude de nos adversaires qui louaient si fort récemment une politique extérieure et des actes qu'ils avaient en 1924 et les années suivantes si ardemment combattus.

Avons-nous assez entendu louer le Plan Dawes au cours des derniers débats de la Chambre, et l'avons-nous assez entendu décrier naguère, lorsque nous avons rapporté de Londres les fameux accords qui avaient aussi ce mérite, peut-être, d'inclure pour la première fois cette idée salutaire, et souveraine, et pacifique d'arbitrage!

Aujourd'hui, ce sont les chiffres qui parlent pour nous. Je pourrais vous en donner le détail; je les porte sur moi, ils viennent de m'être tout récemment remis; mais je ne veux pas encombrer ce Congrès de longues statistiques. Ce que je puis dire, ce que je pourrais démontrer avec les précisions les moins discutables, c'est qu'en cinq années le Plan Dawes réalisé, rendu exécutoire par les détestables hommes

du Cartel que vous savez, a rapporté au budget de la France la somme de 25 milliards de francs en chiffre rond. (*Vifs applaudissements.*) Et, à ceux qui voudraient nous dénier quelque autorité dans la discussion des problèmes de politique extérieure, notre Parti a tout au moins le droit de dire que c'est lui, quoi qu'on en ait, qui a fait payer l'Allemagne, en obtenant d'elle qu'elle travaillât à la réalisation de la paix dans l'entente générale des peuples. (*Nouveaux applaudissements.*)

Cela dit, la question qu'on me demande de traiter et qui m'amène à cette tribune est celle que notre ami Jean Montigny a réservée, celle des « Etats-Unis d'Europe », a-t-il dit, je dirai, si vous voulez, celle de « la Fédération européenne ».

M. Jean Montigny, *rapporteur*. — C'est cela même

M. Edouard Herriot. — Pour essayer de faire œuvre utile à mon tour, si je le puis, pour compléter les travaux de notre Congrès, pour faire progresser l'opinion dans les voies où nous la poussons, je voudrais en cet instant vous montrer ce qu'il y a dans cette idée de la Fédération européenne et ce que l'on en peut réaliser. Bien entendu, dans les quelques observations que je vais vous présenter, je m'inspirerai des résultats des expériences que j'ai récemment faites, ou, comme on dit d'un mot assez à la mode encore, des « sondages » auxquels j'ai procédé lorsque je suis allé exposer ce problème et rechercher des objections soit en Tchécoslovaquie, soit — ce qui était peut-être un peu plus difficile — en Autriche et en Allemagne, à Vienne et à Berlin; car je prétends, quelques leçons qu'on veuille nous donner, que le véritable patriotisme, quand on est sûr de son sentiment français, est d'aller courageusement à l'étranger, là où il y a le plus de péril à discuter, pour y exposer nettement, franchement, loyalement, ses idées et tâcher de mettre du côté de son pays toutes les chances possibles d'aboutir à l'entente des peuples. (*Vifs applaudissements.*)

Comment le problème se pose-t-il aujourd'hui, et

pour demain? Il faut que vous le sachiez tout d'abord avec netteté.

Au reste, M. Aristide Briand lui-même a défini tout récemment, à Genève, au moins les principes essentiels du programme qu'il propose en ce moment à l'activité des démocrates et des pacifistes français.

Le 5 septembre dernier, devant l'Assemblée des Nations, M. Aristide Briand a déclaré que le moment était venu d'essayer de créer entre les Etats d'Europe ce qu'il a appelé « un lien fédéral ». Il avait soin d'ailleurs, dès sa première définition, de préciser — et, selon moi, cette observation est tout à fait importante — qu'il ne s'agissait en rien de porter atteinte à la souveraineté des différents Etats appelés à faire partie de la Fédération.

Puis, dans des conditions que vous savez, le 9 septembre, à la suite d'un déjeûner où il y avait rassemblé les représentants de 27 Etats, M. Aristide Briand, après avoir repris l'exposé de son thème, a sollicité des avis. Il en a reçu de fort importants.

Il a reçu l'adhésion du Ministre des Affaires étrangères de Tchécoslovaquie, que j'ai eu le plaisir d'entendre, dans une grande réunion à Prague, exposer comment il comprenait ce plan pour sa part. (*Applaudissements.*)

M. Briand a reçu aussi l'adhésion formelle d'un ministre que je salue à mon tour avec peine, dont j'honore la mémoire parce que j'ai eu l'occasion de discuter avec lui à Londres dès 1924. J'ai apprécié alors son courage, son patriotisme dont je suis loin de lui savoir mauvais gré. Il n'y a pas de conversation internationale possible et féconde entre des hommes qui n'aiment pas également et passionnément leur patrie. (*Vifs applaudissements.*) De même qu'à Berlin j'ai tenu à déposer sur sa tombe quelques fleurs nouées d'un ruban aux couleurs de la République Française (*Applaudissements*), je lui apporte ici le salut que mérite un homme qui a su montrer que, même dans la vie civile, il était quelquefois nécessaire de faire preuve d'héroïsme. M. Stresemann a déclaré à Genève qu'il adhérait à cette idée de la Fédération de l'Europe, qu'en effet notre continent

ressemblait aujourd'hui — ce sont, je crois, les termes dont il s'est servi — « à un immense magasin de commerce de détail et que le temps était venu où il fallait mettre de l'ordre dans cette anarchie ». (*Applaudissements.*)

M. Aristide Briand s'est alors engagé au nom de la France à déposer un programme dans le délai d'un an.

Voilà donc la France obligée de faire connaître à l'Europe, et on peut bien le dire au monde, comment elle entend la Fédération européenne. C'est pourquoi nous ne pouvons pas nous contenter, nous radicaux et radicaux-socialistes, de quelques définitions vagues, de quelques affirmations de principe. Nous sommes obligés, dans ce Congrès, de dire comment nous concevons la Fédération européenne, trop heureux d'ailleurs si notre exposé provoque des discussions de détail, des critiques, rencontre des objections, puisqu'au moins nous aurons fait passer le problème de l'état de synthèse à l'état d'analyse, c'est-à-dire que nous l'aurons mis sous la forme qui seule permettra de le bien étudier et de le résoudre. (*Applaudissements.*)

Je dis dès maintenant que la Fédération européenne n'est pas une utopie. Je la crois parfaitement réalisable, je la crois nécessaire, je la crois urgente. Je vais essayer de démontrer cette possibilité, cette nécessité, cette urgence. Mais j'en crois aussi la réalisation subordonnée à quelques précautions préalables que voici.

Et tout d'abord, s'il vous plaît, pas de fausses assimilations! Ne laissons pas peser sur ce débat des analogies qui ne feraient que le compliquer et l'obscurcir.

Je répudie, pour ma part, toute assimilation entre cette Fédération européenne pour laquelle nous travaillons, et les exemples historiques qu'on cite souvent, sur lesquels je passerai très vite et que je ne ferai qu'énumérer : exemple de la Suisse unifiant ses cantons, exemple de l'Italie unifiant ses provinces, exemple des Etats-Unis s'unifiant peu à peu au cours de ce lent travail historique qui a commencé en 1773

par la révolte de Boston et qui a fini vers 1863 par la bataille de Richmond. C'étaient là trois œuvres proprement politiques, qui s'accomplissaient d'une façon sommaire et avec des peuples ou des fractions de peuples ayant entre eux des affinités de race et de culture, ce qui n'est évidemment pas le cas pour l'Europe.

Je répudie donc ces assimilations. Et même je n'accepte qu'avec beaucoup de ménagements et de précautions l'utilisation que l'on fait parfois de la fameuse union douanière allemande, du Zollverein qui s'est réalisé en Allemagne à partir de 1820...

JOSEPH CAILLAUX. — C'était une œuvre nationale.

EDOUARD HERRIOT — ... et qui était en effet une œuvre nationale, ayant pour occasion ou pour prétexte des conventions douanières, mais en réalité organisée pour des fins politiques et d'ailleurs dominée par une volonté de suprématie politique. (*Applaudissements.*)

Une autre précaution qu'à mon sens il faut admettre — et j'y insiste beaucoup, je vous la recommande avec l'expérience que j'ai pu prendre dans les études de mes récents voyages — c'est que la Fédération européenne ne pourra réussir que si l'on en écarte délibérément et dès le début toute idée d'hégémonie pour une Puissance quelle qu'elle soit.

Lorsque je suis arrivé à Berlin le 10 octobre, j'ai entendu, dans les discussions que j'ai eu l'occasion d'avoir avec les représentants de la presse de toutes les opinions ou à peu près, les objections les plus variées, au reste toujours infiniment courtoises. La plus fréquente est celle-ci, qu'il faut qu'on connaisse en France, et qui est multipliée dans sa propagande par la presse allemande de droite. On dit :

« De la même façon que jadis votre roi Henri IV a voulu faire une Fédération d'Europe qui n'était en réalité qu'une machine de guerre contre la Maison d'Autriche, de la même façon que nous-mêmes, à partir de 1820, nous avons fait le Zollverein autour de la Prusse, nation agglomérante, cellule mère de l'Etat

allemand, nous ne voulons pas aujourd'hui vous laisser faire de l'Europe une Fédération qui serait en état de subordonner autour de la France différentes Puissances encerclant l'Allemagne. »

Je suis donc convaincu qu'il faut que nous, démocrates, nous disions, dès le début de ce projet de Fédération européenne, ce que j'ai cru devoir dire en 1924 à la tribune de Genève quand je parlais au nom de mon pays, à savoir que, pour la France, il n'y a pas de grandes et de petites nations, qu'il y a « des Nations », que la France républicaine respecte les droits du plus petit Etat de la même façon qu'elle respecte les droits du plus grand, et qu'ainsi ce n'est pas une Fédération animée d'un esprit d'hégémonie que nous proposons, mais une association des peuples d'Europe, rapprochés et agissant entre eux de façon à établir le statut le plus propre à les sauver d'une ruine prochaine s'il continue à se manifester des entreprises ou des emprises sur lesquelles je ne veux pas insister davantage, puisque vous en connaissez ou que vous en subissez même déjà les effets. (*Applaudissements.*)

Ces deux précautions prises — assimilation écartée avec des exemples qui n'ont rien de comparable, grande attention portée à ne pas laisser s'introduire dans cette Fédération la notion d'hégémonie, — cette Fédération européenne promise par la France est-elle possible, et comment est-elle possible?

Je dis : oui, elle est possible, et voici, selon moi, comment :

Examinons d'abord, si vous le voulez bien, cette Fédération dans l'ordre économique ; c'est, je crois, le plus urgent.

Je ne vais pas, car ce serait bien inutile à mon sens, insister longuement sur les développements faciles que l'on pourrait tirer de certaines observations. Déjà, quand il s'agit des canaux, des fleuves, des ports, des routes, des postes, des télégraphes, de l'aviation, les peuples d'Europe sont obligés constamment à poursuivre une œuvre commune, à tenir des conférences, à conclure des conventions, à signer des contrats. Les distances, dans l'Europe moderne,

ne sont plus du tout ce qu'elles étaient dans l'Europe d'il y a cent ans. Plus exactement on peut dire aujourd'hui qu'une distance se mesure non plus par sa longueur, mais par sa durée. Or, la science a réduit la durée de toutes les distances, et je n'ai pas besoin d'insister longuement sur l'intérêt qu'il y aurait à créer un organisme européen, pour coordonner d'une façon continue cette action qui est répartie aujourd'hui entre des dizaines de congrès, de sociétés internationales, pour l'étude et le règlement des problèmes que je viens d'indiquer dans une grande formule générale et sommaire. (*Applaudissements.*)

Mais ce que je voudrais vous montrer, c'est que, tandis que nous, hommes politiques qui sommes parfois en retard sur le mouvement des idées et des faits, nous discutons encore théoriquement sur la possibilité d'une union économique de l'Europe, cette union s'accomplit sous nos yeux, année par année, jour par jour, et j'en veux donner deux exemples au moins qui, je l'espère, suffiront à établir vos convictions.

Le premier concerne cette banque des règlements internationaux dont nous parlait tout à l'heure M. Jacques Kayser en nous montrant à la fois ses avantages et ses dangers.

Les experts assemblés pour étudier de quelle façon on pourrait, comme on dit aujourd'hui, « financer » le Plan Young se sont-ils bornés à rechercher des solutions permettant l'acquittement automatique des dettes de l'Allemagne? Non ! Ils ont voulu créer un organisme permanent, non pas seulement pour assurer l'opération qu'ils étaient chargés d'étudier et de régler, mais — ils vous le disent dans leur rapport — pour pourvoir aux besoins du commerce européen, pour ouvrir des crédits à des Nations qui en auraient besoin en vue d'étendre les marchés d'Europe. Et, comme l'a dit un soir M. Caillaux au Comité Exécutif, comme tous les démocrates le pensent, j'imagine, si nos Etats ne prennent pas l'initiative d'une Fédération économique de l'Europe composée et surveillée par eux, nous serons dans quelques années, sinon

dans quelques mois, en présence d'une organisation financière de l'Europe dirigée et contrôlée par d'autres que par les Etats européens, et nous aurons deux politiques européennes : celle des Etats, qui sera parfois discordante parce qu'elle sera arrièrée, parce qu'elle sera guidée par de vieilles considérations territoriales, ou même le cas échéant par des considérations sentimentales ou d'amour-propre, et la politique étroite, souvent féroce, des banques, organisées pour imposer aux Etats les solutions qu'elles auront prises. (*Vifs applaudissements.*)

Je crois que cet exemple, à lui seul, est déjà saisissant. Il lie la question de la Fédération européenne à celle de la Banque des règlements internationaux, et il montre qu'au point où nous sommes parvenus de l'organisation de la paix nous ne pouvons pas dissocier ces différents problèmes.

Mais le deuxième exemple que je veux vous soumettre est, selon moi, plus démonstratif encore.

Pendant que les peuples, qui sont toujours les grandes victimes de ces conflits d'intérêts, de ces mésintelligences, de ces anarchies, en sont encore à se demander s'ils peuvent concilier leurs intérêts, toutes les grandes industries d'Europe — j'allais dire se cartellisent, mais, je vous en demande bien pardon, je ne voudrais pas employer ce mot à leur sujet (*Sourires*) — se fédèrent. En voulez-vous des exemples?

Prenez l'industrie formidable qui est celle de l'acier. Dès maintenant, un cartel s'est institué entre l'industrie française, l'industrie allemande, l'industrie belge et l'industrie luxembourgeoise pour la production de l'acier. Des industriels, qui sont peut-être personnellement, chacun de son côté, des nationalistes — je ne veux pas citer des noms, vous en avez dans la mémoire —, se rapprochent tous les trois mois. Ils ont fixé récemment à 32 millions de tonnes la production à laquelle ils doivent procéder dans l'année en cours. Ils passent constamment des contrats, sur l'application desquels ils acceptent une surveillance mutuelle.

Il en est de même pour la potasse. Nous a-t-on

assez dit que la réannexion de l'Alsace, et par suite de ses richesses en potasse, créerait entre la France et l'Allemagne des difficultés insolubles ! Pour leur compte, les industriels ont résolu ces difficultés. Il existe dès maintenant un cartel de la potasse dans lequel sont entrés les industriels français et allemands qui réserve dans certaines conditions 70 % aux Allemands, et 30 % aux Français, qui admet des contrôleurs allemands à Mulhouse et des contrôleurs français à Berlin

Même cartel pour l'azote ; même cartel pour les lampes à incandescence ; même cartel pour la laine ; même cartel pour la soie ; même cartel pour les tuyaux de fonte.

Ainsi, cette entente économique qu'on nous dit impossible, elle se fait chaque jour entre les intéressés et, si nous n'y prenons garde, si nous ne dénonçons pas ce péril, un jour viendra qui n'est pas loin où, lorsque nous voudrons organiser l'Europe dans l'intérêt des peuples, nous nous trouverons en présence de cartels infiniment puissants, alliés même à la Banque des règlements internationaux, qui auront fédérés l'Europe non point dans l'intérêt de tous, mais dans leur propre intérêt. (*Vifs applaudissements.*)

Je crois cette démonstration irréfutable et je ne la poursuis pas. Je pourrais citer de nombreux exemples ; je me borne aux deux que j'ai choisis et qui me semblent tout à fait convaincants. (*Très bien !*)

Si nous passons maintenant à l'ordre politique, il faut agir avec plus de précaution encore.

M. Briand a eu parfaitement raison de dire que, dans l'état présent de l'Europe, il fallait réserver la souveraineté des différents Etats. Et, puisque j'en ai l'occasion, laissez-moi redire une fois de plus ce qui correspond tout au moins à ma doctrine personnelle et, je veux l'espérer, à la vôtre : je suis profondément convaincu, sans pensée agressive contre aucun des systèmes ou des théories qui veulent développer l'internationalisme, que ce qui a retardé au cours du dernier siècle la propagation de l'internationalisme, c'est qu'on a voulu généralement en faire une doc-

trine abstraite qui se substituerait par la négation à ces réalités vivantes que sont les patries. (*Très bien! très bien! et vifs applaudissements.*) La grande faiblesse de certains internationalistes, ou leur grand danger, et en tous cas leur grande impuissance, viennent de ce qu'ils méconnaissent ce qui est une nécessité. (*Nouveaux applaudissements.*)

C'est pourquoi je crois de toutes mes forces, non pas seulement, comme je l'ai dit déjà, que des accords internationaux ou intereuropéens ne peuvent se faire qu'entre des hommes pleinement dévoués à leur pays d'origine, mais que les hommes les plus capables de se dévouer à l'idéal européen sont ceux qui, attachés d'abord à leur famille, puis à leur commune, puis à leur province, enfin à leur patrie, conçoivent le dévouement qu'ils portent aux autres nations comme une affection de rayonnement qui prolonge l'amour de leur propre pays. (*Vifs applaudissements répétés.*)

Aussi me semble-t-il, ai-je le droit de dire que c'était aussi la théorie de Jaurès ?...

JOSEPH CAILLAUX. — Certes oui !

M. EDOUARD HERRIOT. — ... qu'au moment où nous parlons de la Fédération européenne, où nous essayons de l'organiser, nous devons éviter de commettre des imprudences qui feraient croire aux différentes nations que nous entendons porter atteinte à leur souveraineté nationale. C'est d'autre façon, selon moi, que nous devons procéder. (*Vifs applaudissements.*)

Dans l'ordre social, — je ne parle même pas de l'ordre juridique où le problème apparaît en vérité sous un angle plus étroit, bien que tout aussi évident —, le travail s'offre à nous tellement immense, tellement impérieux que j'ai à peine besoin d'insister pour vous convaincre.

Qu'il s'agisse de l'organisation du travail, de l'unification des législations ouvrières, de l'amélioration du droit ouvrier, la solidarité des producteurs européens s'impose.

Est-ce que toutes les nations d'Europe ne comprennent pas que, si notre continent ne s'unit pas, si nous nous laissons dominer, submerger, conquérir, coloniser, si nous voyons peu à peu certaines de nos industries se restreindre, ce sont les salaires ouvriers qui vont baisser dans notre Europe tandis qu'ils ne cesseront de croître dans un autre continent que vous connaissez. Et puis, après cette baisse des salaires ouvriers, ce sera la disparition de certaines industries; ce sera le chômage, chômage encore sporadique aujourd'hui dans l'Europe, mais déjà sur certains points assez intense, assez dangereux pour que nous ayons le devoir, nous autres Européens, d'y réfléchir, et surtout de ne pas nous réjouir des infortunes qui peuvent atteindre un peuple voisin. (*Très bien! et applaudissements.*) Enfin, le chômage se généralisant, ce seront les grandes crises; ce sera l'accueil fait par les déshérités du travail à ces théories néfastes que précisément nous voulons combattre non point par la négation, mais en y substituant une organisation que nous estimons féconde. (*Vifs applaudissements.*)

Et si je passe à l'ordre de l'hygiène, à la protection de l'enfance, à la protection des malades et des vieillards, à la réglementation générale des problèmes de l'hospitalisation, est-ce que la démonstration ne sera pas encore plus facile ?

Il y a dans cette salle beaucoup d'hommes qui, comme moi, sont appelés à administrer leur commune. C'est là, quand on est penché journellement sur cette cellule initiale de la vie d'une nation, quand on a pour mission de se préoccuper de l'instruction et de l'hygiène des tout petits, de la protection de ceux qui souffrent, du soulagement de la misère, que l'on sent le mieux sur cet étroit domaine la communauté d'intérêts et de devoirs de l'humanité. Il n'y a pas tant de façons de souffrir ! il n'y a pas tant de façons d'être malheureux! il n'y a pas tant de façons d'avoir besoin de protection! Et j'estime que s'il est des nations qui devraient enfin donner aux autres l'exemple de pays comprenant qu'ils doivent exécuter en commun leur devoir de

solidarité, ce sont bien celles de l'Europe, la partie la plus ancienne et qui se dit la plus civilisée du monde. (*Vifs applaudissements répétés.*)

J'aborde maintenant l'ordre intellectuel. Vais-je cette fois me heurter à une objection décisive ?

Il a été prononcé à Genève un discours très beau, dont j'ai été très impressionné, par le délégué d'un Etat ami de la France qui est venu exposer sa crainte de voir une Fédération des Etats de l'Europe porter atteinte à l'individualité artistique, littéraire ou scientifique des différents pays.

Quant à l'individualité scientifique, je n'insiste pas. La science, par obligation, est internationale. Mais où j'insiste, c'est sur l'objection visant l'individualité littéraire ou artistique.

Mais non ! Je ne crois pas du tout que cette organisation d'une Fédération d'Europe, que cette substitution à l'anarchie actuelle d'un statut vraiment plus raisonnable et plus cohérent puisse porter atteinte au développement des génies nationaux. Et, sans que je veuille ici poursuivre longuement un développement qui vraiment serait trop facile, ne puis-je pas chercher dans l'histoire quatre exemples au moins qui prouvent qu'en particulier la France a pu, grâce aux échanges intellectuels qu'elle entretenait avec les autres pays d'Europe, renouveler sa tradition et léguer à ses fils un patrimoine artistique ou littéraire plus riche que par le passé ?

Si je consulte l'histoire de notre pays, je demande à quel moment son rayonnement a été le plus grand ? Est-ce aux heures où il s'est étroitement replié sur lui-même, souvent du fait de la nécessité, généralement parce qu'il était accablé sous les impressions de guerres récentes ?

Mais non ! J'aperçois quatre grandes époques, les plus grandes dans l'histoire du développement de notre génie national.

C'est d'abord le Moyen Age, où l'on voit les mêmes thèmes, thème du Roman du Renard où d'autres légendes encore, cheminer de proche en proche à travers l'Europe entière et faire fleurir ici et là les

plus beaux-chefs d'œuvre qui aient honoré les génies des nations.

La deuxième époque est celle de la Renaissance, cette admirable époque du XVI[e] siècle où les Européens cultivés étaient beaucoup plus proches les uns des autres qu'ils ne sont aujourd'hui. On voyait alors rayonner un Erasme, plus grand encore qu'un Voltaire Tous les esprits cultivés d'Europe s'aidaient, s'estimaient, s'aimaient. N'est-ce pas cependant une des époques les plus rayonnantes dans l'histoire de la France?

Un troisième exemple est celui du XVIII[e] siècle, plus attachant pour nous peut-être encore, parce qu'il a répandu à travers le monde toutes les idées dont nous nous réclamons et qui font notre honneur, les idées de justice, d'égalité, de bonté. Je vous le demande, la France a-t-elle été jamais plus grande qu'à cette époque où ses philosophes, reflétant dans leurs œuvres les propres méthodes de notre génie national, en ont étendu les bienfaits à toute l'Europe et ont fait germer jusqu'à ses frontières les plus lointaines des institutions profondément marquées de l'esprit français ?

La quatrième époque enfin fut celle du romantisme, le mouvement le plus généralement européen, celui qui a suscité dans les différents pays de l'Europe les plus belles littératures et les plus expressives des poésies nationales.

Je ne crois donc en aucune façon que la Fédération d'Europe comporte pour nos divers Etats une mutilation de leur génie, qui serait la rançon des sacrifices qu'ils auraient dû faire pour se discipliner soit dans l'ordre économique, soit dans l'ordre social. (*Vifs applaudissements.*)

Ainsi, — excusez-moi d'abréger cet exposé qui veut se restreindre à des vues d'ensemble —, je crois à la fois possible, nécessaire, urgent, ce programme de Fédération européenne dans les divers ordres que je viens d'indiquer. Par amour de mon pays, par fierté pour lui, je voudrais que ce fût la France, dédaignant s'en tenir à une idée théorique qui prît l'initiative de l'inscrire dans un projet précis qui

portât la marque de son génie fait de clarté et de bonté, car il est du destin de la France de clarifier les idées qui sont ensuite à l'usage des autres nations et du monde. (*Vifs applaudissements.*)

J'affirme ici que, dans cette façon de comprendre et d'aimer son pays, il y a un patriotisme qui vaut bien celui qui consiste à hurler par les rues, à surexciter les amours-propres en faisant croire que, par la force, une nation peut tout vaincre. (*Vifs applaudissements répétés.*)

Et maintenant, messieurs, n'y a-t-il pas contre ce plan des objections? Il y en a et, loyalement, du moins je le crois, je les veux dire.

Il y a d'abord ce que j'appellerai l'objection américaine. On nous dit :

« Prenez garde! Vous voulez fédérer les Etats d'Europe. Votre projet d'union créera un danger plus grand que le danger présent. Vous allez former un bloc qui, le cas échéant, risquera de s'opposer au bloc américain. »

Eh bien, j'ai le plaisir de constater que cette vue n'est pas celle des hommes éclairés des Etats-Unis.

JOSEPH CAILLAUX. — C'est tout à fait exact.

EDOUARD HERRIOT. — Si vous vous êtes donné la peine de suivre les articles que la presse américaine a publiés au lendemain des entretiens de Genève, vous avez pu voir les hommes les plus qualifiés de la grande République américaine, et je les en remercie du haut de cette tribune, se prononcer en faveur du projet français. Je rappelle en particulier les encouragements que M. le sénateur Borah a donnés à cette idée. Je rappelle tel journal disant : « Depuis le projet Wilson, c'est le plus grand projet qu'on ait soumis aux peuples d'Europe.

C'est qu'en effet, si nous ne prétendons pas — car je m'élève encore une fois contre cette assimilation qui serait une faute — faire les Etats-Unis d'Europe, nous avons cependant bien le droit d'imiter l'institution panaméricaine. Qu'ont fait les Américains? Ils ont fini, après bien des difficultés, par réaliser,

au moins pour partie, l'idée de cet éminent homme d'Etat qui, après avoir donné l'indépendance aux Etats de l'Amérique du Sud, a voulu leur donner la sécurité : je parle de Bolivar, car la première idée de la Société des Nations fut bien dans l'esprit de cet homme qui, en 1826 si j'ai bonne mémoire, voulut fédérer les Etats qu'il avait libérés.

L'idée a longtemps sommeillé, mais elle a fini par fructifier. L'année dernière, dans une Conférence tenue à La Havane, les Etats de l'Amérique du Nord et ceux de l'Amérique du Sud se sont concertés ; ils ont décidé de créer un organisme permanent du type de celui que je voudrais voir créer au début en Europe. Dès maintenant, je crois pouvoir dire que, grâce à la constitution de cet organisme, de grands projets, tel que le projet de construction d'un chemin de fer de New-York à Buenos-Ayres, sont en très bonne voie de réalisation. Les Etats de l'Amérique du Sud sont arrivés à ce résultat malgré la conception un peu spéciale que les Etats-Unis du Nord se font du libre échange. (*Applaudissements.*)

Je ne crois donc pas que l'objection américaine soit valable. En tous cas, nul citoyen des Etats-Unis ne peut nous reprocher de vouloir faire pour notre Europe ce que l'Amérique a fait pour elle-même. D'ailleurs l'Amérique est intelligente ; elle est débarrassée des vieux préjugés de notre continent ; elle comprend fort bien qu'elle a même intérêt à avoir loin d'elle une Europe unie, laborieuse, prospère, plutôt qu'une Europe constamment soumise à des agitations. En vérité, je ne crois pas à l'importance de l'objection américaine. (*Nouveaux applaudissements.*)

Je ne crois pas davantage à l'importance d'une autre objection qu'on peut appeler l'objection britannique.

Lors des deux interventions de M. Briand, le 5 et le 9 septembre, une partie de la presse britannique s'est enflammée. Un certain nombre de publicistes anglais, ou de langue anglaise, ont dit :

« Nous sommes opposés à ce projet. Nous ne vou-

lons que nous intéresser aux affaires de l'Europe. Nous avons assez fait pour elle dans le passé ; nous ne voulons plus recommencer. Nous sommes les membres d'un immense Empire, qui a des territoires dans toutes les parties du globe, qui a des intérêts sur toutes les mers, et il nous suffit de réaliser notre unité impériale. »

Nous avons reconnu dans ces paroles la phrase qui jadis était tombée des lèvres d'un illustre homme d'Etat anglais, opposant aux conceptions de l'école libérale de Manchester sa théorie de l'impérialisme qu'il résumait en ces termes : « Il nous faut jeter sur les épaules de la vieille mère-patrie anglaise un large et impérial manteau. »

Oui ! Admirable conception ! L'Angleterre, Venise mondiale, avec tous les océans pour canaux ! Mais regardons la réalité. Voyons avec quelles difficultés s'applique dès maintenant ce programme.

Je m'adresse aux hommes qui pensent, avec tous les démocrates, que nous avons le plus grand intérêt à la prospérité de l'Angleterre, vieille tutrice des idées de démocratie et de liberté. Mais précisément parce que nous lui sommes attachés, parce que nous croyons à l'importance et à la nécessité de son rôle, nous lui disons : « Vous savez bien que votre conception est plus facile à formuler dans les mots qu'à réaliser dans les faits. »

Remarquez d'ailleurs ce qui s'est passé même à Genève : alors que des publicistes anglais se répandaient en déclarations de ce genre, les ministres responsables tenaient un tout autre langage.

Préoccupé du problème anglais du chômage, le Ministre des Affaires étrangères, M. Henderson, demandait qu'on étudiât les questions de répartition et de rémunération du travail ainsi que celle de l'émigration.

Un autre homme d'Etat anglais, le Ministre du commerce, M. Graham, demandait qu'on mît à l'étude le problème de la répartition en Europe de cette matière essentielle qu'est le charbon et qui est, pour l'organisation économique de l'Angleterre, non pas un adjuvant, mais un élément de première néces-

sité. Et ce matin encore vous avez pu lire, dans les journaux, des informations venant de Genève, disant que les suggestions anglaises étaient parvenues au Comité qui travaille en ce moment pour le compte de la Conférence économique.

Ainsi, quoi que disent certains écrivains attachés à la vieille tradition impériale ou impérialiste, je suis convaincu pour ma part que l'Angleterre ne peut pas se désintéresser de la Fédération européenne. Elle y a sa place ; elle la prendra. Déjà, quand on étudie ces cartels de l'azote ou de l'acier dont je vous parlais tout à l'heure, on voit les négociations poursuivies par les industriels anglais, et, quand l'ndustrie anglaise sera plus cartellisée qu'elle n'est à l'heure présente, il est probable que l'Angleterre entrera à son tour dans ce grand accord européen. (*Vifs applaudissements.*)

Ainsi, ni l'objection anglaise, ni l'objection américaine ne me retiennent. Il en est une dernière que j'aborde avant de terminer. On dit encore :

« Prenez garde! Avec cette conception, n'allez-vous pas faire échec à la Société des Nations ? Nous avons déjà la Société des Nations ; elle doit être le centre de tout. Si maintenant vous créez un organisme nouveau, n'allez-vous pas compliquer sa tâche, la travestir ? »

Je réponds : non ! nous allons la simplifier.

Si la Conférence économique de Genève, en 1927, n'a pas réalisé nos espoirs, ce n'est pas que les représentants des Etats y aient manqué de clairvoyance ou d'activité : c'est qu'on ne peut pas, du premier coup, accorder les intérêts économiques de l'Uruguay et de la Finlande, de l'Irlande et de l'Australie ; plus encore, si vous voulez, les intérêts de l'Inde avec ceux d'une République quelconque de l'Amérique du Centre. Il faut procéder par étapes.

La Fédération européenne jouera dans la Société des Nations le même rôle que joue à l'heure présente la Fédération panaméricaine, et elle ne sera pas plus un obstacle pour la Société des Nations que la Fédération panaméricaine n'en est un. (*Vifs applaudissements.*)

Messieurs, j'ai terminé. J'espère ne pas avoir été trop long. (*Non! non!*) J'ai abrégé cet exposé le plus possible, tout en voulant vous soumettre, comme il convenait, l'ensemble du problème, et je conclus.

Ainsi que je l'ai dit dès mes premières paroles, la Fédération européenne, dont on n'a parlé encore à ma connaissance que d'une façon sommaire, correspond à une possibilité et à une nécessité.

Je voudrais que mon Parti fût le premier à en exposer le programme, non pas dans ce sentiment pédant que ce programme ne peut pas être modifié, mais avec l'espoir qu'il puisse servir aux études qui vont se poursuivre. C'est pour cela qu'il est utile que nous disions dans le détail quelles sont sur ce sujet nos idées et nos conceptions.

J'ajoute, après tant d'observations tirées du réalisme le plus étroit, que ce devoir nous est commandé par notre foi dans la nécessité d'organiser l'Europe et le monde, pour leur donner la paix.

On a déjà fait bien des projets. Certes, ce n'est pas un sentiment nouveau, au lendemain des grandes crises, que de réclamer éperdûment la paix ! Après toutes les grandes catastrophes, des écrivains généreux formulent la même espérance ; et puis, lourdement, l'humanité retombe dans les entraves de son passé.

Il en est ainsi depuis le fond des âges. Il en est ainsi depuis ces conflits armés, si souvent féroces, qui mirent aux prises, dans les régions de l'Egypte, de la Mésopotamie, de la Syrie, ces peuples que nous considérons comme étant un peu à l'origine de notre histoire. Et, dans les monuments que nous conservons de ces temps-là, nous croyons s'élever à la fois cette immense protestation, ce lamentable cri de détresse, et aussi cette magnifique espérance. (*Très bien ! très bien ! et applaudissements.*)

Ce cri, cette espérance, ne les voyons-nous pas exprimés dans la Bible par la voix de ceux qui s'appelaient les prophètes et dans les œuvres de qui, lorsque je me penche sur elles, je trouve tant de sentiment humain ? C'est là que, pour la première fois, on entend tressaillir cette conscience humaine

douloureusement éplorée qui réclame que le jour vienne enfin où chaque Nation pourra s'asseoir « sous sa vigne », « sous son figuier » ; vous vous rappelez peut-être ces termes : « où les épées seront transformées en hoyaux » ! (*Vifs applaudissements.*) Faut-il que ce soit un homme de ma conviction, de mon opinion, qui vienne rappeler ici la grandeur, la solennité de ces textes, et qui vous dise avec quel respect nous-mêmes nous devons les méditer ! (*Applaudissements répétés.*)

Eh oui ! je vous le dis, cette plainte a traversé les âges, reprise de crise en crise, de douleur en douleur ! et vous savez si les peuples en ont connues ! (*Très bien ! très bien !*)

Et puis, cette dernière guerre est venue. Et des hommes se sont levés qui, sous la raillerie, puisqu'il faut qu'il en soit ainsi, sous l'insulte, sous la calomnie, sous la menace, ont essayé de faire enfin de la promesse éternelle une vivante réalité. Comment se fait-il que ces idées n'aient pas pu traverser les frontières étroites des partis ! Comment se fait-il que ces idées n'aient pu émouvoir même les hommes d'opinions opposées, surtout s'ils sont jeunes et s'ils considèrent que c'est pour eux, pour les épargner, pour ménager ce qu'il peut y avoir en eux de futur génie, ou ce qu'il y a tout au moins de vie, que nous travaillons ainsi, que nous parlons ainsi, que nous nous exposons ainsi aux risées des pédants et des professionnels d'une diplomatie dont les traditions ne suffisent point à réaliser notre projet. (*Vifs applaudissements répétés.*)

Après avoir pris notre point de départ sur la terre, nous élevant à la fin de ce débat au-dessus de l'enceinte même de notre Parti, nous demandons que ce nouveau pas soit fait vers la paix, et, dans cette ville de Reims, nous le demandons avec solennité.

Ceux d'entre vous qui sont venus ici par la route. et je voudrais le dire sans prononcer aucune parole qui pût exagérer ce qu'il y a déjà de si tragique dans ma pensée, ont vu chemin faisant, sur la droite et sur la gauche, les raisons silencieuses, mais pres-

santes, qui donnent à mon intervention tant de significations, je l'espère, à vos yeux et tant de valeur.

A ces hommes qui dorment d'un éternel sommeil, qui sont partis un jour abandonnant tout ce qu'ils avaient, je ne dis pas de richesses — ce n'est rien ! — mais d'affection, de tendresses, d'espérances, on a dit : « Cette guerre sera la dernière de toutes. Mourez en paix ! »

Que ce soit du moins notre honneur de vouloir que ce serment solennel soit par nous défendu, et qu'au moins nous n'ayons rien négligé de ce que peuvent atteindre les forces humaines pour en faire, au bénéfice de l'Europe d'abord, ensuite à l'avantage du monde, une vivante et consolante réalité. (*Vifs applaudissements prolongés. — Les membres du Bureau entourent M. Edouard Herriot et le félicitent. — Tous les congressistes, debout, lui font une ovation enthousiaste.*)

M. J.-L. Dumesnil. — Nous demandons que, sans attendre l'impression du volume qui reproduira les débats de notre Congrès, le discours de M. Herriot fasse l'objet d'une publication spéciale. (*Très bien !*)

M. le Président. — Je mets aux voix la proposition de M. Dumesnil.

(Cette proposition est adoptée.)

M. le Président. — La parole est à M. Julien Durand.

M. Julien Durand. — Je réponds à l'appel que m'a adressé tout à l'heure M. Montigny. Il a rappelé qu'au mois de septembre j'étais allé en Allemagne, sans mandat officiel, pour essayer de comprendre ce qu'il y a dans l'âme et dans le cœur de nos voisins de l'Est, avec lesquels nous désirons malgré tout contribuer à bâtir l'édifice magnifique somptueusement évoqué par M. le président Herriot.

Jamais je n'ai senti autant la difficulté de ma tâche. Ce n'est pas que, dans un médiocre sentiment d'amour-propre, je puisse craindre de prendre la

parole après cet orateur prestigieux qui sait inclure les pensées les plus profondes dans les formes les plus éblouissantes. Dans la forêt normande (*sourires*), à côté des grands chênes, il y a place pour le plus modeste arbrisseau. Je veux simplement confirmer les déclarations qu'il a faites, lui, grand homme d'Etat, par les indications d'un homme qui est allé là-bas, qui s'est efforcé de rencontrer des hommes de tous rangs, des commerçants, des industriels, des ouvriers, des travailleurs, tout ce qui constitue l'armature d'une société et essayer de vous dire ce qu'il m'a semblé qu'on pouvait espérer.

Ce mot d'espérance, je veux le mettre au début de cette déclaration, parce que c'est avec une espérance profonde que je suis revenu d'Allemagne. C'est elle que je voudrais faire propager à l'assemblée démocratique qui m'écoute.

Lorsque des hommes comme Herriot envisagent dans l'abstraction la Fédération des Etats européens, une question vient tout naturellement à l'esprit : Que pensent ces hommes auxquels vous nous dites de nous adresser ? Qu'ont-ils dans l'âme et dans le cœur ? C'est qu'en effet nous, républicains et démocrates, nous avons le sentiment inquiet qu'il n'est possible de nous entendre qu'avec d'autres républicains. Est-ce que, là-bas, la tourmente a bien déraciné tout ce qu'il pouvait y avoir d'impérialisme détestable ? Nous trouvons-nous en présence d'une démocratie sinon en tous points comparable à la nôtre, du moins avec laquelle nous puissions raisonnablement entrer en conversation et parler le même langage d'esprit et de cœur ? Avons-nous la possibilité de nous comprendre ?

Eh bien, tous ceux qui ont connu l'Allemagne d'avant-guerre et qui connaissent celle d'après-guerre reconnaissent, quand ils sont de bonne foi, que des changements profonds sont survenus dans l'âme allemande. Certes, la question est complexe. Il faut se garder de généraliser et de tirer de certains faits précis des déductions trop larges. On

peut cependant marquer un certain nombre de précisions. Je voudrais le faire, dans le double sentiment de bien servir la cause de la paix à laquelle nous sommes si passionnément attachés et de servir modestement notre France immortelle pour la grandeur de laquelle nous avons, il n'y a pas si longtemps combattu. (*Applaudissements.*)

J'ai l'impression que la démocratie est définitivement fondée en Allemagne, et j'en tire les indications dans l'ordre d'idées développé par M. Montigny. Il vous a fait remarquer que l'Allemagne s'était donné au Gouvernement social-démocrate, associé aux populistes, tous partis attachés à la République nouvelle. J'en tire également l'indication du fait qu'un homme comme Eberts, le premier président de la République allemande, est respecté par tous, et que le président actuel, dont le passé est cependant lourdement chargé, Hindenburg, mais qui est résolument attaché à ses fonctions, est unanimement respecté.

Bien entendu, quand on parle de la paix du monde en Allemagne, vous entendez des attaques violentes et injurieuses dirigées non seulement contre l'idée de la République, mais aussi contre la France. Mais il faut dégager une moyenne, et je crois que les idées de République et de démocratie ont pénétré dans les âmes, et y ont poussé des racines profondes qu'on n'arrachera pas sans un bouleversement que rien ne fait prévoir pour le moment. (*Applaudissements.*)

On a justement représenté l'Allemagne avant la guerre comme une grande nation dont l'industrie essentielle était celle de la guerre et sur laquelle pesait un militarisme dur et dangereux. En est-il encore de même ? A ce point de vue encore, je crois que des transformations sont intervenues en Allemagne. Bien entendu, l'état-major allemand s'efforce de tirer de ses possibilités le maximum d'organisation militaire, et c'est le rôle de nos contrôleurs d'éviter tout abus à cet égard. Cependant, il est important de noter un fait, sur lequel les Allemands avec lesquels je me suis entretenu ont attiré mon attention par-des-

sus tout, à savoir qu'il n'y a plus de service militaire obligatoire en Allemagne. Certes, les 100.000 hommes autorisés pourront former des cadres excellents. Mais ne croyez-vous pas qu'il est important que l'ouvrier, que le paysan ne soient pas soumis, comme ils l'étaient avant la guerre, à cette discipline de fer qui en faisait des sortes de bêtes passives dans la main de leurs chefs ? Cet état d'esprit a disparu avec la suppression de la vie de caserne. »

Bien entendu, tous ces hommes sont par-dessus tout, de bons Allemands.

M. Joseph Caillaux. — Heureusement !

M. Julien Durand. — Mais nous aussi, ne sommes-nous pas de bons Français, passionnément attachés aux intérêts de notre Nation ? Faut-il déduire du fait que ces hommes, avec leur ténacité et leur persévérance allemandes, sont tout dévoués au triomphe de certaines revendications, qu'il n'est possible de rien entreprendre ? Certes non !

Je résume donc en quelques formules les constatations que j'ai faites.

Il y a certainement, dans les masses profondes d'Allemagne, un désir de rapprochement avec la France. Ce n'est pas dans les milieux industriels et économique que ce désir est le moins fort, et cela pour une raison très simple : l'Allemagne a besoin de capitaux. L'Allemagne a investi, lors de l'inflation, tous ses capitaux disponibles dans son industrie, dans ses routes, dans ses canaux, dans ses chemins de fer. Ne trouvant pas en Amérique, comme auparavant, les concours financiers dont elle a besoin, elle se tourne vers la France en lui demandant une collaboration qu'il n'est pas dans notre esprit de lui refuser si, bien entendu, nous trouvons dans un autre domaine la compensation des sacrifices que nous pouvons faire à cet égard. (*Applaudissements.*)

Voilà donc les deux éléments du problème : nous nous trouvons en présence d'hommes qui veulent bien

venir vers nous, mais qui ne perdent jamais de vue leurs intérêts. Eh bien ! faisons de même : ayons le même désir de rapprochement, mais restons attachés aux intérêts de notre Patrie. Notre conduite est donc toute tracée, à condition que nous ayons une politique claire. Nous ne devons pas donner à l'Allemagne l'impression de fléchissements successifs qui nous poussent tantôt vers la rudesse pour nous diriger ensuite vers la mollesse.

Nous avons trop souvent donné l'impression de ne pas savoir exactement ce que nous voulons. Il en a été ainsi pour la Rhénanie, de sorte que, lorsqu'on a parlé de possibilités d'évacuation, il est apparu en Allemagne que cette évacuation résulterait non pas de notre bonne volonté, mais d'une pression anglaise ou belge. Sachons donc voir clair et dire ce que nous voulons. Lorsque nous voyons une possibilité de sacrifices, disons-le, et lorsque nous pensons qu'un sacrifice n'est pas possible, disons-le également.

Toutes les questions entre la France et l'Allemagne doivent se traiter de cette manière, non pas sur le plan de la sentimentalité, mais en se parlant face à face après avoir mûrement réfléchi, avec la volonté bien arrêtée de ne consentir des sacrifices que dans la mesure des intérêts de la Patrie et de sa prospérité, et jusqu'au point où sa défense nous permet d'aller. (*Applaudissements.*)

La formule par laquelle je voudrais terminer est bien simple. Nous ne devons avoir ni une confiance aveugle, ni une défiance systématique. Nous devons examiner nos possibilités, nous devons surtout connaître ceux auxquels nous avons à faire, car l'une des faiblesses des possibilités de paix européenne, c'est que les peuples ne se connaissent pas suffisamment entre eux.

Si l'on veut que Français et Allemands se rapprochent, il ne suffit pas d'émettre des vœux et de prononcer des discours ; il faut que Français et Allemands profitent de toutes les occasions pour se rencontrer, pour apprendre à se connaître, pour savoir

ce que les uns et les autres ont dans l'esprit. On réaliserait même une grande œuvre si, fréquemment, on faisait venir de jeunes Allemands en France et on envoyait de jeunes Français en Allemagne.

Permettez à un homme qui a quelque pratique des affaires de vous dire qu'il n'est pas d'exemple que des hommes de bonne volonté et de bonne foi, séparés par un litige, ne puissent arriver à une solution raisonnable lorsque, dans un désir réciproque d'entente ils ont échangé leurs arguments et leurs objections. Il importe donc, à mon sens, de créer l'atmosphère de paix que nous désirons, non seulement par des paroles comme celles que nous prononçons aujourd'hui, mais par des rencontres fréquentes qu'il vous appartient de préparer.

Nous devons en arriver là. C'est une nécessité. M. Herriot se demandait tout à l'heure pourquoi ce cri de misère qui surgit après chaque guerre n'avait pas déterminé la conscience humaine à faire trève au malheur et pourquoi la paix n'était pas instaurée dans le monde. Au cours de notre pauvre histoire, les événements se sont renouvelés, toujours les mêmes, et les civilisations les plus brillantes se sont effondrées les unes après les autres parce que le progrès scientifique montait comme une fusée dans le ciel tandis que la conscience morale du monde continuait à se traîner dans les bas-fonds.

Il faut aujourd'hui créer enfin cette conscience. Voilà la grande vérité qu'il faut répandre. Et s'il nous est permis, à nous qui sommes les héritiers des grandes paroles de fraternité prononcées à travers les âges, d'évoquer une parole célèbre, nous dirons, dans un cri d'espérance : « Paix dans le monde aux hommes de bonne volonté ! » (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — Pour clôturer ce débat, je suis saisi de la motion suivante présentée par MM. Jean Montigny et Jacques Kayser :

« Le Parti Républicain Radical et Radical-Socialiste :

« Affirme sa fidélité à la Société des Nations et au protocole élaboré en 1924 à Genève ;

« Reste convaincu que, jusqu'à la mise en vigueur de celui-ci, la paix européenne doit être avant tout garantie par le maintien d'une entente amicale avec la Grande-Bretagne et par le rapprochement franco-allemand ;

« Constate que sa doctrine, son programme en matière extérieure, se sont imposés de plus en plus aux gouvernements et jusqu'aux partis qui les ont le plus violemment combattus ; l'action extérieure de M. Briand ne laissant pas cependant d'être gênée et ralentie par la pression des éléments de droite de sa majorité ;

« Approuve pleinement le projet d'une organisation fédérale des Etats européens ;

« Emet le regret que la situation de la France ait été affaiblie à La Haye par des erreurs de préparation et de méthode qui ont imposé, finalement, des sacrifices nouveaux ;

« Affirme sa résolution de poursuivre la liquidation des problèmes légués par la guerre en prenant pour base les accords de La Haye et le plan Young, sous réserve de l'établissement d'un droit de contrôle des gouvernements ou de la Société des Nations sur la Banque des Règlements internationaux ;

« Rappelle que ces règlements nécessaires, comme l'adhésion sans réserve à l'arbitrage général obligatoire et la réduction des armements, ne sauraient être assurés que par l'Union des Gauches, étroitement associée au pouvoir. »

Je la mets aux voix.

(Cette motion est adoptée à l'unanimité.)

(A ce moment, M. Edouard Daladier prend place au Bureau, salué par les acclamations de l'assemblée.)

COMMUNICATION DE M. LE PRESIDENT DU PARTI

M. le Président. — Le parole est à M. Daladier, qui désire faire une communication au Congrès.

M. Edouard Daladier. — Je m'excuse auprès de vous de n'avoir pu assiter à votre séance de ce matin et au magnifique débat de politique extérieure qui s'est déroulé cet après-midi. Mais M. le Président de la République m'a fait l'honneur de me convoquer ce matin pour me prier d'assumer la charge de former le nouveau Gouvernement. (*Vifs applaudissements.*)

J'ai pensé, et je le lui ai dit, que dans les circonstances présentes, alors que le Congrès de notre Parti était réuni, j'avais le devoir de me rendre tout d'abord auprès des militants de mon Parti afin de ne ralentir en rien le développement normal de nos travaux et de permettre à notre Congrès national de donner au pays et à l'Europe le spectacle émouvant d'un parti qui a conscience à la fois de sa force et de sa responsabilité. (*Vifs aplpaudissements.*)

J'ai dit aussi que je désirais me conformer strictement aux règles prévues par notre Parti lorsqu'une crise ministérielle est ouverte et qu'un radical est invité à la dénouer, afin que vos représentants réguliers prennent, comme ils doivent toujours le faire en de semblables circonstances, des décisions réfléchies et motivées. (*Nouveaux applaudissements.*)

Mais je tiens à vous dire, quels que soient les événements qui se produiront demain, qu'aucun ne sera plus impresionnant et plus émouvant que le spectacle que vous avez bien voulu me donner hier lorsque, dans un mouvement d'enthousiasme, vous m'avez affirmé votre conviction que je demeurerai fidèle à la doctrine, au programme et au drapeau de notre Parti. (*Vifs applaudissements répétés.*)

M. le Président. — Personne ne demande plus la parole ?...

(La séance est levée à 18 heures 15 minutes.)

QUATRIEME SEANCE

Samedi 26 octobre, matinée

La séance est ouverte à 9 heures 15 minutes, sous la Présidence de M. AIMÉ BERTHOD, Député, assisté de MM. BRIQUET, GRISONI, ARNAUD et MORDRET comme vice-présidents, et de MM. BERMOND, JACOB, le Dr RENAUX et JULIEN, comme secrétaires.

LES QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT

M. AIMÉ BERTHOD, *président*. Nous avons un ordre du jour assez chargé, et je répondrai certainement aux intentions de l'Assemblée en donnant immédiatement la parole à M. André Marie, rapporteur des questions d'enseignement.

M. ANDRÉ MARIE, *rapporteur*. Mesdames, messieurs, votre Commission de l'enseignement, après avoir pris connaissance des vœux et des motions de nos Fédérations relatifs à l'objet de ses travaux, propose à votre approbation la motion suivante :

« Le Congrès,

« Confirmant les déclarations antérieures du Parti et désirant assurer à tous, selon leurs besoins et leurs intérêts, la possiblité d'une instruction générale et professionnelle.

Emet le vœu que se poursuive la défense résolue des idées de laïcité et que s'affirme la protection de l'enseignement public et de ses maîtres, à l'inlassable dévouement desquels il renouvelle son reconnaissant hommage.

« Emet le vœu que des mesures législatives prochaines rendent toujours plus effective l'obligation scolaire, la prolongeant jusqu'à l'âge de quatorze ans, et que des moyens matériels nouveaux assurent à l'enfant les soins et la protection physiques ; qu'enfin sans défaillance, se poursuive la réalisation de l'Ecole Unique.

« Que devienne également et réellement obligatoire l'enseignement post-scolaire à base professionnelle par l'application généralisée de la loi Astier et que le développement de l'Artisanat rural et de l'enseignement ménager, par des écoles ambulantes plus nombreuses, apporte au monde de la campagne le bénéfice de ces réformes ;

« Qu'enfin l'Etat facilite, dans toutes la mesure de ses moyens, l'extension des œuvres post-scolaires laïques et d'éducation sociale, complément indispensable de l'Ecole. »

Dans cette motion, qui résume tous les travaux dont nous avons été saisis, nous avons une fois de plus affirmé les principes incontestables et unanimes de nos Congrès. Le simple rappel de ces principes me permettra de faire devant vous un rapide exposé de la question que nous traitons en ce moment.

En tête même des préoccupations du Parti radical figure toujours, quoi qu'on en dise, un principe primordial, celui de la défense de la laïcité. Nous sommes plus que jamais persuadés de la nécessité, sans cesse proclamée par nous, de l'intangibilité des lois de 1901 et de 1904, et nous ne voulons pas qu'à la faveur d'un apaisement qui ne serait qu'apparent, qui serait purement verbal, renaissent ou se prolongent des luttes contre une école qui est ouverte à tous les enfants, et que soit favorisée une concurrence qui ne tend qu'à distraire les enfants du peuple de nos écoles publiques et à les diriger vers les écoles confessionnelles.

Nous estimons qu'il faut lutter de plus en plus contre les efforts, toujours tenaces, des partisans de la loi Falloux. Nous pensons qu'il est indispensable d'exiger des maîtres de l'enseignement privé les mê-

mes garanties de capacité et de compétence que nous demandons aux maîtres de l'enseignement public.

Nous voulons aussi que soient plus efficacement protégés les maîtres de notre enseignement public qui sont journellement, vous le savez, l'objet d'attaques dont il leur est difficile, pour ne pas dire impossible, de poursuivre individuellement la répression.

Nous pensons qu'il est temps de réagir au sujet de questions telle que la gémination, qui a donné de si excellents résultats en matière d'instruction et d'éducation, et sur laquelle des pamphlets réactionnaires débordent d'injures. On a voulu voir dans la gémination je ne sais quel mélange des sexes, et, négligeant les heureux résultats qui en ont découlé pour les enfants, on est allé jusqu'à dire que c'était la lèpre de l'école laïque. C'est notre devoir d'assurer la protection des maîtres, qui se penchent sur les enfants avec un dévouement inlassable, et dont l'œuvre, pour reprendre le vers de Verlaine, « est une œuvre de choix qui vaut beaucoup d'amour ». (*Applaudissements.*)

Lorsque nous aurons défendu et protégé l'école laïque, nous aurons le droit de nous tourner vers les améliorations nécessaires.

La première est de rendre effective l'obligation scolaire. C'est l'un des soucis dominants de nos chefs les plus aimés et respectés. Des travaux parlementaires du Président Daladier, d'Edouard Herriot, de François Albert, ont signalé l'insuffisance de l'obligation scolaire. Et, pour ne viser que les travaux parlementaires les plus récents, qu'il me soit permis de souligner l'intérêt d'une proposition de loi due à l'initiative de M. Aimé Berthod, président de cette séance, et de notre collègue, M. Vernay, député de la Loire, qui demande qu'en cas de carence du contrôle vigilant de la commission municipale scolaire, comme il arrive trop souvent dans nos communes, l'autorité de l'inspecteur de l'enseignement primaire se substitue à l'autorité paternelle défaillante, et qu'elle s'exerce d'abord par l'admonestation, puis, en cas de récidive, ce à quoi on n'assiste pres-

que jamais dans le système actuel, par une sanction légale. (*Applaudissements.*)

Lorsque nous aurons ramené vers les écoles tous ceux qui s'en évadent grâce à la négligence ou à la faiblesse de certains parents, nous demanderons que l'obligation scolaire se prolonge et s'étende jusqu'à l'âge de 14 ans.

Nous avons été saisis d'un vœu d'un de nos camarades de la Seine demandant que la durée de la scolarité s'étende non pas jusqu'à 14 ans, mais jusqu'à 15 ans. Pourquoi votre Commission vous propose-t-elle de vous en tenir à l'âge de 14 ans ?

Nous nous sommes arrêtés à ce chiffre parce que les conventions internationales signées à Genève ont prévu que les employeurs, industriels ou commerçants, ne devraient pas prendre à leur service des enfants au-dessous de 14 ans. La France, qui devrait être en ce domaine au premier plan des nations civilisées, se trouve dans l'impossibilité matérielle de ratifier ces conventions, parce que, l'obligation scolaire ne s'étendant actuellement que jusqu'à 13 ans, l'enfant se trouverait pendant une année livré à lui-même, à l'école buissonnière, à l'âge où le guettent tous les dangers de l'adolescence.

Voilà la seconde réforme qui s'impose à l'activité de notre Groupe parlementaire.

Mais, à mesure qu'on prolonge l'âge de la scolarité, il nous faut penser aussi aux parents qui, en raison des difficultés de l'existence, ont besoin de la collaboration pécuniaire des enfants. Tel était déjà le souci des grands initiateurs de notre enseignement public, les Jules Ferry, les Duruy. Si l'on retient plus longtemps l'enfant à l'école, il faut prévoir pour les parents, ainsi privés d'un gagne-pain, les secours indispensables, et je pense que vous serez unanimes à penser qu'il n'est pas de meilleur moyen d'assurer à l'enfant la protection physique et à sa famille l'aide dont elle à besoin que de faire voter par nos assemblées parlementaires la proposition de loi Edouard Daladier sur les conseils d'école, ces conseils qui grouperont les représentants des maîtres et des fa-

milles, et qui, ayant la personnalité civile, pourront recevoir des dons et distribuer des secours à bon escient. (*Applaudissements.*)

Obligation scolaire effective, prolongation de l'âge de scolarité jusqu'à 14 ans, création de conseils d'école pour la surveillance matérielle de l'enfant et l'assistance aux parents, telle est l'œuvre parlementaire de demain.

Lorsque seront acquises ces réformes qui sont d'ordre législatif, il importera de réaliser cette grande réforme sur laquelle on a tant épilogué à la faveur d'une confusion de mots, qui doit s'accomplir normalement, en silence, avec le seul concours financier du Parlement, je parle de l'école unique.

Ce n'est pas dans ce Congrès que j'aurai à insister longuement sur cette réforme que vous connaissez tous, que tous les partis démocratiques réclament avec une constante et unanime énergie. Toutefois, vous ne serez certainement pas insensibles à cette excellente définition qu'en donnait un de nos amis dans une revue récemment parue :

« L'école unique que veulent les partis démocratiques, c'est l'école égalitaire. On n'en considère ni la qualité, ni l'objet. Ce sont des bancs sur lesquels on veut que tous les citoyens puissent s'asseoir pareillement, parce qu'ils sont libres, égaux et fraternels. Quand bien même les formes secondaires et supérieures de l'enseignement seraient aussi inutiles que le jeu de quilles, c'est un luxe dont on ne doit écarter aucun membre de la communauté s'il lui plaît d'y goûter et s'il y excelle. A plus forte raison si leur fréquentation confère un prestige ou un bénéfice, prestige de bourgeoisie et bénéfice d'accès aux carrières libérales, où l'homme est son maître, où il travaille pour soi, où il devient un chef. Privilège intolérable s'il vient de l'argent ou s'il le suit; bienfait précieux s'il est dû au don naturel de l'enfant ou même à sa ténacité. Il s'agit d'une Nuit du 4 août de la noblesse d'argent. L'école unique, c'est l'unité du droit à l'école. »

Ces principes, qui sont les nôtres, et qui vivent

autant dans nos esprits que dans nos cœurs, nous en souhaitons et nous en voulons très fermement la réalisation. Et ce n'est pas au sein du Groupe parlementaire qu'une voix pourra jamais s'élever contre cette indispensable amélioration. (*Applaudissements.*)

Une fois assurée la sélection des intelligences par le fonctionnement de l'école unique, il faudra aussi nous préoccuper, ainsi que nous y convie si légitimement le dernier Congrès de la C. G. T., de l'enseignement des masses. Et c'est alors la nécessité de donner à celui à qui l'école unique n'a pas permis d'arriver aux plus hauts sommets, la possibilité de vivre décemment par un enseignement complet et approprié; c'est la nécessité d'un enseignement post-scolaire à base professionnelle; c'est la nécessité de la généralisation de cette loi Astier qui a déjà donné de si heureux résultats, mais qui, il faut bien le dire, n'a pas encore pénétré jusqu'au fond de nos cantons ruraux dans lesquels il sera sans doute un jour nécessaire d'instituer, comme l'a demandé M. Daladier, ces cours complémentaires cantonaux obligatoires qui assureront l'enseignement des adultes et qui regrouperont autour de l'école, dont il ne faut pas que les citoyens s'éloignent, tous ceux auxquels il n'est pas loisible de recevoir l'enseignement dans des établissements urbains sans déplacements longs et coûteux. (*Applaudissements.*)

Ainsi, nous aurons préparé pour la France des citoyens conscients et éduqués : les uns, par la sélection, pouvant parvenir aux plus hauts sommets de la démocratie sans autre limite que celle de leur intelligence et de leur mérite; les autres trouvant dans l'application généralisée de la loi Astier les possibilités de bien vivre et de faire vivre les leurs.

C'est à cet avenir meilleur que votre Commission vous convie. Si j'ai rappelé ces principes, c'est qu'il est bon de souligner que, de congrès en congrès, notre grand Parti n'a cessé de prêcher les améliorations nécesaires pour que nos générations connaissent un peu plus de bonheur.

Hier Mme Schreiber se penchait avec une attention

toute maternelle sur le sort des enfants assistés. Hier M. Durafour sollicitait pour le travailleur qui peine la consolation d'un peu de justice sociale. Vous vous préoccupiez avec eux d'apporter aux humbles l'aide matérielle nécessaire à leur existence. Aujourd'hui, dans le développement harmonieux de nos travaux, nous nous soucions d'assurer à tous cette éducation de l'intelligence qui est encore la plus sûre garantie du maintien de notre régime républicain. Ce faisant, nous aurons montré notre compréhension de cette parole profonde d'Anatole France : « C'est avec l'amour et c'est avec la science qu'on fait le monde » (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — Je suis certain d'être votre interprète en adressant nos remerciements à notre rapporteur, qui vient de nous exposer d'une façon si complète et si précise les idées auxquelles notre Parti est particulièrement attaché.

La parole est à M. Blanconnier.

M. Blanconnier (Vendée). — J'aurais voulu présenter au Congrès, sur les questions d'enseignement, une étude approfondie. Le fait que la Fédération radicale de la Vendée, que je représente ici, a été tout récemment constituée, au début d'octobre, ne m'a donné le temps de préparer ce travail.

Les questions d'enseignement tiennent une place toute particulière dans les préoccupations de notre Fédération. C'est que la région de l'Ouest a mérité d'être appelée l'une des deux pinces (l'autre, c'est l'Alsace) de la tenaille qui doit servir à étrangler l'idée laïque en France. Vous décrirai-je la détresse de nos populations de l'Ouest? Vous connaissez certainement la pression cléricale qui y est exercée sur les écoles. D'excellents vendéens sont obligés de quitter le département, comme les protestants furent obligés de quitter la France après la Révocation de l'Edit de Nantes. Je pourrais vous citer le cas d'un malheureux père de famille de la Loire-Inférieure, persécuté par une marquise, obligé d'abandonner sa ferme et de quitter la région après de vaines démar-

ches pour retrouver du travail. C'est vous dire l'état d'esprit qui règne dans cette région.

Mais, voulant me tenir sur le terrain de l'enseignement, je veux attirer l'attention de M. le Rapporteur, avec qui je tiens à déclarer que je suis entièrement d'accord, sur quelques points qu'il n'est peut-être pas inutile de préciser.

Notre rapporteur a proposé que la scolarité obligatoire soit étendue jusqu'à l'âge de 14 ans. J'y consens. Mais sera-t-elle seulement obligatoire sur le papier? Mieux vaudrait la maintenir jusqu'à 13 ans, et qu'elle soit effective.

D'autre part, nous voyons depuis quelques années, dans nos départements de l'Ouest, s'ouvrir en nombre inquiétant des écoles qui s'intitulent écoles privées laïques et qui ont recours à des maîtres qui s'appellent vicaires instituteurs. S'agit-il en réalité de laïques, ou de membres du clergé?

A Rennes, j'ai eu le plaisir de faire adopter par le Congrès régional de l'Ouest une motion tendant à interdire le droit d'enseignement aux membres du clergé, en vertu du vieil adage : « Chacun à sa place », l'instituteur à l'école, le curé à l'église.

A Toulouse, en juillet 1928, au Congrès de la Ligue des Droits de l'Homme, Emile Kahn, du parti socialiste, a fait également adopter un ordre du jour portant interdiction de l'enseignement pour les membres du clergé, non seulement dans l'enseignement primaire, mais aussi dans l'enseignement secondaire.

Cette idée pourrait être reprise par notre Congrès, à l'occasion de ce débat.

Enfin, il existe deux lois dont nous devons demander l'abrogation : ce sont la loi du 15 mars 1850 due au comte de Falloux, et la loi du 21 juin 1865, qui accordent des privilèges aux membres de l'enseignement secondaire. Dans une commune de Vendée de 800 habitants, le clergé vient d'ouvrir une école d'enseignement secondaire. Les besoins de cette commune ne justifient pas une création aussi importante. Elle n'a été décidée par le clergé que parce que la loi de 1850 et celle de 1865 lui permettent d'avoir pour

collaborateurs des maîtres qui n'ont aucun diplôme.

La revue hebdomadaire « La Lumière » relate dans son numéro du 29 janvier dernier que le Congrès de Nancy du parti socialiste s'est prononcé pour la défense vigoureuse d'un programme d'action laïque. Le Parti radical ne peut faire moins dans son Congrès de Reims, et je demande au rapporteur de bien vouloir demander, dans ses conclusions, l'abrogation des derniers vestiges de la loi Falloux du 15 mars 1850 et de la loi du 21 juin 1865. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Nous sommes entièrement d'accord avec M. Blanconnier sur les différents points qu'il a signalés. Mais notre rapporteur les a visés d'une façon générale dans son exposé, et l'abrogation de la loi Falloux et de la loi de 1865 ainsi que les mesures à prendre pour la défense de l'école laïque contre les attaques dirigées contre elles, particulièrement en Vendée, sont incluses dans ses conclusions. Je ne crois donc pas nécessaire de modifier les termes de la motion dont il nous a donné lecture, étant entendu qu'elle répond à votre propre pensée et que nous sommes entièrement d'accord avec vous.

La parole est à M· Dassonville.

M. DASSONVILLE (Seine-Inférieure). — Je désire présenter une observation sur un point particulier, la protection efficace des œuvres post-scolaires laïques.

Partout, dans le pays, nos ennemis s'efforcent de fonder des organisations post-scolaires, patronages, sociétés d'éducation physique, sociétés agricoles et autres, où ils entraînent la jeunesse des écoles publiques.

Les œuvres post-scolaires, pour vivre, ont besoin d'argent. Or, il se trouve que le Gouvernement de la République, qui devrait être laïque, soutient plus particulièrement les sociétés confessionnelles. Les subventions sont attribuées, en effet, aux œuvres d'éducation physique dans la mesure où elles font de la préparation militaire. Il en résulte qu'une société laïque, qui groupe un très grand nombre d'enfants mais qui s'occupe principalement de la

culture et de la santé de ses jeunes adhérents, touche du ministère de l'Instruction Publique, après avis du Ministère de la Guerre, une subvention dérisoire, alors que telle œuvre confessionnelle, qui ne compte que très peu d'enfants, mais qui fait valoir la préparation militaire qu'elle leur donne, obtient une subvention importante. Pour modifier ces errements, nous demandons que désormais toutes les subventions de cette nature ressortissent à un seul ministère, celui de l'Instruction Publique, et je prie le rapporteur de vouloir bien ajouter à sa motion une addition dans ce sens.

M. le Président. — Nous sommes entièrement d'accord avec vous. Mais il me semble que votre observation, qui concerne la préparation militaire, serait mieux à sa place dans le débat qui s'instituera cet après-midi sur les questions militaires.

La parole est à M. Weinmann.

M. Weinmann (Algérie). — J'ai écouté avec beaucoup d'attention le très intéressant exposé de M. Marie touchant l'école unique. Mais je me permets de souligner ce que je crois être, dans cet exposé, une lacune.

J'ai présidé récemment un banquet des associations d'anciens élèves d'écoles primaires supérieures, au cours duquel on a parlé de la question de l'équivalence des diplômes. Il se trouve que des jeunes gens de seize à vingt ans, qui ont les dispositions voulues pour poursuivre des études supérieures, se voient refuser l'accès des universités parce qu'ils n'ont pas les diplômes nécessaires. Ne pourrait-on, comme on le fait dans certaines universités des États-Unis, admettre ces jeunes gens à prendre des inscriptions dans les universités, quitte à leur demander de subir avec succès tous les trois mois un examen de passage? Aux Etats-Unis, il y a de grands hommes d'Etat qui ont commencé par être de simples ouvriers, des barmen, des imprimeurs, qui ont pu cependant suivre ainsi les cours des universités et devenir par la suite des personnalités éminentes dans leur pays. Notre

nation démocratique se devrait d'accorder aux jeunes gens qui ont des dispositions pour l'étude les mêmes avantages. Je demande au rapporteur s'il ne croit pas utile d'insérer une disposition de cet ordre dans ses conclusions.

M. ANDRÉ MARIE, *rapporteur*. — J'aurais le plus grand plaisir à donner satisfaction à toutes les demandes, légitimes d'ailleurs, qui m'ont été adressées sur différents points touchant aux questions d'enseignement. Si je ne crois pas pouvoir le faire, c'est qu'au sein de la Commission d'enseignement, nous avons eu le souci de nous limiter sur le terrain de la doctrine. Nous avons pensé que le Congrès devait donner des directives d'ordre général à ses élus au Parlement. C'est pourquoi nous avons volontairement éliminé de ce rapport tout ce qui pouvait apparaître comme étant des questions de détail, si intéressantes soient-elles.

Mais je n'ai pas besoin de dire que toutes les considérations que nos amis viennent de faire valoir ne sont pas perdues de vue et, si je ne crois pas pouvoir les insérer dans les conclusions que je soumets à l'adoption du Congrès, elles seront, bien entendu, retenues par les membres de notre groupe parlementaire qui s'efforceront de les traduire en actes législatifs.

Je vous demande donc de leur faire confiance par avance. Vous savez que s'il est une question sur laquelle il est impossible que les membres du groupe parlementaire puissent avoir l'ombre d'un dissentiment, c'est bien celle de l'enseignement public et de la défense de la laïcité.

En conséquence, je prie le Congrès d'adopter purement et simplement la motion dont je lui ai donné lecture au commencement de ce débat.

M. LE PRÉSIDENT. — Sous le bénéfice des observations de M. André Marie, je mets cette motion aux voix.

(La motion, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.)

M. le Président. — Je suis saisi d'un vœu pré senté par M. Jacob, délégué de la Seine, et qui est ainsi conçu :

« Le Congrès émet le vœu que soient votées rapidement des dispositions législatives tendant à exonérer de droits de douane les objets d'art ancien français rentrant en France, pour remplacer dans une certaine mesure les objets d'art exportés. »

S'il n'y a pas d'opposition, ce vœu est renvoyé pour étude à la Commission de l'enseignement.

LA REGLEMENTATION DE LA PROSTITUTION

M. le Président. — La parole est à M. le Dr Rosenthal, sur la réglementation de la prostitution.

M. le Dr Georges Rosenthal. — Nous devions entendre ce matin un rapport de M. le Sénateur Justin Godart sur la suppression de la règlementation de la prostitution. En l'absence de M. Justin Godart, retenu à Paris, je vais vous donner lecture d'un vœu que la Commission de la Politique sociale a rédigé et qui résume la proposition de loi de M. Justin Godart sur ce sujet :

« La Commission de politique sociale demande que cesse la règlementation actuelle, inique et illusoire de la prostitution, que la prostitution relève désormais des lois générales du pays avec répression des délits de racolage et de contamination, que l'Etat cesse d'admettre l'existence des maisons de tolérance, base de la traite des blanches, condamnée par la France elle-même dans ses réunions internationales, qu'en conséquence, le Parlement vote au plus tôt la proposition de loi déposée par M. Justin Godart pour la suppression de la règlementation de la prostitution. »

Pour nous permettre de comprendre l'importance

de ce texte, je dois vous donner quelques explications que je ferai d'ailleurs très courtes.

La règlementation actuelle est inique en ce sens que les prostituées sont surveillées par la police des mœurs (qu'il suffit de nommer pour en justifier la suppression), et que des peines de prison sont prononcées en dehors de tout tribunal régulièrement constitué, que d'ailleurs ce système de répression a pour effet d'éloigner la prostituée des soins médicaux, car le médecin se trouve ainsi le pourvoyeur de la prison et non pas le protecteur de la santé publique. Il en résulte que la prostituée évite le médecin, en multipliant ainsi les possibilités de contamination.

La règlementation actuelle de la prostitution est illusoire, parce que, dans des villes comme Paris, le nombre des prostituées surveillées s'élève en tout à 7.000, alors qu'on admet généralement qu'il y a à Paris, environ 100.000 femmes qui vivent de la prostitution.

La loi actuelle est basée sur la poursuite de la femme. Or, toutes les fautes commises par les hommes ne sont ni poursuivies, ni condamnées. Il faut veiller à la protection de la santé publique et c'est pour cela qu'on accepte la création du délit de racolage et du délit de contamination qui sont faciles à constater et à poursuivre.

Quant à la question des maisons de tolérance, il faut bien savoir d'une part que la majeure partie des pays d'Europe ont supprimé ces maisons, et que, d'autre part, un certain nombre de municipalités, en particulier celles de Strasbourg, de Colmar, de Mulhouse, les ont supprimées également.

Lorsqu'il a été question de la suppression des maisons de tolérance, on a craint l'augmentation du nombre des maladies vénériennes. Or, les rapports établis par les médecins et les municipalités d'Alsace sont d'accord pour reconnaître que, depuis la suppression des maisons de tolérance, le nombre des accidents primitifs de la syphilis a considérablement diminué.

D'autre part, il semble étrange que la France, qui s'est prononcée la première contre la traite des blanches, continue à admettre les maisons de tolérance où se pratique cette infâme coutume.

Je reste sur ces généralités pour ne pas prolonger le débat et je vous demande, en vous ralliant au vœu dont je viens de vous donner lecture, de hâter le vote de la proposition déposée au Sénat par M. Justin Godart.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous remercions M. G. Rosenthal de sa communication et nous associons à nos remerciements notre ami M. J. Godart, que nous regrettons de ne pas voir au milieu de nous.

La parole est à M. Fieschi.

M. FIESCHI (Seine). — Je ne suis pas partisan du vœu qui nous est soumis. Il semblerait vraiment que ses auteurs n'ont pas fait leur service militaire. Il y a tout de même la jeunesse qu'il faut protéger. Les pères de famille me comprendront.

Que nous propose-t-on ? De créer le délit de racolage, et surtout le délit de contamination ?

Je ne vois pas très bien un père de famille traduisant devant les tribunaux une femme qui aura racolé son fils, auquel elle aura donné une maladie vénérienne, et l'efficacité de la mesure me semble, à ce point de vue, très contestable.

Quant aux maisons de tolérance, il faut cependant penser aux villes de garnison. Si vous supprimez les maisons de tolérance, les militaires débaucheront les jeunes filles ; ce sera le seul résultat de la réforme. A ce point de vue, je crois que les maisons de tolérance sont un dérivatif et qu'il faut mieux les conserver. (*Applaudissements.*)

M. HECKER (Haut-Rhin). — On vient de faire allusion à la suppression des maisons de tolérance dans certaines villes d'Alsace et on s'est appuyé sur des rapports médicaux. Quoi qu'il en soit de ces rapports, je puis vous affirmer que la prostitution est

plus florissante dans ces villes qu'au temps où il y avait des maisons publiques. (*Très bien et rires.*)

Mme Brunschvicg. — Mesdames, Messieurs. C'est une question délicate que celle de la règlementation de la prostitution, et il est difficile pour une femme de venir en parler devant un Congrès. Mais, quand cette femme est mère de famille, elle a bien le droit, et je dirai même qu'elle a le devoir d'en parler.

Ce n'est pas une question qu'il faut prendre en plaisantant. N'oubliez pas qu'elle a parfois empoisonné des ménages. Il faut y réfléchir très sérieusement.

On vous a dit tout à l'heure que la prostitution était nécessaire pour la jeunesse : c'est là une question de moralité et nous n'avons pas la prétention de vous demander ici la suppression de la prostitution, car nous ne savons que trop que nous ne l'obtiendrions pas. Ce que nous demandons, c'est que l'Etat ne se fasse pas lui-même le grand patron du vice ; c'est que la France, qui est représentée à Genève à la Commission pour la traite des blanches, qui a donné sa signature à la suppression de cet horrible abus, ne permette pas à son Gouvernement d'encourager chez elle les maisons de tolérance où se recrutent les malheureuses dont on fait ainsi commerce.

Il faut vous dire que les maisons de tolérance n'existent plus en Europe. A peine peut-on compter deux ou trois pays où il en subsiste encore. Je vois ici des délégués d'Alsace. Quand l'Alsace n'était pas redevenue française, on ne voyait pas chez elle des maisons de tolérance. (*Si! si.*) Je maintiens ce que je dis. Le premier cadeau que nous ayions fait à l'Alsace a été de rétablir chez elle les maisons de tolérance.

M. le Dr Rosenthal vous a dit tout à l'heure que Strasbourg, Colmar et Mulhouse s'étaient libérées depuis peu. Quoi qu'ait dit l'orateur précédent, je pourrais vous donner, chiffres à l'appui, la situation sanitaire de Strasbourg.

En résumé, ce que nous vous demandons, c'est de

rester dans la note internationale, c'est, qu'une fois de plus, la France ne se mette pas à la queue des nations civilisées, et que notre pays, qui est, je le répète, représenté à Genève, prenne au sérieux les questions d'ordre moral.

Comme mère de famille, je ne veux pas que l'Etat donne à mes enfants et aux enfants des autres femmes l'illusion qu'ils sont protégés, alors qu'ils ne le sont pas. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je crois, messieurs, que la discussion est épuisée et que nous pourrions nous prononcer maintenant sur le vœu qui nous est soumis.

Plusieurs Membres. — Nous demandons la parole.

M. le Président. — Je veux bien donner la parole à tout le monde, mais je dois faire remarquer que la question en discussion et qui touche à un édifice social qui a ses inconvénients graves, n'était pas à l'ordre du jour de la séance. Je demande donc à l'Assemblée de prononcer la clôture après avoir entendu le Dr Schmitt.

M. le Dr Schmitt. — En ce qui me concerne, je demande au Congrès de renvoyer la question à la Commission compétente du Comité exécutif.

Nous ne pouvons pas, d'un geste léger, toucher à un édifice social qui a ses inconvénients graves, je le reconnais, et je prie cette Commission de s'inspirer, dans ses délibérations, des sentiments très louables auxquels ont obéi les orateurs précédents en demandant l'abolition des maisons de tolérance, mais sans oublier le souci de l'hygiène publique.

J'ajoute, puisqu'on se déclare prêt à nous donner les statistiques sanitaires des grandes villes d'Alsace, où les maisons de tolérance ont été abolies, qu'il existe dans ces villes, ce dont on ne nous parle pas, ce que nous appellerons des boîtes de nuit, où il y a de bonnes serveuses qui sont plus dangereuses que les professionnelles des maisons de tolérance. (*Applaudissements.*) On nous dit que la syphilis est en régression ; c'est une contre-vérité.

Ce que je demande à la Commission du Comité

exécutif, c'est d'étudier s'il ne serait pas possible d'arracher la femme à la police et de la rendre au médecin. Voilà ce qui me semble être la seule conclusion logique à tirer de ce débat.

M. le Président. — Je vais donc mettre aux voix le renvoi au Comité exécutif demandé par M. le Dr Schmidt. Je fais simplement remarquer que la Commission a déjà étudié depuis un an cette question, qui a fait l'objet du rapport de notre ami M. Justin Godart. Mais le Congrès a toute liberté de se prononcer sur le renvoi.

(Le Congrès, consulté, prononce le renvoi de la question au Comité exécutif.)

M. le Président. — Avant de passer à la discussion des questions économiques, j'ai le devoir agréable de signaler au Congrès la présence parmi nous d'un de nos amis d'outre-Rhin, M. le Dr Heile, dont je tiens à rappeler qu'il est vice-président de l'entente radicale internationale dont j'ai moi-même l'honneur de faire partie et où j'ai eu la fierté de vous représenter comme vice-président. (*Applaudissements.*)

Je rappelle qu'en 1924, alors qu'il fallait à un Allemand un certain courage pour accomplir ce geste, M. Heile est venu au Congrès de Boulogne où il a demandé que fût organisée une association internationale des parlementaires radicaux, dans laquelle Français et Allemands seraient appelés à se rencontrer pour discuter en commun les questions qui avaient si gravement divisé les deux pays. (*Vifs applaudissements.*)

Le Congrès voudra avec moi saluer, en M. Heile, un des bons artisans, non seulement du rapprochement franco-allemand, mais de la paix internationale dont le rapprochement franco-allemand est une condition. (*Nouveaux applaudissements.*)

Monsieur Heile, nous sommes heureux de vous accueillir dans cette assemblée. Vous me disiez tout à l'heure que l'admirable discours prononcé hier par notre ami M. Herriot sur la fédération euro-

péenne avait produit au-delà de nos frontières, et particulièrement en Allemagne, une sensation profonde. Je salue en votre présence ce que j'espère être l'aube des temps nouveaux. (*Vifs applaudissements.*)

M. Heile me demande de l'autoriser à vous dire quelques mots. Je suis sûr que l'Assemblée lui sera reconnaissante de cette initiative.

M. LE Dr HEILE. — Mesdames, messieurs, je regrette de ne pouvoir parler votre langue assez couramment, et je ne puis vous adresser que quelques mots, mais je vous dis de tout cœur : Vive la France, votre Patrie ! Vive l'Allemagne, ma Patrie ! Vive l'Europe, notre Patrie commune ! (*Vifs applaudissements.*)

LES QUESTIONS ECONOMIQUES

M. LE PRÉSIDENT. — L'ordre du jour appelle l'examen des questions économiques.

La parole est à M. Albert Kahn.

M. ALBERT KAHN, *rapporteur*. — Mes chers concitoyens, j'ai été chargé de vous présenter un rapport sur la propriété commerciale.

La loi du 30 juin 1926 réglant les rapports entre locataires et bailleurs en ce qui concerne le renouvellement des baux à loyers d'immeubles ou de locaux à usage comercial ou industriel devait assurer une sécurité aux créateurs de maisons industrielles et commerciales.

En réalité, elle a multiplié les conflits, a occasionné aux parties en cause des procès longs et coûteux pour aboutir trop fréquemment à une expulsion.

S'il est exact que dans le texte du 30 juin 1926 ne figure pas le terme « propriété commerciale », il est employé par M. Barthou, ministre de la Justice,

dans sa circulaire du 31 juillet 1926 adressée aux procureurs généraux dont voici la première partie :

« La loi du 30 juin 1926, dite sur la Propriété Com-
« merciale, a substitué au système provisoire des pro-
« rogations de jouissance, institue par les lois anté-
« rieures en faveur des locataires, commerçants et
« industriels, un régime définitif, aux termes duquel
« les locataires des lieux où est exploité un fonds de
« commerce ont le droit de demander à leurs proprié-
« taires le renouvellement de leurs baux et, à défaut
« de ce renouvellement — qui n'est jamais obliga-
« toire pour le propriétaire — une indemnité d'évic-
« tion lorsque l'éviction apparaît comme injustifiée.

« Mais il paraît nécessaire cependant dans le début
« de faciliter la mise en pratique de la loi et, à rai-
« son de l'imprécision des dispositions contenues
« dans ses articles 2 et 3, etc., etc... »

De ce qui précède, il résulte qu'avant l'application de la loi, le ministre de la Justice reconnaît lui-même l'imprécision des textes.

Le comble de l'ironie est que cette circulaire signée d'un membre de l'Académie française est conçue de telle façon qu'elle laisse place à des controverses. Que vient faire, à la quatrième ligne, la virgule placée après le mot « locataires » ?

Elle peut donner lieu à des interprétations diverses ; ceci démontre que la grande majorité de nos lois faites par et pour des avocats ont besoin d'une sérieuse mise au point. Mes amis du Palais excuseront cet excès de franchise.

L'ex-haut-commissaire aux loyers qui fut pour la presque totalité auteur de la susdite loi prétend que, dans de nombreux cas, les magistrats ne s'inspirent nullement de la volonté du législateur dans l'application des divers articles.

En fait, la loi du 30 juin 1926 destinée à régler les rapports entre bailleurs et locataires patentés a soulevé de nouvelles difficultés :

1° Elle a omis de fixer un maximum aux prétentions des bailleurs ;

2° L'article 5 laisse la porte ouverte à tous les abus et certains bailleurs peu scrupuleux en ont profité pour faire expulser de très anciens commerçants ou industriels.

Le paragraphe 4 de cet article semble donner certains droits au locataire évincé. Dans la pratique, la preuve qu'il est obligé de fournir, après un long délai, le laisse complètement désarmé ;

3° L'article 18 a ouvert les yeux aux propriétaires un peu simplistes ; ils en ont fait largement usage pour apposer des écriteaux ainsi conçus :

« Boutique susceptible d'être louée (loi du 30 juin 1926). »

Ce n'est plus la loi de l'offre et de la demande, c'est un véritable appel à la surenchère, auquel vient encore s'ajouter le système du « pas de porte ».

Il est juste de reconnaître que l'exemple avait été donné par le pouvoir central (voir les conditions de la Régie immobilière de la Ville de Paris).

On trouve dans ces procédés une des causes principales de la « vie trop chère » dont se plaignent les consommateurs. Les commerçants et industriels étant obligés de majorer les prix de leurs produits du montant exagéré des loyers et des taxes fiscales proportionnelles s'y ajoutant.

La commission de législation du Sénat a été saisie d'une proposition de notre ami Serre, sénateur du Vaucluse, et de plusieurs de ses collègues modifiant certains articles, mais laissant encore la porte ouverte à trop de contestations.

Conclusions : Le Congrès du parti Républicain Radical et Radical-Socialiste de 1929 demande à ses élus parlementaires de faire toute diligence afin que fût revisée la loi du 30 juin 1926 donnant force de loi à la « Propriété Commerciale » et réglant de façon équitable et définitive les rapports des bailleurs et des locataires patentés.

De plus, émet le vœu que soient consultées et entendues les organisations industrielles et commerciales intéressées. (*Applaudissements.*)

En outre, que l'indemnité d'éviction soit due dans tous les cas, même si l'éviction se fait au profit du propriétaire. (*Applaudissements.*)

Une discussion s'engage surtout sur le dernier paragraphe.

Le Président met aux voix les deux premières parties des conclusions qui sont adoptées.

Le dernier paragraphe est renvoyé à la commission.

M. Gouget (Lot). — A l'occasion de ce rapport, je voudrais attirer l'attention du Congrès sur le sort de la propriété bâtie qui me semble par trop négligée. On s'est surtout intéressé ces dernières années à la reconnaissance et à la défense de la propriété commerciale et industrielle. Quant aux propriétaires d'immeubles, ils sont spoliés de leurs droits les plus sacrés et traités comme des parias et des hors la loi. On viole ainsi les principes de la Révolution qui arracha leurs privilèges au Clergé et à la Noblesse.

Pourquoi avons-nous cette crise des loyers qui sévit depuis la guerre et à la faveur de laquelle on nous menace de l'illusoire épouvantail du communiste ? C'est parce que les propriétaires, surtout dans les grandes villes et dans la banlieue parisienne, ne trouvent pas même dans la location de leurs immeubles de quoi entretenir ceux-ci convenablement. Pendant ce temps, tel fonds de commerce de boulangerie, qui valait 20.000 francs avant la guerre, se vend couramment 300.000 francs ou 400.000 francs.

On a assez protégé la propriété commerciale. Je demande au Parti Radical, dans un sentiment de justice, de reconnaître aussi et de défendre les droits de la propriété bâtie. (*Très bien ! très bien !*)

M. Weinmann (Algérie). — Je suis mandaté par la Fédération algérienne pour présenter au Congrès quelques observations au sujet de la loi concernant la propriété commerciale.

Les locataires d'immeubles à locaux commerciaux, qui auraient pu craindre un moment que la loi sur la propriété commerciale leur enlève leurs droits, ont

constaté à l'usage que la loi de 1926 ne leur était pas si défavorable. Si l'article 1er de cette loi semble donner raison aux commerçants, l'article 7 de la même loi leur enlève tous les droits que l'article 1er leur conférait. Examinons trois cas qui peuvent se présenter.

En cas de renouvellement du bail, le propriétaire peut demander à son locataire une augmentation considérable du prix du loyer. C'est ainsi que des commerçants, qui payaient autrefois 2.000 francs de loyer par an, se sont vu proposer par leur propriétaire, au moment du renouvellement du bail, un loyer de 25.000 francs. Certains petits commerçants, car tous ne sont pas fortunés, étaient dans l'impossibilité de consentir une pareille augmentation du prix du loyer et se voyaient obligés de quitter leur local commercial.

Voici un deuxième cas. La loi de 1926 permet au propriétaire de reprendre son local primitivement loué pour un commerce s'il veut l'affecter à son usage personnel, c'est-à-dire s'il a l'intention de transformer son local commercial en appartement. Dans ce cas, le locataire n'a droit à aucune indemnité d'éviction, ou à une indemnité si minime qu'elle est ridicule.

Troisième cas. Le propriétaire peut reprendre son local pour y exercer un commerce, soit par lui-même, soit par l'un de ses enfants. Dans ce cas, le locataire est obligé de quitter les lieux sans avoir droit à aucune indemnité. C'est la ruine pour cet homme qui avait exercé pendant 25 ou 30 ans un commerce qui était pour lui une assurance pour ses vieux jours.

Nous demandons donc que cette loi de 1926 soit revisée. Nous proposons que, dans le cas où le propriétaire voudra augmenter le prix de son loyer, une commission paritaire composée d'autant de commerçants locataires que de propriétaires, présidée par un juge du tribunal civil, soit instituée pour fixer un plafond à l'élévation du prix du loyer, et nous spécifions que, dans tous les cas, une indemnité

d'éviction devra être payée au commerçant évincé du local qu'il occupait.

Telles sont les propositions que je prie M. le Rapporteur de bien vouloir accepter.

M. Bousquet (Haute-Garonne). — Je ne veux pas instaurer un débat entre la propriété commerciale et la propriété bâtie, et je me propose de ramener la discussion aux réalités présentes.

Au nom de la Fédération de la Haute-Garonne, je demande au Congrès de ne pas tenir compte des doléances dont il a été saisi il y a un instant et de se souvenir que, dans des circonstances identiques, le Parlement, légiférant en matière de loyer, a décidé qu'aucune expulsion ne pourrait avoir lieu en vertu de lois précédentes qu'on jugeait défectueuses, avant que ne fût votée une loi nouvelle apportant aux locataires les justes modifications qu'ils réclamaient.

Je me suis entetenu de cette question avec le rapporteur. Il m'a répondu qu'une circulaire ministérielle avait précisé qu'aucune expulsion ne pourrait avoir lieu, même en vertu des lois existantes, en raison de ce que le Parlement était saisi d'une loi nouvelle. Or, nous savons tous que si cette circulaire est observée dans le département de la Seine, ainsi qu'on m'en a donné l'assurance, il n'est est pas de même dans tous les départements, de sorte qu'à l'heure présente on expulse des commerçants en vertu de lois dont tout le monde reconnaît les défectuosités.

Je demande donc à nos parlementaires, et c'est le seul but de mon intervention, de ne pas se contenter de ladite circulaire qui, d'ailleurs, est illégale, et de prendre l'initiative d'une proposition législative par laquelle les locataires sont maintenus dans leurs locaux en attendant le vote de la loi nouvelle. Nous sauvegardons ainsi, d'une part, les droits des intéressés et, d'autre part, nous aurons, par la décision que nous aurons ainsi prise aujourd'hui, un moyen de coercition sur le Parlement qui sera tenu,

pour éviter des expulsions, de hâter le vote de la loi définitive. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je puis assurer notre camarade de la Haute-Garonne que les parlementaires sont assez préoccupés d'étudier avec soin et de résoudre avec équité les très délicates questions qui mettent aux prises les propriétaires et les locataires pour qu'il ne soit pas besoin d'employer vis-à-vis d'eux des moyens de coercition. (*Très bien.*)

Si personne ne demande plus la parole, je vais appeler le Congrès à se prononcer sur les conclusions que nous a soumises notre rapporteur.

Ces conclusions se composent de trois paragraphes.

Il me semble que les deux premiers ne donnent pas lieu à contestation et que le Congrès peut les adopter sans difficulté. J'en rappelle les termes :

« Le Congrès du parti Républicain Radical et Radical-Socialiste de 1929 demande à ses élus parlementaires de faire toute diligence afin que fût revisée la loi du 30 juin 1926, donnant force de loi à la « Propriété Commerciale » et réglant de façon équitable et définitive les rapports des bailleurs et des locataires patentés.

« De plus, émet le vœu que soient consultées et entendues les organisations industrielles et commerciales intéressées. »

Je mets aux voix ces deux premiers paragraphes.

(Ces deux paragraphes sont adoptés.)

M. le Président. — Par contre, le troisième paragraphe, par la façon dont il est rédigé, soulève des objections assez graves, et un certain nombre de nos collègues, en particulier parmi les juristes, demandent qu'il soit renvoyé à la Commission. Ce paragraphe est ainsi conçu :

« En outre, que l'indemnité d'éviction soit due dans tous les cas, même si l'éviction se fait au profit du propriétaire. »

Je propose donc de renvoyer ce paragraphe à la Commission.

(Le renvoi est prononcé.)

M. le Président. — La parole est à M. Salomon Hirsch, président de la Commission du Commerce et de l'Industrie, pour présenter son rapport.

M. Salomon Hirsch, *rapporteur*. — Mesdames, Messieurs, lorsque on envisage les multiples questions fiscales et économiques qui intéressent le commerce et l'industrie, on est un peu effrayé du développement que comporterait un rapport de cette importance.

Parler de toutes les questions en leur donnant l'ampleur voulue : il n'y faut pas songer.

Dans ce Congrès, au cours duquel les problèmes politiques, économiques et sociaux doivent être discutés dans un laps de temps restreint, il faut faire « bref » ; je m'y emploierai de mon mieux.

Depuis notre dernier Congrès, notre Commission a travaillé activement ; elle s'est intéressée à la plupart des questions qui préoccupent le commerce et l'industrie, et plus particulièrement à celle de la vie chère qui nous a valu un remarquable rapport de notre ami Mittiaux, secrétaire général de la Commission.

Nos collègues ont rivalisé d'assiduité pour participer à nos travaux et je tiens à les en remercier.

Ceci dit, j'aborde sans plus tarder la question qui intéresse au premier chef les commerçants et les industriels, j'ai nommé la taxe sur le chiffre d'affaires.

Aux raisons que j'ai données l'année dernière dans mon rapport sur la suppression ou la transformation de la taxe sur le chiffre d'affaires, il s'en ajoute d'autres qu'il convient de mettre en lumière :

Il est anormal, notamment, que les commerçants et les industriels paient cette taxe sur la valeur des feuilles des colis postaux et sur les prix de transports dont ils font les avances à leur clientèle sans

prélever de bénéfice, ou dont ils supportent personnement la charge.

Les commerçants et les industriels immobilisent de ce fait durant des mois des sommes importantes sur lesquelles ils paient un impôt qui, en l'espèce, est aussi immoral qu'injustifié.

Il n'est pas tolérable que les commerçants soient tenus de supporter plus longtemps la taxe du chiffre d'affaires sur le coût des transports, le fisc percevant déjà un impôt très élevé sur ceux-ci.

Il faut faire disparaître au plus tôt cette aggravation de l'impôt qui est véritable défi au bon sens et à l'équité.

Il est également inacceptable que le fisc prélève la taxe sur le chiffre d'affaires d'un commerçant dont les opérations au cours de l'année se sont soldées par des pertes.

De même qu'il a été admis que le déficit du compte d'exploitation durant un exercice serait considéré comme une charge de l'exercice suivant, il serait logique que l'impôt perçu sur un chiffre d'affaires déficitaire soit remboursé de droit ou tout au moins porté en compte à valoir.

Il n'est pas admissible que le fisc réalise un bénéfice là où le commerçant aura éprouvé une perte.

La taxe devait être supprimée en 1927, suivant l'article 60 de la loi du 4 avril 1926 ; nous sommes bientôt en 1930, elle est toujours appliquée et elle rapporte au Trésor plus de dix milliards par an.

Nous comprenons que l'Etat hésite à en faire l'abandon avant d'en avoir trouvé la contre-partie ; mais il devrait, en attendant mieux, rendre son application plus équitable et plus souple.

En 1926, le législateur avait envisagé son remplacement par la taxe à la production. Celle-ci a été d'abord appliquée à la production du sucre.

Le Trésor n'a pas eu à s'en plaindre.

La commission parlementaire chargée de généraliser cette formule a admis le principe d'un impôt *ad valorem*, unique pour les produits de l'alimentation, sur les articles importés au dédouanement, sur

les produits du sol consommés, en l'état sur le premier acquéreur, et pour les produits transformés, sur le prix de vente par le dernier transformateur.

Un député, M. Camille Planche, observa que « les « représentants de l'administration des Finances et « les représentants des consommateurs et des com- « merçants avaient élaboré une solution qui condam- « nait la taxe sur le chiffre d'affaires relativement « aux produits d'alimentation. »

M. Planche rappela que des commissions spéciales avaient été instituées et qu'elles avaient étudié les questions qui intéressent l'alimentation et un certain nombre d'industries.

Une commission centrale a examiné dans quelles conditions la taxe à la production pourrait être appliquée aux produits destinés à l'alimentation.

Après la taxe à la production sur le sucre instituée par l'article 29 de la loi du 27 décembre 1927, elle a proposé l'institution d'une taxe à la mouture qui a été réalisée ensuite par l'article 31 de la loi de finances du 30 décembre 1928 et supprimée le 31 juillet dernier.

Elle a également émis un avis favorable pour l'institution d'une taxe unique sur l'essence et le pétrole, le 15 avril 1928. Elle prévoit une mesure semblable pour les vins.

C'est tout, et cela n'est pas suffisant.

M. Chéron craint que le remplacement de la taxe sur le chiffre d'affaires par la taxe à la production ne lui apporte pas une compensation équivalente.

Il faut pourtant aboutir et donner à la majorité des contribuables la réforme qu'ils réclament si justement.

De tous les impôts qui contribuent à la cherté de la vie, celui sur le chiffre d'affaires est le premier à supprimer ou à amender.

La taxe à la production nous semble être la plus qualifiée pour apporter aux contribuables un allégement à la cherté de la vie.

La taxe unique sur les cafés, thés, engrais, charbons, viande et sucre a rapporté au fisc, en 1928, la

somme de 909.600.100 francs, soit environ un dixième du chiffre total qui s'éleva l'année dernière à 9 milliards 262.196.200.

Pourquoi ne pas en généraliser l'application ?

Le développement apporté dans mon rapport à la taxe sur le chiffre d'affaires ne me permet pas de donner toute l'ampleur qu'il conviendrait aux autres questions qui intéressent le commerce et l'industrie.

Je résume donc en un vœu d'ensemble les améliorations que votre commission du commerce et de l'industrie désirerait voir aboutir :

Nous demandons :

Pour la taxe sur le chiffre d'affaires et la taxe de luxe, leur suppression et leur remplacement par une taxe unique ne frappant qu'une seule fois le produit, quel que soit le nombre des transformations ou des transactions dont il aura pu être l'objet.

Pour les bénéfices industriels et commerciaux, un abattement à la base pour les petits industriels et les petits commerçants, afin que ceux-ci soient traités sur un pied d'égalité avec tous les citoyens Français.

Pour les transports, l'application d'un tarif ramené au coefficient 3 sur les marchandises payant actuellement plus de cinq fois le tarif d'avant guerre, les excès de l'impôt sur les transports étant l'une des principales causes de la cherté de la vie.

Votre commission avait pris une résolution relative à la taxe d'apprentissage. Mais, d'accord avec les membres d'une autre commission, cette question a été réservée.

J'arrive aux tarifs douaniers. Nous demandons l'abaissement des droits de douane, ou, tout au moins, un arrêt à leur relèvement continuel.

Nous demandons aussi, à propos de l'égalité fiscale, qu'il soit fait un redressement en faveur des commerçants et industriels qui, à revenus égaux, paient beaucoup plus d'impôts que les autres catégories de citoyens.

Pour la patente, sa suppression.

La patente est un impôt écrasant, arbitraire, com-

pliqué et instable, qui, légalement supprimé depuis 12 ans, devrait disparaître de notre système fiscal.

La patente est aussi inégale qu'injuste ; il faut qu'elle disparaisse.

Mon excellent ami M. Brun, membre de la commission du Commerce et avocat à la cour de Paris, prendra, dans un instant, la parole sur ce sujet, d'accord avec nous.

J'arrête ici l'énumération déjà longue et pourtant incomplète des revendications que votre commisison du Commerce voudrait voir réaliser.

Les commerçants ne doivent pas être toujours taillables et corvéables à merci. Nous payons comme impôts, la taxe sur le chiffre d'affaires, la taxe d'apprentissage, l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux, la patente, l'impôt sur la valeur locative et l'outillage. Demain nous supporterons les charges de la loi des assurances sociales. Dans le domaine des frais généraux obligatoires, nous supportons les charges des assurances pour les accidents du travail. Je m'adresse ici à ceux de nos amis qui sont commerçants ou industriels et je leur demande si le moment ne leur paraît pas venu de mettre un terme aux impôts qui frappent le commerce et l'industrie et qui ont leur répercussion sur la vie chère. (*Applaudissements.*)

Les commerçants paient beaucoup plus que leur part. Il faut qu'ils soient traités avec plus de justice.

Messieurs, vous avez constaté, comme moi, le peu de temps dont nous disposons dans nos Congrès pour traiter les questions commerciales, industrielles et agricoles. Je vous propose, d'accord avec mes collègues de la Commission, de décider que le Parti Républicain Radical et Radical-Socialiste tiendra chaque année un grand congrès exclusivement réservé à l'examen des problèmes fiscaux intéressant le commerce, l'industrie et l'agriculture.

En prenant cette initiative, notre Parti donnerait au monde des affaires un gage sérieux de l'intérêt qu'il lui porte.

Je pose la question. Il vous appartient, mes chers collègues, de la résoudre. (*Applaudissements.*)

M. Fabius de Champville. — La proposition que nous soumet M. Salomon Hirsch de tenir un grand congrès spécialement réservé aux questions concernant le commerce et l'industrie ne me semble pas réalisable. Il est déjà assez difficile, en effet, d'organiser, chaque année notre Congrès national. Toutefois, pour donner satisfaction à notre collègue, nous pourrions peut-être décider que le petit Congrès, qui est entré dans les habitudes de notre Parti, et qui se tient à Paris, durera deux jours, de façon que les questions économiques y soient étudiées de façon très sérieuse. (*Très bien, très bien.*)

M. le Président. — Il me paraît, d'ailleurs, impossible que la question de l'organisation d'un grand congrès soit résolue sans que le bureau du comité exécutif en ait tout au moins délibéré, car c'est lui qui est juge des possibilités matérielles d'une organisation de ce genre. Sur l'utilité que présenterait un congrès de cet ordre, nous sommes tous d'accord. Mais il faut tenir compte des difficultés matérielles dont nous ne pouvons pas délibérer ici.

Il me semblerait donc sage de prier le comité exécutif d'examiner avec la plus grande sympathie les suggestions de la commission du Commerce, afin de nous apporter une décision qui lui donnera satisfaction, tout au moins dans le sens minimum indiqué par M. Fabius de Champville.

M. Salomon Hirsch, *rapporteur*. — Dans ces conditions, je demande au Congrès, sans prendre une décision formelle, d'émettre tout au moins un avis favorable à l'organisation d'un congrès spécial pour l'examen des questions économiques.

M. le Président. — Je vous fais à nouveau remarquer, mon cher collègue, que nous ne sommes pas juges des questions d'organisation matérielle, et il me semblerait plus sage de renvoyer la question au

comité exécutif, tout en indiquant que le Congrès s'est montré très favorable à ce que les questions économiques fassent l'objet d'un examen spécial dans le sens indiqué par M. Fabius de Champville.

S'il n'y a pas d'opposition, je mets donc aux voix le renvoi de la question au comité exécutif.

(Le renvoi est prononcé.)

M. le Président. — La parole est M. Mittiaux.

M. Mittiaux, *rapporteur*. — Messieurs, votre commission a acquis la conviction que le problème de la vie trop chère avait une répercussion néfaste sur l'économie du pays et qu'il était possible d'y remédier avec efficacité.

La vie trop chère en France n'est pas justifiée.

Nul pays n'est aussi bien équilibré dans sa production métropolitaine et coloniale.

Il possède, dans un espace restreint, toutes les richesses du sol et du travail. Il est impossible que ces ressources inestimables ne se traduisent pas par un bien-être général pour tous les citoyens qui participent directement ou indirectement à créer et à maintenir une prospérité nationale devant laquelle le monde entier s'est incliné.

Par le cataclysme de la guerre, le Nord de la France fut décimé, mais le Midi et les colonies restèrent intacts ; par la volonté et le travail, le Nord a repris son essor économique, et nous voyons ce pays uni par l'effort de chacun, et surtout par l'effort du travailleur modeste.

De 1914 à fin 1918, la France et ses colonies s'allièrent pour défendre leurs biens ; c'est cette union qui sauvegarda l'ensemble de nos possessions ; il faut aujourd'hui que cette union subsiste pour sauvegarder les intérêts économiques (miniers, agricoles, industriels et commerciaux) de la grande France métropolitaine et coloniale.

Le Parti Républicain Radical et Radical-Socialiste se dirige lentement, mais sûrement, dans cette voie.

La commission du Commerce et de l'Industrie engage fermement le parti à accélérer son mouve-

ment économique vers les *Etats-Unis de France*, point de départ des *Etats-Unis d'Europe*.

Au moment de la stabilisation de fait, les prix eux-mêmes avaient une certaine stabilité et semblaient près d'atteindre leur point culminant.

Qui ne se souvient des pronostics gouvernementaux présentés du haut des tribunes parlementaires pour obtenir que l'on fixât la valeur du franc à 0.20.

La vie chère devait cesser, elle devait s'abaisser!

Ce ne fut pas une erreur, ce fut une tromperie!

On sacrifia les petits rentiers, retraités et pensionnés.

Ces derniers durent recevoir un secours en 1929, par un relèvement de leurs retraites ou pensions de 623 millions.

Au lendemain du vote de la stabilisation légale, on organisa l'ère de la confiance.

M. Jammy Schmidt, dans un exposé magistral, énuméra le rendement de divers impôts en 1928 par rapport à 1924, afin d'éclairer l'opinion républicaine sur la valeur de cette confiance :

Impôt sur contribution foncière bâtie	715.769.200 en plus
Impôt sur contribution foncière non bâtie	316.276.700 en plus
Impôt sur bénéfices commerciaux et industriels	2.192.485.200 en plus
Impôt sur bénéfices agricoles ..	154.395.000 en plus
Impôt sur traitements et salaires	564.636.000 en plus
Impôt général sur le revenu ..	356.523.100 en moins qu'en 1924
et	702.581.500 en moins qu'en 1927

A ce jour on peut ajouter pour les 8 premiers mois de 1929 :

La plus-value des impôts est de 4.430.600.500 frs sur 1928.

En 1926, sur 6 mois, les impôts indirects ont produit 1.380.661.000 de plus qu'en 1928.

Les plus-values sont fournies par la hausse des denrées de consommation ou de première nécessité.

En 1929 l'impôt général sur le revenu a produit, en 6 mois, 650.190.000 de moins qu'en 1928.

Ce sont les contributions indirectes (dites de vie chère) payées surtout par les travailleurs et familles nombreuses qui comblent la différence.

Depuis le vote de la stabilisation, la vie chère, trop chère, est organisée.

Il est facile d'en comprendre la raison : plus la vie sera chère, plus la masse des consommateurs paiera d'impôts.

Quant aux conséquences désastreuses de cette conception, le Gouvernement ne les prévit pas du tout, la Nation et l'Etat payèrent cette imprévoyance, mais sa durée doit créer sa responsabilité. En effet, un gouvernement qui ne reconnaît pas ses errements et y persévère manque d'honnêteté politique.

Les petits industriels, commerçants et artisans furent déclarés responsables de la vie chère.

Des milliers furent condamnés, au nom de la loi de la spéculation illicite, comme spéculateurs et agioteurs.

Et, cependant, ils ne peuvent pas stocker, ils ne passent pas de marchés a terme, ils vivent simplement avec les-leurs, ils sont modestes et ouvriers eux-mêmes puisque 1 million d'entre eux sont imposés pour un bénéfice inférieur à 7.000 francs.

Ils ont eu en 1928 plus de 8.000 faillites et ce nombre sera dépassé en 1929.

En 1925, la vie en France était en moyenne de 20 % meilleur marché qu'à l'étranger.

Aujourd'hui, elle est égale et même plus chère sur certaines denrées et matières premières, au détriment de l'industrie, du commerce et de l'agriculture, en un mot de tous les consommateurs à quelque profession qu'ils appartiennent.

Les principales causes de la vie chère sont : l'augmentation des impôts, l'augmentation des transports ferrés et maritimes, l'augmentation des octrois et les taxes dites de remplacement, l'augmentation des

douanes, la limitation des importations de certaines denrées, la libre exportation des meilleurs de nos produits, le contingentement des produits coloniaux, l'évolution de l'élevage français, les taxes gouvernementales et municipales illégales, les remèdes empiriques. Les marchés à terre avec une énorme publicité, les cartels nationaux et internationaux qui limitent la production et qui furent cités hier par M. Herriot, les campagnes de la presse au service des spéculateurs, les manœuvres de la haute finance non contrôlées, la protection assurée aux cartels, aux banques, au sucriers, aux grosses sociétés de production, c'est-à-dire : le bénéfice assuré de quelques centaines de privilégiés.

Pour ces privilégiés : on porte préjudice à la masse des citoyens, on crée un malaise national, on ruine l'économie nationale, on risque l'avenir de l'industrie, du commerce, de l'agriculture et de l'artisanat.

C'est l'organisation, par l'Etat, de la vie trop chère.

L'Etat est dans l'obligation d'augmenter les impôts au-delà de toute raison par les fautes qu'il commet :

Il augmente les traitements de ses fonctionnaires d'un milliard pour 1930.

En obligeant les chemins de fer à emprunter à l'étranger de 1926 à 1928 : 2.500 millions.

Par des emprunts intérieurs, faits pour payer des dettes, en les augmentant de 18 milliards de 1926 à 1928, créant ainsi une surcharge budgétaire de 1.500 millions de francs par an.

En laissant vendre des dommages de guerre à des particuliers ou sociétés, et les payant à ceux-ci à 400 % en 10 ans, ce qui représente un intérêt dissimulé de 30 %.

En ayant baissé l'impôt sur les gros revenus de 60 à 33 %.

En maintenant le chiffre d'affaires qui a produit en 1920 la somme de 249.370.000 francs et en 1928 : 8 milliards 517.119.000 francs, chiffre qui sera augmenté de plus d'un milliard de francs en 1929.

En portant l'impôt par habitant de 129 francs en 1913 à 1.575 francs en 1929.

En maintenant l'impôt de patente qui très souvent dépasse le montant du loyer.

En payant le déficit des chemins de fer dont les titres augmentent constamment.

En augmentant les gros salaires de 15 à 25.000 francs par an, mais en augmentant les traitements des instituteurs laïques de 500 francs ou 1.000 francs seulement.

En faisant un dégrèvement d'impôt de 500 millions en 1929 quand la plus-value des impôts atteint 4 milliards.

En étudiant pour 1930 des augmentations de taxes pour les postes et télégraphes.

Les impôts aux Etats-Unis ne représentent que 10 % de son capital tandis qu'en France ils représentent 30 % du Capital.

Quelles sont les conséquences de cet état de choses, en admettant une évaluation très au-dessous de la vérité ?

Il est certain que le prix d'un repas, à alimentation égale, a augmenté depuis 6 mois de 1 fr. 50 en moyenne.

En ne tenant pas compte du petit déjeuner.

En estimant à 35 millions le nombre des consommateurs (non compris les enfants) sur 41 millions 800.000 habitants.

Il résulte une dépense de vie chère établie comme suit :

Pour un consommateur :
pour 2 repas à 1 fr. 50 de plus = 3 fr.

Pour 35 *millions de consommateurs :*
par jour : 3 frs × 35 millions = 105 millions.

En 10 jours :	1 milliard	050 millions
En 100 jours :	10 milliards	500 —
En 365 jours :	38 —	325 —

Ajoutant à cela l'augmentation des costumes, sous-vêtements, chaussures, entretien, vêtements de travail, outillage, mobilier ménager, il est indéniable que ces dépenses de vie chère établissent un budget

formidable dont l'importance dépasse de beaucoup le budget de l'Etat.

Au jour de la stabilisation, M. Poincaré a déclaré que la vie n'augmenterait plus.

Les faits lui donnent un bref démenti.

Où sont donc les bénéfices de l'exportation libre, des taxes douanières, des octrois, de la hausse des transports ?

Ces mesures n'enrichissent pas le pays !

Elles appauvrissent la Nation toute entière !

Le mécontentement est général.

L'agriculture se plaint du manque de main-d'œuvre; mais l'Etat a près de 80.000 fonctionnaires de plus, il crée une armée de métier et tous ces jeunes hommes sont presque tous pris dans les campagnes.

Le même recrutement se fait dans les Colonies.

L'agriculture se plaint du prix des transports, dont le coût est souvent 2, 3 et 4 fois supérieur à la valeur des denrées.

La Corse signale que le transport équivaut de 6 à 8 fois le prix des denrées qu'elle expédie sur Paris.

L'agriculture petite et moyenne demande que le Crédit Foncier consente des prêts aux petits propriétaires fonciers puisqu'il le fait aux grands propriétaires ou Sociétés foncières de France et des Colonies.

Les petits agriculteurs sont opposés à la vie trop chère dont ils subissent le prix pour le matériel, l'outillage, les vêtements, le loyer, les impôts et les denrées qu'ils ne produisent pas pour l'alimentation de leurs familles.

Les exportations ne profitent qu'aux très gros producteurs, aux courtiers, sur les foires et marchés, et qui peuvent charger plusieurs wagons de marchandises payées comptant et bon marché, grâce à la Finance.

Ainsi que l'a déclaré hier notre ami Queille et chaque année.

Les cours sont faussés au moment des récoltes par une étrange campagne à la baisse, inquiétant ainsi le petit producteur et le poussant à vendre à bas

prix, c'est ainsi que l'on annonçait une récolte de blé de 100 millions de quintaux, ce chiffre fut abaissé par le Ministère à 85 millions mais déjà de nombreux achats avaient été effectués.

L'Etat a augmenté les douanes sur le blé, mais son hésitation a permis à des spéculateurs d'introduire des blés étrangers avant l'établissement de ces nouveaux droits.

La récolte des vins en Champagne s'annonce merveilleuse mais les Maisons de Champagne font courir le bruit qu'elles n'achèteront presque pas.

Voilà ce dont se plaignent nos producteurs agricoles.

Quant au Commerce et à l'Industrie, ils sont surchargés d'impôts de toutes sortes et de frais généraux sans cesse plus lourds; ils voient leurs affaires péricliter.

— Les faillites deviennent plus nombreuses.

— Les importations augmentent.

— Les exportations diminuent.

La balance commerciale est déficitaire de 6 milliards au cours des six premiers mois 1929.

Les Cartels diminuent la production.

Les Etats-Unis envahissent le monde commercialement.

— Ils produisent 4 millions d'autos contre la France 250.000.

— Par l'International Général Electric et ses ramifications en Amérique du Sud, en Angleterre, en Allemagne et en France, ils contrôlent les Sociétés électriques.

— Par le même moyen ils cartellisent l'industrie des lampes à incandescence.

— Ils ont la main haute pour le cinéma.

— Ils sont les principaux fournisseurs de machines à écrire.

L'Etat français a concédé le monopole des appareils téléphoniques à une Société Américaine.

L'Etat Français avait interdit l'usage des balances automatiques, nos industriels n'étudiaient pas ce système, mais tout d'un coup, l'Etat les autorise

et le lendemain des centaines de représentants parcouraient la France et vendaient des milliers de balances américaines.

M. Julien Durand a fait connaître à la Chambre la force d'exportation des Etats-Unis.

M. Edouard Herriot a dévoilé la force financière qu'elle lançait en Europe en prêtant aux chemins de fer, aux Banques, à l'industrie du papier, du sucre, et autres, de 1914 à 1929, la somme énorme de 400 milliards de francs.

C'est le jeu des financiers prêtant aux entreprises, les acculant et enfin en prenant possession.

L'industrie du bois, meuble, etc., a dû importer en 1924, 1926 : 546.880.000 francs de bois achetés à l'étranger et dont la majeure partie sortait de nos Colonies.

Il faut sauver l'industrie et le commerce si l'on veut que les impôts permettent à l'Etat de maintenir l'équilibre de son budget.

(J. O. 20 sept. 1929, p. 10.695.)

MINISTERE DES FINANCES

Prix de cession des alcools d'industrie.

Le ministre des finances,
Vu l'article 89 de la loi du 25 juin 1920;
Vu l'article 7 de la loi du 28 février 1926,

Arrête :

Le prix de vente des alcools aux industries déjà admises au bénéfice des cessions est fixé :

Vins

1° A 900 francs l'hectolitre à 100 degrés, marchandise nue prise chez le distillateur, lorsque l'alcool sert au vinaigre ou au mutage des vins, en vue de la préparation des vins de liqueur, vins médicamenteux, vermouth, mistelles et autres produits assimilés pour la consommation intérieure;

Vinaigre

2° A 600 francs l'hectolitre à 100 degrés, lorsque l'alcool est utilisé à la fabrication des vinaigres pour la consommation intérieure;

Parfums intérieurs

3° A 500 francs l'hectolitre, lorsque l'alcool est utilisé à la fabrication des produits de parfumerie, des produits chimiques ou pharmaceutiques, etc., à l'exception des vins médicamenteux pour l'intérieur;

Export. Parfum 66°

4° A 300 francs l'hectolitre, lorsqu'il est destiné à être exporté en nature ou lorsqu'il sert à préparer pour l'exportation des spiritueux composés (liqueurs, amers, bitters, vermouths, quinquinas, vins de liqueurs, produits chimiques, pharmaceutiques, de parfumerie, etc., etc.), des vinaigres ou des eaux-de-vie à 66 degrés et au-dessous;

5° A 260 francs l'hectolitre, lorsqu'il est employé à fabriquer des produits pour l'extérieur ou l'intérieur, dans tous les cas où, étant exonéré du droit de consommation, il n'est soumis qu'au payement de la taxe de statistique.

Le prix de vente des alcools mauvais goût et des flegmes livrés dans la limite des disponibilités à la dénaturation en vue de la préparation d'alcools de chauffage et d'éclairage ne titrant pas plus de 90 degrés 5 est fixé à 250 francs l'hectolitre à 100 degrés, marchandise nue, prise dans les bacs de distillateurs.

La majoration que sont autorisés à faire subir les distillateurs et autres intermédiaires aux prix indiqués ci-dessus pour toutes les livraisons effectuées directement aux industries privilégiées ne doit pas excéder 2,5 pour 100, non compris les frais de logement, manutention et camionnage, la taxe sur le chiffre d'affaires et les frais de double rectification lorsqu'il y est procédé sur la demande du cessionnaire,

Les Colonies sollicitent continuellement l'aide de la Métropole.

Leur production très variée devrait être d'une grande utilité et faire baisser cette vie trop chère.

Elevage, Primeurs, Céréales, Riz, Café, Sucre, Cacao, Vins, Caoutchouc, Forces, Phosphates, Etain, Fer, Aluminium.

Pourquoi contingenter l'importation de ces produits?

Pourquoi forcer leur exportation?

Il n'y a pas de motifs sérieux à invoquer pour mettre nos Colonies à l'index.

Elles paient aussi des impôts.

Elles ont trois catégories de fonctionnaires à payer ceux qui sont en activité, ceux qui sont en disponibilité, et ceux qui sont en non-activité, c'est une charge pour leurs budgets respectifs.

L'Etat invite par affiches les jeunes français a aller cultiver aux Colonies, l'Etat doit faciliter la vente de leur production et non la contingenter, l'Etat doit avoir des égards vis à vis des citoyens auxquels il conseille de quitter leur famille pour aller aux Colonies se faire une situation.

La France devrait se dispenser de l'intermédiaire de l'Etranger pour acquérir ce dont elle a besoin dans nos Colonies.

Les mines, les phosphates, l'élevage, les forêts, les vignes, les primeurs, etc., etc., sont à profusion dans notre Domaine Colonial.

Les scandales que l'on y signale doivent cesser et nos rapports avec les Colons doivent être honnêtes et francs.

D'autre part nos Colonies représentent pour la Métropole un débouché commercial et industriel très important.

En contribuant à leur richesse, la France contribuera à la sienne.

A tous ces maux, seuls des remèdes empiriques ont été apportés ou recommandés,

A tous ces maux, seuls des remèdes empiriques ont été apportés ou recommandés.

Laissant de côté les erreurs commises pendant la guerre et qui furent des éléments de vie chère, la Commission ne peut retenir que les remèdes apportés par l'Etat ou les communes et dont les résultats furent en opposition avec le but recherché :

La taxe sur les viandes, illégalement appliquée, et qui existe encore malgré les jugements de la Cour de Cassation et du Conseil d'Etat;

Le Ministre de l'Agriculture pour calmer un peu l'opinion publique annonce l'arrivée de 150.000 moutons et de 45.000 bœufs comme prestation en nature; il n'en vient pas!

La vente au détail dans les marchés de gros contre tous les règlements préfectoraux;

La création des boucheries municipales, de boucheries témoins, de boucheries contrôlées, mais jamais contrôlées;

La loi sur la hausse illicite qui fit condamner des milliers de petits commerçants et artisans, mais n'atteignit aucun des spéculateurs bien connus; Ernest Billiet était tout puissant;

La taxe sur le pain qui facilite le jeu spéculateur;

La taxe sur le lait reconnu inopérant et ne permettant aucune poursuite contre les vendeurs; cette taxe raréfie le lait et on l'emploie industriellement pour les beurres et pour les fromages dont la vente est plus productive par l'exportation.

Le contingentement des produits coloniaux, vins, rhums, cuirs, tapis, animaux d'élevage, etc., etc.

Que propose-t-on ?

Une nouvelle loi sur la spéculation illicite.

Le droit aux municipalités d'agir en faveur des consommateurs.

La création de Sociétés mixtes de producteurs et consommateurs.

Les consommateurs au Conseil Economique.

Le projet Cafford demandant de contingenter les vins algériens quand la viticulture achète à l'étranger 4 millions d'hectos de vin de coupage que l'Algérie et la Tunisie peuvent fournir.

M. FABIUS DE CHAMPVILLE. — Ces achats, sont maintenant, devenus impossibles, car les tarifs douaniers sont prohibitifs.

M. MITTIAUX, *rapporteur*. — Ce qui est surtout prohibitif, mon cher collègue, ce sont les tarifs des transports maritimes qui jouissent du monopole de pavillon. Permettez-moi de continuer :

Le projet Castel demandant la limitation de la plantation de la vigne sous peine de 8 jours à 3 mois de prison, 100 à 5.000 francs d'amende et à l'arrachage des nouvelles vignes, plus de 5.000 francs au minimum de dommages-intérêts aux propriétaires actuels de vignes en France et en Algérie.

Toutes ces mesures appliquées ou projetées sont contraires à l'intérêt public, elles facilitent la spéculation ou créent des monopoles au détriment de tous les consommateurs français et coloniaux.

La presse, inconsciemment, prête sa publicité à ces manœuvres en jetant un doute sur l'honnêteté de ceux qui produisent, et surtout de ceux qui travaillent; pour le profit de ceux qui exploitent les petits et les moyens.

Les scandales, étant le fait dans tous les milieux, d'une quantité infime de citoyens, il n'y a pas de raison de juger des individus sur le plus mauvais d'entre eux.

Voici quels sont *les remèdes à envisager :*

Compenser la plus-value des impôts par des dégrèvements équivalant sur les contributions indirectes, chiffre d'affaires ou impôt de consommation.

Le Parti R. R. R. S, a eu le mérite, grâce à la tena-

cité de M. Malvy d'obtenir des dégrèvements, il faut continuer dans cette voie.

Supprimer toutes les taxes inutiles et vexatoires sur le lait, la viande, le pain; rendre la liberté au commerce de détail.

Réduction ou abandon par l'Etat de sa perception de 25 % sur les tarifs de chemin de fer en ce qui concerne des produits agricoles de première nécessité et destinées à la consommation française ou coloniale suivant le vœu de 138 groupements économiques de Paris et de Province, Chambres de Commerce, Chambres d'Agricultures et Conseils généraux.

Supprimer le monopole du Pavillon dont les Compagnies Maritimes font abus par leur tarif prohibitif.

Supprimer ou diminuer les droits de douanes sur des produits dont la production est insuffisante pour la consommation tels que les porcs et les moutons dont l'élevage décroît chaque année et les laisser rentrer vivants pour bénéficier des sous-produits.

Ne permettre l'exportation des produits agricoles et d'élevage que si la production dépasse la consommation.

Augmenter la production et réduire le prix des transports pour les engrais indispensables à l'agriculture.

Créer l'obligation de reboiser après les coupes de bois et dans les terrains non travaillés.

Accorder à nos Colonies et protectorats la franchise douanière entre eux et la France.

Acheter à nos Colonies de préférence à l'étranger, ex. : les 4 millions d'hectos de vins de coupage achetés à l'Espagne et au Portugal devraient être demandés à l'Algérie ou à la Tunisie, de même pour tous les fruits et primeurs, les bois d'ébénisterie, l'ivoire, etc., etc...

L'Etat devrait s'interdire, pour les monopoles, de s'adresser et surtout de commander à des cartels étrangers, comme il l'a fait pour les appareils téléphoniques, les allumettes, ou de favoriser l'industrie étrangère comme pour des balances automatiques.

L'Etat devrait avoir un budget de publicité touris-

tique qui ajouterait sa force à l'effort fait par la plupart des stations thermales ou touristiques; la France a des ressources naturelles appréciées des étrangers, il faut les faire connaître davantage par une publicité plus intense.

Aussi croyons-nous devoir sous-proposer d'adopter les conclusions suivantes :

« La Commission du Commerce,

« Après avoir constaté :

« Que l'extraction du charbon dans les mines françaises obtient à peine 60 % du rendement en Allemagne, parce que les mineurs ne sont pas intéressés ou n'accomplissent pas leur 6 jours de travail.

« Que les forêts de France et des Colonies disparaissent, ces dernières exploitées par des étrangers.

« Que l'élevage national est en décroissance.

« Que l'agriculture française se plaint de l'agriculture coloniale.

« Que les marchés de consommation s'approvisionnent plutôt à l'étranger qu'à nos colonies pour les fruits et les produits exotiques.

« Que certaines denrées, meilleur marché à l'étranger que chez nous ne peuvent nous parvenir à cause des droits excessifs de douanes.

« Que les exportations affaiblissent trop la quantité de denrées qui nous est nécessaire.

« Que des stocks considérables pour les blés et les vins raréfient les produits.

« Que les transports sont trop élevés.

« Que les impôts indirects sont trop lourds.

« Que les échanges entre la France et ses Colonies sont rendus difficiles par une campagne blâmable qui ressemble fort à la guerre économique.

Déclare :

« Que toutes ces constatations sont des éléments incontestables de vie trop chère.

« Que la cherté est un obstacle à la consommation, en réduisant les demandes, par suite de l'amoindrissement du pouvoir d'achat de tous.

« Que le bien-être des consommateurs est compromis par la vie chère.

« Que l'Etat augmente ses dépenses pour la même raison.

« Que l'Agriculture, le Commerce et l'Industrie sont entrés dans une crise économique qu'il faut faire cesser.

« Que dans les années d'abondance la vie doit baisser de prix sans porter préjudice à la production puisque la quantité rétablit l'équilibre du rendement.

« *Emet le vœu :*

« Que la France et son Domaine Colonial ne forme qu'une nation; la République française une et indivisible.

« Que la France et ses Colonies se portent sans réserve : aide, protection et confiance.

« Qu'aucune mesure de contingentement ne soit prise.

« Que les douanes soient supprimées entre les Colonies, les protectorats et la France.

« Que soient réellement formés, sur le terrain économique les Etats-Unis de France comme ils l'ont été sur le terrain de la défense nationale.

« Que soient réduits les impôts indirects suivant la plus-value des impôts.

« Que les octrois soient définitivement supprimés.

« Que soient abaissés les prix de transports.

« Que les travailleurs soient intéressés à la production et à son amélioration.

« Que les salaires soient raisonnables pour permettre à chacun un peu d'aisance personnelle et familiale.

« Que les taxations soient abolies.

« Qu'une publicité nationale touristique soit organisée.

« Que le 26e Congrès du parti R. R. R. S. adopte ce vœu émis par sa Commission du Commerce et de l'Industrie. » (*Applaudissements.*)

M. Jean Brun (Rhône). — Je veux dire au Congrès quelques mots d'une question qui est le prolongement du rapport de M. Hirsch : Il s'agit de la répercussion

de la loi sur la revision des baux — une loi que notre excellent Président de séance connaît bien et dont le principe est par ailleurs injuste — sur le taux de la patente. Cette répercussion rend particulièrement regrettable un impôt dont le principe est contestable et dont l'application soulève de nombreuses réclamations justifiées de la part des commerçants.

Vous savez en quoi consiste la loi sur la revision des baux. J'indique sommairement, pour ne pas abuser de vos instants, que le législateur a voulu permettre aux propriétaires qui avaient conclu avec leurs locataires des baux de longue durée de ne pas attendre l'expiration de ces baux pour relever leurs loyers dans une proportion en rapport avec la valeur actuelle de l'argent. Mais il se trouve que cette loi sur la revision des baux, dépassant l'intention du législateur, a sur le taux de la patente une répercussion que je n'hésite pas à qualifier de néfaste.

C'est pourquoi j'ai l'honneur de vous soumettre le vœu suivant :

« Le Congrès :

« Emu de la répercussion de la loi sur la revision des baux sur le taux des patentes, répercussion qui aggrave les charges fiscales des commerçants en augmentant le prix d'un impôt déjà lourd et discutable dans sa forme, comme dans son application; constatant que cette conséquence de la loi de 1925, n'a pas été voulue par le législateur et qu'elle est particulièrement inquiétante à la veille de la crise que s'apprêtent à subir le commerce et l'industrie ; émet le vœu :

« Qu'en attendant une revision complète de notre système fiscal, la patente continue à être calculée en prenant pour base la valeur locative en 1914. » (*Applaudissements.*)

M. Lenay (Indre-et-Loire). — J'attire l'attention du Congrès sur un point qui a fait l'objet d'une discussion à Angers l'an dernier, à savoir que notre Parti n'apporte peut-être pas une activité suffisante à engager les radicaux à se présenter aux élections

consulaires, aux Chambres de commerce, ainsi qu'aux élections de beaucoup de Chambres d'agriculture.

Si les membres de ces organisations ne faisaient que de l'économie politique, nous n'aurions pas à nous en préoccuper. Mais l'expérience a montré que nos candidats, lors des élections municipales ou législatives, ont eu contre eux toutes les influences de la réaction groupées dans les diverses organisations dont je viens de parler. Je demande donc au Congrès de bien vouloir accepter la motion suivante :

« Le Congrès affirme l'intérêt qu'il porte aux questions économiques, nationales, coloniales, internationales.

« Fait confiance à toutes ses Commissions spécialisées pour en poursuivre l'étude.

« Demande au Bureau du Comité Exécutif de prévoir dans son action de propagande l'exposé et le développement de l'action économique du Parti, notamment lors des élections consulaires.

« Invite le groupe parlementaire à s'employer à faire inscrire dans les divers comités et offices consultatifs des gouvernements des hommes imbus de nos conceptions économiques et sociales. » (*Applaudissements.*)

M. Fabius de Champville. — A la suite des rapports que nous venons d'entendre, nous avons été saisis de conclusions ou de vœux présentés par M. Salomon Hirsch, M. Brun, M. Lenay et M. Mittiaux. Je ne fais, en ce qui me concerne, aucune opposition à l'adoption des vœux exprimés par M. Hirsch, M. Brun et M. Lenay. Par contre, il me semble, je le dis comme président de la Fédération de l'Orne, que nombreux sont les membres de ce Congrès qui pourraient avoir des réserves à faire sur certains points du rapport et du vœu de M. Mittiaux touchant principalement la liberté du commerce et de l'industrie. Il serait bon de faire remarquer à ce propos que, si nous exportons certaines marchandises à l'étranger à des prix relativement bas, ces exportations ont cependant pour avantage de faire rentrer de l'or en France. Quoi

qu'il en soit, je répète que nous aurions des réserves à présenter sur ce rapport. Je demande au Congrès d'en faire état au cas où il voudrait accepter en bloc les conclusions de M. Mittiaux.

M. LE PRÉSIDENT. — Il me semble, en effet, qu'aucune objection ne peut être élevée contre les vœux très complets et très précis que nous ont soumis, aussi bien M. Salomon Hirsch que M. Jean Brun ou M. Lenay. Si l'assemblée n'y fait pas d'opposition, je mets donc ces vœux aux voix.

(Ces vœux sont adoptés.)

M. LE PRÉSIDENT. — D'autre part, M. Mittiaux nous a saisis d'un certain nombre de vœux. Je crois que ces vœux, dont certains sont intéressants, comportent en effet une doctrine économique très complexe, dans le détail de laquelle il nous est impossible d'entrer à cette heure. Conformément au désir exprimé par M. Fabius de Champville, je consulte donc le Congrès sur l'ensemble de ces vœux, étant entendu que des réserves pourraient être formulées sur un certain nombre de questions de détail qui n'ont pas à intervenir dans le débat de caractère général qui doit être celui d'un Congrès comme le nôtre.

(Sous cette réserve, les vœux de M. Mittiaux sont adoptés.)

M. LE PRÉSIDENT. — Je suis saisi par M. Weinmann, délégué de l'Algérie, du vœu suivant :

« La Fédération radicale-socialiste d'Alger, considérant que l'Algérie est tributaire de la métropole et que les questions maritimes règlent la vie de notre colonie, demandent purement et simplement *la suppression du monopole du pavillon.* »

(Ce vœu est renvoyé pour étude à la Commission des questions économiques.)

M. GRISONI. — Puisqu'on vient de présenter un vœu concernant l'Algérie, je suis certain que le Congrès de Reims maintiendra la décision qu'il avait prise

l'an dernier au sujet du centenaire de l'Algérie. Et pour en terminer avec ces questions algériennes qui ont leur intérêt pour notre Parti, qu'il me soit permis de demander au Congrès de décider qu'une commission d'études des questions algériennes et nord-africaines sera instituée au Comité Exécutif, commission dont nous offrirons la présidence à notre émiment ami M. Steeg. Je suis certain que les délégués algériens accepteront volontiers de donner cette présidence à un homme aussi éminent dans notre Parti et dans la République. (*Applaudissements.*).

Ce vœu est voté à l'unanimité.

REFORME DES FINANCES MUNICIPALES

M. le Président. — La parole est à M. Marchandeau, chargé de présenter au Congrès un rapport sur la réforme des finances municipales.

M. Marchandeau, *rapporteur*. — Messieurs, je dois vous quitter dans quelques instants pour accomplir un pieux pélerinage sur la tombe de Léon Bourgeois. C'est un devoir pour moi d'accompagner nos amis qui vont faire ce geste qui nous touche profondément nous représentants du département de la Marne. Aussi m'excuserez-vous de ne soutenir qu'en quelques mots le rapport que j'ai reçu mandat de vous présenter et que vous avez tous lu, d'ailleurs, dans les colonnes du *Radical*, rapport qui concerne la réforme des finances municipales qui, vous le savez, est depuis longtemps à l'ordre du jour.

La question de la réforme des finances municipales s'est posée dès le moment où, dans notre programme, a été insérée la réforme des finances de l'Etat.

Mais, devant les graves difficultés auxquelles on se heurtait pour faire disparaître d'un seul coup ce qu'étaient jusqu'en 1917 les impôts de l'Etat, on a pensé qu'il convenait de savoir ce qu'en pratique donnerait le rendement de l'impôt sur le revenu avant

d'appliquer aux impositions locales le principe républicain que nous avons toujours soutenu.

Aujourd'hui, les communes et les départements se débattent au milieu de difficultés financières considérables. Ils ne peuvent équilibrer leurs budgets qu'en multipliant sans cesse le nombre de leurs centimes additionnels, centimes profondément injustes et d'autant plus insupportables pour les contribuables que leur accroissement, surtout dans les petites communes, fait peser sur eux une charge chaque année plus lourde.

Il faut donc aboutir à une réforme des impositions communales. Quelle voie allons-nous suivre ?

Nous comptons à cette heure douze années d'application de l'impôt sur le revenu, douze années d'application d'une fiscalité qui, ne l'oublions pas, est la nôtre. C'est le Parti radical-socialiste qui, après avoir longtemps étudié ce système, a pu enfin le mettre en œuvre; c'est M. Joseph Caillaux, comme ministre des finances, c'est M. René Renoult comme rapporteur, qui en ont permis l'application. Cet impôt sur le revenu, appliqué depuis 1917 dans des conditions qui sont loin d'être parfaites, je le reconnais, fonctionne cependant d'une façon telle que personne au Parlement n'oserait affirmer ouvertement qu'il est possible de le supprimer et de revenir à tout autre mode d'imposition qui ne s'inspirerait pas du principe de la personnalité et de la progressivité de l'impôt. (*Applaudissements.*)

Si nous adoptions un autre principe que celui qui a présidé à la réforme des finances de l'Etat, nous condamnerions nous-mêmes le système fiscal que notre Parti a si ardement soutenu et fait aboutir. Nous ne pouvons nous prononcer pour une autre solution que celle de l'application aux finances locales du principe de la personnalité et de la progressivité de l'impôt.

Nous devons donc lutter contre les propositions dont nous sommes saisis. Vous savez, en effet, qu'il a été constitué depuis quelque temps au ministère de l'Intérieur un comité consultatif chargé d'étudier

la réforme des finances locales. Ce comité a abouti à des conclusions assez inattendues : pour améliorer la situation présente, il propose de supprimer les centimes additionnels, dont je n'ai pas à refaire le procès devant vous qui êtes trop avertis de la question pour ne pas connaître les reproches qu'on peut leur adresser, et de les remplacer par trois taxes : une taxe foncière, une taxe professionnelle et une taxe locative. Ainsi, on nous enlèverait les centimes qui, malgré leurs défectuosités, alimentent aujourd'hui nos budgets communaux, et on nous offrirait trois taxes qu'à quelques nuances près la loi du 13 août 1926 nous donne déjà la possibilité d'appliquer. En réalité, on nous supprime une ressource réelle, et on ne nous donne rien en échange.

Il semble que la préoccupation du Comité consultatif, à l'inverse de celle que nous devons avoir, ait été de ne pas introduire dans les finances locales le principe qui a triomphé pour la refonte des finances de l'État, celui de la personnalité et de la progressivité. Contre cet état d'esprit, nous devons protester en administrateurs vigilants des communes. On l'a dit bien souvent : le Parti Radical est celui qui peut se flatter de compter dans ses rangs le plus d'élus municipaux, ceux qui, aux prises avec les nécessités quotidiennes de la vie locale, savent le mieux quels en sont les besoins et comment ils doivent alimenter leurs budgets. (*Applaudissements.*)

Il nous appartient donc d'imposer notre système.

Mais, immédiatement, des objections graves se font jour. Tous ceux qui ont étudié ce problème, en particulier M. Malvy, M. Caillaux, M. Sari, se sont arrêtés devant les difficultés considérables que présente l'application massive, immédiate et unique de l'impôt sur le revenu aux finances locales. Pour ma part, je suis bien obligé de reconnaître que la méconnaissance de ces difficultés, si l'on voulait passer outre, risquerait, non seulement de priver certaines communes des ressources qui leur sont indispensables, mais de réduire le nombre des contribuables à un nombre si infime qu'on détruirait le lien qui doit s'établir tout

naturellement entre l'administration locale et l'administré par l'impression qu'à celui-ci d'avoir à payer les services que lui rend celle-là.

Dès lors, il faut admettre que nous ne pouvons nous arrêter à l'application de l'impôt sur le revenu aux finances locales, c'est-à-dire l'application des centimes additionnels aux impositions de l'Etat, que dans la mesure où la situation des collectivités municipales permettra d'éluder les difficultés de la réforme, dont la plus grave est l'instabilité propre à l'impôt sur le revenu. Une grande ville, une ville moyenne, peuvent, à la rigueur, étant donné l'importance de leurs ressources budgétaires, parer aux difficultés résultant d'une année déficitaire; mais une petite commune rurale, dont les habitants n'ont guère pour ressource que les revenus du sol, peut, si on lui applique exclusivement des centimes additionnels à l'impôt sur le revenu, se trouver en de certaines années, du fait des intempéries, de faibles récoltes ou de mauvaises locations de terres, dans l'impossibilité de se procurer le premier sou de son budget. (*Applaudissements.*)

Nous avons donc pensé, au sein de la Commission qui a été constituée à la Chambre et qui est composée pour partie de représentants de la Commission des finances et pour partie de représentants de la Commission d'administration générale, que l'on pourrait, tout au moins à titre purement transactionnel, à titre aussi d'expérience, diviser les communes en trois catégories ; celles dont la population est supérieure à 20.000 habitants, celles dont la population s'échelonne entre 20.000 et 5.000 habitants, et celles qui ont moins de 5.000 habitants. Ces chiffres, remarquez-le, n'ont rien d'absolu et de définitif. Ils donnent simplement une indication sur les possibilités d'application de la réforme à trois catégories de communes.

Pour les communes très importantes, les grosses agglomérations, on pourrait aller tout de suite à l'application des centimes additionnels à l'impôt sur le revenu, avec possibilité de laisser à la disposition

des administrations municipales une, deux ou trois taxes dont le rendement massif permettrait de compenser les déficits qui pourraient provisoirement résulter de cette application en années mauvaises.

Pour les communes moyennes, on peut également admettre l'application des centimes additionnels à l'impôt sur le revenu; mais il faudra à la fois leur donner des facilités encore plus grandes de recours aux taxes dont j'ai parlé et leur permettre de participer au fonds commun dans une proportion plus élevée que celle qui leur est accordée à l'heure présente.

Représentant une importante municipalité, je crois devoir faire une déclaration à laquelle je voudrais voir s'associer tous les représentants des grandes villes, et surtout mes collègues de la région parisienne. Si nous voulons aboutir à une réforme sérieuse, il faut que se crée entre les communes de France une certaine solidarité, et que celles qui disposent de très gros moyens, qui ont une marge appréciable pour l'établissement de leur budget, consentent, par une meilleure répartition du fonds commun, à venir au secours des communes moins fortunées qui, faute de cette aide, risquent de ne pas pouvoir, dans un avenir prochain, sortir des difficultés financières au milieu desquelles elles se débattent. (*Applaudissements.*)

J'en arrive enfin aux petites communes rurales. Il faut reconnaître que c'est à leur sujet que les objections faites à l'application de l'impôt sur le revenu aux finances locales sont les plus fortes. On invoque surtout — et j'en parlais tout à l'heure à M. René Renoult avec lequel j'ai eu le très grand honneur de collaborer — une nécessité, qui était grave pour l'impôt de l'Etat, qui le reste pour les impôts communaux, celle des abattements, des dégrèvements à la base, et l'on fait valoir que l'application de ces mêmes dégrèvements dans les impôts des petites communes rurales aboutirait à ce résultat, inquiétant au premier chef non seulement pour leurs finances, mais pour le bon ordre qui doit y régner, qu'il n'y

aurait parfois dans une commune que deux ou trois contribuables pour supporter le poids de l'impôt et que les autres habitants, ne payant rien, se désintéresseraient absolument du montant des dépenses qu'ils exigeraient de leurs élus.

Tant que cette question des abattements à la base et des dégrèvements restera aussi difficile à résoudre, il faut donc admettre que, pendant la période transitoire au cours de laquelle nous pourrons tenir compte des résultats de l'expérience faite dans l'application de la réforme aux grandes et moyennes localités, le système actuel, tout périmé qu'il soit sera maintenu dans les petites communes rurales. Toutefois, au lieu d'appliquer comme aujourd'hui les centimes à des principaux fictifs, c'est-à-dire de faire une sorte de travail dans la nuit auquel personne ne peut rien comprendre et qui ne correspond à aucune réalité, on les appliquera sur des principaux réels. De plus, la répartition du fonds commun donnerait à ces communes une avance qui leur permettrait de satisfaire aux exigences de leur budget si la réforme une fois appliquée ne leur procurait pas toutes les ressources que l'on en attend. (*Applaudissements.*)

Tel est, dans ses grandes lignes, le rapport que j'ai l'honneur de vous soumettre. Dans une formule plus large que celle de ce rapport qui est peut-être un peu technique, et je m'en excuse, M. Grisoni vous dira tout à l'heure à quelle résolution la commission s'est ralliée. J'adopte pour ma part cette résolution, qui affirme que la réforme des finances locales doit s'accomplir le plus rapidement possible sur le principe de la personnalité et de la progressivité de l'impôt qui, je le répète, est le nôtre. Nous ne pouvons pas, en 1929 nous donner à nous mêmes le démenti de ne pas appliquer aux finances des administrations locales cette grande réforme fiscale que les chefs du Parti Radical se sont battus pour faire introduire dans les finances de l'Etat, cette réforme dont il faut bien espérer qu'elle donnera un jour tous les résultats qu'on était en droit d'en

attendre. Je ne doute point que sous un gouvernement de gauche on n'assistera plus au scandale de voir ceux qui détiennent les plus gros revenus bénéficier des allègements les plus importants. Nous ne pouvons pas, en matière financière, appliquer un autre principe que celui proclamé par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, à savoir de demander à chaque contribuable, selon ses facultés et selon ses moyens, de contribuer à la vie des communes et des départements, comme il doit contribuer à la vie de l'Etat.

C'est sur ce principe que nous vous demandons de vous prononcer. Nous sommes certains qu'il n'est pas un radical-socialiste qui puisse ne pas l'admettre, sous peine de démentir notre théorie de toujours. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — Vos applaudissements ont devancé les remerciements que je voulais adresser à notre ami M. Marchandeau pour son remarquable rapport. Nous remercions surtout M. Marchandeau qui représente ici une grande et belle ville de plus de 100.000 habitants, miraculeusement relevée par lui de ses ruines, d'avoir songé à nos modestes communes rurales.

Il y a certainement dans cette assemblée un certain nombre d'élus ruraux qui, en cette question des finances municipales, sont bien obligés de penser à leurs petites communes. Je désirerais à cet égard citer à l'assemblée un chiffre qui lui montrera la gravité de la question. M. Grisoni, qui représente ici une grande ville, la ville de Courbevoie (*sourires*), vous donnera tout à l'heure connaissance des conclusions que je dois soumettre à votre vote. Mais il faut ici que les toutes petites communes de France se fassent entendre par ma voix dans ce congrès radical, car ce sont elles qui fournissent à notre Parti les plus dévoués de nos militants. Or, sur 37.981 communes, il en est 31.037 qui ont moins de mille habitants. Lorsque se posera au Parlement la très difficile question des finances municipales,

je demande qu'on n'oublie pas, à côté de la tâche glorieuse du maire de Reims ou du maire de Courbevoie, celle de ces 31.037 maires de petites communes qui s'inquiètent de savoir comment on leur assurera les ressources nécessaires à l'entretien de leurs mairies, de leurs chemins, de leurs fontaines, et, par-dessus tout, permettez-moi de finir par là, de leurs écoles. (*Applaudissements.*)

Je donne maintenant la parole à M. Grisoni.

M. Grisoni. — Je regrette un peu, mes chers amis, — vous le dirai-je ? — de voir que nous ne sommes pas aussi nombreux à la fin de cette séance matinale pour discuter des questions municipales que nos ne l'étions il y a huit jours dans une réunion où plus de 300 élus municipaux et anciens élus du département de la Seine se pressaient sous la présidence de M. le sénateur Mounié, pour examiner ces questions, en techniciens.

C'est qu'en effet, en dehors des magnifiques séances de ces deux jours derniers où nous avons discuté des questions de politique intérieure ou extérieure, il est bon que le Congrès marque son intérêt pour des questions qui peuvent sembler plus terre à terre comme les questions municipales.

Ce n'est pas seulement dans les communes rurales ou dans les petites villes que le Parti radical trouve les pépinières de ses militants ; il faut aussi dire que c'est grâce à l'organisation municipale que la République elle-même a pu s'imposer dans le pays. Pour moi, je considère, avec nombre de mes amis, qui se sont attachés à la mise au point des réformes municipales, que toutes les questions politiques sont dominées par la vie des collectivités communales.

Tout à l'heure, M. Marchandeau, et nul n'était plus qualifié que lui pour défendre la thèse qu'il a soutenue devant le Congrès, vous a annoncé qu'il était d'accord sur le vœu dont il m'a laissé le soin de vous donner connaissance. Le voici :

« Le Parti Républicain Radical et Radical-Socialiste, fidèle à son esprit de justice fiscale et à sa doc-

trine financière de l'impôt sur le revenu, adopte le rapport Marchandeau et exprime sa volonté formelle de réforme des finances municipales et départementales basées sur le principe de l'impôt sur le revenu. »

M. Marchandeau vous a dit que la formule que je présenterais serait une formule générale. Vous entendez bien, en effet, qu'il serait impossible dans un Congrès comme celui-ci de discuter en détail de l'application d'un principe dont les répercussions techniques sont considérables. Mais ces questions ont fait l'objet d'un examen très attentif de la part de la fédération des élus municipaux radicaux et radicaux-socialistes dont le président d'honneur est notre président Daladier, et dont le président actif est notre ami Edouard Herriot dont on n'est pas surpris de voir l'intervention en pareille matière. Lorsqu'il s'agit d'administration municipale, le nom s'impose de M. Herriot, qui, en tant que maire de Lyon, est le premier maire de France. Tous ceux d'entre vous qui le connaissent savent le dévouement qu'il porte à sa grande cité, et n'oublient pas que, pour lui, son plus beau titre de gloire, après celui d'ancien président du Conseil, c'est celui d'être maire de Lyon. (*Applaudissements.*)

Qu'il me soit permis, maintenant, de remercier le bureau du comité exécutif d'avoir bien voulu, sur nos instances, inscrire les questions municipales à l'ordre du jour de notre Congrès national.

Il y a quelques mois à peine, sur nos suggestions, le Parti organisait à Paris même un Congrès spécial municipal. Vous savez l'intérêt que lui ont porté tous les républicains.

Notre ami Berthod nous rappelait tout à l'heure que plus de 30.000 communes de France représentent des collectivités de moins de mille habitants. Permettez-moi de préciser, car il importe de le souligner, que le Parti radical n'a pas seulement 120 députés à la Chambre ; il a presque la majorité au Sénat dans la gauche démocratique ; il compte plus du tiers des conseillers généraux et, sur les 40.000 communes de France, près des deux tiers sont admi-

nistrés par des radicaux. Il est ainsi le plus grand parti démocratique de ce pays et n'a pas à se soumettre à quelque parti démocratique que ce soit.

Hier, nous avons eu la joie d'entendre Mme Schreiber évoquer les difficultés que rencontrent les municipalités en matière d'assistance. Elle a traité devant nous ce que j'ai souligné d'un mot : « la politique de l'enfance ». Cette politique de l'enfance doit tous nous intéresser, non seulement du point de vue radical, mais surtout du point de vue humain. En terminant, et m'adressant aux élus municipaux de notre Parti qui auront l'occasion, dans une commission d'études techniques, de mettre au point toutes les questions intéressant la vie municipale de ce pays, qu'il me soit permis d'exprimer le vœu que, dans l'étude de ces questions municipales, nous fassions appel à la collaboration des femmes radicales dont le dévouement et le cœur font l'admiration de notre Parti, et de dire notre désir ardent que les femmes puissent enfin être éligibles dans les conseils municipaux. (*Applaudissements.*)

M. Goldschild. — J'ai déposé sur le Bureau une motion demandant que les communes soient autorisées à percevoir une taxe sur les terrains de lotissement qui devraient être imposés au titre communal comme terrains à bâtir et non comme propriété non-bâtie.

Je demande au Congrès de bien vouloir adopter ce vœu.

M. Grisoni. — Des vœux aussi importants devraient d'abord être soumis à la commission compétente. Je demande le renvoi du vœu au comité exécutif. (*Assentiment.*)

M. Mounié (sénateur de la Seine). — J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le remarquable exposé de M. Marchandeau et l'intervention de M. Grisoni. Je considère que la question de la réforme des finances municipales est peut-être la plus grave qui puisse se poser à l'heure présente et que le Parti radical

doit être extrêmement prudent en cette matière. C'est une question qui doit être étudiée d'une manière complète car, si la réforme est votée dans des conditions qui se révèleraient ensuite dangereuses pour les budgets communaux, le Parti radical en supporterait toutes les conséquences. (*Applaudissements.*)

Permettez-moi, à ce sujet, de vous citer simplement deux faits.

Vous vous rappelez la loi qui devait tout sauver, je veux parler de la loi Niveaux. Comme administrateur communal, je sais tous les ennuis qu'elle m'a créés, et si parmi vous il se trouve des maires qui ne l'ont pas encore appliquée, je me permets de leur donner le conseil de ne pas le faire. Mieux vaut encore voter des centimes additionnels que d'avoir recours à cette loi.

L'autre fait sur lequel je veux attirer votre attention est le suivant. On parle depuis longtemps d'une caisse d'avances aux communes. Nous en sommes tous partisans, mais à la condition que cette caisse ne nous prenne pas des fonds qui nous sont déjà affectés pour nous les prêter ensuite, même à intérêt faible.

M. Grisoni a fait allusion tout à l'heure aux grands services que peuvent rendre les fédérations d'élus. Je vous conseille d'en créer dans tous les départements. Ce sont, en effet, les élus municipaux, constamment aux prises avec les difficultés, qui savent d'une façon précise quels sont les changements qu'on peut apporter dans l'administration d'une collectivité locale et ceux qu'il faut éviter. Pour nous, parlementaires, qui par essence devons tout savoir, j'avoue franchement que nous ne connaissons que les questions que nous avons étudiées par nous-mêmes et que nous les connaissons surtout par les difficultés qu'elles nous ont occasionnées.

Je voudrais tout d'abord obtenir de l'Etat qu'il fasse tout son devoir en exonérant les emprunts communaux et départementaux de l'impôt sur le revenu qui est actuellement de 18 % et en diminuant

dans de notables proportions le droit de timbre et la taxe de transmission. (*Applaudissements.*)

Le nombre des habitants d'une commune n'est d'ailleurs pas un criterium pour le choix d'un système fiscal communal. Toutes les communes n'ont pas les mêmes difficultés. Il se peut que des communes purement rurales aient de gros besoins à satisfaire. Il se peut aussi que certaines communes — telle que celle que j'administre, qui se développe rapidement, à tel point que j'ai 50 demandes de constructions par jour — aient besoin d'être aidées par l'Etat beaucoup plus que d'autres.

Bref, la question demande à être étudiée à fond. Il ne faut pas fixer à l'avance un compartimentage trop absolu des communes, afin que chacune soit aidée selon ses ressources et suivant ses besoins. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je remercie M. le sénateur Mounié de ses explications. Il vient de nous parler avec toute la compétence d'un administrateur éclairé et toute la sagesse d'un sénateur. (*Très bien.*)

Le vœu que nous a soumis M. Grisoni tient compte à l'avance de ces observations. M. Grisoni a voulu, en effet, que nous nous prononcions d'abord sur l'idée générale exposée par M. Marchandeau, c'est-à-dire sur notre volonté de rester fidèles au principe de justice inscrit dans l'impôt progressif et personnel sur le revenu. La deuxième idée de M. Grisoni, comme de M. Marchandeau, est, je le crois, celle même exposée par M. le sénateur Mounié, à savoir de laisser aux commissions compétentes, tant du Parti que du Parlement, le soin de décider sur les détails de questions qui sont d'une complexité infinie et que nous ne pouvons pas résoudre dans l'improvisation d'un congrès.

Je vous propose donc, d'accord avec M. Marchandeau, d'adopter le vœu dont M. Grisoni vous a donné lecture.

M. Jaubert. — Ce n'est pas comme maire d'une grande ville que je prends la parole, mais comme représentant d'une commune exclusivement rurale.

On nous propose, pour remédier à la crise des finances communales, de remplacer, tout au moins dans les grandes et moyennes agglomérations, le système actuellement en vigueur par celui des impôts sur les revenus. J'y accède très volontiers. Mais il résulte des explications mêmes de M. Marchandeau qu'aucune solution de ce genre n'est envisagée pour les 30.000 et quelques communes rurales dont M. Berthod nous a dit toute l'importance.

Je demande donc au Congrès d'affirmer sa volonté de voir les commissions compétentes étudier des solutions qui assureront à ces petites communes rurales, qui ne vivent aujourd'hui que sur la répartition du fonds commun, des ressources régulières et permanentes.

J''appuie la proposition de M. le sénateur Mounié qui demande d'exempter de tout impôt les emprunts communaux.

La sous-commission d'administration générale de la Chambre, à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir, a déjà discuté la réforme des impositions communales dans les petites communes rurales. Elle a estimé qu'une grande partie de leurs dépenses devait incomber à l'Etat. Elle a pensé, en particulier, que le secrétaire de mairie. que le percepteur, que d'autres employés communaux encore consacrent les trois quarts de leur besogne aux affaires de l'Etat et non pas à celles de la commune.

Au lieu de demander à l'Etat des subventions pour les petites communes rurales, il serait donc préférable que l'Etat prenne en charge les dépenses des budgets communaux qui doivent normalement lui revenir, qu'il paie au moins une partie du traitement des secrétaires de mairie et la totalité de celui des percepteurs.

On n'assisterait pas alors à ce scandale, non seulement de percepteurs payés uniquement par les communes alors qu'ils travaillent surtout pour l'Etat. mais surtout de percepteurs sur lesquels l'Etat fait un bénéfice lorsque la rénumération qui leur est

allouée par les communes est supérieure à leur traitement d'Etat.

Telles sont les solutions qui donneraient, je crois, satisfaction à l'ensemble des collectivités communales. Je compte sur la commission compétente du Parti pour s'attacher à résoudre ce problème. Ce n'est que lorsque nous aurons une solide administration financière communale que nous pourrons envisager une rénovation complète de la vie rurale qui est à la base même de la vie économique du pays. (*Applaudissements.*)

M. GRISONI. — J'ai à peine besoin de dire que je suis d'accord avec vous.

J'ajoute, car je crains de n'avoir pas été assez explicite à ce sujet, tout à l'heure, que la Fédération nationale des élus municipaux radicaux et radicaux-socialistes, que préside M. Edouard Herriot, doit de plein droit compter dans ses rangs tous les conseillers municipaux, tous les maires, tous les conseillers d'arrondissement et tous les conseillers généraux appartenant régulièrement au Parti radical. Dans cette Fédération, organisée pour un but technique, tous nos camarades de province pourront apporter le concours de leurs lumières, afin que nous puissions élaborer ce cahier des revendications municipales qui constituera, dans ce domaine, la politique de notre Parti.

M. LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix le vœu dont M. Grisoni vous a tout à l'heure donné lecture.

(Le vœu est adopté.)

M. GRISONI. — Je me permets maintenant de soumettre au Congrès un autre vœu.

Pour des raisons qui, sans doute, sont intéressantes, un projet de loi a été déposé devant le Parlement, qui porte atteinte aux finances municipales. Ce projet concerne le droit des pauvres, taxe discutable peut-être, mais qui représente cependant pour les budgets de nos bureaux d'assistance des subventions souvent considérables.

A la suite d'une campagne que je ne veux pas discuter ici, cette taxe, qui est de 10 %, doit être ramenee à 3 % .

Or, je connais des municipalités, non seulement de la région parisienne, mais même de la province, qui ont eu ces temps derniers à faire face dans l'établissement de leur budget supplémentaire à des dépenses qui devraient être assumées par l'Etat et qui se montent à un ou deux millions ; et je m'adresse aux chefs responsables des municipalités ici représentées ; comment pouvons-nous faire face à ces lourdes charges de nos budgets dont l'Etat est en grande partie responsable si l'Etat émet, en outre, la prétention de réduire aussi considérablement la part qui peut revenir à nos œuvres d'assistance sur le droit des pauvres ?

C'est pour ces raisons que je crois devoir présenter au Congrès la motion suivante rédigée par M. Duburcq, de Roubaix, à laquelle j'ai le grand honneur de m'associer :

« Soucieux d'assurer aux œuvres d'assistance municipales, confiées aux bureaux de bienfaisance, les ressources essentielles dont la principale est le droit des pauvres actuellement en vigueur, le Congrès se prononce pour le maintien intégral de cette taxe. Il considère comme un danger l'expérience d'une taxe de remplacement, la précédente ayant fait ses preuves depuis plus de cinquante ans.

« Il concède à l'Etat la latitude de sacrifier, si besoin est, la taxe dite de l'Etat créée provisoirement en 1920 et qui peut trouver facilement son remplacement sous une autre forme à déterminer. »

Je me rallie, d'autre part, aux suggestions que nous a soumises notre ami M. Jaubert. Il est d'ailleurs regrettable que les préfectures oublient trop souvent le devoir essentiel qui leur incombe d'être les tutrices bienveillantes de ces mineures que sont les communes. Certaines préfectures émettent aujourd'hui la prétention d'être les administrateurs des grandes cités ou des cités moyennes. Nous n'accepterons pas que les élus municipaux, auxquels le peu-

ple a fait confiance, et qui s'occupent dans leurs réunions, véritables réunions de conseils de famille des intérêts des communes, soient brimés par des fonctionnaires, aussi chamarrés d'or et d'argent soient-ils, qui méconnaissent tous les jours la loi de 1884, garantie par nos droits.

Nous, les municipalistes, nous en avons assez de voir qu'à tout instant on empiète sur nos prérogatives, et nous entendons voir respecter l'œuvre que nous nous efforçons d'édifier.

Nous aurons l'occasion d'en reparler, lorsque notre cahier de revendications municipales sera prêt. Nous savons que tous les parlementaires du Parti s'associeront énergiquement à l'effort de redressement que nous voulons faire. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je mets aux voix le vœu de M. Duburcq qui nous est présenté par M. Grisoni.

(Ce vœu est adopté.)

M. le Président. — Notre ami M. Doucedame aurait encore à présenter un vœu sur la réforme de la vicinalité, vœu déposé par la Fédération de l'Est. Il est entendu que M. Doucedame présentera ce vœu au début de la séance de l'après-midi.

Personne ne demande plus la parole ?

La séance est levée.

(La séance est levée à midi 15 minutes.)

Cinquième séance

Samedi 26 octobre, après-midi

La séance est ouverte à 14 heures et demie, sous la présidence de M. Jouffrault, député, assisté de MM. Bonnafous, Bodereau, Fabius de Champville, Hecker et Pinot, comme vice-présidents ; et de MM. Michel, Roux, Echard et Doucedame, comme secrétaires.

LA REFORME DE LA VICINALITE

M. Jouffrault, *président*. — En attendant l'arrivée de mon collègue M. William Bertrand, qui avait été primitivement désigné pour diriger vos débats, je prends la présidence de cette séance.

Je donne tout d'abord la parole à M. Doucedame, dont le droit de parole avait été réservé à la fin de la séance de ce matin, pour présenter au Congrès un vœu sur la réforme de la vicinalité.

M. Doucedame. — Vous avez entendu ce matin les rapports clairs et précis qui vous ont été présentés sur la refonte des impôts départementaux et communaux. J'ai été chargé par diverses Fédérations, en particulier par la Fédération de l'Est, d'attirer votre attention sur une question urgente, qui entre dans le cadre de la refonte des impôts départementaux et communaux, je veux dire celle de la réforme de la vicinalité.

De toutes les questions qui intéressent au premier chef la gestion des intérêts communaux, il n'en est

pas de plus importante à notre sens que celle d'une réforme rationnelle de la vicinalité. Nous vivons encore en ce domaine sous l'empire d'une loi qui date du 21 mai 1836, qui a été conçue à une époque où ne circulaient sur les grandes routes de France que les lentes diligences d'autrefois, où les communications départementales étaient réduites, où les routes communales n'étaient le plus souvent que des chemins de terre. La loi de 1836, qui régit encore présentement la vicinalité, ne répond plus aux besoins des transports, tant de voyageurs que de marchandises, de notre circulation intense moderne. C'est une loi désuète, un non-sens administratif comme un non-sens financier. (*Applaudissements.*)

Si cette loi caduque s'est maintenue si longtemps, c'est que le progrès est capricieux. A la diligence a succédé, non pas la voiture routière plus rapide, mais la voiture sur rail, le chemin de fer. Dès le Second Empire, la circulation par chemin de fer se développant de plus en plus, on n'a pas cherché à améliorer la circulation sur route. On pensait même qu'on pourrait réduire la route nationale, qu'on pourrait rendre toutes les routes aux départements et aux communes. Mais, avec le temps, la science a fait de nouveaux progrès, et nous avons aujourd'hui l'automobile, qui s'évertue à détrôner le chemin de fer, et qui redonne sur les routes une activité fébrile dont vous avez souvent le spectacle pour que je puisse sur ce point me passer de commentaires.

L'automobile s'impose de plus en plus comme moyen de circulation. Les méthodes et les procédés de l'époque de la diligence ne peuvent donc plus s'appliquer de nos jours, et nous avons pensé que notre Parti, qui se préoccupe de toutes les questions d'économie politique et sociale, devait affirmer, dans ce domaine comme dans les autres, les principes qui sont à la base de ses attaches démocratiques.

On faisait remarquer ce matin avec juste raison qu'il était nécessaire d'assurer aux citoyens de ce pays, dans toutes les grandes questions sociales, plus de bien-être et de justice. Notre sollicitude doit d'at-

tacher aussi à ses problèmes plus terre à terre, à l'examen de questions spéciales comme celle dont je vous parle en ce moment, au sujet desquelles nous pouvons encore faire œuvre utile et servir nos concitoyens dans le cadre de la solidarité qui nous inspire.

Je n'ai pas l'intention de reprendre le thème qu'a si bien développé ce matin M. Marchandeau. La question est résolue. Vous avez manifesté votre volonté d'adapter les finances départementales et communales aux finances de l'Etat. Vous voulez que se réalise dans l'impôt départemental et communal cette progressivité et cette personnalité qui sont les caractéristiques essentielles de notre justice fiscale. Je veux simplement soutenir devant vous cette idée que, pour adapter notre réseau routier aux besoins de la circulation rapide et intense qui sont le fait de l'automobile, il importe de décharger les budgets des petites communes de France du poids si lourd des impositions vicinales.

De grands esprits, portant toujours plus haut le souci de l'entraide et de la mutualité, pensent à créer dans la paix et dans la fraternité européenne une vaste association de solidarité humaine. Cette œuvre généreuse, à laquelle je m'associe de tout cœur, doit se faire d'abord dans le cadre de la Nation. Depuis 1902, la République Française a déjà voté des lois nombreuses de protection de l'individu, qui permettent aux départements et aux communes d'apporter leur utile collaboration au redressement de la misère. Ces lois sont presque inappliquées, par suite de l'insuffisance des ressources des budgets communaux.

Je parle ici, après les maires de grandes villes de France, comme maire d'un modeste chef-lieu de canton situé à proximité de Reims, au pied du Chemin-des-Dames, la petite ville de Vailly-sur-Aisne. Les maires des petites communes — et c'est peut-être également vrai, toutes proportions gardées, pour les budgets des municipalités des grosses communes — ne peuvent rien faire d'utile pour la réalisation effective des lois de solidarité sociale parce que leurs fi-

nances sont en trop grande partie absorbées par le budget vicinal, par les dépenses que l'administration leur impose d'office pour l'entretien des routes.

Si vous voulez que nous fassions œuvre utile, que nous accomplissions notre rôle de maires radicaux en apportant une collaboration généreuse aux associations d'entraide et de mutualité, il faut que vous demandiez qu'on écarte des budgets communaux les dépenses énormes qui leur sont imposées par l'administration pour l'entretien des routes. (*Applaudissements.*)

Au surplus, du simple point de vue de la logique et de la justice, il est inadmissible qu'on mette plus longtemps à notre charge l'entretien de routes qui ne répondent plus à la classification établie du temps du roi Louis-Philippe. Nous avons encore, en effet, des routes nationales, des routes départementales, des chemins de grande communication, des chemins d'intérêt commun, des chemins vicinaux, des chemins ruraux. Cette classification, qui pouvait être logique et conforme à l'esprit de justice sous le roi Louis-Philippe, parce qu'il était normal que l'Etat ne se préoccupe que des routes qui servaient à la circulation interdépartementale et que les relations d'intérêt local soient assurées soit par les départements, soit par les communes, ne se justifie plus aujourd'hui.

L'entretien des routes était, d'ailleurs, à cette époque, simple et primitif. On n'avait pas alors à faire face aux besoins d'une circulation qui atteint parfois comme aujourd'hui 100 kilomètres à l'heure. On rechargeait les routes quand il le fallait, quand les foudrières étaient par trop profondes. Cela ne coûtait pas bien cher aux budgets communaux et départementaux.

Les temps ont changé. Nous sommes maintenant obligés de demander la collaboration de l'Etat pour l'entretien des chemins d'intérêt commun et des chemins vicinaux, parce que ces chemins ne servent plus seulement à l'usage local; ils appartiennent aux touristes qui circulent dans tous les points des départements sans jamais laisser d'argent dans le

pays qu'ils traversent; ils ne sont pas dégradés par les habitants du pays, qui cependant ont la charge de leur entretien.

Je sais que nous avons déjà gain de cause dans une certaine mesure. La commission des finances de la Chambre s'est préoccupée des vœux qui lui ont été transmis, vœux de notre Congrès de l'Est réuni à Besançon au mois de juin, vœux des Conseils généraux. J'ai eu pour ma part l'honneur de rapporter un vœu au Conseil général de l'Aisne, et mes amis du Rhône me disaient tout à l'heure que ce vœu avait été repris par la Fédération radicale du Rhône, et que sur le rapport de M. Bender, il y a deux ans, le Conseil général de ce département avait discuté la question. La commission des finances, grâce à notre ami Paganon, est favorable à l'inscription d'un crédit de 100 millions au budget, en vue de l'incorporation des chemins de grande communication et d'intérêt commun au budget des travaux publics dans le réseau des routes nationales. M. de Chappedelaine, rapporteur général de la Commission des finances de la Chambre, a prévu l'affectation aux communes des ressources indispensables à l'entretien et à la conservation de leur voirie, ainsi que le classement dans les routes nationales des chemins actuellement classés dans la voirie départementale et soumis à une circulation d'un caractère général. Un chapitre sera ouvert dans le budget, ayant pour titre : « Transfert dans le réseau des routes nationales des chemins de grande communication et d'intérêt commun ». (*Applaudissements.*)

Voilà des modifications heureuses que les radicaux doivent encourager. Il me plait de souligner que ce sont des hommes de gauche, M. Bedouce comme rapporteur du budget des travaux publics, M. Paganon par ses amendements si judicieux, qui ont montré l'intérêt de s'attacher à réaliser cette œuvre de justice.

Mais, en réalité, ce crédit de 100 millions ne peut être qu'un crédit indicatif. Pour aboutir à une re-

fonte complète de la vicinalité, il faudra une somme beaucoup plus importante, des milliards peut-être.

Le budget français n'y peut suffire. Il faut cependant trouver les voies et moyens de réaliser cette réforme indispensable. Nous n'avons pas la prétention d'avoir résolu en une formule simpliste un problème dont les répercussions sont si complexes. Nous croyons simplement qu'il y a lieu de rechercher dans ce domaine une assiette nouvelle des recettes et des dépenses. Dans ce pays, où la circulation moderne créée tous les jours une richesse nouvelle, il faut déplacer le centre des responsabilités. Les communes ne peuvent être responsables de l'usure et de la destruction de leurs routes; ce sont ceux qui, à des degrés divers de la production et de l'économie nationale, sont les véritables auteurs de l'usure rapide du réseau routier qui doivent proportionnellement et en toute justice contribuer à les réparer et à les entretenir. (*Applaudissements.*)

L'importance du problème ne peut échapper à aucun des membres de ce Congrès. Je leur demande de montrer l'intérêt qu'ils prennent à sa réalisation en adoptant la motion suivante :

« Le Congrès de la Fédération de l'Est du Parti Républicain-Radical et Radical-Socialiste :

« Après avoir entendu le rapport du citoyen F. Doucedame, Conseiller général de l'Aisne, Maire de Vailly-sur-Aisne sur les réformes à imposer pour l'entretien rationnel de la vicinalité française.

« Considérant qu'il n'y a rien de plus urgent à accomplir, du seul point de vue administratif et financier, que d'adopter le service vicinal aux conditions de la vie moderne et qu'il convient, en particulier, de réaliser à bref délai, l'unification des services de voirie.

« Considérant qu'en novembre, du haut de la Tribune de la Chambre des Députés, des promesses formelles ont été faites par le Ministre de l'Intérieur — promesses reprises par le Ministre des Travaux Publics — de faire procéder à un classement général des routes : l'unité de la circulation amenant nécessai-

rement l'unité des routes — si l'on excepte toutefois certains chemins ruraux.

« Tenant compte qu'un projet de loi doit être déposé par le Gouvernement pour solutionner le problème des finances locales

« le Congrès :

« Emu de la situation pénible dans laquelle se trouve placée la masse des communes rurales de France qui, de par le développement de la viabilité, se trouvent contraintes de supporter dans leur budget des charges parfois 4 ou 5 fois plus fortes que l'ensemble des autres charges;

« Décide :

« 1° D'inviter ses élus au Parlement :

« A réclamer l'abrogation de la loi toujours en vigueur du 21 mai 1836 qui est aujourd'hui un vrai non-sens administratif en même temps qu'un obstacle au développement de la route pour le développement des communications et tranports en vue de l'essor économique du pays;

« A prendre toutes initiatives et à accomplir tous actes utiles pour la réalisation des engagements contractés en novembre dernier : étant entendu que les élus, en cette matière comme dans toutes les autres, devront ne s'associer qu'à des dispositions inspirées de l'esprit de justice fiscale, de sauvegarde des services de l'Etat et de défense démocratique.

« 2° D'inviter le Comité Exécutif à constituer, par appel aux Elus Cantonaux et aux Maires inscrits au Parti, une vaste Commission de la réforme des impôts départementaux et communaux avec cette indication expresse que cette Commission aurait comme but premier de mettre au point une étude complète en vue d'un entretien rationnel du réseau vicinal français sous le signe de la solidarité nationale. » (*Applaudissements.*)

M. Jean Brun (Rhône). — M. Doucedame nous a parlé de l'effort de justice fiscale à faire en matière

d'impôts communaux. Je lui demande s'il est d'avis de demander au Congrès de se prononcer sur la question des impôts dits de répartition, qui aboutissent en matière de patente à des résultats particulièrement injustes. Comprend-il la refonte de ces impôts de répartition dans le programme de justice fiscale qui est soumis au Congrès?

M. Doucedame. — Je réponds à M. Brun que je me suis cantonné dans la question spéciale de la réforme de la vicinalité. Il m'est cependant apparu ce matin que le rapport de M. Marchandeau a visé avec beaucoup de précision tout ce qui se rattache à notre programme de justice fiscale et qu'il a répondu par avance au souci de voir réparer l'injustice des impôts de répartition que vous venez de dénoncer.

M. le Président. — Sous le bénéfice de ces observations, je mets aux voix la motion dont M. Doucedame nous a donné lecture.

(Cette motion est adoptée.)

L'ACTIVITE DU GROUPE PARLEMENTAIRE

M. le Président. — Nous abordons l'ordre du jour prévu pour la séance de cet après-midi.

La parole est à M. Charles Lambert, chargé de présenter au Congrès un rapport sur l'activité du Groupe parlementaire.

M. Charles Lambert, *rapporteur*. — Mesdames, messieurs, en me confiant le soin de présenter au Congrès un rapport inacoutumé sur l'activité du Groupe parlementaire de la Chambre des députés, le Comité exécutif a pensé qu'il pouvait être utile de fournir aux militants les arguments qui peuvent leur être nécessaires dans certaines circonstances pour défendre le parlementarisme, et en particulier leurs parlementaires, dont on dit, n'est-il pas vrai, tant de mal. Dans ce rapport, que je ferai aussi bref que

possible, j'essaierai donc de vous montrer ce qui a été fait dans notre Groupe parlementaire, et ce qui demain doit être fait.

Tout d'abord, nous pouvons bien dire qu'au cours de l'année écoulée, la critique qu'on avait coutume d'adresser à notre Groupe, à savoir qu'il était obligatoirement divisé en trois tronçons et qu'il donnait un spectacle fort peu réjouissant pour nos militants, a presque entièrement perdu son caractère primitif de vérité. Loin de prêter le flanc à cette critique, il a fait depuis un an grande figure. Regardons-le à la lumière des résultats obtenus, et surtout en considération des moyens employés pour les obtenir.

Pour que notre Groupe parlementaire puisse faire œuvre utile, il est indispensable, en effet, qu'il soit organisé, comme une usine ou une maison de commerce doivent l'être. Or, une organisation sérieuse lui a été enfin donnée.

La question s'est posée tout d'abord pour lui, d'avoir cette organisation matérielle que d'autres groupes voisins du nôtre ont depuis longtemps réalisée. C'est ainsi qu'a été créé auprès de notre Groupe un secrétariat général, confié à notre excellent ami M. Jacques Kayser, dont la remarquable intervention qu'il a faite hier soir ici même vous a montré l'esprit réaliste, et dont la documentation forte et serrée nous a été infiniment précieuse pour la préparation de nos études et de nos interventions à la tribune du Parlement. (*Applaudissements.*)

A côté de cette organisation matérielle, une autre question se posait pour notre Groupe, celle de la discipline. Sur ce point, nous ne pouvons que nous réjouir des résultats obtenus. Cette division, à laquelle je faisais allusion il y a instant, a presque complètement disparu lors des grands votes que nous avons été appelés à émettre. Je sais qu'il est coutume de dire que l'accord parfait du Groupe n'est pas encore réalisé, et qu'on a pu constater quelques défections dans certains scrutins. Je veux dire cependant que, s'il est souhaitable, certes, que sur les

grandes questions se manifeste l'unanimité absolue du Groupe, nous ne saurions avoir de la question de la discipline une conception analogue à celle d'autres partis. Autant il est vrai de dire que, pour un parti d'opposition doctrinale, la question de discipline ne se pose pour ainsi dire pas parce qu'elle est habituelle, autant cette question peut se poser dans certains cas quand il s'agit d'un grand parti de Gouvernement comme le nôtre.

Dans bien des cas où des questions de principe ne sont pas en jeu, par exemple dans des questions d'ordre régional et secondaire, il ne faut pas que les militants s'attendent à voir les députés du Groupe radical, le plus nombreux à la Chambre, mettre tous le même bulletin dans l'urne. Ce serait la négation même du mandat parlementaire. Ce serait le mandat impératif, qui retirerait au parlementaire sa conscience et sa liberté d'action. Je suis persuadé que vous ne le voulez pas.

Vous pouvez d'autant moins le vouloir que notre Parti n'est pas un parti de lutte de classes, qu'il est un parti de collaboration de classes représentant toutes les aspirations de la Nation, un parti où se rangent aussi bien des intellectuels que des ouvriers, aussi bien des industriels et des commerçants que des agriculteurs, qui ne peuvent pas, sur tous les sujets secondaires, émettre un avis identique.

Mais il est bien certain que, sur toutes les grandes questions qui sont le fondement même de notre Parti, question de la laïcité sur laquelle repose la République, question des monopoles, questions internationales touchant à la paix et à la fraternité des peuples il est indispensable que tous nos amis aient la même attitude et qu'ils réalisent l'unanimité dans la discipline qui doit être celle d'un grand Parti comme le nôtre. (*Vifs applaudissements.*)

Au cours de l'année écoulée, nous avons enregistré des démissions. Nous les avons regrettées en ce qui concerne les personnes intéressées, qui étaient de nos amis. Mais il s'agissait de questions de principe, et nous n'avons pu qu'accepter ces démissions, persua-

dès que nous étions fidèles dans la circonstance à la discipline qui doit être celle d'un grand Parti comme le nôtre. (*Vifs applaudissements.*)

Notre Groupe a fait encore grande figure au cours de l'année écoulée parce que, dans toutes les Commissions, il a marqué de son empreinte, parfois extrêmement forte, les grands problèmes qui ont été soumis au Parlement.

C'est ainsi qu'à la Chambre nous comptons, tant à la Présidence que dans les Commissions essentielles, des hommes dont vous connaissez le talent et l'autorité. A la vice-présidence de la Chambre, nous avons un des nôtres, notre ami M. Léo Bouyssou. Nous avons un questeur, M. Cazals. Nous comptons aussi un certain nombre de nos amis à la tête des grandes Commissions, et j'ai le devoir de citer leurs noms, parce qu'ils y travaillent avec une ardeur, un dévouement et une compétence dignes de tous éloges. C'est Lalanne, à la tête de la Commission de l'Agriculture ; Cazals, à la tête de la Commission de l'Enseignement ; André Hesse, à la tête de la Commission de la Législation civile; Durafour, à la tête de la Commission du Travail; enfin, c'est Malvy qui préside aux travaux de la Commission des Finances, ayant comme vice-présidents Ducos et Archimbaud. De tous, vous avez lieu d'être fiers. (*Applaudissements.*)

Au cours de l'année, nous avons eu la douleur de perdre à la Chambre deux de nos collègues, MM. Peigné et Bouat. Ils ont laissé dans notre Groupe des sentiments unanimes d'affection, et de regret, et M. le Président de la Chambre n'a pas manqué de faire leur éloge aux applaudissements de l'Assemblée. (*Très bien !*)

Par contre, nous avons eu la grande joie de voir revenir parmi nous, après une ingratitude passagère du suffrage universel, deux hommes qui font le plus grand honneur à notre Parti, nos amis Georges Bonnet et Camille Chautemps (*Applaudissemnts*), qui nous apportent le précieux appui de leur talent et de leur longue expérience des affaires publiques.

Je ne voudrais pas lasser le Congrès par une énumération qui pourrait lui sembler fastidieuse des travaux poursuivis à la Chambre par le Groupe parlementaire. S'il me fallait faire une revue complète de tous les débats dans lesquels notre Parti a montré sa force, cela nécessiterait un long discours. Permettez-moi simplement de vous citer quelques-unes de grandes questions que nous avons soutenues tant à la tribune de la Chambre que dans les Commissions.

C'est M. Yvon Delbos qui, le 15 février, mandaté par le Groupe parlementaire, exposait les raisons pour lesquelles nous soutiendrions la proposition de résolution relative à l'amnistie, défendue aussi devant la Commission de législation civile et criminelle par MM. Hesse et Marie.

Permettez-moi de rappeler aussi que la décision prise hier par le Congrès sur le problème de l'Alsace est conforme aux vues exposées devant la Chambre avec un rare talent par nos amis René Richard, Nogaro et Herriot.

En ce qui concerne le Pacte Kellogg, vous n'avez pas oublié la brillante intervention de M. Pierre Cot, rapporteur du texte, le 7 février. Il a examiné le Pacte avec son savoir juridique, sa compétence indiscutable en ces matières, et il a conclu à sa ratification avec une maîtrise qui n'a pas peu contribué à rehausser le prestige de notre Parti.

Je passe rapidement sur les affaires du Maroc, sur cette malheureuse affaire de Aït-Yacoub, à propos de laquelle M. Daladier a été le représentant éloquent et vigoureux du Groupe pour défendre le point de vue républicain qui est le nôtre.

Je ne voudrais pas oublier maintenant les importantes questions qui ont été traitées hier ou ce matin même dans notre Congrès : les questions agricoles, défendues avec compétence à la Chambre par M. Queuille, par M. Jaubert dont, en passant, je recommande fortement la brochure sur « Les radicaux et l'agriculture », brochure pleine d'enseignements pour nos amis des campagnes; les questions sociales au service desquelles notre ami M. Durafour

a mis sa grande expérience; les questions si délicates de l'habitation à la discussion desquelles M. André Hesse a pris une part si importante; les questions d'enseignement, dont a parlé ici M. André Marie, et à propos desquelles il m'est précieux de dire toute la reconnaissance que nous devons, non seulement au Président Herriot pour avoir mis en mouvement, comme Ministre de l'Instruction publique, la grande réforme de l'école unique, mais aussi au rapporteur de la Commission, notre sympathique ami M. Ducos, qui a travaillé avec âpreté, contre les résistances acharnées de la droite, à mettre sur pied certaines réformes dont il vous a été parlé ce matin et qui sont, pour la réalisation de l'école unique, du plus heureux présage.

Rappelons encore les grands débats qui ont eu lieu à la Chambre sur la question des diocésaines, débats qui étaient pour la République d'un intérêt passionnant. Je m'étonne à mon tour qu'au cours de la séance d'avant-hier un des membres de notre Groupe ait pu prétendre que la question de la laïcité était devenue pour le Parti radical d'une importance secondaire. Quoi qu'il en soit, nous avons lieu de nous montrer satisfaits qu'après les débats émouvants qui se sont institués à la Chambre en mars 1929 sur la question des diocésaines, à l'occasion desquels les conquêtes laïques de la République étaient en jeu, où il ne s'agissait rien moins que de savoir si l'enseignement congréganiste serait de nouveau, sous une forme différente, instauré en France, les projets votés par la Chambre soient en suspens au Sénat d'où ils ne sortiront probablement pas. Nous sommes en droit de dire que ce résultat n'a pu être atteint que grâce aux interventions décisives de notre ami Jacquier qui, en posant la question préalable, avait déjà porté un coup très grave à nos adversaires, et à celles de nos amis Berthod, Daladier, François Albert et Herriot qui ont mené la bataille avec une ténacité qui a fait notre admiration à tous. (*Applaudissements.*)

J'en aurais terminé sur ce point si je ne devais enfin

vous signaler la position prise par notre Parti sur la question des dettes, le rôle qu'y jouèrent Herriot, Julien Durand, Bergery, nos interventions dans l'interpellation de politique générale de juillet 1929, celles qui se sont produites en matière de politique fiscale, la lutte que nous avons menée au cours de la discussion du collectif en faveur des dégrèvements.

En un mot, sur toutes les questions, intervenant avec méthode et unité de vues, après des réunions du Groupe au cours desquelles la ligne de conduite était arrêtée et les orateurs désignés, nous croyons avoir donné au grand public républicain l'impression que les intérêts démocratiques ont été bien défendus. (*Applaudissements.*)

Et maintenant, quelle sera demain notre action? Sans pouvoir énumérer, dans le court espace de temps qui m'est imparti, toutes les propositions de loi préparées par nous, je puis vous dire que tous vos élus parlementaires ont pris des initiatives heureuses dont les résultats verront le jour d'ici peu. Je voudrais cependant citer ici les plus importantes, pour vous permettre de jeter un regard sur l'œuvre parlementaire de demain, qui s'annonce féconde.

C'est une proposition de loi de Daladier et de tous les membres du Groupe parlementaire sur la protection de l'épargne et la réglementation de la profession de banquier; une proposition de Jammy Schmidt demandant la revision et la conservation du cadastre; une proposition Malvy concernant les modifications successorales et le dégrèvement des petites et moyennes successions ; une proposition de MM. Massimi, Bruyas et moi-même sur la propriété commerciale, sur la nécessité d'établir un plafond, sur la nécessité de faire entrer le salaire de la femme dans le calcul des bénéfices commerciaux;une proposition de M.Even concernant les congés de maladie en vue de combattre la tuberculose dans les administrations de l'Etat; une proposition de M. Durafour étendant les pouvoirs des délégués mineurs à la sécurité; une proposition de M. Marchandeau tendant à réduire à six

mois la durée du service militaire pour les aînés de trois enfants et les pères de deux enfants.

Je pourrais en citer bien d'autres, mais le temps me manque pour le faire. Je m'excuse auprès de ceux de mes collègues que je n'ai pu mentionner dans cette énumération à mon gré trop rapide. (*Applaudissements.*)

Vous voyez qu'il n'était peut-être pas inutile de nous replier quelques instants sur nous-mêmes, pour nous rendre compte de l'œuvre accomplie jusqu'ici et voir qu'elles sont nos disponibilités pour demain. Nous avons, pour les réaliser des hommes sur lesquels vous avez déjà pu porter un jugement, dont la plupart ont déjà été entendus par vous au cours de nos grands et beaux congrès, et qui vous permettent de concevoir toutes les espérances. (*Applaudissements.*)

Vous pouvez donc avoir confiance. Quelles que soient les décisions prises à l'heure où je parle, que nos voisins de gauche participent ou non avec nous au pouvoir, il est réconfortant de nous dire que nos yeux sont tournés vers l'action, que rien ne nous détournera du but que nous nous sommes fixé.

A vous aussi, militants, je demande de regarder vers ces sommets qu'hier nous montrait Herriot dans une envolée magnifique. Quoi que l'avenir nous réserve, n'oubliez pas la belle et fière devise : « Il n'est pas nécessaire d'espérer pour entreprendre, ni de réussir pour persévérer ». (*Applaudissements.*)

M. Weinmann (Algérie). — Je voudrais poser à M. Lambert, qui sait quelle affection j'ai pour lui, puisqu'il y a quatre ou cinq ans nous l'avons sacré « citoyen d'Alger », une question au sujet de la discipline.

Il nous a dit que, pour des questions d'ordre local, des députés pourraient voter selon leur conscience. Nous avons étudié, au cours de ce Congrès, de très grandes questions et des questions secondaires assez épineuses, ce qui tient à ce que ce programme du Parti radical est très vaste. Je demande à M. Lambert de nous dire dans quels cas les membres du

Groupe parlementaire pourraient voter selon leur conscience.

Il me semble qu'au Groupe, il ne devrait y avoir qu'une conscience collective, et non pas une conscience individuelle. Depuis un an, nous avons été galvanisés, nous militants, par le spectacle des votes compact de nos parlementaires. Nous ne voudrions pas qu'il y ait à ce sujet la moindre équivoque et que nos militants puissent croire qu'à l'occasion de tel ou tel scrutin nos parlementaires seront divisés.

M. Charles Lambert, *rapporteur.* — Je crois m'être expliqué sur cette question en termes suffisamment clairs. (*Oui, oui!*) J'ai déjà bien abusé des instants du Congrès, et je lui demande de considérer que mon exposé a répondu par avance au souci que vient d'exprimer M. Weinmann. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je remercie et félicite notre ami, M. Charles Lambert, de s'être si bien acquitté de la tâche délicate de faire l'éloge des parlementaires devant les militants.

(M. Bertand Nogaro remplace M. Jouffrault au fauteuil de la Présidence.)

LA DEFENSE NATIONALE

M. le Président. — L'ordre du jour appelle l'examen des questions concernant la défense nationale. La parole est à M. Anquetin, rapporteur.

M. Jean Anquetin, *rapporteur.*

M. Loucheur, dans un discours remarquable de tenue et de clairvoyance, prononçait dernièrement à La Haye ces paroles mémorables : « Qu'on le veuille ou non, les événements font que tous les peuples de l'Europe sont solidaires. Il ne se tireront d'affaire qu'en comprenant largement cette solidarité. »

Un large mouvement qui dépasse le niveau des in-

térêts nationalistes, rapproche les peuples les uns les autres et tend, malgré les coups de boutoir d'un Snowden, à créer une sorte de solidarité européenne qui devrait, si les hommes étaient logiques et conscients de leurs propres intérêts, bannir désormais, dans cette partie du monde tout au moins, cet horrible fléau qu'on appelle la guerre.

Ce nouvel état d'esprit marque un progrès indéniable dans l'histoire de notre civilisation européenne. Il est l'aboutissement logique et aussi la récompense des multiples efforts faits avant, pendant et depuis la guerre par tous les démocrates sincères qui, écœurés des tueries et des luttes fraticides, ont courageusement, inlassablement lutté pour développer parmi les hommes, *intra* et *extra muros*, l'esprit de solidarité, rendu chaque jour plus nécessaire par le développement si prodigieusement rapide et complexe du monde moderne.

Le Parti radical peut s'honorer d'avoir, avec des hommes comme Léon Bourgeois, fondateur de la Société des Nations; Edouard Herriot, porte-parole de la France pacifique à Genève; Edouard Daladier, dont les interventions en faveur de la paix ont été aussi brillantes que multiples, contribué dans une large mesure aux succès de ces dernières semaines.

Votre commission de la Défense nationale, respectueuse des décisions votées par les précédents congrès, persuade que l'organisation de la défense d'un grand pays est une œuvre de longue haleine à laquelle la continuité de vue et d'efforts est indispensable, s'est, sous la vigoureuse impulsion de son distingué président le général Echard, inspirée des événements auxquels il vient d'être fait allusion, et a, cette année, plus particulièrement porté son effort sur l'éducation physique, la préparation militaire, l'avancement, l'organisation défensive des frontières.

Les trois premières questions ont eu comme rapporteur au sein de notre commission, le général Echard, qui a fourni sur ces divers sujets un travail considérable dont les conclusions susceptibles d'être aisément codifées sont d'une application immédiate. La

quatrième question a été plus spécialement traitée par le colonel Roux, président d'honneur de la Commission de Défense nationale.

Je ne veux pas vous donner lecture *in-extenso* du rapport dont vous avez pu prendre connaissance dans les colonnes du *Radical*. Je me bornerai à schématiser, dans un résumé aussi bref que possible, les idées directrices des différentes études auxquelles je viens de faire allusion.

Le premier problème dont j'ai l'honneur de vous entretenir concerne l'éducation physique et la préparation militaire. En réalité, ces deux questions n'en font qu'une. Le projet du Général Echard, que la commission a suivi, découle de ce principe que la meilleure façon d'assurer la défense nationale est de préparer une jeunesse bien entraînée, bien portante, et remarquablement développée tant au point de vue physique qu'au point de vue intellectuel et moral. Ce projet a donc tenu le plus grand compte des organisations existantes.

Il existe en France environ 10.000 sociétés dans lesquelles on pratique le sport et la culture physique. Notre projet tend à aider ces sociétés, à leur donner une unité de direction, à leur permettre de fournir par là même leur maximum d'effort.

L'unité de base prévue par la Commission est la société cantonale. Cette société envoie un délégué à un comité d'arrondissement à la tête duquel se trouve placé un officier subalterne. Ce comité tient au moins deux séances par an et doit rendre compte de son activité à une commission départementale, qui est calquée sur le comité d'arrondissement et qui est présidée par un officier supérieur. Au-dessus de la commission départementale vient la commission régionale, qui sera instituée dans chaque région militaire actuelle, et qui sera dirigée par un général assisté d'un colonel et de deux officiers. Enfin, à la tête, une organisation centrale aura la direction générale de la préparation militaire et de l'entraînement physique; elle assurera la liaison entre les divers orga-

nismes dont je viens de parler et le ministère de la guerre.

Dans l'économie du projet que nous avons envisagé, les jeunes gens, au sortir de l'école, seront soumis à un entraînement physique obligatoire qui sera sanctionné par un brevet. Ce brevet, dit le premier degré, leur conférera certains avantages, dont le plus important sera de leur permettre de ne rejoindre leur corps que deux mois après la date réglementaire de convocation du contingent. De plus, ils entreront dans un peloton dit d'élèves caporaux ou brigadiers d'où ils sortiront deux ou trois mois après avec les galons de brigadier ou de caporal.

Le deuxième brevet correspond à un entraînement des spécialités. Les jeunes gens qui seront titulaires dudit brevet ont également la faculté de rejoindre leur corps deux mois après la date normale d'incorporation et en sortiront avec les galons de sergent ou de spécialiste.

Enfin nous prévoyons un brevet du troisième degré, dit d'enseignement supérieur, et qui correspondra à la qualité d'élèves officiers. Les jeunes gens titulaires de ce brevet auront la faculté de rejoindre leur corps trois mois après la date d'incorporation et pourront achever leur service militaire avec le grade d'officier de complément.

Nous pensons que ces dispositions sont de nature à développer notre jeunesse, à la préparer à une meilleure utilisation des leçons militaires, et d'autre part à constituer une économie considérable sur le système actuel. S'il faut prévoir, en effet, une cinquantaine de millions pour l'achat des terrains et stades nécessaires à l'entraînement, cette dépense sera largement compensée par l'économie résultant d'un moindre temps de présence des jeunes recrues sous les drapeaux.

Je passe au deuxième problème que nous avons traité, celui de l'avancement. M. le Général Echard a publié à ce sujet trois tableaux minutieusement étudiés, qui sont donnés à titre d'exemples, et auxquels je vous renvoie, n'ayant pas l'intention ici

de les examiner en détail. Qu'il me suffise de vous dire que la base sur laquelle repose le projet du Général Echard est la substitution de l'ancienneté sélectionnée à l'état de choses actuel, de façon à éviter dans la mesure du possible les passe-droits dont certains de nos officiers ont été victimes. Nous avons adopté une méthode qui permet de codifier d'une façon très exacte les différentes qualités afférentes à chaque sujet, au moyen de barêmes de notation qui réduisent au minimum les possibilités d'injustices.

En troisième lieu, nous nous sommes préoccupés de l'organisation défensive des frontières. Permettez-moi d'exposer en quelques mots comment se présente le problème.

Cette question a déjà soulevée de vives discussions au Palais-Bourbon lors du vote du budget, et le Groupe parlementaire de la Chambre a jugé indispensable l'intervention de l'un de ses membres M. Pierre Cot.

Il importe donc, pour éclaircir le débat et mettre un terme au gaspillage actuel, que nos parlementaires et nos militants soient mis au courant de la question autrement que par les renseignements décousus, souvent contradictoires, que leur fournissent les bureaux de la Guerre, lorsqu'ils les demandent pour l'exercice de leur droit de contrôle ou les besoins de leur propagande.

Nos représentants au Parlement pourront demander au ministère de vérifier les renseignements ainsi mis entre leurs mains. Ils seront à même de les réfuter ou de les compléter s'il y a lieu.

Après les terribles expériences de Namur et de Liège en Belgique, de Maubeuge, Lille, Laon, La Fère, Reims en France, la majorité de nos officiers de génie proclame aujourd'hui la faiblesse des forts isolés ou desservis par un personnel permanent insuffisant.

Le béton ne résiste pas aux obus de semi-rupture (type de nos obus de marine). Ces obus pénètrent profondément, éclatent ensuite et détruisent le béton.

Pour y résister, il faut découvrir des ciments de très haute dureté, et en former deux carapaces superposées, séparées par un matelas de sable d'au moins 1 m. 25 d'épaisseur, puis donner à la carapace intérieure une épaisseur de voute de 2 m. 75 de béton, ce qui nécessite un travail et des dépenses considérables.

Nous basant sur des expériences qui ont été faites tout récemment, nous sommes en mesure d'affirmer que, dans l'état actuel de la science, aucune fortification ayant pour base le béton armé ou les coupoles blindées n'est capable de résister au feu de l'artillerie moderne. Nous sommes donc opposés en principe à l'établissement de forteresses permanentes, et nous sommes désireux, dans la mesure du possible, d'assurer la défense de nos frontières en augmentant la qualité des troupes stationnées sur les régions-frontières et en leur donnant tous les moyens nécessaires pour édifier rapidement des fortifications en période de tension internationale.

En conclusion de cet exposé, voici l'ordre du jour que je soumets à l'approbation du Congrès :

« Le Parti Républicain Radical et Radical Socialiste rendant hommage aux louables efforts du Groupe parlementaire en vue de faire triompher au Parlement une politique de paix et de limiter la course aux armements ; désireux, pour cette raison, de substituer à l'armée de métier actuellement existante, une armée véritablement nationale, répondant au principe de la nation armée, seul moyen d'assurer au pays, en cas d'agression, le maximum de sécurité avec le minimum de dépenses, décide de mettre en œuvre tous ses moyens d'action pour faire aboutir le plus rapidement possible les six réformes suivantes :

« 1° Organisation systématique en France de l'éducation physique et de la préparation militaire en prenant pour base le projet du général Echard, étudié et adopté par la Commission de Défense Nationale du Parti ;

« 2° Abrogation des lois d'avancement actuelle-

ment en vigueur réglant l'avancement des officiers (14 avril 1832, 5 janvier 1872) : et l'élaboration d'une loi d'avancement basée sur l'ancienneté sélectionnée, également applicable aux sous-officiers de carrière et aux officiers de réserve ;

« 3° Droit de vote aux officiers et sous-officiers de carrière ;

« 4° Interdiction sans l'autorisation du Parlement d'engager de nouvelles dépenses pour la construction de forts bétonnés, de coupoles cuirassées dont l'utilité ne lui aura pas été dûment démontrée ;

« 5° Défense rationnelle des frontières grâce à la constitution dans les zones frontières de solides divisions de réserve rapidement mobilisables, judicieusement encadrées ; de nombreux dépôts d'armes, de munitions, d'outils et de matériaux de tranchées ; et à l'amélioration des réseaux routiers, ferroviaires, télégraphiques, téléphoniques, etc. ;

« 6° L'expérience de la dernière guerre ayant conduit indiscutablement au concept et à l'organisation de la nation armée qui utilise toutes les forces de la Nation à la Défense du pays, le Congrès demande que toutes les dépenses engagées actuellement au titre du Ministère de la Guerre et qui ne sont pas exclusivement militaires (voies ferrées, routes, réseaux télégraphiques et téléphoniques, subventions aux transports automobiles, etc.), soient transférées, comme il est normal, aux Ministères intéressés. » (*Applaudissements.*)

M. le Teneur. — Il est une arme nouvelle qui intéresse particulièrement la défense nationale : c'est l'aviation. Je regrette que le rapport de M. Anquetin n'en ait pas parlé. Je demande qu'au prochain congrès il y ait une commission de l'aéronautique. Le problème est assez important pour que le Parti radical s'y intéresse.

Je crois d'ailleurs que nous pourrions d'ores et déjà prendre une position très nette vis-à-vis de cette arme ; beaucoup de villes importantes ont de grands

terrains militaires qui servent à très peu de chose et qu'on pourrait aménager pour les utiliser en même temps comme aérodromes.

L'éducation de la masse, en matière d'aéronautique, est loin d'être faite. Bien des gens ne voient dans l'aviation qu'un des aspects du militarisme. C'est une objection qui m'a été faite même par des maires dans des meetings d'aviation. L'aviation est un moyen de transport, au même titre que le chemin de fer et l'automobile. Elle est entrée dans le cadre de la nation armée. Nous avons le devoir d'apprendre à la masse non seulement à connaître l'aviation, mais à lui faire aimer ceux qui se dévouent à cette cause. (*Applaudissements.*)

D'autre part, j'exprime le regret qu'étant passé plusieurs fois à la commission pour lui soumettre mes observations, je n'ai pas pu m'y faire entendre.

M. Fieschi. — J'ai quelques remarquesà faire sur le rapport de M. Anquetin.

M. Anquetin nous a parlé de la préparation obligatoire. J'y suis pour ma part tout à fait opposé. Je ne voudrais pas qu'au sortir de l'école, tous les jeunes gens obligés de s'inscrire à une société de préparation quelconque, et que la France soit transformée en un vaste champ de manœuvres. (*Applaudissements.*)

Que le pays ait besoin que ses jeunes hommes soient appelés à servir, c'est entendu! Mais qu'on les oblige pendant deux ou trois ans à faire de la préparation militaire, je ne saurais y souscrire. Nous nous plaignons déjà de l'emprise militaire ; nous lui donnerions ainsi tous les moyens de se développer. (*Applaudissements.*)

D'autre part, M. Anquetin a dit que les jeunes gens ainsi préparés seraient appelés deux mois plus tard. Or, comme la préparation sera obligatoire, c'est en réalité l'incorporation du contingent tout entier qui sera retardée de deux mois. Pour ma part, je préférerais que la préparation militaire soit facultative, et que les jeunes gens qui en auront

fait soient renvoyés deux mois plus tôt, et non pas appelés deux mois plus tard. (*Applaudissements.*)

Enfin, en ce qui concerne l'avancement, je voudrais bien savoir ce que signifie l'ancienneté sélectonnée. Cela me semble être le choix. Je voudrais une explication sur ce point, car si je comprends que des officiers subalternes arrivent à l'ancienneté, il serait tout à fait anormal qu'à l'ancienneté ils puissent accéder aux plus hauts grades de l'armée. Dans certaines circonstances et pour certains grades, le choix s'impose. (*Applaudissements.*)

M. Varenne (Seine). — La question du cuirassement des frontières, compte tenu des progrès de la science, a été de tous temps capitale. Je n'aurai pas ici l'outrecuidance d'en faire l'historique ; mais ce qu'il faut marquer avant toute discussion, c'est que ce problème est avant tout d'ordre technique et qu'une solution positive n'implique point une pensée agressive, mais uniquement de défensive active.

La conclusion qu'on peut tirer de ces prémices est qu'il ne faut point faire de cette très grave question un point de doctrine, ce qui risquerait au surplus de diviser profondément et irrémédiablement les radicaux les plus fervents au moment même où la situation politique commande la plus extrême prudence. Et si mon intervention pouvait sembler à d'aucuns téméraire, je tiens à marquer ici, pour la justifier, que j'en ai quelque droit, ayant eu l'honneur, bien que mutilé, d'avoir exercé un commandement de fort sous Verdun au cours des années tragiques de 1916 et 1917. (*Applaudissements.*)

Les suggestions que je vais vous soumettre sont donc le fruit d'une expérience qualifiée, et je puis dire dès l'abord qu'elles sont en opposition absolue et avec les conclusions déjà présentées l'année passée à Angers et avec celles qui nous sont apportées cette année par M. Anquetin.

Je sais que ces conclusions ont un parrain sérieux et que nous estimons tous, M. Pierre Cot. Mais, pour une fois, je me permettrai de lui dire affectueusement, avec une conviction ferme et profonde, que

son parrainage est un danger et ses affirmations sans fondement. M. Pierre Cot, comme la plupart des anciens combattants non spécialisés dans la défense des forts, et contrairement à l'avis du maréchal Pétain lui-même qui a cependant quelque compétence et quelque expérience en l'occurrence, n'a pas su voir que le béton tant critiqué a, je l'affirme sans crainte, sauvé la France. Et, comme notre Président Daladier va assumer l'honneur périlleux de présider aux destinées de la Patrie et de la République une et indivisible, c'est surtout vers lui que je crie mon angoisse, le suppliant de revoir de très près, avec les techniciens militaires et civils, ce problème avant de prendre des mesures susceptibles de détruire l'œuvre du défunt ministre de la guerre.

Les précisions que je vais donner seront dans l'ensemble techniques. Leur importance me fait espérer la particulière bienveillance de tous les militants assemblés ici. Lorsque ces précisions vous auront été données, lorsque le fruit de l'expérience de la guerre, de Verdun, en particulier, aura été soumis à votre critique, je n'aurai qu'à les ramasser et à passer, sans autre commentaire superflu, à l'examen de chacun des points qui me paraissent dangereux dans le rapport de M. Anquetin.

L'affaire — j'emploie le terme à dessein — est une question d'argent sans plus. Vous aurez donc à dire si, au jour maudit de l'invasion que nous voulons tous bannir de notre pensée, vous ne voulez offrir aux coups d'un adversaire éventuel quel qu'il soit et que les progrès de la technique et de la science pourraient enhardir, qu'une levée en masse à peine couverte de quelques tranchées.

Ceci trop longtemps dit peut-être, (mais il fallait bien situer le débat) je tiens à attirer votre attention sur le fait que les fortifications érigées sur le front de Lorraine suivant le plan et les desseins de Seré de Rivières ont empêché l'invasion de la France de ce côté et obligé le Gouvernement militariste allemand, que je ne confonds pas volontaire-

ment avec le peuple allemand, à recourir à la violation de la neutralité belge, cause initiale et primordiale de la victoire de la France et du droit.

Je marque tout de suite ici que, quelles que soient les sommes d'argent que nos pères et nous, ayons dû acquitter pour cet équipement, nous ne les pouvons regretter. Le retour, parmi nous, des frères que nous applaudissions hier les a rendues légères à nos bourses. Le regret que nous devrions marquer, au contraire, serait que cet équipement n'ait pas été fait pour l'ensemble de notre frontière du Nord-Est : 1 million d'hommes seraient peut-être encore en vie, l'Europe ne serait peut-être pas à la veille d'un asservissement total et nous n'aurions pas à célébrer le long martyre de nos cités du Nord et du Nord-Est, Reims y compris.

Mais, me dira-t-on, le Nord était fortifié, et cependant nous avons vu la chute successive de tous les forts belges et des forts français de la frontière du Nord-Est!

C'est ici qu'apparaît ce qu'on peut appeler sans crainte de démenti le bluff de l'Etat-major allemand, bluff qui lui a permis d'enlever facilement toute notre région fortifiée du Nord-Est, bluff qui a failli lui donner Verdun et décider par la suite du sort de la guerre, l'ordre d'abandon du terrain situé à l'Est de la Meuse ayant été donné et suivi d'un commencement de réalisation, mais ayant été heureusement arrêté, je dirai tout à l'heure par qui. Notre parti jacobin rendra sans doute alors justice à un de ses plus dangereux adversaires politiques...

Les arguments actuels, les voici : ce sont ceux de 1914. Ils n'ont pas changé; ce sont ceux d'anciens combattants qui n'ont pas connu l'utilisation rationnelle des forts de Verdun et qui sont restés sous le coup de la théorie issue du bluff allemand. L'ignorance des raisons de la chute de certains forts et du rôle joué par les autres dans l'arrêt des forces adverses maintient ces A. C. dans l'erreur que je dénonce.

Cependant l'exemple de Verdun est probant : Les

pierres des forts de la Cité martyre demeurent, elles ne sont pas détruites.

A cette erreur, il faut y ajouter celle relative à la résistance du béton qui s'accroît avec sa durée même. (*Bruit.*)

Sur quoi s'appuie donc la théorie de la faillite du béton? Les Allemands arfirmèrent... (*Protestations.*)

... Il y a deux minutes, j'étais tellement malade que je ne pouvais pas parler, et je vous assure que, si ce n'était le sentiment d'avoir à remplir un devoir, je ne serais pas monté à cette tribune. Je vous prie de me montrer un peu de bienveillance...

Les Allemands affirmèrent, on devine pourquoi, qu'aucun fort, aucune fortification permanente ne pourrait résister à leur artillerie à grande puissance après l'écrasement des forts belges. Le résultat fut immédiat. Civils et militaires français, je pourrais même dire l'Etat-major, adoptèrent immédiatement cette théorie et tinrent ce bluff pour fondé. La chute des forts d'arrêt, celle des fortifications même déclassées, la capture des forts de Douaumont ou de Vaux, tant du côté français qu'allemand, furent invoquées sans preuves.

Voyons maintenant ce qu'il en est en réalité du bluff allemand!

En 1914, M. Messimy, entre autres personnalités du début de la guerre, demanda et obtint le désarmement des forts et l'utilisation des pièces d'artillerie récupérées dans l'artillerie de campagne. (*Protestations.*)

Nos forteresses de la frontière ne furent pas de ce fait en état de remplir leur rôle. Il faillit en être de même pour Paris. Leur chute fut une conséquence et ne peut donc être invoquée comme preuve, parce qu'elle est un résultat du bluff allemand, parce qu'elle fut la suite logique ou de leur vétusté ou de leur désarmement, ou de leur pillage ainsi que de recul stratégique.

En 1915... (*Vives protestations.*)

Messieurs, ce sont des faits, et je tiens à ce qu'on

en fasse état dans cette discussion. C'est une question de conscience.

M. le Président. — Je demande à tous nos amis d'écouter l'orateur en silence. Mais je prie aussi M. Varenne d'abréger ses développements, non pas que je veuille restreindre sa liberté de parole, mais parce que notre ordre du jour est très chargé.

M. Varenne (Seine). — Il y va de la vie de nos fils. Je suis obligé d'expliquer en détail ce qui résulte encore du bluff allemand. (*Non, non !*)

En 1915, alors que la fabrication du matériel lourd permettait... (*Vives exclamations. — Voix nombreuses :* Concluez!)

M. le Président. — Je fais appel à la dignité du Congrès, dont la tenue a été jusqu'ici magnifique. Ecoutons en silence M. Varenne qui voudra bien abréger son intervention.

M. Varenne (Seine). — Puisqu'il faut abréger, j'abrège ; mais je tiendrai mon intervention à la disposition de la presse, car je veux que ces vérités que je considère comme indispensables, soient proclamées devant le public.

Je rappelle... (*Voix nombreuses :* Concluez!)

On ne conclut pas sur des mots, on conclut sur des faits.

Un Membre. — Et le rapprochement franco-allemand, qu'en faites-vous ?

M. Varenne (Seine). — Je suis le premier à applaudir à un rapprochement franco-allemand.

M. le Président. — Abrégez, je vous en prie, et ne répondez pas aux interruptions. Je ne peux pas vous autoriser à dialoguer avec vos collègues.

M. Varenne (Seine). — En 1916... (*Vives protestations.*)

Une voix. — Et en 1918?

M. Varenne (*Seine*). — Je vais arriver à 1918.

Un Membre. — Avez-vous prévenu la commission de votre intention d'intervenir dans ce sens ?

M. le Président. — Je demande instamment à l'Assemblée de garder le silence, et je prie à nouveau l'orateur d'abréger ses explications, d'autant plus que son intervention n'a fait l'objet d'aucune communication préalable à la commission.

Voix diverses. — Le règlement ! L'orateur ne peut parler que 10 minutes ! (*Bruit prolongé.*)

M. le Président. — Au milieu du bruit, notre collègue me demande de préciser qu'il aurait demandé à être entendu par la commission si cela avait été matériellement possible. Je m'excuse donc de la légère inexactitude que je viens de commettre. Il n'en reste pas moins qu'en fait le discours qu'il prononce n'a pas fait l'objet d'un échange de vues au sein de la commission, et que son intervention est une de ces interventions de séance que nous admettons tous, mais qui doivent être très brèves, dans l'intérêt même de nos débats. (*Applaudissements.*)

M. Varenne (Seine). — Je passe donc sur tous les faits, dont je remettrai le rapport à la commission, et je conclus. Vous m'excuserez si mes conclusions semblent manquer un peu de lien, en l'absence des faits que je n'ai pu exposer. Je formule donc des critiques sur les points suivants du rapport de M. Anquetin.

Le béton ne résiste pas, dit-on, aux obus de semi-rupture? : Argument totalement inexact; Verdun en donne la preuve.

Les crêtes de feu d'infanterie seraient intenables sous l'artillerie. — Argument favorable, au contraire, à la fortification bétonnée, et renforcé par l'exemple de la lutte sous les forts de Douaumont.

Impossibilité de protéger les tourelles contre la

grosse artillerie ? : Argument sans grande valeur puisque les neuf-dixièmes des tourelles des forts sont demeurées en état de servir et que celle de Douaumont put être utilisée par nous après la reprise du fort aux Allemands.

Contradictions relevées dans les thèses d'officiers du génie? — Chacune d'elles, en effet, a une part de vérité. Cette constatation renforce ma thèse, à savoir que beaucoup d'officiers de toutes armes, n'ayant pas eu l'expérience personnelle que donne le maniement de l'outil qu'est le fort, ouvrent des querelles d'école non justifiées par les faits.

La construction d'ouvrages bétonnés et cuirassés serait coûteuse, inutile, illusoire? : La ligne Hindenburg montre le contraire.

La levée en masse serait la seule protection efficace? : C'est une condition nécessaire, mais insuffisante. Les rappels de Charleroi et de Morhange... (*Très vives protestations. — Voix nombreuses : Finissez ! — Bruit.*)

S'il en est ainsi, j'abandonne !

M. le Président. — Je donne la parole à M. Anquetin, pour répondre brièvement, et je clôturerai la discussion après que nous aurons entendu M. le Général Echard qui désire prendre la parole en qualité de président de la commission.

M. Jean Anquetin, *rapporteur*. — Je veux répondre en quelques mots à un précédent orateur qui nous a parlé de l'aviation.

La commission de défense nationale se fait toujours un plaisir d'accueillir sans exception toutes les suggestions qui peuvent lui être présentées et s'efforce toujours d'y répondre. Je suis donc surpris que notre ami M. Le Teneur n'ait pu trouver le moyen d'assister à aucune de nos réunions qui se sont tenues régulièrement dans les locaux de la rue de Valois.

Quoi qu'il en soit, M. Le Teneur nous a reproché de ne pas avoir parlé de l'aviation. J'ai expliqué, dans mon exposé, que la commission de défense na-

tionale avait cru raisonnable d'adopter cette année un programme déterminé. On ne peut avoir la prétention de résoudre en une année toutes les questions de défense nationale qui peuvent se poser. Dans l'impossibilité de faire cette étude complète, nous avons fait une sélection et nous nous sommes mis courageusement et systématiquement à étudier deux ou trois questions immédiatement intéressantes.

Quant à notre ami Fieschi, il a prétendu que la preparation militaire obligatoire aurait pour conclusion de faire appeler deux mois plus tôt tous les jeunes gens du contingent. C'est tout à fait inexact, et une confusion s'est glissée dans son esprit. Il ne s'agit pas du tout d'appeler la totalité du contingent deux mois après la date normale de son incorporation ; il s'agit tout simplement d'appeler deux mois plus tard ceux qui sont détenteurs du brevet du premier degré.

M. Fieschi. — Et s'ils l'ont tous ?

M. Jean Anquetin, *rapporteur*. — Non ! ils ne l'auront pas tous, car si tous les jeunes gens sont appelés à faire de l'entraînement physique, il ne faut pas confondre l'entraînement physique avec la préparation militaire.

M. Fieschi. — Mais si ! puisque c'est obligatoire !

M. Jean Anquetin, *rapporteur*. — Il s'agit d'entretenir les jeunes gens en bon état ; c'est tout ce que nous avons en vue. Mais ceux qui auront le mieux travaillé, qui se seront le mieux développé physiquement, qui pourront supporter victorieusement les épreuves afférentes au premier degré seront les seuls à avoir la faculté de rejoindre leur corps deux mois plus tard.

Je veux encore répondre à une seconde observation présentée par M. Fieschi. Il a dit que l'ancienneté sélectionnée était la même chose que le choix. C'est une grave erreur. Le choix relève du bon plaisir d'une individualité qui, pour respectable qu'elle

puisse être, peut être sujette à certains partis pris. Le projet du Général Echard a voulu qu'aucun officier, sérieux, travailleur, ne puisse voir sa carrière retardée parce qu'il n'aurait pas eu le bonheur de plaire à tel chef. C'est pourquoi le Général Echard a mis très minutieusement au point un système de cotation permettant de donner aux officiers des coefficients d'après lesquels leur avancement aura lieu

M. Fieschi. — La cote d'amour !

M. Jean Anquetin, *rapporteur*. — Non, c'est tout le contraire de la cote d'amour. C'est un système de cotation de nature à éviter tout parti pris.

Quant aux objections qui nous ont été faites par M. Varenne, vous me permettrez de ne pas y répondre. Il s'agit d'un chapitre technique sur lequel M. le Colonel Roux, en sa qualité de colonel d'artillerie, est plus qualifié que moi pour prendre la parole.

Voix diverses. — Nous n'avons pas qualité pour résoudre ces questions. Nous demandons le renvoi à la Commission.

M. le Président — La parole est à M. le Général Echard.

M. le Général Echard, *Président de la Commission*. — Je me félicite de la tournure qu'a prise ce débat. Elle prouve d'une façon surabondante que vous vous intéressez aux questions militaires, et je suis le dernier à pouvoir m'en plaindre.

Avant de clôturer cette discussion, il faudrait tout de même savoir de quoi on parle ; et je crois bien que les différents orateurs qui se sont succédé à cette tribune ne savaient pas très bien de quoi ils parlaient. (*Mouvements divers.*)

M. Varenne. — J'ai été félicité par des généraux pour leur avoir appris ce qu'ils ne savaient pas.

M. le Général Echard, *Président de la Commission*.

— Je regrette de soulever cette émotion, mais j'ai l'habitude de penser ce que je dis et de dire ce que je pense. Au reste, après nous en être expliqués, vous allez voir que nous sommes d'accord. Il le faut bien, car tout ce débat repose sur une définition, et, puisqu'on veut bien me reconnaître une certaine compétence en la matière, et bien qu'il ne soit pas d'usage qu'un président de commission prenne la parole après son rapporteur, je crois avoir le devoir de vous adresser quelques mots pour mettre au point la définition dont il s'agit.

Je fais remarquer, au surplus, avec toute la brièveté que s'impose un ordre du jour aussi chargé que le nôtre, que si l'on avait commencé par le commencement, il y a longtemps que cette discussion serait terminée.

Je veux tout d'abord répondre à M. Leteneur qui s'est plaint de n'avoir pu se faire entendre par la Commission. J'ai été très sensible à cette remarque, car s'il s'était adressé à moi, il aurait eu certainement toutes les possibilités de présenter devant nous ses observations. Je suis responsable des travaux de la Commission et je serais navré qu'aucun de vous puisse croire que l'accès de notre Commission est difficile parce qu'elle est présidée par un général. Je ne voudrais pas qu'on puisse croire que j'apporte dans mon rôle de président de commission une discipline exagérée qui ne serait pas de saison.

Cette première réponse faite, je passe tout de suite aux critiques que nous a adressées M. Varenne en ce qui concerne le béton. Il a dit que le béton avait sauvé la France. Nous pourrions en dire autant du fil de fer français et des inondations belges. Je ne reprendrai pas tout au long les arguments qui ont été fournis à ce sujet dans le *Radical*. Je crois qu'il n'est personne, dans cet aréopage de républicains aussi soucieux que vous êtes de la défense nationale, qui ne partage pas l'avis que nous avons exprimé. Je puis donc remettre en deux mots les choses au point.

Le béton, avez-vous dit, a sauvé la France. Le fil

de fer aussi ! Les grenades aussi ! et surtout, la force morale du combattant. (*Applaudissements.*)

Mais, passant à la stratégie, vous avez dit, avec une apparence de raison — mais ce n'est qu'une apparence — que si les Allemands ont traversé la Meuse pour nous envahir par le Nord, c'est que le système de fortifications de Seré de Rivières n'avait pas été prolongé sur toute l'étendue de notre frontière. Je n'ai pas à vous expliquer en détail toutes les raisons pour lesquelles les Allemands ont cru devoir agir ainsi. Votre argumentation est en partie exacte. Je fais remarquer cependant que, si l'armée allemande s'est engagée sur le sol français par le Nord de notre pays, c'est beaucoup moins pour des considérations de solidité de fortifications que parce que les Allemands, imbus du système napoléonien, procédaient dans leur investissement par enveloppement. La réalité est que, portant tous nos efforts de tactique et de stratégie sur la défense de notre frontière du Nord-Est, nous avons laissé désorganisé tout le côté Nord de notre frontière. Et, comme les Allemands avaient 13 corps d'armée de plus que nous, ils ont eu la faculté de chercher à nous envelopper par le côté qui, de tous temps, a été la voie des invasions, par la vallée de l'Oise qui est le plus court chemin conduisant à Paris.

Voilà la raison essentielle et primordiale. Je vous concède, mais pour partie, que l'opération allemande s'est trouvée facilitée du fait qu'elle n'a pas trouvé devant elle des fortifications solides. Mais voilà la vérité stratégique. Il n'y en a pas d'autre. Je ne veux pas discuter plus longuement la question du béton. J'ajoute simplement, pour justifier mon collègue, le Colonel Roux, que les considérations présentées à ce sujet dans le rapport, émanent de lui, il ne les a pas inventées, mais puisées dans le cours de fortifications de l'école de Versailles. Je ne sais pas où vous avez pu prendre vos renseignements.

M. Varenne. — A Verdun !

M. le General Echard, *Président de la Commis-*

sion. — Eh bien, les renseignements de M. le Colonel Roux ont été pris à la source même, dans le cours de fortifications de l'Ecole de Versailles.

J'arrive maintenant à un point sensible du débat. M. Fieschi s'est déclaré adversaire de la préparation militaire obligatoire. J'aurais voulu qu'il nous le dise en Commission. C'est là que nous ne nous sommes pas bien compris ; expliquons-nous-en, car, dans ce débat, tout est question de définition. Qu'est-ce donc que la préparation militaire ?

Pour moi, j'entends par préparation militaire, au premier degré, l'application des faits et gestes de l'éducation physique et des sports aux faits et gestes du soldat sur le champ de bataille. Vous ne vous élèverez pas, je suppose, contre le développement en France de l'éducation physique et des sports?

M. Fieschi. — Cela, c'est obligatoire.

M. le General Echard, *Président de la Commission.* — Si je regarde en dehors de notre pays, je constate que nous sommes très en retard en matière d'éducation physique sur ce qui se fait dans les autres pays d'Europe. Je le dis avec d'autant plus de certitude que, lorsque j'étais Directeur des services d'éducation physique, mon premier soin a été de me senseigner sous ce rapport. Or, j'ai eu le regret de constater que nous inscrivons pour l'éducation physique à notre budget 12 millions, alors que l'Allemagne y consacre 65 millions de marks. C'est que l'Allemagne, comprenant à merveille le rôle de l'éducation physique dans la préparation militaire et dans l'organisation de la nation armée, n'a pas hésité à donner à ses sociétés d'éducation physique et de sports toutes les subventions nécessaires.

Etant donné ma définition, comment le problème se présente-t-il ? D'une façon extrêmement simple. Une loi existe, rendant obligatoire l'éducation physique. Je verrais en mauvaise posture, je ne dis pas un républicain, je dis simplement un Français qui contesterait la nécessité de développer la race, de

la fortifier, de la régénérer, aussi bien au point de vue physique qu'au point de vue moral.

Ceci posé, il existe en France des sociétés d'éducation physique et de sports, et des sociétés de préparation militaire.

M. TROUSSELLE. — C'est autre chose!

M. LE GÉNÉRAL ECHARD, *président de la commission.* — Pour moi, c'est la même chose, et je m'explique.

Ces sociétés, à la tête desquelles — je le souhaite tout au moins, et j'en connais un très grand nombre — se trouvent des républicains...

M. LE PRÉSIDENT. — Cela dépend !

M. LE GÉNÉRAL ECHARD, *président de la commission.* — On me dit : « Cela dépend ! ». Je relève l'interruption. Je sais que les patronages catholiques de France mettent la main sur l'enfant à ce point de vue. Sachant que la loi Falloux est morte à tout jamais, ne pouvant avoir la prétention de pénétrer dans l'école, les organisations catholiques attendent les enfants à la sortie et les embrigadent dans leurs sociétés d'éducation physique, afin de s'occuper en même temps de leur moral et de façonner leurs convictions pour l'avenir. (*Applaudissemnts.*) Il en résulte qu'une grande partie de cette belle jeunesse, sur laquelle, nous autres républicains, nous fondons tous nos espoirs, est entre les mains de nos adversaires, qui les éduquent, entre 13 et 20 ans, c'est-à-dire à leur sortie de l'école jusqu'à leur arrivée au régiment.

C'est là, n'est-il pas vrai, un danger considérable. Vous vous souvenez tous de ces messes de Bretagne où assistèrent jusqu'à 10.000 jeunes enfants, conduits par le général de Castelnau. Vous imaginez-vous que le général de Caltelnau a organisé cette affaire de plain pied ? Il y a belle lurette qu'il y avait pensé avant de la réaliser aussi complètement.

Nous envisageons donc le développement total de l'éducation physique de toute la jeunesse pour lui

faire une âme saine dans un corps sain. (*Applaudissements.*) Alors que dans ce pays on a voté une loi d'obligation pour l'instruction primaire, je n'imaginerais pas qu'elle ne fût pas suivie d'une loi d'obligation pour l'éducation physique.

En passant, je rappelle qu'étant à la tête des services d'éducation physique, j'avais dans mes attributions, à mon corps défendant, les sociétés scolaires qui, à mon avis, devaient tout naturellement revenir au ministère de l'Instruction publique. Mais le ministère de l'Instruction publique s'était jusqu'alors presque complètement désintéressé de la question. Je n'ai trouvé à l'époque dans ce ministère qu'un homme qui comprenait l'importance du problème et dont je salue la mémoire, M. Lapie, l'ancien directeur de l'Instruction publique, l'ancien recteur de l'Académie de Paris.

Mais je reviens à la question de la préparation militaire en vue de l'organisation de la Nation armée.

On a voulu opposer, et j'aperçois M. Trousselle qui me surveille, les sociétés sportives aux sociétés de préparation militaire. Il y a entre elles une sorte d'antagonisme. Pourquoi ce malentendu ? Car, enfin, les sociétés sportives font de la préparation militaire comme ce personnage de comédie qui faisait de la prose sans le savoir.

En matière d'éducation physique, il y a certains gestes : le lancer, le porter, le courir, le grimper. Eh bien, laissez-moi vous donner quelques exemples de la façon dont je conçois la préparation militaire au premier degré.

Prenons le lancer. Viendra-t-il à l'esprit du républicain le plus farouche de reprocher à un président de société sportive de faire exécuter à ses jeunes gens le beau geste du discobole qui lance le disque sur le stade ? Mais, dans la main qui lance, si, au lieu du disque, vous mettez une grenade, vous avez transformé ce geste d'éducation physique, ce geste de sport, en un geste militaire.

D'aventure, vous dites à vos jeunes gens de grimper le long d'une corde lisse. Mais si vous les mettiez

dans un trou de 2 mètres de profondeur et que vous leur disiez d'en sortir, qu'auront-ils fait autre chose que d'apprendre à sortir d'une tranchée? Là encore, vous aurez transformé le geste d'éducation physique et de sport en un geste militaire.

Allez-vous reprocher à ces gens de militariser la nation parce quils auront fait une application particulière des faits et gestes de l'éducation physique et des sports?

Je vais plus loin. Dans nos campagnes, nous avons des porteurs qui transportent des sacs de blé ou de farine, toujours sur l'épaule droite parce que c'est plus facile, disent-ils; vous pouvez leur recommander de porter alternativement sur chaque épaule pour éviter de dévier la colonne vertébrale. Mais si, au lieu de porter un sac de farine, ils se mettaient sur l'épaule une mitrailleuse? Auraient-ils fait un geste qui militarise la nation?

Pour faire un soldat, un bon citoyen, une bon père de famille, il faut être sain de corps comme d'esprit. Par conséquent, l'éducation physique est une condition indispensable de l'éducation nationale. Pour ma part, je demande qu'elle y soit introduite obligatoirement. D'ailleurs, la loi d'obligation a été votée par la Chambre si elle ne l'est pas encore au Sénat.

Pour quelles raisons s'y opposerait-on? Parce que, dans les campagnes, on a éprouvé des difficultés à créer des sociétés d'éducation physique? Rien ne serait plus facile que d'en créer à très bon compte. Je ne vois pas pourquoi les Français seraient, sur ce chapitre, inférieurs aux Allemands.

Je crois que les développements que je viens de vous donner justifient amplement la définition que je vous ai soumise tout à l'heure, et que vos consciences peuvent être tranquilles sur le lien exact qui relie les sociétés sportives à la préparation militaire. Il est tout naturel qu'on fasse de l'éducation physique jusqu'à 20 ans. On peut en faire à tout âge. J'en fais moi-même tous les matins et je ne m'en porte pas plus mal.

M. Fronsselle. — Il faut du tir aussi pour la préparation militaire.

M. le Général Echard, *président de la commission*. — Evidemment, vous avez raison.

Voix diverses. — Concluez !

M. le général Echard, *président de la commission*. — Je vois que l'assemblée s'impatiente, mais la question est si grave que j'ai cru devoir insister pour vous convaincre et dissiper le malaise que de précédents orateurs avaient pu jeter dans votre esprit.

Je vous assure que rien n'est plus républicain que le projet que je vous présente. Rien n'est plus net et plus clair, rien n'est plus français et plus utile que de développer la jeunesse.

Toutes nos sociétés de préparation militaire, d'une part, nos sociétés sportives, de l'autre, s'adonnent à l'éducation physique et aux gestes de l'éducation physique appliqués aux gestes du soldat au combat. Nous voilà tous d'accord. Il ne s'agit plus que de mettre sur ces bases un projet sur pied.

Ce projet, vous figurez-vous que je l'ai inventé ? Non, on n'invente rien. Je l'ai trouvé au moment où la France était dans une situation critique, en 1793, tracé par Dubois de Crancé. Il a créé alors une société cantonale. Je ne parle pas de la société communale, car de très nombreuses communes de France n'ont pas assez de jeunes gens pour former une société. C'est dans ces sociétés cantonales, qui doivent ressortir au ministère de l'Instruction publique, que peut se faire l'éducation physique et la préparation militaire dans les conditions que j'ai définies tout à l'heure. C'est là que peut être assurée la formation du futur soldat qui, à mon sens, se fait aussi bien dans les organisations civiles que dans les organisations militaires.

Puis, ainsi que l'a exposé M. le Rapporteur, nous superposons à ces organismes primaires des commissions d'arrondissement, puis des commissions départementales et enfin des commissions régionales.

Telle est, dans ses grandes lignes, ce que j'appelle la mise en condition du soldat futur, puisque dans tout citoyen il y a un soldat en puissance. (*Voix diverses :* Abrégez!)

Tout ceci concerne l'instruction du premier degré.

Au second degré, j'ai institué les spécialistes. Vous tous ici, qui avez fait la guerre, vous savez que les armes automatiques sont maîtresses du champ de bataille. (*Voix nombreuses* : *La clôture*!). Je vais conclure, bien que la question, avouez-le, en vaille la peine.

Je disais que, sur le champ de bataille, tout le succès est dû aux spécialistes. Il s'agit donc par conséquent de créer des spécialistes, d'où une éducation non plus obligatoire, mais facultative, qui donnera lieu à l'octroi d'un brevet de spécialité.

Enfin, il faut des officiers pour encadrer ces hommes. C'est là l'objet de l'instruction du troisième degré qui sera également facultative.

J'en ai terminé sur cette question de l'organisation de la nation armée. Mais il me faut encore répondre à M. Fieschi sur la question de l'avancement.

M. Fieschi nous a dit que l'ancienneté sélectionnée équivalait au choix. C'est une erreur. L'ancienneté ne peut pas être le choix.

M. Fieschi. — La sélection a toujours été le choix.

M. le général Echard, *président de la commission.* — Et, pour terminer, une dernière considération. Au lendemain de la guerre, il s'est institué des polémiques entre l'état-major et le Parlement, tendant à se rejeter l'un sur l'autre les responsabilités effroyables des fautes commises. L'état-major reprochait au Parlement de ne pas lui avoir donné les moyens de conduire la guerre comme il convenait. Pour mon compte, et je suis bien placé pour le savoir, je n'ai pas souvenir que le Parlement ait refusé aucun des crédits qui lui étaient demandés. (*Applaudissements.*) Mais je sais fort bien qu'il est resté dans les dépôts plus d'un million d'hommes inoccupés parce que

l'armement et l'équipement étaient insuffisants, un million d'hommes qui auraient été forts nécessaires à la première bataille de la Marne.

Quoi qu'il en soit, je suis très heureux de cette première prise de contact avec le Congrès. J'espère qu'il voudra bien se rallier au projet que nous lui présentons, qui est à la base de l'organisation de la nation armée, organisation qui, nous en sommes convaincus, si malheureusement se renouvelait l'effroyable catastrophe, serait seule capable d'assurer le salut de la Patrie. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je rappelle qu'il a été entendu que la clôture de la discussion serait prononcée après que M. le général Echard aurait fourni ses explications à l'assemblée.

M. Fieschi. — Je demande la parole.

Voix nombreuses. — Non! non! Nous demandons la clôture et le renvoi au comité exécutif.

M. le Président. — Je consulte le Congrès sur la clôture du débat.

(La clôture est prononcée.)

M. le Président. — Je crois inutile de rappeler les conclusions dont M. Anquetin nous a donné lecture. Je dois faire connaître au Congrès qu'un certain nombre de membres de l'assemblée, considérant que cette discussion, tout intéressante qu'elle soit, ne pourrait aboutir à des conclusions qui soient suffisamment au point, demandent que ces conclusions soient renvoyées au comité exécutif, et réservées pour le prochain Congrès.

La demande de renvoi au comité exécutif a la priorité. C'est sur ce renvoi que le consulte le Congrès.

(Le renvoi au comité exécutif est prononcé.)

M. le Président. — La parole est à M. Viaux, pour présenter diverses motions au Congrès.

M. VIAUX (Vienne). — Au nom de la commission des anciens combattants et victimes de la guerre, j'ai tout d'abord le devoir d'élever une protestation contre l'attitude politique de certaines organisations qui violent ainsi leurs statuts, et je propose à cet égard au Congrès la motion suivante :

« Le Congrès,

« Considérant que certaines associations d'anciens combattants n'ont pas conservé la neutralité politique et religieuse qui était inscrite à la base de leurs statuts ;

« Considérant que, sous ce signe de neutralité, les dirigeants de ces organisations se sont servis de leur groupement pour faire une politique réactionnaire extrémiste ;

« Considérant que, si le mouvement combattant se tourne franchement vers la politique, il est du devoir du Parti de dénoncer la mauvaise foi de certaines associations dont les dirigeants prennent une position qui ne répond ni à la neutralité statutaire ni aux tendances politiques de leurs associés ;

« Dénonce aux membres du Parti l'attitude de ces associations ;

« Demande à tous les anciens combattants du Parti Radical et Radical-Socialiste de démissionner des organisations réactionnaires ou extrémistes et de faire une propagande active en faveur des associations dont les buts et l'attitude correspondent à l'esprit du Parti Républicain Radical et Radical-Socialiste.

« Ils pourront ainsi défendre en toute impartialité les justes revendications des anciens combattants. »

D'autre part, la commission des anciens combattants et victimes de la guerre, réunie le 26 octobre 1928 à Reims, propose au Congrès et lui demande d'adopter les vœux suivants :

« 1° La retraite gratuite du combattant :

« Le Congrès réclame le droit de tous les anciens combattants titulaires de la carte du combattant, à une retraite nationale gratuite, qui sera la légitime

réparation des préjudices moraux, physiques et matériels qu'ils ont subi pour la défense du pays ;

« Invite le groupe parlementaire à déposer d'urgence une proposition de loi instituant la retraite au combattant.

« 2° Codes et tribunaux militaires :

« Le Congrès émet le vœu :

« Que soient incorporés au Code pénal les dispositions spéciales des codes de justice militaire et ces derniers purement et simplement abrogés ;

« Que les juridictions de droit commun soient substituées en temps de guerre comme en temps de paix aux tribunaux militaires ;

« Qu'un tribunal spécial d'A. C. soit d'urgence institué pour poursuivre en revision des décisions des tribunaux militaires et la réhabilitation des victimes avec fixaton de la réparation pécuniaire qui doit leur être allouée.

« 3° Revendications générales;

« Fais confiance au surplus au groupe parlementaire pour soutenir et faire prévaloir devant le Parlement les revendications légitimes présentées par les anciens combattants. »

Enfin, la commission des anciens combattants et vitimes de la guerre propose l'adoption de la motion suivante présentée par Liautey, délégué de la France au comité international :

« Le Congrès du Parti Républicain Radical et Radical-Socialiste,

« Considérant les services éminents rendus à la cause de la Paix par les associations réunies à la conférence internationale des mutilés et anciens combattants qui groupe les représentants de dix nations autrefois ennemies ;

« Considérant que les anciens combattants de la C.I.A.M.A.C., avec l'autorité qui s'attache à leur patriotisme démontré sur les champs de bataille, n'ont cessé de travailler au désarmement moral et au rapprochement fraternel des peuples européens, contribuant ainsi à créer un état d'esprit favorable

à l'acceptation des accords relatifs à la liquidation générale de la guerre ;

« Adresse à la conférence internationale des mutilés et anciens combattants l'expression de sa gratitude et de sa sympathie ;

« Et invite tous les républicains à soutenir vigoureusement les hommes qui ont fait la guerre dans leur action pour la défense et l'organisation de la Paix. » (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je mets aux voix les diverses motions dont M. Viaux vient de donner lecture.

(Ces motions sont adoptées.)

(M. Bodereau remplace M. Nogaro au fauteuil de la présidence.)

PROPAGANDE ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU PARTI

M. le Président. — La parole est à M. Bauzin, pour présenter son rapport sur la propagande et l'organisation des travaux du Parti.

M. Lucien Bauzin, *rapporteur*. — Messieurs, l'heure tardive où nous sommes m'empêche de donner à ce débat, que nous considérons comme fondamental, toute l'ampleur qu'il mériterait d'avoir. Je m'efforcerai donc d'être très bref. Mon rapport a d'ailleurs été intégralement publié dans un numéro récent du *Radical*.

Depuis l'an dernier, le Parti radical a fait une propagande intensive à laquelle nous devons rendre hommage.

A Angers, nous avions dissipé l'équivoque de l'Union nationale. Depuis, nous avons eu à cautériser les blessures qui nous avaient été faites, et nous nous étions repliés dans cette opposition méditative et constructive qui a abouti récemment, vous le savez, à l'échec d'un Gouvernement dont la majo-

rité était disloquée par ses propres contradictions. Aujourd'hui, l'honneur soudain, je dirai presque inattendu, est fait à notre Parti, dans la personnalité de son chef que nous avons réélu président, de présider aux destinées de ce pays. Il semblerait donc que la tâche de propagande du Parti radical a été si rapidement accomplie qu'on pourrait s'abstenir d'en parler maintenant.

Votre commission, que préside M. Robert Louis, a cependant étudié au cours de cette année les moyens d'intensifier cette propagande, et en plein accord avec le Bureau du Parti, elle a pensé qu'elle devait mettre debout un plan d'organisation méthodique de nos travaux, doté d'un outillage qu'elle considère comme perfectionné, et qui servira demain au Parti radical à lutter contre les risques qui l'attendent malgré tout, qu'il soit à la tête du Gouvernement ou qu'il reprenne, si les événements l'y obligent, une opposition de combat ou de construction.

Jusqu'ici, bien que la propagande du Parti ait été orientée d'une façon incontestablement excellente, nous estimons que ces résultats ont été obtenus en ordre dispersé.

Ce n'est pas à moi à faire l'éloge des militants. Toutefois, bien que les militants soient ici réunis en rangs serrés, et que d'assez nombreux parlementaires aient déjà quitté nos assises, nous pouvons dire, avec tout le respect que nous avons pour nos élus et toute l'amitié que nous avons pour eux, que ce sont les militants qui, par leur effort obscur mené dans leurs circonscriptions de province, où ils ne ménagent ni leur temps, ni leur argent même, maintiennent dans le pays le régime républicain, et qui, par le contrôle affectueux et vigilant qu'ils exercent sur les électeurs indifférents de leur entourage, aussi bien que sur les élus qu'ils rencontrent dans leurs réunions, sont les soutiens les plus solides de notre démocratie organisée. (*Applaudissements.*)

Jusqu'ici, la propagande a été assurée par le labeur spontané des militants dans le ressort de leurs secteurs électoraux, de leurs comités locaux, de leurs

fédérations. Lorsqu'il est nécessaire d'avoir spécialement recours à une parole autorisée, on fait appel au comité exécutif en lui demandant un conférencier. Celui-ci n'est pas toujours disponible, de sorte que la propagande, faite pour gagner à notre Parti la sympathie de ceux qui lui sont infidèles, ou qui n'ont pas encore compris la grandeur de ses destinées, s'exerce en ordre dispersé et ne donne pas les résultats que nous étions en droit d'attendre.

Votre commission, s'inspirant des initiatives qui lui sont venues d'un certain nombre de nos groupements et de nos fédérations, a pensé que l'effort coordonné qui s'impose aujourd'hui devait recevoir son impulsion d'en haut et que c'est à ceux qui ont la responsabilité de la direction du Parti qu'il convenait, par une organisation plus méthodique des cadres de notre Parti dans les grandes commissions centrales, en même temps que par la propagande verbale faite sur des thèmes choisis, déterminés et contrôlés, d'instituer un ordre meilleur dans la maison pour le plus grand succès de nos luttes à venir. (*Applaudissements.*)

On me dira peut-être qu'à cette heure, c'est un débat qui a perdu momentanément de son intérêt. Je ne voudrais cependant pas que l'effort que nous avons pu faire, que je vous demanderai dans un instant de sanctionner, puisse apparaître comme une superfétation, au moment où nous pouvons espérer que le Parti radical va voir enfin s'affirmer ses directives gouvernementales. Nous ne nous occupons ensemble de ces questions que tous les ans dans nos Congrès, et nous devons être prêts, dès demain, immédiatement s'il le faut, à faire preuve d'une activité ardente et méthodique dans une propagande massive à travers le pays, pour en finir avec les équivoques dont nous avons souffert depuis dix ans.

Le programme que nous proposons à cet égard est simple. Je passe très rapidement sur ce sujet parce ce qu'il fait l'objet de conclusions précisément énumérées qui doivent être sanctionnées par l'assemblée.

Il s'agit, d'autre part, pour le comité exécutif, de

réorganiser les travaux du Parti dans ses cadres intérieurs, et nous avons pensé qu'il convenait de restreindre le nombre de nos commissions, de façon à donner plus d'autorité et de solennité à leurs débats, et à leur permettre de donner des résultats meilleurs.

Le rapport que j'ai présenté au nom de la commission a fixé à dix le nombre des commissions principales, avec institution de sous-commissions s'il est nécessaire, chargées de l'ensemble des questions soumises au comité exécutif. Toutefois, pour donner satisfaction à certaines observations qui nous ont été présentées, nous acceptons, bien volontiers, vu son importance pour les intérêts nationaux de ce pays, de maintenir la commission qui centralise l'étude des problèmes intéressant spécialement le Commerce, l'Industrie et l'Agriculture.

D'autre part, en ce qui concerne la commission des finances du Parti, qui a un caractère statutaire et autonome, on peut considérer que, tout en étant en collaboration permanente avec la commission de propagande et de tactique, il convient de lui laisser sa liberté particulariste.

Mais ce n'est pas là le côté le plus important des questions que nous avons eu à examiner. Le problème le plus essentiel pour nous est celui qui touche la propagande à faire à travers le pays. A ce sujet, je ne crois pouvoir mieux faire que de vous donner lecture de nos conclusions, qui ont reçu l'adhésion de l'unanimité de la commission et du bureau du Parti. Les voici :

I

« Le bureau du comité exécutif est invité à prendre toutes dispositions complémentaires utiles, en accord avec la commission de propagande et de tactique, après consultation des fédérations départementales, pour poursuivre et intensifier une action rationnelle de *propagande massive* par l'organisation régulière de conférences périodiques et régionales à travers le

territoire, en vue de la formation multipliée de comités locaux, régulièrement affiliés.

« La commission de propagande est chargée d'étudier d'urgence, en collaboration avec les présidents et secrétaires généraux des fédérations un plan précis de réorganisation des travaux du Parti, lequel sera soumis avant le 1er janvier 1930 par les soins du secrétariat général à l'agrément du bureau du Parti.

II

« Des *manifestations trimestrielles* seront organisées (assemblées plénières des comités régionaux, meetings, banquets, etc.), soit d'office sur l'initiative du comité exécutif, soit à la requête des groupements fédératifs ou locaux dans les divers départements et spécialement dans les centres ou agglomérations de circonscriptions législatives représentées par des adversaires de droite ou d'extrême gauche, où seront exposées la doctrine traditionnelle et les directives fondamentales du Parti Radical et Radical-Socialiste sur les principaux problèmes à l'ordre du jour du Parlement.

III

« Une *équipe de vingt conférenciers* non parlementaires sera chaque année nominativement désignée par le comité exécutif sur présentation d'une liste dressée par le bureau de la commission de propagande et de tactique, en vue de recueillir les instructions nécessaires pour la meilleure diffusion du programme du Parti et suivre avec régularité ses travaux. Ces orateurs, spécialisés dans l'étude des questions d'actualité, procéderont — avec le concours des parlementaires radicaux et radicaux-socialistes et sous la tutelle des élus régionaux adhérents au Parti — à des tournées trimestrielles de propagande sur les indications du bureau du comité exécutif qui les mandatera officiellement et les indemnisera exclusivement selon l'usage de leurs frais de déplacement.

IV

« Un *service d'archives et de notes documentaires* (brochures, tracts, manuel élémentaire, etc.) ainsi qu'un recueil de renseignements relatifs à l'organisation respective des partis politiques adverses et à l'histoire du radicalisme en France seront centralisés au secrétariat général pour être mis, en même temps qu'un résumé des argumentations techniques destinées aux conférences contradictoires, à la disposition des orateurs qualifiés et des militants délégués au comité exécutif.

V

« Des *délégués* d'associations ou clubs *féministes* seront particulièrement conviées à participer aux débats institués sur les problèmes de politique, d'assistance ou de solidarité sociale au cours des réunions de propagande sus-indiquées en vue de contribuer à l'œuvre d'éducation populaire des auditeurs ou auditrices non encore partisans de l'éligibilité ou de l'électorat féminin.

VI

« Un vice-président du bureau du comité exécutif sera spécialement chargé par le président en exercice de la mission de veiller à l'exécution des présentes résolutions. »

***

Telles sont les diverses dispositions que nous vous proposons. Elles ont pour but d'assurer la propagande efficace qu'il nous faut faire si nous voulons consolider les succès acquis et donner au Parti l'outillage perfectionné qui lui est nécessaire pour cette propagande. A l'heure où, comme le disait Waldeck-Rousseau, nous avons à la fois un idéal, des principes directeurs et un programme nettement limité, déterminé par les circonstances et les nécessités de l'heure présente, nous devons, dans le ressort de

tous les départements, en accord avec les buts de notre Parti, faire l'effort impétueux d'action et de propagande qui déterminera notre succès aux élections de 1932. (*Applaudissements.*)

Messieurs, j'en ai terminé. D'aucun diront peut-être que tout cela n'est que du verbalisme. Nous répondrons que nous avons souci de notre idéal. C'est l'idée qui mène le monde, bien que le monde n'en sache rien. C'est grâce à la force des principes essentiels de sa doctrine que le Parti radical, en dépit de toutes les attaques dont il est l'objet, de toutes les insinuations qui chaque jour annoncent sa disparition, poursuit son action d'année en année avec la certitude d'aboutir au succès. (*Applaudissements.*)

Un proverbe japonais dit que tous les actes sont dans les paroles. J'en trouve l'éclatante démonstration dans le spectacle que nous avons eu depuis deux jours ici. Je ne veux pas insister sur le discours de notre président Daladier dans les circonstances où il assume les responsabilités que vous savez. Mais rappelez-vous le discours de Camille Chautemps, voyez la magistrale intervention de notre président d'honneur Edouard Herriot. Vous tous, dans cette salle, vous étiez attachés à leurs paroles, vous vibriez avec eux, de la même pensée et du même cœur, car ils ouvraient devant le Parti radical des horizons tellement élevés et lointains qu'il semblait que nous fussions partis avec eux à la découverte d'un idéal nouveau plus beau encore et plus fertile en résultats que les précédents. Lorsqu'un parti peut faire naître d'aussi nobles pensées et de si hauts devoirs, il a le droit de croire à ses destinées et de demander à tous ses militants d'en assurer le triomphe pour l'avenir du Parti et de la démocratie française. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — Je suis certain d'être votre interprète en remerciant chaleureusement M. Bauzin de l'excellent rapport qu'il vient de nous présenter.

La parole est à M. Salomon Hirsch.

M. SALOMON HIRSCH. — J'ai lu avec attention le remarquable rapport de M. Bauzin et j'applaudis à l'ensemble de ses directives.

J'avais été tout d'abord un peu ému des suggestions qu'il nous soumettait relativement au nombre des commissions du Parti. Je le remercie d'avoir bien voulu nous dire dans son rapport verbal qu'il consentait à maintenir la commission du commerce et de l'industrie, dont les membres ont fourni au cours de l'année écoulée un effort très méritoire.

M. LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix les conclusions du rapport de M. Bauzin.

(Ces conclusions sont adoptées.)

PROCLAMATION DES RESULTATS DU SCRUTIN POUR LES ELECTIONS AU BUREAU DU COMITE EXECUTIF

M. LE PRÉSIDENT. — Je dois donner connaissance à l'assemblée des résultats du scrutin pour les élections au bureau du comité exécutif :

Ont été élus :

1° *Vices-présidents parlementaires :*

MM.	Paul Marchandeau	497 voix
	Julien Durand	431 —
	Roger Delthil	414 —
	Albert Dalimier	411 —

2° *Vice-présidents non parlementaires :*

M.	Gavaudan	236 voix
Mme	Suzanne Schreiber	215 —
MM.	Alfred Dominique	194 —
	Grandigneaux	173 —

3° *Secrétaires parlementaires :*

MM.	Lasalle	516 voix
	Geistdorfer	513 —
	André Marie	513 —
	Marcombe	510 —

4° *Secrétaires non parlementaires :*

MM.	Renaux	237 voix
	Georges Ory	209 —
	Spriet	206 —
	Sauger	193 —

LA POLITIQUE FINANCIERE

M. le Président. — L'ordre du jour appelle l'examen de la politique financière.

La parole est à M. Nogaro, rapporteur de cette question.

M. Bertrand Nogaro, *rapporteur.* — A la fin de cette séance déjà longue et qui a demandé au Congrès un effort particulier d'attention, je m'en voudrais de présenter trop longuement le rapport de la commission financière. Je dois dire d'ailleurs que, cette année, ma tâche a été singulièrement facilitée par le fait que notre collègue M. Jeannin a bien voulu se charger d'une étude spéciale concernant un sujet qui touche directement à nos finances : je veux dire la protection de l'épargne.

Je vais donc. en quelques mots, résumer mes conclusions générales. M. Jeannin prendra ensuite la parole, et M. Potut vous lira enfin les conclusions qui se référeront à l'ensemble des travaux de notre commission.

Passant, à tort ou à raison, pour être quelque peu spécialisé dans l'étude des finances publiques, j'ai généralement le sort d'assumer devant vous un rôle ingrat.

Vous vous rappelez sans doute les heures sombres que nous avons connues il y a quelques années et

le courage qu'il nous a fallu pour envisager alors quelques réalités en face. Aujourd'hui, la situation financière est complètement renversée, et je puis dire qu'à notre pénurie budgétaire a succédé l'abondance du budget comme de la trésorerie.

Nous sommes en mesure de faire toutes sortes de constatations qui, en d'autres temps, paraîtraient pleinement rassurantes et réjouissantes : équilibre budgétaire, suréquilibre même, comme on disait il y a quelques années, plus-values, perspectives de dégrèvements. Or, j'ai le regret de vous dire — je vous confiais tout à l'heure que la tâche d'un rapporteur en matière financière est souvent ingrate — qu'aujourd'hui, où l'on se félicite des plus-values et des excédents, où l'on ne parle que de dégrèvements, certaines précisions s'imposent, qui, sans renverser sans doute l'opinion courante, sont cependant un peu réfrigérantes. Mon devoir austère est de vous les dire.

On a parlé de plus-values qu'on évalue à 6 ou 7 milliards pour l'année entière. Le chiffre est exact, mais il se réfère aux plus-values par rapport aux prévisions budgétaires qui avaient été systématiquement faibles. Les plus-values par rapport aux encaissements de l'an dernier, qui ont une signification autrement précise pour nous, se limitent à la perspective de 4 milliards pour l'ensemble de l'année.

J'ajoute que, comme il y a aussi ce qu'on peut appeler des plus-values de dépenses, c'est-à-dire des crédits supplémentaires, l'excédent véritable que nous pouvons prévoir pour l'exercice se ramène à une somme de 1 milliard 1/2 seulement.

C'est déjà évidemment une situation en elle-même très satisfaisante. Mais je suis obligé de faire remarquer que, pour quelqu'un qui manie les chiffres avec toutes les précautions nécessaires, avec cet esprit objectif qui doit être celui de tout homme politique qui veut accomplir consciencieusement son devoir, il faut convenir que la situation, pour être satisfaisante, n'est pas de nature à susciter des ambitions telles que celles que vous pourriez concevoir si vous

ne reteniez que le premier chiffre que je vous ai cité.

Je dois, d'autre part, ajouter que, dans le budget préparé pour 1930, il a été fait état des plus-values constatées et aussi d'excédents de dépenses qui tiennent pour la plupart à ce que notre équilibre budgétaire repose sur une insuffisance de revalorisation des crédits, sur une insuffisance systématique des prévisions de certaines dépenses qui n'avaient pas encore été adaptées au pouvoir d'achat actuel de la monnaie; ce qui fait que le budget de 1930, tel qu'il a été tout d'abord présenté, après un milliard de dégrèvements qui ont été dès à présent décidés,, se présentait simplement en équilibre aux yeux de M. le Ministre des Finances.

J'ajoute encore que le rapporteur général de la commission des finances, M. de Chappedelaine, a estimé qu'il pouvait faire état des derniers renseignements favorables que nous avions, et qu'au lieu d'évaluer les recettes sur les résultats de la dernière année, il pouvait nous proposer de tenir compte des résultats globaux des 12 derniers mois connus, ce qui lui donnait 800 millions de plus. Au total, il a admis qu'en réalité nous disposions de 2 milliards d'excédents nouveaux et la commission des finances, suivant dans une certaine mesure les suggestions de son rapporteur général, a décidé d'opérer un milliard de dégrèvements nouveaux, réservant d'ailleurs un autre milliard à certaines dépenses d'utilité publique qu'elle croyait nécessaire de prévoir.

Je veux maintenant vous faire observer que si ces dégrèvements sont légitimes, s'ils sont conformes non seulement à l'intérêt particulier, mais aussi à l'intérêt général du pays, en ce qu'ils peuvent alléger la production, nous avons malgré tout l'obligation de prévoir un certain nombre de dépenses d'intérêt public, et, en tout cas, de ne pas perdre de vue cette considération élémentaire que des dégrèvements qui seraient dilués sur tous les impôts représenteraient un pourcentage infime. Les paysans de ma région m'ont dit plus d'une fois : « Plutôt que d'être dégrevés de quelques francs, nous préférons de beaucoup

que les crédits correspondants soient utilisés par l'Etat pour les services d'autobus ou des travaux d'électrification qui seront infiniment plus fructueux. » (*Applaudissements.*)

Voilà une des premières observations qui s'imposent. Il en découle ce corollaire que si nous voulons faire des dégrèvements qui en vaillent la peine, il ne faut pas hésiter à les localiser. Il faut les faire d'une façon massive sur un petit nombre de points.

Mais, s'il en est ainsi, vous vous rendez compte qu'un problème délicat de justice sociale se pose, car, pour résoudre ce problème, il faut obéir, non pas à ceux qui se font les plus pressants, mais à ceux dont les intérêts sont les plus respectables et les plus conformes à l'intérêt général. (*Applaudissements.*)

Cela dit, je me borne à vous indiquer que, dès à présent, des réductions d'impôts ont été votées le 31 juillet dernier, réductions qui ne porteront cette année que sur cinq mois, et qui, l'année prochaine, représenteront une diminution de recettes de 1 milliard. Ce sont, comme vous le savez, des déductions portant surtout sur le sucre, sur la taxe de mouture, sur l'impôt des transports, avec une amorce en ce qui concerne les valeurs mobilières.

Plus récemment, la commission des finances de la Chambre a adopté un certain nombre de réductions d'impôts qui n'auront évidemment un caractère définitif que lorsqu'elles auront été votées par le Parlement. Voici cependant dans quelle voie la commission s'est engagée.

Elle a voté un nouveau milliard de dégrèvements comportant un abattement à la base de 5.000 frs pour les petits commerçants et artisans, une réduction légère de l'impôt des salaires, une réduction de la taxe de luxe sur les automobiles et les hôtels affichant leurs prix, une réduction de la taxe sur les transports intéressant les engrais, les céréales panifiables, les pommes de terre et les fruits, enfin une série de réductions intéressant les familles nom-

breuses, qui font une large brèche au budget, mais qui, en elles-mêmes, sont équitables.

A ce sujet, je dois dire que si nous n'avons guère rencontré d'opposition pour faire admettre qu'il est injuste de taxer un citoyen sans tenir compte de l'importance de sa famille, il eut été plus efficace, à mon avis, de prendre une mesure qui aurait consisté à étendre la loi de 1923, dite d'encouragement aux familles nombreuses, qui, après tout, se borne à leur restituer une faible partie du dû trop perçu des impôts indirects.

J'ai fait adopter une motion tendant à appliquer cette loi à partir du premier enfant. Je crois que, à la bien considérer, ce serait une mesure de ristourne fiscale qui aurait l'avantage de s'appliquer à tous ceux qui ne paient pas l'impôt général sur le revenu, tandis que les autres dégrèvements fiscaux, tout en étant en eux-mêmes très équitables, ne profitent qu'à ceux qui sont astreints à l'impôt sur le revenu sous ses différentes formes. C'est une suggestion très modeste que je me permets de vous présenter après l'avoir soumise à la commission des finances.

Il vous suffira, en vous remémorant ces indications d'ordre très général, de réfléchir un peu à la nature des revenus intéressés par ces déductions pour voir si elles sont vraiment conformes au principe que j'ai posé tout à l'heure, à savoir que, lorsqu'on fait des dégrèvements de ce genre, il s'agit moins d'obéir aux intérêts les plus puissants que de choisir parmi les dégrèvements ceux qui sont les plus démocratiques, c'est-à-dire ceux dont on est certain qu'ils profiteront bien à ceux-là mêmes, qu'on entend détaxer.

Voilà pourquoi je n'hésite pas à vous dire, apportant sur ce point un petit correctif à la doctrine ancienne de notre Parti, que, s'il est exact que nous devons envisager des dégrèvements sur les impôts de consommation, il ne faut pas adopter un système trop simpliste en pensant que, si les impôts à incidence indirecte font hausser les prix, il suffira de diminuer ces impôts pour faire baisser les prix. Ce n'est pas toujours exact, et notre devoir de légis-

lateurs loyaux, car on n'est pas un démocrate si on n'est pas d'abord sincère et loyal, est, chaque fois qu'on envisage un dégrèvement, de voir si celui-ci profite véritablement soit au consommateur, soit au producteur, car l'un et l'autre sont respectables, en un mot de s'assurer de l'incidence de ce dégrèvement. (*Applaudissements.*)

Tel est le très bref exposé que je voulais vous faire. J'espère que vous en adopterez les conclusions et, que vous approuverez vos parlementaires siégeant à la commission des finances de s'être préoccupés de cette incidence des dégrèvements et d'avoir réservé une petite marge disponible, car nous sommes convaincus qu'il est nécessaire d'envisager un effort nouveau, aussi bien pour notre outillage national que pour les progrès de notre politique sociale. N'oublions pas, en effet, que la loi des assurances sociales entrera bientôt en application, et qu'un effort financier s'imposera pour la rendre intégralement applicable au monde des travailleurs, y compris les travailleurs agricoles, et sans surcharger les petits exploitants. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — Une fois de plus, l'éloquent et très averti technicien qu'est M. Nogaro nous a exposé avec une remarquable clarté les questions financières toujours si difficiles de l'heure présente. En votre nom, je le remercie et je donne la parole à M. Jeannin sur la protection de l'épargne.

M. Jeannin, *rapporteur*, — Mon rapport sur la protection de l'épargne a paru dans les colonnes du *Radical*. Je me borne donc, tout en restant à la disposition des membres du Congrès qui voudraient me demander des explications ou m'opposer des objections, à vous donner lecture des conclusions que la commisison a adoptées hier et qui portent, d'une part, sur les actions à vote plural, d'autre part, sur le contrôle des sociétés anonymes :

« Le Congrès Radical et Radical-Socialiste de Reims, sur la proposition de la commission des finances du Parti, estime :

« 1° Que les actions à vote plural constituent un danger sérieux pour la masse des actionnaires, dont le patrimoine pourra être mis l'encan par un groupe ne possédant qu'une infime partie du capital social ;

« Que, par suite, l'étranger pourrait ainsi mettre facilement la main sur les affaires commerciales, industrielles et financières françaises ;

« 2° Qu'elles ont pour but d'assurer dans les sociétés une prédominance absolue au conseil, une immunité de droit et de fait, en réduisant les actionnaires au rôle d'obligataires autorisés seulement à courir les risques ;

« 3° Que le développement généralisé de cette formule aboutirait à une oppression dans le domaine économique, à la consolidation d'un système de féodalité industrielle et financière par la mainmise d'un petit groupe d'individus sur l'économie nationale toute entière, qu'elle constitue une régression au point de vue des principes républicains, qu'elle n'offre aucun avantage économique réel et présente, par contre, des dangers évidents pour l'épargne ;

« 4° Qu'au surplus, les actions à vote plural n'ont qu'une base juridique infiniment fragile très contestable et qui est contestée, que leur création a pour effet de modifier profondément le statut des sociétés, de rompre au profit d'une minorité l'égalité entre les actionnaires, d'enlever à l'assemblée des actionnaires la souveraineté qui lui appartient pour la transférer au conseil d'administration qui serait désormais maître absolu et possesseur héréditaire de ses fonctions, qu'elle constitue ainsi une révolution économique et sociale d'un caractère rétrograde et antidémocratique ;

« 5° Que ces titres ne répondent à aucune nécessité économique, qu'ils peuvent être supprimés dans les sociétés où ils ont été créés sans léser aucun intérêt légitime ;

« Emet le vœu pressant :

« Que les élus du Parti votent l'interdiction pure et simple des actions à vote plural, quitte à laisser

aux sociétés qui en ont créé le délai nécessaire pour adapter leurs statuts à ce texte d'ordre public. »

II

« Le Congrès Radical et Radical-Socialiste de Reims, sur la proposition de la commission des finances du Parti :

« 1° Considérant que l'esprit de la loi de 1867 a été faussé en ce qui concerne le contrôle des sociétés anonymes et l'institution des commissaires aux comptes ;

« 2° Considérant que le développement économique moderne comportant l'agglomération des capitaux a pour effet la transformation du patrimoine des individus en titres représentatifs de propriété, actions et obligations, et qu'il devient chaque jour plus nécessaire d'assurer la protection de l'épargne des classes laborieuses ainsi employée ;

« 3° Considérant que la connaissance de la technique financière et comptable est nécessaire pour effectuer le contrôle des sociétés anonymes ;

« Emet le vœu pressant :

« 1° Que les pouvoirs de *contrôle* des commissaires aux comptes soient augmentés de façon à leur donner une responsabilité qu'ils ne peuvent avoir en l'état de la législation et de la pratique actuelles.

« 2° Que leur nomination offre aux actionnaires les garanties qui n'existent pas ; que la minorité dans les assemblées générales, à la condition qu'elle réunisse le 1/10 du capital social, puisse donner mandat au commissaire de procéder à une vérification complémentaire des comptes, soit sur un point précis, soit d'une manière générale, ou encore de nommer un commissaire autre que celui désigné par la majorité, avec mission d'effectuer une contre-expertise ;

« 3° A cet effet, que soient activées et complétées les mesures édictées par le décret du 22 mai 1927

concernant la constitution et l'organisation d'un corps d'experts-comptables réellement qualifié ;

« 4° Que soit élargie la base provisoire du recrutement, de façon à donner rapidement à cette nouvelle institution le nombre de membres suffisant, la qualité et le prestige qui lui manquent encore ;

« 5° Que l'organisation comporte la création de compagnies, avec statuts homologués par l'administration, réglementant strictement la discipline, de telle sorte que l'honorabilité, comme la compétence des membres inscrits, donne toute garantie au public, mais que ces compagnies englobent obligatoirement tous les experts reconnus par l'Etat et ne puissent sous aucun prétexte constituer un monopole d'intérêts égoïstes, ni un corps de fonctionnaires nouveaux ;

« En conséquence, que la proposition de loi déposée par les parlementaires du Parti, tendant à la protection de l'épargne, soit quelque peu modifiée et précisée dans le sens indiqué par les présentes conclusions, que cette proposition soit rapportée, discutée et votée le plus rapidement possible. » (*Applaudissements.*)

M. Beroux. — Il serait important que le contrôle des sociétés anonymes ne soit pas confié aux seuls experts reconnus par l'Etat. S'il devait en être ainsi, vous pourriez attendre de nombreuses années avant d'avoir le nombre d'experts suffisants pour exercer ce contrôle. Le nombre des candidats à l'examen a été cette année de 47 pour toute la France. Il semble qu'il serait nécessaire, en attendant que le décret du mois de mai ait produit son effet, qu'on admette les comptables qualifiés reconnus par certaines associations pour remplacer les experts reconnus par l'Etat.

M. Jeannin, *rapporteur*. — Il est exact qu'il n'y a eu que 47 candidats cette année à l'examen définitif des experts-comptables, et j'ajoute que 8 seulement

ont été déclarés reçus. D'autre part, 600 ont été reçus sur titres.

Vous avez remarqué que, dans mon exposé, je demande l'élargissement de la base de recrutement des experts-comptables. Il ne faut pas que le corps des experts soit encombré de ce qu'on appelle les teneurs de livres à la Rigaudin, mais la plupart des comptables de grandes maisons sont tout aussi capables que les experts-comptables et pourraient exercer leurs fonctions.

On a mis à l'obtention de ce titre d'expert reconnu par l'Etat des conditions qui étaient inadmissibles et contre lesquelles je me suis toujours élevé. Parmi les comptables instruits, on pourrait trouver le nombre de comptables nécessaire pour assurer l'application de la proposition de loi déposée par nos parlementaires, quitte à l'administration des finances à faire appel à des administrateurs de sociétés, à des avocats, auxquels on ferait subir un examen technique approprié. On aurait ainsi un corps d'experts dont le niveau moral et intellectuel serait plus élevé que celui des experts-comptables en général.

M. Mathiot (Puy-de-Dôme). — Je crois devoir intervenir sur cette question des experts-comptables, appartenant à l'organisation qui est chargée de recruter officiellement les experts-comptables. C'est en effet à la 17 e Région économique de France, dont je suis directeur, qu'on a confié, par le décret de juillet 1927, le soin de recruter les experts-comptables dans toute la France.

Ainsi qu'on vous le dit, 600 ont été reçus sur pièces dans toute la France depuis deux ans, 47 seulement ont subi l'examen final, et 8 ont été reçus.

C'est là le danger. Il serait nécessaire d'adopter une solution transitoire. Si nous ne le faisons pas, comme le souligne le rapporteur, nous ne trouverons jamais le nombre d'experts-comptables néces-

saires pour appliquer la loi que nos parlementaires se proposent de faire adopter par le Parlement. Il est donc indispensable qu'on confie à des personnes qualifiées le soin de contrôler les sociétés anonymes, où est investie la majorité de l'épargne publique. Si vous ne confiez pas cette tâche à des avocats, à des ingénieurs, en un mot à des personnes qualifiées qu'il faut déterminer dans la loi — et c'est pour cela que j'insiste pour que la loi prévoie une situation transitoire — vous retomberez dans les errements du passé et vous aurez des experts-comptables qui laisseront les sociétés anonymes faire ce qu'elles voudront s'ils sont d'accord avec le conseil d'administration.

Si l'on continue à recevoir les experts-comptables à la cadence de 8 par an, nous en aurons pour très longtemps avant de pouvoir faire contrôler les sociétés anonymes par les compagnies d'experts-comptables qualifiés. D'autre part, s'il fallait étendre la qualité d'expert-comptable à tous ceux qui en revendiquent le titre en vertu du décret de 1927 et recevoir des teneurs de livres ou des comptables de troisième catégorie, en les faisant entrer dans les compagnies d'experts-comptables assermentés auprès des tribunaux de commerce, nous risquerions d'avoir des experts-comptables qui, pendant quinze ou vingt ans, contrôleraient les sociétés sans aucune sécurité pour l'épargne publique.

Voilà pourquoi je demande d'une façon pressante que la proposition de loi créant le contrôle des sociétés anonymes prévoie les conditions dans lesquelles certaines personnes qui ne sont pas experts-comptables pourront cependant, pendant une période transitoire de 15 ou 20 années, contrôler lesdites sociétés. Je le demande avec l'expérience que me donne la situation que j'occupe dans les organisations chargées de recruter les experts-comptables.

M. Jeannin, *rapporteur*. — Je suis d'accord avec vous en principe. Mais il faut reconnaître que l'exament final de cette année a été le premier qui ait eu lieu et qu'on ne peut ne pas se baser sur les faibles

résultats qu'il a donnés. Il ne faudrait pas en conclure que dans les années suivantes cet examen ne donnera que 8 experts comptables.

Les examens préliminaires ont abouti à une moyenne de 150 à 200 sujets reçus. Dans trois ou quatre ans, on peut espérer que le nombre des candidats reçus atteindra 200 ou 300 chaque année.

J'ai demandé d'ailleurs dans mon rapport que le recrutement de base soit élargi, pour qu'on puisse avoir tout de suite 2.000 experts comptables. Je crois que c'est parfaitement possible, car il y a parmi les administrateurs de Société, parmi les avocats, parmi les ingénieurs des gens parfaitement qualifiés, qui savent ce que c'est que de manier les chiffres, d'étudier des bilans, et qui seront tout heureux de se soumettre à un examen portant simplement sur la technique comptable et d'obtenir le titre.

Un autre recrutement peut être cherché parmi les comptables instruits proprement dits. Il y en a plus de 600 en France. Croyez-vous que ceux qui dirigent la comptabilité d'une grande entreprise financière ou industrielle, la comptabilité du Creusot, par exemple, ne connaissent pas leur métier et ne méritent pas le titre d'après le décret du 22 mai 1927?

J'insiste donc pour que les termes de mon rapport soient adoptés tel qu'il vous a été présenté. Le modifier, serait enterrer la question et nous priver du contrôle nécessaire.

Plus de la moitié de l'épargne publique est investie dans les sociétés anonymes. Il est indispensable de prendre des mesures pour la sauvegarder. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je mets aux voix les deux motions de M. Jeannin.

(Ces deux motions sont adoptées.)

M. le Président. — La parole est à M. Georges Potut.

M. Georges Potut, *rapporteur*. — Pour donner une conclusion aux débats sur la politique financière, j'ai

l'honneur, en ma qualité de secrétaire de la Commission des finances, de vous donner lecture de la motion rédigée par cette Commission, et qui est ainsi conçue :

« Le Congrès du Parti Républicain Radical et Radical Socialiste,

« Prend acte du rapport qui lui est présenté sur la politique financière et des informations satisfaisantes qu'il contient au sujet de la situation du budget de la trésorerie et de la dette publique,

« Constate que cet heureux rétablissement est dû à l'application fidèle et persévérante des principes qu'il n'a cessé de défendre et des méthodes qu'il a toujours préconisées,

« Affirme à nouveau son attachement aux règles de bonne gestion des deniers publics qui comportent tout d'abord le respect rigoureux de l'équilibre budgétaire affirme également la nécessité d'un effort continu pour mieux ajuster l'impôt aux facultés contributives des citoyens,

« Réclame l'application, sans vexation inutile comme sans faiblesse, de l'impôt sur le revenu, pierre angulaire de notre système fiscal démocratique et exige dans cet esprit une plus juste répartition des charges en même temps qu'une poursuite vigilante de la fraude et des évasions fiscales.

« Rappelle qu'il s'est prononcé en faveur de dégrèvements combinés de manière à soulager les petits revenus et à faciliter l'expansion de la production, sans compromettre d'ailleurs les disponibilités nécessaires à l'aménagement de notre outillage et notamment de l'outillage agricole,

« Exige que le contrôle de la nation s'exerce sur tous les actes de gestion financière du gouvernement et notamment sur l'emploi des fonds de la trésorerie.»

Cette motion résume les travaux que votre Commission des Finances a poursuivis au cours de l'année en collaboration cordiale et affectueuse avec nos représentants au Parlement.

Dans cette période de reconstitution et de redressement de nos finances, j'ai la fierté de dire que les

résultats que nous avons enregistrés, résultats magnifiques par leur ampleur et par leur rapidité, sont dûs à l'application des méthodes que nous n'avons cessé de préconiser C'est grâce à elles qu'à la fin de cette période nous entrons enfin dans une ère plus calme où l'on peut envisager la poursuite d'une politique financière qui permettra à la fois de donner satisfaction aux plus nobles inspirations de notre idéal d'humanité et de justice sociale et de concilier ces préoccupations de justice avec le légitime souci de développer la prospérité économique du pays.

J'aurais terminé si je ne voulais donner au Congrès quelques mots d'explication sur le dernier paragraphe de notre motion qui a trait à la question des fonds de la trésorerie.

Ce n'est pas sans quelque surprise que nous nous sommes rendu compte que des sommes considérables, qui peuvent se chiffrer par une vingtaine de milliards, échappent au contrôle de la nation par l'intermédiaire du Parlement puisqu'elles sont incluses dans les comptes de la trésorerie. A l'heure où les contribuables sont surchargés d'impôts, et où ils donnent au fisc une part excessive de leurs revenus, il est inadmissible que, dans un régime démocratique, 20 milliards soient l'objet d'une gestion occulte dans les comptes du Trésor sans que les contribuables, représentés par le Parlement, aient un droit de de regard à exercer sur la manière dont ces fonds sont gérés. (*Applaudissements.*)

Pour ma part, je ne puis m'empêcher d'être profondément inquiet de voir accumuler ainsi des disponibilités qui atteignent à peu près à la valeur des dépenses du budget pour un semestre, et de songer qu'un jour, un gouvernement de fait, s'imposant dans le pays et échappant au contrôle du Parlement, aurait à sa disposition de quoi vivre pendant six mois sans demander le moindre crédit à la nation. Je rappelle que le coup d'Etat du 2 décembre 1851 a été alimenté par une avance de 50 millions de la Banque de France, et je me demande avec angoisse ce que ce gouvernement de fait, audacieux, dispo-

sant d'une caisse noire de 20 milliards à la trésorerie, pourrait faire contre la Rpublique. (*Applaudissements.*)

J'ai le droit de dire au nom des militants, au nom du Congrès Radical tout entier, que nous ne pouvons pas tolérer davantage que la trésorerie, aux dépens du budget, aux dépens de la production, aux dépens de la capacité de consommation de l'ensemble du pays, absorbe des capitaux qui seraient beaucoup mieux employés pour financer la production, et pour rétablir l'équilibre d'une balance commerciale dont il n'est pas difficile de découvrir les causes profondes de déficit.

J'ai le droit de dire qu'une saine gestion n'a pas seulement pour but d'éviter le déficit budgétaire, mais que les finances d'un grand pays sont mal gérées lorsque les recettes dépassent avec excès les dépenses qu'il convient de faire pour l'intérêt général.

Les règles tutélaires dont on s'est fait un paravent dans les discussions financières pour paralyser les tentatives démocratiques et républicaines de nos amis en vue de l'allègement des charges fiscales, concernent non seulement la prévision prudente des recettes, mais aussi la sincérité scrupuleuse des prévisions des recettes et des dépenses. Les jours de crise que nous avons vécus sont passés, et bien passés. Nous avons maintenant le devoir de revenir à l'application de ces règles qui sont aussi des règles tutélaires et qui nous rappellent que nous n'avons pas le droit de prélever sur la masse des contribuables des recettes supérieures aux besoins réels.

A cet égard, il n'est sans doute pas déplacé de rappeler, comme une maxime tutélaire, de la gestion des finances publiques combinée avec les nécessités de l'économie privée, cette définition de Rouvier qui disait que, pour avoir des finances bien gérées, il fallait « côtoyer perpétuellement le déficit ». Si les dépenses, en effet, doivent être scrupuleusement couvertes, un Etat n'a pas le droit, pour des fins cachées, de comprimer la capacité de consommation des

citoyens et de prélever sur les revenus de l'ensemble de la nation une part supérieure à celle que représente la satisfaction des besoins publics. (*Vifs applaudissements*).

M. Amouroux. — Je m'associe de tout cœur aux conclusions de M. Potut, et je ne veux entretenir le Congrès que d'une question qui intéresse les contribuables.

Cette année, les feuilles d'avertissement des anciennes contributions sont arrivées aux intéressés vers le mois de mai ou de juin, parfois même de juillet. Or, il semble qu'il y ait une cloison étanche entre les contrôleurs et les percepteurs, car les percepteurs n'ayant pas eu connaissance que les feuilles d'avertissement avaient été envoyées fort tard, ont adressé des commandements le mois après l'envoi des feuilles d'avertissement.

Je prie donc M. Potut d'accepter une addition tendant à inviter le Ministre des Finances à donner des instructions pour que les feuilles d'avertissement soient envoyées comme autrefois au mois de février...

Une voix. — C'est impossible; les déclarations des contribuables ne sont faites qu'en fin février.

M. Amouroux. — ... ou que tout au moins les percepteurs accordent, comme c'est l'usage, un délai de quatre mois pour acquitter les impôts.

M. Catalan. — Je suis très heureux que M. Amouroux ait soulevé la question des feuilles d'avertissement qui n'ont été distribuées cette année qu'en mai, juin ou juillet. Il a visé, bien entendu, les avertissements concernant les anciennes contributions...

M. Amouroux. — C'est cela.

M. Catalan. — ... car son intervention rencontrerait alors l'objection que lui faisait tout à l'heure un de nos camarades à savoir que les déclarations concernant l'impôt général sur le revenu et les impôts cédulaires ne parviennent à l'administration que fin

février. Il s'agit donc bien des anciennes contributions.

A ce sujet, je peux faire une déclaration qui a son importance, car elle a un caractère nettement politique. Voici ce qui s'est produit cette année pour les anciennes contributions.

Au mois de mai dernier, avaient lieu les élections municipales. A cette date, les avertissements étaient rédigés par les directions départementales des contributions directes et se trouvaient dans les trésoreries. J'ai moi-même vu des avertissements prêts à être envoyés aux contribuables dès le mois de mars ou d'avril.

A la dernière heure, le gouvernement a donné l'ordre formel de ne pas transmettre ces feuilles aux contribuables avant que les élections municipales aient eu lieu, et cela parce que le corps électoral se serait aperçu que les impôts avaient augmenté, au lieu de diminuer comme l'avait promis M. Poincaré, et que le résultat des élections aurait pu en être influencé.

Je demande au Congrès Radical de protester contre ces manœuvres qui sont un véritable défi à la liberté du corps électoral. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je mets aux voix la proposition de M. Catalan.

(Cette proposition est adoptée.)

M. le Président. — Je consulte maintenant le Congrès sur la motion que lui a soumise M. Potut, au nom de la Commission des Finances.

(Cette motion est adoptée à l'unanimité.)

INCIDENT

M. le Président. — Notre ordre du jour de la séance de l'après-midi est épuisé. Mais avant de lever la séance, je donne la parole à M. Gustave Garnier, pour un rappel au règlement.

M. Gustave Garnier. — Lors de la proclamation des résultats du scrutin pour l'élection du Bureau du Comité exécutif, le Président de cette séance a indiqué que M. Georges Ory était élu secrétaire. Des délégués de la Fédération de la Seine m'ont indiqué que M. Ory avait été proclamé élu en contradiction formelle du règlement et des statuts du Parti.

A l'article 19, paragraphe 2, de nos statuts, il est indiqué qu'aucun membre du Comité exécutif ne peut être élu secrétaire du Bureau s'il n'a pas trois ans de présence dans le Comité exécutif. M. Ory n'ayant pas les trois années de présence réglementaires, il me semble qu'on aurait dû proclamer élu le candidat qui venait après lui.

On m'a fait remarquer que M. Ory appartient aux Jeunesses Républicaines. Loin de moi la prétention de vouloir empêcher les Jeunesses Républicaines d'être représentées dans le Bureau. Vous êtes juges, Je vous laisse le soin de décider. (*Mouvements divers.*)

M. Delorme. — C'est au nom de la Commission des Jeunes du Parti que je veux répondre à la protestation qui vient d'être élevée à la tribune.

Il ne s'agit pas, dans le débat qui s'institue en ce moment, de la personnalité de M. Garnier. Il s'agit du respect d'une décision qui a toujours été la règle dans le Parti radical depuis le Congrès de Paris de 1923. Quelle était cette décision?

M. Bouffandeau, secrétaire général du Parti à l'époque, s'apercevant que le recrutement des Jeunes dans le Parti Radical était insuffisant, a fait appel aux organisations des Jeunesses laïques et Républicaines pour les amener à collaborer avec le Parti. Déjà, dans le précédent Congrès, celui de Marseille, un rapport avait été présenté pour la première fois sur les relations entre les Jeunesses Laïques et Républicaines et le Parti, une sous-commission des Jeunesses, prise dans la Commission de propagande du Parti avait décidé, en accord avec le Bureau du Parti et avec M. Herriot, qui était président du Parti

à l'époque, de faire présenter au Congrès de Paris une résolution donnant droit à un représentant des Jeunesses laïques et Républicaines d'avoir une place au Bureau du Parti. M. Bouffandeau, qui était un homme respectueux des prérogatives du Parti et de chacun de ses membres, avait simplement formulé la réserve expresse que ce candidat des Jeunesses Laïques et Républicaines serait également membre du Parti, et qu'au surplus sa désignation serait soumise au scrutin comme tous les candidats présentés par les fédérations.

M. Gustave Garnier. — La question n'est pas là. Vous noyez le poisson.

M. Delorme. — Depuis le Congrès de 1923, cette décision a toujours été respectée et appliquée dans le Parti. C'est la première fois que je la vois invoquer dans un Congrès.

Ah ! si M. Ory, élu aujourd'hui, n'avait pas rempli les conditions prévues, je comprendrais qu'on proteste.

M. Varenne. — Il ne les remplit pas.

M. Delorme. — Mais de quoi se plaint-on ?

M. Gustave Garnier. — On demande l'application du règlement, tout simplement.

M. Delorme. — Vous parlez du règlement. Je vais vous répondre. Vous faites allusion au règlement révisé l'année dernière. Mais ce n'est pas avec intention que, dans ce nouveau règlement, il n'a pas été fait état des votes du Congrès sur le droit, qui est incontesté, donné au représentant des jeunesses laïques et républicaines de figurer dans le bureau du Parti. Il ne s'agit que d'un oubli, involontaire sans doute, et qui pourra être réparé dans l'avenir. (*Exclamations sur divers bancs.*)

Il n'en est pas moins vrai que celui qui vous parle en ce moment n'aurait pas pu représenter pendant deux ans les Jeunesses Républicaines dans le Bureau

du Parti, si on lui avait opposé le règlement qu'on invoque aujourd'hui. M. Tony-Revillon, qui, à deux reprises, a été élu secrétaire du Parti, n'aurait pu avoir cet honneur au Congrès de Boulogne si on lui avait opposé les mêmes raisons qu'on formule contre M. Ory. De même, M. Raymond Israël n'aurait pu être élu au Congrès de Nice si on lui avait opposé les mêmes raisons.

M. Varenne. — Bref, c'est l'anarchie.

M. Delorme. — Non, ce n'est pas l'anarchie. Que reprochez-vous à M. Ory ?

Sur divers bancs. — Rien !

M. Delorme. — Il est non seulement membre des Jeunesses, mais il est membre du Parti. Il est ancien candidat du Parti. Il a été régulièrement élu, et à une majorité impossible à discuter, puisqu'il arrive deuxième sur la liste des élus. Je demande au Congrès de ne pas invalider son élection. (*Applaudissements.*)

M. Laclavère. — On invite le Congrès à sanctionner la violation manifeste de nos statuts. Voilà comment la question se pose. (*Mouvements divers.*)

Un membre. — Et que dites-vous de l'élection du Président ? (*Bruit.*)

M. Laclavère. — Je vais répondre. Le Congrès, qui est souverain en matière d'élection présidentielle, n'a pas violé les statuts.

M. le Président. — Ce n'est pas la question, et je proteste au nom du Bureau contre cette façon de faire dévier le débat. Je vous prie de ne pas vous écarter du sujet de la discussion, ou je serai obligé de vous retirer la parole.

M. Laclavère. — Quoi qu'il en soit, j'affirme que le Congrès ne peut pas en ce moment sanctionner une violation manifeste des statuts du Parti. (*Bruit.*)

Il y avait autre chose à faire, mais ce n'est pas à moi à le dire. (*Bruit! Voix nombreuses :* Clôture!)

M. LE PRÉSIDENT. — J'entends demander la clôture.

M. GUSTAVE GARNIER. — Non! Je proteste énergiquement contre la clôture.

M. LE PRÉSIDENT. — Je consulte le Congrès sur la clôture, étant entendu que M. Bonnaure, qui avait précédemment demandé la parole, sera seul admis à présenter encore ses observations.

(La clôture est prononcée.)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Bonnaure.

M. BONNAURE. — Au moment où une grave question se pose entre le Parti Radical et la Fédération des Jeunesses Républicaines de France, permettez-moi, en tant que président de cette Fédération, de venir vous dire les raisons pour lesquelles nous estimons que les opérations que l'on vient de contester se sont passées correctement.

Tous mes camarades qui sont délégués des Jeunesses Laïques et Républicaines de France et qui appartiennent en même temps au Parti Radical se sont trouvés ce matin réunis dans la Commission des Jeunes, avec des radicaux. Ils ont été très émus de voir l'accueil qui leur était réservé et ils ont compris combien était solide le lien qui les unissait au Grand Parti, auquel ils sont fiers d'appartenir. (*Applaudissements.*)

Dans ces conditions, est-ce parce que notre candidat est arrivé au scrutin avant un de nos amis du Parti que nous aurions bien voulu voir prendre place au Bureau du Parti, que l'on soulève la question? Est-ce pour cette raison, que je me permets de trouver mesquine? (*Bruit.*)

MEMBRES. — Nous voulons tous le respect des statuts.

M. Bonnaure. — Permettez-moi de vous répondre que le règlement demande surtout que les orateurs qui ont la parole puissent s'exprimer librement. Je vous prie de respecter le règlement comme nous avons d'autre part respecté les statuts, ainsi que j'espère pouvoir vous le démontrer.

Quelles sont les raisons que nous entendons faire valoir en ce qui concerne le fond du débat ? C'est d'abord qu'une motion a été votée au Congrès de Paris, motion qui n'a été infirmée par aucun congrès ultérieur. C'est ensuite que la motion qui a visé les Jeunesses Laïques et Républicaines commence par ces mots : « Conformément à ses résolutions antérieures concernant les Jeunesses Laïques et Républi caines,

« Le Congrès, dans le but d'établir un contact permanent entre le Parti et les Jeunes, décide qu'une place du Bureau sera réservée à un représentant des Jeunesses Laïques et Républicaines. »

Est-ce que cela n'est pas suffisamment clair?

J'entends bien, et je veux répondre à cette objection, qu'on nous dit : pour être candidat au Bureau, il faut avoir trois années de présence au Comité exécutif.

Cette objection nous a frappés, comme elle vient de frapper le Congrès, et nous avons fait tout ce qu'il fallait pour la résoudre. Si les lumières du Congrès sont supérieures à celles que nous avons consultées, nous n'avons plus, Monsieur Garnier, qu'à nous incliner devant vous. Mais si, après la démonstration que je vais faire, il semble qu'il en soit autrement, j'espère que vous me donnerez raison et que vous reconnaîtrez vous-même que votre intervention aurait pu rester dans l'ombre.

Nous avons dit au Bureau du Parti : « La motion du Congrès constitue une exception aux statuts et aux règlements, sans quoi il n'y aurait pas eu besoin de la voter. D'autre part, si vous voulez vraiment collaborer avec la Fédération des Jeunes, il est tout à fait impossible que vous demandiez à un représentant au Bureau d'avoir trois années de présence

antérieure dans le Comité exécutif; car exiger ces trois années de présence, ce qui suppose au préalable quelques années de présence dans le Parti lui-même, c'est fermer la porte du Bureau du Parti à toute colaboration des jeunes. » (*Applaudissements.*)

Je tiens à souligner que nous avons posé la question au Bureau du Parti, que M. le président Daladier a été consulté, et que le résultat de cette consultation a été — je tiens à le déclarer publiquement ici — que M. Daladier a dit lui-même : « Si nous voulons collaborer avec la Fédération des Jeunesses Laïques et Républicaines de France, il ne faut pas lui imposer des conditions qui rendraient cette collaboration impossible. »

Nous n'avons donc pas violé le règlement, puisque nous nous appuyons sur une résolution d'un congrès. Nous avons pris la peine de consulter M. le président Daladier sur ce sujet. Je vous rapporte la collaboration loyale d'une grande Fédération qui veut marcher avec les radicaux. Ne la repoussez pas. (*Applaudissements.*)

VOIX NOMBREUSES. — Aux voix!

M. GARNIER. — Je demande la parole. (*Vives protestations.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La clôture a été prononcée. Je rappelle que je n'ai donné la parole à M. Bonnaure que parce qu'il s'était fait inscrire avant la demande de clôture. Je ne peux donc, Monsieur Garnier, vous donner maintenant la parole.

Je tiens à ajouter que personne ici n'a la moindre hostilité contre vous. Mais le Congrès sera certainement frappé par cet argument qu'il serait intolérable que nous semblions repousser la collaboration des Jeunesses dont nous avons si grand besoin pour notre œuvre démocratique et sociale.

C'est le Congrès de Paris qui a décidé sur le sujet qui fait l'objet du présent débat. C'est le présent congrès qui a élu M. Orry. Tout s'est donc passé très régulièrement, et je prie le Congrès de mettre un

terme à ce débat en ratifiant purement et simplement la décision qui a été prise. C'est sur ce point que je consulte le Congrès.

(Le Congrès proclame régulièrement élu M. Georges Ory.)

M. LE PRÉSIDENT. — L'incident est clos.

Personne ne demande plus la parole ? La séance est levée.

(La séance est levée à 18 heures 45 minutes.)

SIXIEME SEANCE

Dimanche 27 octobre, matinée

La séance est ouverte à 9 heures et demie, sous la présidence de M. Paul Marchandeau, député, assisté de M. Aubaud, Lenoir, Besnard et Amouroux comme vice-présidents, et de MM. Charles, Israel, Georges Guy et Blanc du Collet comme secrétaires.

ALLOCUTION DE M. LE PRESIDENT

M. Paul Marchandeau, *président*. — Messieurs, je dois tout d'abord remercier le Bureau du Parti de m'avoir appelé à présider la dernière séance de notre Congrès. Mais laissez-moi vous dire que ce n'est pas à ma personne que va cet honneur ; c'est à la ville de Reims qui a eu le très vif plaisir de vous accueillir. Elle témoigne aujourd'hui de cette joie par le soleil qui brille sur nos murs et qui, je l'espère, va éclairer nos dernières délibérations.

Ainsi que me le disait tout à l'heure M. Martinaud-Deplat, ce Congrès a été un exemple de haute tenue, de discussions sérieuses et utiles. Le fait est d'autant plus remarquable que ce Congrès s'ouvrait dans une période de fièvre. Les militants de notre Parti ont su faire preuve de calme, de sang-froid, de pondération, et rien dans leurs délibérations n'a permis de penser un moment qu'ils étaient influencés par les événements extérieurs. Ils ont délibéré comme doivent le faire les membres d'un grand Parti conscient de son rôle et de ses responsabilités.

A cette heure, nous ne devons rien dire qui serait

de nature à gêner les négociations que conduit notre président. Mais nous pouvons espérer que cette journée et celles qui vont suivre marqueront la renaissance du Parti radical et radical-socialiste par son retour au pouvoir, où il accomplira une bonne et saine œuvre démocratique. (*Applaudissements.*)

Je ne veux pas, messieurs, insister plus longuement, et je vous invite à aborder immédiatement notre programme de travail.

LES JEUNESSES

M. LE PRÉSIDENT. — L'ordre du jour appelle la question des Jeunesses, dont le rapport a été confié à M. Raymond Israël. Je lui donne la parole.

M. RAYMOND ISRAEL, *rapporteur.* — Comme les années précédentes, nous avons l'honneur de rapporter devant vous l'action du Parti en faveur des œuvres de jeunes. Malheureusement, cette année, vous aurez à subir un compte rendu qui, par la qualité et l'orateur, sera bien inférieur à celui qui vous a été fait l'année dernière par mon excellent ami Martinaud-Déplat que son talent et sa valeur ont appelé à d'importantes fonctions dans le Parti radical.

Celui-ci ne s'est certes jamais désintéressé des jeunes. Depuis 1923, notamment, il chargeait un d'entre ses membres d'assurer la liaison entre son bureau et la Fédération des Jeunesses laïques et républicaines. En effet jusqu'à l'année dernière, la Fédération des Jeunesses laïques et républicaines, qui a eu l'honneur de compter parmi ses membres les citoyens Daladier, Lamoureux, Aubaud, se tenait seule en rapports constants avec le Parti afin d'assurer, avec son entière liberté, une action politique dont l'esprit était fait de la majeure partie des principes radicaux, sans s'en inspirer cependant.

En effet, les membres de la Fédération des Jeunesses laïques et républicaines, qui connaissent bien les jeunes gens car ils militent avec et chez eux,

estiment que, dans la majorité des cas, un groupement de jeunes qui se réclamerait du Parti radical aurait eu peu de chances de réussir et de grouper un nombre important d'adhérents.

Quoi qu'il en soit, l'année dernière, vous décidiez la constitution des Jeunesses radicales et la création d'une commission des jeunes chargée d'élaborer des projets, de coordonner l'action du Parti avec celle des Jeunesses radicales, des jeunes laïques et républicaines, et de tous les groupements de jeunes qui voudraient bien participer à cette action.

La Commission des Jeunesses a fonctionné cette année pour la première fois sous la présidence de notre ami Delorme, à qui je veux rendre hommage pour toutes ses qualités de jeune et de militant radical-socialiste. C'est au nom de cette commission que j'ai l'honneur de vous présenter ce compte rendu de ses travaux et les ordres du jour qui suivront.

Aussitôt constituée, la commission adressait par les soins du Bureau du parti aux présidents de Fédérations départementales R. et R. S., une circulaire dont le texte vous est certainement tombé sous les yeux, et au sujet de laquelle nous parvinrent un certain nombre de réponses qui nous documenteront certainement sur les moyens d'action à employer pour le but que nous poursuivons.

Notre ami André Liautey, qui a la charge de la présidence de la Fédération de la Haute-Saône, que je prends la liberté de citer, dit :

« 1° Il est nettement partisan de la création des jeunesses radicales dans son département, à la condition que l'organisation en soit faite par la Fédération départementale en liaison avec la commission des jeunes du Parti ;

2° Il pense, par contre, que, dans certains départements, la création de jeunesses laïques pourrait être plus conforme aux nécessités locales que la création de jeunesses radicales.

Dans une lettre très intéressante que nous adresse le citoyen Edmond Garrigues, président de la Fédération départementale R. S. de Toulouse, et dans

laquelle il nous indique qu'il est en même temps président des Jeunesses radicales, il estime qu'en raison de l'action que font tous les groupements d'extrême gauche et de droite, il est nécessaire d'avoir des jeunesses munies de l'étiquette politique de notre Parti.

Nous relevons surtout dans la lettre du citoyen Garrigues, qui est quant à lui partisan absolu des jeunesses radicales, le fait qu'il constate que la majorité des membres de son bureau sont âgés de 19 à 20 ans, et il estime que c'est trop jeune ; et c'est sur cette affirmation que nous allons indiquer à nouveau la tactique que nous croyons devoir suivre quant aux divers groupements de jeunes que nous avons le devoir de soutenir.

C'est la suivante : constituer, sous l'égide de la Fédération départementale R. et R.-S., des jeunesses radicales avec l'appui du Parti, à la condition cependant de ne pas oublier qu'il existe une Fédération des Jeunesses laïques et républicaines qui est forte, active, dont les dirigeants, sans cesse sur la brèche, font une propagande incessante dans l'esprit politique qui nous anime tous. Quel que soit le désir que nous avons de voir naître, croître et prospérer les Jeunesses radicales, nous devons sans cesse être inspirés par la nécessité de ne pas dissocier des forces vives qui existent déjà et qui mènent le bon combat pour la République et la laïcité.

Car c'est un point capital duquel nous ne devons pas nous laisser distraire ; nous pouvons considérer comme amis tout ce qui est laïque, profondément, sincèrement laïque. En effet, quant à l'action en faveur de la jeunesse, il serait puéril de nier qu'une propagande incessante active est faite par les œuvres confessionnelles. Qu'elle s'adresse aux étudiants, aux jeunes employés, aux jeunes ouvriers, nous retrouvons toujours la soutane du prêtre, employant, pour recruter des adeptes, les mêmes arguments persuasifs et surtout positifs que nous connaissons depuis longtemps : vacances, promenades, conférences, sports, goûters.

Je signale particulièrement l'action des J. O. C. (Jeunes ouvrières catholiques) où, sous prétexte de contrecarrer l'influence communiste, les prêtres font dans les grands centres une action particulièrement agissante et où, soutenus par la majorité du patronat, l'influence cléricale est particulièrement redoutable.

On nous a indiqué que, dans un grand nombre d'usines, d'ateliers, 'était implantée la coutume d'un aumônier qui, avec l'autorisation des patrons, réglait les différends, organisait le taux et le régime des vacances et celui des augmentations. D'ailleurs cette façon de procéder est clairement exposée dans les nombreux tracts et brochures imprimés ou polycopiés qui, sous l'égide de *la Croix jociste*, sont distribués à profusion dans les cités ouvrières et industrielles.

D'ailleurs, s'étendre sur cette action est absolument inutile. Vous connaissez mieux que personne le péril qu'il faut combattre à tout prix pour la sauvegarde de la laïcité.

Avant de vous proposer les moyens que nous comptons employer pour agir dans un sens opposé à celui des œuvres de droite, nous voulons cependant faire la constatation suivante : c'est qu'on le veuille ou non, l'esprit des jeunes est à gauche, c'est que malgré tous les procédés que peuvent employer nos adversaires de droite, nous arrivons à conserver à la jeunesse française son vrai visage démocratique. Mais il serait vain de s'imaginer que cet esprit pourrait se maintenir indéfiniment et, si notre Parti n'apporte pas à la jeunesse tout l'intérêt, tout l'appui, toute la sollicitude dont elle est l'objet des partis de droite, c'en sera fait de la République.

Pour cela, il faut soutenir plus encore l'organisation avec laquelle nous collaborons depuis si longtemps, il faut la dépasser même dans son action de propagande qu'elle mène dans le pays tout entier, et je puis affirmer, avec notre ami M. Bonnaure, qui porte depuis des années déjà la bonne parole chez les Jeunes, qu'il faut faire de la propagande pour adap-

ter les Jeunesses laïques et républicaines aux idées qui nous sont chères.

Nous avons le devoir d'appuyer cette action. Il faut que vous nous donniez l'autorité nécessaire pour inviter nos leaders, nos orateurs, à entreprendre sans tarder une campagne massive et incessante chez les Jeunes, afin de les amener à nous.

Reprenant une image qu'évoquait le président de la précédente séance, M. Bodereau, je termine en vous disant, à vous qui luttez pour entretenir la flamme symbolique de votre idéal, que votre tâche serait vaine si personne après vous n'était prêt à reprendre le flambeau de vos mains, à le ranimer et à le porter vers un avenir meilleur. (*Applaudissements.*)

C'est dans cet esprit que votre rapporteur vous propose l'ordre du jour suivant :

« Le 26e Congrès du Parti R. et R. S.

« Confirmant ses décisions antérieures en faveur des Jeunesses républicaines,

« Décide d'appuyer, comme par le passé, la Fédération des Jeunesses laïques et républicaines,

« Confie à sa commission des Jeunes, en accord avec les décisions des congrès du Parti, le soin d'intensifier la propagande du Parti et son recrutement parmi la Jeunesse ». (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Georges Ory, rapporteur de la *Commission des Jeunes*.

M. Georges Ory. — Messieurs, il est de tradition d'évoquer la question des Jeunesses républicaines devant chacun des Congrès annuels de notre Parti.

Ce geste symbolise l'attachement des républicains radicaux et radicaux-socialistes envers les jeunes générations dont il s'agit de faire une masse républicaine ; il date de 1922, époque à laquelle votre 19e Congrès décida qu'il serait rendu compte chaque année des résultats obtenus par la collaboration affectueuse qui s'est de tout temps manifestée entre le Parti radical et la Fédération des Jeunesses laïques et républicaines.

Cette entente, jamais altérée et toujours vivace, a donné d'excellents résultats ; permettez à votre rapporteur de le souligner pour célébrer en même temps cette amitié et cette entr'aide qui existent entre un grand parti et un groupement important de « jeunes » et qui les honorent également.

Puisque aujourd'hui nous devons énumérer les moyens d'attirer à nous la jeunesse, il sièrait sans doute de donner de celle-ci une définition, mais il serait téméraire de s'y aventurer.

On pourrait, tout au plus, prendre pour porte-parole la Rochefoucauld qui a dit que la jeunesse est « une ivresse continuelle », qu'elle est « la fièvre de la raison ». Un poète a écrit en ce sens : « Je ne crois pas que je mourrai, je le sais, mais je ne puis le croire » et n'est-ce pas André Gide qui a déclaré que la jeunesse était le don de perpétuelle rencontre, la faculté d'accueil et d'enthousiasme à l'accueil ?

Cette curiosité, cette fraîcheur, ce besoin de fidélité, de dévouement, d'enthousiasme, cette ardeur et cette illusion qui font de chaque défaite un moyen de nouveau départ vers d'autres conquêtes, voilà bien les caractéristiques de ceux qui demeurent jeunes. Mais, pour le rester, il faut l'être et ne l'est pas qui veut.

C'est pourquoi nous considérons qu'il n'est pas vrai que les générations soient opposées les unes aux autres. De jeunes journalistes, à la fois pleins de candeur et d'ambition, ont voulu attacher leur nom à l'entretien d'une prétendue querelle entre les générations.

Nous ne nous prêterons pas à leurs intrigues et nous n'élargirons pas le fossé imaginaire que l'on s'est efforcé de créer en vain entre ceux qui n'ont plus et ceux qui n'ont pas encore trente ans.

Il n'y a pas de générations opposées, parce qu'il y a dans chaque génération des hommes qui sont décidés à demeurer « jeunes » et d'autres qui ne peuvent ou ne veulent pas le rester.

Les premiers s'entendent toujours entre eux. Les seconds aussi malheureusement.

Puisque nous sommes tous ici des « jeunes » par l'idéal que nous définissons sans répit, par la fougue avec laquelle nous le propageons, l'animons, le défendons, disons une fois encore comment nous entendons conduire vers la démocratie les jeunes qui forgeront l'avenir et qui doivent demain continuer l'œuvre que nous leur aurons tracée.

Nos efforts en ce sens ne datent d'ailleurs pas d'aujourd'hui. Tous nos Congrès ont souligné la nécessité d'une entente avec les groupements de jeunes républicains.

En 1922, votre 19e Congrès décidait d'appuyer la Fédération des Jeunesses laïques et républicaines dans la création de nouvelles sections.

En 1923, le Congrès de Paris, dans le but d'établir un contact permanent entre le Parti radical et les Jeunesses laïques et républicaines, décidait qu'une collaboration encore plus étroite unisse les entants de leur Fédération. Cette motion a toujours été respectée.

En 1924, 1925, 1926, nos Congrès, maintenant les décisions prises antérieurement en faveur des Jeunesses laïques et républicaines, s'intéressaient aux œuvres d'éducation physique de la jeunesse et demandaient leur rattachement au ministère de l'Instruction publique.

En 1927, le Congrès de Paris, émettait le vœu qu'une collaboration encore plus étoite unisse les J. L. R. au Parti radical.

Enfin, l'année dernière à Angers, le 18e Congrès se déclarait d'accord avec les motions antérieures et demandait la création d'une commission des Jeunesses au sein du Comité Exécutif en vue d'inspirer les efforts des Fédérations radicales vers une activité de recrutement dans la jeunesse et de diffusion de l'idéal démocratique.

Ainsi que vous le voyez, messieurs, les décisions déjà prises en vue d'appeler à nous les jeunes gé-

nérations, forment déjà en quelque sorte une jurisprudence impressionnante.

Convient-il de la confirmer aujourd'hui ? Je le crois.

En effet, l'œuvre des Jeunesses laïques et républicaines nous paraît animée de l'esprit démocratique le plus pur et le plus efficace.

N'est-ce pas à leur fédération qu'ont appartenu des hommes comme nos amis René Besnard, Aimé Bertod, Edouard Daladier, Gaston Doumergue, Lamoureux, Massimi, Ripault, Martinaud-Deplat, Tony Revillon, pour ne citer que ceux qui sont allés au Parti radical et radical socialiste ?

N'est-ce pas les Jeunesses laïques et républicaines qui, en des époques troublées, ont su manifester publiquement leur sympathie aux présidents Caillaux et Louis Malvy ?

D'autre part, par ses Congrès annuels, par ses 26 fédérations départementales et ses 300 sections, la Fédération des J. L. R. n'est-elle pas un foyer d'éducation physique et de propagande républicaine ?

Enfin, par ses œuvres sociales, ses camps de vacances de Sète, de Vieux-Moulin (près Compiègne), de Champ Bernard, dans les Ardennes, des Landes, où elle réunit plus de deux mille enfants, par ceux qu'elle va créer dès cette année à l'île de Ré et à La Baule, par l'organisation prochaine d'un scoutisme républicain, la F. J. L. R. se place à l'avant-garde des groupements qui agissent avec le plus d'efficacité pour la défense des idées laïques et démocratiques.

Mais, certains de nos amis ont estimé que l'action du parti radical ne devait pas se borner à une collaboration étroite avec les jeunesses laïques, que nous devions chercher d'une part, à créer des foyers de jeunesses radicales, là où les circonstances en dicteraient la nécessité, d'autre part, à posséder un centre de formation intellectuelle radicale pour la jeunesse.

C'est ainsi, d'abord que furent créées quelques sections de jeunesses radicales dans certains départe-

ments. A ce propos permettez-moi de vous indiquer qu'à la suite d'une vaste enquête de votre Commission des jeunes, auprès de vos Fédérations départementales, une seule de ces Fédérations se prononça en faveur de la création d'une section de jeunesses radicales.

Ensuite, la Commission des Jeunes qui tint au cours de l'année écoulée plusieurs réunions sous la présidence de l'actif citoyen eJan Delorme, était l'idée de préparer, en accords avec votre commission de propagande et avec la Fédération des Jeunesses laïques et républicaines, un plan général d'action républicaine auprès des jeunes générations.

Telle est, messieurs, l'œuvre accomplie. Elle est réconfortante et je crois que la meilleure sanction à lui donner est l'adoption d'un ordre du jour où nous serions unanime à souhaiter la continuation de l'entente avec les Jeunesses laïques et républicaines et l'intensification de notre propagande dans le pays en vue d'attirer vers notre grand Parti réalisateur et actif les générations qui montent et qui, parce qu'elles sont jeunes, sont encore éprises d'idéal.

En conclusion, votre Commission appuie chaleureusement l'ordre du jour dont M. Raymond Israël vous a donné lecture et vous prie de l'adopter. (*Applaudissements.*)

M. Weinmann (Algérie). — Je me suis toujours intéressé aux Jeunes, et je demande qu'on crée des Jeunesses radicales partout où le besoin s'en fait sentir.

J'ai constaté en Oranie que des Mutuelles catholiques s'organisent. Nos adversaires, qui veulent être prêts à toute éventualité, créent des cellules primaires, en vue de l'application de la loi des assurances sociales. Je vous adjure de créer dans toutes vos Fédérations des Mutuelles scolaires, afin d'y grouper tous les enfants des écoles, que le clergé accapare à notre détriment. (*Très bien !*)

M. Bonnaure. — Avant que se termine ce débat, je veux remercier le Parti radical de l'appui cons-

tant qu'il n'a cessé de donner aux Jeunesses laïques et républicaines de France, qui se sont assigné pour but de faire dans ce pays un recrutement intense de la jeunesse et de lui inculquer les idées démocratiques qui sont les nôtres.

L'orateur qui m'a précédé estime qu'il est nécessaire de créer un organisme nouveau et de fonder ce qu'il a appelé des mutuelles scolaires. Qu'il me permette de le rassurer. Cette question n'a pas échappé aux Jeunesses républicaines de France, qui ont un constant souci des réalisations. Nous avons demandé à un membre du Parti radical qui est spécialiste des questions d'assurances sociales, notre ami M. le D[r] Sibut, de mettre cette question au point, et nous avons déjà donné des instructions aux 300 sections des Jeunesses laïques et républicaines de France pour qu'autour d'elles elles créent des Mutuelles scolaires. Nous ne laissons donc pas ceux qui sont de l'autre côté de la barricade accaparer les jeunes gens au sortir de l'école. (*Applaudissements.*)

Cela dit, je vous prie de ne pas toujours songer à créer des organismes nouveaux, qui ne feraient que contrecarrer l'action des organismes existants. Nos Fédérations de Jeunesses laïques et républicaines ont fait leurs preuves. En vingt années, elles ont mis sur pied 300 sections ; elles groupent plus de 100.000 adhérents. Elles s'imposent l'effort considérable de créer dans toutes les régions de France des camps de vacances républicains, dans lesquels cette année nous avons reçu 2.000 enfants par jour, et nous comptons l'année prochaine en recevoir 4.000. Ce travail, nous avons pu le mener à bien grâce à l'appui constant de tous les démocrates, et en particulier — je l'en remercie bien sincèrement — du Parti radical et radical-socialiste. (*Applaudissements.*)

Je demande à nos amis congressistes de ne pas ralentir leur effort en faveur des Jeunes, et j'exprime ici toute ma reconnaissance au Parti radical d'être resté toujours fidèle à sa doctrine, qui est la seule capable d'amener la jeunesse française au parti républicain. (*Applaudissements.*)

M. Jardelle, *conseiller municipal de Reims.* — Je suis d'accord avec notre camarade Bonnaure. Mais je veux attirer l'attention du Congrès sur un détail.

Quand on parle de créer des Jeunesses républicaines et laïques, des Jeunesses radicales, on oublie que nous arrivons un peu tard. Je m'explique.

Un de mes amis alsaciens nous a dit hier : « Donnez-nous l'école laïque, nous vous donnerons des républicains ». Oui, mais la plupart du temps, à côté de l'école laïque, il y a un organisme qui manque : c'est le patronage laïque. Les parents travaillent toute la semaine, même le jeudi. Il faut bien que l'enfant trouve asile quelque part. Ne trouvant pas de patronage laïque, comme c'est le cas dans beaucoup trop de villes, il va au patronage clérical.

Quand on crée des Jeunesses laïques et républicaines, il est donc déjà trop tard, parce que les enfants sont déjà pris par le patronage clérical.

D'autre part, les Jeunes sont plutôt attirés vers la mystique socialiste. Ils viennent parfois aux Jeunesses républicaines ; je ne crois pas qu'ils aillent aux Jeunesses radicales. Dans les Jeunesses laïques et républicaines se groupent côte à côte les jeunes gens qui ont des tendances aussi bien socialistes que radicales, et il se crée entre eux, bien que les premiers iront plus tard au parti socialiste, un lien qui subsistera. Je dis donc avec M. Bonnaure : Laissez les Jeunesses laïques et républicaines continuer leur œuvre et poursuivre leur rôle, qui est surtout un rôle d'éducation civique.

La plupart de ces jeunes gens ont des conceptions politiques qu'ils se sont faites eux-mêmes. Ils ne suivent pas un dogme qu'on leur a appris sans leur laisser la libre disposition de leurs idées.

Ne créez donc pas de Jeunesses radicales. Vous assurerez aussi bien l'avenir du Parti radical en venant en aide aux Jeunesses laïques et républicaines.

Ce que vous pouvez faire, c'est de créer une section de Jeunes dans le Parti radical. Mais ce seront alors des jeunes gens qui seront électeurs. Quand des Jeunes, sortant des Jeunesses laïques et répu-

blicaines, viennent au Parti radical, ils se trouvent dépaysés au milieu de nous parce qu'ils ne se rencontrent pas en assez grand nombre. Ce n'est pas la faute du Parti radical, c'est la guerre qui en est cause.

Je conclus. Le Parti radical doit maintenir son aide aux Jeunesses laïques et républicaines. Mais il ne faut pas qu'il crée des Jeunesses radicales ; ce serait, je le crains, porter un coup fatal aux Jeunesses laïques et républicaines.

M. GEORGES GUY (Hérault). — Je suis heureux de me retrouver ici avec M. Bonnaure avec qui, depuis vingt-cinq ans, je lutte pour la même cause. C'est lorsqu'il était étudiant dans notre Faculté de Montpellier qu'il a semé le bon grain dont nous voyons aujourd'hui la splendide moisson.

Je regrette, car on nous a fait à Reims une réception chaleureuse, que la Fédération de l'Hérault n'oubliera pas, de me trouver en contradiction avec notre ami de Reims qui vient d'exposer au Congrès ses conceptions. Il y a en effet, dans notre département, des leaders, des gens audacieux, surtout parmi les fonctionnaires qui disposent de plus de temps que les ouvriers pour s'occuper des Jeunesses, qui, à l'aide de la subvention de 5.000 francs que le Conseil général de l'Hérault accorde aux Jeunesses laïques, dénient aux vieux militants que nous sommes, le droit de défendre et de faire respecter la République et qui ont éliminé systématiquement de notre Fédération de Jeunesses laïques tous les militants radicaux-socialistes. C'est à eux que notre parti accorderait des subventions.

On nous a dit qu'un lien de fraternité devait se créer entre républicains au sein des groupements de Jeunesses. M. Blanc du Collet ne me démentira pas lorsque je dirai au Congrès qu'il y a encore un procès pendant devant les tribunaux de l'Hérault. Quelle est l'origine de ce procès ? C'est que certains individus mal intentionnés, qui n'étaient autres que des militants socialistes unifiés, venaient dans la Fédération républicaine de l'Hérault lutter contre les ra-

dicaux pour le plus grand profit de la doctrine socialiste, et qu'on nous faisait devant l'opinion publique une situation telle que nous avons préféré nous retirer pour ne pas salir notre Parti.

Pour moi, je me rallie à la thèse de M. Bonnaure, qui demande au Parti radical non seulement d'encourager, mais de former des sections radicales de Jeunesses laïques et républicaines. Chaque fois qu'à la Fédération de l'Hérault nous avons parlé d'inscrire le mot laïque sur notre fronton, de l'afficher dans notre propagande quotidienne, ainsi qu'au cours des élections dernières, les socialistes de ce département nous ont traités de réactionnaires. Contrairement à l'avis exprimé par notre camarade de Reims, je demande au Parti radical d'encourager, et même de créer dans chaque arrondissement, dans chaque canton, dans chaque commune, des sections de Jeunesses radicales. (*Très bien !*)

M. Bonnaure. — Nous avons fait l'union la plus complète au sein de la Commission des Jeunes pour tâcher de donner satisfaction aux diverses tendances qui viennent de se manifester. Cette union doit se réaliser également dans le Congrès.

Tous nos amis, en effet, ont satisfaction. D'une part, il a été décidé que le Parti radical aiderait comme par le passé, plus encore s'il est possible, l'œuvre de la Fédération des Jeunesses laïques et républicaines de France, œuvre animée d'un unique souci d'éducation civique et d'instruction républicaine. D'autre part, il a été décidé que toutes les sections du Parti radical — qui plus que tout autre peut-être a besoin de se recruter et de se rajeunir — auraient pour devoir de créer des organismes de Jeunes franchement radicaux, qui par conséquent participeraient à l'action du Parti, et que, là où il ne serait pas possible de créer des Jeunesses laïques et républicaines, on créerait d'un commun effort des Jeunesses radicales.

Toutes les thèses ont donc satisfaction, et je crois,

dans ces conditions, que nous ne pouvons que nous incliner devant le travail de la Commission.

Une fois de plus, au nom des Jeunesses républicaines, je tiens à dire à nos amis de l'Hérault combien pour ma part je suis resté de cœur avec eux. C'est en effet au cours de mes jeunes années d'étudiant que j'ai été de ceux qui ont créé cette Fédération départementale de l'Hérault qui compte aujourd'hui 63 sections et qui est la Fédération la plus fortement organisée de France.

Je sais que cette Fédération soutient en ce moment d'âpres luttes. L'année dernière, elle avait à répondre à l'assignation de 363 curés qui l'attaquaient en diffamation. Nous avons fait front à l'ennemi. Tous les partis de gauche, le Parti radical en tête, sont venus à notre aide, et nous sortirons une fois de plus vainqueurs de la bataille.

Quoi qu'il en soit, l'accord le plus complet a été réalisé sur tous les points au sein de la Commission sur des solutions qui réservent à la fois l'indépendance des Jeunesses laïques et républicaines et qui renforcent efficacement son action. Je demande au Congrès de s'y rallier. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix l'ordre du jour dont M. Raymond Israël nous a donné lecture.

(Cet ordre du jour est adopté à l'unanimité.)

LES REGIONS LIBERES

M. LE PRÉSIDENT. — L'ordre du jour appelle la question des régions libérées.

La parole est à M. Doucedame, rapporteur de cette question.

M. DOUCEDAME, *rapporteur*. — Je m'en voudrais, messieurs, de vous présenter un rapport détaillé sur les régions libérées. Aussi bien, puisque vous avez tous lu le rapport qui vous a été distribué, c'est beaucoup moins pour le commenter que je prends la parole, que pour rendre hommage, après notre ami

M. Marchandeau, qui a déjà marqué à l'ouverture de ce Congrès l'œuvre de reconstitution des municipalités républicaines radicales, à notre Parti qui s'est préoccupé, dès l'origine, de la reconstitution intégrale de nos pays dévastés.

Il est bon, à l'heure où se termine l'œuvre de reconstitution, de rappeler à ce pays que ce sont les radicaux qui, les premiers, se sont généreusement élevés contre cette ancienne doctrine de droit d'après laquelle ceux qui avaient vu leurs maisons détruites et leurs biens saccagés, n'auraient droit à aucune indemnité ou ne pourraient obtenir que des compensations dérisoires, et qui ont soutenu que la guerre constituait un cas de force majeure. Ce sont des radicaux qui, dès 1916 et 1917, ont entendu substituer à cette théorie de l'ancien droit une théorie de solidarité nationale. C'est la majorité radicale du Parlement de 1919 qui a voté cette loi du 17 avril 1919 garantissant l'intégrale réparation des dommages à tous les sinistrés de la guerre.

Malgré les lenteurs et les difficultés d'une si formidable opération, sur lesquelles nous nous sommes souvent expliqués dans nos différents Congrès, malgré les passe-droits que le gouvernement du Bloc national — ne l'oublions pas — a accordés à quelques-uns au détriment de la masse des petits et des moyens sinistrés, nous sommes bientôt arrivés au point final et l'on peut dire que l'œuvre de reconstitution s'achève heureusement. Nous en avons ici même un témoignage éloquent dans la résurrection de cette grande ville de Reims. Nous en voyons la preuve dans ces campagnes et ces vallons fertiles, que certains ingénieurs agronomes de l'Etat avaient considérés comme désormais impropres à toute culture, et que le courage de nos cultivateurs a de nouveau couverts de riches exploitations donnant un magnifique rendement. Tant il est vrai qu'au-dessus des œuvres de dévastation les plus savantes, au-dessus de la science mise au service de la destruction, le courage et l'énergie des citoyens de ce pays ont permis la renais-

sance économique de nos malheureuses régions. (*Applaudissements.*)

Il reste encore des questions de détail à résoudre. Ce n'est pas dans ce Congrès qu'il convient de les examiner à fond. Je veux dire cependant que le Parti radical-socialiste, qui a pris une part si importante à la reconstitution des régions libérées, entend que la loi soit égale pour tous.

Il y a des sinistrés étrangers résidant en France qui attendent encore les premiers éléments de reconstitution.

Il y a aussi les sinistrés français à l'étranger.

Il y a encore les sinistrés par incendies de cantonnement de troupes, auxquels l'Intendance, en 1916 ou 1917, n'a accordé que des indemnités dérisoires.

Il y a enfin les sinistrés maritimes.

Vous êtes partisans de l'égalité et de la justice. Vous n'admettrez pas qu'il y ait deux poids et deux mesures. Pour tous ces sinistrés, la réparation intégrale s'impose. Elle peut d'autant moins être discutée que les sinistrés auxquels je viens de faire allusion, et qui ont été tenus jusqu'ici à l'écart de la loi, sont en nombre infime.

J'en ai fini. ne fois de plus, au nom de la Commission des régions libérées, je vous remercie de la sympathie que vous avez toujours marquée pour les sinistrés de la guerre.

C'est grâce à vos efforts incessants, depuis le Congrès de Strasbourg de 1920, qu'un droit à réparation selon la justice a été accordé aux sinistrés. Ils expriment par ma voix leur plus profonde gratitude au Parti radical, toujours dévoué aux œuvres de bonté et de fraternité.

En résumé, voici les conclusions que j'ai l'honneur de soumettre au Congrès :

« Le Congrès,

« Après avoir entendu le rapport de M. Doucedame concernant la reconstitution des régions libérées,

« Heureux de constater, par l'exemple même de

la grande ville de Reims, siège du 26e Congrès, la pleine renaissance des provinces meurtries par la guerre,

« Rappelle, dans le moment où s'achève l'œuvre de reconstitution :

1° Que le Comité exécutif a soutenu le premier les droits de toutes les catégories de sinistrés à réparation intégrale des dommages de guerre ;

« 2° Que l'initiative et l'action des élus du Parti, en 1918 et 1919, ont eu un rôle déterminant pour le vote de la loi de solidarité nationale ;

« 3° Que la Commission des régions libérées du Parti, d'accord avec le Comité d'action des régions libérées, a préconisé, dès 1921, l'utilisation rationnelle des prestations en nature qui nous fut imposée ensuite par le plan Dawes,

« Assure à nouveau les sinistrés de toute sa sollicitude,

« Se déclare favorable à l'application sans restriction de la loi de réparation et, en conséquence, demande au nouveau gouvernement de prendre l'initiative d'un projet de loi ayant pour but d'admettre au bénéfice des indemnités de dommages de guerre les exclus de la loi de solidarité, c'est-à-dire :

« 1° Les sinistrés étrangers anciens résidents en France (proposition Accambray) ;

« 2° Les sinistrés français à l'étranger ;

« 3° Les sinistrés par incendies de cantonnement de troupes ;

« 4° Les sinistrés maritimes.

« Adresse enfin l'expression de sa sympathie et de sa gratitude aux populations des régions libérées qui, par leur courage et leur tenacité sans précédent, ont donné au monde entier la preuve des qualités de la race française en même temps que le plus bel exemple d'un travail fécond pour une œuvre de salut, de résurrection et de paix. » (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je mets aux voix les conclusions de la Commission.

(Ces conclusions sont adoptées à l'unanimité.)

M. le Président. — La parole est à M. Thierry-Cazes, pour le rappel d'une motion déjà votée au Congrès d'Angers.

M. Thierry-Cazes. — Au nom du Groupe des sous-préfectures supprimées, j'ai l'honneur de soumettre au Congrès la motion suivante, qui porte la signature de M. Amouroux et la mienne :

« Le Congrès de Reims, renouvelant son vote unanime du Congrès d'Angers, invite les députés du Parti à reprendre d'urgence la proposition de loi présentée par nos amis Naples, Sénac, Malvy, Lassalle, Pierre Degris, Gaston Lalanne et Léo Bouyssou, ayant pour objet de maintenir ce principe constitutionnel qui veut que le nombre des députés soit toujours supérieur au nombre des sénateurs dans chaque département. »

M. le Président. — Si personne ne demande la parole sur cette motion, je la mets aux voix.

(Cette motion est adoptée.)

QUESTIONS DISCIPLINAIRES

M. le Président. — La parole est à M. Doucedame, pour rapporter les questions disciplinaires.

M. Doucedame, *rapporteur*. — J'ai maintenant à remplir devant le Congrès la tâche ingrate de rapporteur de la Commission de discipline, à vous faire juges des sanctions que nous avons cru devoir prendre au cours de l'année écoulée.

Je tiens à dire, au seuil du débat qui pourra s'ouvrir sur chaque cas particulier, que la Commission a examiné les faits qui lui étaient soumis en dehors de toute pression et de toute tendance, en dehors même des sympathies qui auraient pu la guider. Elle les a appréciés en ne s'appuyant que sur le règlement ; elle a pris ses conclusions en toute conscience, et elle les soumet au Congrès qui, bien entendu, est

souverain et à qui appartient en dernière analyse le droit de décision.

Voici quelles sont les conclusions de la Commission sur chacun des cas particuliers dont elle a été saisie ;

AFFAIRE DES ARDENNES

Rapporteur : M. BLOND

La Commission de discipline a instruit la plainte déposée par M. Teyssier, membre du Comité exécutif, contre M. Henri Machaux, membre de la Fédération radicale et radicale-socialiste des Ardennes : plainte déposée pour les motifs suivants :

Aux dernières élections départementales, MM. Teyssier et Machaux étaient tous deux membres de la Fédération des Ardennes et Conseillers d'Arrondissement sortants pour le Canton de Rumigny. L'un des deux sièges étant supprimé, les deux candidats ne purent se mettre d'accord pour une seule candidature.

Dans un Congrès qu'il provoqua, M. Teyssier fut à l'unanimité proclamé candidat. Mais M. Machaux, qui ne s'y était pas présenté, a prétendu que ce Congrès était irrégulier parce qu'il s'agissait selon lui d'une « formation personnelle de M. Teyssier, composée de membres n'ayant pas versé leurs cotisations ».

Sur la protestation de M. Machaux, devant la Fédération des Ardennes, celle-ci contrairement à la règle de notre Parti qui est l'unité de candidature, a décidé qu'elle acceptait les deux candidatures mais avec l'obligation pour celui qui serait mis en minorité au premier tour, de se désister en faveur de l'autre.

M. Teyssier étant arrivé le premier des deux concurrents radicaux, M. Machaux, malgré toute l'insistance qu'y ont mise MM. Philippoteaux et plusieurs dirigeants de la Fédération, pour l'engager à suivre

la discipline radicale, a refusé de se désister pour M. Teyssier, prétendant que ce dernier l'avait injurié et calomnié. Dans son affiche de remerciement aux électeurs, il a rappelé « la campagne d'insultes et de calomnie faite contre lui par un de ses concurrents » et a engagé ses concitoyens à voter au « mieux des intérêts du canton et de la République ». Cela voulait dire implicitement qu'il ne fallait pas voter pour M. Teyssier. Le résultat de cette attitude a été celui qu'on devait en attendre. M. Arsène Buridant, le candidat réactionnaire, exploitant la division des radicaux, n'a pas eu de peine à obtenir le succès. Il a été élu conseiller d'arrondissement et, de ce fait, la situation de notre parti est fortement compromise dans le canton de Rumigny.

La Commission de discipline, après avoir entendu dans leurs explications MM. Teyssier et Machaux, après avoir reçu la déposition de plusieurs membres du Bureau de la Fédération des Ardennes et celle de M. Philippoteaux, député radical-socialiste, déclare :

1° Que le citoyen H. achaux, membre de la Fédération des Ardennes, a contrevenu à l'article 55 du règlement du Parti, en n'observant pas la discipline qui lui avait été indiquée par la Fédération départementale ;

2° Que cette grave infraction est de nature à justifier la sanction la plus grave ;

3° Mais, tenant compte du passé de bon et loyal militant du citoyen Machaux, de certaines circonstances atténuantes qu'il invoque,

La Commission décide

Qu'un blâme sera infligé au citoyen Henri Machaux.

De plus, en considération du respect du règlement et de la discipline, la Commission exprime le regret que la Fédération des Ardennes n'ait pas observé en cette circonstance l'article 32 qui stipule que « L'unité de candidature est la règle du Parti ». D'autant plus que la solution paresseuse qu'elle a adopté, n'a fait qu'envenimer la querelle entre deux militants et peut-être a été cause de l'échec républicain dans le canton de Rumigny.

M. le Président. — Si personne ne demande la parole, je mets les conclusions aux voix.

(Ces conclusions sont adoptées.)

M. Doucedame, *rapporteur.*

AFFAIRE D'ASNIERES

Rapporteur : M. Garnier

La Commission de Discipline a reçu, le 10 décembre, de M. Baldassari, secrétaire du Comité Radical d'Asnières, une plainte aux fins d'expulsion contre M. Marx, ancien président et membre de ce Comité.

Le 30 janvier, le Comité Radical, considérant que M. Marx et les membres de l'ancien Bureau avaient placé, au cours des élections législatives de décembre 1928, les radicaux-socialistes d'Asnières dans une situation des plus pénibles et avaient créé une division des plus préjudiciables, a déposé une plainte s'inspirant, au surplus, des mêmes motifs que celle du citoyen Baldassari, pour infractions graves au règlement et aux Statuts.

Le 10 mai 1929, M. Perney, agissant au nom du Comité Radical d'Asnières, dont il est le président, a déposé une troisième plainte contre M. Marx, le représentant comme ayant été l'auteur de manœuvres contre les candidats de la liste du Cartel aux élections municipales et surtout l'auteur d'une affiche patronant des candidatures de division.

La Commission de Discipline a très minutieusement instruit ces trois affaires, ayant entendu publiquement et contradictoirement tous les intéressés.

Le 4 juin, M. Marx, en réponse à une nouvelle convocation de la Commission de Discipline, fit savoir au président de la Commission qu'il avait adressé le jour même sa démission du Parti au président du Comité Exécutif, ne voulant pas, expliquait-il, apparaître plus longtemps comme un sujet de division, et tenant à laisser à M. Perney et aux membres de l'ac-

tuel Bureau du Comité d'Asnières toute liberté d'action.

La Commission de Discipline, après en avoir délibéré, considérant que la démission de M. Marx, ancien président du Comité Cantonal d'Asnières, constitue l'aveu des manquements graves qu'il a commis concernant la discipline radicale dans les élections sus-visées,

Donne acte à M. Baldassari, au Bureau du Comité d'Asnières à M. Perney, du bien fondé de leurs plaintes, et décida qu'il n'y a pas lieu d'appliquer une sanction disciplinaire à M. Marx qui, du fait de l'acceptation de la démission par le Bureau, n'appartient plus au Parti, et ne peut plus, en conséquence, être l'objet de l'application de notre règlement.

(Adopté.)

AFFAIRE DE LA CHARENTE

Rapporteur : M. Blond

La Commission de Discipline, après avoir pris connaissance d'une plainte adressée au Comité Exécutif par le Comité d'Angoulême, et visant M. Guillon, maire d'Angoulême, conseiller général de la Charente, M. Babaud-Lacroze, conseiller général de la Charente,

Vu les motifs de la plainte :

A propos de l'élection sénatoriale de la Charente qui eut lieu le 10 février, la plainte explique que M. Guillon a maintenu sa candidature personnelle bien qu'un candidat ait été régulièrement désigné par la Fédération départementale puis investi par le Bureau Exécutif. En ce qui concerne M. Babaud-Lacroze, la plainte explique que, n'ayant pas manifesté l'intention d'être candidat au moment de la réunion de la Fédération pour la désignation du candidat du Parti, M. Babaud-Lacroze a cependant posé sa candidature en discidence. M. Babaud-Lacroze fut d'ailleurs élu.

MM. Guillon et Babaud-Lacroze ne nient pas la matérialité des faits, mais présentent, pour leur défense, leur sincère attachement aux idées républicaines et laïques, leur passé de militant et les services qu'ils ont rendus au Parti. Ils invoquent le cas Meunier : M. Meunier, candidat discident au premier tour, a reçu l'investiture au second, et ils ont d'ailleurs affirmé tous deux, avant l'élection, que, s'ils étaient élus, ils se feraient inscrire au Groupe Parlementaire du Parti.

La Commission de Discipline, après en avoir délibéré,

Considérant que les fautes reprochées à MM. Guillon et Babaud-Lacroze sont avérées et qu'elles sont visées par les articles 50 et 52 du règlement du Parti, a décidé d'urgence, avant que n'advienne le scrutin du 10 février pour qu'aucun dommage ne soit causé au candidat investi par le Parti, d'exclure M. Guillon et de frapper d'une suspension de six mois M. Babaud-Lacroze.

Depuis cette époque, M. Babaud-Lacroze, ayant été élu sénateur, a donné son adhésion au Groupe de la Gauche Démocratique du Sénat et M. Guillon a renouvelé ses volontés de suivre les directives du Comité Exécutif. Aussi bien, la Fédération Départementale semble aujourd'hui d'après les déclarations de M. Guillon, décidée à une recherche d'apaisement général pour la sauvegarde de l'Unité Radicale dans la Charente.

Pour ces raisons, la Commission de Discipline prie le Congrès de Reims de bien vouloir, tout en blâmant l'attitude des inculpés, de ne pas les écarter de l'action du Parti.

(Adopté.)

AFFAIRE DUBOIN

Rapporteur : M. Doucedame

Le 8 novembre, la Commission de Discipline, statuant d'urgence avant l'élection complémentaire

d'Asnières pour un siège de député, a décidé, pour des motifs indiqués au dossier, d'exclure du Parti M. Jacques Duboin, ancien député, pour ses agissements contraires à la Discipline et ses contacts avec des Groupements modérés et réactionnaires en vue de se faire désigner comme candidat.

Cette décision d'urgence avait été prise à la demande du Comité d'Asnières, présidé alors par M. Robert Marx, et dans le but, pour le cas où M. Duboin serait candidat, d'écarter toute équivoque et de laisser au candidat qui serait éventuellement désigné par le parti, le bénéfice de tous les suffrages radicaux.

Or, la suite des événements a démontré que M. Jacques Duboin n'avait accompli que des tentatives et qu'il n'a vraiment à aucun moment pris d'engagements formels pour une candidature d'équivoque ou de discidence. D'ailleurs, c'est un fait, que M. Jacques Duboin ne fut pas candidat et qu'il se tint tout à fait à l'écart depuis le 8 novembre de la politique locale d'Asnières.

Dans ces conditions, et en considération des services rendus au Parti par M. Jacques Duboin pendant de longues années, en considération de son attitude dans le département de la Savoie où il mène le combat pour notre doctrine, la Commission de Discipline propose au Congrès de bien vouloir annuler la décision qui fut prise dans le moment de la bataille électorale et du seul point de vue de la recherche de l'unité de candidature radicale.

(Adopté.)

AFFAIRE D'ALGER

Rapporteur : M. Bourdeau

La Commission de Discipline, après un nouvel examen du dossier Oudaille, comme suite au rapport de M. Winmann, vice-président de la Fédération d'Alger, décide de ne pas donner suite à l'instruc-

tion, les faits exposés n'apparaissant pas comme susceptibles d'amener contre les personnalités visées l'une des sanctions prévues par le règlement.

La Commission reprendrait toutefois l'examen de cette affaire où, trop souvent, les principes ont fait place à des questions de personnes, le jour où des arguments plus précis lui seraient apportés.

(Adopté.)

AFFAIRE DU CALVADOS

Rapporteur : M. Bayer

Sur plaintes déposées :

— 1° Le 7 juin 1929, par le Comité Radical et Radical-Socialiste de Caen contre deux de ses membres : les citoyens Hamelet et Lebailly;

— 2° Le 23 juin 1929, par le citoyen Ameline contre le docteur Levillain, président dudit Comité;

— 3° Le 27 juin 1929 par le citoyen Hamelet contre le docteur Levillain,

La Commission de Discipline.

1. En ce qui concerne la plainte du Comité Radical et Radical-Socialiste contre le citoyen Hamelet, il résulte de l'instruction que le reproche fait par le Comité audit citoyen Hamelet de s'être présenté contre les candidats du Parti, ne paraît pas devoir être retenu puisqu'en réalité le Comité Radical de Caen a accepté au premier tour de scrutin une alliance contraire à la doctrine et à la tactique du Parti avec des candidats modérés et réactionnaires notoires.

En ce qui concerne la plainte du Comité Radical et Radical-Socialiste contre le citoyen Lebailly, il résulte de l'instruction que le reproche fait par le Comité audit citoyen Lebailly de s'être présenté au 2e tour de scrutin contre les candidats du Parti, alors qu'au premier tour il avait accepté d'être candidat sur la liste composée en violation de notre doctrine et

de notre tactique, alors qu'il avait préalablement donné son désistement en vue du 2e tour, apparaît comme devant être retenu et amener une sanction disciplinaire.

2 et 3. En ce qui concerne les deux plaintes déposées par les citoyens Hamelet et Ameline contre le docteur Levillain, il résulte de l'instruction que le docteur Levillain a exercé son influence pour grouper sur une liste modérée et réactionnaire soutenue par le député conservateur Blaisot, sept membres du Parti en vue des élections municipales de 1929. Qu'il a, ainsi, accompli la plus grave infraction contre la tactique électorale du Parti qui n'admet aucune alliance avec les réactionnaires notoires, d'autant que, dès le premier tour, le docteur Levillain se refusait par ce procédé à mener la bataille pour le succès radical comme il le devait à son double titre de conseiller municipal radical sortant et comme président du Comité de Caen.

Qu'au surplus, il est établi qu'entre le premier et le second tour de scrutin le docteur Levillain provoqua une réunion irrégulière du Comité Radical, un certain nombre de membres ayant été convoqués ou n'ayant pas été convoqués très tardivement : cette manœuvre ayant pour but de faire accorder au docteur Levillain l'assentiment à l'établissement d'une liste où deux membres du Parti seraient éliminés.

Après en avoir délibéré,

La Commission de Discipline, retenant seulement comme fondées les plaintes déposées contre MM. Lebailly et Levillain,

Décide :

— 1° D'adresser un avertissement à M. Lebailly pour l'équivoque de son attitude contradictoire entre le premier et le second tours de scrutin,

— 2° De frapper de la peine d'exclusion le docteur Levillain qui, par ses agissements, est devenu l'élu de la réaction et a porté une très lourde atteinte à l'autorité du Parti Radical dans la ville de Caen.

(Adopté.)

Un congressiste. — Quelle décision avez-vous prise à l'égard de M. Klotz?

M. Doucedame, *rapporteur*. — La question ne se pose pas. Les poursuites judiciaires intentées contre M. Klotz et les sanctions intervenues l'écartent *de plano* du Comité Exécutif.

Un autre membre. — M. le rapporteur a-t-il connaissance d'une exclusion demandée par le Comité de la Garenne-Colombe contre le citoyen Georges Lefebvre?

M. Doucedame. — La Commission de Discipline n'a pas encore été saisie d'un dossier relatif à une affaire de la Garenne-Colombe, et je rappelle que cette Commission n'instruit que les plaintes que lui transmet le Bureau. Lorsqu'une plainte est adressée au président du Parti, le Bureau examine si cette plainte comporte des éléments suffisants et la transmet à la Commission de Discipline qui fait alors son instruction.

Le même. — Je m'étonne que, cette exclusion ayant été demandée par le Comité de la Garenne-Colombe depuis les premiers jours de juin, la Commission de Discipline n'en ait pas encore connaissance, étant donné, surtout, qu'il s'agit d'un cas très grave.

M. Martinaud-Deplat, *secrétaire général*. — Si une plainte a été envoyée au Bureau du Comité Exécutif, elle a dû être automatiquement transmise au Président de la Commission de Discipline. Pour ma part, je n'ai pas souvenir d'avoir reçu une plainte émanant du Comité de la Garenne-Colombe. Je n'ai pas non plus souvenir d'avoir eu à me préoccuper de la transmettre au Président de la Commission de Discipline. Je vous serais donc obligé de m'envoyer une nouvelle lettre que je soumettrai à la prochaine réunion du Bureau du Comité Exécutif et qui sera automatiquement transmise au Président de la Commission de Discipline.

FIXATION DU SIEGE DU PROCHAIN CONGRES

M. le Président. — J'appelle l'Assemblée à fixer le siège du prochain congrès.

Je rappelle que l'année dernière, à Angers, la décision avait été prise de tenir le Congrès de 1930 à Grenoble. C'est la ratification de cette décision qui est donc aujourd'hui proposée au Congrès de Reims.

Sur ce sujet, je donne la parole à M. Bousquet.

M. Bousquet, (Haute-Garonne). — C'est au nom de la Fédération de la Haute-Garonne que je demande au Congrès de fixer le Congrès suivant à Toulouse. M. le Président vient de rappeler que Grenoble avait été désigné par le Congrès d'Angers pour y tenir nos assises en 1930. Je souscris volontiers à la désignation de Grenoble, à condition que le Congrès tienne les engagements qu'il a pris à Angers, c'est-à-dire qu'il décide que le Congrès du Parti sera tenu à Toulouse en 1931.

Sur divers bancs. — C'est à Paris que doit se tenir le Congrès de 1931.

M. Bousquet. — Je vous le demande, citoyens, pour une raison de justice. Au Congrès de Nice, on avait procédé comme on l'a fait l'année dernière à Angers. Mais, après avoir désigné Toulouse en second rang, on a oublié la promesse qu'on nous avait faite, et c'est une autre ville qui a évincé Toulouse. C'est pourquoi je vous demande de décider, dès aujourd'hui, que vous vous considérez comme liés par la décision prise à Angers, et qu'il est dès maintenant entendu que le Congrès de 1931 se tiendra à Toulouse.

Je viens de vous dire que c'était, à mes yeux, une question de justice. C'est que, précédemment, la première promesse qui nous avait été faite n'a pas été tenue. On a fait valoir alors qu'il y avait « un intérêt

politique majeur » à tenir le Congrès à Angers. C'est pour les mêmes raisons que je vous demande de désigner Toulouse pour le siège du Congrès, sinon en 1930, du moins en 1931. La Haute-Garonne, après avoir été une forteresse du radicalisme, a, en effet, connu des échecs cuisants. Nous avons dû poursuivre la lutte avec le concours du seul parlementaire qui fût sorti victorieux des luttes électorales, notre ami M. Ducos. Nous avons ainsi réussi à gagner un peu de terrain, puisque nous avons aujourd'hui quatre parlementaires, soit au Sénat, soit à la Chambre. Mais un effort reste encore à faire, et c'est pour consolider et accroître ce résultat que j'insiste pour que vous teniez très prochainement vos assises en Haute-Garonne.

Ai-je besoin d'ajouter à ces considérations d'équité et de justice que Toulouse est une ville agréable et d'accès facile, et que vous y trouverez l'accueil chaleureux du Midi?

Bien des nôtres, habitués à l'exubérance méridionale, n'auraient pas crû que l'accueil de Reims put être aussi enthousiaste que dans nos régions. Monsieur le Maire, vous avez presque dépassé le Midi. (*Rires.*) En tout cas, je vous mets sur un pied d'égalité avec nous.

M. le Président. — C'est que j'ai le lait toulousain ! (*Nouveaux rires.*)

M. Bousquet. — Nous tâcherons de ne pas être inférieurs aux Rémois.

C'est pour toutes ces raisons que je vous demande, messieurs, de désigner Toulouse pour y tenir votre Congrès en 1931.

M. Etienne Khan. — Je comprends le désir du Président de la Fédération de la Haute-Garonne de ne pas voir remises d'année en année les décisions de nos Congrès. Mais le choix de Toulouse pour 1931 me semble impossible pour la raison qu'il est de règle que nous tenions à Paris le Congrès qui précède les élections législatives générales.

Le Président de la Fédération de la Haute-Garonne s'est incliné devant la décision prise l'an dernier en faveur de Grenoble. Cependant, un engagement analogue avait été pris précédemment pour Toulouse et n'a pas été tenu. La ville de Grenoble n'avait été désignée qu'éventuellement. Dans ces circonstances, le Congrès est toujours souverain. C'est à lui de décider si le Congrès aura lieu l'année prochaine à Grenoble ou à Toulouse. Voilà, à mon avis, comment la question se pose.

M. Martinaud Deplat, *secrétaire général.* — Je rappelle que nous avons été pris, à Angers, entre le désir de plaire à nos amis rémois et celui d'être agréables à nos amis de l'Isère. Ne voulant mécontenter ni les uns ni les autres, nous avons alors décidé que le Congrès de 1929 aurait lieu à Reims, et que celui de 1930 se tiendrait à Grenoble. Cette décision ayant été prise, nous devons d'autant plus nous y tenir que nos amis de l'Isère se sont déjà préoccupés de l'organisation du congrès de Grenoble, qu'ils ont constitué des commissions depuis plusieurs mois, et qu'ils se sont mis en rapport avec moi pour avoir tous renseignements utiles. Il ne me semble donc pas utile d'envisager la tenue du Congrès de 1930 dans une autre ville que Grenoble, qui est d'ailleurs une ville agréable, où un congrès peut aisément se tenir.

Reste la question de savoir si nous respecterons la tradition d'après laquelle se tient à Paris le Congrès qui précède les élections législatives, tradition devant laquelle nous nous sommes inclinés pour les Congrès de 1923 et 1927. Je crois qu'il y a le plus grand intérêt à nous conformer à cette tradition. Les directives radicales qui émanent d'un Congrès auront en effet toute l'autorité qu'elles doivent avoir, à la veille des élections législatives, si elles partent de la capitale même.

Ceci posé, nous devons prendre dès maintenant une décision pour 1932? Je disais tout à l'heure à notre ami de la Haute-Garonne, qui m'annonçait son intervention,, que nous étions déjà saisis d'une autre proposition pour 1932. Nos amis Marcombe et Lamou-

reux, après avoir été divisés entre Clermont-Ferrand et Vichy, se sont mis d'accord pour demander la tenue d'un très prochain Congrès à Vichy. Si nous procédons comme nous avons fait à Angers, nous fixerons le Congrès de 1932 à Toulouse, celui de 1933 à Vichy, et il n'y aura pas de raison pour que le siège de nos Congrès ne soit pas arrêté pour une dizaine d'années à l'avance.

Il me semblerait plus sage de confirmer en ce moment la désignation que nous avons faite de Grenoble pour le Congrès de 1930, et de réserver à l'année prochaine la désignation du siège du Congrès de 1932. Telle est la suggestion que je me permets de soumettre au Congrès. (*Applaudissements.*)

M. Vallier, (*Président de la Fédération de l'Isère*). — L'an dernier, après une discussion assez vive, quoique toujours très courtoise, le Congrès, se trouvant en présence des propositions en faveur de Grenoble, de Toulouse et de Vichy, a bien voulu décider que le Congrès du Parti, en 1930, se tiendrait à Grenoble. Ce serait la première fois qu'on reviendrait sur une décision de ce genre.

A la suite de cette décision, la Fédération de l'Isère s'est imédiatement préoccupée de recevoir dignement tous les congressistes qui lui feraient l'honneur de se réunir à Grenoble.

Je vous demande donc, mes chers amis, de respecter une décision, dont, d'ailleurs, le représentant de la Haute-Garonne a reconnu très loyalement la parfaite régularité. Je vous demande de confirmer purement et simplement la décision prise qui ne peut être l'objet d'aucune contestation.

Je dois vous dire que, dès maintenant, la Fédération de l'Isère prend ses dispositions pour vous recevoir aussi bien dans la capitale des Alpes françaises que vous avez été reçus à Reims, et je suis certain que vous emporterez de votre séjour à Grenoble le plus agréable souvenir, car nous prendrons pour exemple la magnifique réception qui nous a été faite ici par M. Marchandeau et tous nos amis de la Marne. (*Applaudissements.*)

M. BOUSQUET (Haute-Garonne). — Le représentant de Grenoble vient d'invoquer la décision prise à Angers. Je m'en suis expliqué tout à l'heure. J'ai rappelé qu'une décision analogue avait été prise en faveur de Toulouse il y a quelques années et qu'elle n'avait pas été respectée par la suite. Aucune décision de ce genre n'est donc intangible.

Je demande au Congrès, pour des raisons que je lui ai exposées, de bien vouloir désigner la ville de Toulouse pour le siège du Congrès suivant. Quant à Paris, si je n'en ai pas parlé, c'est que j'ai pensé, en bon méridional, que Toulouse est la capitale de la France et Paris une banlieue de Toulouse. (*Rires*). D'ailleurs, quand nos adversaires politiques ont à prendre de graves délibérations, il ne me semble pas qu'ils se soucient de tenir leur Congrès à Paris plutôt que dans une ville de province, et je ne crois pas que nos directives perdraient de leur autorité parce qu'elles viendraient de Toulouse et non pas de Paris. Au surplus, je fais remarquer que, si nous examinons la situation politique et parlementaire, la province compte plus de députés radicaux que Paris.

Quoi qu'il en soit, si le Congrès maintient la désignation de Grenoble pour 1930, je lui demande de dire d'une façon formelle que ce sera en 1931, et non pas en 1932 que le Parti tiendra ses assises à Toulouse.

M. LE PRÉSIDENT. — Je consulte le Congrès sur le point de savoir s'il confirme la désignation de Grenoble pour le siège de Congrès du Parti en 1930.

(Le Congrès fixe à Grenoble le siège du Congrès de 1930.)

M. LE PRÉSIDENT. — Je mets maintenant aux voix la proposition de M. Martinaud Deplat qui tend à ne pas prendre dès aujourd'hui une décision à l'égard du siège du Congrès de 1931.

(Cette proposition est adoptée.)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Weinmann qui désire faire une communication au Congrès.

M. WEINMANN (Algérie). — Je suis chargé par nos amis algériens de vous inviter à participer aux fêtes du centenaire de l'Algérie. Le Comité exécutif a bien voulu nous accorder de tenir un petit Congrès à l'occasion de ces fêtes. Nous invitons les militants du Parti à profiter des conditions spéciales de transport qui seront consenties à l'occasion des fêtes du centenaire pour visiter notre Algérie ensoleillée. (*Très bien.*)

QUESTION

M. MIQUEL. — Je demande s'il est bien entendu qu'un parlementaire qui n'est pas de notre Parti, et qui demande à y entrer après son élection, doit être admis, non seulement par le groupe parlementaire, mais également par le Bureau du Parti, en se faisant inscrire tout d'abord au Comité de base de son département.

M. LE PRÉSIDENT. — Nul ne peut être admis au Parti, et nul parlementaire ne peut être inscrit à notre groupe s'il n'est pas d'abord adhérent à son organisme local et à sa fédération départementale.

M. MIQUEL. — J'ai satisfaction.

DECLARATION DU PARTI

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Hérard pour donner lecture de la déclaration du Parti.

M. HÉRARD. — J'ai l'honneur de donner lecture au Congrès de la déclaration suivante, rédigée par la Commission de la déclaration du Parti :

« Le Parti Radical et Radical-Socialiste n'a pas

cessé d'être, dans notre Pays, le Parti du progrès, celui qui, tout à la fois, a diffusé les connaissances et amélioré de façon constante les conditions de vie de tous les citoyens. Il a su s'adapter constamment à des circonstances nouvelles et grouper autour de lui, aux heures décisives de l'histoire politique de la République, les forces totales de la démocratie.

« Conscient des perturbations profondes apportées par la Guerre, et dont la ville de Reims a été et demeure le douloureux et glorieux symbole, il a, dans ses Congrès successifs, su s'inspirer des événements pour préciser son programme : Il a défini les grandes idées d'organisation internationale, d'organisation économique et syndicale, et de réforme de l'Etat qui répondent aux besoins modernes. C'est ainsi qu'il attire à lui des forces neuves, et les esprits qu'aucun dogme ne peut satisfaire, mais qui viennent à une doctrine de libre examen et à un Parti de renouvellement permanent. (*Applaudissements.*)

LA POLITIQUE EXTERIEURE

« En accord avec les démocraties de tous les pays, particulièrement confiant en l'amitié anglaise, le Parti Radical poursuivra une vigoureuse politique de Paix par le rapprochement politique et économique de la France et de l'Allemagne, par l'acceptation de l'arbitrage obligatoire de tous les conflits, sans aucune réserve, par la réduction et le contrôle général des armements, par la conclusion d'ententes douanières, première étape vers la Fédération Européenne qu'il appelle de tous ses vœux. (*Applaudissements.*)

« Il rappelle sa campagne continue contre les augmentations successives des dépenses militaires, campagne au cours de laquelle il a maintes fois démontré l'accroissement des charges ne se traduit pas par un accroissement réel de la sécurité nationale, et ne répond pas à une conception moderne de la défense du territoire. Il est décidé à poursuivre son

action pour la réorganisation de l'armée et la limitation de ses dépenses. (*Applaudissements.*)

LES REFORMES FISCALES

« Auteur de l'impôt sur le revenu, le Parti doit en assurer l'exacte application qui n'est pas obtenue par le système inefficace du contrôle par les signes extérieurs. Il juge également désirable d'étendre cet impôt aux finances départementales et communales, dont la refonte apparaît nécessaire, non toutefois sans une étude approfondie de modalités d'exécution.

« Enregistrant les plus values budgétaires, dues à un effort des contribuables qui ne saurait être prolongé sans danger pour le pays, nous estimons que les ressources nouvelles qu'elles procurent doivent être affectées à des dépenses sociales et d'outillage national; nous pensons aussi que, par une conséquence nécessaire, demain doit apporter les dégrèvements démocratiques attendus par la nation et réclamés par le Parti, notamment l'abattement à la base, la réduction des impositions indirectes et la modération de la contribution sur les traitements et les salaires. (*Applaudissements.*)

LES REFORMES ECONOMIQUES

« Considérant que l'Etat ne saurait se désintéresser de la vie économique, qui doit être rationnellement organisée pour permettre l'abaissement des prix et la juste élévation des salaires, qu'il ne saurait davantage intervenir sans informations ni compétences suffisantes, le Parti veut un organisme administratif centralisant les informations économiques, et un Conseil National transformé de manière à bénéficier de l'expérience des forces syndicales et à assurer la préparation technique des mesures intéressant la production.

« Pour leur permettre de se défendre efficacement contre les grandes entreprises, le commerce, l'artisanat et les petites industries doivent être mis en mesure de s'organiser. Il est indispensable qu'ils trouvent des facilités de crédit pour le moins égales à celles dont profitent leurs redoutables concurrents. (*Applaudissements.*)

LES REFORMES SOCIALES EN ACCORD AVEC LA C. G. T.

« C'est en accord complet avec le programme de la C. G. T. que nous réaliserons des réformes depuis longtemps réclamées par la classe ouvrière, telles que les vacances payées, l'institution de délégués ouvriers à la sécurité, la conclusion obligatoire de contrats collectifs de travail, etc.

« Le Parti entend exiger l'application des assurances sociales à la date fixée par la loi en vue de tenir les promesses faites aux travailleurs et de les faire bénéficier d'institutions de solidarité déjà en vigueur dans les grands pays industriels. Il y apportera les aménagements réclamés, à juste titre, par l'agriculture. (*Applaudissements*).

LA PROTECTION DE L'AGRICULTURE

« Fier de la confiance mise en lui depuis si longtemps par les masses paysannes, et rappelant que la prospérité de l'agriculture est à la base même de la prospérité nationale, notre Parti soutient énergiquement les revendications des producteurs ruraux.

« Résolus à parer au retour de crises comme celle qui sévit encore, nous réclamons les mesures nécessaires à la protection des intérêts agricoles, tant par la réglementation du marché des céréales, jusqu'ici livré à la spéculation et menacé par la concurrence

étrangère, que par des mesures douanières appropriées, la réduction des tarifs de transports, le contrôle de la vente des engrais, le développement du crédit agricole, la création de caves et de silos coopératifs, etc. (*Applaudissements.*)

POUR L'EMANCIPATION DE LA FEMME

« Dans un pays décimé par la guerre, aux victimes de laquelle nous renouvelons l'assurance de notre respect et notre affectueuse sollicitude, nous estimons plus indispensable que partout ailleurs la protection de la race. Pour cette œuvre, qui exige tant de bonnes volontés, nous demanderons aux femmes leur concours éclairé et bienfaisant et nous les ferons participer effectivement à l'activité sociale par leur accession progressive à la vie politique.

« Nous désirons la mise en pratique et la généralisation des organismes de lutte contre les fléaux sociaux : mortalité infantile, tuberculose, cancer, maladies vénériennes.

LES LOIS LAIQUES

« Attaché plus que jamais au principe de laïcité, qui a subi depuis un an de si rudes assauts, notre Parti est décidé à maintenir dans leur intégralité en les étendant, dès qu'il sera possible, à l'ensemble du territoire, les lois qui sont l'expression même de l'esprit républicain. (*Applaudissements.*)

« C'est pourquoi le Parti Radical, fidèle à sa tradition la plus chère, ne négligera aucun effort pour assurer le complet épanouissement de l'enseignement laïque national, notamment par la fréquentation scolaire régularisée, la prolongation obligatoire de la scolarité jusqu'à quatorze ans, l'organisation de l'enseignement post-scolaire, l'appui effectif et généreux aux amicales et patronages laïques.

« Mais notre tâche ne sera pas achevée avant que nous n'ayions établi l'école unique, qui permettra à toutes les capacités de se manifester, de prendre dans la Nation la place légitime à laquelle elles peuvent prétendre et de rendre à la collectivité les services que celle-ci attend d'elles. (*Applaudissements.*)

POUR L'UNION DES GAUCHES

« C'est en s'appuyant sur un programme aussi conforme aux aspirations de tous les républicains que le Parti Radical adresse un appel pressant et formel à tous les partis démocratiques pour qu'ils prennent en commun les responsabilités du pouvoir et réalisent cette union de toutes les forces de gauche qui, seule, répond pleinement aux espérances du pays républicain.

« Notre Parti affirme de nouveau sa confiance entière dans son Président et l'assure de toute sa solidarité. (*Applaudissements.*)

« Certes, les problèmes de l'heure sont graves; mais les buts permanents du Parti sont plus élevés encore. Si, par delà les limites de l'horizon parlementaire, nous portons ensemble nos regards vers l'avenir, nous ne craignons pas d'affirmer que le Parti Radical, plus sûr que jamais de sa force, plus conscient que jamais de son unité, plus attaché que jamais à ses chefs et à ses représentants, plus fier enfin que jamais de son idéal. — Parti puissant par le nombre et le dévouement — poursuivra, d'une marche irrésistible, sa route vers les destins meilleurs de la démocratie et de l'humanité. » (*Applaudissements répétés.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Vos applaudissements marquent que vous approuvez, dans tous ses termes, la déclaration qui vient de vous être lue. Je suis certain d'être votre interprête en remerciant la Commission, et en particulier notre collègue et ami M. Hérard, qui ont bien voulu assumer la lourde tâche de rédiger cette

déclaration qui, d'une façon très précise, confirme la doctrine et le programme de notre Parti. (*Applaudissements.*)

Je mets aux voix cette déclaration.

(La Déclaration du Parti, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.)

M. le Président. — Notre ordre du jour est épuisé.

Jusqu'à la dernière minute, le Congrès du Parti Radical et Radical-Socialiste s'est tenu dans une atmosphère de dignité qui force l'admiration de tous ceux qui nous jugent avec impartialité. Toutes vos discussions se sont poursuivies dans un ordre, une méthode, une pondération que beaucoup de Partis, qui nous dénigrent, peuvent nous envier. Dans des circonstances difficiles, au moment où d'aucuns pouvaient penser qu'une certaine fièvre planerait sur nos débats, vous avez fait preuve d'un calme remarquable et vous vous êtes attachés, avec tout le sérieux qu'elle comportait, à l'étude des grands problèmes dont dépend l'avenir de notre démocratie. (*Applaudissements.*)

Lorsque j'ai eu l'honneur de vous adresser mes premiers mots d'accueil, j'ai placé ce Congrès sous l'égide de la mémoire d'un grand citoyen que nous vénérons tous ici. Permettez-moi, en terminant, de rappeler une parole qu'il prononçait en 1901, lorsqu'il lui était donné de présider la séance de clôture du premier Congrès du Parti Radical et Radical-Socialiste. Léon Bourgeois disait alors : « L'ordre véritable ne règne pas toujours lorsque la paix est dans la rue, mais l'ordre véritable règne toujours lorsque la paix est dans les consciences ». (*Vifs applaudissements.*)

Eh bien, vos consciences de républicains-radicaux et radicaux-socialistes peuvent être tranquilles. Vous avez fait de la bonne besogne. Elle se poursuit pour le moment à Paris, en vue d'obtenir cette union des gauches dont vient de nous parler M. Hérard, et qui nous semble indispensable, non seulement pour reconquérir le terrain perdu depuis quelques années,

mais pour nous orienter plus encore dans la voie du progrès et de la justice sociale. (*Applaudissements.*)

Tel sera le grand résultat du Congrès de Reims. Et permettez au maire de cette ville, qui a été si heureuse de vous accueillir, de vous dire encore une fois combien l'effort des républicains peut donner de résultats quand ils savent rester unis et quand leur action n'est pas paralysée par des discordes stériles.

Je tiens à vous dire une dernière fois combien nous vous sommes reconnaissants d'être venus ici nous apporter, non seulement le réconfort de vos approbations, mais encore la chaleur bienfaisante de votre amitié et de la communauté de vos pensées avec les nôtres. (*Vifs applaudissements.*)

Je vous invite, mes chers amis, à nous séparer à ce cri, qui doit toujours être le cri de ralliement du Parti Radical et Radical-Socialiste : « Vive la République laïque, démocratique et sociale! » (*Vifs applaudissements et cris nourris de : « Vive la République! »*).

Personne ne demandant plus la parole...

Je déclare clos le 26e Congrès du Parti Républicain Radical et Radical-Socialiste.

La séance est levée à 11 heures et demie.

DISCOURS PRONONCES AU BANQUET
tenu le dimanche 27 octobre à l'issue du Congrès de Reims sous la présidence de M. Jammy Schmidt, député.

M. JAMMY SCHMIDT. — Avant que ne soient prononcés les discours qui vont clôturer ce banquet, je pense que vous serez heureux de connaître l'état actuel de la crise ministérielle. Je vais donc tout d'abord vous donner connaissance des télégrammes qui viennent de parvenir à l'*Eclaireur de l'Est*, ainsi qu'à l'*Agence Havas*.

Le Groupe socialiste parlementaire, par 36 voix contre 12, s'est prononcé ce matin pour le principe de la participation au Pouvoir. (*Vifs applaudissements.*) Le Conseil national socialiste est convoqué pour demain.

M. Daladier, arrivé à Paris à 9 heures 25, a exprimé aux journalistes sa sincère satisfaction de l'accueil qui lui a été fait par la presse. A 10 heures 20, arrive M. Montigny qui lui apporte la conviction que les socialistes sont décidés à jouer franc jeu. (*Vifs applaudissements.*)

A 11 heures, M. Daladier se rend à l'Elysée, où il a une conversation avec M. Doumergue jusqu'à 11 heures 50. A sa sortie de l'Elysée, il déclare : « J'ai mis M. le Président de la République au courant de mes entrevues d'hier et d'aujourd'hui. Mes pourparlers se poursuivent d'une façon heureuse. Mais, je vous en prie, ne parlez pas de répartition de portefeuilles. Nous n'en sommes pas encore là. Je verrai aujourd'hui messieurs Maurice Sarraut, Herriot, Steeg et Chautemps qui sont mes amis personnels. J'espère que ce soir la situation sera dénouée. Je me rendrai à 18 heures devant le groupe parlementaire radical-socialiste. » (*Vifs applaudissements répétés.*)

DISCOURS DE M. LOUIS LENOIR

Président de la Fédération radicale socialiste de la Marne.

Mesdames, messieurs, sous l'agréable impression de la manifestation sans précédent du Parti Radical, j'ai le très grand plaisir de remercier, au nom de la Fédération de la Marne, les organisateurs du Congrès de Reims, notre ami Marchandeau et ses collaborateurs, les orateurs qui ont si bien développé le programme du Parti, le Comité central, et les militants venus de tous côtés affirmer leur foi dans la République.

Je lève mon verre à l'action toujours plus grande et plus féconde du Parti Radical, pour le succès de la République, laïque, démocratique et sociale. (*Vifs applaudissements.*)

DISCOURS DE M. THIERRY-CAZES,

ancien député.

Mesdames, messieurs, je suis heureux de vous apporter le salut de notre Gascogne fleurie.

Entré à la Chambre en 1893, à l'âge où d'autres étaient encore sur les bancs de l'école, j'ai eu la joie et la fierté d'être l'un des plus fidèles amis de Léon Bourgeois dans les luttes qu'il a eut à soutenir contre la réaction cléricale, au Sénat, combien changé depuis, heureusement, et qui l'obligea à se retirer en 1914.

Dans votre ville ensoleillée, qui me rappelle un peu le ciel de notre midi, je suis heureux de saluer la mémoire de ce grand homme d'Etat, dont on a rappelé avec raison les qualités de finesse athénienne, en qui j'ai trouvé un chef, et que j'ai aidé de toutes mes forces à faire triompher la cause de l'union et du bloc des gauches. (*Applaudissements.*)

J'ajoute que, si Léon Bourgeois a été l'homme de votre petite patrie marnaise, il nous a bien appartenu

un peu puisqu'il fut préfet de Toulouse, et je me rappelle le temps où, étudiant, avec mes camarades, sur les bancs de l'école, animés par sa foi républicaine, nous chantions la Marseillaise. (*Applaudissements.*)

Ce m'est aussi une grande joie de saluer en ce jour un autre Toulousain, votre maire, M. Marchandeau.

Nos pères nous apprenaient, jadis, la chanson de Nadaud :

« Si la Garonne avait voulu,
« Lanturlu,
« Elle aurait dominé la France. »

Léon Bourgeois, comme préfet de Toulouse, Marchandeau comme maire de Reims, n'est-ce pas le triomphe du Midi? (*Rires et applaudissements.*)

Représentant du Midi, ayant eu l'honneur de lutter avec des hommes comme Léon Bourgeois, comme Goblet, comme Combes, j'ai pensé qu'il était de mon devoir, à la fin de ce banquet républicain, de rendre hommage à Paul Marchandeau, dont tous les actes sont inspirés de l'exemple de ces éminents hommes d'Etat. (*Vifs applaudissements.*)

DISCOURS DE M. FERIN

Député de la Marne.

Mesdames, messieurs, après avoir salué les dames, qui sont la parure de tous les banquets, et surtout des banquets républicains, vous me permettrez de m'associer aux sentiments qui viennent d'être exprimés par notre vénérable ami, M. Louis Lenoir, président de notre Fédération.

Ai-je besoin de vous dire que je m'associe aussi par avance aux paroles que prononceront tout à l'heure, avec beaucoup plus d'éloquence que moi, nos amis, M. Poittevin et M. Marchandeau, au nom de leur circonscription de Reims ?

Pour moi, c'est au nom des militants de nos campagnes de la Marne que je veux vous dire combien nous avons été heureux de voir choisir notre département comme siège du Congrès radical. Tous nous re-

mercient de l'empressement que vous avez mis à venir à ce Congrès en nombre aussi considérable et ils sont heureux de vous manifester leur fraternelle sympathie. (*Applaudissements.*)

Après ces assises mémorables, où nous nous sommes retrempés dans une vivifiante atmosphère républicaine, nous allons rentrer dans nos circonscriptions avec la ferme résolution de développer, suivant nos moyens d'action respectifs, la force de notre Parti, et surtout d'organiser la propagande auprès des jeunes qui semblent se désintéresser de la politique, sans doute parce qu'ils ont oublié tout ce que nos pères ont fait pour fonder la République et tout ce que nous avons fait nous-mêmes pour en sauvegarder les conquêtes.

C'est dans ce sentiment d'action et de lutte qu'au nom des militants de nos campagnes, qui ont la même foi et le même idéal démocratique, je lève mon verre en votre honneur et je bois à l'avenir de notre Parti. (*Vifs applaudissements.*)

DISCOURS DE M. CAFFORT,

Député de l'Hérault.

Mesdames, messieurs, je réponds à l'invitation beaucoup trop aimable, et tout à fait inattendue, je vous assure, que vient de m'adresser mon ami M. Marchandeau. Il a employé, pour me convaincre, le seul argument capable de faire fléchir le modeste représentant d'une région méridionale que je suis, en me disant qu'il serait inconcevable que, dans la région viticole champenoise, le vin du midi ne fît pas entendre sa voix. (*Rires.*) Mais, rassurez-vous, je serai très bref.

Au reste, M. Marchandeau a tous les droits sur nous à la fin de ce banquet. C'est lui qui en a été l'organisateur avisé, de même qu'il a été, ces quatre jours derniers, l'organisateur incomparable du magnifique Congrès de Reims. (*Vifs applaudissements.*) Il s'est montré tellement avisé qu'il a su nous ré-

server jusqu'au dernier jour, un brillant soleil. En vérité, si l'on dépouillait un peu le champenois que vous êtes, mon cher Marchandeau, on trouverait bien vite le méridional que vous avez été. (*Rires et applaudissements.*)

Vignerons champenois, vignerons du midi, nous savons ce qu'il en coûte de soleil et de dur labeur au flanc de nos coteaux pour produire le bon vin de France, de même qu'il faut une action énergique et soutenue pour faire murir les fruits de la démocratie. C'est à notre union fraternelle que je lève mon verre en ce moment.

L'habitude de travailler en plein soleil vous a donné cet amour des qualités de netteté et de précision qui empêchent notre doctrine radicale de se perdre dans je ne sais quels lointains nébuleux. Ainsi que Chautemps l'a rappelé magnifiquement au cours de notre Congrès, vous êtes attachés à une théorie de précision et de netteté, en même temps que de libre examen. C'est ce qui fait notre force et notre fierté. (*Applaudissements.*)

Le vin — croyez-en le viticulteur que je suis — n'acquiert pas toutes ses qualités en bouteille ; il les développe dans les chaudes poitrines humaines. C'est lui qui nous a donné à tous la foi dans les destinées démocratiques de notre pays, cet allant et cet entrain qui permettent de venir à bout de toutes les difficultés. C'est grâce à ces deux qualités maîtresses que les Radicaux-socialistes savent ce qu'ils veulent, et affirment qu'ils le veulent bien.

N'est-ce pas la formule qui résume toute doctrine ? N'est-ce pas celle de l'homme à qui je veux en terminant lever mon verre, de notre président Daladier, qui sait ce qu'il veut et qui le veut bien ? C'est vers notre président que je vous invite à rapporter toutes nos affectueuses pensées, en lui associant l'éminent organisateur de ce banquet, notre ami M. Marchandeau, au cri de « Vive la République ! ». (*Vifs applaudissements.*)

DISCOURS DE M. VALLIER

Sénateur de l'Isère.

Mesdames, messieurs, au terme de ce Congrès magnifique, où notre Parti, dans des circonstances politiques difficiles, a donné à la France un exemple mémorable de sa discipline et de sa puissance morale, je tiens à remercier, au nom de mes amis du Dauphiné, tous ceux qui ce matin ont bien voulu confirmer la décision prise à Angers l'année dernière de fixer à Grenoble le siège de notre prochain Congrès.

Je veux dire en passant à nos amis de Toulouse, qui réclamaient avec insistance que le Congrès de 1930 se tint dans leur ville, que Grenoble est sur le chemin de Toulouse et que nous finiront bien par aller jusque chez eux. (*Rires et applaudissements.*)

Quoi qu'il en soit, je tiens, messieurs, à vous donner l'assurance que la Fédération de l'Isère, dont je suis le président, se préoccupe dès maintenant de recevoir dignement les vaillants militants qui nous feront l'honneur de nous rendre visite. Nous avons dans notre région des beautés naturelles innombrables, des souvenirs historiques tels que le Château de Vizille, à côté de la Meije, en qui s'incarne dans le passé les espérances du prolétariat puisque c'est en ce lieu que la France vit naître le soleil avec la liberté. (*Applaudissements.*)

Je vous invite d'une manière toute pressante à venir à Grenoble. Grenoble est une station touristique qui pourra, à l'époque où se tiendra notre Congrès, mettre à votre disposition 400 lits, de sorte que vous pourrez venir avec vos familles.

D'autre part, à côté de la grande manifestation politique que constituera notre Congrès, nous organiserons pour nos amis congressistes des excursions dans les Massifs des Chartreux, de l'Oisans et du Vercors.

Venez donc le plus nombreux possible. Nous tâcherons de vous faire une réception qui ne vous fasse pas trop regretter celle que nous avons reçue de nos

amis marnais, réception qui fut admirable de cordialité et d'amabilité fraternelle, et dont je remercie tous les militants marnais, et à leur tête le maire de Reims, M. Marchandeau. (*Vifs applaudissements.*)

C'est que nous avons dans notre Parti des hommes généreux qui font honneur à la démocratie. A Reims, c'est M. Marchandeau, dont l'esprit clair et réalisateur, sans s'attarder à de vains effets oratoires, sait trouver les formules pratiques qui surmontent toutes les difficultés et aboutissent aux résultats utiles. A Lyon, c'est Herriot, dont la cité est si souvent un exemple. Nous sommes fiers de pouvoir montrer au peuple français ce que nos hommes peuvent faire, par l'application de nos doctrines, quand ils ont la charge de fonctions municipales. (*Vifs applaudissements.*)

Défendons-les donc, groupons-nous autour d'eux pour les aider et imiter l'exemple qu'ils nous donnent de l'œuvre que peut réaliser le Parti radical quand il est organisé et discipliné. (*Vifs applaudissements.*)

DISCOURS DE M. GASTON POITTEVIN,

Député de la Marne.

Mesdames, messieurs, je n'aurais pas pris la parole, tant vous avez été abreuvés de flots d'éloquence, si je n'avais le devoir et la fierté de rendre hommage à trois représentants de notre département de la Marne, à Camille Lenoir, vétéran des luttes héroïques, dont les conseils autorisés sont toujours écoutés par les démocrates de ce pays, à Paul Marchandeau, administrateur éminent, homme politique de premier plan, et j'ajoute parfait homme de Gouvernement, et à Louis Lenoir, président de la Fédération marnaise, l'homme du devoir, qui fut le confident intime de Léon Bourgeois dont je tiens aussi à saluer la mémoire parce qu'il m'a honoré de sa paternelle affection. (*Vifs applaudissements.*)

Je voudrais maintenant adresser nos remerciements au Comité Exécutif du Parti radical et radical-socialiste. Et, puisque nous n'avons pas la bonne for-

tune de voir à cette table d'honneur nos grands chefs retenus pas d'autres devoirs, laissez-moi les synthétiser dans un homme jeune, mais ardent, M. Martinaud-Deplat, secrétaire général du Parti. (*Vifs applaudissements.*)

Aujourd'hui plus que jamais s'impose l'unité de notre Parti. Vous en avez décidé ainsi. Il est un mot qui a été prononcé à la tribune de la Chambre par un de nos meilleurs orateurs lorsque, discutant de la politique extérieure, il a dit : « Il est temps que la France attelle à son char l'étoile de la paix. ». Vous penserez avec moi, j'en suis certain, qu'il est temps de dire aujourd'hui, en paraphrasant ce mot : « Il faut que tous les partis de gauche attellent au char de la France leurs efforts démocratiques pour l'avenir et la grandeur de la République. ». (*Vifs applaudissements.*)

DISCOURS DE M. MARTINAUD-DEPLAT,

Secrétaire général du Parti.

Mesdames, messieurs, je ne me doutais pas qu'à la minute où j'allais aborder cette tribune improvisée, mon ami M. Poittevin m'adresserait des paroles infiniment trop flatteuses dont je le remercie et que cette Assemblée a bien voulu favorablement accueillir. J'en trouve l'explication dans l'absence de nos chefs, qui fait retomber sur le très modeste représentant que je suis du Bureau du Comité Exécutif les éloges que l'on peut adresser à ceux autour desquels, plus que jamais, dans les circonstances présentes, nous devons nous presser en rangs serrés. (*Applaudissements.*)

Puisqu'il en est ainsi, je manquerais à tous mes devoirs si je n'adressais à ceux qui furent les organisateurs habiles de ce Congrès les remerciements de ceux qui avaient la charge de son organisation politique : au Comité de Reims, à la Fédération marnaise qui a collaboré avec le Comité de Reims, à notre ami M. Marchandeau, ce maire admirable, ce dé-

puté de premier plan que vous acclamiez tout à l'heure et que vous acclamerez encore, auquel vous avez assumé hier une triomphale élection qui fait de lui le vice-président écouté de notre Comité Exécutif. (*Vifs applaudissements.*)

Je ne peux pas séparer l'hommage rendu à ce grand citoyen de celui qu'il faut rendre à ceux qui, dans ce département, mènent à ses côtés avec vaillance et avec succès la bataille républicaine : à M. Férin, que vous entendiez tout à l'heure et nous a apporté sa précieuse collaboration au Bureau du Comité Exécutif, à M. Margaine, qui nous a donné aussi maintes fois l'appui de ses lumières, à M. Poittevin enfin, qui est non seulement un député écouté de son Parti, mais qui est pour moi l'ami fidèle auquel je suis reconnaissant des paroles qu'il a bien voulu prononcer ici.

Je dois également remercier toute cette population rémoise qui a fait à tous les congressistes, au nom desquels je parle, l'accueil le plus chaleureux et le plus aimable. Je ne doute pas d'ailleurs, que c'était là pour elle une façon non seulement d'honorer ses hôtes, mais de manifester une nouvelle marque d'approbation à son maire qui avait eu l'heureuse idée de faire fixer le Congrès dans cette ville. (*Applaudissements.*)

Vous y avez établi, messieurs, la Charte du Parti pour l'année qui vient. Vos travaux ont été marqués de ce calme, de cette dignité, plus que jamais nécessaires à l'heure où je parle, où notre chef est appelé à l'honneur périlleux de constituer le ministère. Vous avez donné à la Nation entière un exemple admirable de la rénovation du radicalisme.

Si j'évoque cette pensée devant vous, congressistes, qui la portez en vous et qui l'avez traduite en actes, c'est parce que je sais que je parle aussi devant des hommes qu'il me faut également remercier parce qu'ils nous apportent quotidiennement, amis ou adversaires, avec une parfaite probité professionnelle, un précieux concours : je veux dire nos amis journalistes qui collaborent de la façon la plus loyale à

traduire fidèlement les pensées que nous exprimons. (*Applaudissements.*)

Mais le programme que vous avez établi, il ne suffit pas de l'avoir conçu, de l'avoir couché noir sur blanc. Une grande tâche vous reste.

Mon ami M. Bauzin, dans le rapport qu'il vous a fait hier sur la propagande, vous a dit les conditions dans lesquelles il lui apparaissait que ce programme devait être traduit en actes auprès de la démocratie française. Il vous a montré comment vous deviez le faire connaître à vos concitoyens, comment vous deviez leur inspirer la doctrine qui vous anime.

Nous avons fait depuis plusieurs années, au Comité Exécutif, un effort considérable pour développer nos Fédérations. M. Maurice Sarraut, il y a quelques années, en avait porté le nombre à 50. L'année dernière, nous vous annoncions que le Parti comptait 75 Fédérations. Cette année, nous avons 87 Fédérations sur 90 départements. (*Vifs applaudissements.*)

Mais ne croyez pas que votre effort soit terminé, que vous puissiez maintenant rester figés dans les cadres que nous avons créés, et, si je puis dire, mettre le radicalisme en veilleuse. Il faut, au contraire, que tous ceux qui en ont la charge et la responsabilité fassent connaître le radicalisme dans leur région, qu'ils multiplient les réunions dans leurs communes et qu'ils nous demandent à cet effet des conférenciers. L'augmentation des cotisations que vous nous avez consentie nous donne des moyens nouveaux. Nous saurons vous rendre cet argent en assurant le triomphe du radicalisme dans ce pays. (*Applaudissements.*)

Constituez vos comités de base. Mettez-les en rapports avec notre Comité Exécutif. Fédérez-les en comités de circonscriptions électorales, pour qu'un chef puisse se dessiner et prendre le poste qu'occupe souvent un réactionnaire. Réunissez-les en Fédérations départementales pour maintenir votre unité de doctrine et d'organisation, et surtout, je vous en supplie, tenez-vous le plus possible en liaison avec nous afin que nous puissions relier toutes les villes de

France au cœur même de la Nation et vous lancer le mot d'ordre nécessaire. (*Vifs applaudissements.*)

Voilà l'œuvre à laquelle nous sommes et nous restons attachés. Nous avons tenu un magnifique Congrès, où nous avons marqué une fois de plus l'harmonie de l'esprit français. Nous avons pu, dans le calme, édifier notre doctrine. L'an prochain, nous irons vers des régions montagneuses où, je l'espère, après des heures difficiles peut-être, nous aurons la joie de dire que nous avons fait aboutir notre programme. Pour cela, le concours de tous les militants nous est nécessaire. Ainsi que l'a déclaré M. Herriot, « l'heure du radicalisme a sonné ». (*Vifs applaudissements.*)

DISCOURS DE M. PAUL MARCHANDEAU

Député, Maire de Reims

Mesdames, messieurs, vous me ferez tous la grâce de penser que je ne cherche pas dans ce banquet l'occasion de placer un discours. Aussi bien ma voix, qui témoigne un peu de la fatigue générale que j'éprouve, vous indique-t-elle que je me serais volontiers tu, craignant de démentir par une improvisation défectueuse les éloges trop bienveillants qu'on a bien voulu faire de ma modeste personne.

Mais, précisément parce que j'ai l'impression qu'on a dit beaucoup trop de bien du Maire de Reims (*Non! non!*), je voudrais, sinon rendre à César ce qui appartient à César, car il n'y a pas de Césars dans notre République (*très bien!*) du moins donner à chacun la part qui lui est due.

Vous paraissez être satisfaits d'avoir été reçus à Reims dans des conditions qui ne témoignent que de l'effort que nous avons fait pour vous montrer combien notre cité est hospitalière. Rendez-en hommage à ceux qui sont les véritables artisans de cette réception : d'abord à tous ces militants du Parti radical et radical-socialiste, qui ont écouté ma voix lorsqu'à

Paris d'abord, à Angers ensuite, je les ai invités à venir à Reims en les assurant qu'ils apporteraient à cette ville, qui a accompli un effort admirable, le précieux réconfort que pouvait donner aux républicains que nous sommes la présence des républicains sincères et indéfectibles que vous êtes ; ensuite à ceux qui ont assuré l'exécution de cette décision, au Comité exécutif de notre Parti, qui s'est employé à organiser le Congrès, au Bureau du Comité exécutif et surtout, au sein de ce Bureau, à ceux que j'appellerai « les permanents », à M. Martinaud-Deplat, que vous venez d'applaudir, qui apporte dans l'accomplissement de sa tâche délicate et absorbante de Secrétaire général du Parti cet allant de jeunesse active et confiante qui veut que demain notre Parti soit plus fort qu'hier et après-demain plus fort que demain (*Vifs applaudissements*), à M. Besse, le soutien robuste des finances du Parti (*Applaudissements*), le pilier solide d'un Parti qui n'est pas un parti d'argent, mais qui a tout de même besoin d'argent pour faire sa propagande (*Applaudissements*), enfin à une figure délicate et charmante qui a bien sa place à cette table, puisqu'aussi bien les dames nous ont honorés du plaisir de les recevoir à ce banquet, je veux dire à Mlle Mollet, qui personnifie l'intelligence toujours présente dans notre Comité exécutif. (*Applaudissements.*)

Ce juste hommage rendu, je m'en voudrais de ne pas revenir au cadre local. Vous avez célébré le Maire de Reims. Permettez-moi de vous dire que vous n'avez pas assez célébré les amis du Maire de Reims.

Il n'est pas dans une ville un homme qui puisse se flatter de faire œuvre utile s'il n'a pas à ses côtés des collaborateurs désintéressés, animés de la même ardeur que lui-même pour la cause qu'il soutient. J'ai ici des collaborateurs : ce sont ceux que vous avez vu se multiplier pour vous bien accueillir. (*Vifs applaudissements.*)

Connus ou ignorés, ils ont été les agents indispensables de l'organisation à laquelle je me suis moi-même consacré.

Ayant ainsi passé en revue les divers éléments du succès que vous avez bien voulu tout à l'heure célébrer, permettez-moi de vous demander d'inscrire au palmarès du Parti radical et radical-socialiste ceux de mes collègues du Parlement qui, le pouvant, sont restés à Reims aujourd'hui pour assister à ce petit banquet de quelque mille couverts. (*Très bien !*).

Je veux remercier tout d'abord mes collègues de Reims et de la Marne, M. Férin, M. Poittevin, que vous avez applaudis.

Je remercie aussi M. le Sénateur Vallier d'avoir promis aux militants de leur faire à Grenoble une réception chaleureuse, et je ne doute pas que si notre Parti, au Congrès de Reims, s'est élevé jusqu'aux sommets, il saura, l'an prochain, dans une région montagneuse, porter son idéal jusqu'à la hauteur des cimes voisines. (*Applaudissements.*)

Je salue encore autour de cette table la présence de Mme et de M. Aubeau, de M. Caffort, qui représente ici plus particulièrement nos vignerons du Midi, enfin de tous ceux qui nous ont apporté dans cette journée l'affirmation que le Congrès radical, dont on avait dit que la crise ministérielle lui porterait un coup fatal, s'est déroulé dans un ordre parfait jusqu'à la dernière minute.

Ce Congrès fut splendide. Il se termine par une journée de radieuse lumière. S'il avait plu ce matin, nos adversaires n'auraient pas manqué de dire ironiquement que notre Congrès avait été si flamboyant qu'il avait fallu un peu d'eau pour l'éteindre (*Rires*). Or, le soleil s'est montré aujourd'hui.

Certes, notre soleil ne luit pas aussi longtemps que chez vous, mon cher Thierry-Cazes, je devrais dire, du reste, que chez nous. J'ai connu depuis le Cloître des Cordeliers du lycée de Toulouse un soleil qui, me semble-t-il à présent, ne se couchait jamais. Ici, il se couche plus tôt. C'est peut-être pour cela que nous sommes plus anxieux d'en absorber les rayons; c'est peut-être cela qui explique le travail laborieux et obstiné du Champenois sur sa terre que la nature ne lui a pas donnée bonne et qu'il a cependant ren-

due fertile par son travail. L'opiniâtreté de nos militants est à l'égal de l'ardeur de nos travailleurs. Aussi les radicaux-socialistes de la Champagne ont-ils été heureux de recevoir les beaux rayons de la pensée qui leur ont été apportés dans ces journées mémorables de notre splendide Congrès. (*Vifs applaudissements.*)

Je voudrais maintenant adresser des remerciements tout particuliers au Président de ce banquet, à M. Jammy Schmidt, qui, aux heures les plus difficiles de l'histoire des régions dévastées, a accompli une grande tâche. Homme de conscience et de haute valeur que nous avons souvent entendu dans la Marne, où il a des attaches de famille et où il trouve des affinités avec ses propres sentiments. (*Vifs applaudissements.*)

A l'heure où lui était confiée la mission difficile de la reconstitution de nos régions, il est souvent venu sur place se rendre compte des nécessités et des difficultés de l'œuvre à accomplir. Il sut discerner les besoins de notre grande cité et prit les mesures qui s'imposaient. Il est venu à Reims inaugurer cet hôpital américain que nous nous plaisons à faire visiter et où nous abritons la santé si précieuse de nos enfants. Il est revenu à Reims dans des occasions où il a voulu affirmer que le Gouvernement ne nous abandonnait pas, car il fut des heures où le désespoir commençait à gagner les esprits, et s'il ne s'était pas trouvé à ce moment au pouvoir des hommes comme vous, mon cher Jammy Schmidt, appartenant à une région dévastée et connaissant les nécessités de notre reconstruction, nous n'aurions pas abouti à cette renaissance de Reims, qui vous a semblé à tous si admirable. (*Vifs applaudissements.*)

Jammy Schmidt, c'est vous qui deviez présider ce banquet, parce que c'est vous qui, dans le Parti Radical, avez le plus fait pour que Reims, ayant repris sa vie, puisse dignement et joyeusement recevoir le Congrès radical. (*Nouveaux applaudissements.*)

On m'a fait remarquer, mon cher ami, que le hasard vous a placé sous un écusson de la ville de

Reims, la ville des sacres, dont les armes renferment des fleurs de lys. Certains peut-être voudront voir dans cette coïncidence comme une sorte d'ironie. Mais non ! Ce n'est pas ici qu'on médira de l'institution des sacres et de la glorieuse histoire de notre France. S'il fallait retenir une leçon de la coïncidence que je viens de signaler, on devrait y voir la preuve que les républicains ne méconnaissent pas ce que peut comporter de gloire pour notre pays une époque où la fleur de lys était un symbole, comme l'est aujourd'hui le drapeau tricolore. (*Applaudissements.*)

Le respect du Passé ne peut, du reste, nous conduire qu'à l'observation plus exacte de nos devoirs présents. Ces devoirs consistent à comprendre qu'aux heures difficiles que nous traversons, l'union des républicains est plus que jamais nécessaire pour la défense de notre régime, et je suis heureux que notre Congrès ait formulé un programme qui a permis à notre Président, M. Daladier, d'adresser hier soir une lettre fort digne et très opportune à nos voisins de gauche. Cette lettre, empreinte du bon sens qui est la caractéristique de notre Parti, dit à tous ceux qui prétendent au nom de républicains : la tâche est immédiate ; elle ne comporte pas de renoncement à des doctrines ou d'adhésion à des principes qui ne seraient pas les vôtres ; elle comporte la nécessité urgente et impérieuse de venir au secours de la République, en assurant quelques-unes des réformes qui sont les plus nécessaires. (*Applaudissements.*)

Nous venons d'apprendre que nos amis socialistes de la Chambre nous donnent leur adhésion de principe. Espérons que demain le conseil national socialiste la donnera également. (*Applaudissements.*)

Pour résumer ce qui est certainement votre pensée commune, je vous propose d'envoyer de ce Congrès, à notre Président Daladier l'affirmation de la satisfaction que vous avez éprouvée en apprenant l'adhésion des gauches à la réalisation de notre programme unanimement formulé, et de votre volonté

de voir aboutir la mission qui lui a été confiée. (*Vifs applaudissements.*)

En terminant, permettez-moi de vous dire encore toute la joie que vous avez apportée aux républicains rémois. Nous sommes tous ici des républicains qui n'avons qu'un mérite : celui de nous consacrer passionnément à une grande et noble tâche, et de chercher à la réaliser dans le large esprit qui est le nôtre et dans la dignité qui s'oppose à tout abandon de nos principes. Les militants rémois et marnais sont heureux et fiers que ce soit à Reims qu'aient été prises nos résolutions, si importantes pour l'avenir du Parti et de la démocratie. (*Vifs applaudissements répétés.*)

DISCOURS DE M. JAMMY SCHMIDT

Député.

Mesdames, messieurs, je veux tout d'abord remercier au nom du Parti Radical-socialiste la ville de Reims de la magnifique et cordiale hospitalité qu'elle a donnée à notre Congrès. Et, puisqu'on a parlé de geste symbolique, qu'il me soit permis de m'incliner respectueusement devant Madame Marchandeau qui personnifie ici, dans toute sa grâce, la renaissance de la cité martyre, et de lui dire combien nous avons été heureux de voir son mari élu à la vice-présidence du Parti. (*Applaudissements.*)

Je remercie M. Marchandeau et la Fédération de la Marne de la parfaite organisation du Congrès, le plus important tenu jusqu'à présent par le Parti Radical.

Le maire de la grande cité martyre, qui a mené la renaissance de sa ville dans un esprit de modernisme démocratique au point que nous admirons tous, y a fait revivre également le Parti Radical. Les victoires républicaines de la Marne sont dignes de la grande mémoire de Léon Bourgeois.

Mais par un synchronisme que nous sommes heureux de souligner, le relèvement de l'antique cité dans un rajeunissement étonnant coïncide avec la reconstitution du Parti Radical. C'est une double fête pour les radicaux que de célébrer de telles renaissances. (*Applaudissements.*)

S'il faut saluer dans notre éminent ami Marchandeau le bon ouvrier de la reconstitution de Reims, il est juste de rendre aux trois derniers présidents du Parti l'hommage de reconnaissance que les militants leur ont d'ailleurs exprimé dans des manifestations spontanées et inoubliables.

Le président Herriot a repris le Parti meurtri et décimé pendant la guerre et lui a rendu la vie par ses fortes campagnes de 1919-1924. Le président Maurice Sarraut a permis de traverser en progressant une difficile crise de croissance. Le président Daladier, en accroissant le nombre de nos Fédérations dont les effectifs se sont doublés, leur a insufflé une ardeur de travail et de combat, et en maintenant notre Parti dans une atmosphère tonique d'opposition et d'action, il lui a redonné la plénitude de ses forces.

(*Vifs applaudissements.*)

Aussi, notre Congrès de cette année a-t-il été marqué par des travaux laborieux et féconds.

Il a été en quelque sorte paré par les belles interventions de nos amis Marchandeau, Daladier, Durafour, Bergery, Montigny, François-Albert, Herriot, Dalimier, Chautemps, Queuille, et par les manifestations auxquelles les réceptions extérieures ont donné lieu.

Ce Congrès, se référant au programme permanent du Parti, a tracé dans la déclaration présentée par notre ami Hérard, le sommaire raisonné des réformes immédiates que nous voudrions réaliser dans une entente fraternelle et cordiale avec les socialistes. Nul congrès ne s'est montré plus favorable à l'Union des Gauches. Nul Congrès n'a affirmé avec plus de force sa volonté d'unité disciplinée dans un accord cordial. (*Vifs applaudissements.*)

En terminant, j'envoie au président Daladier, au nom de tous les militants réunis dans une dernière et magnifique manifestation, l'assurance chaleureuse que tous sont derrière lui, dans l'effort qu'il accomplit avec toutes les ressources de son intelligence et toute la chaleur de son cœur, pour la reconstitution de l'Union des Gauches nécessaire à la reprise de la marche en avant vers les progrès sociaux et économiques, vers la justice et la paix de la France et de la République. (*Vifs applaudissements répétés.*)

ANNEXES

CONFERENCE DES PRESIDENTS ET SECRETAIRES GENERAUX DE FEDERATIO:

Séance du Jeudi 24 octobre 1929

La séance est ouverte à 10 heures, sous la présidence de M. Edouard DALADIER, Président du Parti, assisté de MM. GAVAUDAN, COUYBA, VÉNARD, LIAUTEY, *président, vice-présidents et secrétaires de la conférence*, et MARTINAUD-DEPLAT, *secrétaire général du Parti.*

M. EDOUARD DALADIER, *président*. — Mes chers amis, je vous remercie d'être venus aussi nombreux à cette séance matinale.

L'orgarisme que vous constituez en ce moment, la Conférence des présidents et secrétaires généraux de fédérations départementales, a une importance d'autant plus grande que le nombre de nos fédérations départementales, qui n'était, il y a quatre ans, que de 53, est maintenant de 87. (*Applaudissements.*) C'est la meilleure réponse que nous puissions faire, en attendant quelques autres, à ceux qui, chaque jour, mettent en cause « la planche fatiguée du radicalisme », parce que la leur est encore intacte, n'ayant jamais servi à porter grand chose. (*Rires et applaudissements*), ainsi qu'à ceux qui s'imaginent que notre Parti puisse être déchiré par des controverses d'ordre personnel ou par des tentatives de

désunion que le bon sens des militants ferait échouer avec facilité si par hasard elles étaient, ce que je ne pense pas d'ailleurs, dans l'esprit de quelques-uns.

Notre Parti est une grande famille. Il peut y avoir quelquefois entre ses fils les plus vigoureux des divergences de tempérament, mais ils gardent, au-dessus de tout, la fidélité au Parti, à son idéal, et à son drapeau. (*Applaudissements.*)

Mes chers amis, je m'en voudrais de prolonger inutilement cette allocution. Vous savez que je m'efforce de mettre en pratique cette brièveté dont les Romains vantaient jadis les mérites. Je passe donc la direction des débats à notre ami Gavaudan. Mais je veux vous redire encore toute l'amitié que je vous porte et je crois traduire votre pensée unanime en affirmant que le Congrès de Reims marquera pour notre Parti un nouvel effort admirable pour la victoire qui est certaine si nous demeurons unis, forts et vigoureux. (*Vifs applaudissements.*)

LE RELEVEMENT DES COTISATIONS

M. Gavaudan, *président.* — Notre ordre du jour a été beaucoup dégagé, et nous ne sommes plus en présence que du rapport de M. Curinier sur les finances du Parti. Ce rapport conclut à divers relèvements de cotisations ainsi qu'il suit :

Nous allons successivement examiner ces différentes propositions.

M. Thouvenin. — Avant de passer à la discussion de ces divers points, je voudrais savoir quelles sont les ressources du Parti avec les cotisations actuelles, et à combien se montera l'encaisse à la suite des augmentations qui nous sont proposées.

M. Besse, *trésorier général.* — Les ressources actuelles du Parti se montent à 272.000 francs. Avec les cotisations nouvelles, elles atteindront environ 500.000 francs.

M. Thouvenin. — La somme de 500.000 francs est-elle suffisante pour faire face à tous les besoins du Parti ?

M. Fabius de Champville. — Elle sera suffisante pour faire ce que nous pouvons faire. Si nous disposions de deux ou trois millions, les élections de 1932 amèneraient 100 radicaux de plus à la Chambre ; mais nous n'en sommes pas là. Le peu de fonds dont dispose le Comité exécutif ne permet pas au Bureau d'envoyer des propagandistes dans tous les départements à conquérir, d'appuyer la propagande dans la province par des tracts et des affiches en nombre suffisant. Les augmentations de cotisations qu'on nous propose sont indispensables pour intensifier son action dans la mesure des possibilités actuelles ; je les crois suffisantes pour le moment et je vous demande de les voter.

M. Bodereau. — C'est en qualité de président sortant de la Commission de gestion des finances du Parti que je prends la parole.

J'attire votre attention sur les difficultés que nous avons éprouvées à faire voter les relèvements de cotisations que nous vous proposons. Elles peuvent paraître modestes à certains d'entre vous comme à moi-même. Mais il ne faut pas être trop ambitieux, et il vaut mieux procéder par étapes.

Prenons la cotisation des parlementaires. Je sais qu'on trouve insuffisant le relèvement des cotisations que nous proposons pour eux. M. Curinier, rapporteur de la Commission, a fait observer dans son rapport que les députés socialistes paient une cotisation de 9.000 francs par an, dont 6.000 francs vont à leur Parti et 3.000 francs à leur Fédération. Il faut ajouter qu'en retour le Parti socialiste accorde à ses élus des avantages que nous ne sommes pas en état de donner aux nôtres : les fédérations du Parti socialiste et le Parti lui-même assument la presque totalité des frais électoraux des candidats qui sollicitent un mandat. Il ne peut pas en être de même dans

notre Parti. Malgré l'effort énorme de discipline réalisé grâce à notre Président Daladier, nos fédérations ne sont pas encore organisées au point qu'on puisse leur confier une gestion financière aussi étendue que dans le Parti socialiste.

Dans l'état actuel, l'augmentation de 500 francs que nous proposons pour la cotisation des parlementaires me semble être un maximum. Si nous allions plus loin, nous aurions beaucoup de peine à la faire accepter, non pas tant à la Chambre qu'au Sénat. Il ne faut d'ailleurs pas perdre de vue que nos élus de la Chambre ont organisé un secrétariat politique qui leur coûte une cotisation de 500 francs par an.

Procédons donc par étapes, et bornons-nous pour cette année aux propositions qui nous sont faites. Plus tard, nous relèverons encore nos cotisations si le besoin en est démontré.

M. Bousquet. — M. Bodereau vient de parler uniquement de la cotisation des parlementaires. Je voudrais qu'on ne dissocie pas les deux questions, celle de la cotisation des parlementaires et celle de la cotisation des militants. Elles sont liées, et il faut qu'elles restent liées dans ce débat, car si vous demandez un effort aux militants, il faut demander aux parlementaires un effort correspondant.

Les militants ont des cotisations nombreuses à payer. Ils n'ont d'autres ressources que celles qu'ils acquièrent par leur travail. On a dit que le Comité exécutif était insuffisamment organisé et c'est vrai. Nos militants ne recevant pas de lui, comme dans le Parti socialiste, toute l'aide dont ils auraient besoin, sont obligés, pour les besoins de leur propagande, de consentir, en dehors de la cotisation qu'ils versent au Parti, des sacrifices nombreux de temps et d'argent dont il faut tenir compte. Les militants se battent pour leur idéal ; les élus, dont je ne méconnais pas l'action, sont tout de même bénéficiaires de l'ardeur des militants et de leur mystique.

Pour toutes ces raisons, j'ai mandat de la Fédération de la Haute-Garonne, conformément à l'ordre

du jour qu'elle a voté, de demander que la cotisation des militants ne soit pas augmentée, d'autant que l'augmentation de cette cotisation gênerait un recrutement déjà difficile, et que la cotisation des parlementaires soit portée de 500 à 1.500 francs. L'indemnité parlementaire a été relevée de 15.000 francs il n'y a pas longtemps, nous ne ferons que leur demander le dixième de l'augmentation d'indemnité qu'ils se sont octroyée.

M. Bodereau. — Je n'ai pas dit que le Comité exécutif était insuffisamment organisé. J'ai dit que certaines fédérations, surtout celles qui sont de création récente, n'étaient pas organisées pour assurer à leurs candidats les avantages que le Parti socialiste accorde aux siens.

M. Thouvenin. — Ce n'est pas la question que j'ai posée et j'y insiste à nouveau. Vous êtes comme un commerçant en faillite. Vous voulez faire une augmentation de capital, mais vous la faites tellement insuffisante que vous retomberez en faillite l'année prochaine ou dans deux ans. Ce n'est pas avec 500.000 francs que vous pouvez aider les départements à poursuivre une lutte efficace.

M. Archimbaud. — C'est comme parlementaire que je veux répondre à M. Bousquet.

A la cotisation de 500 francs que les parlementaires paient actuellement, il faut ajouter celle qu'ils versent pour le secrétariat politique du Parti. Si vous portez leur cotisation à 1.000 francs, ils verseront donc en réalité plus de 1.500 francs. La proposition de M. Bousquet aboutira à leur demander plus de 2.000 francs ; c'est possible pour certains d'entre eux, ce serait beaucoup pour certains autres.

La cotisation du Parti socialiste est plus élevée que la nôtre. Mais on a fait remarquer déjà que le Parti socialiste assure à ses candidats la totalité des frais électoraux, alors que nos candidats sont obligés de supporter tous les frais. Ces frais électoraux, il faut les multiplier non pas par 5, mais par 10. Les impri-

meurs profitent des campagnes électorales pour gagner de l'argent sur les candidats. Je fais remarquer à ce sujet que je connais un grand nombre de députés qui n'ont pas encore complètement payé les frais de leur dernière campagne électorale.

Au reste, les députés n'ont pas pu discuter de la question entre eux. Nous envisageons dans notre groupe la question de savoir s'il est possible de nous demander une cotisation plus forte. Pour le moment, je vous demande de vous en tenir à la proposition qui vous est faite.

Le délégué du Var fait valoir que, dans son département, le recrutement est très difficile et que l'augmentation proposée pour la carte de militant rendra à peu près impossible le recrutement d'adhérents nouveaux.

M. Gavaudan, *président.* — Je suis depuis longtemps président de Fédération, et je sais les sacrifices que nos militants doivent consentir, aussi bien dans les différents comités que dans les Fédérations départementales. Ils ont de nombreuses cotisations à payer, mais je ne crois pas que l'élévation de un à deux francs de la carte de militant puisse constituer pour eux une surcharge telle qu'elle empêche tout recrutement nouveau.

On a cité l'exemple du Parti socialiste unifié. Non seulement les parlementaires socialistes paient 9.000 francs de cotisation, mais les militants eux-mêmes versent 2 francs par mois, c'est-à-dire 24 francs par an. Il serait inadmissible que dans le Parti Radical, qui est un Parti bourgeois, on ne puisse pas porter la carte de militant à 2 francs.

Si nous voulons créer des ressources nouvelles pour permettre au Comité exécutif de faire œuvre utile, il faut en demander une partie aux parlementaires et une partie aux militants. Je suis certain que les parlementaires accepteront l'augmentation de cotisation qui leur est demandée. Je prie nos amis de province de ne pas s'opposer à l'augmentation de la carte de militant.

Je mets aux voix les propositions de la Commission de gestion des finances du Parti.

(Ces propositions sont adoptées à l'unanimité moins quatre voix.)

Un délégué. — Il faudrait que ces propositions soient soumises au Congrès dès le début de la séance de demain matin pour que la Trésorerie puisse délivrer les nouvelles cartes aux nouveaux taux que nous venons d'adopter.

M. le Président. — Ces relèvements seront donc applicables pour 1930.

Un délégué. — Je ne m'oppose pas à ce que les nouveaux taux de cotisation soient applicables dès 1930, sauf en ce qui concerne les cartes de délégué au Comité exécutif.

Nous arrivons au Congrès avec des propositions fermes, avec des engagements pris dans nos Fédérations sur le taux de 25 francs. Il serait excessif de dire à ceux qui ont bien voulu se faire mandater au Comité exécutif que leur cotisation sera de 50 francs.

M. Besse, *trésorier général*. — Ils n'ont encore rien versé.

Le même. — Les Fédérations départementales ont déjà établi leurs propositions de délégués au Comité exécutif pour 1930 sur la base de 25 francs. On leur a demandé leurs listes il y a plusieurs semaines ; elles les ont fournies. Allez-vous leur demander 50 francs dès cette année ?

M. Besse, *trésorier général*. — Les parlementaires en diront autant !

M. le Président. — Je comprends qu'il soit difficile d'augmenter les cotisations pour les listes qui sont déjà établies. Je propose donc de reporter à l'année prochaine le relèvement de 25 à 50 francs pour les cartes de délégué au Comité exécutif. D'ail-

leurs, la question reviendra entière devant le Congrès.

(La proposition est adoptée.)

LISTE NOMINATIVE DES MEMBRES DU PARTI

M. MARTINAUD-DEPLAT, *secrétaire général.* — La Commission de discipline demande à la conférence des présidents et secrétaires généraux de fédérations d'inviter les Fédérations à envoyer au secrétariat général du Parti, avant le premier janvier de chaque année, la liste de leurs membres.

M. DOUCEDAME. — A la commission de discipline, nous avons eu à examiner à maintes reprises, non pas seulement des cas individuels, mais des cas intéressant des fédérations départementales ou des fédérations d'arrondissements, dont il nous aurait été nécessaire de connaître la situation exacte. Nous considérons donc qu'il est indispensable, corrélativement à l'augmentation des cotisations que nous venons de voter, que nous demandions aux fédérations de nous communiquer la liste de leurs membres. Il ne doit pas être impossible d'obtenir des comités de base, des fédérations d'arrondissement et des fédérations départementales la liste nominative de leurs membres comme cela se fait dans d'autres organisations politiques ou à la Ligue des droits de l'homme, par exemple.

J'avais déjà soulevé la question l'an dernier. On m'avait objecté qu'il était difficile, dans la situation financière de notre Parti, d'avoir cette garantie de contrôle. L'intérêt du Parti l'exige. Nous venons de donner aux organismes de notre Parti des ressources supplémentaires. Il faut obtenir d'eux la garantie de contrôle qui nous est nécessaire.

UN DÉLÉGUÉ. — Cette obligation est déjà inscrite dans nos statuts.

M. PFEIFFER. — L'obligation en est si bien inscrite dans nos statuts qu'il y a deux ans, nous avions demandé à toutes les Fédérations de nous commu-

niquer la liste de leurs membres. Une seule nous a donné satisfaction.

M. Massimi. — Cette communication serait désirable. Mais, en pratique, elle est matériellement impossible. Je le dis avec mon expérience de secrétaire administratif de la Fédération du Rhône.

Il nous est impossible, en effet, dans nos fédérations, de connaître les noms de tous les militants. Les comités urbains sont à même de vous donner la liste des membres de leur groupement, mais on ne peut obtenir des présidents et secrétaires des comités ruraux de donner la liste de leurs membres, dont certains désirent garder l'anonymat.

Je fais donc une contre-proposition qui tendra au même but. Que désire le Comité exécutif ? D'une part, il veut savoir si toutes les cartes achetées sont bien destinées à des militants ; d'autre part, il veut connaître le nombre des militants du Parti. Or, voici comment nous procédons dans le département du Rhône, et notre manière de faire pourra servir d'exemple aux autres fédérations.

Nous avons sur nos registres la liste des présidents et secrétaires de chacun de nos comités citadins et ruraux. Au moment où les cartes nouvelles sont imprimées, nous écrivons à chaque secrétaire ou correspondant de comité communal pour lui rappeler que les cartes nouvelles sont à sa disposition et le prier de nous faire connaître le nombre de cartes qu'il désire suivant le nombre de militants de son comité. Il suffit donc que le comité exécutif invite les secrétaires généraux de fédérations à adresser chaque année au Bureau la liste des communes du département, avec indication par commune du nombre de cartes vendues dans chaque comité.

Le Comité exécutif sera ainsi en possession d'un travail très simple qui donnera satisfaction à ses préoccupations et qui lui permettra de contrôler à chaque instant si le nombre des cartes vendues correspond bien au nombre des militants, sans exiger des présidents et secrétaires généraux de fédérations la production de listes impossibles à établir.

Un délégué. — Je suis mandaté par mes amis de Montpellier pour défendre une question qui rentre dans le cadre de vos délibérations.

Je représente essentiellement les classes laborieuses radicales-socialistes de Montpellier et c'est à ce titre que je suis délégué ici.

J'apartiens au Parti radical depuis vingt-six ans. C'est le vingt-sixième Congrès auquel j'assiste. Je suis secrétaire-adjoint de ma fédération, et nous pratiquons le système que vient d'indiquer le délégué du Rhône et qui est la seule solution de sagesse.

Nous exigeons que les membres de chaque section soient sévèrement contrôlés, afin que notre trésorier puisse demander à Paris le nombre de cartes nécessaires. Il est facile de centraliser tous les renseignements ainsi obtenus pour fournir au Comité exécutif les états numériques dont il a besoin.

Mais je dois ajouter que dans l'Hérault, à la suite de certaines discussions, certains militants, estimant sans doute que le Parti Radical était, comme on l'a dit, une planche pourrie, ont formé des groupes à côté des nôtres, dans lesquels ils ne sont d'ailleurs que quelques individualités.

Le Président de la Fédération de l'Herault. — Je m'inscris en faux contre de pareilles assertions et je demande que la question ne soit pas discutée en séance.

M. le Président. — Je ne puis pas se laisser greffer sur le débat en cours une querelle entre des délégués d'un même département. La seule question en discussion est celle de savoir si les fédérations devront envoyer au Comité exécutif des listes nominatives ou des listes numériques de leurs membres.

M. Martinaud-Deplat, *secrétaire général*. — Je ne comprends pas l'impossibilité que vous faites valoir. Quand on délivre des cartes, on doit savoir à qui elles sont distribuées. Vous devriez connaître les noms des militants qui composent vos comités, ou bien alors c'est que vous n'avez que des comités fan-

tômes. Il est indispensable au Comité exécutif de connaître les noms des militants de toute la France. Chaque secrétaire de comité doit pouvoir établir un bordereau pour l'envoyer au secrétaire de la Fédération, et les secrétaires de fédération doivent pouvoir établir des bordereaux collectifs qui seront envoyés au Comité exécutif.

M. DOUCEDAME. — Il est possible cependant que la communication des noms de tous les militants soulève dans la pratique quelques difficultés, et, à titre transitoire, je me rallie à la proposition de M. Massimi qui nous donnera la preuve de la vitalité des comités locaux et qui nous donnera des précisions suffisantes sur l'importance de nos effectifs.

M. MARTINAUD-DEPLAT, *secrétaire général*. — Il devrait tout au moins rester entendu que la règle officielle, c'est l'envoi des listes nominatives, et que ce n'est que dans le cas d'impossibilité que les fédérations nous enverrons au minimum des listes numériques. La proposition de M. Massini ne doit être considérée que comme un palliatif à certaines impossibilités matérielles. (*Très bien !*)

M. LE PRÉSIDENT. — Sous cette réserve, je mets aux voix la proposition transactionnelle de M. Massimi, à laquelle se rallie M. Doucedame, à savoir que les Fédérations devront faire parvenir au Bureau du Comité tout au moins l'état numérique des membres appartenant à leurs comités.

(Cette proposition est adoptée.)

RENOUVELLEMENT DU BUREAU DE LA CONFERENCE DES PRESIDENTS ET SECRETAIRES GENERAUX DE FEDERATIONS.

Sur la proposition de plusieurs membres, le Bureau de la Conférence des Présidents et Secrétaires généraux de Fédérations est renouvelé par acclamations.

DESIGNATION DU PRESIDENT DU PARTI

M. Lenay. — La Fédération d'Indre-et-Loire m'a donné mandat de soumettre à la Conférence des présidents et secrétaires généraux de fédérations une question qui est de son ressort et qui concerne le renouvellement de la fraction sortante du Bureau du Comité exécutif.

Si j'en crois les journaux, et les renseignements qui ont pu nous être donnés, nous ne sommes plus en présence que d'une seule candidature officielle à la présidence du Parti, candidature dont je me félicite. J'ai cependant mandat d'attirer votre attention sur l'article 26 de nos statuts qui stipule que la Conférence doit être obligatoirement consultée sur les modifications au règlement du Congrès. Si donc la candidature de notre sympathique et ami président est aujourd'hui maintenue, nous sommes obligés — je m'excuse, mon cher Président, de remplir ici un rôle délicat et fort ingrat, mais j'en ai le devoir, puisqu'on m'en a confié la tâche — nous sommes obligés d'invoquer l'article 18 qui précise que le Président n'est pas rééligible. Si donc, conformément au désir de beaucoup d'entre nous, nous voulons présenter devant le Congrès la candidature de notre Président sortant à une nouvelle présidence, il nous faut modifier nos statuts.

La Commission du règlement a-t-elle été saisie de la question ? Dans la négative, la Conférence des présidents et secrétaires généraux de fédérations peut fort bien, en exécution de l'article 26, se saisir de la question, l'examiner et voir dans quelles conditions nous devons nous présenter devant le Congrès.

Je demande à la Conférence d'ouvrir un débat sur ce point.

M. Gavaudan, *président*. — Il eût été de l'intérêt de tous de ne pas soulever un débat pareil, non seulement devant la Conférence des présidents, mais dans le cadre du Congrès lui-même.

Les statuts que nous avons adoptés à Bordeaux il

y a deux ans, n'ont pas encore reçu, dans la plupart des cas, leur consécration définitive et n'ont pas toujours été observés. D'autre part, il y a des précédents dans les annales du Parti où un président a été renouvelé, bien que n'étant pas rééligible. Il semble qu'on aurait pu choisir un autre moment que celui où des polémiques se sont instituées autour de notre Congrès, où l'on cherche à diviser des hommes qui ont tous le même idéal et le même but, pour se référer à des articles de règlement qui, dans les circonstances présentes, n'ont aucune valeur. (*Applaudissements.*)

Je suis, vous le savez, un de ceux qui ont toujours tenu à l'application stricte du règlement ; quelques parlementaires s'en souviennent peut-être ; je l'ai même fait exécuter contre des ministres ; mais je n'aime pas être à la remorque de nos adversaires et faire le jeu de ceux qui cherchent à diminuer le Parti Radical et à amoindrir notre Président. (*Applaudissements.*)

A l'heure grave que nous traversons, où nous sommes en pleine crise ministérielle, il faut que notre Président et notre Bureau sortent grandis et non pas diminués. (*Applaudissements.*)

Laissons donc pour plus tard cette question de règlement et de statuts que nous mettrons au point ultérieurement s'il le faut. L'heure est trop grave pour discuter aujourd'hui de leur application. Ce qui importe avant tout, c'est que notre Congrès soit un Congrès d'union, que le Parti Radical en sorte plus fort et que le Président puisse dire que le Congrès de Reims a fait l'unanimité autour de lui. L'union de tous les républicains de gauche en dépend. (*Applaudissements.*)

M. Lenay. — Je n'insiste pas. La motion que j'ai soutenue avait simplement pour but d'attirer l'attention de la Conférence des Présidents sur l'observation de notre règlement. Je n'ai fait que remplir le mandat dont j'étais chargé. Tout autre délégué eût fait de même.

Je suis personnellement d'avis que, devant les atta-

ques dont nous avons été l'objet ces temps derniers, nous avons le devoir de nous unir encore davantage. Je ne retire rien de ce que j'ai dit dans l'accomplissement de ma motion et je n'insiste pas.

M. le Président. — Vous avez accompli votre mandat, nous vous en félicitons. La Conférence des Présidents prend acte de votre proposition, qui sera étudiée à sa prochaine réunion. Pour le moment, je demande à tous nos amis de faire l'effort indispensable pour éviter toute désunion au sein du Congrès. (*Applaudissements.*)

M. Thouvenin. — Pour rester dans le règlement, et puisque nous en avons le pouvoir, pourquoi ne pas modifier les articles qu'on a invoqués ?

M. le Président. — Toute modification au règlement doit d'aboid venir devant la Commission du règlement, puis être soumise au Comité exécutif, et enfin être présentée au Congrès.

M. Thouvenin. — Pourquoi ne pas le faire ?

M. le Président. — Nous n'en avons pas le temps.

M. Thouvenin. — Il ne faudrait pas qu'on puisse nous reprocher ensuite une illégalité.

M. le Président. — Je ne voudrais pas non plus qu'on nous divise sur des questions de forme ou de procédure.

M. Doucedame. — Comme président de la Commission de discipline, qui est un peu gardienne des statuts, je comprends les scrupules de ceux qui tiennent à l'observation des formes légales. Mais je rappelle que le Congrès est souverain et que, pour des considérations de défense radicale, le Congrès de Nice par exemple, en 1925, a, dans une manifestation splendide, réélu le président sortant. Je ne préjuge pas de ce qui se passera demain, mais si le Congrès est unanime à déclarer que les circonstances présentes justifient la réélection par acclamation du

président sortant, il sera dans la légalité, puisqu'il est souverain.

M. le Président. — Je propose à la Conférence de donner acte à M. Lenay de sa proposition et de passer à l'ordre du jour.

M. Garnier. — Non. Puisque le débat a été soulevé, il faut qu'il soit sanctionné par un vote. Je considère avec M. Gavaudan qu'il eût été préférable de soulever cette question ni ici ni ailleurs, mais puisqu'elle l'a été, il est impossible que nous nous bornions à donner acte d'une intervention de cette nature.

Depuis plusieurs mois, l'homme que nous avons placé à la tête de notre Parti est l'objet d'attaques d'une violence inouïe. A travers sa personne, c'est le Parti tout entier qu'on veut atteindre.

Comme l'a dit M. Doucedame, le Congrès est souverain. Ne nous embarrassons pas de subtilités de règlement et de procédure. Il y a quelque chose qui domine tout : c'est la solidarité dont tous les radicaux doivent faire preuve lorsqu'il s'agit de leur chef. Nous devons manifester cette solidarité en demandant nous-mêmes au Congrès de voter par acclamation la réélection du Président Daladier, qui ne s'est pas battu pour lui, qui s'est battu pour nous et qui incarne le radicalisme dans toute sa pureté. (*Applaudissements.*)

M. Lefranc. — Il faut, en effet, qu'une résolution précise sorte de cette délibération, mais je ne suis pas tout à fait d'accord avec notre ami Garnier sur la manière d'opérer.

On a rappelé qu'en 1925, sur l'initiative de la Fédération des Alpes-Maritimes, à laquelle s'étaient jointes deux ou trois Fédérations, en particulier la Fédération régionale du Sud-Est, M. Herriot, dans des circonstances que vous avez tous présentes à l'esprit, a été réélu Président du Parti Radical par le Congrès de Nice en l'absence d'ailleurs de toute autre compétition. On a voulu ainsi à la fois donner un témoignage de sympathie à M. Herriot, et répondre

aux attaques dont le Parti Radical était l'objet de la part de ses adversaires.

Mais, il y a un précédent plus pertinent que celui-ci, et qui n'était pas la conséquence d'incidents passagers. Permettez à un de vos anciens de vous le rappeler pour vous montrer qu'en prenant votre décision — que je ne veux pas préjuger — vous devez demeurer fidèles à certains principes que commande l'intérêt même de notre Parti et ne pas vous laisser guider par des impressions momentanées.

C'est en 1912, au Congrès de Tours, que pour la première fois, on a donné un accroc à des statuts qui, comme par hasard, étaient également aussi neufs que ceux d'aujourd'hui. On prend des décisions réglementaires, dont il faut reconnaître qu'en principe elles doivent être appliquées, mais nous sommes un Parti de transformation, et il faut bien admettre que, parfois, un règlement institué dans l'intérêt général du Parti peut avoir besoin d'être interprété. Qu'a-t-on fait à Tours ?

Le Président Combes, dont, pour des raisons analogues à celles d'aujourd'hui, on désirait la réélection, bien que peut-être en lui-même il ne le souhaitait guère, a cédé aux instances de ses amis ; mais il a déclaré qu'il n'accepterait cette réélection que si la Commission du règlement lui en donnait licence.

La Commission du règlement s'est immédiatement réunie, et, bien que gardienne du règlement, elle a décidé qu'en présence des événements il y avait lieu d'interpréter le règlement de la façon la plus large. Le Congrès a été saisi d'un avis favorable de la Commission du règlement et a réélu le Président Combes à l'unanimité.

Depuis cette époque, notre Conférence des Présidents et Secrétaires généraux de Fédérations a été instituée.

Je ne sache pas qu'elle ait le droit de présenter au Congrès des propositions fermes en matière d'élection présidentielle. Tout en laissant toute liberté au Congrès, elle pourrait simplement lui dire qu'elle ne voit aucun inconvénient à ce que le règlement soit

interprété de façon à permettre la réélection de M. Daladier, et que, par conséquent, elle donne un avis favorable dans ce sens.

Un délégué. — Il faut prendre une décision immédiate qui coupe court à toute manœuvre devant le Congrès. Déjouons toutes les intrigues qui pourraient se préparer en rejetant délibérément tous les incidents de procédure qu'on voudrait nous opposer, et décidons de proposer au Congrès la réélection de M. Daladier. Pour ma part, j'ai reçu le mandat formel de tous les militants de la Seine d'acclamer sa candidature, aussi bien ici que cet après-midi devant le Congrès.

Un grand nombre de délégués, en particulier ceux de la Charente, de la Charente-Inférieure, de la Gironde, de la Seine-et-Marne, ainsi que M. Couyba, pour la Haute-Saône, font la même déclaration.

M. Weinnman. — Cessons de nous abriter derrière des arguments de procédure, et, conformément à la proposition de M. Garnier, désignons par acclamations le citoyen Daladier comme Président du Parti.

M. le Président. — Je mets aux voix la proposition de M. Garnier, qui tend à ce que la Conférence des Présidents et Secrétaires généraux de Fédérations propose au Congrès la réélection du citoyen Daladier par acclamations.

(Tous les délégués se lèvent et adoptent cette proposition. *Vifs applaudissements.*)

M. Edouard Daladier. — J'avais résolu, et mes amis le savent, de ne point solliciter le renouvellement du mandat que vous m'aviez confié dans une heure grave, à la salle Wagram, dont quelques-uns ont pu croire qu'il était léger, dont j'ai pu mesurer qu'il était pénible et qu'il exposait à de lourdes responsabilités. J'avais d'ailleurs une raison de plus de me retirer de la présidence : c'est, malgré tout, la menace qui pèse sur mon foyer depuis des années.

Mais j'aurais été un lâche, alors que se déclenchait,

non pas une campagne des journaux réactionnaires — il est naturel et normal que les réactionnaires m'attaquent — mais la campagne sournoise et abjecte à laquelle on a fait allusion, j'aurais été un lâche si j'avais accepté de disparaître dans une trappe sans me soumettre au jugement de mon Parti. (*Applaudissements.*)

C'est alors que j'ai dit aux Fédérations qui en ont pris l'initiative, à toutes celles dont les délégués sont intervenus il y a un instant, et qui seraient intervenus en plus grand nombre encore si le débat s'était prolongé, que, dans ces circonstances, c'était mon devoir, non seulement de Président du Parti et d'élu du suffrage universel, mais de militant, de faire en sorte que la question fût posée devant ceux qui ont le droit de la trancher, c'est-à-dire devant les militants de mon Parti. (*Applaudissements.*)

Vous, Conférence des Présidents et Secrétaires généraux de Fédérations, vous l'avez tranchée en ne vous inspirant que de l'intérêt du Parti. Je vous remercie de votre manifestation. J'ai déjà eu une vie politique assez agitée, j'ai connu des journées d'épreuves et de défaite, j'ai connu aussi des journées de triomphe. Quel que soit le sort que l'avenir me réserve, la minute qui sera pour moi inoubliable dans ma vie politique est celle que vous venez de me permettre de vivre en me donnant ce témoignage d'affection et d'amitié. (*Vifs applaudissements et cris nombreux : « Vive Daladier ! »*)

La séance est levée à 11 h. 30.

BUREAU DU COMITÉ EXÉCUTIF

EXERCICE 1929-1930

Président :

M. EDOUARD DALADIER, *député.*

Vice-Présidents :

Parlementaires :

MM.
NOGARO, député.
DE TESSAN, député.
JAMMY SCHMIDT, député.
BAZILE, député.
MARCHANDEAU, député.
JULIEN DURAND, député.
DELTHIL, sénateur.
DALIMIER, député.

Non-Parlementaires :

MM.
FABIUS DE CHAMPVILLE.
HULIN.
BESNARD.
TÊTE.
GAVAUDAN
DOMINIQUE.
GRANDIGNEAUX.
Mme SUZANNE SCHREIBER.

Secrétaires :

Parlementaires :

MM.
HÉRARD, député.
MASSIMI, député.
ROUMAGOUX, député.
AUBAUD, député.
LASSALLE, député.
GEISTDOERFER, député.
ANDRÉ MARIE, député.
MARCOMBES, député.

Non-Parlementaires :

Mme SCHWAB.
MM.
LABATUT.
CULLIE.
POTUT.
RENAUX
GEORGES ORY.
SPRIET.
SAUGER.

Secrétaire Général : M. MARTINAUD-DEPLAT.

Trésorier Général : M. L. BESSE.

PRESIDENTS D'HONNEUR

MM. Ferdinand BUISSON, ancien député.
Maurice SARRAUT, sénateur, ancien Président du Parti.
Edouard HERRIOT, député, ancien Président du Parti.
Joseph CAILLAUX, sénateur,

DELEGUES AU COMITE EXECUTIF

COMITE MIXTE

Mmes BALLY, Paris.
BRUNSCHVIGG, Paris.
CASEVITZ, Paris.
DENISE, Douai.
Mlles FILIOL, Paris.
PORTAS, Paris.
Mmes KRAEMER-BACH, Paris.
MISME, Paris.
Edwards PILLET, Paris.
Odette SIMON, Paris.

AIN

MM. CHANAL, sénateur, Paris (12e).
MESSIMY, sénateur, Paris (6e).
DUVERGER, Villars.
Antoine BLANC, Groslée.
André FRIBOURG, Trévoux.
Tony REVILLON, Paris.
BALLOFFET, Lagnieu.
BLANC, Nantua.
BOMBARD, Coligny.
BONNOT, Bourg.
FAYARD, Montmerle-sur-Saône.
FERRAND, Priay.
FOURNET, Jassans.
GAUTHIER, Bourg.
GOURMAND, Oyonnax.
MAMET, Bourg.
MICHAUD, Collonges.
MONTAYREMARD, Serrières - de - Briord.
MOREL, Sault-Brenaz.
PIERREVAL, Oyonnax.
PONCET, Bourg.
Jean REVEIL, Crépieux-la-Pape.
TEMPORAL, docteur, Saint-Rambert-en-Bugey.
TIERSOT, Bourg.
THOMASSON, Messimy.

AISNE

MM. Léon ACCAMBRAY, député, Saint-Mandé (Seine).
Albert HAUET, député, Paris.
MARQUIGNY, Soissons.
BAUDEQUIN, Montigny - Lengrain, par Vic-sur-Aisne.
CAVALIER, Crécy-sur-Serre.
BARAQUIN, Villers-Cotterets.

BOILEAU, Concevreux-par-Roucy.
BONNEVILLE, Fresnoy-le-Grand.
BOUTEILLE, Chavignon.
CECCALDI, Vervins.
COUESNON, Château-Thierry.
COLLARD, Bohain.
COURTAUD, Oulchy-le-Château.
COUSIN, Vermand.
DECAMP, Hirson.
DEFENTE, Crepy-en-Laonnois.
DOUCEDAME, Paris.
Emile DUPONT, Flavy-le-Martel.
Raoul DUPONT, Berlancourt, par Marle.
FAUCHEUX, Marle.
FILLION, Mennevret.
GRY, Vaux - en - Vermandois, par Etreillers.
GAILLARD, Monnes, par Neuilly-Saint-Front.
HARBOUX, Esquehéries.
LAMARRE, Crézancy .
LEDANT, Etreaupont.
Eugène LEDUC, Laon.
LENAIN, Laon.
Maurice LEDUC, Fontaine-les-Vervins, par Vervins.
Georges LEDUC, Saint-Quentin.
LINEATTE, Ribeauville, par Wassigny.
LHERONDELLE, Fargniers.
MACHIN, Vadencourt-et-Boheries.
MUSART, Soissons.
NANQUETTE, Laon.
REGNIER, Anizy-le-Château.
GROZO, Saint-Quentin.
BARRÉ, Mont-Notre-Dame.
ROBINEAU, Braine.
VAUTRIN, Fère-en-Tardenois.
LABATUT Jean, Laon.
André BACH, Laon.

BESANCON, Soupir, par Vailly-sur-Aisne.
BRUNETEAUX, Laon.
BUGNICOURT, Laon.
DREYFUS, Villers-Cotterets.
GOY, Amifontaine.
HUSSON, Guise.
LARMUZEAUX, Origny- en -Thiérache.
Mme LABATUT, Laon.
MAHIEUX, Vaux-sur-Laon.
Jean MORET, Laon.
Gaston MIRANDEZ, Laon.
MONGIN, Lizy, par Anizy-le-Château.
Emile RAYEE, Vaux-sous-Laon.
THUILLIEZ, Brissay-Choigny.
THIEBAUT, Chauny.

ALLIER

MM. LAMOUREUX, député, Neuilly.
BAUDRON, Moulins
BERGERON, Montluçon.
DESFEMMES, Montluçon.
LEGER, Vichy.
MERLET, Paris (8e).
Robert PERRAUT, Moulins.
Charles PERRONNET, Paris (17e).
J. THOMAS, Gannat.
LASTEYRAS, Vichy.
LEFEBURE, Paris (5e).
Georges MALTERRE, Montluçon.
MEILLET, Paris.
MORIZOT, Paris.
SRIBERT, Paris.

BASSES-ALPES

MM. PERCHOT, Paris (5e).
Henri MICHEL, Charenton (Seine).

CABANAL, Digne.
ESMIOL, Thoard.
MUSY, Peyruis.
Gabriel ROUX, Mezel.
RULLAN, Digne.
TIRRIBILLOT, Nice (Alpes-Maritimes).
Marcel MASSOT, Paris.
Marcel BLOCH, Paris (17e).
GIEU, Digne.
NEVEUX, Digne.
PAUL, Lez-Meer.
RAYMOND, La Motte-du-Ceun.
RULLAUV, Digne.

HAUTES-ALPES

MM. Victor PEYTRAL, Paris.
Rodolphe ARTHAUD, Gap.
DASTREVIGNE, Oze.
Auguste FAUSTE, Orcières.
MARTIN, Gap.
MEYERE, Gap.
PLANCHE, Paris (9e).
Alphonse AMAR, Saint-Bonnet-en-Champsaur.
Julien DASTREVIGNE, Alfortville.

ALPES-MARITIMES

MM. Jean OSSOLA, député, Paris (15e).
Pierre BERMOND, Nice.
CRAIPEAU, Nice.
DELACHET, Nice.
JOURDAN, Cannes.
Fernand LEFRANC, Nice.
Jean PADOVANI, Nice.
Basile SEMERIA, Beausoleil.
Honoré UGO, Nice.
Xavier DUFRENE, Cannes.

PICQUET, Nice.
ROTHSCHILD, Nice.
SAMAMA, Nice.
SOULIE, Nice.

ARDECHE

MM. CUMINAL, sénateur, Paris.
COURTHIAL, Bois-Colombes.
GEORGES, Chalançon.
ROUSSILHON, Paris.
Louis DEROUDILHE, Lyon.
Olive VILLARS, Paris (8e).

ARDENNES

MM. PHILIPPOTEAUX, sénateur.
COURTEHOUX, député.
ALBEAU, Sedan.
BALTEAU, Charleville.
BOUDART, Vouziers.
BLOUDEAU, Charleville.
BRIDOUX, Mézières.
CORNEAU, Charleville.
GUILLAUME, Cheveuges.
GOBERT, Mézières.
JALLOUX, Rocroy.
JACQUET, Mouzon.
GODIN, Begniowet.
LAHAYE, Vouziers.
LEDOUX, Château-Porcien.
LAURENT, Charleville.
MACHAUX, Liart.
MIVOIX, Carignan.
Roger POSTY, Vireux-Molhain.
PIRLOT, Givet.
Blaise ROUYER, Vouziers.
OLLIVET, Mouzon.
RAYMON, Carignan.
TOUPET, Poix-Terron.

TEYSSIER, Aubigny-les-Pothées.
VALLAND, Charleville.
BLAISE, Mézières.
DAMUZEAUX, Sedan.
FUNCK, Givet.
GUELLIOT, Vouziers.
André JOSEPH, Charleville.
MARTIN, Charleville.

ARIEGE

MM. RAMBAUD sénateur, Pamiers.
CAZALS, député. Charenton (Seine)
GALY-GASPARROU, Massat.
LAFAGETTE, Paris.
RAGOT, Paris.
Albert BERGER, Foix.
Jean BERGE, La Tour-de-Crieu.
DERAMOND, Paris.

AUBE

MM. Alexandre ISRAEL, sénateur, Paris.
Maurice ROBERT, député, Bar-sur-Seine.
BERTHELEMOT, Mont-Saint-Aignan
LE FOYER, Paris.
BRIDOU, Nogent-sur-Seine.
DIDIER, Standre-les-Vergers.
Paul DUBOIS, Chauchigny.
DUPLANTIER, Troyes.
Fernand GENTIN, Troyes.
GRESSER, Troyes.
MADURELL, Troyes.
Germain MAILLET, Sainte-Savine.
MOLLARD, Saint-Phal.
ROCHE, Troyes.
Lucien REGNIER, Gye-sur-Seine.
ROUSSEAU, Troyes.
Jacques SCHEYEN, Troyes.

GROSS, Saint-André-des-Vergers.
E. LALLEMAND, Bar-sur-Seine.
Maurice BIGOT, Paris.
BEUTOT, Bar-sur-Seine.
Armand DUBOIS, Troyes.
Jean PIERRE, Troyes.

AUDE

Albert SARRAUT, sénateur, Paris.
Maurice SARRAUT, sénateur, Paris.
Léon CASTEL, député, Paris (5e).
Henri GOUT, député, Viroflay (Seine).
Jean MISTLER, député, Versailles (Seine-et-Oise).
Pierre SIRE, député, Palais-Bourbon.
AMIEL-VIDAL, Chalabre.
Jules AZEMA, Saint-Nazaire-d'Aude.
BARON, Montazels.
Jean BOURDEL, Quillan.
BOUSGARBIES, Carcassonne.
Edouard CAFFORT, Peyriac-Minervois.
Charles CLAROU, Alet-les-Bains.
CLARENC, Villemoustausson.
CALVET, Lagrasse.
Dr DALBES, Pendu.
Dr GUILHEM, Villefranche-de-Lauraguais (Haute-Garonne).
Roger GOURGON, Narbonne.
MARTIN, Pézatis, près Conques.
MONGAILLARD, Paziols.
Dr PALANQUI, La Nouvelle.
Clément RAYNAUD, Carcassonne.
ROGUES, Depech.
TOMEY, Carcassonne.
Fernand VIDAL, Le Trabet, près Alzone.
TESSEIRE, Lasserre.

VERDIER, Ascat.
ASTRUC, Coumanel.
BARDOU, Cazilhac.
BLANCARD, Pieusse.
BERNOU, Caunes-Minervois.
Dr CARRIERE, Salles-d'Aude.
Joseph CREMAIL, Fabrezan.
COUDONNE, Narbonne.
COURAL, Saile-sur-l'Hers.
René FABRE, Saint-Laurent-de-la-Cabrerisse.
FORT, Castelrenoux.
FRONTIL, Alaigne.
Gerôme GALIBERT, Castelnaudary.
MALARDENU, Ouveillan.
MOURMET, La Nouvelle.
PLAUZOLLES, Ginestas.
PRADAL, Homps.
VERDIER, Rieux-en-Val.
VIDAL, Conques.
Lucien MONTAGNE.
Michel MONTAGNE, La Franqui, près Lecat.

AVEYRON

MM. BALITRAND, Millau.
ARMAND, Decazeville.
ARTIERES, Millau.
Dr JACOB, Saint-Affrique.
Jules PREVOT, Paris.

BOUCHES-DU-RHONE

MM. Louis Pasquet, sénateur, Paris.
Abraham SCHRAMECH, sénateur, Paris (9e).
Marius BREMOND, Septèmes.
Julien FABRE, Salon.
Henri JOUVAL, Berre,

Joseph MORIZOT, Arles.
Barthélémy AUBERT, Trets.
Victor AUDIBERT, Marseille.
Albert DETES, Raphèle-les-Arles.
Michel DURAND, Maussanne.
Marius FERREOL, Aix.
Apollon GAVAUDAN, Marseille.
Gaston GOURDIN, Saint-Andiol.
Firmin MATHERON, Velaux
Eugène MICHELIS, Marseille.
Paul REMONDIN, Martigues.
Jean ROUGET, Port-Saint-Louis-du-Rhône.
Marius SAUVAIRE, Miramas.
Albert VACHIER, Marseille.
BOUVET, Marseille.
Henri DUBORGELLE, Marseille.
Edouard SIRACH, Marseille.
Henri TEYSONNNIER, Marseille.
Louis ARTAUD, Le Puy Sainte-Reparade.
Auguste BARRET, Marseille.
Nicolas CROUANSON, Arles.
Emile ESCOFFIER, Aix-en-Provence.
Nicolas ESTIER, Marseille.
Marius FAYARD, Arles.
François POULET, Saint-Rémy-en-Provence.
Jean VICTOR, Rabat (Maroc).
Paul AURAN, Noves.
Félix BARET, Marseille.
Baptistin BARRAS, Le Puy-Sainte-Réparade.
Aimé CARLIN, Marseille.
Joseph GARCIA, Marseille.
Armand CESAR, Noves.
Laurent COSTE, Marseille.
DECANIS, Marseille.
Jules GRILL, Bouc-Bel-Air.
Emile MEYNIER, Aix-en-Provence.
Raoul RAVEL, Mayrargues.

Antoine RAYBAUD, Marseille.
Charles REIBAUD, Aix-en-Provence.
Louis ROUBAUD, Marseille.
Louis SENEZ, Aubagne.
Gaston VIDAL, Paris (16e).
Emile ASTIER, Marseille.
Joseph AUBERGY, Marseille.
Henri BAYET, Arles.
BELLAIS, Marseille.
Maurice BOURGUES, Marseille.
Henri CAIRE, Marseille.
Casimir CAVALLO, Marseille.
Jules CHARON, Marseille.
Albert CRUEL, Aix.
Victor ETIENNE, Aubagne.
Eucher FERRIER, Cabannes.
Roger FRANCHI, Marseille.
Jean GAVAUDAN, Marseille.
Dominique GICCANTI, Marseille.
Justin GIRARD, Tarascon.
Marius GRANIER, Martigues.
GAUTIER Léon, Marseille.
Jules GUIBAUD, Marseille.
Jean HUNZIKER, Marseille.
Paul ISSARTIER, Marseille.
Gabriel JACQUET, Marseille.
Charles LANTEAUME, Peynier.
Pierre NOURRI, Tarascon.
Albert PERRET, Salon.
LIEUTIER, Marseille.
RIBOT, Marseille.
Robert SEBEILLE, Marseille.

CALVADOS

MM. Raymond GIRARD, Falaise.
HAMON, Saint-Germain-le-Vasson.
Maurice THOUVENIN, Paris.
Georges COMIN, Falaise.
HUE, Lisieux.
PIEDOUE, Saint-Aubin.

CANTAL

MM. BRUNEL, sénateur, Paris.
DAUZIER, sénateur, Paris.
Paul BASTID, député, Paris (7e).
Dr ANGELERGUES, Saint-Constant, près Maurs.
AYGUESPARSES, Saint-Constant.
CARRIER, Rouffiac.
Dr CELLIER, à Lanobre.
Dr CHANAL, Aurillac.
DEJOU, Frese-Anglards.
DELPUECH, Aurillac.
FABRE, Raulhan.
GINESTY, Chaudesaignes.
Dr HUGON, Saint-Flour.
Dr JABIOL, Marcenat.
Henri LAPLAGNE, Aurillac.
Antoine LAPPARA, Arpajon-sur-Cère.
Dr MALLET, Alleuze.
Louis MEYNIEL, Aurillac.
J, PRAX, Velzic.
Dr RAYROLLES, Pierrefort.
Justin RIGAL, Montsalvy.
VAURE, Ladinhac.
VEISSET, Charleville.
GIZOLME, Vic-sur-Cère.
JEAN, Paris.
MAS, Saint-Cernin.
ROCHE, Paris.
SALGUES, Aurillac.

CHARENTE

FAYS, député, Ruffec.
Georges MENIER, député, Cognac.
Edouard PASCAUD, député, Chasseneuil.
CELLIER, Cognac.

LAFLEUR, Angoulême.
FEUILLET, Saint-Claud.
Dr JULIEN, Chasseneuil.
LABRACHERIE, Chabanais.
MERLIN, Jarnac.
REAU, Angoulême.
AUDINET, Angoulême.
DUMAS, Cognac.
FOUCAUD, Angoulême.
FELSENHARDT, Angoulême.
GODEBERGER, Angoulême.
SARDIN, Angoulême.
Pierre SAULNIER, Aussac.
ROYER, Jarnac.

CHARENTE-INFERIEURE

MM. PERREAU, sénateur, Paris (6e).
HESSE, député, Paris (17e).
LONGUET, député, Paris (15e).
PALMADE, député, Paris (9e).
SCLAFER, député, Paris.
William BERTRAND, député, Paris.
CARRE-BONVALET, Paris (16e).
FLOTTES, Rochefort.
JODET-ANGIBAUD, La Rochelle.
PAILLOUD, Saujon.
TURGNE, La Rochelle.
Charles DECHE, La Rochelle.
Gabriel DYRIS, La Rochelle.
BREUILLAT, La Rochelle.
MENON, La Rochelle.
CASTANET, Marennes.

CHER

MM. PLAISANT, sénateur, Paris (7e).
LAMY, Bourges.
LAUTISSIER, Lignières.
PILET, Farge-en-Septaine.

André SAUGER, Paris.
Gabriel BLANCHARD, Bourges.
TAIZIERES, Bourges.
Paul VIDAL, Bourges.
MORIN, Neuilly-sur-Seine.

CORREZE

MM. LABROUSSE, sénateur, Paris.
de CHAMMARD, député, Paris (16e).
JAUBERT, député, Larche.
LAUMOND, député, Bazine.
QUEUILLE, député, Paris.
Henri de CHAMARD, Tulle.
FLEYSSAC, Treignac.
GOUYON, Juillac.
MONS, Saint-Privat.
ROUBY, Lapleau.
THOMAS, Eygurande.
VERDEAUX, Bugeat.
VIDALIN, Tulle.
BADION, Neuvic.
BERIL, Saint-Mexant.
CHARLOT, Beynat.
CONDAMINE, Saint-Privat.
CHAPELLE, Brive.
DUGOUDRON, Uzerche.
MONEGA, Egletons.
PIGNOL, Brive-la-Gaillarde.
RAYMAL, Brive.
REBIERE, Juillac.
VOUILLOUX, La Roche-Canilhac.
AMIGUES, Tulle.
ANDRE, Brive.
ARTIGES, Meymac.
GRAULIER, Tulle.

CORSE

MM, DOUMER, sénateur, Paris (16e).
GIORDAN, Paris (8e).

CAITUCOLLI, Paris (17e).
AGOSTINI, Dieue (Marne).
BERETTI, Nice.
GIUDICELLI, Bastia.
Paoli NONCE, Paris (8e).
PERI, Ajaccio.
Jean AJACCIO, Bastia.
Xavier COLONNA d'ISTRIA, Ajaccio.
FILIPINI, Corté.
José AJACCIO, Bastia.

COTE-D'OR

MM. Paul GRUET, Paris.
BENE, Malain.
BIZOT, Semur.
BONIN, Laignes.
Pierre CHARLES, Liermais.
COMMEAUX, Binges, par Arc-sur-Tille.
Emile DORNEAU, Châtillon-sur-Seine.
GAVEAU, Semur.
GUERPILLON, Fontaine-Française.
Henri GEVAIN, Paris.
Dr KUHN, Dijon.
Edmond LESOUR, Neuvy, près Esternay (Marne).
LIGERON, Alise-Sainte-Reine.
MAILLARD, Grancey-le-Château.
MONGIN, Chavlosson, par Villaines-en-Duesnois.
POILLOT, Montbard.
Marcel POULET, Dijon.
PRIVE, Lachaume.
RADOUAN, Dijon.
Dr SIMON, La Roche-en-Brenil.
BELORGEY, Dijon.
Emile GUYON, Is-sur-Tille.
Antonin GUYON, Is-sur-Tille.

Henri MODOT, Dijon.
FORMEROT, Paris.

COTES-DU-NORD

MM. de KERGUEZEC, sénateur, Paris.
Pierre EVEN, sénateur, Paris.
GEISTDOERFER, député, Paris (5e).
LORGERE, député, Paris.
Robert HELO, Merdrignac.
LEVESQUE, Merdrignac.
Mme LEVESQUE, Merdrignac.

CREUSE

MM. BINET, sénateur, Paris.
GRAND, sénateur, Paris. (6e).
JUDET, sénateur, Paris (7e).
CONNEVOT, député, Paris.
Camille FERRAND, député, Paris.
Gaston TREIGNIER, Paris.
ALHERITIERE, Peyrat-la-Monière.
ALLEGRE, La Courtine.
COTTON, Moutiez-Roseille.
DUMONT, Chamborand.
FILLOUX, Saint-Vaury.
Baptiste PEIGNAUD, Guéret.
BARDOLLE, Felletin.
JOULOT, Paris (19e).
Louis LAPIERRE, Aubusson.
Cyprien TARTARY, Saillant-Saint-Médard.
Roger TARTARY, Paris (19e).
François XERIDAT, Paris (6e).

DORDOGNE

MM. FAUGERE, sénateur, Paris.
SIREYJOL, sénateur, Paris (7e).
Georges BONNET, député, Neuilly-sur-Seine.

Yvon DELBOS, député, Paris (6e).
ASTARIE, Saint-Astier.
CHAMPARNAUD, Piégut.
Dr de la CHAPELLE, La Force.
CLERJAUD, Château-Drouilleau, par par Pomerol.
Léonce DARIAC, Paris.
DAUTHEVILLE, Cahors.
Dr DUPUY, Villamblard.
LEBRALY, Paris.
LESVIGNES, Les Eyzies.
MITAVE, Périgueux.
PAMPOUILLE, Saint-Avit-Sénieur.
PESTRE, Vergt.
PUYJARINET, Vieux-Mareuil, par Mareuil-sur-Belle.
Dr QUEROY, Hautefort.
A. ROCHE, Exideuil.
TAILLANDIER, Bergerac.
FESTAL, Bergerac.
MERIGNANT, Périgueux.
MERCIER, Peyrac-les-Montignac.
ROUMAGERE, Bergerac.
VIGNEAU, Bergerac.
BEAUSOLEIL, Bergerac.
DEGAIL, Mareuil-sur-Belle.
Emile GERMAIN, Bergerac.
LAGORGE, Exideuil.
MOUROT, Bergerac.
QUENNESSON, Bergerac.
ROULEAU, La Cigale, par Tocane-Saint-Apre.

DOUBS

MM. Julien DURAND, député Besançon.
Adolphe GIROD, ancien député Martinique.
Roger PERRONNE, ancien député, Audincourt.

BAINIER, Sainte-Marie.
BELEY, Etupes, par Audincourt.
Dr BERTRAND, Beure.
BILLARD, Morteau.
CHARLIN, Jougne.
Julien FELIX, Besançon.
JENNE, Sochaux.
Emile MARRON, Paris.
Alfred PY, l'Isle-sur-le-Doubs.
Louis REYNES, Paris (18e).
Charles SIFFERT, Besançon.
VERNEREY, Recologne.
Jules BLUM, Besançon.
Henri LEVY, Besançon.
Paul LEVY, Paris.
Louis MILLOT, Besançon.

DROME

MM. LISBONNE, sénateur, Paris (5e).
PERDRIX, sénateur, Neuilly.
ARCHIMBAUD, député, Paris (8e).
Léo BERTRAND, Dieulefit.
CHAFFAL, Beaurières.
Louis CHANAS, Granes.
CHANCEL, Montélimar.
CHOSSON, Romans.
EFFANTIN, Manthes.
EVESQUE, La Motte-Chalançon.
ESCOFFIER, Paris (16e).
ESCOULENT, Paris (4e).
EYNARD, Bourg-de-Peage.
FAUCON, Bourdeaux.
GIRARD, Lus-la-Croix-Haute.
GONTARD, Saon.
GOY, Saillans.
MARCHAT, Remuzat.
MATRAS, Valence.
PELARDY, Montélimar.
PRADON, Chabeuil.

ROSIER, Crest.
SERRE, Loriol.
SAMUEL, Vercheny.
THORENT, Montélimar.
ANDRE, Paris.
BERNARD, Nyons.
Louis JOURDAN, Romans.
MABILLON, Saint-Uze.
PHEULPIN PEUGEOT, Valence.
PUISSANT, Valence.

EURE

MM. BRIQUET, député, Henderville.
Georges CHAUVIN, Evreux.
Robert MORDRET, Paris.
TRUMELET, Louviers.
LABROUSSE, Evreux.
QUEMIN, Louviers.
MENDES, France, Paris.
COLIN, Haye-Malherbe.

EURE-ET-LOIR

MM. VALADIER, sénateur.
RODHAIN, député, Paris (17e).
MITTON, député, Paris.
Eugène FETU, Paris (4e).
MARQUIS, Louville, par Ouarville.
RABOURDIN, Boulogne-sur-Seine.

FINISTERE

MM. LE BAIL, sénateur, Quimper.
Le LOUEDEC, sénateur, Quimperlé.
ANDRO, Douarnenez.
Dr BOURRIS, Faou.
BUREL, Bannalec.
CADORET, Riec-sur-Belon.
CROISSANT, Scaer.

GOAS, Châteaulin.
GUENET, Quimper.
Dr LEGOZ, Pont-l'Abbé.
LE RESTE, Plogastel - Saint - Germain.
MAISSIN, Landerneau.
PERROT, Esquibien.
TANGUY, Bannalec.
BOSCHER, Brest.
BOULAIS, Kerfeuteun, près Quimper.
Pierre GUEGUEN, Quimper.
Albert LE BAIL, Paris (16e).
ROUXBEDAT, Quimperlé.

GARD

MM. MEJEAN, sénateur, Nîmes.
Jean BOSC, sénateur, Paris (16e).
BAZILE, député, Paris (16e).
AUZILLON, Bellegarde-du-Gard.
Dr ARENE, Bagnols-sur-Cèze.
ANGEBRAS, Saint-Césaire-Nîmes.
AGNEL, Jonquières.
BOURGUET, St-Hippolyte.
BORELLY, Bagnols-sur-Cèze.
BOISSIER, Langlade.
BERNARD, Nîmes.
Auguste BENOIT, Nîmes.
Louis COUTON, Clarensac.
CASTANG, Marseille (B.-du-R.).
CADENET, Serhenc.
CHASTAGNIER, Lussan.
COURTIN, Beauvoisin.
CARRIERE, Le Vigan.
CHALAVET, Nîmes.
DUNAL, Saint-Jean-du-Gard.
DESHOMMES, Villeneuve - les - Avignon.
DUGAS, Paris.

DAYON, Poulx.
Nicolas DAYON, Nîmes.
Siffren DELFIEU, Alès.
ENCONTRE, Saint - Laurent - d'Aigouze.
FAURE, Roquemaure.
FLAMANT, Amiens (Somme).
GAUSSORGUES, Anduze.
Maurice GAUSSORGES, Anduze.
Raoul GAUSSEN, Paris (10e).
GERIS, Pont-Saint-Esprit.
HUGON, Nîmes.
Marcel KAHN, Paris.
MABELLY, Sommières.
MENGAILHOU, Sotteville-les-Rouen. (Seine-Inférieure).
MOURIER, Vezenobres.
MONTEUX, Paris.
MOUTET, Saint-Bauzely.
MARTEL, Alès.
MAURIN, Saint-André-de-Valborgne.
NOUGUIER, Saint-Gervais.
ODE, Vers.
OLIVIER, Corconne.
PASCAL, Montpellier.
Louis PRAT, Bagnols-sur-Chèze.
PELLET, Genolhac.
PAUL, Nîmes.
PUJOLAS, Nîmes.
RANQUET, Sauvetière.
REVEST, Saint-Gillet.
RAFIN, Ramon.
Simon RAPHAEL, Remoulins.
SALLE, Nîmes.
VERMEIL, Congènes.
Dr VIALA, Saint-Hippolyte-du-Fort.
Jacques BOSC, Nîmes.
CHAPELLE, Nîmes.
Numa CAVALIER, Alès.
Ivan GAUSSEN, Paris (5e).
MOLLION, Nîmes.

PIERREDON, Le Vigan.
RIGAL, Nîmes.
Mme SCHREIBER, Paris.
SCHREIBER, Paris.
VAYRE, Nîmes.

HAUTE-GARONNE

MM. SAVIGNOL, sénateur, Toulouse.
AMAT, député, Bessières.
BELUEL, député, Paris.
DUCOS, député, Toulouse.
AZEMA, Saint-Gaudens.
BASTIE, Revel.
Dr Camille BARBE, Salies.
Auguste BERGE, Cintegabelle.
Dr BRANGE, Sepx.
BERSEILLE, Aiguevives, par Baziège.
BELINGUIER, Aignes.
BOUCHARD, Le Pin-Murelet.
BRESSOLLES, Villenouvelle.
BOUE, Toulouse.
BOUSQUET, Toulouse.
CAUSSE, Paris.
Dr CARRERE, Sedeillac.
CLAVET, Montesquieu-Volvestre.
CACHA, Villefranche.
CARRERE, Toulouse.
CHELLE, Toulouse.
CAZABAN, Villefranche.
CAZALOT, Saint-Lys.
COURT, Toulouse.
Dr DELHERM, Paris (7e).
Dr DUCASSE, l'Isle.
DEVILLE, Toulouse.
DUBOUX, Souiech.
DURRAN, Saint-Martory.
FAYET, Pibrac.
GABARROT, Aurignac.

HUE, Sainte-Foy-d'Aigrefeuille.
HUGONNET, Latrape.
Dr JAURREGUIBERRY, Aspet.
Dr LARRIEU, Lévignac.
LAFFONT. Gourdan-Polignan.
LASSERRE, Puymaurin.
LAVILLE, Caraman.
LOZES. Saint-Gaudens.
MAURE, Ondes.
MILHAUD, Toulouse.
MOUGNIARD, Fronton.
OURGAUD, Villemur.
PEREIGNE, Montrejeau.
REILHAC, Faget.
REYGASSE, Cugneaux.
ROUART. Bagniols, par Fronton.
SARRAUTE, Toulouse.
VIGNIERE, Villemur.
Dr VIVES, Cierps.
ALMAY, Toulouse.
BLANDINIERES, Toulouse.
Henri BARTHE. Toulouse.
BRUSTIER, Toulouse.
BERJEAUD, Toulouse.
CULLIE, Viry-Châtillon.
FAURE, Le Fauga, par Lavernose.
LOUSTEAU Toulouse.
NIGOUL, Paris.

GERS

MM. Jean PHILIPPE, sénateur, Paris (14e).
GARDEY. sénateur, Paris (5e).
CATALAN, député, Paris (7e).
NAPLES.
SENAC, Paris (7e).
BON, Estang.
DENJOY, Paris.
LOZES, Lamothe, par Nogaro,

THIERRY CAZES, Paris.
AUDIBERT, Paris (5e).
BAUDUER, Auch.
BOUQUET, Auch.
BRANET, Vic-Fesensac.
S. ORIC, Auch.
PUJO, Paris.
THORE, Auch.

GIRONDE

MM. CAUDERON, Bordeaux.
CHAROULET, Paris.
DELLAC, Bordeaux.
TEYSSIER, Pauillac.
ARBOUIN, Monségur.
BASSET, Bordeaux.
BENZACAR, Bordeaux.
BLANCHARD, Grignols.
BOURDIEU, Bassens.
Dr BOYNIER, Bordeaux.
BOURGEAUD, Queyrac.
CABANNE, Talence.
CATHELINEAU, Bayon.
CAILLON, Soulac.
CLUZAN, Bordeaux.
CLERJAUD, Libourne.
COMIN, Soussans.
COUDURIER, Bordeaux.
DARON, Mios.
DESSOUDEIX, Bordeaux.
Dr DARBEAU, Coutras.
EYSSARTIER, Arcachon.
FAUCHER, Ste-Foy-la-Grande.
FOURTASSY, Bordeaux.
GODRIE, Cadillac-en-Fronsadais.
GIRESSE, Bordeaux.
GAREIN, Caplan.
IRIQUIN, Talence.
LAJOANIO, Ares.

LAMOTHE, Talence.
LARGE, Guilhac, par Branne.
LUBET, Bordeaux.
MAURIAC, Pondaurat.
MESTROT, Barie.
MONTO, Barie.
MOTHE, Saint-Loubes.
PALLARD, Caudéran.
PERIE, Bordeaux.
PEYNAUD, Carbon-Blanc.
PICASSETTE, Bordeaux.
QUEYRENS, St-Martin-de-Sescas.
ROUZIER, Bordeaux.
ROY, Naujean et Postiac.
Jean SAINT, Blasimon.
TUFFRAU, Cars.
Dr TEYSSANDIER, Lugon.
VIARNAUD, Sainte-Terre.
BASTRADE, La Réole.
BOURDIN, Galgon.
CASTAING, Leognan.
CADILHON, Bourg-sur-Gironde.
DUCKETT, Bordeaux.
HOSTEINS, Pellegrue.
LASCOMBES, Libourne.
LESPORTES, StMédard-en-Jalles.
RABAUD, Camblanc.
ROSTANG, Villegouge.
SANGUINETTI, Bordeaux.
SERVEL, Bourg-sur-Gironde.
VILLELIGOUX, Pessac.
VERDIER, Libourne.

HERAULT

MM. PELISSE, sénateur, Paris (5e).
CAFFORT, député, Paris (15e).
ALES, député, Cansargues.
MERLES, député, Sète.
André GRANAUD, Béziers.

Jules ALMES, Montpellier.
BALESTIER, Clermont-L'Hérault.
FERRASSE, Montpellier.
GALTIER, Clermont-L'Hérault.
GODRON, Paris.
Charles LAUX, Bessan.
Dr MAS, Lodève.
MALDES, Montpellier.
MOULIN, Béziers.
MILHAUD, Paris.
MAURIN, Clermont-L'Hérault.
SALVAING.
SAUDADIER, Cabrières, par Fontes.
VIALA, Paris (5e).
ALBERTINI, Béziers.
BLANC DU COLLET, Montpellier.
CHAZOT, Montpellier.
DUPRE, Béziers.
FAUCON, Montpellier.
Maurice FOUILHE, Montpellier.
FIZE, Béziers.
MAURY, Lodève.
Benjamin MILHAUD, Montpellier.
RICARDOU, Béziers.
SUCHON, Béziers.
SUBRA, Béziers.

ILLE-ET-VILAINE

MM. GASNIER-DUPARC, Saint-Malo.
LEROUX, Rennes.
MAGREZ.
ROQUE, Rennes.
SURCOUF, Paris (17e).
TROMEUR, Rennes.
ARDAGH, Rennes.
GUIOMARD, Rennes.
KANTZER, Rennes.
Dr QUENTIN, Rennes.
RAYER, Rennes.
THORAVAL, Rennes.

INDRE

MM. COSNIER, sénateur, Châtillon-sur-Indre.
DAUTHY, sénateur, Villamoux, commune de Ceauljmont.
Raymond DAUTHY, ancien député, Eguzon.
Alexis BERNARD, Eguzon.
Dr BERTON, Châteauroux.
BLANCHARD, Clion.
Fernand GAUTIER, Argenton-sur-Creuse.
GIRAUD, Argenton-sur-Creuse.
GRUE, Buzançais.
Paul MELLOTTEE, Châteauroux.
REINFLET, Châteauroux.
ROBIN, Tours (I.-et-L.).
TRIBET, Châteauroux.
Edmond BOUQUET, Châteauroux.
Louis DESBORDES, Argenton-sur-Creuse.
FEUILLADE, Le Pechereau.
Jacques SADRON, Châteauroux.
Louis SUARD, Châteauroux.

INDRE-ET-LOIRE

MM. René BESNARD, sénateur, Paris (8e).
FOUCHER, sénateur, Paris (15e).
Alphonse CHAUTEMPS, sénateur, Paris.
Paul BERNIER, député, Paris.
Louis PROUST, député, Paris (7e).
COURSON, Noyant-de-Touraine.
Ernest DELMAS, Tours.
Maurice FOURNIER, Tours.
GERMAIN, St-Michel-sur-Loire.
Jacques LYON, Paris.
Dr MATTRAIS, Chinon.

Maurice OHEIX, Tours.
RENARD, Châteaurenault.
TRUCHON-BOURDIER, Bléré.
Félix BOIREAU, La Riche.
Benjamin BONDU St-Symphorien.
Dr Marie CHEVE, Tours.
André DUBOIS, Tours.
Fernand FOURNEYRON, Tours.
Emile LAUNAY, Tours.
René LENAY, Eaubonne (S.-et-O.).
Jules MAISONNIER, Tours.
Jean ROSIER, Tours.
ROBENNE D'AZCONA, Paris.
Georges THAURAUX, Restigne.

ISERE

MM. Léon PERRIER, sénateur, Paris.
Claude RAJON, sénateur, Paris.
Joseph VALLIER, sénateur, Paris.
Joseph PAGANON, député, Paris.
Georges DORLY, Paris.
Robert BELMONT, Bourgoin.
Alphonse BOUCHET, Grenoble.
CHOROT, Moirans.
Paul COCAT, Grenoble.
GIRAUD, St-Hilaire-de-Brens.
Dr GUYONNET, Saint-Etienne-de-St-Geoirs.
Dr HERMITE, Grenoble.
RIVOIRE, Villard-Bonnot.
Léon BERGUES, Grenoble.
Auguste BOUVREUIL, Grenoble.
DELORME, Paris.
FANGEAT, Paris.
Arthur GIRAUD, Grenoble.
MARCOZ, Saint-Laurent-du-Pont.
MARTEL, Grenoble.
Jules ROUX, Pontcharra.
Dr VALOIS, Tullins.

JURA

MM. BERTHOD, député, Champagnole.
PIEYRE, député, Dôle.
Henri PETITJEAN.
THOMAS, Lons-le-Saunier.
Colonel JAVEL, Cramans.
Charles CENCELME, Lons-le-Saunier.
Edouard GUENON, Lons-le-Saunier.

LANDES

MM. BOUYSSOU, député, Paris (7e).
DEYRIS, député, Paris (5e).
LALANNE, député, Paris (7e).
LASSALLE, député, Paris (5e).
BEZOS, Brocas.
Albert CABANOT, Meilhan.
Maxime FAGET, Mont-de-Marsan.
LOURTIES, Ychoux.
René MALOUCAZE, Moreux.
PARGADE, Roquefort.
Eugène PEYROUX, Peyrehorade.
RIBOT, Tartas.
Julien BELLOCQ, Saint-Vincent-de-Reposse.
Alfred CAZALIS, Dax.
Emile DARU, Dax.
Jean LARRIEU, Mont-de-Marsan.
Hector LATRILLE, Mont-de-Marsan.
MALOUCAZE, Morcenx.
VEROT, Tartas.

LOIR-ET-CHER

MM. Camille CHAUTEMPS, député, Paris.
Edouard BOUDIN, Mesland.
Abel FLEURY, Paris.

Henri JOHANNET, Crucheray.
LAURENCE, Paris.
MONTPROFIT, Dhuizon.
Alfred YVONNEAU, Blois.
André CALANDREAU, Paris.
COURSAGET, Blois.
Camille DIARD, Onzain.
Daniel DUTAUT, Paris.
GLATIGNY, Blois.

LOIRE

MM. Dr Fernand MERLIN, sénateur, Paris (14e).
Pierre ROBERT, sénateur, Paris (15e).
DURAFOUR, député, Paris.
Alfred VERNAY, député, St-Etienne
CHERPIN, Roanne.
Alfred LAMBERT, Saint-Etienne.
MANDRILLON, Boen-sur-Lignon.
TEISSIER, Saint-Etienne.
THIOLLIER.
THEVENET, Saint-Etienne.
VAGANAY, Saint-Galmier.
VILLENEUVE, Saint-Priest-la-Vêtre.
DRON, Lyon.

HAUTE-LOIRE

MM. Julien FAYOLLE, député, Frugières-le-Pin.
BOUTAUD, Le Puy.
Auguste CHAUVIN, Le Puy
JOUBERT PEYROT, Tense.
André ROUX, Brioude.
Clément CHARBONNIER, Le Puy
CHAZELLE, Le Puy.
GRILLET, Paris.
PONTVIANNE, Le Puy.

Victor PAGES, Le Puy.
Dr SABATIER, Brioude.
Dr THEODAT, Auzon.
F. BONNET, Le Puy.
Léonce CHARREYRE, Le Puy.
Georges PELISSIER, Le Puy.

LOIRE-INFERIEURE

MM. Alphonse BORNET, Saint-Nazaire.
Roger BRUON, Saint-Nazaire.
LELORD, Saint-Etienne-de-Montluc.
Louis BRICHAUX, Saint-Nazaire.
Eugène DAVID, Saint-Nazaire.
Louis JOUBERT, Saint-Nazaire.
Charles JAMOUILLET, Saint-Nazaire.
LAMBERT, Saint-Nazaire.
Adolphe LAVAZAIS, Saint-Nazaire.
Edouard LAVAZAIS, Saint-Nazaire.
Gustave MARTIN, Paris.
Georges RUSSACQ, Saint-Nazaire.

LOIRET

MM. DONON, sénateur, Paris (8e).
RABIER, sénateur, Paris (15e).
Henri ROY, sénateur, Paris (13e).
CHEVRIER, député, Paris (12e).
DEZARNAULDS, député, Paris (5e).
Charles ROUX, ancien député, Bellegarde.
BRANGER, Orléans.
Dr BRINON, Châteauneuf-sur-Loire.
BROSSE, Outarville.
CHAILLOUX, Châteauneuf.
Dr DECOUX, Patay.
FARNAULT, Mignères.
FORCE, Villereau.
Maurice GABRIEL, Saint-Ay.

GIRARD, Bazoches-les-Gallerandes.
PERRONNET, Sully-sur-Loire.
PRESLE, Lavon.
RAIN, Amilly.
RISSET, Saint-Maurice-sur-Aveyron.
ROSSIGNOL, Messas.
TINET, Puiseaux.
TURBAT, Orléans.
Emile MARTIN, Paris (10e).
Dr BILLARD, Malesherbes.
Armand BESSON, Lorris.
CASSIER, Orléans.
CRESPIN, Montargis.
Samuel LEVY, Orléans.
MALAIZE, Orléans.
MERLET, Pithiviers.
Emmanuel TROULET, Meung-sur-Loire.

LOT

MM. MALVY, député, Paris (16e).
AMOUROUX, Paris.
BASTID, Saint-Céré.
BENECHE, Tour-de-Faure.
BESSIERES, Cahors.
BOUYSSOU, Bagnac.
COCULA, Bézières.
CONSTANT, Payrac.
Jules CRABOL, Paris (15e).
FILHOL, Frayssinet-le-Celat.
GUILHEM, Lalbencque.
LACAZE, Castelneau.
LIMES, Toulouse.
MIQUEL, Paris (16e).
ORLIAC, Cahors.
PEZET, Figeac.
SOLMIAC, Les Junies.
Etienne BARIETY, Frayssinet-le-Gelat.

Ernest PERIE, Cahors.
Marius TEYSONNIERES, Cahors.
Rémy CALMELS, Cahors.
FAUREZ, Saint-Henri.
Ernest LAGRIVE, Cahors.
Dr Timothée PERIE, Cahors.
Mathieu MALIGNE, Cahors
P.-E. PUJO, Paris (15e).
CASTANIÉ.

LOT-ET-GARONNE

MM. COURRENT, député, Nérac.
Emmanuel CHAUMIE, Paris.
LAGASSE, Paris.
Dr SIBUT, Paris.
CHAPEYROU, Marmande.
d'HARCOURT, Agen.
Charles DUFFOUR, Agen.
Jules LACOSTE, Pont-Sainte-Marie.
Barthélémy LACOSTE, Laplume.
François BOUCHER, Agen.
Numa CLAVERIE, Agen.
Jean DIEULEFIT, Agen.
Jean FAURE, Agen.

LOZÈRE

MM. DREYFUS, Florac.
LAMARCHE, Castres.
TREILLES, Sainte-Croix.
RENOUARD, Mende.

MAINE-ET-LOIRE

MM. Jean HERARD, député, Angers.
Robert AMY, Saumur.
Octave BABIN, Montsoreau.
Abel BOUTIN, Les Ponts-de-Cé.
Aristide COUSIN, Corne.

Emile GILADEAU, Beaufort-en-Vallée.
Alfred HETREAU, Ambillou.
Auguste HUARD, Vernantes.
Louis JOUBERT, Cheffes.
Emile LANDAIS, Chace.
Lucien LEVAVASSEUR, Angers.
Henri MARECHAL, Angers.
Léopold MEFRAY, Allonnes.
Marcel MIRTIL, Paris.
Gaston PARE, Angers.
Dr J. RENAUX, Sainte-Gemmes-sur-Loir.
René REVEILLANT, Beaufort-en-Vallée.
Louis ROYER, Le Guedeniau.
Emile TABARAUD, Saumur.
Dr E. TARDIF, Longue.
Louis TESSIER, Bauge.
Henri TURPIN, Angers.
Emile TRIQUIER, Angers.
Dr André CHEVALLIER, Durtal.
Allain CHOLLET, Cheffes.
Henri LEBOUCHER, Cande.
Alfred MALTIER, Le Thoureil.
Paul MILON, Segré.
Emile PERREIN, Angers.
Jean PEYRET, Angers.
Emile PIVERT, Corze.
Henri PRUDHOMME, Doue-la-Fontaine.
Gustave RICHARD, Saumur.

MANCHE

MM. A. CHEVALIER, Paris.
DUFOUR, Villedieu-les-Poêles.
PERGEAUX, Granville.
BRUN, Paris (8e).
CHAMBON, Cherbourg.

GUITTON, Exmes (Orne).
HASCOET, Denain (Nord).
Hervé LAROCHE, Paris (16e).
KIEFE, Paris (16e).
PICHON, Cherbourg.
VIET, Paris (11e).

MARNE

MM. HAUDOS, sénateur, Vincennes (Seine).
Raymond FERIN, député, Palais-Bourbon, Paris.
Paul MARCHANDEAU, député, Paris.
Alfred MARGAINE, député, Paris (7e)
Gaston POITTEVIN, député, Paris.
Dr AMSELLE, Epernay.
Laurent ANTONY, Baudemont-Anglure.
Georges AUBERT, Reims.
Charles BARRE, Condé-sur-Marne.
Octave BELLOIS, Courtisols.
BOUILLY, Arzillières.
Alfred BROUETTE, Reims.
BUIRETTE, Suippes.
CHAMPAGNE, Cheppes-la-Prairie.
CHEZEL, Reims.
Raymond COLLARD, Saint-Germain-la-Ville.
CORDIER, Reims.
DEVERDUN, Vertus.
DOR, Reims.
FAUQUENOT, Daucourt.
François-René FORSOYEUX, Sézanne.
FRANQUET, Reims.
GOUJARD, Juvigny.
GUERAULT, Fère-Champenoise.
Paul GUEU, Châlons-sur-Marne

HERBILLON, La Cheppe.
HUET, Reims.
HEURLAUT, Vitry-le-François.
HOCQUART, Châlons-sur-Marne.
HODIN, Reims.
LANCELOT, Aulnay-sur-Marne.
LANGLET, Faux-Fresnay.
LAURENT, Reims.
LENOIR, Vertus.
LESCULIER, Reims.
Maurice LEVY, Epernay.
LONCLAS, Lisse.
MICHEL, Vienne-la-Ville.
Georges MOREL, Ponthion.
Paul MUZART, Reims.
PARADIS, Dampierre-le-Château.
PATIZEL, Charmontois-le-Roi.
PERARDEL, Francheville.
PHILBERT, Ris-la-Montagne.
PIERRE dit Eugène MERY, Sainte-Menehould.
POUGNANT, Sainte-Menehould
Alfred REMY, Mailly-Champagne.
Louis ROYER, Cloyes-sur-Marne, par Frignicourt.
THILLY, Reims.
VALLET.
André WOLFF, Vitry-le-François.
DOURCY, Reims.
ADNET, Vanault-le-Châtel.
Albert BARRE, Condé-sur-Marne.
BERTHON, Châlons-sur-Marne.
BOUCHENOT, Sermaize.
BRESSION.
CASSIAUX, Reims.
COLLIER, Reims.
CONORD, Ludes.
DENISE, Ay.
Paul GUILLEMOT, Reims.
Fernand GAUTIER, Vitry.
GUICHARD.

HUC, Pontfaverger.
JORDELLE.
Albert LOUIS, Soude-Sainte-Croix.
MAQUERLOT, Fismes.
Martin FLOT, Avize.
MARTINET, Bergères-les-Vertus.
Marc MILLET, Châlons-sur-Marne
Maurice NORDMANN, Sainte-Menehould.
Pierre ROCHE, Paris.
ROGER, Binarville.
Roger TRICLOT, à Mœurs, par Sézanne.

HAUTE-MARNE

MM. LEVY-ALPHANDERY, député, Paris.
PERFETTI, député, Hortes.
AUBRY, Chaumont.
COHEN, Paris (16e).
ROBERT, Langres.
ULMO, Boulaincourt.
Max VITERBO, Paris.
BOICHOT, Langres.
Louis DAVID, Paris.
MIDLARSKI, Paris.
ROUARD, Langres.
VALENTIN, Langres.
Gustave BAILLY, Langres.

MAYENNE

MM. Gabriel DURAND, Paris.
Emile PETIT, Maisons-Laffitte (S.-et-O.).
BRUNEAU, Château-Gontier.
MARS, Laval.
PINEAU, Laval.

MEURTHE-ET-MOSELLE

MM. ABOUT, Belleville.
Joseph ANTOINE, Nancy.
Théophile BRICHON, Pagny-sur-Moselle.
CHERY, Malzéville.
CLAICHE, Conflans-en-Jarnisy.
Louis DUBAS, Nancy.
Paul GINESTE, Nancy.
Louis GODFRIN, Nancy.
Antony HANRY, Lay-Saint-Christophe.
HENRIOT, Nancy.
Lucien LARCHER, Nancy.
Dominique OREFICE, Nancy.
Camille SCHMITT, Nancy.
BURGAUX, Nancy.
WEYRICH, Conflans.
Léon DELOCHE, Nancy.
GURY père, Longwy.
GURY fils, Longwy.
HERISSON, Nancy.
Jules KAHN, Lunéville.
KAUFMANN, Nancy.
SAGE, Tromblaine.
LABRE, Pont-à-Mousson.

MEUSE

MM. Gaston BOYER, Verdun.
Hyppolite CHAIZE, Verdun.
Georges DALTROFF, Verdun.
Mirthil DALTROFF, Verdun.
GIROD, Bar-le-Duc.
MARTINET, Mouzay.
PAGNARD, Vaucouleurs.
RENAULT, Stenay.
BALLANS, Saint-Mihiel.
BLANC, Etain.
BUVIGNIER, Etain.

Gaston CHARLES, Verdun.
GISSEY, Stenay.
PETHE, Stenay.
TOUNISSON, Verdun.
XARDEL. Etain.

MORBIHAN

MM. BOULIGAND, député, Lorient.
Eugène RAUDE, député, Géméré-sous-Scorff.
Jean HEMON, Keryado.
Henri MACREZ, Lorient.
Dr MAYEUX, Cléguerec.
Dr PASCAL, Pluvignier.
Dr TARA, à Penestin.
Louis BOUTHELIER, Lorient.
CLAQUIN, Lorient.
FOURNIER, Lorient.
LE ROY, Locmine.
PHILIPPE, Lorient.
RICHARD, Pontivy.
Dr ROUX, Lorient.

NORD

MM. Daniel VINCENT, sénateur, Paris.
Charles DEBIERRE, sénateur, Lille.
Gustave DRON, sénateur, Paris.
DELECROIX, Hem.
POTIE, Loos.
DENISE, Douai.
ANTOINE, Avesnelles.
ARQUEMBOURG, Lille.
BLONDE, Saint-Pierrebrouck.
BRASSART, Tourcoing.
BRUHER, Lille.
CLERBOIS, Hautmont.
CASTELAIN, Tourcoing.
CARDON, Tourcoing.

CUISSET, Valenciennes.
CHIMOT, Hellemmes.
DEMESMAY, Lille.
DAUCHY, Lille.
DESPREZ, Cappelle-en-Pevele.
DELCROIX, Tourcoing.
WAGNON, Tourcoing.
VANDENBROUCK, Tourcoing.
DELANNOY, Tourcoing.
DEMOLON, Cambrai.
VOLLAEYS, Paris.
VULSTECKE, Aulnoye.
WILLIOT, Poix-du-Nord.
D. BOURLON, Valenciennes.
Louis COPIN, Valenciennes.
CYS, Rosendael.
DELART, Armentières.
DELESCHAUD, Comines.
DUPAGNY, Douai.
DUBURCQ, Roubaix.
GAHIDE, Paris (11e).
CHEVAERT, Armentières.
Gaston HENNINOT, Hordain, par Bouchain.
LAMBIN, Roubaix.
Joseph LEBOIS, Pont-sur-Sambre.
LETENEUR, Rosendael.
MITOUARD, Valenciennes.
MONON, Mons-en-Barœul.
MINGUET, Aulnoye.
PICAVET, Lille.
PEYRES, Paris.
POTUT, Paris.
QUINET, Saint-Amand.
SANSON, Douai.
SELLE, Paris.
Georges VERNET, Saint-André.
VERHAERNE, Dunkerque.
Emile ROCHE, Paris.
Emile TETE, HONDSCHOOTE.

DELECROIX, Hem.
DAMIDE, Louvil.
DELEDICQUE, Saint-André.
DELPLAQUE, Douai.
DEMORA, Saint-André.
DOLZY, Saint-Denis (Seine).
DUMMONT, La Madeleine.
DELOFFRE, Avesnes.
DE LAUWEREYNS, Valenciennes.
GRARD, Sobre-le-Château.
LABALETTE, Tourcoing.
LACOURT, Villereau.
MARTILLIER, Hellemmes.
LEFEBVRE, Arleux.
LE ROY, Lesdain.
LEVY, La Madeleine.
LERICHE, Ribecourt.
MAYER, Tourcoing.
MOURMANT, Lille.
NYS, Tourcoing.
PARSY, Tourcoing.
Georges PETIT, Lille.
ROBBE, Tourcoing.
RICHE, Jeumont.
SENECHAL, Bermeries.
SPRIET, Lille.
SCALBERT, Tourcoing.
SCRITTE, Tourcoing.
SAINT-QUENTIN, Valenciennes.
SELLIEZ, Croix.

NIEVRE

MM. MAGNIEN, sénateur, Paris (6e).
BELLOCQ, député, Paris.
RENARD.
BERANGERE, Villapourgon.
COLAS, Cougny, par Saint-Benin-d'Azy.
PERNET, Montsauche.

LAMOUREUX, Clamecy.
POULET, Saint-Honoré-les-Bains.
PRESTAT, Varsy.
Dr POINGT, Douzy.
MARIE, Clamecy.
CHAMPENOIS, Nevers.
PETIT, Nevers.
FREBAUT, Pougues-les-Eaux.
TRECHOT, Guérigny.
SUVRE, Nevers.

OISE

MM. Raoul AUBAUD, député, Paris.
SCHMIDT, député, Crèvecœur-le-Grand.
BOULANGER, Antheuil.
Placide BENOIT. Crépy-en-Valois.
BORREE fils, Epineuse, par Bailleul-le-Soc.
Louis BOULAND, Coulaisy, par Guise-la-Motte.
BLAIN, Crèvecœur-le-Grand.
BROCHET, Bréteuil.
Alfred BUISSON, Blargies.
DECROZE, Pont-Saint-Maxence.
DOFFOY, Beauvais.
DECHAMPS, Chaumont-en-Vexin.
DESJARDINS-THERNAUT, Cauvigny.
Armand DUPUIS, Nointel, par Beuil-le-Sec.
DELACROIX, Amiens.
DESAUTY, Auteuil, par St-Sulpice.
DEMONCHY, Beauvais.
DELOZANNE, Arcy-en-Multien.
DELISLE, Balagny-sur-Therain.
Fulgence LEGRAND, Méru.
FLEURY, Sainte-Geneviève.
GREVIN, Ployron, par Tricot.

GUESNET, Paris.
GILLES, Beauvais.
LANGLET, Therdonne.
Dr MOLUMAR, Songeons.
MALARD, Liaucourt.
Vault, par Savignies,
Dr MAUSSAUD, Cuise-la-Motte.
MAYEUX, Vaumain.
MENARD, Crèvecœur-le-Grand.
MICHAUX, Morienval.
Paul MATS, Clermont.
MENESTRIER, Lourdes.
MEDARD DELAMOTTE, Amblainville.
MELLENNE, Venette, par Compiègne.
MOREN, Estrées-Saint-Denis.
PENELLIER, Neuville-Roy.
PATTE, Cempuis.
PHILEAS LE BESGUE, La Neuville-Vault, par Savignies.
REYNEN, d'Ognolles, par Beaulieu-les-Fontaines.
Dr SAINT-FUSCIEN, Grandvilliers.
SENE, Beauvais.
TROUVE, Ansacq.
WARUSFEL, Senlis.
BILGER, Achy.
BOURSON, père, Compiègne.
Jacques BOURSON, Compiègne.
Robert BOURSON, Compiègne.
BRIATTE, Morienval.
Eugène DELAMARRE, Halloy, par Grandvilliers.
BRISSIER, Morenvial.
DESGUINGATTE, Grandvilliers.
FRANTZ, Clermont.
GUEUDET, Breuil-le-Vert, par Clermont.
GOURLAY, Pierrefonds.
HERBET, Compiègne.

Fernand LEMAIRE, Grandvilliers.
MELLENNE, Venette, par Compiègne.
MAGNIER, Plailly, canton de Senlis.
MOREN, Estrées-Saint-Denis.
Armand MAUROT, Veviots-Bemeil.
Léopold MILLE, Grandvilliers.
NANGOT père, Hodenc-en-Bray, par La Chapelle-aux-Rats.
Lucien NANGOT, Hodenc-en-Bray.
PELERSON, Beauvais.
REYNEN, Ognolles, canton de Lassigny.
WARANGOT, Grandvilliers.
Léon VASSEUR, Sylly, par Songeon.
VIMANT, La Villetertre, par Chaumont.

ORNE

MM. FABIUS DE CHAMVILLE, Paris.
GARNIER, Paris (9e).
EUGENE, Pin-au-Haras.
PETIT, Briouze.
ALLAIN, Alençon.
ADELAIDE, Saint-Lambert-sur-Dives (Orne).
DUCLOS, Bailleul.
MAGNE, Lemesle-sur-Sarthe.
PERRIERE, Bailleul.
VAUTIER, Chambois.
WICKER, Fels.

PAS-DE-CALAIS

MM. CANU, député, Boulogne-sur-Mer,
Paul GUERSY, député, Saint-Omer.
Dr ALEXANDRE, Arques.
BRIEZ, Boulogne-sur-Mer.

BLOND, Paris.
CADET, Wismes.
CAPRON, Cambrai.
DELATTRE, Arques.
DELEPLACE, Sauchy-l'Estrée.
DETREZ, Vitry-en-Artois.
DEBEUGNY, Saint-Omer.
DEVILLIERS, Boulogne-sur-Mer.
Charles DURIEZ, Calais.
Louise DRIN, Calais.
DELOZIERE, Boulogne-sur-Mer.
Ernest GLORIEUX, Arras.
Georges HEMBERT, Calais.
HEDOIRE, Saint-Floris, par Saint-Venant.
LALISSE, Saint-Omer.
LEVY-ULMANN, Paris (8e).
LEGILLON, Béthune.
Victor LECOUFFE, Lillers.
LYOEN, Blendecques.
MULLET, Saint-Venant.
Charles MORIEUX, Calais.
MATHON, Arras.
MACAIRE, Lillers.
NEVEU, Leumbres.
PAPEGAEY, Boulogne-sur-Mer.
REVEILLEZ, Boulogne.
RABAIN, Boulogne.
VERSCHOORE, Calais.
BRULE, Calais.
BAYER, Neuilly-sur-Seine.
DELAYE, Cutreau.
Paul CARON, Calais.
DOZIAS, Arras.
DEGAND, Lillers.
HENAULT, Wimereux.
ELCROIS, Saint-Omer.
ISORE, Paris (16e).
Jules JOETS, Paris.
LEDOUX, Calais.
Fernand LEGAY, Paris.

LAPORTE, Arras.
PAUBLAN, Lottinghem (Pas-de-Calais).
PILLETS, Calais.
ROUTIER, Lillers.
VENDEVILLE, Carvin.

PUY-DE-DOME

MM. CLEMENTEL, sénateur, Versailles (Seine-et-Oise).
Baptiste MARROU, sénateur, Paris.
Dr CHASSAING, député, Paris.
MARCOMBES, député, Clermont-Ferrand.
Emile MASSE, député, Riom.
Dr ROY, député, Rochefort-Montagne.
Albert BUISSON, Paris.
DOUSSET, Le Breuil-sur-Conze.
GARENNE, Tauves.
Dr MALSANG, Champeix.
André MAYMAT, Clermont-Ferrand.
VIGIER, La Tour-d'Auvergne.
IZAMBARD, Clermont-Ferrand.
MATHIOT, Clermont-Ferrand.
NOURRISSON-MONTEILLET, Thiers.

BASSES-PYRENEES

MM. GARAT, député, Paris (16e).
CAZAURAN, Bayonne.
LACOUTURE, Bayonne.
LAPUYADE, Pau.
SIMONET, Bayonne.
MANAUTON, Bayonne.
BUROSSE, Bayonne.
CHATEAU, Pau.
CHEREQ, Hendaye.
DANTY-LAFRANCE, La Plaine-St-Denis.

DARMENDRAIL, Saint-Pierre-d'Irube.
Dr GACHET, Pau.
Maurice LAFFITTE, Paris (13e).
LAVECH DE CHANZY, Paris (17e).
LEGRAND, Bayonne.
MORA, Bayonne.
SALLES Maurice.

HAUTES-PYRENEES

MM. NOGUES, sénateur, Paris (7e).
NOGARO, député, Paris (15e).
Dr BARATGIN, Lennemezan (Hautes-Pyrénées).
BOUE, Tarbes.
Dr DASQUE, Tarbes.
LARTET, Tarbes.
Gaston MANENT, Bagnères-de-Bigorre.
MEILLON, Paris (17e).
PABONNE, Madiran.
SUBERBIE, Bagnères.
ALICOT, Tarbes.

PYRENEES-ORIENTALES

MM. DALBIEZ, sénateur, Paris (12e).
PAMS, sénateur, Paris (16e).
Pierre RAMEIL, député, Paris (16e).
Jean BALAT, Perpignan.
HOMS, Perpignan.
TARRIS.
Eugène ADRET, Paris.
ARGELIES, Perpignan.
RIBOU.
BALAT, Perpignan.
Auguste COLOMER, Perpignan.
Henri DELCLOS, Perpignan.
LAMONICA, Perpignan.

Emile PIGNET, Paris.
Dr RIVES, Perpignan.
Dr SURJUS, Perpignan.
Prosper TROLLES, Perpignan.

BAS-RHIN

MM. BECKER, Strasbourg.
CAILLOT, Strasbourg-Robertsau.
Dr EXTERMANN, Wasselonne.
Dr FRANKHAUSER, Hagueneau.
HECKER, Strasbourg.
KERN, Belnfeld.
MAHL, Strasbourg.
MINCK, Strasbourg.
MULLER, Strasbourg.
Paul PETRI, Strasbourg.
RHEIN, Schiltingheim
TREBUS, Strasbourg.
OESINGER, Strasbourg.
BENE, Sélestat.
SCHULER, Strasbourg.
Albert BECKER, Benfeild.
FRITSCH, Barr.
FREIDT, Barr.
LAUFFENBURGER, Ilkirch - Graf - fenstaden.
NOEPPEL, Strasbourg.
RAUCH, Barr.
WALTER, Guertwiller.

HAUT-RHIN

MM. BLUMENTHAL, Paris.
Dr Edouard DREYFUS, Mulhouse.
HIGELIN, Altkirch.
HOVALD, Mulhouse.
Dr KAYSER, Colmar.
BELIN, Paris (6e).
IMER, Sainte-Marie-aux-Mines.

LAULY, Saint-Louis.
LEVY, Mulhouse.
S. LEVY, Colmar.
E. PLETTNER.
P. RISCH, Mulhouse.
SCHWAB, Colmar.

TERRITOIRE DE BELFORT

MM. MIELLET, député, Belfort.
ACKERMANN, Delle.
BARDIN, Rougemont-le-Château.
BOUVIER, Fontaine.
KLOPFESTEIN, Belfort.
LAURENT-THIERY, Belfort.
Emile PY, Belfort.
AUBRY, Belfort.
BAUDIN, Belfort.
BERTSCHE, Belfort.
CHAIGNOT, Belfort.
DREYFUS SCHMIDT, fils, Paris.
FIEROBE, Belfort.
GABLE, Belfort.
Jacques FRANÇOIS, Belfort.
LEFRANC, Belfort.
LEVY GRUNWALD, Belfort.

RHONE

MM. Justin GODART, sénateur, Paris (7e).
LACROIX, sénateur, Theize.
Dr ROLLAND, sénateur, Oullins.
Claude BRUYAS, député, Lyon.
HERRIOT, député, Paris.
LAMBERT, député, Lyon.
Paul MASSIMI, député, Lyon.
BENDER, Paris.
BRESSANT, Villeurbanne.
CAMUS, Belleville.
CARRILAND, Condrieu.

CHAZETTE, Lyon.
DANSART, Lyon.
FALCOT, Limonest.
FILLON, Chassagny, par Givors.
HUMBERT, Lyon.
JOURNET, Lyon.
JULIEN, Lyon.
LONGERON, Villefranche.
MAURICE, Villefranche.
NAS, Mont-d'Or.
PERRET, Lyon.
PUTINIER, Lyon.
Paul RICHARD, Lyon.
THEZILLAT, Lyon.
BRUN, Paris.
CHALIAS, Givors.
CHAMPAGNAT, Villeurbanne.
DEROUDILHE, Lyon.
DELFAU, Oullins.
DUPRE, Caluire.
FOURNET, Lyon.
GABRIELLI, Lyon.
Jean GUELIN, Paris.
GOUILLON, Lyon.
LACASSAGNE, Lyon.
MICHON, Lyon.
MANDON, Lyon.
REY, Lyon.

HAUTE-SAONE

MM. GUY, député, Paris.
COUYBA, Paris.
BERLET, Champey.
BESSON, Montbozon.
Dr Pierre CHATELOT, Villersexel.
GRILLE, Luxeuil.
Armand GUENOT, Breuray-les-Faverney.
Joseph GROJEAN, Vilargent, par Villersexel.

JOBLOT, Navennes.
Dr René JACQUOT, Paris.
Marcel LABBAYE, Champagny.
André LYAUTEY, Paris.
Paul LYAUTEY, Vesoul.
MAILLE, Saulnot.
HYPPOLITE THIERI, Saint-Trey.
Stéphane VIEIL, Sey-sur-Saône.
Léopold BONNEFF Grey.
DUMAS, Arques, Arc-les-Grey.
Pierre JENOUX, Paris.
GENERAL GENIE, Beaujeu.
COUTTEFROY, Luxeuil.
HOLOGNE, Vesoul.
Georges LAMBLIN, Paris.
Albert LEVY, Lure.
ROBERT LOUIS, Paris.

SAONE-ET-LOIRE

MM. CHOPIN, sénateur, Vitry-sur-Loire.
PETITJEAN, sénateur, Paris.
BORGEOT, sénateur.
MAUPOIL, député, Paris (13e).
BERTHELOT, Paray-le-Monial.
BUSSIERES, Saint-Léger-sous-Beuvray.
C. BOURGEOIS, Chalon-sur-Saône.
BUQUET, Saint-Usuge.
BERLAND, Palinges.
BERNARD, Loisy.
BIGALLET, Etang-sur-Arroix.
BOURGEOIS, Montpont.
CANCAL, Saint-Germain-du-Bois.
Dr CARTERET, Digoin.
COCHARD, Cuisery.
CHANUSSOT, St-Germain-du-Bois.
CLEMENT.
CONTAMINARD, Baudrières, par Laguiche.

COMBAS, Chalon-sur-Saône.
DRUART, Pierre-de-Bresse.
Dr FURTIN, Palinges.
FAYOLLE, St-Christophe-en-Brionnais.
FOREST, Chalon-sur-Saône.
GUICHARD, Saint-Martin - du - Lac, par Parcigny.
GALAS, Châlon-sur-Saône.
Dr GRAS, Dompierre-les-Ormes.
GODIN, Tournus.
GUILLAMIN, Montret.
GROJEAN, Salay, par Connetin.
JEANNIN RIVOT, Sennecey-le-Grand.
JOUSSON, Damerey.
MARINIER.
MOREL, Montpont.
MENETRIER, Verdun-sur-le-Doubs.
BRIET, Ciry-le-Noble.
PELLETIER.
PASSET, Beaurepaire.
PERNOT, Saint-Marcel.
PARRIAUD, Bergenerin, par Cluny.
REYNAUD, Bourbon-Lancy.
REBOUILLAT, Pierre.
RODRIGOT, Verdun-sur-le-Doubs.
REBOUX, La Vineuse, par Cluny.
ROBIN PERRIER, Sennesey-le-Grand.
Dr SIRAUD, Saintupoint.
THEVENNEAU, Issy-l'Evêque.
THIBERT, Louhans.
TREMEAU, Autun.
VIEILLARD, Lucenay-l'Evêque.
CHAMBARD, Mâcon.
CHAUSSIER, Chalon-sur-Saône.
CROTTE, Charolles.
DURET, Chalon-sur-Saône.
Maurice GERBE, Charolles.
Georges GOSSOT, Chalon-sur-Saône.

Jacques KAYSER, Paris.
MEUNOT, Chalon-sur-Saône.
Joseph NEYRAT, Autun.
Marcel RIZET, Autun.

SARTHE

MM. BRETEAU, sénateur, Paris.
CAILLAUX, sénateur, Paris.
MONTIGNY, député, Neuilly-sur-Seine.
BEGLAND, Teloche.
BERGER, Ecournoy.
Pierre BLIN, Fye.
BOULAY, Courgains.
Dr René BUQUIN, La Flèche.
Dr CHEVREUIL, Mamers.
Henri COLAS, Villaines-sous-Luce.
Pierre CHAPIN, Ivre-le-Palin.
Emile COURANT, Ecorpain.
Bazile FORTIN, Malicorne.
JUGAN, Beaufay.
Léon LEBLANC, La Suze.
LENAIL, Thorée.
LEFEUVRE, Le Mans.
MARTIN, Moitron.
MONCHATRE, Le Breil-sur-Merize.
METAIS, Chahaignes.
NAUDIN, Le Mans.
Gaston PERRIN, Château-du-Loir.
RIGOT, Tuffe.
RIGOT, Villaine-le-Gosnais.
ROUZAY, Saint-Jammes.
SARCEY, Mayet.
SONNET, St-Mars-la-Bruyère.
BODEREAU, l'Hermitage Beauchamp (Seine-et-Oise).
CHIPOT, Neuilly-sur-Seine.
CURINIER, Paris.
DUXIN, Paris.
MONTEILLET, Paris.

MOULIN, Paris.
THUILLIER, Paris.
VIAL, Paris.
VILAR, Paris.
LAFOREST.
DALMAGNE, Le Mans (Sarthe).

SAVOIE

MM. MACHET, sénateur, Paris.
MILAN, sénateur, Paris (16e).
MOLLARD, sénateur, Paris.
Antoine BOREL, député, Paris.
CARRON, député, Maison-Alfort.
Pierre COT, député, Neuilly-sur-Seine.
FALCOZ, député, Neuilly-sur-Seine.
CONTE, St-Jean-de-Maurienne.
COVAREL, Foncouverte.
DONNET, Moutiers.
Dr GAILLARD, Aix-les-Bains.
Madoux GIRARD, Chambéry.
GUILLERMIN, Chambéry.
GRISARD, Alberville.
JEANDET, Chamoux.
Dr JULLIAND, Chambéry.
LONGOZ, Moutiers.
PERILLAT, Alberville.
Félix DEGRANGE, Paris.
Me BUREAU du COLOMBIER, Chambéry.
BOULANGER, Chambéry.
Antoine MICHAUD, Berberaz.

HAUTE-SAVOIE

MM. CURRAL, sénateur, Paris (17e).
JACQUIER, député, Paris.
Edouard ANDRE, Rumilly.
Joseph BLANC, Annecy.

DUBOIN.
FALLION, Bonneville.
LACHAT, Reignier.
VAGNARD, Annecy.
BLUMENFELD, Paris.
DANGON, Paris.
François DUPONT, Paris.
MAZET, Paris (11e).
RAMUZ, Paris (3e).
VIGNON, Paris (11e).

SEINE

MM. Antony MOUNIE, sénateur.
STEEG, sénateur, Paris (1er).
Auguste GRATIEN, député, Gentilly
BALDASSARI, Asnières.
BARRAUD, Courbevoie.
BAUMAL, Asnières.
BARTHELEMY, Paris.
BARTHIE, Paris.
BAUZIN, Paris (8e).
BEAURAIN, Levallois.
BEAUVOIS, Neuilly-sur-Seine.
BERNIOLLE, Paris (11e).
BERTHELOT, Paris.
BESNARD, Paris.
Louis BESSE, Paris (17e).
BESSIERES, Paris (9e).
BILLET, Paris.
BELATEAU, Paris.
Léonce BLOCH, Paris.
BLOSSEVILLE, Chatillon-sous-Bayeux.
Robert BOS, Paris (13e).
BOSSET, Paris (5e).
BONNAURE, Paris (8e).
BOUVIER, Levallois.
BRISSON, Nogent.
BROSSE, Paris (16e).
BRUNSWICK, Paris.

BUISSON, Paris.
Michel ABELL, Paris (1er).
AIME, Paris (8e).
ANQUETIN, Paris (18e).
AUGIS, Paris (14e).
CHAVANY, Colombes.
CAUQUIL, Paris.
CHAUTARD, Paris (15e).
Ferdinand CAHEN, Paris.
André CAHEN, Paris.
Salvador CAHEN, Paris (8e).
CHATENET, Paris (16e).
Gigot CHASSINAT, Paris (5e).
CHERIOUX, Paris.
CERF, Paris.
COLLOT, Paris.
COREIL, Paris.
André COURTHIAL, Paris (10e).
DAUSSY, Paris (6e).
DECOURT, Courbevoie.
DECROS, Les Lilas.
DELARBRE, Paris.
DEPASSE, Neuilly.
DEMORGNY, Paris (16e).
DOUZET, Paris (18e).
DUFRESNE, Paris (10e).
HENRIQUEZ, Paris.
FOUINEAU, Paris (11e).
FIESCHI, Paris.
FRANCHET, Courbevoie.
GOUDCHOUX, Paris (17e).
GODECHOUX, Paris (15e).
GALOIS, Paris (10e).
GENTILLY, Paris (9e).
JEUFFROY, Bécon.
GAUTHIER-GOTIE, Levallois.
GRISONI, Courbevoie.
GRANDIGNAUX, Paris.
GRUNY, Paris
GUENEAU, La Varenne.
GUIDET, Levallois.

HONNORAT, Paris (15e).
JAMET, Paris.
JANNIN, Levallois.
GEGU, Paris (10e).
KRAEMER-RAINE, Paris.
Mme KRAEMER-BACH, Paris.
LAILAVOIX, Paris.
LAURENS, Charenton.
LAVIGNON, Paris (6e).
LECOMTE, Paris (10e).
LEMOINE, Paris (14e).
LENOIR, Paris (16e).
LEVEQUE, Paris.
LIEUTET, Levallois-Perret.
Lucien MANTOUT, Paris (18e).
MARTINAUD-DEPLAT, Paris (11e).
MASSON, Courbevoie.
MICHAUD, Levallois.
MILHAUD, Paris (9e).
MILLOT, Colombes.
MITTIAUX, Paris.
METTAZ, Paris (14e).
MALISSARD, Paris.
MOSSE, Paris.
MOLINIE, Paris.
MORIETTE, Paris.
NARODETZKI, Paris.
OLIVIER, Vincennes.
OUDIN, Paris.
Georges ORY, Paris (8e).
PARENTY, Paris (8e).
PAYEN, Paris.
Gaston PETIT, Paris.
PERRIN, Paris.
PERNEY, Paris.
PINOT, Paris.
PINARD, Paris (8e).
RAVET, Levallois.
RIVORY, Neuilly-sur-Seine.
REBEILLARD, Paris.
Salomon HIRSCH, Saint-Maur.

SECQUEVILLE, Courbevoie.
STORA, Paris.
Emile STOCKLIM, Vincennes.
Samuel SALFATI, Paris.
TAILLIART, Paris.
TEMPLIER, Arcueil.
TROUSSELLE, Paris.
VARENNES, Levallois.
VIDILLES, Levallois.
VIVIEN, Paris.
WEINSTEIN, Neuilly.
ARIAT, Arcueil.
ATGER, Saint-Maurice.
BARRE, Paris, (9e).
BAUTZ, Paris.
BERR, Paris (14e).
BECK, Gentilly.
BLANC, Champigny.
BEAUDOUX, Neuilly-sur-Seine.
BRIOLAY, Joinville.
BOUCHERON, Paris (14e).
BILLOET, Paris.
Marcel BLOCH, Paris (5e).
Jacques BERNHEIM, Paris (6e).
CROCE-SPINELLI, Paris.
CAZALIS, La Garenne-Colombes.
COSTE, Vincennes.
CORNETTE, La Varenne-St-Hilaire.
CHOMEL, Paris.
COMPAROI, Rosny-sous-Bois.
CASTANIE, Nanterre.
DELILE, Paris (12e).
DELIN, Paris (5e).
DUPORTAL Paris (16e).
Gal ECHARD, Paris (15e).
FOURNIR, Colombes.
FOURRIER, Le Perreux.
FLEISER, Parc-Saint-Maur.
FOURMONT, Clichy.
FLORENTIN, Paris.
Clément GUY, Paris.

Dr GUILLY, Clichy.
GERMAIN, Levallois (Seine).
GIRARD, Les Lilas.
GOLDSCHILD, Paris.
HAAS, Paris.
HENRY, Paris.
GINISTY, Fresnes.
JEANNIN, Paris.
de JONGH, Paris.
JACQUET, Paris (20e).
JOUDRIER, Noisy-le-Sec.
JULY, Paris.
Albert KAHN, Paris.
Etienne KAHN, Paris.
LABROSSE, Romainville.
LACLAVERE, Levallois (Seine).
LEJEUNE, Courbevoie.
LEVEL, Paris.
Henri LEVY, Paris.
MOURRE, Clamart.
MOUTET, Paris.
MERAT, Montrouge.
MONY-SABIN, Paris (14e).
MERCIER, Paris.
PETITPOT, Paris (9e).
PFEIFFER, Paris.
PICARD, Paris.
PIPET, Paris.
POIROT, Paris.
POUTEAU, Paris.
QUINTON, Paris.
ROUFFET, Paris.
Colonel ROUX, Paris.
Dr ROSENTHAL, Paris.
RAINE, Paris.
RAGUIN, Nogent.
RENAUD, Boulogne-sur-Seine.
REYNAUD, Les Lilas.
SATRAGNE, Paris.
TABARY, Paris.
TISSIER, Paris.

VEIL, Paris.
VINCENT, Bois-Colombes.
VIALARD, Charenton.

DEUX-SEVRES

MM. Albert FRANÇOIS, député, Paris.
RICHARD, député, Paris (7e).
JOUFFRAULT, député, Paris (6e).
AUCHIER, Coulon.
Charles COLLON, Niort.
BALQUET, Airvault.
COYNAULT, Niort.
DEMELLIER, Paris.
BOURDEAU, Paris (9e).
MOREL, Thouars.
PELLEVOISIN, Parthenay.
POIRAULT, Thouars.
Léon ROGER, Niort.
SANOYAULT, Parthenay.

SEINE-INFERIEURE

MM. André MARIE, député, Rouen.
Léon MEYER, député, Le Hâcre.
ABADIE, Le Havre.
ANGOT, Rouen.
ARNAUDTIZON, Le Havre.
BARBEY, Le Havre.
BUCHARD, Le Havre.
BAURAIN.
CAPPERON, Le Havre.
Dr CHEVALIER, Montvilliers.
COAT, Le Havre.
CONSTANTIN, Le Havre.
CORNIER Père, Rouen.
Dr CRUTEL, Rouen.
DANGU, Le Havre.
Dr DANIEL, Le Havre.
DELIOT, Honfleur.

DEVILLERS, Elbœuf.
DEMARCHELIER, Rouen.
DESCHASSEAUX, Le Havre.
DUFOUR, Le Raincy (S.-et-O.).
GENITON, Rouen.
GLOUX, Le Havre.
HAUVILLE, Sainte-Adresse.
HUE, Deville.
HYACINTHE, Caudebec-en-Caux.
de JOUVENEL, Paris.
KRONRAD, Rouen.
LAISNEY, Le Havre.
LANG, Le Havre.
LE BATTEUX, Rouen.
LE BEGUE, Le Havre.
LECHELLE, Le Havre.
LECROQ, Le Havre.
Ch. LEFEBVRE, Rouen.
Jules LEFEBVRE, Forges-les-Eaux.
LEJEUNE, Rouen.
LE GRAND, Paris (13e).
LE NOUENE, Le Havre.
LE PENVEN, Le Havre.
LOSSOUARN, Le Havre.
LOUSSOUARN, Le Havre.
LUCAS, Le Havre.
G. METAYER, Rouen.
Jacques MOUNIER, Rouen.
MOUETTE, Bolbec.
Dr NEE, Rouen.
OMONT, Le Havre.
OTTAVI, Le Havre.
PAPELIER, Le Havre.
PAUMELLE, St-Martin-Osmonville.
PATRIMONIO, Le Havre.
PETIT, Le Havre.
POISSANT, Rouen.
RICHARD, Rouen.
RIOULT, Le Havre.
RIQUIER, Le Havre.
G. RISSER, Rouen.

SALACROU, Le Havre.
SELLE, Le Havre.
J. SOULIER, Rouen.
VALLOT, Rouen.
G. WAIRY, Rouen.
J. AUREY, Bolbec.
BARBIER, Paris.
BICHET, Le Havre (Seine-Inf.).
BELLENGER, Petit-Quevilly.
J. BLOCH, Rouen.
CINQUALBRE, Rouen.
COTTARD, Le Havre.
Amable DASSONVILLE, Le Havre.
GUYARD, Rouen.
JOUTEL, Paris.
Roger LAZARD, Rouen.
LABARTHE, Rouen.
LEFORT, Rouen.
Robert LEVY, Rouen.
Dr PERRIGAULT, Le Havre.
SAMSON, Paris.
SUIDE, Le Havre.

SEINE-ET-MARNE

MM. LUGOL, sénateur, Paris (10e).
Gaston MENIER, sénateur, Paris (8e).
PENANCIER, sénateur, Paris (5e).
AUGE, député, Paris.
DELABARRE, député, Claye-Souilly.
DUMESNIL, député, Paris (8e).
de TESSAN, député, Paris.
AUSSIERE, Arbonne par Barbizon.
BICKART, Chelles.
BLATRIX, Melun.
BOURON, Provins.
CHARPENTIER, Paris (18e).
CHAVAUGEON, Saint-Mard.
CHAZAL, Paris (16e).
CHALAMON, Luzancy-Marne.
CHENEVAT, Dammartin-en-Geole.

CHEVRON, Augers, par Villiers-St-Georges.
Dr CHEVROLLE, Beton-Bazoches.
Dr COCHOT, La Ferté-Gaucher.
CUINAT, Bois-le-Roi.
DAUNAY, Nemours.
DELACOURT, Le Pin.
DUBURCQ, La Ferté-sous-Jouarre.
FAUVET, Orly-sur-Morin.
GABORIAUD, Paris (8e).
GERARD, Marles-en-Brie.
HARDY, Fontenay-Tresigny.
LANERY, Lisy-sur-Ourcq.
LAUZIER, Montigny-Lancoup.
LUCQUIN, Donnemarie-en-Montois.
MALGRAIN, Melun.
MIGUET, Villenoy.
G. MOUFROND, Treuzy-Lavelay, ou à Bazanieu, par Nemours.
NAUDIER, Faremoutiers.
NOTTE, La Ferté-Gaucher.
PAPON, Gretz.
PASCON, Argentières.
PRO, Vaux-le-Penil.
PROUHARAM, Paris.
ROCASSEL, Egreville.
St-ANDRE, Montigny-sur-Loing.
SALMON, La Ferté-Gaucher.
SIMONET, Lagny.
CARON, Torigny.
FRERE, Nanteuil-les-Meaux.
HURTEL, Vieux-Moulins, Chelles.
MATRY, Fontainebleau.
MORTIER, Coulommiers.
PAROUTEAU, Montereau.
POMMERY, Paris.
TEISSEYRE, La Ferté-sous-Jouarre.
TOUZAIN, Melun.
ZELLER, Melun.
Roger LERMUZEAUX, La Ferté-s.-Jouarre.

BLANCHARD, Moret.
LEVY Paul, Provins.
MEDINGER, Aigreville.
RIGOLLET, Chelles.

SEINE-ET-OISE

MM. BERGERY, député, Paris.
DALIMIER, député, Paris.
BERR, Versailles.
GOUST, Mantes.
MAULION, Paris.
BENE, Paris.
BIVERT, Epinay-sur-Orge.
BAILLEUL, Versailles.
CALAMAN, Saint-Ouen.
CECCALDI, Bièvres.
CHATEL, Chatou.
CHARLOT, Eaubonne.
CHICOINEAU, Mantes.
CLEMENT, Ermont.
DECOMAN, Argenteuil.
DUFOUR, Le Raincy.
Dr DELANOE, Corbeil.
FOUREAU, Paris.
KORFAN, Ecouen.
LEJEUNE, Villiers-Adam.
Maurice LETEVE, Corbeil.
LAVIRON, Vigneux-sur-Seine.
MARCHAND, Versailles.
MANCEAU, Mesnil-le-Roi.
MARCADIER, Villeneuve-le-Roi.
METEVET, Corbeil.
MONJALON, Sanqueil.
PERNEY, Paris.
SESTRE(Soisy-sous-Montmorency.
Docteur SOLON, Chalo-Saint-Mars.
TERRAY, Villiers-Adam.
VERNIN, Paris.
WAROQUIEZ, Montmorency .
BAFFOS, Corbeil.

BONNOT, Soisy-sous-Montmorency.
BUTTIN, Paris.
BOULEXTEX, Ris-Orangis.
BENOIT, Sartrouville.
BALDUZZI, Argenteuil.
BEREAU, Essonnes.
BUREAU, Ermont.
CHESNE, Paris.
COUQUET, Bécon-Courbevoie.
CUENNE, Rueil.
COLLET, Ris-Orangis.
COUQUET, Essonnes.
CAMUS, Etampes.
CANY, Etampes.
DUCROUX, Gournay-sur-Marne.
FROISSART, Eaubonne.
EAVAREZ, Paris.
GAUDIN, Epinay-sur-Orge.
GRIZEL, Corbeil.
HUCHARD, Sartrouville.
MARY, Eaubonne.
MEYRAND, Ermont.
LAGEAT, Paris
PARENTEAU, Enghien.
REPARAT, Antony.
SAINT-BRIX, Paris.
WAGNER, Soint-Ouen-l'Aumône.

SOMME

MM. JOVELET, sénateur, Saint-Léger-les-Donart.
TERNOIS, député, Paris.
BOUCHENDHOMME, Bray-sur-Somme.
BORCK, Amiens.
Gilbert CARPENTIER, Saint-Leu-Deuil.
CARPENTIER, Sainte-Marie, Saint-Aurin, par Roye.
CORBIER, Maillet-Maillet.

CHOCHOLLE, Amiens.
CHARON, Amiens.
CARRE, Equancourt.
DUBOURGUIER, Flixecourt.
DEJARDIN, Roye.
DELABIE, Bouvaincourt-sur-Bresle.
DUBOIS, Amiens.
Docteur FRANCQ, Amiens.
FONTAINE, Amiens.
GEMONET, Amiens.
GAILLARD, Abbeville.
GOUDARD, Belloy-sur-Somme.
LETEVE, Amiens.
Jules GASTON, Chaulnes.
LECAT, Bethencourt-sur-Mer.
LEROY, Abbeville.
LALLEMANT, Amiens.
LEJEUNE, Hattencourt.
LETURCQ, Albert.
LE FEBVRE, Amiens.
MAUDUIT, Gamaches.
NOYELLE, Amiens.
PASCOT, Amiens.
PEPIN, Amiens.
QUILLET, Amiens.
HOTTE, Amiens.
HUYEZ, Amiens.
BLANCHARD, Montdidier.
BOUCHER, Chaussée-Tirancourt, par Picquigny.
Fernand BRUNEL, Acheux-en-Amiénois.
DERLOCHE, Ault-Aunival.
DELIQUE, Abbeville.
FLANDRIN, Abbeville.
HORREARD, Rubescourt, par Montdidier.
Marius AUBERT, Gamaches.
REGNIER, Roye.

TARN

MM. BARRAU, Simalsus.
BOISSEL, Cahuzac-sur-Vere.
Xavier BONNERY, Castelnaude-Montmirail.
BOURGUST, Bastide-Rouairoux.
Docteur Achille CAVAILLES, Cadalen.
Joseph CAVAILLES, Albi.
CHARLES, Saint-Sylpice.
Lucien COUDERT, Castres.
COUSTEL, Verdalle.
Jules DURBAN, Albi.
DUZAC, Cambon-les-Lavaur.
FAURE, Vabre.
FOURES, Albi.
Joseph FOURNIER, Saint-Paul.
CACHES, Vians.
Emile GIEUDES, Saint-Urcisse.
GRANIER, Cordes.
Georges GUIRAUD, Paris.
René ICHARD, Cordes.
Louis JOLY, Albi.
LANZERAL, Rabastens.
Docteur LOUBAT, Gaillac.
MAYNARDIER, Angles.
François MOREL, Montreuil.
Jules PELISSIER, Realmont.
PUECH, Salvagnac.
Docteur REYNAL, Albi.
Armand RAYNAUD, Lacabarède.
RASCOT, Albi.
REBERGAT, Labrugnière.
Adrien ROBERT, Labastide de Levis.
ROSSIGNOL, Albi.
SAISSAC, Lisle-sur-Tarn.
SEGNIER, Puylaurens.
Jules TRIGNIER, Lautrez.
Edouard VAIRETTE, Puylaurens.

VENZ, Montauquet, commune de Lautrac.
Paul VIGNIER, Ambialet.
Lucien COUDERT, Castres.
Docteur GUIRAUD, Lavaur.
Louis JOLY, Albi.
MALRIC, Rabastens.

TARN-ET-GARONNE

MM. DELTHIL, sénateur, Paris (18e).
Etienne BARON, député, Lauzerte.
CAPERAN, Montauban.
CHAUMEL, Valence-d'Agen.
Irénée BONNAFOUS, Montauban.
Albert DAILLE, Montauban.
Leo PRESSEQ, Meauzac.
SARNEY, Paris.
VEYRAC, Montauban.
Etienne BEAUDONNET, Saint-Aignan.
Henri BOUZINAC, Chussade.
BOURSIAC, Paris (14e).
BEZIERS, Castelsarrasin.
Fernand BALES, Montauban.
DUPEYROU, Montauban.
Joseph FLAMENS, Castelsarrasin.

VAR

MM. Louis MARTIN, sénateur, Paris (6e).
René RENOULT, sénateur, Paris.
BOYER, Marseille.
COULLET, Fréjus.
EVESQUE, Lorgues.
GENSOLLEN, Hyères.
MONDET, Draguignan.
J.-B. SIMON, Six-Fours-la-Plage.
Emile ARNAUD, Toulon.
TAGNARD, Toulon.
Emile BORD, La Seyne.

Léon CAUVIN, Cogolin.
HAMON, Sanary.
Henri LATIERE, La Roquebrussanne.
RAYBAUD, Draguignan.

VAUCLUSE

MM. Louis SERRE, sénateur, Paris.
TISSIER, sénateur, Paris.
DALADIER, député, Paris.
GUICHARD, député, Paris (5e).
ROUMAGOUX, Oppede.
Maurice ALAVOINE, Avignon.
Marius DURAND, Avignon.
Ulysse FABRE, Vaison.
GONNET, Camaret.
Firmin AUBERY, Vlareas.
Sylvain AICARD, Avignon.
Auguste BERARD, Gigondes.
FANGUIERE, Avignon.
GERIN, Monteux.
GRAS, Eyguières.
JOUBERT, Orange.
MARSEILLE, Avignon.
PILLET, Avignon.
Michel REYNIER, Lourmarin.
RUVENHORST, Avignon.
SEPTEMBRE, Courbevoie (Seine).
TESTE, Cavaillon.
GENEBRIER, Lyon.

VENDEE

MM. BOISDE, La Roche-sur-Yon.
BLANCONNIER, La Roche-sur-Yon.
Lucien-Victor MEUNIER, Bordeaux.
VALLEE, Saint-Gille-sur-Vie.

VIENNE

MM. COLOMB, député, Paris.
EMERY, La Trimouille.
GIRAULT, Buxerolles, Poitiers.
HULIN, Poitiers.
MORIN, Poitiers.
MAURICE, Poitiers.
MANDUCHET, Poitiers.
OGIER, Charoux.
PUISAIS, Poitiers.
POULLE, Poitiers.
RAVEAU, Janny-Clan.
RIPAULT, Paris (5e).
RASQUIER, Poitiers.
SICAULT, Saint-Macoux.
VIAULX, Poitiers.
GUILLOT, Paris.
HOUDIN, Châtellerault.
LHOTTE, Boulogne-sur-Seine.
MAILLET, Civray.
MAZE, Chatellerault.
MOULIN, Petit-Gazon, commune de Biard.
MYARD, Sivray.
SALMON, Paris (15e).

HAUTE-VIENNE

MM. Martial GLOUMEAU, Limoges.
PLANCHAT, Les Cars.

VOSGES

MM. RUCART, Epinal.
FONCK, Saint-Dié.
Camille PICARD, Lamarche.
BAILLY, Rambervilliers.
DIVOUX, Epinal.
LALEVE, Gerardmer.

MONNE, Bains-les-Bains.
RICHARD, Chatel-sur-Lozère.
BALLAND, Damas-aux-Bois.
BASTIEN, Etival.
CHARTON, Gerardmer.
DUPHAND, Neufchateau.
FLEILER, Dussang.
FERRY, Martigni-les-Bains.
OREFILS, Bruyères.
THERE, Dompaire.
BARADEN, Corcien.
BURLIN, Saint-Dié.
CANIAUX, Mirecourt.
DELANGE, Darney.
Claude EDMOND, Darney.
PATARD, Epinal.
VENARD, Remiremont.
Charles WEIL, Raon-l'Etape.
BARADEL, Corcieux.
BAZIN, Vosges.
BURLIN, Saint-Dié.
CACHOT, Granges-sur-Vologne.
CORDELIER, Epinal.
Paul CROSS, Epinal.
FORTERRE, Lethillot.
JECQUEREZ, Saint-Dié.
SCHWANDER, Epinal.
René SIMON, Rambervilliers.
SCHWAB, Saint-Dié.
THIEBAULT, Brouvelieurs.

YONNE

MM. BIENVENU-MARTIN, Paris (16e).
HAMELIN, Joigny.
COBLENCE, Auxerre.
DELACOUR, Saint-Fargeau.
DOREAU, Saint-Sauveur.
Alfred DOMINIQUE, Paris.
Albert GARNIER, Lechères, par Joigny.

GEANT, Bleneau.
Simon BOUCHER, Thèmes, par Cezy.
COINTANT, aux Saulce, par Champs
CUINIER, Villeneuve-les-Genets.
LEBOSSE, Lyon.
BONNARD, Joigny.
ROUSSEAU, Auxerre.
VERRIER, Joigny.

ALGER

MM. ABOULKER, Alger.
CHEVALEIR, Alger.
BROCHARD, Alger.
CHANSAREL, Alger.
CARABIN, Alger.
BILLON-DUPLAN, Alger.
DORDION, Alger.
DACHOT, Blida.
FUSTER, Alger.
FILIPPI, Alger.
GREGORI, Alger.
LEHALLE, Alger.
LEGENDRE, Alger.
LAGET, Alger.
MOUCHET, Alger.
MOULIN, Alger.
MALLET, Alger.
MOATTI, Alger.
PLANELLES, Alger.
PAOLI, Alger.
QUILINI, Alger.
ROSE, Alger.
RAFFI, Alger.
Joseph ROBERT, Orléansville.
SARRAMAGNA, Alger.
VIAL, Otgerins.
ZEVACO, Maison-Carré, département d'Alger.
Gaston LOMBARDI, Alger.

CHEVALIER, Birmandreis.
FOLLACCI, Paris
MOREL, Alger.
STORA, Alger.
SAOULA, Alger.
TEXIER, Alger.
WEINMAN, Alger.

CONSTANTINE

MM. CUTTOLI, Paris.
Emile LEDERMANN, Philipeville.
Docteur Léon BLOCH, Paris (3e).
ISRAEL, Paris

ORAN

MM. Louis BESSE, Paris (17e).
COCHET, Rueil.
LECTEZ, Fréjus.
RENAUDIN, Paris (9e).

COCHINCHINE

MM. CICERON, Toulon.
MORIN, Colombes.

GUADELOUPE

MM. Eugène GRAEVE, député, St-Anne.
ARCHIMEDE, Morne-à-l'Eau.
FIDELIN, Pointe-à-Pître.
Marie CLAIRE, Basse-Terre.
NEMAUSAT, Basse-Terre.
ROMANA, Néoule.
Georges COULON, Paris (16e).
Edouard GERANTON, Paris.
Emmanuel LAVAU, Paris.

GUYANE

MM Géo MEYER, Paris (9e).
ROSENTOCH, Paris.

MADAGASCAR

MM. Emile MICHEL, Paris.
Georges PIERME, Paris.
Alfred RENAUD, Paris (5e).
Adrien VALLY, Tananarive.

MARTINIQUE

MM. BUCHAILLOT, Paris (12e).
GINESTE, Marseille.

LA REUNION

MM. BOUSSENOT, Paris (16e).
Pierre ALYPE, Paris (16e).

SENEGAL

M. Paul WALL, Paris (9e.

INDE FRANÇAISE

M. COPONAT, député, Paris.

MAROC

MM. GROSLIERE, Marrakech.
Emile MARRAZZANI, Casablanca.
Raymond ISRAEL, Paris.

TUNISIE

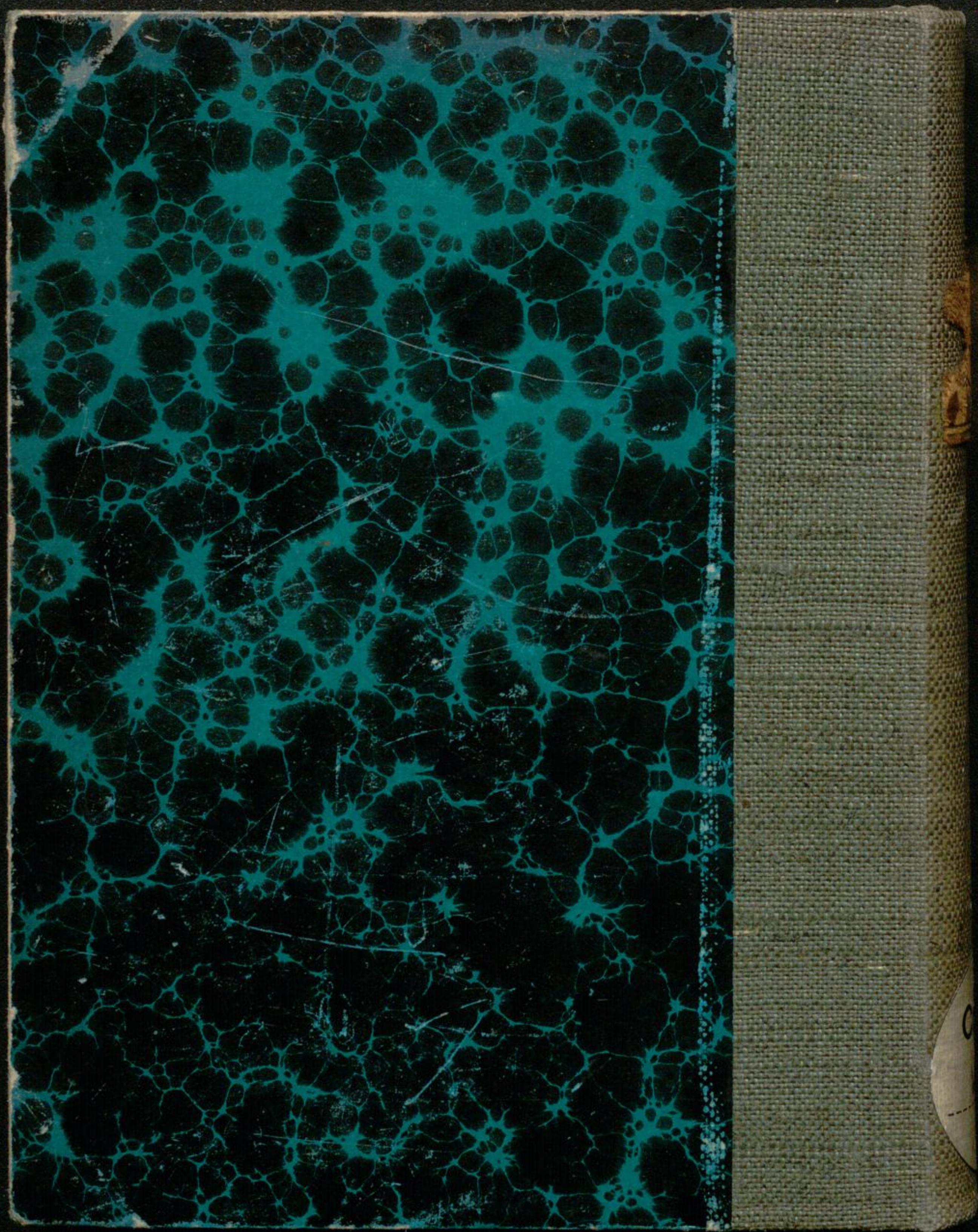
MM. Paul LUCIANI, Tunis.
THIAUCOURT, Tunis.

BITTARD, Clamart.
CECCALDI, Sfax.
FEUILLE, Tuns.
HENRY, Le Kef.
LAFITE, Tunis.
Alfred-Roger HOUTBEGRIEU, Paris.
VILLAIN, Sousse.

TABLE DES MATIÈRES

ANNEXES

Imprimerie Maurice BOIVENT
144, àvenue de Fontainebleàu
KREMLIN - BICÊTRE (Seine)



…TI
…PUBLICAIN
RADICAL
… RADICAL-
…OCIALISTE
26. CONGRÈS
1929



